This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

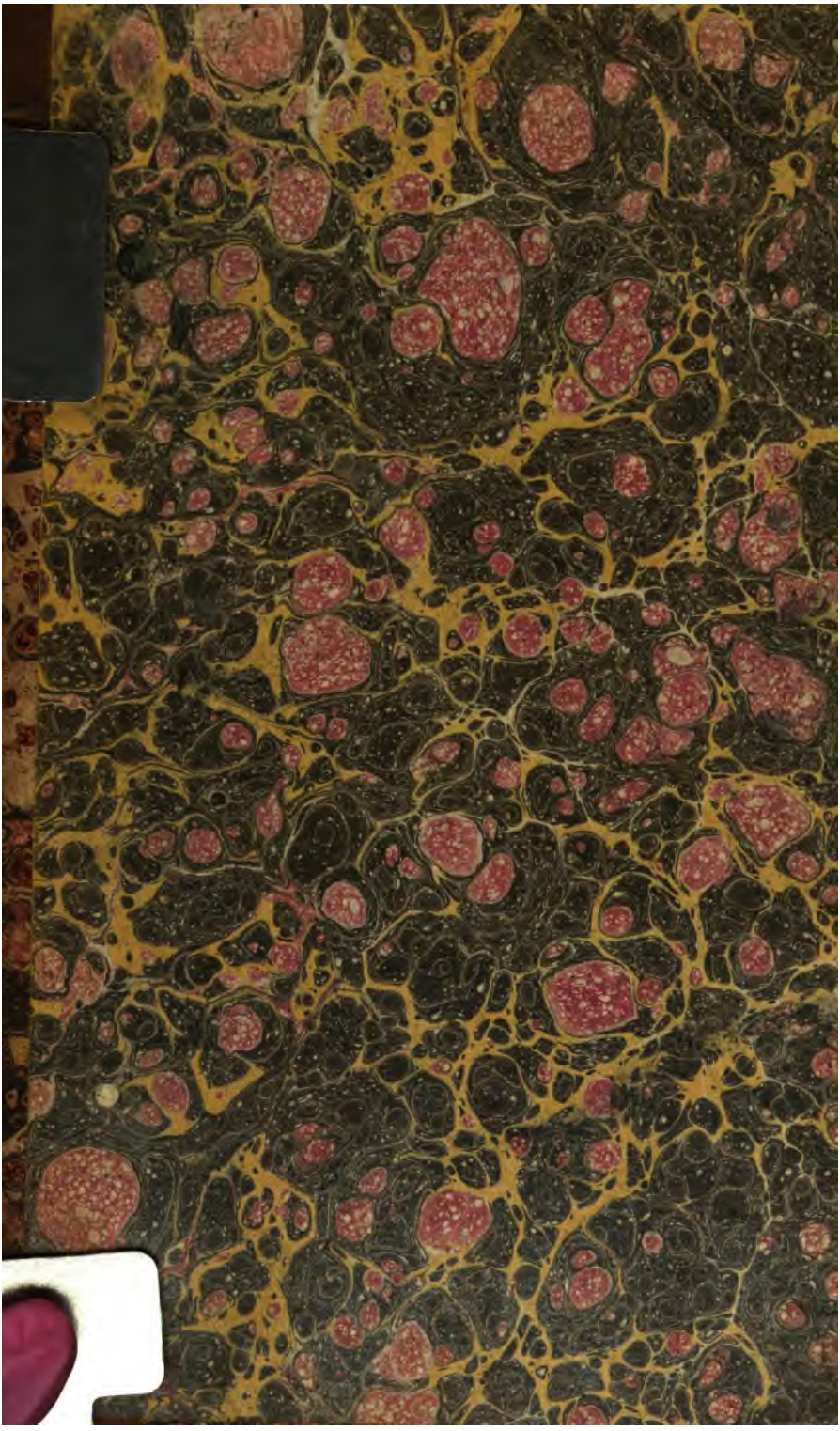

DC
611
.B841
L9

Lycée Armoricain.

Septième Année.

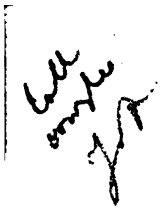

LE

LYCÉE ARMORICAIN.

Antè omnia musæ.

TREIZIÈME VOLUME.

A NANTES,
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE MELLINET-MALASSIS
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES,
CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ POLYMATIQUE DU MORBIHAN.

1829.

Dunning
Nijhoff
9-10-26
13603

13.e Volume. An 1829. 73.e Livraison.

LE LYCÉE ARMORICAIN.

DE LA MÉDECINE SPIRITUELLE.

There are more things in Heaven and earth
Than are dreamt of in your philosophy.
(Shakspeare. — Hamlet.)

Y-a-t-il une médecine spirituelle qui avoue certains effets physiques produits par l'exaltation mentale ; et, si cette science existe, peut-on y rattacher des phénomènes regardés jusqu'ici comme simplement psychologiques ? — Le mémoire qu'on va lire est une réponse à cette importante question.

Dès les premières expériences de Mesmer, le roi pria l'Académie des Sciences de nommer des commissaires pour les constater. Bien que ce travail n'ait pas répondu à l'attente générale, et que de nouveaux phénomènes qu'il n'avait ni prévus ni expliqués le rendissent insuffisant, toujours résulta-t-il de là qu'on vit avec plaisir la science intervenir dans un sujet qui n'était interprété jusqu'alors que par la curiosité publique.

Il y a long-temps que j'ai pensé que la médecine était appelée à décider des questions qui, jusqu'ici, n'ont pas été portées devant son tribunal. La Société Académique de Nantes a formé dans son sein une Section de Médecine qui publie tous les trois mois le résultat de ses travaux. Dès les premiers mois de son établissement

j'écrivis au secrétaire de cette section une lettre as détaillée, dans laquelle je le priais d'appeler l'attenti de ses confrères sur les modes accidentels de perce tion que développent le magnétisme animal, le nocta bulisme naturel et le somnambulisme artificiel. pensais qu'il résulterait du rapport de la Société l'av de faits constatés qui deviendraient autant de matéria pour une science nouvelle de l'homme, science dont théorie est consignée dans quelques écrits distingués en réputation dans le Nord, mais dont la partie e périmentale est encore à faire.

Il devait résulter de cet examen un fait de la pl haute importance en physiologie, en philosophie, histoire même. Ces modes inusités de perception devaie nous conduire infailliblement à l'aveu de l'insuffisan des cinq modes ordinaires dans l'explication d'un nom bre infini de phénomènes que l'histoire a consignés sa que l'esprit humain s'en soit rendu compte. Un mo primitif de perception paraît aujourd'hui la seule expli cation de ces phénomènes. L'homme existe encore existe plus puissamment au-delà des cinq sens. La dou ble vue paraît rentrer dans ce mode d'action. Le *Glob* a attiré l'attention de ses lecteurs sur l'état d'extase o se développe pleinement cette sorte de vie indépendant de la volonté, de l'attention de toutes les facultés mo rales que la métaphysique appelle à son secours pou expliquer l'homme.

Le physicien allemand Schubert était sur la voie d cette découverte, quand il a cru que l'homme avait possédé jadis des facultés primitives d'une puissance prodigieuse qui se sont émoussées, et qu'il ne retrouve plus aujourd'hui qu'accidentellement dans l'irritabilité maladive des nerfs. Les observations du médecin Pitétin sur les cataleptiques sont une démonstration de cette hypothèse. De ces faits bien constatés devait résulter une théorie nouvelle de l'homme, qui aurait expliqué ce que jusqu'ici on a refusé de reconnaître et qui aurait présenté l'histoire philosophique de tous les peuples sous un jour tout nouveau.

Ces objets, sans doute, n'étaient pas de la compétence d'une académie de province.

J'avais à cœur qu'une société savante de notre ville

prît l'initiative dans cette occasion. Je ne sais quel est le motif qui a empêché de donner suite à ma lettre. Toujours est-il que l'événement prouva que j'avais eu quelque raison d'attacher de l'importance à cette étude. Deux années après, la Société de Médecine de Paris prit en considération les objets qui faisaient le sujet de ma lettre, et s'en occupa sérieusement.

Le secrétaire de la Section de Médecine était l'un de mes amis particuliers, un homme dont je fais le plus grand cas, tant sous le rapport des connaissances que sous celui des affections du cœur. Je ne l'accuse donc pas d'avoir apporté de la mauvaise volonté dans cette circonstance. Il partageait mes idées sur certaines sciences: celle-ci ne lui parut pas, sans doute, aussi intéressante. De peur que, dans cette occasion, l'opinion particulière de celui que je pourrais inviter à produire des réflexions que je crois utiles les lui fît négliger, j'ai pris le parti de la soumettre moi-même au public éclairé.

Quelqu'un, qui n'est pas médecin, dira-t-on, ne peut parler de médecine; et, s'il l'entreprend, le degré de confiance qu'il doit inspirer est semblable à la déférence qu'on aurait pour un aveugle qui voudrait traiter des couleurs.

J'ose en appeler ici de cette décision tranchante. Il y a en tête de toutes nos sciences physiques une science métaphysique, dans laquelle le raisonnement seul est appelé en témoignage. La loi de causalité n'est pas du domaine de l'expérience. Tout effet physique a une cause immatérielle. Ceux qui veulent des causes physiques emploient le terme d'une manière inexacte. Les deux mots accolés ensemble forment un contre-sens réel. Toute action part d'un principe, et celui-ci est moral. Les sciences les plus matérielles dans leur résultat, sont fondées sur un raisonnement rigoureusement intellectuel. Un homme qui n'est jamais de sa vie entré dans un observatoire, peut, néanmoins, soumettre au calcul le plus exact les phénomènes de la physique céleste.

Il y a une métaphysique qui est à l'homme, ce que les mathématiques sont à la nature. Il n'y a pas un mouvement qui ne parte de ce principe purement intelligible, dont la raison est juge, et dont l'observa-

tion matérielle ne déduit que les effets. En vain, pou donner le change au métaphysicien, le physiologist se servira des termes techniques de son art : ces terme forment une langue, mais une langue n'est qu'u moyen de s'entendre sur les choses. Il importe fort pe de quel nom vous désigniez l'objet : la cause de l'ac tion reste en dehors de cet idiome conventionnel é n'appartient qu'au langage philosophique.

C'est vainement encore qu'on insisterait sur la con naissance de l'objet lui-même. Le médecin naturalist conduirait dans le dédale des merveilles anatomiques d corps humain celui qui y serait étranger ; et, de l'igno rance pratique de celui-ci, il conclurait à tort so ignorance dogmatique. Les différentes parties du corp humain concourent toutes à une action : ce sont le détails compliqués d'une mécanique mise en mouvement par une cause quelconque ; si je connais parfaitement la cause ; si je puis, au moyen de cette cause changer l'action de la mécanique, que m'importe le non et la place des rouages : ils ont exécuté ma pensée ; par eux mon raisonnement s'est manifesté, au moyen d'une action sensible. Ce raisonnement est donc la seule chose que je veuille soumettre à la science métaphysique dans laquelle il rentre ouvertement. En tout acte, c'est le moteur que je cherche, et peu m'importe de quelle manière le corps mû exécute ses fonctions, si je prouve que ces fonctions peuvent avoir une direction particulière selon que le principe varie lui-même : je devrai donc étudier le principe. En l'étudiant, je serai dans le monde des causes, et la science de l'homme prend invinciblement ses déductions dans ce monde.

Il serait aussi peu raisonnable d'exiger des détails anatomiques et physiologistes de celui qui entreprend de traiter de la médecine purement spirituelle, qu'il serait injuste de nier que le naturaliste ne puisse faire des observations importantes dans l'une des classes du règne organique à moins d'être versé dans l'anatomie comparée. Sans doute celle-ci est d'une grande et indispensable nécessité, mais il y a mille circonstances dans lesquelles le témoignage de cette science ne serait d'aucun poids : un Réaumur à la main, j'étudie les mœurs des insectes, je sais que leur organisation est parfaite-

ment d'accord avec les actions que j'étudie; mais il y a autre chose à voir que le jeu des organes. La fonction de l'individu a un principe qu'il faut saisir. Le corps, ici, n'est que l'instrument qui exécutera cette fonction, et toujours ce qui exécute vient après ce qui a déterminé.

L'existence des êtres est en harmonie avec leur organisation; mais si celle-ci est la condition essentielle qui accompagne l'acte, elle n'en est pas le motif. Avec une nouvelle organisation se développe, sans doute, un nouvel instinct; mais celui-ci, qui se perfectionne à mesure que l'instrument devient plus parfait, rentre dans une sphère que n'atteint pas l'observation anatomique. L'anatomie me montre comment l'être exécutera son rôle; mais l'histoire naturelle, aidée de la philosophie, m'apprend quel est ce rôle, quelle est la place de l'individu, quels sont ses rapports avec les individus de son espèce, quel est le rapport général de l'espèce avec une autre espèce, de l'ordre, avec l'ordre voisin, de la classe enfin, avec ces autres classes dont la réunion forme l'harmonie générale des êtres. La raison des choses, en définitive, n'est accessible qu'à la méditation. L'expérience est en-deçà; elle ne comprend pas le pourquoi, le comment: elle observe ce qui est, sans en déduire autre chose.

De tous les êtres de la nature, l'homme est celui qui peut, avec le plus de succès, être étudié sous le point de vue purement moral. Il y a une source commune de vie spirituelle qui anime tous les êtres; chacun prend à cette source selon son organisation, l'un plus, l'autre moins; l'organisation parfaite de l'homme fait qu'il y puise plus que tous les autres animaux. Son intelligence ne résulte point de tel ou tel agencement des parties; mais la perfection des organes est la suite nécessaire de la perfection de l'intelligence. Il n'y a pas d'influence physique de l'organe sur la pensée; il y a, au contraire, influence spirituelle de la pensée sur l'organe.

En vain Helvétius a dit que la pensée était une sécrétion du cerveau; cette assertion, reproduite dans quelques ouvrages de physiologie, est aussi indécente dans l'expression, qu'elle est inexacte dans la théorie.

Le cerveau ne secrète point la pensée, comm l'estomac digère les aliments : il reçoit seulem un ébranlement qu'il communique ensuite au reste d corps. Au bout des derniers nerfs il faut toujours sup poser, dit M. Kératry, quelque chose qui n'est pas ma tière. Ce quelque chose qui échappe à nos sens, est cet faculté morale qui reçoit tout d'en haut. Cabanis a e vain cherché l'être moral dans les dernières fibres d l'homme. Les déterminations comparées établissent u ordre de vie différent de celui qui provient des mou vements instinctifs. Ce sont ces déterminations qui dé montrent la puissance morale de l'homme, et dans les quelles ne peut intervenir l'anatomie la plus délicate.

Gall et Spurnzheim ont réduit toutes les fonction de l'homme à deux sortes, les fonctions affectives e les fonctions intellectuelles : ce sont deux puissance morales qui, en dernier ressort, sont à l'origine d tous les mouvements de l'homme; il ne fait pas une actio dans laquelle n'intervienne la volonté qui est la sourc des fonctions affectives, et l'entendement auquel se rapportent les intellectuelles. « Toutes les façons de pense » que nous remarquons en nous, dit Descartes dan » ses éléments de philosophie, peuvent être rapportées à » deux générales, dont l'une consiste à apercevoir par l'en» tendement, et l'autre à se déterminer par la volonté. »

Les phénomènes qui dépendent des facultés de l'âme ne se comprennent pas par l'organisation. La matière ne donne pas ici une qualité qu'elle n'a pas : tout vient de plus haut : les facultés intellectuelles sont en dehors des organes qui reçoivent les impressions, et elles ne résultent pas de leur mécanisme : au de-là de l'étude de l'homme physique est la science de la créature intelligente. Le télescope ne fait pas apercevoir la divinité dans l'espace infini des mondes; le scalpel de l'anatomiste ne met pas non plus l'âme humaine à découvert sous l'enveloppe mortelle qui nous constitue; c'est que Dieu et l'âme de l'homme ne sont pas matériels; c'est que nous manquons ici-bas du sens qui nous les ferait découvrir. Néanmoins nous sommes en droit d'affirmer leur existence dès que nous la prouvons par des effets, comme toutes les merveilles de la nature.

Ce n'est pas seulement la physiologie éclairée qui reconnaît à l'âme un empire au-delà de la matière; la science de l'entendement humain, mieux conçue aujourd'hui revient à l'aveu de ces vérités aussi anciennes que l'homme, mais que l'esprit de système a si souvent dénaturées. Il n'y a point d'influence des objets matériels sur la pensée, mais, bien au contraire, influence occasionnelle de l'esprit sur les sens. Aristote avait dit que rien n'entrait dans l'intellect qui ne fût auparavant dans les sens, idée sur laquelle Lucrèce a basé tout son échafaudage irréligieux, et que notre Delille a exprimé dans ce vers :

Tout entre dans l'esprit par la porte des sens.

Leibnitz y ajouta cette restriction nécessaire : Si ce n'est l'intellect lui-même. En effet, selon les modifications que les organes des sens éprouvent des objets extérieurs, la pensée descend dans ces organes, et en perçoit l'impression. Elle est avertie par les sens dont elle est l'unique régulatrice; elle n'est point produite par leur action: ce n'est pas le sens qui aperçoit, c'est l'âme qui aperçoit par lui.

Une émotion morale ne résulte point d'une impression externe: cette impression, uniforme pour les organes de plusieurs hommes constitués de la même manière, affecte l'un différemment que l'autre: c'est que l'âme est là qui s'approprie différemment l'impression ; dans le son de voix de l'objet aimé elle tressaille ; à la vue d'un horizon lointain, elle rêve délicieusement; c'est la perception qui fait que la sensation a un siége; or, celle-ci appartient au corps, et l'autre à l'âme seule. L'homme est tout entendement et volonté; et ces deux facultés ne naissent point des organes: elles les dirigent au contraire; ces lèvres s'ouvriraient-elles pour nous émouvoir, si la pensée n'y mettait les paroles éloquentes que la matière n'a point apprises? Ces mains connaîtraient-elles les étreintes de l'amitié, si l'affection ne leur imprimait leur action? c'est donc l'âme qui voit dans l'œil, qui écoute dans l'oreille, qui sent enfin dans tous les organes.

On s'étonne qu'une théorie si simple ait pu être méconnue, et qu'une science superficielle nous ait per-

suadés long-temps que toutes les impressions morales na saient de la sensation seule; ainsi, aimer, c'était sent prier, c'est sentir aussi sans doute; et voilà d'où vient ce malheureuse habitude de chercher une théorie physiq dans l'explication de tous les phénomènes intellectuels. l'homme n'était que sensation, il serait un automat nous sommes passifs dans la sensation; mais la perce tion est une puissance morale, et, par conséquent, e est active; ainsi, dans le phénomène que les idéologt donnent comme la cause unique de nos idées, je v deux actions bien différentes, je vois le concours deux facultés bien distinctes. Dans tout acte corpor je ne me borne pas à sentir, je compare; or, da cette comparaison est la part certaine d'un age différent de celui qui reçoit passivement l'impressio Dans toute action, l'âme agit successivement, bien qu'el paraisse le faire simultanément, comme s'il n'y ava qu'une cause de son mouvement: la pensée précède parole, et la volonté précède le mouvement.

Dans le siècle même où la métaphysique des sens tions a été réduite en corollaires, et enseignée dans l écoles comme quelque chose de rigoureusement d montré, l'auteur d'*Emile* lui a donné un démenti fo mel en niant le principe sur lequel elle s'appuyai « Apercevoir, dit-il, c'est sentir; comparer, c'est juger » juger et sentir ne sont pas la même chose; par l » sensation les objets s'offrent *à moi* séparés, isolés » par la comparaison, *je* les remue et les transporte » pour ainsi dire, je les pose l'un sur l'autre pou » prononcer sur leur différence et sur leur similitude. Le *moi* trouve donc encore un asile dans l'homm hors des sens. L'imagination, l'espérance, tout le mond moral, enfin, a donc une autre existence que celle qu'i parait tenir de l'impression des objets du dehors su nos organes. La religion, qui est la nourriture des âme sensibles, l'espérance qui console tant d'infortunés, on une autre garantie que celle que leur laissait une science qui, ne découvrant rien hors des sensations, donnait à peu près à croire que tout finissait avec elles. « On » ne peut citer aucun cas, dit Dugald Stewart où la » sensation et l'intelligence paraissent résulter d'une » combinaison de molécules matérielles. » (*Esquisses de philosophie morale.*)

Il y a donc une puissance morale en nous; et cette puissance, à laquelle obéissent les organes du corps au moyen de la volonté, modifie quelquefois ces mêmes organes sans que l'homme en ait la conscience et s'aperçoive que sa volonté y ait eu une part quelconque. Tous les médecins reconnaissent l'influence du moral sur le physique: en attribuant cette influence à une imagination frappée, on avoue, par le terme même, ce qu'on refuse de reconnaître; en effet, l'imagination, quelque définition qu'on en donne, se trouve toujours être, en dernière analyse un agent moral. Les mots ne décréditent pas toujours les choses qu'ils semblent combattre.

Le médecin avoue que telle ou telle passion opère souvent sur le malade un changement remarquable; or, ce changement est le fruit d'une puissance morale: ici le corps est mû par quelque chose d'incorporel. Le médecin expliquera ces effets par les divers mouvements des fonctions animales; mais son explication, toute technique et toute rigoureuse qu'elle paraît, sera insuffisante, à moins qu'il ne tienne compte, avant tout, du principe qui a causé l'ébranlement; or, ce principe est une idée, un sentiment, quelque chose enfin qui ne tombe pas sous les sens.

Il y a un homme intérieur qui anime et modifie l'homme extérieur: c'est le premier qui ressent de la douleur à un membre qui a été amputé, et qui par-conséquent n'existe plus pour le second. La vie immatérielle ne souffre point de divisions: elle est tout entière au sanctuaire de l'être, mais elle se manifeste différemment chez un sujet que chez un autre. Ce membre amputé, qui ne reparaît plus chez certains individus des premières classes du règne organique, se reproduit chez quelques-unes des classes inférieures. Ce que nous prendrions pour un miracle est ici un effet ordinaire, tant il est vrai qu'il y a dans la nature des merveilles qui réalisent presque toujours ce que demande l'imagination la plus exigeante.

On accumulerait des milliers d'exemples d'actes corporels produits par la seule puissance morale, à laquelle, pour être entendu de tout le monde, nous donnons le nom d'imagination. Combien de fois celui qui va prendre

les eaux n'a-t-il pas obtenu le soulagement de ses do leurs avant d'arriver au terme du voyage lointain qu a entrepris ? c'est qu'il est allé, l'imagination frappé et que cette même imagination l'a guérie. On ci cet homme qu'on conduit à l'échafaud ; à l'insta même arrive l'ordre de le laisser aller, et il tombe mo de la joie qu'il éprouve. Le fils de Crésus retrouva da sa piété filiale la voix que la nature lui avait refusé Que de fois le simple cachet d'une lettre impatiemmen attendue n'a-t-il pas suffi pour bouleverser les âmes le plus intrépides? Qui ne connaît pas cette maladie tout morale, la nostalgie, qui remplissait jadis nos hôpitau de jeunes soldats que le feu de l'ennemi avait épargnés

Cette force morale qui fait souffrir, est aussi celle qui de robe l'être à la sensation de la douleur. Dans l'effervescenc du moment, le guerrier ne sent point les blessures qu'i reçoit, et sa vue est avertie du mal avant que le membr blessé l'ait communiqué au sensorium : ce n'est pas que le sensorium n'ait été averti, mais employant en un autre sens le système nerveux, l'homme était inaccessible à la douleur C'est ce même phénomène qui se présente à nos yeux, d'une manière plus frappante encore, chez ces personnes qu'une forte exaltation d'esprit conduit à affronter les maladies contagieuses dont elles n'éprouvent aucun effet. On connaît le dévouement de Belzunce à Marseille ; on citera toujours les pestiférés de Jaffa touchés par Napoléon et Desgenettes ; on se rappellera, enfin, la conduite généreuse des médecins Français à Barcelonne.

Voici comment deux de nos meilleurs poëtes ont peint le héros de l'armée d'Egypte dans la circonstance que je viens de rapporter :

On vit dans ce moment le *magique docteur*
Porter dans chaque plaie un doigt consolateur ;
Au souffle du malade il mêlait son haleine,
Découvrait les tumeurs qui se cachent sous l'aine,
Et dans ce temple impur, *Dieu de la guérison*,
Il promettait la vie en touchant le poison.

(*Napoléon en Egypte*, par MM. Barthelemy et Mery. Chant 7.me)

Si cet exemple de médecine spirituelle était contesté, sous prétexte que la poésie n'est pas compétente dans cette matière difficile, nous renverrions le lecteur à un ouvrage dont l'exactitude ne pourrait être mise en doute. Je veux parler de l'*histoire médicale de l'armée d'Orient*, par Desgenettes.

» Puisque l'imagination, dit M. Droz, peut bou-
» leverser nos forces physiques, pourquoi ne pourrait-
» elle pas dans certains cas les rétablir? Parmi des
» guérisons presque incroyables et que plusieurs per-
» sonnes assurent avoir vues, et citent comme mira-
» culeuses, sans doute, il en est de réelles que
» l'exaltation d'une faculté puissante a suffi pour pro-
» duire. »

Là-dessus, l'auteur de *l'Art d'être heureux* cite ce fait: Pendant le siège de Lyon, lorsque des bombes tombèrent sur l'hôpital, des paralytiques épouvantés se levèrent et s'enfuirent.

Les commissaires de l'Académie des Sciences nommés pour l'examen du magnétisme convinrent qu'ils ont vu l'imagination exaltée devenue assez puissante pour opérer des crises, les faire cesser, et faire perdre, en un instant, la parole. On trouve dans leur rapport ces expressions remarquables, transcrites textuellement : « Ce que nous avons appris, c'est
» que l'homme peut agir sur l'homme à tout moment,
» et presque à volonté en frappant son imagination; c'est
» que l'action que l'homme a sur l'imagination peut
» être réduite en art, et conduit par une méthode sur
» des sujets qui ont *la foi*. » — Ambroise Paré, Boërhave et beaucoup d'autres médecins ont cité des exemples de guérisons produites par le seul secours de l'imagination. Le premier de ces docteurs célèbres procura des sucurs abondantes à un malade, en faisant passer à ses yeux une drogue innocente pour un sudorifique. Une volonté forte, dit Droz, peut nous garantir de quelques maladies et hâter la guérison de celles qui nous atteignent. La force du moral, ajoute-t-il, se communiquant au physique, l'aide à repousser la contagion. Un médecin célèbre disait plaisamment : «*Je serais mort tout comme un autre, si je l'avais voulu*». Ces paroles réduites à leur vrai sens, sont un témoignage non suspect rendu à cet empire de la volonté sur le physique. Pechlin, Barthès ont été jusqu'à dire que l'extrême désir de revoir une personne aimée pouvait retarder la mort. On ne conclura pas de ces paroles une théorie nouvelle de l'immortalité, mais l'aveu d'une force morale qui peut devenir remède.

C'est cette force que Condorcet appelle en témoignage

quand il essaie de prouver que la philosophie stoï
qui échappait à la douleur était dans la nature. «
» Stoïciens, dit-il, jugèrent avec raison que l'on
» pouvait opposer aux maux où nous a soumis
» nature, un remède à la fois plus utile et plus
» que d'exciter dans notre âme un enthousiasme
» rable qui, s'augmentant en même temps que la d
» leur, par nos efforts pour nous roidir contre el
» nous y rendit presque insensibles. » L'autorité de
philosophe n'est pas suspecte dans la matière qui n
occupe. Si une explication mécanique de ce phénomè
s'était offerte à son esprit, on peut être persuadé qu
n'aurait pas manqué de la produire.

Combien de remèdes de charlatans ont produit
effets dont l'analyse chimique a démontré l'impossibilit
Sans doute il y avait impossibilité d'une action rée
de tel objet sur tel organe; mais il y avait influen
certaine de l'âme du malade sur son corps : il prena
le remède avec une confiance sans bornes; et cet
confiance toute morale produisait un effet tout matéri
Cette confiance était une force, une puissance; c'est cel
que reconnaît le médecin quand il s'écrie si souver
au lit du malade : « courage! courage! » Il sait bien qu
la volonté ferme du moribond est pour quelque cho
dans la cure que l'art veut tenter. « Ils savent aussi
» dit Montaigne, qu'un des maîtres de ce méti
» leur a laissé par écrit qu'il s'est trouvé des homm
» à qui la seule vue de la médecine faisait l'opération.

L'influence d'une âme sur une autre âme est aus
incontestable que celle de l'âme sur le corps. Que d
fois le médecin n'a-t-il pas observé sur le malade le
effets de sa présence? quels sont les pères et les mère
qui ne déposeront pas ici des impressions réelles qu'il
occasionnent sur leurs enfants? Un grand capitaine élec
trise d'un mot ceux qui l'approchent : d'un esprit pusil
lanime, il fait une âme courageuse qui affronte le péri
et ne sent plus la douleur. Il y a une influence spirituell
ici, qu'il est impossible de méconnaître. Nos âmes s
joignent, parce qu'elles sont de même nature. Ce son
les personnes qui ont le plus d'âme qui entraînent l
plus vivement les autres. Tacite rapporte que Vespasie
se servit de cet ascendant irrésistible qui entoure l

puissance, pour guérir, en Egypte, deux infirmes qui lui furent amenés.

Il a pu y avoir quelque chose de vrai dans les effets dont les exorcismes ont été suivis : la superstition ne laisse pas que d'avoir elle-même une force morale dont les résultats sur le corps sont incontestables. L'erreur la plus grossière a des suites. L'esprit attentif à une prophétie qui le concerne, peut la voir se réaliser. La puissance morale de l'âme sur l'âme est prodigieuse, et les dangers même qui en sont les fruits déposent précisément de sa propre grandeur. Il n'y aurait pas besoin de tant veiller sur l'exercice de nos pouvoirs, s'ils étaient d'une origine matérielle : les corps ne se pénètrent point mutuellement. Le contact ne produit point la fusion de l'un dans l'autre.

Mais cette puissance qu'exerce l'âme d'un individu sur son corps, cette puissance qu'elle reçoit d'un autre, d'où se tire-t-elle ? la raison et la philosophie répondent à cela que c'est d'ailleurs. L'homme n'est point la source de la vie, il en est seulement l'organe, il n'est point le principe de la puissance immatérielle, il en est seulement le réceptacle. Cette puissance nous paraît comme dépendante de nous-mêmes ; nous croyons l'avoir en nous, nous nous imaginons la transmettre par le seul usage de notre volonté ; mais cette volonté puissante nous est donnée seulement pour que nous soyons des organes libres de la vie : sans ce don précieux, nous serions des automates. La puissance que nous exerçons, est communiquée, et nous méritons ou déméritons selon le libre usage que nous en faisons. C'est une vérité philosophique sur laquelle n'a aucune prise la science de l'homme physique. Sans cette condition de notre nature, l'influence divine descendrait dans l'homme comme dans un être inanimé ; il y aurait bien réception, mais non pas conjonction.

Si la vie qui descend dans l'homme ne lui semblait pas, en effet, lui appartenir en propre, il n'y aurait aucune moralité attachée à ses actions : vertueux sans mérite et coupable sans remords, il n'aurait rien qui appartînt à la nature intelligente. Supposez, au contraire, cette volonté indépendante communiquée à un

être qui, néanmoins, reçoit tout d'autre part, n'e pas vrai que le libre usage de cette faculté constitu toute la noblesse de sa nature ? En l'anéantissant vant l'être qui lui a donné la vie, il se reconnai son débiteur, le culte sera la suite de ce sacrifice li de l'homme.

C'est cette idée qu'a si bien sentie J.-J. Rousse quand il s'est écrié avec tant d'éloquence : « Etre » êtres, je suis, parce que tu es ; le plus digne us » de ma raison est de m'anéantir devant toi : c » mon ravissement d'esprit, c'est le charme de » faiblesse de me sentir accablé de ta grandeur L'auteur de *la Philosophie de l'Histoire*, Herder, s' prime ainsi : « Fait pour la liberté, l'homme n'a » été destiné à être le siége d'imitation d'êtres supérie » mais partout il est conduit à cette heureuse opini » qu'il agit de lui-même »

L'homme reçoit tout : les impressions des objets térieurs par les sens, la puissance immatérielle d les facultés morales, qui en sont les réceptac Les affections et les pensées descendent dans l' prit humain selon l'état de réception de cel ci. Ainsi, il y a influence de l'autre monde nos facultés morales, comme il y a influence ce monde-ci sur nos organes physiques. L'homme n pas un être détaché qui ait le pouvoir de créer, il çoit et combine les éléments qu'il a reçus. L' thousiasme descend d'en haut, comme l'exprime l' mologie du mot qui signifie *Dieu en nous* ; l'inco plète métaphysique des sensations n'expliquera p comment cet état est produit par le contact de nos s avec les objets extérieurs. Ceux-ci auront pu être l' casion d'une inspiration subite, mais ils n'en aur pas été la cause.

Si la vie morale, aussi bien que la vie physique, tait pas communiquée à l'homme, il la possé rait par lui-même et alors il serait Dieu. Une vie dépendante qui ne puise qu'en elle, une vie qui suffit à elle-même n'appartient qu'à l'être unique et nécessaire ; nos affections s'échauffent au foyer div nos pensées se rectifient à la clarté du flambeau prême. Si on refuse de s'en approcher, on s'aveu

soi-même. Les pythagoriciens, qui connaissaient ces mystères de l'âme, s'appelaient les *vivants*, par opposition aux autres hommes plongés à leurs yeux dans les ténèbres de la mort. C'est en ce sens que l'Ecriture appelle aussi *morts*, ceux qui ne participent pas à cette vie morale. « Laissez aux morts, disait J.-C. à ses disciples, le soin » d'ensevelir leurs morts. » Rousseau les appelle énergiquement des âmes *cadavereuses*.

Il y a donc une source commune de vie pour tous les êtres : cette source je l'appelle Dieu. Mallebranche le définit avec une grande raison : le lieu des esprits, comme l'espace est le lieu des corps. Platon disait qu'il était impossible d'exercer quelque action sur les hommes, si l'on n'était assisté d'une puissance supérieure. L'homme a bien la volonté d'agir par lui-même, comme nous l'avons dit plus haut; mais cette vérité, qu'il ne peut rien sans l'assistance divine, est si bien gravée dans tous les cœurs, que les imposteurs eux-mêmes sont obligés d'avoir recours à elle, et de se donner comme des envoyés du Très-Haut, alors même qu'ils agissent dans un sens différent de celui de l'influence divine. L'hypocrisie prouve la vertu, comme l'exception prouve la règle; ainsi, le témoignage des imposteurs confirme lui-même l'opinion qu'un Dieu descend dans l'âme humaine pour la rendre l'agent de ses volontés.

Plus on s'approche de la divinité, plus le génie s'agrandit, plus l'homme s'élève. Dalembert remarque, que tout homme qui parle de Dieu et de l'âme avec conviction devient aussitôt éloquent. Plus près de sa source, il prend plus de forces, et son éloquence est la suite d'un commerce plus intime avec cet ordre de choses immatérielles que nous nions, parce que nous ne le cherchons jamais où il est. Pythagore avait remarqué ce phénomène observé si souvent depuis lui, que dans un temple, l'homme, pénétré de la présence divine, prend, pour ainsi dire, un nouvel être. Platon, Senèque, Marc-Aurèle, les philosophes de tous les siècles, nous répètent que c'est d'en haut que descendent les dons qui brillent chez certains hommes, et en font des êtres supérieurs à ceux de leur espèce. L'histoire sacrée nous donne un exemple de cette métamorphose.

Les apôtres, après avoir reçu en eux l'Esprit Sa devinrent des hommes nouveaux. Leur ascendant tel que, communiquant aux autres la puissance leste dont ils étaient remplis, ils exerçaient à égard cette médecine spirituelle dont les livres sa constatent les effets.

En citant les apôtres, je ne dois pas oublier de f remarquer, que dans la thèse qui m'occupe, je c sidère comme prouvés les témoignages historiques d je m'appuie. Si un physiologiste les contestait, il s tirait de sa science, et sa dénégation ne serait d'auc valeur. C'est à la critique historique à détruire ici faits dont une science étrangère n'est pas juge. Je prendrai pas Abbadie pour arbitre des opérations d disciple d'Hippocrate; mais je commettrais une a grande faute en pensant que celui-ci a puisé dans expérience tout le raisonnement nécessaire pour truire d'un sourire le résultat des travaux d'un criti de profession. Voilà les faits. Si vous les rejetez, il a plus de discussion possible. Si vous les admettez contraire, substituez alors une théorie plus vrais blable à celle que je vous expose.

L'existence d'un autre monde dont l'influence mod le nôtre, est une chose avouée par tous les hommes pensent. La nature ne produit rien d'elle-même : n'est que le plan sur lequel la vie opère. La vie est dehors d'elle, bien qu'elle ne fasse qu'une avec el comme l'âme de l'homme est distincte elle-même corps qu'elle anime et avec lequel elle paraît s'identif L'ordre et la sagesse qui règnent dans l'univers ne s point le fruit de la réunion fortuite des parties don est composé. Ce qui n'a point en soi l'intelligence la manifeste point.

Il y a une influence réelle de quelque chose l'esprit ; or, comme il ne peut y avoir d'influence la nature sur la nature, il faut donc que celle d nous parlons vienne du principe même de toutes chos C'est si bien dans le monde spirituel, que les anci ont reconnu les causes de tout, que le mot même Manes, selon Festus, a été donné aux esprits, pa qu'on croyait que tous les objets terrestres étai soumis au pouvoir des ombres et qu'il sortait d'e

des émanations qui se répandaient sur tout : *Manes quia ab eis omnia manantur.* A ce témoignage de la crédulité superstitieuse on peut ajouter celui de la science éclairée : « Il résulte pour l'homme, dit Cabanis, l'idée d'une sagesse qui a conçu les ouvrages » de la création, et d'une volonté qui les a mis à con- » tribution ; mais de la plus haute sagesse et de la » volonté la plus attentive à tous les détails exerçant » le pouvoir le plus étendu, avec la plus minutieuse » précision. »

Cette sagesse si haute, cette volonté si attentive, l'homme a été créé pour les comprendre et les communiquer. Si les idées qu'on se fait de la divinité ne répondent pas toujours à cette assertion, c'est qu'elles ne sont pas exactes. Le principe de ce monde d'où proviennent toutes les influences possibles, ce principe est Dieu, et l'homme est le récipient de la puissance divine. La suprématie de l'homme, dit Bacon, n'a pas d'autre fondement que sa ressemblance avec Dieu. Chaque homme a en lui ce réceptacle par lequel il devient l'image de Dieu, par lequel d'animal sensitif, il devient animal religieux : c'est le privilége qui le distingue de la brute. C'est le titre imprescriptible de son excellence. Tous les philosophes ont reconnu un principe supérieur qui nous inspire nos pensées. Les mouvements matériels ont des causes qui dépendent du cours ordinaire des lois de la nature, ceux de l'homme proviennent d'un ordre supérieur.

Destiné à régner sur les animaux, l'homme a des relations plus intimes qu'eux avec la puissance qui a tout créé. Plus il s'unit intimement à elle, plus il acquiert de force morale. Si nous n'avions pas en nous quelque élément de sa nature, nous ne pourrions nous assimiler à elle ; nous la contemplons, dit un grand philosophe, parce que notre pensée est une de ses étincelles ; une attraction nous porte vers elle, comme vers notre centre. Dans le dénuement, nous nous sentons consolés en nous rapprochant de Dieu ; dans la faiblesse, nous éprouvons que nous sommes plus forts. A mesure que nous nous en éloignons, au contraire, nous nous sentons plus seuls, moins énergiques. Notre confiance en lui est la source de notre vigueur mo-

rale; notre éloignement de lui est la cause des cheresses de cœur et de ces vides insupportables d la vie purement matérielle est remplie.

Cette vérité paraîtra incontestable, si, au sentim de la divinité dont nous nous faisons une idée si fa d'ordinaire, on substitue un amour dominant qu conque. Sans cet amour, l'homme ne se meut pl parce qu'il n'a plus de motif pour se mouvoir. L'en qu'il éprouve atteste qu'il s'est séparé de la vie; ce je dis de plus ici que tous les moralistes, c'est que amour régnant qui fait vivre, prend sa source dan monde immatériel d'où dérive tout principe de Recueilli dans le grand être, le genie y acquiert lumières surnaturelles. Cicéron avoue que nul es ne peut s'élever sans quelque divine inspiration. nèque ajoute que tous les grands génies communiqu avec Dieu. Tant que l'homme est privé de cet alim de première nécessité, ses facultés sont inactives.

Uni à Dieu par essence, pourquoi l'homme ne serait-il pas dans l'action? Si cela n'était pas possib le créateur aurait trompé l'homme en lui en donn l'espoir, l'écriture le tromperait encore en lui en fais la promesse. Dieu ne se communique qu'à ceux qu dévouent à lui. Donne de ta vie, dit Saint-Martin, s veux recevoir de la vie.

C'est donc par la prière et l'abnégation de soi-mé que l'homme entretient avec Dieu ce commerce ineffa nécessaire à la vie intellectuelle et à l'action physi qui en est le résultat. Par ces deux moyens il devi de plus en plus apte à la réception de l'influence divi Ainsi existe pour lui une médecine spirituelle, don prière est l'agent. Quelque ridicule qu'on prête à c assertion, toujours est-il qu'elle résulte invinciblem de tout ce qu'on vient de dire. Il y a une action pr vée de l'âme sur le corps, une seconde de l'âme sur autre âme; enfin il y a influence de la puissance créat sur l'homme. Ces phénomènes que produit l'âme une autre doivent donc être d'autant plus remarqual que l'âme agissante puise plus de forces à sa source vé table. Plus le commerce entre Dieu et l'homme étroit, plus celui-ci acquiert de puissance et d'énerg plus il s'identifie avec l'auteur de toutes choses, plu en devient complétement l'organe.

Il y a, dans cette circonstance, la part d'un autre mot décrédité, mais dont il faut pourtant bien se servir, je veux parler de la grâce. Salomon et Saint-Paul disent que le don de guérison n'est pas accordé à tout le monde. Sans entrer dans le mystère des vues de la providence à cet égard, ne nous est-il pas permis de supposer que l'âme religieuse qui n'obtient pas ce don, dans les circonstances favorables au rétablissement de la santé, ne s'est pas identifiée assez complétement avec son auteur, n'a pas prié avec assez de confiance et de persévérance. *Tout ce que vous demanderez*, dit Jésus-Christ, *vous sera accordé. Frappez, et il vous sera ouvert.*

J'ai dit que l'abnégation de soi-même et la prière étaient les deux plus puissants moyens pour arriver à cette communication intellectuelle par laquelle l'homme reçoit de Dieu la puissance. Ce point n'est pas difficile à prouver, et, comme tout ce que j'ai dit jusqu'ici, cette démonstration appartient de droit à la philosophie. L'auteur de *l'art de perfectionner l'homme* consacre le chapitre huitième de la section troisième, du troisième livre de son ouvrage, à prouver que l'abnégation de soi-même est la principale source de l'élévation de l'âme. L'homme n'est rien par lui-même, tout lui a été donné, et moins il puise à la source d'où il a tout reçu, plus il s'en rapporte à lui et devient faible et borné. C'est en ce sens que l'orgueil est de toutes les passions du cœur humain celle qui l'abaisse le plus, en lui donnant l'espoir de s'élever davantage. M.me de Staël a dit; avec beaucoup d'esprit, de cette passion, que c'était un sentiment qui se faisait le chevalier de l'homme pour mieux le perdre. On trouve dans les philosophes arabes cités par Keleph ben Nathan, cette pensée frappante : « Prenez le chemin royal de l'abnégation et de l'anéan- » tissement. A force de battre ce chemin, où l'on ne voit » encore rien, on arrive à cette retraite secrète où il n'y » a plus que Dieu seul. »

En se détournant de Dieu, en s'en rapportant à ses seules forces et à ses seules lumières l'homme tombe dans l'erreur et le mal. La sphère de l'âme est lumineuse, dit Marc-Aurèle, lorsqu'elle ne s'étend et ne s'attache à rien du dehors, lorsqu'elle ne se dissipe pas; alors elle brille d'une lumière qui lui découvre la vérité de tout. L'au-

teur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, qui compte pa nos plus grands philosophes et nos moralistes les p sublimes, rend partout hommage à cette vérité. « Le n » rite de l'homme, dit-il, consiste à s'anéantir plus p » faitement et plus profondément en soi-même. Si je pe » tous les sentiments de moi-même, si je m'abaisse, s » m'anéantis, si je me réduis jusqu'à la cendre et la poussi » comme c'est en effet tout ce que je suis, votre gra » Seigneur, me sera favorable et votre lumière lu » dans mon cœur. » La raison pour laquelle, dit même auteur, il y a si peu d'hommes vraiment lib et éclairés au-dedans de l'âme, c'est qu'ils ne saurai renoncer entièrement à eux-mêmes. Fénélon ajoute ces idées ces pensées remarquables : « Il faut que no » volonté disparaisse pour laisser à celle de Dieu l' » torité d'agir en nous. Il faut cesser d'être, pour ê » quelque chose, tant il est vrai que nous ne somm » rien. » C'est en ce sens que l'*Oraison Dominicale*, plus sublime des prières, nous dit de ne demander a tre chose à Dieu sinon que sa volonté soit faite. « Da » ma confiance en toi, s'écrie l'éloquent auteur d'*Emil* » le suprême vœu de mon cœur est que ta volonté s » faite ; en y joignant la mienne, je fais ce que » fais, j'acquiesce à ta bonté ; je crois partager d'avan » la suprême félicité qui en est le prix. »

L'Evangile nous dit que c'est quand on meurt à soi même qu'on renaît d'en haut. Quand on croit se suffi re complétement, on ne cherche pas la force et la lu mière ailleurs qu'en soi seul ; quand le cœur est plein d désirs qu'il caresse et qu'il nourrit volontiers, il n laisse plus de place pour autre chose. C'est quand o croit n'être rien, qu'animé par le grand esprit qui di rige la nature, on est capable de tout ; c'est quand o se croit quelque chose que, réduit à soi seul, on n'est vra ment rien. Milton, dans la harangue que l'esprit des téné bres tient aux anges déchus, lui fait dire ces paroles *notre puissance vient de nous*. Toute la cause de la chut de Satan est là.

Etrangers aux choses morales, la plupart des homme ne se font pas, non plus, une idée assez juste de l'efficacité de la prière. Ce n'est point une vaine formule que cet élan sincère de l'âme vers son auteur. Saint-Martin

la définit d'une manière sublime la respiration de l'âme. En effet, c'est là seulement que l'homme puise l'existence. Elle purifie tout pour lui ; elle redresse nos penchants ; elle opère partout une action morale capable de régénérer l'homme. Vous attribuez une puissance incontestable à cette faculté immatérielle que vous désignez sous le nom d'imagination ; combien, à plus forte raison ne devez-vous pas en accorder une plus complète à cette prière du cœur qui entraîne, qui subjugue tout l'homme, qui prend à ses yeux le caractère d'une passion dévorante que nul aliment ici-bas ne peut satisfaire ?

Si la puissance divine se communique à l'homme qui abuse de cette puissance pour tout rapporter à soi, combien son action n'est-elle pas plus vive chez celui qui l'implore avec ardeur pour lui tout rapporter ! Par la prière, l'homme est modifié au physique comme au moral : son ascendant sur ses semblables est accru. Son intelligence se développe : éclairé lui-même, il devient capable de porter la lumière chez les autres ; fort de sa conviction, il verse en d'autres âmes cette confiance sans bornes qui redouble l'activité vitale. Tant de facultés morales, nourries souvent d'illusions et de mensonges, ont une puissance réelle, comment n'avouerions nous pas le pouvoir de la prière qui prend sa force au centre unique de toutes les forces possibles ?

Ce n'est point une chimère que cette consolation si douce que fait éprouver dans l'âme la prière exaucée ! On sent qu'on a été écouté, quoique, plongé dans ce corps mortel, on n'ait pas entendu la réponse. L'espérance qu'elle fait naître n'est pas le fruit du délire. Il y a là quelque chose de certain, bien que l'organe manque pour le découvrir. Un écrivain de nos jours n'a pas cru abaisser son esprit devant ces matières, en s'exprimant ainsi :

> La prière qui monte aux pieds du Tout-Puissant,
> *Chaîne d'or* de la *terre* et du *monde invisible*.

(DARU. *Epître sur les Facultés de l'homme.*)

Entre plusieurs, la prière est plus puissante. Chaque homme accroît sa force individuelle de la force générale. Nous nous sentons comme soutenus par d'autres âmes qui partagent les mêmes opinions

et les mêmes sentiments que nous. On dirait qu'il y a une sorte d'attraction, par laquelle les âmes se réunissant, s'assimilent les unes aux autres. La gravitation a des lois dont le monde moral nous présente l'emblême. Un corps obéit d'autant mieux à la pesanteur universelle qu'il est formé d'un nombre plus considérable de molécules matérielles. La réunion de plusieurs hommes forme également un corps moral dont l'action est en raison du nombre. L'évangile a aperçu ces secrets : Jésus-Christ nous a dit que *quand nous serions plusieurs assemblés en son nom, il serait au milieu de nous.*

On se fait généralement des idées si étroites des matières de haute philosophie, qu'on ne conçoit la prière que comme un acte du culte, prescrit comme tous les autres, et auquel on se soumet par devoir. Il y a dans l'homme une surabondance de vie morale qui lui fait trouver dans l'accomplissement de tous les devoirs autre chose que ce que le devoir enseigne. Il est bon d'être charitable, sans doute; mais demandez à Saint Vincent de Paule si son active charité s'en tient là ? Il est convenable d'aimer ses amis; mais interrogez l'amitié sincère, et elle vous dira s'il n'y a pas autre chose dans le sentiment que ce que le devoir nous ordonne comme une convenance ? Il faut préférer l'objet aimé à soi-même, nous dit la stricte morale; et ces dévouements sublimes dont nous parle l'histoire ont-ils attendu, pour éclater, cette maxime si juste, mais qui paraît si froide à l'amour exalté, qu'il serait tenté de la prendre pour une ironie ?

La prière est comme toutes ces passions : c'est un devoir sans doute; mais, si ce n'était que cela, qu'elle serait loin de remplir son but ! Elle est à la religion ce que l'enthousiasme est à l'étude des beaux arts. On ne goûte bien ceux-ci que quand toutes les puissances de l'âme s'exaltent pour les sentir dignement; on n'éprouve complétement le pouvoir de la première que quand elle est devenue une passion qui absorbe toutes les autres. C'est alors qu'on ne doute plus de sa puissance. Elle passe dans la vie de l'homme, et le transforme en un autre être. Elle devient indispensable pour celui qui en a goûté les charmes.

Qui aurait pu sans elle arracher ces tendres cœurs aux douceurs de l'amitié, aux séductions de la fortune, aux promesses de l'hyménée? Quelle puissance y a-t-il donc dans ce commerce de l'homme avec son Dieu, puisque, par elle, l'homme triomphe de l'amour de soi. Ah! quand une telle puissance ne tomberait pas sous les sens, elle ne cesserait pas pour cela de paraître prodigieuse aux yeux de celui qui connaît le cœur humain! il n'y a point d'influence de l'âme sur elle-même ou d'une âme sur une autre qui puisse entrer en parallèle avec cette action irésistible.

Mais, dira-t-on, il n'y a que chez les mystiques dont le cerveau est échauffé, que vous trouverez une telle puissance. C'est encore ici une erreur générale qui provient de l'irréflexion. La prière est naturelle au cœur humain. Elle devance toutes les conventions, pour se trouver dans les occasions solennelles de la vie où l'homme est seul avec sa conscience. Un malheur imprévu nous la fait connaître. Le tonnerre gronde, et la crainte fait murmurer une prière véritable à l'incrédulité même. Cet athée, qui dispute son fils à la mort, se jettera à genoux tout en larmes devant elle, pour lui demander sa proie. Quoi! il y a influence de la prière chez ceux même qui n'ont pas de Dieu, et vous ne voudriez pas qu'il y en eût une plus forte chez l'universalité des hommes! Le premier mouvement de la mère à qui l'on présente son nouveau né, n'est-il pas d'en remercier le Ciel? Demandez au marin qui vient d'échapper au naufrage, quel est le sentiment qu'il éprouve dans son cœur, demandez-lui s'il n'a pas prié?

Les larmes de la reconnaissance ne viennent jamais sans qu'une prière secrète les ait précédées. Cette prière n'est pas toujours celle des lèvres: c'est celle du cœur qui n'a besoin que d'un élan véritable pour arriver aux pieds du Créateur. Si cette union entre Dieu et l'homme n'existait pas, pourquoi, dans les instants où le sentiment nous entraîne, sans laisser le temps de la réflexion, dans ces instants où un malheur subit ou une joie inattendue remplissent tout-à-coup notre âme, levons-nous les mains et les regards vers le Ciel? c'est que le sentiment moral, plus fort que tous les

sophismes d'une raison captieuse, nous dit qu'il est là ce Dieu que nous implorons. C'est que quelque chose au fond du cœur nous avertit que nous ne sommes pas seuls, qu'une main invisible s'étend pour nous soutenir, qu'il y a toujours près de nous quelqu'un qui nous entend, et à qui nous avons recours après même que nous l'avons calomnié. Quel est l'homme qui n'a pas éprouvé ce calme qui succède aux passions quand nous rentrons en nous-mêmes ! C'est que notre conscience, alors, s'est mise en contact avec son principe ; c'est qu'elle s'est unie à lui, et nous a rendus plus forts que nous n'étions.

Qu'on ne dise pas que ce sont des choses qu'on ne peut palper, et par conséquent qu'on ne peut juger. C'est une erreur bien grossière que de s'imaginer qu'il n'y a de certitude dans les sciences que quand on les soumet à la démonstration des sens. La médecine, toute physique qu'elle semble, reconnaît plus que toute autre science, cette action immatérielle sans laquelle elle ne peut rien. Je transcris ici quelques lignes d'un écrit d'un médecin de Paris, de mes amis, et auteur d'un ouvrage inédit sur la matière qui nous occupe :

« Que diraient aujourd'hui la plupart de nos jeunes » et vieux docteurs s'ils voyaient un Raimond Lulle, » qui s'était attiré la réputation de magicien, à cause » de son grand savoir et de ses guérisons multipliées, » s'ils le voyaient, dis-je, s'agenouiller tous les matins » avant de sortir pour voir ses malades ? Robert Sludd, » médecin anglais, un des savants les plus universels que » je connaisse, nous a laissé, dans un de ses ouvrages, » plusieurs prières applicables à divers cas de maladies. » Si ces médecins ont reconnu la nécessité de la prière » dans l'exercice de leur art, ils ont donc vu l'action » de l'immatériel sur le matériel ? Avant tous, le père » de la médecine, le vénérable vieillard de Cos l'avait » obscurément vu dans le *divinum quid*, qu'il trouvait » dans toutes les maladies. J'ai vu, dit Fernel, *de abs-* » *conditis rerum causis*, beaucoup de paralysies, de » lèpres et autres maladies, le désespoir de la méde- » cine ordinaire, guéries par la prière. »

Le médecin exerce une puissante influence sur les qualités morales qui ne tiennent en rien à sa science. Celui qui est religieux principalement, met l'âme de son

malade dans une disposition plus favorable à l'action des moyens curatifs de son art. La confiance qu'il inspire est plus entière, l'homme souffrant éprouve en le voyant un soulagement dont la cause ne doit pas être cherchée seulement dans un plus ou moins grand degré d'habileté.

L'auteur d'Anacharsis rapporte que, sur la porte du temple d'Epidaure, on avait gravé cette inscription : L'ENTRÉE DE CES LIEUX N'EST PERMISE QU'AUX AMES PURES. Les magnétiseurs, dans le nord, ont senti la nécessité de prier avant de se mettre en communication avec le malade ; tant il est vrai que toute action de l'homme sur l'homme doit provenir du principe des choses pour arriver à un résultat heureux ! Les médecins les plus illustres, parmi lesquels on peut citer Ambroise Paré, terminaient autrefois leurs ordonnances par cette formule : *ainsi je te traite, Dieu te guérisse.*

En Egypte, la médecine unie au sacerdoce obtenait des guérisons qui tenaient autant à la fonction du prêtre qu'à la science du médecin. *Allez, et ne péchez plus,* disait J.-C. aux malades qu'il guérissait. Le péché, en lui restituant cette signification philosophique qu'il a perdue dans la langue vulgaire, le péché, considéré comme l'acte de la conscience qui rompt les rapports de l'homme et de Dieu, doit, en effet, s'opposer à la cure morale, dont nous traitons ici. Le châtiment physique est très-souvent, dit le docteur que je viens de citer, la suite de l'interruption de nos rapports avec la divinité. *L'homme qui pèche*, dit l'Ecclésiaste, *tombera entre les mains du médecin.* Energique manière de s'exprimer et de reconnaître l'influence certaine de l'état moral de l'homme sur son état physique !

Il résulte de ce qu'on vient de lire les propositions suivantes :

1.° Il y a influence du moral sur le physique ou autrement de l'âme sur le corps.

2.° Il y a influence d'une âme sur une autre âme.

3.° L'âme humaine n'a pas en elle cette puissance : elle la puise dans son principe qui est Dieu.

4.° Le moyen de communication établi entre l'homme et Dieu est l'abnégation et la prière.

Ces propositions, une fois adoptées, nous conduisent à cette conséquence : qu'il peut y avoir des guérisons opérées par la prière. Qu'on ne s'écrie pas, qu'en adoptant une telle conclusion, on tend à faire rétrograder les lumières ; ce sont au contraire des lumières supérieures qui font arriver à ce résultat qu'une science incomplète refuserait d'admettre. Il n'y a rien de plus ici que ce qu'ont reconnu les spiritualistes de tous les siècles. Nier ce qu'on vient de dire, c'est nier les principes sur lesquels s'appuient toute philosophie et toute religion. Si on n'adopte pas ces préliminaires il n'y a ni discussion philosophique possible, ni sentiment religieux probable.

Cet aveu, contre lequel s'élèvent tant de gens, est la suite naturelle d'une science particulière; celle de l'homme moral et des rapports de celui-ci avec la divinité! Cette science a ses démonstrations comme une autre; mais, en même temps, elle est si près du cœur de l'homme qu'elle se confond avec le sentiment religieux sous quelque forme qu'il ait paru jusqu'ici dans le monde.

Dans toutes les religions, en effet, il s'est trouvé des personnes plus particulièrement en contact avec la puissance divine, et qui, par elles, ont exercé une action réelle sur les autres. L'antiquité fait foi de guérisons opérées par l'imposition des mains, et personne n'a révoqué en doute ces effets incontestables. La critique la plus judicieuse avoue ces faits, et nous n'en sommes pas rendus encore au point de faire céder les faits à nos systêmes. Ce qui n'entre pas dans nos explications peut néanmoins exister, quelque échec que notre science orgueilleuse en reçoive: « Si tu veux avancer dans l'étude » de la sagesse, ne crains point, dit Epictète, de passer » sur les choses extérieures pour un imbécille et un » insensé. »

Les quatre propositions que nous venons d'examiner sont à l'abri de toute objection, et j'ose dire que la science qui les combattrait, en voulant se montrer plus sévère, tomberait au contraire elle-même dans la superstition ; en effet, cette science qui nous accordera les deux premiers points, sans difficulté, ne s'arrêterait qu'au troisième ; pour elle il y aurait bien l'action morale de l'âme sur le corps, d'une âme sur une autre, mais non l'intervention de la divinité. Le refus d'acquiescer

à cette proposition provient de l'ignorance complète du spiritualisme, et d'une idée étroite de la théodicée. Aux yeux de ces critiques, Dieu serait un être distinct de l'homme, étranger en quelque sorte à son ouvrage après l'avoir créé. La divinité, ainsi défigurée, se rapetisse à nos yeux et nous donne une plus faible idée d'elle-même et de l'homme. Ce Dieu, relegué dans le ciel, comme celui d'Épicure, ce Dieu qu'aucun rapport ne lie à l'être qui le sent et l'adore est incompatible avec les idées que tous les philosophes et toutes les âmes religieuses se sont formées de lui.

Ce Dieu, à distance de son ouvrage, examine de là, en effet, les automates qu'il fait mouvoir, et tient compte exact de leurs passions pour les récompenser et les punir au bout de la carrière, sans que ce soit l'homme qui s'approche ou s'éloigne librement de lui.

Que de préjugés pour soutenir une idée aussi extravagante! Si, malgré le témoignage de la conscience, on s'efforce de plier sa raison à une croyance aussi absurde, on finit par tout rejeter. L'homme qui est déiste de cette manière ne tarde pas à devenir athée. Le Dieu qu'il a placé trop loin de lui, lui devient bientôt étranger, il le cherche dans son cœur et ne l'y trouve plus. Alors, pour lui, s'évanouit l'idée de son âme et de ses sublimes rapports avec son auteur: il n'y a plus qu'une chose de solide, ce sont les sens; qu'une chose de vraie, c'est la nature. *Si ce que nous n'avons pas vu n'est pas, dit Montaigne, notre science est merveilleusement raccourcie.*

Le Dieu que conçoit la philosophie, ce Dieu qu'avoue la religion n'est pas ainsi: nous ne l'appellerions pas notre père, si quelque chose ne nous disait qu'il existe encore des liens entre lui et nous. Ce n'est point un Dieu étranger à son ouvrage: c'est un être qui vit, qui sent, qui respire dans la seule de ses créatures qui le comprenne. La base d'une telle philosophie est certaine, puisqu'elle est fondée sur le sentiment moral, cette faculté instinctive de l'homme qui ne le trompe jamais. Un Dieu séparé de l'homme et que l'homme ne retrouve plus dans son cœur est un être de raison que la raison peut rejeter. Aucun témoignage n'affirme son existence, puisqu'au lieu de dépendre de rapports sentis et reconnus, elle se déduit simplement de sys-

tèmes plus ou moins vraisemblables. C'est le cas d répéter ce vers si vrai de Voltaire :

Si Dieu n'est pas dans nous, il n'existe jamais.

Que seraient les prières adressées à un tel Dieu ? d vains sons qui iraient frapper les airs, et qui, sortan de nos lèvres, n'auraient aucune puissance pour nou modifier, pour nous rapprocher de notre uniqu source ? Ces prières seraient des mots, ce ne seraien pas des sentiments. Je me les représente, non comm la prière boiteuse d'Homère, qui monte au moins ver Jupiter, mais comme celles que peint Dorat dans l description du temple du Destin :

Les vœux secrets, la prière, la plainte,
Et notre encens, détrempé de nos pleurs
Viennent, hélas ! comme autant de vapeurs
Se dissiper autour de cette enceinte.

Le commerce ineffable que la religion établit entr l'homme et son auteur, serait alors une affaire de pur discipline, dont notre esprit ne concevrait pas la cause nous nous en acquitterions comme d'une obligation, a bout de laquelle est une récompense. Prenant une idé de plus en plus vulgaire de nous-mêmes et du culte nous en viendrions à considérer celui-ci comme un men songe établi par la politique et soutenu par elle. Pou donner l'exemple de la soumission au peuple superstitieux, pour conserver des places ou des honneurs pour ménager les hommes en un mot, nous paraîtrion respecter la religion au dehors, mais au dedans nou nous en affranchirions comme d'un joug incommode Satisfaits de paraître religieux, nous nous empresserion fort peu de l'être en effet.

Demandez à cette âme ardente à qui les choses d la terre ne peuvent plus suffire, si c'est ainsi qu'ell conçoit la religion ? Demandez à cette veuve inconsolable qui se prosterne sur le pavé de nos temples, s c'est ainsi qu'elle conçoit la prière ? Ah ! toutes le âmes sensibles déposeront ici en faveur d'une religion qui fait de Dieu le père commun des hommes, qui fait de la prière le moyen de communication direct établi entre la terre et lui ! Par degrés, dit M.me de Staël, l'on parvient à sentir son Dieu près de soi comme un ami.

Avouons-le donc, si nous rejetons les guérisons par la prière, c'est moins parce qu'elles nous donnent une plus petite idée de l'homme et de Dieu, que parce qu'elles dérangent au contraire les systèmes circonscrits que nous nous sommes formés sur cette matière. On ne veut croire qu'à un Dieu sourd à nos vœux, comme la nécessité ; on veut que ce Dieu ait ordonné une fois, comme dit Senèque, pour obéir toujours : *semel jussit, semper paret.* Alors ce qui paraît contraire aux lois générales qu'il a tracées à la matière, nous le taxons de chimère. Ce Dieu est tellement distinct de l'univers qu'il a créé, que, ne s'identifiant en aucune manière avec lui, les effets produits dans le monde sont nécessairement des choses calculées ou des miracles. Pour les gens qui pensent ainsi, il n'y a point de milieu. Les guérisons qu'opère la médecine spirituelle ne pouvant être à leurs yeux que des miracles, ils les nient, et semblent s'applaudir de leur négation, parce qu'elle leur paraît d'accord avec la raison la plus rigoureuse. Ils condamnent celui qui les adopte sans faire attention que la science de celui-ci, est peut-être non moins rigoureuse que la leur, et qu'à coup sûr elle est plus d'accord avec les lumières d'une philosophie transcendante et les témoignages irrécusables de l'histoire.

Les actes que produit la médecine spirituelle ne sont point des miracles : ce sont des effets constants et opérés selon les lois d'un certain ordre. Il faut avoir une idée de cet ordre pour les comprendre. Alors, loin de sembler surnaturels, ils paraissent, au contraire, si simples, qu'on ne s'en étonne plus. Le physiologiste éclairé sait bien qu'il y a des cas où la médecine spirituelle échouera. Pourquoi, en effet, celle-ci agirait-elle contre les lois imposées à la nature ? Elle ne donnera point l'organe qui manque, parce qu'elle ne crée pas : elle modifiera ce qui est créé : elle ne le reproduira pas de nouveau : ces prodiges ne sont pas de son ressort. La santé qui a été perdue, elle la rend, mais avec les conditions voulues pour qu'elle se maintienne. Le régime moral, enfin, que prescrit le médecin éclairé et qui a des suites si heureuses sur l'homme souffrant, c'est ce régime qu'elle préconise ; c'est à lui qu'elle

s'en tient. Seulement ce que le physiologiste consid comme dépendant de l'homme seul, elle l'attribu l'homme en tant que celui-ci conserve des rapports a Dieu, et puise plus abondamment à cette source.

Les esprits méthodiques qui ne veulent rien adop que d'après les lois établies, reconnaîtront ici des p nomènes qui s'opèrent selon des lois particulières. savants de bonne foi verront dans ces détails les pr cipes d'une théorie spéciale, qui a sa circonscript comme toutes les autres, et qu'on ne peut nier s prétexte qu'elle ne rend pas compte des phénomè dont l'explication appartient à une autre science. hommes religieux trouveront ici la confirmation merveilles dont leur propre cœur leur assure l'e tence, et l'exposition raisonnée d'une doctrine que r ferment les livres sacrés de tous les peuples.

Si on sort de là pour objecter que la chose en el même, est incroyable, insaisissable, je pense q est impossible de rendre plausible quelque théorie ce soit, à des personnes qui n'ont qu'une opinion comm dée, irréfléchie ou empruntée, sur la matière qu'ils juge à des personnes qui, dans leur dénégation, ne s'appui ni sur la nécessité de reconnaître des lois d'un cert ordre, ni sur l'aveu des principes d'une science, p ainsi dire, hyper-organique, ni sur les témoignages récusables que fournissent, à la fois, la religion p tive, et ce sentiment moral qui a présidé à tous cultes, et qui se réfugie dans toutes les consciences pu pour y tenir lieu de religion. ED. RICHER.

DE LA NÉCESSITÉ

D'établir à Nantes un hôpital spécialement dest aux enfants malades.

Les idées et les institutions de bienfaisance so depuis quelques années, si répandues en France, faire connaître à ses concitoyens, l'utilité des é blissements qui leur manquent, doit être un dev pour tout homme jaloux de chercher à adoucir maux de ses semblables.

Nantes, en particulier, a partagé cet élan général; et la sollicitude de ses administrateurs n'a reculé devant aucun sacrifice. Par leurs soins bienfaisants, des améliorations nombreuses ont été faites dans nos hôpitaux, et les malheureux malades ont pu y être secourus avec plus d'efficacité et de promptitude. La reconnaissance publique est la plus belle récompense réservée à ceux qui ont ainsi travaillé à l'utilité de tous, en rendant le plus promptement possible à la société, celui qui, sans cela, eût infailliblement langui dans de cruelles souffrances et n'eût été peut-être, plus tard, qu'un être infirme et inutile : on peut même assurer qu'un grand nombre de malheureux périraient long-temps avant le terme ordinaire de la vie, sans ces monuments élevés par le plus précieux sentiment de l'humanité, par la pitié que nous inspirent l'indigence et la douleur.

Nous possédons à Nantes des hôpitaux ; l'*Hôtel-Dieu* destiné à tous les genres de maladies, et le *Sanitat* au traitement des affections mentales et à la vieillesse. Nous devons, sans doute, nous trouver heureux de ce double bienfait, mais il en est un autre qui, depuis long-temps, est désiré et qui devient de jour en jour un besoin plus nécessaire, nous voulons parler d'un hôpital spécialement destiné aux enfants malades.

Dans l'état actuel, il est presque impossible d'admetre et de traiter à l'*Hôtel-Dieu*, les enfants, qui, même ordinairement, n'y sont point admis très-jeunes. Il faut qu'ils soient agés au moins de huit à dix ans, et encore sont-ils en très-petit nombre. Si l'on ajoute ceux qui sont reçus depuis cet âge jusqu'à seize ans, il sera facile de se convaincre que la proportion avec la population y est extrêmement faible, et que cela tient principalement au manque d'un hôpital destiné aux enfants malades qui réclament un service tant médical que domestique, tout-à-fait particulier.

On conçoit facilement que l'établissement que nous proposons n'étant consacré qu'au traitement des enfants, les moyens de guérison qui leur seraient procurés, auraient le grand avantage d'être plus complets et mieux dirigés; car l'attention des médecins n'étant point distraite par les affections si diverses qui se trouvent réunies dans les autres hôpitaux, permet d'acquérir des connaissances beaucoup plus spéciales

sur un même sujet, et cette spécialité est doubl
utile aux malades et à l'avancement de la science
principalement dans les hôpitaux-modèles, comme
de Paris, que cette assertion est évidente. Là,
est à sa place, tout y est organisé avec un d
nement remarquable. Pourquoi donc ne suivrait-c
à Nantes un tel exemple ?

Quoi de plus digne d'intérêt, qu'une géné
naissante et malheureuse ? et, pourtant, dans l
bleaux de décès, quelle effrayante mortalité d
première enfance ! quels soins assidus, ne réel
pas ces malheureux enfants chez lesquels la v
à peine ébauchée ? et combien, cependant, il
loin souvent d'en recevoir une faible partie !

Placé dans un quartier populeux et en génér
fortuné, nous avons eu plusieurs fois l'occasi
déplorer le manque d'un hôpital destiné aux e
malades. Ici, se sera la crainte de faire quelque
penses en appelant un médecin; là, ce sera le m
de soins d'une mère forcée de confier son en
la garde d'étrangers, pour pouvoir se livrer
travail, sa seule ressource.

Le plus souvent, au début des maladies des e
de la classe peu fortunée, les parents ont r
aux conseils de MM. les pharmaciens, dont pl
se permettent de donner des médicaments sans c
nances de médecin; et nous avons vu, dans pl
circonstances, des accidents quelquefois fort gra
sulter de cette imprudente confiance. Comment
effet, espérer d'être vraiment utile aux malad
l'on n'a préalablement fait des études sp
en médecine ? Il ne suffit pas, ici, d'avoir bon
tention, il faut encore avoir des connaissance
tives, car la moindre faute peut compromettre
tence des malades.

Il n'est aucun médecin qui n'ait été témo
accidents funestes arrivés par la faute de c
parents dont tant de malheureux enfants sont
quemment victimes. Ce sentiment si naturel de l
d'une mère pour ses enfants, est, il faut l
avec douleur, quelquefois émoussé. L'infortune
maux qui l'accompagnent font regarder avec i
rence la perte d'un enfant qui peut-être, av

soins convenables, eût été conservé à la société : un grand nombre d'autres enfants qui leur restent ont pomptement consolé les parents de ce malheur, et il n'est pas sans exemple d'avoir vu successivement périr en peu de temps, plusieurs enfants d'une même famille, par suite de cette affreuse négligence. Une telle calamité serait, sinon entièrement évitée, du moins beaucoup adoucie par la fondation de l'établissement proposé.

Si l'on envisage ce qui a rapport à l'hygiène publique, on verra encore que c'est la classe disgraciée de la fortune qui alimente les maladies contagieuses, si meurtrières dans le jeune âge; parce que chez les enfants, la peau absorbe beaucoup plus facilement qu'à aucune autre période de la vie. Un grand nombre de ces infortunés habitent des lieux bas et humides, mal aérés, et souvent privés des rayons salutaires du soleil; aussi leurs enfants sont-ils particulièrement sujets au rachitis et aux scrofules. Indépendamment de ces causes de maladies, la malpropreté vient ordinairement s'y joindre, et il en résulte nécessairement que les excrétions abondantes au milieu desquelles ils se trouvent placés, altèrent l'atmosphère qui les entoure, et cette influence facheuse des émanations stercorales et urinaires devient encore plus nuisible dans l'état de maladie, où elles sont ordinairement plus fétides par leur altération manifeste.

Ce n'est donc que dans un local convenable, destiné à cet objet, qu'on peut réunir la plupart des moyens hygiéniques parmi lesquels on doit placer au premier rang la pureté de l'air, sans laquelle les soins le mieux dirigés sont souvent sans succès dans les maladies.

La seconde condition nécessaire au traitement des enfants malades, c'est assurément le régime alimentaire qui est plus utile chez eux qu'à tout autre âge, parce que la plupart de leurs maladies ont leur point de départ dans le canal intestinal, ou au moins se compliquent le plus souvent d'altérations plus ou moins profondes de quelques organes de la digestion. Malgré ce fait pratique incontestable, vérifié par l'ouverture journalière des jeunes malades qui succombent à l'hôpital des enfants à Paris, on n'obtient presque jamais des parents, surtout de ceux de la classe ignorante

et malheureuse de ne point gorger d'aliments enfants même gravement malades. Nous avons v enfants atteints d'abord d'une légère irritation ga intestinale, succomber promptement, par l'impru des parents, qui, en donnant des aliments et mêr vin pur, malgré nos recommandations formelles, av produit l'exaspération d'une maladie, qui aurait bablement cédé facilement, sans cela, aux m curatifs ordinaires. Il n'y a que dans les hôpitau le régime est bien observé : malheureusement, da classe peu éclairée, on n'en sent pas assez l'i pensable nécessité, et de là tant d'accidents qu sont le résultat presque inévitable.

Ce qui précède s'applique plus particulièremen maladies internes des enfants; mais dans celles sont externes et qui le plus souvent demander traitement chirurgical, la nécessité d'un hôpital i fait pas moins sentir : nous avons vu plusieurs de jeunes enfants opérés à l'Hôtel-Dieu de Na qu'on était obligé d'amener tous les jours pou pansements, parce qu'il n'y avait pas de lits pou recevoir. A quels inconvénients graves n'expose la privation d'un établissement si nécessaire?

Enfin, sous le rapport de l'instruction médicale hôpital spécialement destiné aux enfants malades frirait des avantages immenses. Aussi est-ce avec véritable douleur que les amis de l'humanité et progrès des sciences, voient un établissement si demment utile manquer à une ville populeuse possède une école secondaire de médecine, et fournit tous les ans un certain nombre de jeunes pour la réception d'officiers de santé, la plu destinés à exercer de suite dans nos campagnes.

Je sens combien cet hospice est difficile à ét par les grands frais qu'il nécessiterait; mais si, coté, les dépenses paraissent considérables, combien rassurante la charité d'un grand nombre de fam opulentes, quand il s'agit du soulagement d'êtres pour souffrir, mais qu'il est du devoir de l'huma de protéger.

L'enfant du pauvre est l'espoir de l'état, il doit jour le soutenir par son travail, l'enrichir par industrie et le défendre par son courage.

Nous devons donc, pour le bien de la société, faire tous les sacrifices possibles pour préserver d'infirmités, des enfants qui n'ont que la charité publique pour ressources, dont l'unique espoir est dans une santé robuste, et qui sont destinés par le sort à supporter les travaux les plus pénibles et à remplir aux yeux des gens du monde, le dernier échelon de l'ordre social.

Il existe à Nantes un établissement destiné au soulagement des malheureux malades, et dont la fondation est due à l'immortel Saint-Vincent-de-Paule. Dignes émules de leur fondateur, les charitables religieuses qui y sont attachées, seraient, suivant nous, le plus avantageusement employées aux soins des jeunes malades. Nous avons eu occasion de les voir porter des secours dans l'asile de la misère et des souffrances, et c'est toujours avec admiration que nous avons été témoins de leur courage à supporter tous les dégoûts d'un emploi aussi noble que pénible, et pour lequel il faut une vocation que le Ciel seul peut inspirer! Cet ordre nous paraît une des plus utiles institutions religieuses, et nous osons croire qu'un nouvel hospice dirigé par ces respectables sœurs, inspirerait une telle confiance, qu'il se présenterait un grand nombre de pieux souscripteurs qui voudraient se procurer le plaisir de préserver une génération nouvelle d'une foule de maladies que ce moyen seul peut faire disparaître.

Tels seraient donc, en résumé, les principaux avantages de l'établissement que nous proposons : salubrité, propreté, alimentation saine, service médical et domestique organisés d'une manière spéciale, instruction précieuse pour les élèves de l'école secondaire, source d'observations pour les praticiens et pour les progrès de la médecine, secours plus efficaces pour une génération naissante et malheureuse, qui peut rendre un jour de grands services à la société. Tels sont les titres qui recommandent un tel établissement à la protection bienfaisante des Nantais.

Le désir d'être utile, nous a engagés à faire part de nos idées à nos concitoyens, heureux si nous éveillons l'attention de quelques hommes éclairés, sur un projet que nous avons à peine ébauché, et auquel une plume plus exercée peut seule donner l'intérêt qu'il mérite.

BERNARD, *Docteur-Médecin.*

XXIV.e LETTRE MORBIHANNAISE

Paris et la Bretagne. Souvenirs d'un Breton. I gnerie. Modifications dans les idées et les tudes. Propreté. Maladies. Funérailles. Su titions. Visions.

Maintenant, Madame, qu'il vous est si facil comparer ma correspondance avec les relations des geurs immobiles, qui nous ébauchent des tableau ne brille pas communément la fidélité du pinc commencez-vous enfin à vous faire une idée plus de la Bretagne ? Si déjà elle a cessé d'être pour une contrée aussi étrangère à la France que l'en mystérieux de Tomboucton et aussi désolée que la lifornie, gardez-vous, cependant, de croire qu'elle un nouvel Eldorado, ainsi que feignent de le p et s'efforcent de le persuader quelques-uns de compatriotes. Plus nos campagnards se sont mo orgueilleux et jaloux de leur ignorance, ainsi que glorifiaient les anciens preux, plus nos optimis intéressés à maintenir cette étrange folie, ont réu convaincre ces bonnes gens que ce ne serait que leur inébranlable fermeté, qu'ils parviendraient préserver du fléau de l'instruction qui les menace. pendant, il faut enfin l'avouer, malgré tant d'él prodigués jusqu'à ce jour à notre admirable consta nous commençons, car on se lasse même du bonh à devenir moins enthousiastes d'une utopie, qui notre grand étonnement, nous suscite si peu d'envi Nourris depuis si long-temps des mêmes prévent et des mêmes préjugés, doit-il donc paraître si s prenant, que la contagion étant généralement répan dans nos villes, elle ait fini par nous atteindre, et c succombant aussi à la tentation de toucher au frui l'arbre de science, nous en ayons fait sur nos enfa un essai qui, quoi qu'on en puisse dire, ne leur a p

été plus funeste que celui de la vaccine et d'un peu plus de propreté. Et c'est, lorsque de tous les points de la circonférence de nos cités, on aperçoit des rayons de lumière dirigés vers les campagnes y faire reculer les ténèbres, que vous me proposez de fuir et de me réfugier auprès de vous ! Non, non, chère tante, n'espérez pas de m'arracher d'un pareil spectacle pour me replonger dans le sybarisme de la capitale, avant que la lutte enfin engagée n'ait été terminée. Et qu'importe, désormais, le contraste si révoltant du luxe oriental de quelques favoris de la fortune avec la misère hideuse qui n'en fait que mieux ressortir l'extravagance, vos fêtes, ou plutôt vos cohues si mortellement assommantes, l'importance ridicule attachée à tant de vétilles, et cette bizarre confusion d'autres puérilités auxquelles je serais encore forcée de m'assujettir, après avoir si délicieusement joui au milieu de mes bois et de mes vergers de tous les charmes de l'indépendance ! Retrouverais-je, d'ailleurs, dans ma fastueuse prison, ou, si vous l'aimez mieux, dans mon brillant hôtel, bientôt sans doute repeuplé d'altesses, de grandeurs et d'excellences, la franche cordialité bourgeoise de nos villes, l'obligeance désintéressée de mes obscurs voisins de campagne, en un mot toutes les jouissances et les nouvelles sensations qui varient si agréablement ici ma paisible existence. Les flots de toile peinte de votre opéra suffiraient-ils, aujourd'hui, pour me représenter dans toute sa magnificence ce majestueux océan dont j'ai vu tant de fois les vagues bondissantes, venir expirer à mes pieds blanchis de leur écume. Serait-ce enfin par un *crescendo* progressif de cors et de trombones savamment combiné avec le roulement du tambour et le passage rapide d'une nuée de triples croches sur toutes les cordes d'un nombreux orchestre, que l'on prétendrait aussi me rappeler les éclats de la foudre et les rugissements de la tempête repercutés par les échos des grottes et la longue chaine de rochers qui protége nos rivages ? A vous permis, noble duchesse, qui n'avez jamais vécu qu'entourée de prestiges et d'illusions, de ne pouvoir concevoir l'attrait qu'ont pour votre nièce, nos bruyères immenses que ne foula jamais le pied du voyageur,

les monuments sauvages et mystérieux épars çà et l sur leur surface, nos sombres bois de pins si tourmenté par l'ouragan, et ces tristes hameaux sans autre abr contre la furie des vents, qu'une étroite ceinture d'or meaux mutilés, sans autre décoration que des ronces et des fougères, et pas une seule rose. Permettez-moi de vous faire part de l'entretien que j'eus lundi dernier avec l'un de nos anciens réquisitionnaires revenu récemment du fond de la Sibérie, où il a vécu si long-temps prisonnier de guerre, et peut-être trouverez-vous dans le langage de ce brave, le secret de ce que vous appelez mon engouement pour mon pays natal.

Je venais de surprendre cet officier dans le jardin qu'il veut créer, interrompant tout-à-coup son travail pour écouter avec la plus vive émotion, les sons subits et lointains d'un bignou, lorsque pressé de m'apprendre la cause de son ravissement, il détourna brusquement la tête pour essuyer deux larmes suspendues à ses paupières, et me répondit ainsi : « Dans la pé-
» nible carrière que je viens de terminer, j'ai toujours
» puisé de nouvelles forces et senti redoubler mon
» courage ou ma patience en frédonnant sur le champ
» de bataille ou dans les fers de l'étranger, l'air na-
» tional que répète en ce moment, l'instrument non
» moins chéri auquel vous m'avez vu prêter une oreille
» si attentive. Forcé, pour obéir aux lois de l'époque,
» de m'arracher du sein de ma famille, que de con-
» trées j'ai parcourues durant ma longue absence!
» Transporté des cendres fumantes de la Vendée aux
» ruines dont est jonché le sol égyptien, j'ai combattu
» à l'ombre des pyramides, le sommeil dans les ca-
» tacombes de Thebes. Bientôt, entraîné des sources du
» Nil aux rives du Danube, j'ai vu nos aigles, après
» s'être arrêtées quelques instants sur les remparts
» de Vienne, s'en élancer pour aller successivement
» se reposer sur ceux de Berlin, Lisbonne, Ma-
» drid et Moscou. Rien de plus gracieux que les
» côteaux de l'Italie, de plus riche que les vastes plaines
» de l'Autriche. Les immenses moissons de la malheu-
» reuse Pologne, si dignes pourtant d'un meilleur sort,
» me semblaient, lorsqu'un souffle léger en faisait on-

» duler les tiges flexibles, le calme de notre mer ca-
» pricieuse, tour-à-tour l'espoir ou l'effroi des familles
» qui lui confient ce qu'elles ont de plus cher. Que de
» fois (et ici son regard devint étincelant), que de
» fois j'ai été énivré d'un noble orgueil au milieu des
» fanfares et des explosions de l'artillerie, célébrant
» notre entrée triomphale dans toutes les capitales et
» forteresses de l'Europe vaincue, humiliée et alors
» suppliante! Aussi souvent peut-être ai-je envié aux
» peuples divers que nous visitions l'épée à la main,
» les heureux résultats produits chez eux par la cul-
» ture des sciences et des arts; et, cependant, quels que
» fussent les bienfaits sans nombre qu'elle procurait
» à leur pays, la prospérité des villes et des cam-
» pagnes, la beauté de leurs sites, toutes les jouis-
» sances que promettent tant d'avantages réunis; ja-
» mais, dit-il d'une voix altérée, non jamais, je n'ai
» regretté que ce triste coin de terre inconnu qui
» m'a vu naître. Partout ailleurs, j'ai vainement erré
» des jours entiers dans l'espoir de rencontrer les ra-
» meaux d'or du buisson épineux, seul ornement de
» nos déserts et qui fertilise nos champs, en même
» temps qu'il engraisse notre bétail, ces voûtes de
» feuillages qui ombragent le dédale de nos voies vi-
» cinales et les innombrables remparts de gazon couron-
» nés d'aubépines et de chênes séculaires découpant d'une
» manière si pittoresque, nos champs et nos prairies.
» Dévoré par la chaleur du climat et aveuglé par un
» sable brûlant, que de fois encore j'ai redemandé au
» ciel d'azur, mais si monotone du Delta, une seule
» goutte de ces pluies qu'appellent et maudissent tour-
» à-tour nos cultivateurs, et jusqu'aux sombres nuées
» arsenaux de ces orages fréquents que se plait à braver,
» assis sur le bord submergé de sa vieille chaloupe, le
» meilleur des hommes, si brusque et intrépide pê-
» cheur breton. A Rome, enfin, l'aspect imposant du
» dôme de sa basilique ne m'a que plus vivement rap-
» pelé l'humble clocher de mon village; la splendeur
» de ses palais et de ses *villas*, mon modeste manoir,
» et, quoique souvent suivi d'enthousiasme en présence
» de tant de chefs-d'œuvre, toujours le souvenir de
» la patrie et le soupir de regret qui en est inséparable

» ont fait expirer sur mes lèvres le cri d'admiration
» prêt à m'échapper. Actuellement que j'ai retrouvé
» tout ce que j'avais perdu, ajouta-t-il en terminant,
» et pour comble de bonheur, le foyer de famille en-
» touré de mon vieux père, des parents et des amis
» qui me restent, je crois chérir encore davantage cette
» pauvre Bretagne objet de tant de railleries, mais trop
» fière des grands hommes qu'elle a produits, de sa
» portion de gloire et surtout de l'inaltérable amour
» de ses enfants pour s'offenser de quelques sarcasmes. »

Mais je m'aperçois que la relation un peu romantique de mon vétéran philosophe m'a laissée bien loin en arrière de mon but ordinaire. Je me hâte, en conséquence, de reprendre le cours de mes observations.

Communément sobre sous son toit, lorsqu'il n'y est qu'en famille, le paysan s'en absente rarement pour affaires, sans y revenir plus ou moins ivre. Tout bien calculé il boit vingt fois plus au cabaret que chez lui, à moins qu'il n'y reçoive habituellement, tant qu'il a du cidre, des visites qui emportent une partie du jour à boire, fumer et bavarder. Ajoutez à ces séances bachiques les libations dominicales et fériées au bourg, celles d'usage aux foires et marchés, enfin les orgies des fêtes de familles, et enseignez, s'il est possible, à ce pauvre homme le moyen de sauver sa raison de tant de piéges, et, s'il les évite, celui de ne plus être considéré dès lors que comme un cerveau faible, un avare ou un vaniteux insociable. « Vous allez donc encore à des noces, Bas-
» tien, disait l'hiver dernier un recteur à l'un de ses
» plus graves marguilliers ? — Il le faut bien, mon-
» sieur. — Vous vous y enivrerez encore. — Oh ! mon
» Dieu, oui. — Puis vous reviendrez malade et vous serez
» forcé de vous aliter pendant plusieurs jours. — Oh ! c'est
» encore bien sûr. — Et pourquoi donc, mon ami, vous
» exposer sans cesse à de nouvelles rechutes qui finiront
» par vous tuer. — Parce qu'il faut faire comme tous
» les autres, monsieur le recteur, et que je ne me sou-
» cie pas d'être déshonoré pour avoir voulu paraître
» plus sage que tant d'honnêtes gens. »

Les troubles civils qui ont si long temps agité notre département, ont singulièrement influé sur le caractère de ses habitants, et, par suite, sur les goûts antiques

que leur avaient transmis leurs pères. Déjà plusieurs se sont éteints par désuétude ou par les difficultés éprouvées pour la satisfaire. Avant la révolution, et vers l'époque de sa majorité, le jeune paysan, de quelque classe qu'il fît partie, arborait la pipe et se trouvait aussi flatté de l'usage de ce privilége de l'âge viril, que le paraît mon neveu, le nouveau sous-lieutenant, des premiers honneurs militaires qu'il aime depuis quelques jours à se faire rendre par toutes les sentinelles qu'il fatigue. Cette habitude, qui devenait bientôt le besoin le plus impérieux de nos fumeurs, n'a point été adoptée par la majorité de la nouvelle génération. Faut-il attribuer cette défaveur, d'une plante si long-temps de première nécessité pour le pays, au prix auquel l'a porté le monopole actuel, ou plutôt aux plaintes répétées et fondées, dit-on, qu'en font les vieux amateurs. Ce qu'il y a du moins de certain, c'est que cette consommation, remplacée par celle des liqueurs fortes, décroit de jour en jour, et finira probablement par devenir nulle, un jour, si le fisc persévère à se réserver la vente exclusive du tabac. Beaucoup de cantons, autrefois passionnés pour tous les exercices violents, tels que la soule et la lutte, y ont absolument renoncé. Dénoncé plus que jamais comme une invention diabolique, le bignou n'est plus toléré que pendant la durée des nôces et les réjouissances publiques ordonnées par l'autorité. Hors ces deux circonstances, cet instrument, dont les bruyants éclats faisaient retentir tant d'échos, et dont l'idée seule suffit encore pour faire palpiter le cœur des jeunes gens des deux sexes, reste constamment muet, et, par son silence, a fait généralement cesser les rondes, sur la pelouse, qui formaient leurs délices. Pour s'en dédommager, ils ont été chercher au cabaret d'autres plaisirs qui dégénèrent bientôt en une passion plus incurable que celle de la danse.

L'homme des champs de P. et des communes adjacentes, est propre sur sa personne et ses vêtements. Il ne s'absente jamais sans faire toilette complète, et ne se met point à table, sans avoir satisfait à l'ablution des mains. On remarque la même propreté dans ses repas, sauf l'usage commun du même verre remplaçant la coupe unique qui suffisait aussi aux peuples les

plus civilisés de l'antiquité. Il y a lieu de croire que c'est plus à l'habitude de ces soins qu'à une moindre consommation de sarrazin, qu'il est redevable de ne point être infecté de ces maladies cutanées si communes dans quelques parties de la Bretagne. Parvenu à l'âge viril, après avoir échappé aux dangers de l'enfance qui font ici succomber tant de jeunes victimes, il jouirait long-temps d'une santé robuste, si mille imprudences et l'abus de l'eau-de-vie ne la compromettaient pas si souvent. Ceux à qui quelques éléments d'instruction ont donné, dès leur bas âge, plus de retenue et d'amour-propre, ont communément une conduite plus régulière, mais sont moins vigoureux, actifs et laborieux que les individus qui, sans avoir jamais lu Hypocrate, outrepassent largement les petits excès périodiques conseillés à l'oreille par ce prince des docteurs. Les maladies les plus ordinaires sont la pleurésie et diverses affections de poitrine presque toujours occasionnées par les suppressions si fréquentes de leur abondante transpiration. Docile aux avis salutaires que j'avais cent fois repétés en vain à ce sujet à notre premier adjoint du maire, le président de notre fabrique, à qui je ne les avais pas plus épargnés, s'est enfin décidé à endosser sur sa peau le gilet de flanelle dont je lui avais fait présent depuis deux ans. Il vient de m'en faire confidence en me recommandant le plus inviolable secret, car il n'en faudrait pas davantage pour le rendre l'objet de la risée publique. Flattez-vous donc d'improviser une refonte générale avec de tels auxiliaires! Les fièvres automnales et inflammatoires, suites naturelles des fatigues de l'été, et d'un brusque changement de température toujours dédaigné, affectent encore plus généralement notre population agreste, et prennent bientôt le caractère le plus grave par l'emploi d'une multitude de remèdes absurdes. Voici entr'autres le plus usité contre la fièvre. Il consiste à prendre à jeun une mixtion d'urine et de vinaigre, dans laquelle on a fait infuser, pendant la nuit, une demi-once de tabac. L'effet de ce breuvage infernal est un vomissement convulsif, et, à moins d'être doué d'une constitution à toute épreuve, il est rare que le patient,

s'il ne crève pas, pardonnez-moi ce mot échappé de ma plume, ne se ressente pas, tant qu'il vivra, des funestes conséquences de cet empoisonnement. Que de malheureux ont expiré dans les tourments les plus affreux, il y a peu d'années, pour avoir cru se guérir de la dyssenterie dont ils étaient attaqués, en prenant, d'un trait, une once de poivre en poudre infusé dans un verre d'eau-de-vie ou de vin blanc! Graces aux soins des autorités supérieures, secondées par plusieurs maires, et au zèle de quantité de médecins, la vaccine prend enfin faveur, et le paysan y soumet assez volontiers ses enfants, lorsque l'opération est gratuite.

Nous avons autant de respect que de crainte pour les morts. Le cadavre ne peut être enseveli par les parents du défunt. On a recours, pour lui rendre ce dernier service, à l'obligeance des voisins. Il est ensuite exposé, à visage découvert et le chapelet entre ses mains croisées, sur un coffre recouvert d'un linceul, au-dessous d'une espèce de catafalque formé de tentures blanches, et dont l'intérieur, éclairé par des cierges, est tapissé d'effigies de crânes humains supportés par des ossements en sautoir. Si la personne décédée était célibataire, quel qu'ait été son âge, on dépose sur le corps une couronne de fleurs dont est aussi jonché le lit funèbre. Depuis le coucher du soleil et aux premières heures de la nuit, sortent de tous les villages circonvoisins des groupes d'habitants en toilette pour aller jeter l'eau bénite sur le corps; et prier quelques instants agenouillés dans le plus profond recueillement. L'heure, le spectacle extraordinaire de l'appartement devenu une chapelle ardente, cette foule tremblante prosternée aux pieds d'un cadavre dont l'éclat des lumières semble redoubler la pâleur, ces yeux fermés pour toujours sur lesquels se confondent tous les regards, le morne silence qui préside à cette réunion nocturne, tout, jusqu'au contraste des fleurs et des hideux emblêmes de la mort qu'elles décorent, tout, dis-je, dans cette triste solennité doit étonner l'étranger et l'émouvoir, pour peu qu'il soit sensible. Le lendemain, suivi d'un nombreux cortége, composé de la famille, des amis et des députés de chaque maison des villages les plus rapprochés, le corps est transporté de son domicile à

l'église sur les épaules des jeunes gens. Toute cérémonie nuptiale ne commence qu'à l'issue du service célébré en commémoration des ascendants morts des deux nouveaux époux. Convenez encore, Madame, que ce témoignage de souvenir filial, en pareille circonstance, a quelque chose de doux, d'attendrissant, plus facile à sentir qu'à exprimer. J'aime encore cette dotation volontaire et annuelle fournie en grains, par chaque ménage de propriétaires et de fermiers, pour le service hebdomadaire de tous les morts de la commune, et surtout l'empressement avec lequel chacun y contribue, parce que j'augure toujours bien d'un peuple qui révère la mémoire de ses pères, et s'occupe encore d'eux quelque reculée que soit l'époque de leur perte.

Nul être au monde n'étant plus superstitieux que le Breton, vous présumez bien, ma tante, qu'il n'y en a pas un seul qui n'ajoute foi aux pressentiments, et ne redoute surtout comme augures des plus sinistres, le cri perçant de l'orfraie, le chant du coq avant minuit, et les hurlements nocturnes du chien de basse-cour. Malheur encore si la première rencontre du matin est celle d'un ecclésiastique ou d'un lièvre, ou si une perdrix ou une pie vient à traverser la route, en dirigeant son vol à gauche. Il est encore, indépendamment des songes, une multitude d'autres mauvais présages dont je vous fais grâce, ainsi que de divers talismans, pour se préserver des sortiléges et de certaines maladies. Que de visions créées par la crainte ou l'ivresse au retour tardif d'une foire, d'une séance de cabaret, ou dans un moment d'absence du logis, lorsque les ténèbres ont succédé au crépuscule du soir! Le moindre météore alors aperçu ne peut être que l'âme errante du dernier décédé de la maison ou du village. Une fois signalée, elle reparaîtra les nuits suivantes, tantôt sous la forme de la fouine ou du chat, se glissant furtivement dans un grenier, tantôt sous celle du hibou immobile sur le faite d'un toît, ou du cheval égaré galoppant en hennissant autour du hameau consterné. Une autre fois, l'imagination encore plus effrayée de nos croyants, leur fera prendre pour le fantôme, le tronc d'un arbre ou tout autre objet, auquel elle prêtera aussitôt les traits livides du pauvre défunt, en même temps

qu'elle reconnaîtra dans le croassement d'un crapaud la voix sépulcrale, qui menace ou supplie, ou dans le ronflement d'un chien inaperçu, les longs gémissements de la victime du trépas. Ces apparitions, confirmées par des témoins ou d'autres visionnaires, ne tardent pas à troubler d'autres cerveaux de la même trempe. L'erreur, mais plus souvent encore le mensonge, se propage de proche en proche avec tout le crédit d'un fait réputé incontestable, et les curieux, de bonne foi, désespérés de n'avoir rien vu ni entendu, n'en ayant pas moins acquis la certitude morale du nouveau prodige, que peut alors la raison aux prises avec des gens armés d'une telle conviction?

Toutes ces révélations seront loin, Madame, de vous donner une haute opinion de notre sagacité. Il m'est pénible d'être contrainte à de pareils aveux. Plaignez-nous; conservez-nous la même bienveillance, puisque ce n'est pas tout-à-fait de notre faute, si nous sommes si peu éclairés, et du moins par pitié, ne désespérez pas plus que moi d'un meilleur avenir.

DE LA FOI.

Lorsque nous cherchons à pénétrer dans ces hautes questions, où il s'agit de notre nature et de notre destinée, lorsque nous voulons soulever quelques replis du voile qui cache à nos regards les mystères du cœur de l'homme, soit que nous considérions d'abord cette cause première d'où dépendent les effets merveilleux qui composent l'univers, ou que, pour découvrir la vérité, nous interrogions notre propre cœur, il est un fait qui précède toutes les recherches de la philosophie et qui survit à tous les systèmes, enfants de notre imagination. Il n'émane point de l'homme, puisqu'il existe avant toute réflexion de notre part; il est au-dessus de notre puissance; s'il vient à cesser pour nous, c'est que tout sentiment moral s'est éteint en notre âme, ce fait merveilleux, c'est la Foi : lien sacré qui unit l'homme à son créateur, il ne peut

être rompu, sans que nous perdions en même temps tout ce qui est le charme de la vie; nobles pensées, généreux sentiments, dons précieux qui provenez d'une source divine, vous cessez de remplir un cœur qui, se confiant en lui-même, ne sait plus espérer en Dieu.

La Foi est tellement inhérente à notre nature, que si l'on excepte quelques hommes qui se sont faussé les idées à force de recherches et qui ont perdu la lumière pour avoir voulu la considérer avec témérité, on n'en trouve aucun à qui ce sentiment soit tout-à-fait étranger; il demeure souvent assoupi pendant un long temps, mais qu'un événement imprévu vienne à tirer leur âme de sa léthargie, la Foi, endormie en leur cœur, se réveille tout-à-coup, elle exerce une autorité d'autant plus forte qu'elle est plus soudaine; elle règne en vainqueur sur toutes les facultés de l'âme, et l'on serait embarrassé du choix, s'il fallait citer les exemples de personnes qui éprouvent des difficultés à croire aux choses mystérieuses que la religion nous enseigne et qui croient néanmoins facilement à des choses tout aussi merveilleuses, aux pressentiments, aux prédictions, sans beaucoup approfondir les motifs de leur croyance. La preuve que la Foi n'est point un vain préjugé, comme le disent certains hommes qui voudraient l'anéantir, parce qu'en croyant en Dieu on croit facilement en sa justice, c'est que le caractère distinctif d'un préjugé est d'être circonscrit en de certaines limites, de régner pendant un temps et de céder ensuite la place à d'autres préjugés qui bientôt auront le même sort. Qu'y a-t-il de semblable dans la Foi? elle a régné dans tous les temps, dans toutes les contrées, dans tous les cœurs vertueux; elle s'est dévelopée dans la suite des siècles, des régions ont été plus favorisées les unes que les autres de la vraie lumière, et les effets qu'elle a produits ont été plus éclatants; de même que certains climats reçoivent une influence plus heureuse des rayons de l'astre qui nous éclaire, et produisent plus abondamment les substances nécessaires à la vie; mais de même aussi qu'il n'existe point de contrée assez malheureuse pour être privée tout-à-fait de la douce chaleur du jour, il n'en est point qui soit privée totale-

ment de la lumière céleste qui produit la Foi dans les âmes; il n'en est point où le remords ne soit le plus grand supplice du coupable; et que serait ce tourment, si ce n'est la voix qui nous crie qu'il est un juge suprême dont nul mortel ne peut éviter les arrêts; s'il appartient à la vérité de porter un caractère auguste qui la fasse distinguer par tous les hommes, assurément nul ne peut la méconnaître au milieu de ce contentement unanime des nations.

On peut dire que la Foi est mère de l'espérance; l'homme qui croit, espère; et le sentiment qui prolonge nos plaisirs et qui console nos peines en nous montrant dans l'avenir la douce image du bonheur, est le fruit et la récompense de la première des vertus. En qui espérerait-il, celui qui ne croit pas en la bonté céleste: est-ce sur un bras de chair qu'il s'appuierait? combien de fois n'a-t-il pas éprouvé la faiblesse d'un pareil soutien? d'ailleurs, il doit juger les autres, d'après lui-même, et il doit savoir qu'un cœur sans foi est presque toujours sans miséricorde, du moins que, s'il a quelques vertus d'ostentation, on ne doit attendre de lui ni un grand dévouement, ni un grand secours. Aussi, à qui verrons-nous s'adresser ce malheureux, privé des biens de la fortune et peut-être de l'usage des moyens que la providence nous a donnés pour soutenir cette existence éphémère; sera-ce à cet homme, dont l'esprit égaré par de vaines subtilités, a perdu la Foi; à ce prétendu philosophe, qui, en analysant les facultés de l'âme, n'a pu découvrir la vie céleste qui est en elle, parce qu'elle se dérobe à tous les regards terrestres; assurément, ce n'est point en de tels hommes que l'infortuné doit placer son espoir; mais ce sera en des hommes de foi, en des hommes fidèles: à Dieu d'abord, ensuite à tous les devoirs que sa loi nous impose; pour accomplir cette divine loi et par cette tendresse ineffable que la Foi porte avec elle, ils sont pour les malheureux l'image de cette providence qui répand de continuels bienfaits.

La Foi est tellement la base de toutes les vertus que, par un accord unanime, qui dit un homme sans foi, entend par cette expression la réunion de tous les vices, tant est grande la conviction que toutes les vertus se

joignent par une chaîne mystérieuse, et que le premeir anneau tient à la Foi, parce que c'est elle qui élève l'âme vers la source de toute perfection. C'est aussi par cette raison que la fidélité, mot dont l'expression dérive évidemment de la Foi, désigne les plus attachantes qualités : l'homme fidèle est bon citoyen, prêt à donner sa vie pour son prince et pour sa patrie, fils respectueux et tendre, excellent ami. De même que l'homme sans foi est l'assemblage de tous les vices, l'âme fidèle est le sanctuaire de toutes les vertus.

Ch. DE COMMEQUIER.

TRADUCTION ANGLAISE.

HISTOIRE DE LA TÊTE MISE AU FOUR.

Le Sultan qui règne en ce moment à Constantinople, est un zélé musulman, une des colonnes de l'Islamisme. En montant sur le trône, il annonça la ferme résolution de déraciner certains abus qui s'étaient introduits dans ses états sous le règne de son prédécesseur, disant qu'il était de son devoir de ramener les choses à leur première simplicité, et de gouverner tout à fait à la turque. En conséquence, il fit revivre l'usage un peu suranné de parcourir la ville sous divers déguisements; et il attachait une telle importance à rester inconnu, que, non content de changer chaque jour de travestissement et de confident, il employait tous les moyens imaginables pour empêcher que qui que ce fût ne devinât son secret.

Il y a quelques années, un mécontentement général se manifesta en Turquie, et l'on craignît que la sédition n'éclatât au sein même de Constantinople. Le Sultan avait fort à cœur de connaître par lui-même l'esprit public; et, avec sa discrétion ordinaire, il résolut de faire faire un costume tel, que ses serviteurs les plus affidés ne pussent le reconnaître.

Ordinairement il envoyait chercher divers tailleurs, à qui il donnait rendez-vous à des heures et dans des lieux différents, afin de leur commander les vêtements dont il avait besoin; mais, pour cette fois, il ordonna à son esclave favori, l'eunuque blanc Mansouri, de lui chercher un tailleur obscur et sans réputation, et de l'amener à minuit, dans le plus grand secret, prendre ses ordres pour lui faire un habit complet.

L'esclave fit une profonde inclination et sortit pour exécuter cet ordre.

En passant auprès de la porte du bazar aux draps, il aperçut un homme déjà sur l'âge, assis sur son établi, dans une petite échoppe où il avait à peine la place de se tourner, et occupé à raccommoder un vieux manteau. L'assiduité au travail avait courbé son corps, et il semble que ses yeux avaient également souffert de cette application continuelle, car son nez était surmonté d'une paire de lunettes. « Voilà précisément » l'homme qu'il me faut, dit l'esclave en lui-même; » je gage qu'il n'est point en réputation. » Le tailleur était tellement attentif à sa besogne, qu'il ne prit pas garde au salut de: *paix soit avec vous*, *mon ami*, que lui adressa Mansouri en l'abordant; et lorsqu'en levant les yeux il aperçut le costume brillant du personnage qui avait parlé, il se remit à l'ouvrage sans faire la réponse accoutumée, ne supposant pas que ce grâcieux salut s'adressât à un pauvre diable comme lui.

Cependant s'apercevant enfin que c'était bien à lui que l'eunuque parlait, il ôta respectueusement ses lunettes, jeta de côté son ouvrage, et il allait se lever lorsque celui-ci l'arrêta en le priant de ne pas se déranger.

— « Quel est votre nom ? » dit Mansouri.

— « Abdallah, pour vous servir, répondit le tailleur; cependant mes amis et mes connaissances m'appellent plus communément Babadul. »

— « Vous êtes tailleur, n'est-il pas vrai ? » continua l'esclave.

— « Oui, dit l'autre, je suis tailleur, et de plus muezin de la petite mosquée de la poissonnerie. N'est-ce pas assez ? »

— « Bien, Babadul, dit Mansouri ; seriez-vous disposé à exécuter une commande, une bonne commande ? »

— « Je ne suis pas assez fou pour refuser, répondit le bonhomme. Voyons, de quoi s'agit-il ? »

— « Doucement, mon ami, reprit l'eunuque, procédons lentement et avec méthode. Consentez-vous à vous laisser conduire, à minuit, les yeux bandés, partout où je pourrai vous procurer de l'ouvrage ? »

— « Ceci est une autre affaire, dit Babadul : nous sommes dans un temps critique, l'on coupe les têtes à foison, et l'on peut faire tomber celle d'un pauvre tailleur tout aussi bien que celle d'un visir ou d'un capitan-pacha. Au surplus, payez-moi bien, et soyez sûr que je ferais un habit pour Eblis, oui, pour le diable lui-même. ! »

— « Ainsi donc vous acceptez, dit l'eunuque en lui glissant dans la main deux pièces d'or. »

— « Oui, j'accepte, dit Babadul ; dites-moi seulement ce qu'il faut faire et comptez sur moi. »

On convint que l'eunuque reviendrait à la boutique à minuit, afin de conduire le tailleur, les yeux bandés, et ils se séparèrent.

Demeuré seul, Babadul acheva sa besogne, tout en se mettant l'esprit à la torture pour deviner quel pouvait être cet ouvrage mystérieux auquel on devait l'employer ; puis, pressé du désir d'apprendre cette bonne nouvelle à sa femme, il ferme son échoppe plus tôt qu'à l'ordinaire, et se retire dans sa demeure, non loin de la petite mosquée de la poissonnerie dont il était muezin.

La femme du tailleur, appelée Dilferib, était une petite vieille, presque aussi courbée que son mari. Elle fut fort réjouie à la vue des deux pièces d'or, et, dans l'attente de celles qu'ils devaient encore recevoir, les deux époux jugèrent à propos de se régaler d'un plat de rôti sortant du four, auquel ils ajoutèrent une salade, avec des raisins secs et des petits gâteaux ; et, enfin, pour achever de se réconforter, quelques tasses du café le plus amer et le plus chaud que la bonne vieille pût servir.

Babadul ne manqua pas de se trouver au rendez-vous

à minuit, devant la porte de sa boutique, et il y rencontra Mansouri, qui, non moins exact, s'y était rendu de son côté. Le tailleur se laissa bander les yeux sans difficulté, et l'esclave, le prenant par la main, le conduisit en silence, après bien des tours et des détours, jusqu'à la porte du palais impérial. Là, Mansouri s'arrêta tout juste le temps nécessaire pour ouvrir la grille en fer d'une porte dérobée, et il introduisit le tailleur au centre même des petits appartements du Sultan. L'esclave ôta le bandeau qui lui couvrait les yeux, et il se trouva dans une salle assez obscure, l'appartement n'étant éclairé que par une petite lampe placée sur la corniche presque à toucher le plafond, mais richement ornée de sophas en brocart magnifique, et de tapis de grand prix. Mansouri dit à Babadul de s'asseoir un instant, et revint bientôt après, tenant à la main un paquet enveloppé dans un mouchoir de cachemire. L'esclave ouvrit ce paquet, en tira un habit de Derviche, et le déploya devant Babadul, en lui disant de calculer combien de temps il lui faudrait pour en faire un semblable, de le ployer ensuite avec soin et de le replacer dans le mouchoir. En même temps Mansouri se retira en recommandant au tailleur d'attendre dans le même lieu qu'il vînt le chercher.

Babadul tourna l'habit dans tous les sens, compta tous les points, fit ses calculs, puis referma soigneusement le paquet, ainsi qu'on le lui avait ordonné. Il n'eut pas plutôt fait, qu'un homme d'un aspect fier et imposant, et qui d'un seul regard fit tressaillir le pauvre tailleur, entra dans l'appartement, prit le paquet et l'emporta sans proférer un seul mot.

Babadul, à peine remis de la frayeur que lui avait causée cette apparition, réfléchissait sur la bizarrerie de sa position, lorsque, quelques instants après, une autre porte s'ouvrit à l'extrémité de l'appartement, et un personnage, richement vêtu, entra mystérieusement, portant encore un paquet couvert d'un cachemire et à peu près de la même dimension que le premier. Il s'approcha du tailleur d'un air tremblant et soumis, se prosterna humblement devant lui, déposa le paquet à ses pieds en baisant la poussière, puis il se retira sans proférer une seule parole, et sans même oser lever les yeux.

» Bien, dit Babadul, en lui-même, il y a dans te ceci quelque chose de merveilleux; et, d'après ce que vois, il faut que je sois devenu un grand personna A dire vrai, cependant, j'aimerais mieux être da mon échoppe à rapiécer mon vieux manteau, qu'à a tendre cet ouvrage si lucratif que l'on m'a promis. Q sait pourquoi l'on m'a conduit ici? Ces allées et v nues de figures étranges, et sans langue apparemmen ne présagent rien de bon, et j'aimerais mieux, af de savoir ce qui va résulter de tout ceci, les vo moins prodigues de saluts et moins avares de parole J'ai entendu parler de pauvres femmes que l'on a co sues dans des sacs et jetées à la mer. Que sait-on? je sui peut-être destiné à servir de tailleur pour semblabl opération. »

Il achevait ce monologue lorsque l'esclave Mansour rentra dans l'appartement. Il fit signe à Babadul d prendre le paquet, lui banda les yeux de nouveau e le reconduisit à son échoppe. Babadul, fidèle à sa promesse, ne se permit pas la moindre question, seulemen il convint avec l'esclave que dans trois jours il tiendrait l'habit tout prêt dans sa boutique; et qu'en récompense il recevrait encore dix pièces d'or.

Débarrassé de son compagnon et sachant bien que sa femme l'attendait avec impatience, le tailleur se rendit en toute hâte à sa demeure. Chemin faisant, il se félicitait en lui-même d'avoir obtenu une commande importante, et de voir qu'enfin, sur ses vieux jours, son étoile prenait un aspect favorable. Il était environ deux heures du matin lorsqu'il arriva à sa porte. Sa femme le reçut avec les témoignages de la plus vive curiosité, et quand il lui dit, en montrant le paquet qu'il tenait à la main, tandis qu'elle l'éclairait avec la lampe: « Combien me donnerez-vous pour les bonnes nouvelles que j'ai à vous annoncer. Voyez, j'apporte de l'ouvrage, et, quand il sera fini, je serai bien payé. » Les yeux de la vieille pétillèrent de plaisir, et sa physionomie devint toute rayonnante.

— « Laissez cela jusqu'à demain matin, ajouta-t-il; pour le moment, mettons-nous au lit. »

— « Non non, répondit la femme, avant de me coucher il faut que je voie ce que vous avez apporté,

autrement je ne saurais dormir. » Là-dessus, tandis que Babadul tenait la lampe à son tour, elle ouvrit le paquet. Que l'on se figure, s'il est possible, l'étonnement du tailleur et de sa femme, lorsqu'au lieu d'un habit ils trouvèrent, enveloppée dans une serviette, et dans un état hideux, épouvantable, une tête humaine.

Elle échappa des doigts de la vieille et roula à quelques pas sur le plancher, tandis que les deux époux, confondus d'horreur, se couvraient le visage avec les mains; puis ils se regardèrent l'un l'autre d'un air impossible à décrire.

« De l'ouvrage, s'écria la femme, ah oui! de l'ouvrage; vous avez fait de belle besogne, vraiment. Fallait-il aller si loin, avec tant de mystère, pour attirer sur nous une telle catastrophe? Est-ce pour faire un habit que vous m'avez apporté cette tête? »

— « Anna Senna, Baba senna! s'écria le pauvre tailleur. Maudits soient son père, sa mère et toute sa famille, pour m'avoir réduit à cette extrémité. Je me sentais défaillir lorsque ce chien d'eunuque me proposait de me conduire en silence et les yeux bandés. Aussi vrai que je suis un Turc, je me doutais bien qu'il ne s'agissait pas seulement de faire un habit; et certes, cet enragé a trouvé moyen d'y fourrer une tête. Allah! Allah! Que vais-je devenir? Si je connaissais le chemin de sa demeure, j'irais à l'instant lui jeter cette tête au visage. Nous allons voir arriver tout à l'heure le bostandgi bachi, et une douzaine d'autres bachis: l'on nous fera payer le prix du sang, et peut-être serons-nous pendus, noyés ou empallés! Dilferib, ma chère Dilferib, dites-moi, qu'allons-nous faire? »

« Ce qu'il faut faire, répondit sa femme; mais nous débarrasser de cette tête vraiment. Est-il juste que nous seuls en soyons responsables? »

» Le jour va bientôt paraître, dit le tailleur, et alors il sera trop tard, il faut agir sur le champ. »

» Il me vient une idée, s'écria la vieille; notre voisin Hassan, le boulanger, chauffe son four à cette heure, et bientôt il va cuire son pain pour ses pratiques du matin. Souvent on lui apporte à cuire, des maisons

prochaines, différents mets que l'on dépose, pen la nuit, à la bouche du four; si je mettais cette sous un pot couvert, je le porterais à cuire : sonne ne s'en apercevra que la fournée n'en soit fa nous nous garderons bien de la réclamer, et elle tera au boulanger. »

Babadul admira la sagacité de sa femme, et sur champ son plan fut exécuté. Elle plaça la tête d un vase couvert; puis, épiant le moment où perso ne l'observait, elle la posa à terre parmi tous pots qu'Hassan devait placer dans son four. Les vi époux fermèrent ensuite leur porte à double verr et se mirent au lit, en songeant, pour se consol qu'il leur restait une serviette et un fort beau cach mire qui avaient servi à envelopper la tête.

Le boulanger et son fils Mahmoud étaient occu à chauffer leur four, en y entassant force épines, c ronces et des broussailles sèches de toute espèce, lorsque to à coup, leur attention fut détournée par les aboiemen et les hurlements plaintifs d'un chien, habitué de le four, où il venait assiduement chercher quelques rest du pain qu'Hassan et son fils, zélés musulmans, l distribuaient généreusement.

Mahmoud, dit le père, voyez donc à ce chien, il ser quelque chose d'extraordinaire. Le fils obéit, et n trouvant rien qui pût occasionner tout ce vacarme d la part du chien, il n'y a rien, répondit-il, et le chassa.

Cependant les hurlements continuant toujours, Hassan alla voir lui-même, et remarqua que le chien rôdait toujours autour du pot du tailleur, en le flairan attentivement. Il sautait sur Hassan, puis il revenait au vase, puis encore à Hassan; tant qu'à la fin le boulanger ne douta plus que le contenu de ce pot ne l'intéressât vivement. Il leva donc tout doucement le couvercle, et l'on devine aisément quelle fut sa surprise et son effroi en apercevant une tête dont les yeux le regardaient fixement.

« Allah ! Allah ! s'écria le boulanger. Mais le brave homme avait le genre nerveux fort endurci, et, au lieu de laisser tomber le vase ainsi que l'auraient fait bien des gens à sa place, il remit tranquillement le couvercle, et fit signe à son fils d'approcher.

Mahmoud, dit-il, le monde est devenu bien méchant, un maudit infidèle nous a donné à cuire une tête d'homme. Grâces à ce chien et à notre heureuse étoile, notre four ne sera point souillé; nous pourrons enfourner notre pain, les mains pures et la conscience tranquille. Mais, puisque le démon est sorti de l'enfer, que d'autres que nous reçoivent sa visite. Si l'on vient à savoir que cette tête a été apportée ici, personne désormais ne voudra nous employer; nous n'aurons plus qu'à fermer notre four et à mourir de faim. On nous accusera de mêler à notre pâte de la graisse humaine, et si par hasard on y trouve un poil, l'on ne manquera pas de dire que c'est de la barbe du mort. »

Mahmoud, jeune garçon d'une vingtaine d'années, était aussi calme, aussi insensible que son père, et de plus doué d'une large dose d'esprit et de gaieté. Cet incident lui parut un excellent tour, et il ne put retenir un grand éclat de rire, en voyant la laide grimace que faisait cette vilaine tête au fond de son pot.

« Portons-la en cachette, dit le jeune homme, dans la boutique de Kior Ali, le barbier de l'autre côté de la rue. Il ouvre en ce moment, et comme il n'a qu'un œil, il sera facile d'entrer sans être aperçu. Allons, mon père, laissez-moi faire, profitons du temps avant qu'il soit grand jour, et personne ne me verra. »

Le père consentit, et Mahmoud, saisissant le moment où le barbier était allé au coin de la rue faire certaines ablutions, entra furtivement dans la boutique et plaça la tête sur une espèce de tasseau, le long du mur, puis il arrangea tout autour quelques serviettes, comme si c'eût été une pratique en posture d'être rasée, et joyeux comme un polisson d'enfant qui vient de faire quelque malice, il retourna auprès du four, afin d'observer quel effet produirait sur le barbier borgne, l'apparition de cette pratique d'une nouvelle espèce.

Tout en tournant dans sa boutique, encore mal éclairée par les premiers rayons du jour, qui pénétraient avec peine à travers les carreaux de papier huilé dont les fenêtres étaient garnies, Kior Ali aperçut par hasard cet étrange personnage qui, placé près du mur, semblait attendre qu'on vînt le raser.

« Ah ! la paix soit avec vous, lui dit-il, je ne avais pas d'abord aperçu. Vous êtes matinal, au d'hui, l'eau n'est pas encore chaude ; oui, je voi votre tête a besoin d'être rasée ! Mais pourquoi ô tôt votre bonnet, vous aurez froid ! » Ici il fit pause. « Point de réponse, ajouta le barbier en même. Il est muet, je suppose, et peut-être so par-dessus le marché. Bien, je suis presque aveu ainsi nous pouvons aller de pair. Cependant, mon vi dit-il, en s'adressant à la tête, je gagerais mon œil que vous serez content. Mon rasoir glissera votre peau, aussi doucement qu'un verre de bon coule dans mon gosier. »

A ces mots, procédant méthodiquement aux pr ratifs nécessaires, il atteignit son bassin, qui suspendu à un crochet, fit mousser son savon, repassa son rasoir sur un large cuir pendu à sa ce ture. Cela fait, il s'avança vers la pratique suppo tenant son bassin de la main gauche, tandis que droite étendue, il se préparait à lui répandre son tiède sur la tête. Il n'eut pas plutôt mis la main cette peau froide, qu'il la retira précipitamme comme s'il eût touché un charbon ardent. Ah ! qu'est ceci, mon ami, dit le barbier ? vous êtes fr comme la glace. Il esseya encore une fois de le vonner ; mais aussitôt la tête roula du tasseau su plancher, avec un bond terrible, qui fit sauter barbier tout effrayé à l'autre extrémité de sa boutique.

« Aman, Aman, grâce, miséricorde ! s'écria Ki Ali en se tapissant dans le coin le plus reculé de boutique, prends mon échoppe, mes rasoirs, mes se viettes, tout ce que je possède; mais épargne ma vie Si tu es le *Shaitan*, parle, mais ne m'oblige pas te raser. »

Lorsqu'il vit, cependant, qu'après cette catastroph tout était tranquille, et qu'il n'y avait rien à craindre il s'approcha de la tête ; et, la prenant par la petit touffe de cheveux laissée au sommet du crâne, il l considéra avec étonnement. « Par les douze Imans, c'es une tête ! dit-il, en l'élevant à la hauteur de son œil et comment es-tu venue ici ? Est-ce pour me porter malheur, misérable charogne. Va, il n'en sera rien ! Kio

Ali a perdu un œil, mais il lui en reste un autre vif et pénétrant. Je te donnerais volontiers au boulanger Hassan, ici près, si son coquin de fils qui regarde en ce moment de mon côté, n'était encore plus clairvoyant que moi. Mais quand j'y pense, je vais te mettre en un lieu où tu ne pourras nuire à personne. Tu iras chez le Giaour Yanaki, le rôtisseur Grec, et il pourra te rôtir, si bon lui semble, et te servir aux infidèles, ses habitués. » A ces mots, Kior Ali retira par l'ouverture pratiquée sur le côté de son manteau la main qui tenait la tête, et prenant sa pipe de l'autre, il descendit la rue pour se rendre au restaurant du Grec.

Il le fréquentait de préférence à ceux des musulmans, parce que là il pouvait satisfaire impunément son goût pour le vin. Il connaissait depuis long-temps l'endroit où l'on déposait la viande froide, et portant furtivement les yeux tout autour de lui, en entrant dans la boutique, il jeta la tête dans un coin obscur, derrière une large échine de mouton, destinée à fournir le rôti de la journée. Personne ne s'en aperçut, parce que le jour était encore peu avancé. Ensuite il alluma sa pipe au feu de charbon de Yanaki, et afin de couvrir sa visite d'un prétexte plausible, il commanda pour son déjeûner un plat de rôti, qu'on devait lui porter à sa boutique. Il jugeait convenable, après l'aventure du matin, de se reconforter un peu.

Yanaki, cependant, après avoir nettoyé ses assiettes de bois, mis en ordre ses brochettes, soufflé son feu, préparé ses sorbets, et balayé sa boutique, alla chercher dans son garde-manger de quoi préparer le déjeûner du barbier. Yanaki était un véritable Grec, prudent, fourbe et rusé, rampant envers ses supérieurs, dur, altier envers ses inférieurs, détestant cordialement ses maîtres orgueilleux, les osmanlis, et cependant bas et vil flatteur, toutes les fois que l'un d'eux, quel qu'il fût, daignait faire attention à lui. Il cherchait parmi ses provisions quelque reste de viande qui pût lui convenir, en murmurant entre les dents qu'un morceau de charogne serait assez bon pour un Turc; puis il examina son mouton de la tête à la queue, le flaira à diverses reprises et dit : « non, ceci se gardera. »

Mais au moment où il relevait la queue chargée de graisse, il aperçut tout-à-coup l'œil fixe de la tête de mort. Cet aspect le fit tressaillir, et il sauta quatre pas en arrière. Par mes yeux, s'écria-t-il, qu'est ceci? qui est là? » Comme il ne recevait point de réponse, il regarda de nouveau, s'approcha peu-à-peu, puis avançant la main parmi des têtes et des pieds de mouton, et des débris de toute espèce, restes des jours précédents, il tira la tête, l'horrible tête, et la tenant à longueur de bras comme s'il eût craint qu'elle ne lui fît mal. « Malédiction, maudite barbe, s'écria-t-il; en reconnaissant à la touffe de cheveux laissée sur le crâne qu'elle appartenait à un Mahométan! Ouf! Si je pouvais tenir ainsi toutes vos têtes, maudits enfants d'Omar! j'en ferais du rôti pour engraisser grâtis tous les chiens de Constantinople! Puissiez-vous tous finir ainsi, afin que les vautours se répaissent de vos carcasses! Puisse chaque Grec, aussi heureux que je le suis ce matin, avoir un de ces indignes crânes pour lui servir de ballon! » A ces mots, il jeta la tête à terre, dans un accès de rage, et la roula sous ses pieds. Puis réfléchissant un instant en lui-même, « après tout, dit-il, qu'en ferai-je? si on l'aperçoit ici, je suis perdu, on croira que j'ai tué un Turc. »

Tout à coup, par une sorte d'inspiration malicieuse, il s'écria, « à propos, je m'en souviens. — Le juif! Le juif. Cette place convient à merveille à pareille tête! oui je t'y mettrai, reste impur d'un Mahométan. »

En disant cela, il saisit la tête, et la cacha sous son habit; il descendit la rue en courant, jusqu'à l'endroit où gissait le cadavre d'un juif, ayant la tête coupée et placée tout juste entre ses deux cuisses.

Il est bon de savoir qu'en Turquie, lorsqu'un Mahométan est décapité, l'on met par distinction sa tête sous son bras; tandis que si c'est un chrétien on la lui place entre les jambes, aussi près que possible d'un endroit honteux.

C'est ainsi que Yanaki plaça la tête du Turc, à côté de celle du Juif; joue à joue, aussi près que le lui permirent le trouble et la précipitation inévitables en pareille circonstance. Le jour était encore assez obscur, personne ne remuait, de sorte qu'il termina son opération, et retourna ensuite à sa boutique sans être aperçu

et en s'applaudissant d'avoir satisfait sa haine contre ses oppresseurs, en plaçant la tête de l'un d'eux dans un endroit qui, surtout pour un Turc, est réputé de la dernière impureté.

Le malheureux condamné ainsi exposé, était accusé d'avoir dérobé un enfant Mahométan pour le mettre à mort. Cette cérémonie religieuse, que les juifs, comme chacun sait, pratiquaient jadis en France aussi bien qu'en Turquie, excita dans cette circonstance une telle fermentation parmi la populace de Constantinople, que l'on ne trouva d'autre moyen de l'appaiser que de décapiter le coupable. L'on avait choisi à dessein pour cette opération, un carrefour en face de la demeure d'un Grec fort riche, et l'on avait ordonné que le cadavre, avant qu'on pût l'inhumer, demeurât exposé, trois jours entiers. L'officier chargé de l'exécution avait désigné cet endroit de préférence, dans l'espoir que le Grec acheterait bien cher la permission de se débarrasser de ce spectacle odieux, et de l'influence pernicieuse qu'on lui attribue généralement. Mais sans se mettre en peine des conséquences, le Grec se contenta de fermer ses fenêtres, bien décidé à priver ses oppresseurs des bénéfices qu'ils s'étaient promis. Ainsi le cadavre du juif resta exposé pendant tout le temps prescrit. Excepté les vrais croyants, personne n'osait en approcher, de peur qu'il ne prît fantaisie aux autorités Mahométanes, toujours disposées à accabler les Giaours de nouveaux outrages, d'obliger quelqu'un d'entre eux à transporter le cadavre au lieu désigné pour sa sépulture; de sorte que cet objet odieux et dégoûtant se trouvait entièrement abandonné, ce qui permit à Yanaki le rôtisseur, de placer la tête ainsi que nous l'avons dit, sans être aperçu ni inquiété par qui que ce fût. Mais enfin le jour avança, les rues devinrent plus mouvantes, et lorsque l'on découvrit la nouvelle tête, il s'amassa tout autour une foule immense. Le bruit ne tarda pas à se répandre qu'il s'était opéré un miracle; le cadavre d'un juif se trouvait avoir deux têtes. Cette nouvelle extraordinaire vola de bouche en bouche; et, en un instant, toute la ville fut en rumeur. Chacun accourait pour voir cette merveille, et le Sanhédrin déclara que sans doute ceci présageait à leur race per-

sécutée quelque grand événement ; les rabbins courant çà et là, toute la communauté s'assemblait autour du cadavre dans l'attente de le voir se lever et mettre sa tête sur ses épaules pour les délivrer de leurs tyrans.

Par malheur, un janissaire, mêlé dans la foule, examina avec attention cette tête surnuméraire, et on l'entendit s'écrier tout-à-coup, d'un ton où perçaient le doute et la surprise : « Allah ! allah ! il allah ! Ce ne sont pas là deux têtes d'infidèles ! L'une est celle de notre Seigneur et Maître l'Aga des Janissaires. » En disant cela, il appela quelques-uns de ses compagnons qu'il aperçut à quelque distance, et leur fit part de sa découverte. Ceux-ci devinrent furieux et coururent sur le champ publier cet événement dans leur orta.

Cette nouvelle se répandit avec la rapidité de l'éclair, et excita dans tout le corps des Janissaires une sédition très-alarmante. Il paraît que l'on ignorait encore dans Constantinople, que leur chef, qu'ils s'étaient donné eux-mêmes, et à qui ils étaient très-attachés, venait d'être mis à mort.

« Quoi ! dirent-ils, n'est-ce pas assez d'user de perfidie envers nous, pour nous enlever un chef que nous chérissons, faut-il ajouter encore à cet outrage la plus sanglante dérision. La tête d'un noble Aga des Janissaires, placée entre les cuisses ignobles d'un juif ; où en sommes-nous, ce n'est pas nous seulement qui sommes insultés, c'est l'Islamisme entier qu'on méprise et qu'on outrage ! Non, c'est une indignité sans exemple, une tache que le sang de toute une race impie ne pourra effacer. Quel chien d'infidèle a profané cette tête, comment a-t-elle été apportée ici ? Est-ce un tour de cet enragé de vizir ? Est-ce l'œuvre du reis-effendi et des ambassadeurs Francs ? Par la Sainte Caaba (1), par la barbe d'Osman et l'épée d'Omar, nous serons vengés !

Nous laisserons un instant ces furieux exhaler leur rage, et je me bornerai à esquisser en deux mots la scène qui suivit. Les Juifs fuyant de tous côtés, se cachent de leur mieux, afin d'échapper à ces damnés Turcs qui, l'injure et la menace à la bouche, parcourent incessamment les rues, divisés par petites troupes,

(1) C'est le nom de la maison où naquit Mahomet à la Mecque.

armés jusqu'aux dents, le sabre à la main et le pistolet à la ceinture, en jurant de se venger sur le premier venu. La ville, composée de rues étroites et de maisons fort basses, est encombrée d'une population immense; l'on y aperçoit des costumes variés, des couleurs les plus vives et les plus tranchantes; partout une foule inquiète, agitée et bruyante; et l'on remarque sur tous les visages une expression de curiosité qui annonce l'attente de grands événements. Tel est le tableau que je dois présenter au lecteur, en le priant de le contempler un moment, tandis que je vais jeter un coup-d'œil dans l'intérieur du sérail, afin de savoir ce qu'est devenue Sa Hautesse, depuis que nous l'avons quittée.

La nuit même où le sultan fit venir le tailleur, il avait secrètement donné l'ordre de couper la tête de l'Aga des Janissaires. On savait qu'il était l'auteur des troubles qui avaient récemment éclaté dans son corps, il était l'idole des Janissaires, et Sa Hautesse attachait à son supplice une telle importance, qu'elle avait ordonné de lui apporter sa tête immédiatement après l'exécution. L'officier à qui ce soin avait été confié, voyant un homme assis dans l'appartement où on lui avait commandé de porter la tête, le prit naturellement pour le Sultan, et, sans oser lever les yeux, il déposa son offrande à ses pieds, avec les profondes inclinations que nous avons décrites, et qui s'adressèrent au tailleur. Le Sultan, toujours occupé de son projet de déguisement et du désir de tromper Mansouri lui-même, avait enlevé le paquet contenant l'habit de derviche, avec l'intention d'en substituer un autre à sa place. Il n'avait pas compté sur la tête qu'on lui apporta, ni sur le prompt retour de Mansouri; de sorte qu'il se trouva lui-même fort embarrassé, lorsqu'il s'aperçut que le tailleur et l'esclave étaient partis. Faire courir après, c'eût été éventer tous ses projets; afin donc d'obtenir quelques éclaircissements, il fut obligé d'attendre le retour de Mansouri, bien certain que le tailleur n'était point parti sans l'habit; et cet habit il le tenait à la main. Inquiet, cependant, impatient de savoir si ses ordres à l'égard de l'Aga étaient exécutés, il manda l'officier qu'il en avait chargé.

L'on devine aisément quelle fut leur surprise à tous les deux, au moment de l'explication :

« Par ma barbe, s'écria le Sultan, après un moment de réflexion, le tailleur a emporté la tête ! »

L'on conçoit avec quelle impatience il attendait Mansouri ; mais il eut beau trépigner, pester, tempêter, et crier allah ! allah ! tout cela ne fit pas revenir l'esclave une minute plus tôt ; et le brave homme allait tranquillement se mettre au lit, lorsqu'on l'avertit que Sa Hautesse le demandait.

Du plus loin qu'il l'aperçut, le Sultan lui cria : « Allons, Mansouri, cours vite chez le tailleur,.... au-lieu de l'habit de derviche il a emporté la tête de l'Aga des Janissaires..... Va, cours sans perdre un moment, et rapporte la tête, ou il arrivera malheur. » En même temps il expliqua à l'esclave ce qui avait occasionné cette fâcheuse méprise. Mansouri fut fort embarrassé à son tour : il connaissait la boutique du tailleur, mais il ignorait complétement le lieu de sa demeure. Cependant, plutôt que de redoubler l'inquiétude de son maître, il sortit pour aller le chercher, et alla droit à sa boutique, espérant apprendre de quelque voisin où il demeurait ; mais, à l'exception d'un café où l'on venait d'ouvrir pour recevoir les habitués matineux, et où il demanda inutilement quelques informations, les boutiques du bazar étaient encore fermées ; de sorte qu'il se trouva dans une étrange perplexité. Heureusement il se souvint que Babadul était muezin de la petite mosquée de la Poissonnerie, et il s'y rendit sur le champ. En ce moment, l'azan, c'est-à-dire, l'annonce de la prière du matin, retentissait du haut de tous les minarets, et il espérait découvrir son escamoteur de tête invitant les fidèles à la prière.

Il ne tarda pas en effet à entendre une voix tremblante et cassée de vieillesse, et il crut reconnaître Babadul, qui, de toute la force de ses poumons, troublait la tranquillité du matin. Il ne se trompait point, car en levant les yeux vers le minaret, il aperçut le bonhomme qui faisait le tour de la galerie, et qui, la bouche ouverte et la main près de l'oreille, déployait toute l'énergie de son gosier, afin de bien remplir son

office. Mais le tailleur n'eut pas plus tôt aperçu Mansouri lui faisant signe de la rue, que la profession de foi lui resta dans la gorge, et, occupé tout à la fois des paroles qu'il devait prononcer et de la crainte d'avoir à rendre compte de la tête, il fit, dit-on, un si étrange galimathias, que les musulmans zélés du voisinage en furent extrêmement scandalisés. Il descendit pourtant en toute hâte, et, fermant après lui la porte qui conduit au petit escalier, il rencontra Mansouri dans la rue; mais, sans attendre qu'on le questionnât sur l'horrible tête, il commença par reprocher à l'esclave ce qu'il lui plut d'appeler le tour qu'on lui avait joué.

« Avez-vous eu le courage, dit-il, de traiter ainsi un pauvre diable tel que moi. Prendre ma maison pour un charnier. Vous viendrez après, je suppose, me faire payer le prix du sang. »

« Que voulez-vous dire, répondit Mansouri? Ne voyez-vous pas, mon ami, que c'est une méprise. »

Oui, par ma foi, dit le tailleur, une méprise! une méprise faite à dessein, pour mettre un pauvre homme dans l'embarras. L'un se rit de moi à ma barbe, en me persuadant qu'il veut me commander un habit.... un autre emporte le modèle..... et un troisième y substitue la tête d'un mort. Allah! allah! je suis tombé entre les mains d'une troupe de brigands, d'insignes scélérats. »

« Taisez-vous, pour Dieu, taisez-vous, dit Mansouri, en lui mettant la main sur la bouche. Vous vous embourbez de plus en plus. Savez-vous qui vous outragez? »

« Je l'ignore, répondit Babadul, mais peu m'importe. Tout ce que je sais, c'est qu'il n'appartient qu'à un chien d'infidèle de me donner la tête d'un mort pour un habit. »

« Allons, vieux fou, homme d'aiguille et d'église, appelleras-tu chien d'infidèle le représentant de Dieu sur la terre, s'écria Mansouri étouffant de colère? Tes lèvres impures oseront-elles blasphémer le nom de celui qui est le refuge du monde? Tu manges la poussière, tu amasses les cendres sur ta tête. Allons, dis-moi où est la tête du mort; réponds vite, ou je prends la tienne à la place. »

A ces mots, le tailleur demeura stupéfait et la bouche béante, comme si l'on avait ouvert les portes de son intelligence.

« Aman ! Aman ! miséricorde, Aga, cria Babadul à Mansouri. Je ne sais ce que je dis. Butor, cheval, triple bourrique que je suis de n'avoir pas deviné cela. Bismilloh, au nom du prophète, venez chez moi je vous en supplie, votre présence me portera bonheur, et la tête de votre esclave s'élèvera jusqu'au ciel. »

« Je suis pressé, très-pressé, dit Mansouri. Où est la tête, la tête de l'Aga des Janissaires ?

Quand le tailleur apprit à qui appartenait cette tête, et qu'il se rappela quel usage il en avait fait, d'après les conseils de sa femme, il commença à trembler de tous ses membres, et une sueur froide inonda son visage.

« Où elle est vraiment? Ah! quel malheur est tombé sur nous! Quelle étrange fatalité!. »

« Où est-elle ? où est-elle ? répéta l'esclave avec vivacité. Vite, parlez. »

Le pauvre tailleur, fort embarrassé, balbutia quelques mots au hasard, jusqu'à ce qu'enfin ne sachant que répondre, il restât tout à fait muet.

« L'avez-vous brûlée ? »

« — Non. »

« — L'avez-vous jetée? »

« — Non. »

» Au nom du Prophète, qu'en avez-vous donc fait ? L'avez-vous mangée? »

» — Non. »

« Est-elle chez vous ? »

« — Non. »

« — Est-elle cachée dans une maison voisine?

» — Non. »

Enfin, perdant patience, l'esclave Mansouri saisit Babadul par la barbe, et le secouant rudement, il s'écria en rugissant : « Parleras-tu, vieux fou ? Où donc est-elle ? »

« Au four, dit le tailleur d'une voix étouffée; voilà le fait. »

« Au four, répéta Mansouri stupéfait : et pourquoi diable l'avez-vous fait cuire? Comptiez-vous la manger ? »

« J'ai dit la vérité, répondit Babadul, que vous importe le reste ? En ce moment, elle est dans le

four. » Alors il raconta en détail ce qu'ils avaient fait sa femme et lui, dans la dure extrémité où ils étaient réduits.

« Conduisez-moi à la boutique du boulanger, dit l'esclave, nous aurons la tête rôtie, puisque nous ne pouvons l'avoir autrement. — Eût-on jamais l'idée de mettre au four la tête d'un Aga des Janissaires. Allah! il allah! »

Arrivés à la boutique d'Hassan, ils le trouvèrent occupé à retirer son pain du four, et aussitôt qu'ils eurent fait connaître l'objet de leur visite, le boulanger, trop heureux de voir s'expliquer ainsi un événement qu'on aurait pu lui imputer à crime leur raconta, sans se faire prier, comment la tête avait passé du pot de terre au tasseau du barbier.

Tous les trois (Mansouri, le tailleur et le boulanger) se rendirent alors chez le barbier, afin de savoir ce qu'était devenue la tête, sa première pratique du matin.

Après un moment d'hésitation, Kior Ali protesta que cet horrible objet lui avait semblé un présent du démon, et qu'en conséquence il avait cru bien faire en le passant au Giaour Yanaki qui, sans doute, en avait déjà régalé ses frères infidèles, sous la forme de rôti. Aussi inquiet que surpris de tout ce qu'il venait d'apprendre, Mansouri invoquait à chaque pas le nom du prophète. Enfin, la troupe s'adjoignit encore le barbier, et sans pouvoir deviner quelle serait l'issue de tant d'aventures extraordinaires, elle se dirigea vers le restaurant de Yanaki.

Fort étonné de voir tous ces vrais croyants entrer à la fois dans sa demeure, le Grec devina sans peine qu'ils ne venaient point pour goûter ses rôtis, et qu'ils cherchaient un mets beaucoup moins savoureux. Aussi, dès qu'on le questionna au sujet de la tête, il nia effrontément l'avoir jamais vue, ou en avoir la moindre connaissance.

Le barbier montra l'endroit où il l'avait placée, et jura par le Coran qu'il disait vrai.

Mansouri s'efforçait d'éclaircir la difficulté, lorsqu'on vint le prévenir qu'il se manifestait dans la ville une agitation extraordinaire, occasionée par la découverte

d'un juif à deux têtes, puis encore par cette autre découverte qui avait si vivement excité la fureur des janissaires.

Mansouri, suivi du tailleur, du boulanger et du barbier, se rendit sur le champ à l'endroit où gisait le corps du juif, et là chacun reconnut, à son grand étonnement, son hôte matinal, — La tête qu'ils cherchaient depuis si long-temps.

Pendant ce temps, le Grec Yanaki, prévoyant le danger qui le menaçait, rassembla à la hâte tout son argent comptant, et sortit de la ville.

Où est le Grec, dit Mansouri, en regardant autour de lui, persuadé qu'il s'était joint à leur petite bande, il faut que nous paraissions tous ensemble devant le Sultan.

Je jurerais qu'il a pris la fuite, dit le barbier, quoique borgne, je vois fort bien que c'est lui qui a gratifié le juif de cette double tête.

Mansouri eût volontiers emporté la tête; mais, entouré comme il l'était d'une bande de soldats armés et furieux, qui juraient de se venger de la perte de leur chef, il trouva plus prudent de se retirer. Emmenant donc avec lui ses trois témoins, il se rendit incontinent devant son maître.

Le lecteur conçoit plus aisément que je ne pourrais le décrire, quelle fut la perplexité du Sultan, lorsque Mansouri lui rendit compte de tout ce qui s'était passé, du lieu où il avait trouvé la tête de l'Aga des janissaires, de la manière dont elle y était parvenue, et des troubles qu'elle avait excités. Sa Hautesse sentait fort bien que raconter l'affaire dans tous ses détails, c'était déroger à sa dignité et se couvrir de ridicule; d'un autre côté, il eût été dangereux de laisser un libre cours à la sédition; elle pouvait augmenter au point qu'il fût impossible de la maîtriser, et il y perdrait peut-être la couronne et la vie.

Il demeura quelques instants dans cet état d'anxiété, relevant ses moustaches, et murmurant entre les dents Allah, Allah. Enfin il ordonna d'appeler devant lui le grand Visir et le Mufti.

Alarmés de cet ordre subit, ces deux grands dignitaires se rendirent à la porte impériale, l'esprit assez

agité; mais lorsqu'ils apprirent de la bouche du Sultan, qu'il ne s'agissait que de troubles dans la capitale, ils reprirent leur tranquillité.

Enfin, après une courte délibération, il fut décidé que le tailleur, le boulanger, le barbier et le rôtisseur comparaîtraient devant le tribunal du Mufti, comme accusés d'avoir formé un complot contre l'Aga des janissaires, avec l'intention de voler sa tête pour la mettre au four, la raser et la rôtir, et qu'ils seraient condamnés à payer le prix du sang. Mais, comme le rôtisseur avait été la cause immédiate des troubles, en traitant la tête avec le mépris le plus insultant, et que de plus c'était un Grec et un infidèle, il fut arrêté que le Mufti rendrait une ordonnance portant qu'on lui couperait la tête, pour la placer dans l'endroit impur où il avait exposé celle de l'Aga.

Afin d'appaiser les janissaires, il fut convenu entre le Sultan et son Grand-Vizir, qu'on nommerait un nouvel Aga qui leur fût agréable, et que son prédécesseur serait inhumé avec tous les honneurs imaginables. Cette décision (excepté toutefois en ce qui concerne le Grec qui avait prudemment prit la fuite) fut exécutée de point en point; et la tranquillité régna de nouveau dans Constantinople. L'on doit ajouter à la gloire du Sultan, que, non-seulement, il fit remise au tailleur, au boulanger et au barbier, des amendes qu'ils avaient encourues, mais qu'en outre, et afin de les dédommager des angoisses où il les avait plongés involontairement, il les gratifiât d'une bonne somme d'argent. B.

MÉMOIRES
SUR LES TERRES VAINES ET VAGUES
DE LA CI-DEVANT PROVINCE DE BRETAGNE.

M. Colombel, avocat à Nantes, vient de livrer à l'impression le mémoire pour lequel il a obtenu la médaille d'or à la dernière séance de la Société Académique.

Les entreprises projetées ajoutent à l'intérêt de cette publication. On peut dire, sans crainte, que cet ouvrage est digne de la réputation de son auteur, que l'on aime à compter au nombre des avocats les plus distingués du barreau de Nantes. Le mémoire de M.e Colombel venant d'être publié, nous pouvons donc nous borner à en faire une simple annonce.

M. Nadaud, avocat-général à la cour de Rennes, s'est aussi déterminé à publier son *Mémoire sur les terres vaines et vagues*, etc. Ce mémoire, comme nos lecteurs le savent, a été couronné par la Société Académique de Nantes, dans sa séance du 30 novembre dernier. Un entier succès répondra, nous n'en doutons pas, à cette publication qui est faite dans les circonstances les plus favorables, dans un moment où l'on s'occupe sérieusement d'ouvrir nos landes et de les couvrir d'utiles plantations. M. Nadaud a examiné de la manière la plus approfondie, non-seulement les questions présentées par l'Académie, mais encore toutes celles qui, historiquement ou législativement, peuvent s'y rattacher, même d'une manière indirecte. L'ouvrage qu'il publie renferme un traité complet sur notre ancienne jurisprudence, relativement aux terres vaines et vagues, sur la législation moderne, et notamment sur les lois de 1792 et de 1793, sur les lois et décrets postérieurs qui ont eu pour objet, soit la propriété, soit le mode de jouissance des biens communs. L'auteur examine aussi quelles seraient les modifications les plus utiles à apporter à la législation dans l'intérêt des communes et de l'état; enfin, une partie de l'ouvrage, sous le titre de *Pièces Justificatives* contient quelques anciens édits très-curieux, et les arrêts de la cour royale de Rennes qui ne figurent dans aucun recueil et qui ont fixé la jurisprudence sur la matière traitée. L'appendice renferme des dissertations étendues et des recherches multipliées sur l'état des communaux chez les divers peuples, sur leur origine parmi nous, sur les fiefs, l'invasion des peuplades germaines, les propositions des états-généraux de Bretagne, et les intentions et la jurisprudence du parlement relativement aux terres vaines et vagues de la province, etc., etc. Quant à la manière dont les ques-

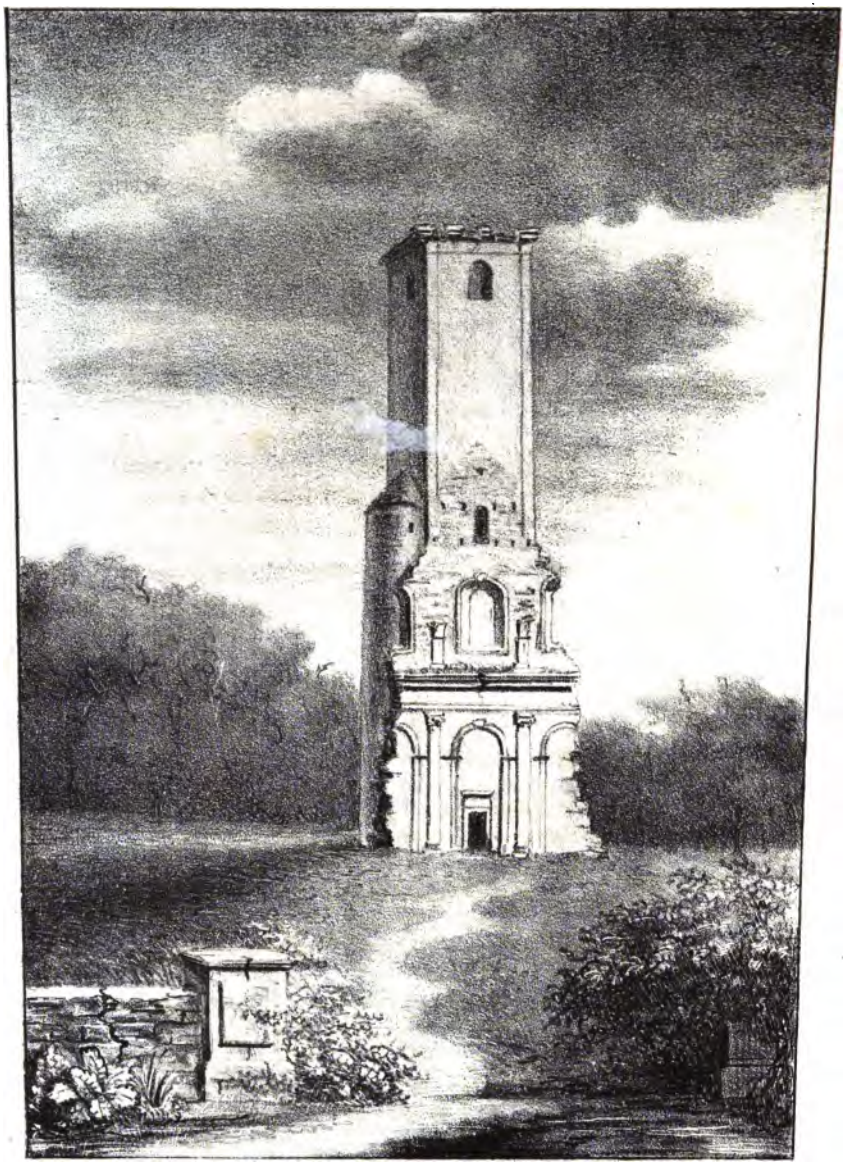

J. C.

Lith.e de Mellinet, à Nantes.

Tour de Buzai.

tions ont été traitées, nous renvoyons nos lecteurs au rapport qui a été fait sur cet ouvrage par la commission de la Société Académique. Une seule observation de critique a été présentée. M. Nadaud examine cette observation dans sa préface, et la réfute, dit-il, de la manière la plus complète. Nous ne prononcerons pas entre l'auteur et la commission : nous laisserons, en ce moment, ce soin à ceux qui liront cet ouvrage. Les mémoires de MM. Colombel et Nadaud seront recherchés non-seulement par les jurisconsultes, mais encore par tous les hommes qui s'occupent d'économie politique et par ceux qui s'intéressent à la prospérité de notre pays.

TOUR DE BUZAI.

LITHOGRAPHIE.

La première lithographie du 13.e volume du *Lycée* représente le clocher de l'ancienne abbaye de Buzai. « En 1755, dit M. Richer, dans son *Voyage de Nantes à Paimbœuf*, l'église de ce monastère, qui tombait en ruines, fut démolie et reconstruite sur un nouveau plan ; mais elle a été détruite, comme tout le reste du bâtiment, pendant la révolution. Il n'en reste aujourd'hui que le clocher, bâti carrément et qui domine majestueusement une grande partie du cours de la Loire, depuis Nantes jusqu'à Paimbœuf. Il a été conservé, pour servir de point de remarque aux marins.....

» L'abbaye de Buzai est bâtie sur les bords de l'Achenau, canal construit par les moines de ce couvent et qui conduit à la Loire les eaux du lac de Grand-Lieu. »

QUELQUES REMARQUES

SUR L'OUVRAGE INTITULÉ :

QUESTIONS COMMERCIALES,

PUBLIÉ EN NOVEMBRE 1828, PAR M. D. L. RODET.

Il y a toujours profit pour l'instruction quand un homme écrit sur la profession qu'il exerce, parce que, entouré de réalités, il se sent moins qu'un autre entraîné par l'esprit de système. Il peut bien être influencé par un intérêt spécial, ce qui se découvre toujours assez promptement quand le cas arrive ; mais il se laisse difficilement égarer par les hasardeuses hypothèses des écrivains purement spéculatifs.

L'ouvrage que vient de publier M. Rodet présente ce genre de mérite. Il obtiendra de nombreux lecteurs à cause des utiles renseignements qu'il renferme sur le nouveau système commercial des Anglais. Les vœux judicieux qui y sont exprimés, pour la publication des faits relatifs au commerce français, qu'aura recueillis la commission d'enquête aujourd'hui établie, lui vaudront également beaucoup d'approbateurs. Mais plus ces conditions bien remplies tendront à recommander la manière dont l'auteur traite plusieurs des questions en ce moment à l'ordre du jour, plus il importe de bien examiner si les solutions qu'il en donne sont toujours exactes ou suffisamment développées. C'est ce qui engage à faire ici sur son écrit quelques remarques qui seront loin d'être toujours des improbations.

La moitié de l'ouvrage de M. Rodet est consacrée à nous faire connaître comment l'Angleterre s'est merveilleusement trouvée des mesures libérales qu'y a fait adopter M. Huskisson, en opposition aux doctrines restrictives qui avaient prévalu jusqu'en 1825.

Les prohibitions ont été abolies, les droits de douanes ont été réduits sur une foule d'articles de

consommation tant naturels que manufacturés ; et cependant, ni les finances, ni l'industrie n'en ont souffert, et les nationaux ont été mieux pourvus. Le fameux acte de navigation, a, lui-même été altéré par des concessions aux nations qui ont consenti à la réciprocité ; et néanmoins, si le nombre des navires étrangers arrivant en Angleterre a augmenté de soixante pour cent, ç'à été sans dommage pour la navigation nationale qui s'est accrue de son côté de dix pour cent. Les rapports avec la France auraient certainement effrayé ceux de nos amateurs de la soi-disante balance du commerce, qui auraient géré les affaires au-delà de la Manche, lorsqu'ils auraient remarqué que cette balance y était chiffrée de dix millions de francs *contre* l'Angleterre ; mais sans s'arrêter à cette illusion les administrateurs britanniques, baissant au contraire de 13 sh. 9 d. à 7 sh. 3 d. par gallon, les droits d'entrée sur nos vins, admettant nos soieries et notre ganterie jadis prohibées, et prévoyant les effets du besoin de payer de nouvelles jouissances, ont vu presque doubler la somme des exportations pour la France, en produits du sol, des manufactures et des colonies de leurs pays.

Ce tableau et celui qui justifie de l'exportation annuelle dans l'Amérique méridionale, de plus de cent millions de produits anglais, sont parfaitement tracés. Nous en pouvons extraire une foule d'excellentes dispositions fort applicables à notre France.

Mais M. Rodet veut-il nous proposer l'adoption en plein des mesures qu'a préconisées l'auteur du nouveau système britannique ? Ne semble-t-il pas, en le louant presque sans restrictions, favoriser la doctrine de ceux de nos publicistes modernes qui veulent déjà abattre toutes les barrières ?

Nous ne disons pas que ce soit là sa pensée. Mais si nous nous arrêtons un moment à des doutes, c'est que nous croyons essentiel de lutter un peu contre les prestiges de son admiration, afin de prévenir les méprises dans lesquelles pourraient tomber quelques-uns de ses lecteurs, qui ne remarqueraient pas assez, dans ce qui reste encore de restrictif en Angleterre, et dans les observations qu'il place lui-même dans son dernier

chapitre, les motifs qui doivent modérer l'élan irréfléchie par lequel on voudrait nous entraîner dans la carrière de la liberté illimitée du commerce étranger.

En effet, voyez, quant aux mesures restrictives, ce gouvernement britannique, présenté comme si favorable à la liberté, lorsqu'il opère sur la loi des céréales. Il n'hésite point à recourir à des droits exorbitamment protecteurs, quoiqu'ils soient à la charge de la classe pauvre. Il ne craint pas d'imposer à ses administrés l'obligation de payer 56 francs le setier de blé, que le commerce étranger lui fournirait à 33. Il ne s'arrête pas à cette banale objection que les consommateurs paient à tort, et au profit de certains privilégiés, 1,200 à 1,400 millions de plus qu'il n'arriverait si le commerce était libre. Il sait qu'en administration, il y a réellement d'autres maximes à suivre que celle qui voudrait impérieusement que les objets produits par l'étranger à meilleur marché, fussent toujours préférés à ceux que les nationaux produisent plus chèrement.

Et si l'on veut que cette loi des céréales soit exceptionnelle à cause de l'importance de la culture du sol, ou par l'effet du pouvoir politique des propriétaires fonciers, membres de la chambre haute; voyez les sucres non-coloniaux repoussés par des droits insurmontables, le café étranger taxé à 1 sh. 3 d. par livre, et celui des colonies à 6 d., les spiritueux étrangers frappés de 22 sh. 6 d. par gallon, tandis que ceux des colons ne paient que 8 sh. 6 d.; et gardez-vous de croire que, même avec toutes les facilités possibles pour ouvrir les plus larges voies, M. Huskisson se soit laissé guider par le principe absolu de la liberté. Soupçonnez bien plutôt qu'il n'eut point baissé les droits sur les tissus de laine et de coton, de 50 à 15 et à 10 pour cent, s'il n'avait pas été certain de la prééminence incontestablement et pour long-temps possédée par l'industrie anglaise.

M. Rodet le dit fort bien lui-même : les principes spéculatifs de l'économie politique iraient peut-être à une société toute neuve qui viendrait spontanément occuper un territoire nouveau ; mais ils sont d'une application difficile pour une société anciennement constituée.... « La fortune collective des sociétés ou nations,

» telles qu'elles existent aujourd'hui, se compose d'un » certain nombre de parties qui ont entr'elles des rap- » ports nécessaires, dont l'ensemble constitue l'har- » monie sociale, et ce n'est que par une *étude appro-* » *fondie* de toutes ces complications diverses qu'on peut » arriver à une juste appréciation des choses qui entrent » dans le commerce. »..... « Un équilibre constant tend » à s'établir entre les valeurs créées. »..... « C'est cet » équilibre qui entretient la prospérité du pays, et il » ne peut être rompu, sans qu'il en résulte trouble » et déplacement dans toutes les branches de la for- » tune sociale. Une variation dans l'un ou l'autre des » éléments dont se compose la valeur d'un produit » peut amener la rupture de cet équilibre. » ..... « Si la concurrence (qui produit la rupture) vient de » l'étranger, et que l'industrie du pays soit dominée à » un haut degré par celle d'un autre peuple, la pre- » mière succombera nécessairement. »..... « Dans de » semblables situations, l'état intervient et répare l'iné- » galité des deux sommes par des droits d'importation. » Le gouvernement est déterminé en cela par l'incer- » titude de savoir si, en abandonnant à elle-même une » branche de production qui, sans lui, ne saurait se » soutenir, il pourra se créer une autre branche qui » la remplacera et fournira du travail à *un même* » *nombre de producteurs*. Car, à l'exception de quelques » produits spontanés, dont la nature a doté certaines » localités, chaque peuple n'a qu'un fort petit nombre » d'objets qu'il puisse offrir aux autres peuples à meilleur » marché que ne peut le faire un autre point du globe; » et s'il tenait à ne consommer chez lui que ces seuls » objets produits à meilleur marché, et dont il est fort » douteux qu'il trouvât la vente chez ses voisins, au- » delà d'une certaine mesure, il amènerait une brusque » dépréciation de tous les éléments qui entrent dans » les autres productions, bouleverserait toutes les » fortunes particulières, et tomberait dans la pau- » vreté, jusqu'à ce que, au moyen de cette pauvreté » même, et par le bas prix qui en résulterait pour la » main-d'œuvre, ainsi que par une combinaison nouvelle » des éléments de la production, il arrivât à s'ouvrir de » nouveaux débouchés. »..... « Aucun peuple, sans doute, » n'est tenté de courir une semblable chance. »

Nous nous sommes plu à transcrire ces sages fragments, parce qu'ils servent de contre-poids au tableau d'abord trop séduisant des effets du système anglais. De la doctrine qu'ils expriment se déduit nécessairement la ruine de celle d'une liberté sans bornes, qu'une imprudente interprétation tendrait à mettre en faveur. Nous avons vu, d'ailleurs, par des exemples frappants, que tel n'était réellement point ce système.

Admirons-y la réduction de 4 sh. à 3 sh. sur le tabac, dont la consommation s'est dès lors accrue dans la proportion de 13 à 18. Celle de moitié sur le café, qui en a porté la consommation de 8 à 15, celle de 6.l 13 sh. à 1 l. sur les chevaux de trait, qui a permis à l'agriculture de vingtupler l'importation de ces animaux. Que ces résultats servent à nous familiariser de plus en plus avec le bon usage des droits fiscaux. Mais n'oublions pas que le peuple, qui a ouvert la carrière des franchises avait, et déjà tout acquis, des avantages industriels dont nous sommes encore privés, avantages qui entraîneraient la ruine que signale M. R., si nous consentions à une réciprocité qui nous paraît sollicitée dans un esprit plus intéressé que philantropique.

Rappelons-nous enfin que c'est par *une étude approfondie* des éléments compliqués dont se composent nos vieilles sociétés, et non par des secousses imprudentes que leur stabilité sera maintenue.

Produire et répartir; produire avec diversité pour que des échanges puissent s'accomplir; répartir, non par grosses parts à quelques-uns, mais par portions plus modérées à un grand nombre de producteurs, capitalistes, entrepreneurs ou travailleurs; voilà ce qui importe à une nation qui veut accroître sa richesse foncière et industrielle; voilà ce qu'une administration habile doit et peut, non pas prescrire, mais favoriser.

L'enquête, aujourd'hui instituée, est la voie de cette étude approfondie que réclament tous les bons esprits. M. Rodet y apporte le tribut de ses lumières, en démontrant l'opportunité d'en publier les travaux. C'est avec confiance que nous en attendons aussi les résultats.

En effet, c'est par elle qu'on saura, par exemple, quant à la question coloniale, si, malgré le sacrifice de douze millions de francs imposé aux consommateurs, qui en feraient l'épargne s'ils achetaient librement des sucres étrangers, il n'y a pas douze millions au moins de profits acquis sur les articles destinés à payer le sucre aux colons, et qui ne seraient pas obtenus sur ceux avec lesquels on paierait cette même denrée aux étrangers. On y aura examiné quels sont les profits, quel est l'emploi des bras dans la navigation exclusive, pour en venir à une comparaison avec ce qui arrivera dans la navigation que l'obligation de réciprocité fera partager avec les pays libres. On y aura vérifié si les objets destinés à des consommateurs étrangers encore peu connus, ou peut-être prévenus, seront produits avec des avantages égaux à ceux qu'on retire de la production des articles que réclament des goûts habituels, en faveur desquels l'industrie a déjà fait ses écoles et ses progrès. Les sucres étrangers qu'on ne paierait pas en denrées, le seraient en argent; cet argent serait acheté des peuples qui le produisent, avec des denrées qu'on aurait fabriquées pour eux : on aura fait pour les produits à livrer à ces vendeurs d'argent, les mêmes vérifications que pour ceux qui seraient pris par les vendeurs de sucres, colons ou étrangers. En un mot, pour mettre à même de bien juger la question, indépendamment des considérations de la haute politique et de la fraternité, ce sont les profits de production et les quantités de bras occupés qui auront été dûment établis pour toutes les hypothèses, même pour celle des sucres indigènes, sans confondre cependant dans une même catégorie les deux éléments de richesses, profits et population, car ils ne suivent pas des progressions dépendantes l'une de l'autre.

En ce qui concerne le problème des fers, que M. Rodet ne résoud que par une juste critique de la loi de 1822 qui n'a, suivant lui, profité qu'aux propriétaires de forets et non aux entrepreneurs d'industrie, cette même enquête apprendra si la faculté d'introduire des fers étrangers à 10 francs par quintal au-dessous du prix des fers français, et d'épargner ainsi annuellement

vingt millions aux agriculteurs et autres industriels, entraînera en tout ou partie, la suppression de cinquante à soixante millions d'une fabrication nationale qui actuellement donne des profits, et emploie des bras. On saura jusqu'à qu'elle concurrence s'élèvent réellement ces profits, en faisant la part de ceux qui sont dus à la loi de 1822, et qui paraissent avoir été acquis par les propriétaires de bois. On aura séparé les investigations sur les fontes de celles sur les fers, afin d'arriver à savoir si l'on ne pourrait pas maintenir la taxe de ceux-ci et allégir celle des premières. Si la taxe des fers est maintenue, on aura fait le compte de ce que ceux de l'intérieur se trouvent payer indirectement à l'impôt, afin d'en faire l'élément d'une restitution sous forme de prime à l'exportation pour l'étranger ou pour les colonies. On aura examiné jusqu'à quel point les capitaux qui sont engagés dans l'industrie des forges, pourront s'en dégager pour aller s'employer dans la création des vingt millions de produits nouveaux et divers que les agriculteurs et industriels pourraient demander et payer avec l'épargne qu'ils auraient faite sur le fer étranger. On aura calculé quels profits pourra donner, quels travailleurs pourra employer, la fabrication des denrées avec lesquelles on paierait les fers du dehors, pour ensuite en faire comparaison avec ce qu'occasionne de semblable la confection actuelle de cent à cent vingt millions de kilogrammes de fer français. Si l'on doit conclure pour l'admission des fers étrangers, le sort des propriétaires de forêts, qui ont agi sur la foi de la loi de 1822, aura aussi lui été bien établi, afin de mesurer les délais de ménagements auxquels ils ont un droit incontestable.

De nombreux autres renseignements de cette nature, indispensables, et mieux développés que nous ne pouvons le faire nous-mêmes, auront été enfin recueillis avec discernement, tant sur le commerce colonial que sur celui des fers et sur les autres objets en délibération.

Cependant, comme on le voit par notre simple aperçu, la réaction des éléments de la richesse les uns sur les autres est constante; elle fait naître une complication très-grande. Classer, coordonner, étudier profondément

des documents variés, fournis avec plus ou moins de sincérité, mais tout à fait nécessaires pour éclairer les jugements à porter ; c'est là ce qu'un ministère, ou la commission d'enquête peuvent seuls conduire à bien : aucun homme privé n'en pourrait accomplir la noble et difficile tâche.

Toute solution qu'on entreprendrait aujourd'hui de donner de la plupart des grandes questions commerciales qu'on agite, courrait donc risque de n'être pas encore assez justifiée, puisque tous les documents ne sont pas encore en mains. Nous approuvons en conséquence la réserve de M. Rodet, quand il ne parle de la commission d'enquête que pour solliciter la publication de ses travaux. Nous pensons comme lui qu'il convient de suspendre des jugements qui ne peuvent être prononcés qu'après qu'on aura constaté le véritable état des faits divers et leurs rapports d'action les uns sur les autres. Et, puisqu'on prend si louable peine pour les rendre certains, nous partageons son espoir que, dorénavant, au lieu de ces sortes de leçons d'économis politique qu'on débite périodiquement aux deux chambres, qui se retrouvent dans tous les livres, ou qui ne sont bonnes que pour les écoles, ce seront des applications directes à la théorie du clairvoyant bon sens, qui viendront frapper nos oreilles, ou plutôt notre conviction.

Ce n'est pas sans fondement que M. Rodet insiste sur la publication complète et sincère des vérités que fera découvrir l'enquête, car il est trop vrai que l'administration a gardé jusqu'à ce jour pour elle la majeure partie des richesses en ce genre qu'elle possède déjà, et qu'elle a sans doute donné par là, naissance à bien des fausses vues et à bien des déclamations qui n'auraient pas eu lieu s'il y avait eu plus de publicité.

Voici ce que dit à ce sujet M. R. « L'auteur de cet » écrit eut, à certaine époque, le désir de consulter les » tableaux imprimés de nos relations commerciales avec » les diverses parties du monde. Il les fit demander à » l'Imprimerie royale, où ils lui furent refusés ; alors » il imagina de s'adresser à un ancien employé supé- » rieur qui avait dû concourir à leur formation, et

» qui pouvait les avoir en sa possession. Il serait difficile de peindre la terreur dont celui-ci fut saisi en » se voyant faire une semblable demande. Tourmenté » de la pensée qu'il ne pouvait y avoir que des ennemis » de la France qui pussent désirer de connaître les » travaux d'une administration publique, à laquelle ils » n'avaient pas l'honneur d'appartenir, il ne voulut » jamais rester convaincu de la pureté des vues de la » personne qui s'adressait à lui. Il imaginait que la » connaissance de la *balance du commerce*, comme on » l'a entendu si long-temps, devait nécessairement » être un secret d'état. » Puis il ajoute plus loin : « Il » est à espérer que le ministre et les chambres s'en- » tendront à cet égard à la session prochaine ; que le » premier conviendra qu'il est de son intérêt et de son » devoir, au lieu de chercher à éblouir et étonner les » députés, de leur communiquer franchement tout ce » qu'il possède, afin de ne défendre qu'avec des armes » égales les principes et le système qu'il croira devoir » adopter. De leur côté, les députés comprendront que » la chétive économie de 74,000 francs, qui étaient » destinés à opérer des recherches, est peu digne d'une » nation comme la nôtre..... »

Comme nous avons éprouvé nous-mêmes des désapointements pareils à celui qui vient d'être raconté, nous et d'autres, nous tenions pour dit que nos paroles ne seraient qu'un vain bruit ; et, autant par déférence pour l'autorité que par le sentiment de notre involontaire et invincible ignorance, nous nous abstenions de nous livrer à l'examen de sujets incomplétement connus. Mais si le vœu de M. R. est écouté, nous nous plaisons à l'annoncer : tels et tels, plus habiles que nous, voudront travailler, en contribuant à éclairer des discussions souvent trop aigres, à ramener les esprits à une concorde nécessaire au bien être du pays ; motif bien propre à faire désirer la publicité demandée.

Après avoir traité des mesures adoptées par M. Huskisson, des théories générales et de l'enquête, l'auteur des questions commerciales s'occupe des protections et des prohibitions, de l'importance du commerce extérieur et, enfin des entrepôts intérieurs.

Quelle que soit la complaisance avec laquelle il s'est étendu sur le nouveau système anglais, et contre les effets possibles de laquelle nous avons aussi dans cet écrit cherché à prémunir, il n'en conclut pas moins avec nous, que malgré les sacrifices qu'ils imposent, les droits protecteurs sont souvent nécessaires; c'est ce qui résulte de l'exposé que nous avons donné de son excellente théorie. Lorsqu'il porte les vues sur les prohibitions, c'est avec les critiques qui les ont si souvent blamées, qu'il unit ses sentiments. Nous nous y joignons de bon cœur.

Accordons, en effet, qu'un droit protége l'industrie qui a besoin de soutien; mais demandons en même-temps, et qu'il n'ait pas le ridicule d'une prohibition, et que la loi qui l'établit, assigne le terme ou le taux de cette protection, en indiquant l'époque où il sera graduellement réduit, et où il y aura nécessité pour le producteur d'avoir amélioré sa fabrication. C'est cette perspective, et non une languissante sécurité, qui provoque le développement des facultés industrielles. L'exemple de la prohibition des poteries anglaises qu'il suffisait de frapper fortement, est parfaitement choisi par M. R., pour servir de confirmation à cette doctrine. Introduites à gros droits, et par conséquent en petites quantités pour quelques rares amis du *comfort* britannique, elles eussent sans nul doute excité au perfectionnement de la maussade et tendre vaisselle commune française. Nous sommes tout-à-fait d'accord sur ce point.

Nous le serions peut-être un peu moins en ce qui concerne l'importance du commerce extérieur, considéré, ainsi que le fait M. R., comme pouvant, quant à la somme qu'il exploite, quintupler ou augmenter dans une proportion quelconque, les effets de cette même somme qu'exploiterait le commerce intérieur.

Elevé au milieu des rapports commerciaux avec l'étranger, nous en apprécions tout le mérite; mais nous ne pouvons lui reconnaître la prééminence dont il est question sur les transactions avec l'intérieur. Que deux millions de marchandises fabriquées en draperies, aient occasionné pour dix millions de transactions successives dans l'intérieur depuis la vente de la laine brute jus-

qu'au dernier emballage des pièces de drap; le mouvement utile, qui ne fait que compléter la valeur des deux millions sans la multiplier, aura également lieu, soit que la draperie aille s'échanger contre des vins de Bordeaux ou contre des cafés d'Haïty : nous n'y voyons pas la plus légère différence. Que si l'on dit que, faute d'exportation, la valeur n'aurait pas été créée, nous convenons que la chose est possible, et c'est pour cette cause que nous préconisons le commerce extérieur; mais il est évident que la valeur n'est jamais que des deux millions représentés au retour en café.

Nous n'examinerons pas ici s'il n'y aurait peut-être pas pu y avoir double valeur produite, dans le cas où une vive consommation intérieure, au lieu de l'exportation, eut demandé ces deux millions de draps : ce serait trop nous écarter de la question actuelle. Mais si nous refusons d'admettre la considération de M. R., c'est que, nous rangeant sous sa bannière pour la défense du commerce extérieur, nous désirons qu'il n'y soit employé que des arguments exempts d'exagération.

L'auteur des questions commerciales pose, pour terminer son travail, celle des entrepôts intérieurs, et la résoud en faveur de ces entrepôts. Là, nous différons totalement de manière de voir.

Comme nous avons déjà traité ailleurs cette matière (1), nous ne reproduisons pas les raisons que nous avons données pour prouver que ces entrepôts intérieurs, sans avoir procuré la diminution du prix des denrées et sans avoir provoqué d'une manière sensible l'accroissement général des affaires, ne feraient qu'entraîner dans de lourdes et inutiles dépenses. Cependant, nous nous demandons encore si nous pouvons bien refuser l'honneur de discuter avec l'écrivain respectable qui manifeste un avis contraire au nôtre. A notre grand regret, il le faut bien, du moins pour toute la partie de son raisonnement qui tend à combattre le prétendu privilége des entrepôts qu'auraient les ports, à défendre la sagesse et la moralité des négociants parisiens, et à sou-

(1) *Sur les Entrepôts du commerce dans l'intérieur.* 24 octob. 1828. 71.e livraison du *Lycée Armoricain.*

tenir contre plusieurs personnages marquants, d'autres propositions qui ne sont point entrées dans le cadre de nos motifs déterminants, et que nous n'avons eu ni le désir, ni le besoin de contester. Nous ne voyons guères dans l'argumentation de M. R. que les espérances auxquelles il se livre, qui puisse se rattacher à la manière dont, en octobre dernier, nous avons envisagé le sujet. Voici quelle est la base de ces espérances.

M. Huskisson, voulant un jour justifier à la Chambre des Communes une mesure qu'il proposait pour donner plus de liberté au commerce des Indes-Occidentales, disait par simple affirmation qu'elle produirait de bons effets, mais *qu'il lui était impossible de le démontrer.* — Elle fut adoptée, probablement de confiance, et réellement elle a été couronnée de succès.

M. Rodet en conclut que l'histoire du commerce moderne prouve « que toutes les fois que vous ouvrez » une carrière libre au capital, à l'industrie, à l'in- » telligence active, et à l'esprit d'entreprise qui carac- » térise d'une manière si forte les temps actuels, » c'est, dans le fait, ouvrir de nouvelles routes aux » spéculations, et faciliter l'échange des productions » des diverses parties de la terre. » Ce que nous ne voulons point contredire. Mais il veut, d'après cette seule généralité, que les entrepôts soient établis, quoique, avec M. Huskisson, il ignore ou ne puisse démontrer, quels bienfaits résulteront de l'adoption de ce système. Il lui suffit de savoir que c'est un système de faculté et de liberté, qui, suivant lui, n'enlèvera rien à personne.

Nous ne serons pas aussi confiants : nous nous tiendrons en garde contre des axiômes qui ne peuvent se lier avec les corollaires.

Toute mesure n'est pas nécessairement mauvaise par cela qu'elle n'est susceptible que d'une explication confuse : cela tient à l'imperfection de nos facultés. Mais aussi des maux sans nombre ont découlé de la trop prompte adoption de principes généraux, parce qu'ils n'avaient pas été étudiés jusque dans leurs dernières conséquences. Nous sentirons la nécessité de pénétrer dans cette étude, en considérant par exemple le principe si séduisant de l'affranchissement du com-

merce de toutes entraves, principe qui, encore en ce moment, trouble quelques esprits qui ne rêvent qu'espérances. Appliqué à l'intérieur, il a produit d'excellents effets; mais qui, actuellement propose de supprimer absolument toutes celles qui accompagnent les rapports avec l'extérieur? Aucune personne réfléchie, M. Rodet lui-même se prononce contre, ainsi que nous l'avons vu plus haut; il manque de foi à la maxime générale, il ne promet point des profits non appuyés de démonstrations. A plus forte raison nous abstiendrons-nous donc d'adopter de confiance un plan qui, quoique resserré dans les limites de l'intérieur, ce qui est ici indifférent, se trouve lié à des inconvénients réels, qu'on ne combat point, ou auxquels on n'oppose pour contrepoids que la perspective providentielle des efforts de l'intelligence. Ceux-ci ont une puissance incalculable, nous en convenons; nous convenons aussi que, en dépit d'une fausse mesure politique, une nation peut encore prospérer par l'énergie de sa force vitale. Mais autre chose est de compter sur la Providence pour l'accomplissement des destinées morales de l'homme; autre est l'esprit de calcul qui, suivant les conseils de cette même Providence, doit présider aux actes d'une administration civile.

A la divergence près d'opinion sur la question des entrepôts, nous concordons presqu'en tous points avec les larges doctrines de M. Rodet, dont nous avons voulu seulement commenter quelques parties, mais sans vouloir plus que lui prêcher la perpétuité des entraves que les circonstances de notre organisation sociale, une fois donnée, nous forcent encore de souffrir. Nous ne travaillons pas sur table rase; bien des spéculateurs modernes, n'y faisant pas assez attention, se voient conduits malgré eux à fonder très-logiquement des erreurs; nous devons les combattre. Mais quand nous le faisons, c'est sans étouffer le désir de voir un jour disparaître ces entraves; c'est aussi parce que, jusqu'à présent, les propositions faites au nom des partisans de la liberté illimitée, ne nous ont paru qu'inquiétantes pour le maintien des états aujourd'hui constitués, ou du moins incapables d'être suffisamment justifiées, puisque la connaissance bien positive des faits, qui

doivent servir de base à la justification n'a point encore été complétement acquise. Attendons-la, cette connaissance, des soins éclairés de la commission d'enquête, et flattons-nous de l'espoir d'y trouver les éléments de quelque allégement qu'il serait trop précoce d'indiquer à présent, mais auquel la lecture du très-bon écrit que nous venons d'analyser, peut très-bien préparer.

PROMENADE AU CROISIC (1).

Dans une de nos précédentes livraisons, nous avons annoncé la *Promenade au Croisic*, par M. Gustave Grandpré, auteur de *l'Abbaye de la Trappe*, traducteur des *Humoristes*; et nous nous proposons d'en rendre compte incessamment; mais, en attendant que l'abondance des matières nous permette d'en citer quelques fragments, nous en recommandons la lecture à nos abonnés. Cet ouvrage n'est point une description locale, ainsi que le titre semblerait l'annoncer, la plupart des chapitres sont au contraire d'un intérêt général, et les autres renferment des détails piquants sur la Bretagne, cette province si curieuse et si peu connue. En un mot, la *Promenade au Croisic* est un ouvrage qui doit trouver place dans la bibliothèque de tous les Bretons, et que tous les Français liront avec plaisir.

(1) Trois vol. in-18; à Paris, chez Ponthieu, Palais-Royal; à Nantes, à la librairie du *Lycée*.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.

Séance du 4 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. FOURÉ.

M. Ursin, avant de quitter le fauteuil, remercie ses collègues des suffrages qui l'ont porté à la présidence. Il installe ensuite le nouveau bureau, composé de MM. Fouré, présid. du Conseil de salubrité, *président*;
Luminais, *vice-président*;
Chaillou, *secrétaire-général*;
Ludovic Chapplain, *secrétaire-adjoint*;
Nuaud, employé à la recette générale, *trésorier*;
Leray, docteur-médecin, *bibliothécaire*.

Comité central.

MM. Ursin, avocat.
Mellinet, imprimeur.
Le Boyer, officier de l'Université.
Huette, opticien.
Plihon, professeur au Collége Royal.
Marion de Procé, D.-M., membre du Conseil Municipal.
Ogée père, architecte-honoraire du département.
Guillet, bibliothécaire de la ville de Nantes.
Athénas, secrétaire de la Chambre de commerce.
Marion aîné, vice-président du Tribunal civil.
Thomas Louis, sculpteur.
Charles Haentjens, négociant et agriculteur.

M. Mellinet fait une communication relative au commerce du noir de raffinerie, à Nantes. Une commission est nommée pour examiner de nouveau cet engrais.

M. Plihon lit, au nom de M. Souvestre, une pièce de vers intitulée *la Jeune Grecque et le Proscrit*.

La Séance est terminée par la lecture d'une lettre de M. Guépin, sur les établissements de M. Robert Owen, en Angleterre.

RECHERCHES ET OBSERVATIONS

SUR

LES LIEUX QUE CHOISIT L'ANGUILLE POUR SA RÉPRODUCTION,

ET DE LA NÉCESSITÉ DE PROHIBER LA PÊCHE DES CIVELLES,

PAR M. MILLET,

Membre-Correspondant de la Société-Académique du département de la Loire-Inférieure, etc.

La reproduction de l'anguille a long-temps embarrassé les naturalistes; mais les observations de Rondelet et de Sept-Fontaines, en prouvant que ce poisson s'accouple à la manière des serpents, et qu'il est ovovivipare, ont fait disparaître ces croyances d'Aristote, que l'anguille n'était pourvue d'aucun sexe, et qu'elle naissait de la fange; de Pline; qu'elle se reproduisait de quelques portions de son corps; d'Helmont: qu'elle venait de la rosée du mois de mai, etc. (Voyez l'Hist. des Poiss., de M. de Lacép.)

En admettant avec les auteurs précités que l'anguille est ovovivipare, il restait néanmoins un doute sur les lieux qu'elle choisit pour sa reproduction.

Voici les observations que nous avons faites à cet égard, et qui coïncident parfaitement, comme nous le verrons plus tard, avec celles de Spallanzani et de Redi. Elles lèveront, nous le pensons, cette incertitude en faisant connaître que c'est dans la mer qu'elle se reproduit.

Pour fonder cette assertion: que l'anguille se reproduit dans la mer, nous ferons remarquer, 1.° que tous les ans, depuis la Toussaint jusqu'à Noël, les Anguilles descendent, pendant cet intervalle de temps, en grande quantité vers l'embouchure des rivières, pour ensuite se rendre dans la mer.

2.° Que tous les ans, encore, mais au mois de mars, quelquefois plus tôt, le frai de ce poisson, connu à Nantes sous le nom de *civelles* (1), remonte par myriades de la mer dans la Loire.

Nous allons essayer de prouver ce que nous venons d'avancer en rapportant, 1.° ce qui se passe, sous ce rapport, tous les ans, à l'écluse de Barbin, située sur la rivière d'Erdre; prenant pour objet de nos recherches cette écluse de préférence, comme étant la plus rapprochée de l'embouchure d'une rivière, en même-temps qu'elle l'est de la Loire et qu'on la lève plus rarement.

Tous les ans, au temps que nous venons premièrement d'indiquer, c'est-à-dire depuis la Toussaint jusqu'à Noël, les anguilles, souvent de très-forte taille et telle qu'on n'en voit pas ordinairement : venant sans doute des parties les plus élevées de la rivière d'Erdre, affluent en telle quantité à l'écluse de Barbin, que les pêcheurs de l'Erdre, qui ont fort bien remarqué ce fait, ne doutent nullement que ce rassemblement n'est dû qu'à l'obstacle que les anguilles rencontrent dans cette écluse, et sans lequel elles auraient bientôt gagné la Loire.

2.° Il est avéré que les *civelles* qu'on prend au mois de mars, et même plus tôt, depuis l'embouchure de la Loire jusqu'à Nantes et au-delà de cette ville, sont bien de jeunes anguilles.

Ces choses étant reconnues, de la première observation on peut arriver à cette conséquence : que si les anguilles

(1) Le frai de l'anguille, qui dépasse rarement trois pouces de longueur, et qui est connu particulièrement à Nantes sous le nom de *civelles*, a été néanmoins désigné dans quelques ouvrages sur l'Histoire naturelle comme étant l'*ammocœtus branchialis*; mais l'examen que nous avons fait d'un grand nombre d'individus, pris à Nantes même, ne nous laissant aucun doute à cet égard, nous pouvons affirmer que les *civelles* qui sont prises et vendues sous ce nom à Nantes et dans les environs de cette ville, sont bien de jeunes anguilles qui remontent ainsi la Loire.

A ce sujet, nous ferons remarquer que la quantité prodigieuse de *civelles* que prennent les pêcheurs, les femmes et les enfants à l'époque où ces jeunes anguilles rencontrent la Loire, surtout dans le département de la Loire-Inférieure, en détruisant presqu'inconsidérément ce frai, puisqu'il ne peut être pour eux que d'un faible rapport, fait que par suite le nombre des anguilles se trouve être considérablement réduit, qui, sans cela, remontraient de la Loire dans toutes les rivières qui se jettent dans ce fleuve.

cherchent à gagner ainsi la Loire, ce n'est pas pour rester dans ce fleuve, mais bien qu'elles y arrivent pour se rendre ensuite dans la mer; c'est du moins l'induction que nous donne notre seconde observation; en effet, comment expliquer que les *civelles* (jeunes anguilles) remontent de la mer dans la Loire, sans penser que c'est bien dans la mer même qu'elles y sont nées, et que cette naissance n'a pu avoir lieu que par les anguilles qui se rendent régulièrement à la mer depuis la Toussaint jusqu'à Noël. Car on sait que l'anguille n'est pas un poisson de mer, et que si on en pêche quelques-unes sur les côtes, cela ne peut servir qu'à confirmer ce que nous venons d'avancer, par rapport à leur migration périodique.

En faisant un rapprochement de l'époque à laquelle les anguilles descendent les rivières à celle où le frai de ce poisson remonte la Loire, on voit qu'il y a environ deux mois d'intervalle de l'une à l'autre, et que cet espace de temps paraît bien suffisant pour donner à penser que ce frai qui remonte la Loire en si grande abondance au printemps a bien pu être le produit des anguilles qui se sont rendues à la mer.

On n'objectera pas que l'anguille ne peut vivre dans l'eau salée : ce fait étant reconnu, et l'on ne doit pas plus avoir de répugnance à croire que ce poisson a besoin de l'eau de la mer pour y déposer ses petits, que de penser que l'alose, par exemple, doit venir pondre dans l'eau douce.....

De tout ce que nous venons d'avancer, peut-on en conclure que l'anguille se reproduit dans la mer? Le fait des *civelles*, qui remontent au printemps de la mer dans la Loire, suffirait à lui seul pour le démontrer, si nous n'avions déjà fait connaître, par ce qui se passe à l'écluse de Barbin, le motif impérieux qui détermine les anguilles à venir périodiquement affluer à cette écluse. Cependant, avant de terminer par cette conclusion définitive, et pour corroborer ce que nous venons d'avancer, nous nous appuierons d'observations analogues aux nôtres; faites par des savants recommandables, en commençant par celles de Spallanzani, consignées dans son voyage des Deux-Siciles, sous le titre d'*Essai sur l'histoire naturelle des anguilles de la lagune de Commachio.*

La lagune de Commachio, où Spallanzani a fait ses principales observations sur les anguilles, est divisée en quarante bassins, qui tous communiquent soit par le Pô, ou bien directement avec l'Adriatique. Elle recèle une telle quantité d'Anguilles, dit Spallanzani (tom. 6, pag. 142 et suiv. de l'ouvrage précité), « que les habitants » de Commachio en font un commerce dans toute l'Italie.

» Chaque bassin est surveillé par un facteur qui a » plusieurs employés sous ses ordres.....

» Ces hommes sont très-occupés en deux saisons de » l'année; la première, quand les anguilles nouvellement » nées entrent dans les bassins, et cette entrée se nomme » *la montée*; la seconde, quand les anguilles, devenues » adultes, cherchent à sortir, et les tentatives qu'elles » font pour cela se nomment *la descente*.

» Le deux février, on ouvre les clés et on laisse tous » les passages libres jusqu'à la fin d'avril : c'est dans le » cours de ces trois mois que les petites anguilles quit- » tent spontanément les eaux du Pô pour venir dans » celles des bassins.

Voici déjà une observation qui se rapporte parfaitement avec celles que nous venons d'indiquer, tant pour la *montée* des jeunes anguilles que pour la *descente* des adultes. Maintenant, voyons ce que dit Spallanzani sur l'époque à laquelle commence la migration des anguilles pour la mer, ainsi que la montée du frai.

« A Commachio, les migrations de ces poissons dans » la mer, commencent aux approches de l'hiver; et, » avant la fin de cette saison, les anguilles nouvellement » nées remontent déjà dans la lagune. En Toscane, » c'est en août que les anguilles adultes des lacs et des » fleuves descendent dans la mer; les jeunes remontent » dans les eaux douces vers la fin de janvier ou au com- » mencement de février, et ces dernières sont alors si » petites, que selon Redi, il en faut mille environ pour » former le poids d'une livre de 12 onces. »

Redi, sur les anguilles de la Toscane, fait des observations à peu-près semblables : « Il est dit-il, des pois- » sons qui passent la plus grande partie de leur vie dans » l'eau douce, mais qui vont constamment frayer dans » la mer; telles sont les anguilles de l'Arno, et j'en » parle d'après mon propre témoignage. Chaque année,

» aux premières pluies du mois d'août, et quand les eaux « sont troubles et les nuits très-obscures, elles sortent » des lacs, descendent les fleuves et se rendent à la mer » pour y déposer leurs semences. Ces semences ne tar- » dent pas à se développer, et les petites anguilles, » peu de temps après leur naissance, remontent par » l'embouchure des fleuves, et vont chercher les eaux » douces. Le second passage commence vers la fin du » mois de janvier, ou quelques jours plus tard, selon » que la saison est plus ou moins rigoureuse, et il finit » pour l'ordinaire vers la fin d'avril. »

A l'appui de ces faits, et par opposition, on pourrait citer le dénuement d'anguilles du lac de Genève, dénuement qui ne provient que du manque de communication de ce lac avec la mer, bien que le lac de Genève communique avec le Rhône; mais cette communication cesse à l'endroit où ce fleuve ensevelit ses eaux dans la terre.

En résultat, ces différentes observations (les nôtres comprises), s'accordent toutes sur les points essentiels, c'est-à-dire à prouver que les *anguilles émigrent périodiquement* dans la mer, et que les jeunes ou le frai (*civelles*) remontent les fleuves quelques temps après; la seule dissemblance qu'on y remarque n'est que dans les différentes époques de l'année auxquelles ces *migrations* ou ces *montées* peuvent avoir lieu : ce qui tient sans doute à des causes locales. Mais ces faits n'en auront pas moins pour but de prouver que c'est dans la mer que l'*Anguille se reproduit et que les civelles sont bien le frai de ce poisson*. C'est aussi le sentiment de Spallanzani, lorsqu'il dit : (page 177 de l'ouvrage déjà cité.) « Pour moi, s'il m'est permis d'avoir un avis, je con- » jecture que la reproduction des anguilles s'effectue » véritablement dans la mer. Les efforts constants que » font, à des époques déterminées, celle de Commachio » pour sortir de leur prison; cette persistance à vouloir » surmonter les obstacles qu'elles rencontrent sur leur » route; cette obstination à se laisser prendre plutôt » que de retourner en arrière; tous ces mouvements » d'un instinct aveugle qui les entraîne vers le séjour » de la mer dès qu'elles ont acquis toutes leurs crois- » sances, ne peuvent résulter que du sentiment d'un

» besoin aussi vif qu'impérieux, et quel besoin plus » pressant, plus irrésistible que celui de la propagation » de leur espèce! »

Après avoir démontré que c'est dans la mer que l'anguille se reproduit, il reste encore à savoir si c'est bien là aussi que l'accouplement a lieu; tout porte à le croire, et le dénuement d'œufs ou de fœtus des anguilles que l'on pêche dans les lacs et les rivières l'indique assez.

Nous croyons devoir nous borner à ces différentes recherches ainsi qu'à ces diverses citations, qui sont, nous le pensons, suffisantes pour prouver ce que nous avons avancé, savoir : que c'est dans la mer que l'anguille se reproduit et que les civelles sont bien le frai de ce poisson. Mais pour ne pas borner nos observations à de simples faits en histoire naturelle, nous croyons devoir les faire envisager sous le rapport du bien public en général, en formant des vœux pour la prohibition de la pêche des civelles : vœux qui seraient peut-être infructueux, s'ils n'étaient secondés par l'Académie à laquelle nous avons l'honneur de soumettre ce travail.

MILLET.

Nota. — La *Revue Britannique* (n.° 41) a publié, sur le même sujet, et sous le titre de *Génération et Voyage des Anguilles*, un article extrait d'un ouvrage de sir Humphrey Davy et postérieur à celui de M. Millet. — Ainsi que M. Millet, sir Humphrey pense que toutes les anguilles que l'on trouve dans les eaux-douces viennent de la mer, et qu'à certaines époques elles s'efforcent de retourner à la mer.

TABLEAU DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES, *faites à Nantes, à 25 mètres d'élévation au-dessus du sol, et 44 mètres, à-peu-près, d'élévation au-dessus des eaux moyennes de la mer. — Baromètre réduit à la température de la glace fondante.*

NOVEMBRE 1828.

Jours du mois.	Phase de la Lune.	Matin, à sept heures. Barom. métriq.	Barom. ordin.	Therm. centig.	Therm. de Réau.	Hygr. à chev.	Vents	Soir, à trois heures. Barom. métriq.	Barom. ordin.	Therm. centig.	Therm. de Réau.	Hygr. à chev.	Vents	État du ciel durant le jour.
		mèt.	p. l.					mèt.	p. l.					
1		0,765	28,3,2	+ 6,2	+ 5	63	nord	0,765	28,3,2	+ 11,2	+ 9	85	n n e	Brumeux, couvert.
2		0,765	28,3,2	+ 7,5	+ 6	70	nord	0,763	28,3,2	+ 12,5	+ 10	72	n. e.	*Idem, idem.*
3		0,765	28,3,2	+ 7,5	+ 6	70	nord	0,763	27,2,8	+ 11,5	+ 10	65	n. e.	Brumeux, nuageux, soleil.
4		0,761	28,1,4	+ 5	+ 4	70	nord	0,760	28,1	+ 11,2	+ 9	65	n. e	*Idem, idem*, vent.
5		0,759	28,0,5	+ 3,6	+ 3	70	n e.	0,759	28,0,5	+ 11,2	+ 9	70	n. e.	*Idem, idem.*
6		0,759	28,0,5	+ 8,6	+ 7	72	s. e.	0,759	28,0,5	+ 12,5	+ 10	72	sud	*Idem*, petite pluie.
7	●	0,755	27,10,8	+ 7,5	+ 6	80	s. e.	0,756	27,8,6	+ 13	+ 11	85	sud	Brumeux, couvert, pluie le soir.
8	3 h 13' soi.	0,749	27,8,2	+ 7,5	+ 6	83	e s. e.	0,747	27,7,2	+ 8,6	+ 7	82	est	*Idem*, vent, tonnerre.
9		0,743	27,5,9	+ 3,6	+ 3	88	n e.	0,753	27,5,4	+ 7,5	+ 6	88	e. s. e	*Idem*, couvert, *idem*
10		0,743	27,5,4	+ 11	+ 8	85	s. e.	0,749	26,3,5	+ 12,5	+ 10	78	o s. o.	Tempête, couvert, pluie, brume.
11		0,744	27,5,9	+ 6,2	+ 5	85	n. e	0,745	27,6,3	+ 11,2	+ 9	88	est	Couvert, pluie, brume, vent.
12		0,745	27,6,8	+ 8,6	+ 7	83	nord	0,749	27,8,2	+ 11,2	+ 9	83	n. o.	Brumeux, couvert, pluvieux.
13		0,753	27,9,9	+ 6,2	+ 5	82	s. e.	0,752	27,9,5	+ 11,2	+ 9	80	s. e	Nuageux, soleil, vent
14	☽	0,742	27,5	+ 10	+ 8	88	s s e.	0,740	27,4	+ 12,5	+ 10	81	sud	Couvert, pluvieux, vent.
15	1 h 38' soir.	0,745	27,6,3	+ 10	+ 8	85	sud	0,745	27,6,3	+ 11,2	+ 11	84	s. s. o	*Idem*, nuageux.
16		0,746	27,6,8	+ 8,6	+ 7	85	sud	0,747	27,7,2	+ 12,5	+ 10	83	s. o.	*Idem*, couvert, brume.
17		0,752	27,9,5	+ 7,5	+ 6	85	o. s. o.	0,754	27,10,3	+ 12,5	+ 10	85	ouest	Nuageux, brumeux.
18		0,758	28	+ 7,5	+ 6	85	e. s e	0,763	28,2,3	+ 12,5	+ 10	85	n. o	*Idem*, vent.
19		0,763	28,2,3	+ 8,6	+ 7	85	ouest	0,766	28,3,6	+ 11,2	+ 9	83	n o.	*Idem*, calme, soleil.
20		0,766	28,3,6	+ 6,2	+ 5	85	s o	0,766	28,3,6	+ 10	+ 8	85	ouest	*Idem, idem*, vent.
21	⊙	0,763	28,2,3	+ 5	+ 4	80	ouest	0,761	28,1,4	+ 10	+ 8	83	ouest	*Idem*, calme.
22	5 h. 49' soir.	0,754	28	+ 3,6	+ 3	85	ouest	0,757	27,11,6	+ 10	+ 8	78	s. o.	Brumeux, nuageux.
23		0,756	27,11,2	+ 6,2	+ 5	85	ouest	0,754	27,10,3	+ 10	+ 8	85	s s. o	*Idem, idem.*
24		0,751	27,9	+ 7,5	+ 6	85	est	0,750	27,8,6	+ 11,2	+ 9	82	o. s. o	*Idem, idem.*
25		0,756	27,11,2	+ 6,2	+ 5	80	s e.	0,757	27,11,6	+ 11,2	+ 9	82	s. s. e	*Idem, idem.*
26		0,758	28	+ 7,5	+ 6	82	s. s e.	0,760	28 1	+ 11,2	+ 9	87	s. o.	Brumeux, soleil.
27		0,752	27,9	+ 10	+ 8	90	ouest	0,763	28,2,3	+ 12,5	+ 10	88	o. s. o.	*Idem, idem.*
28		0,765	28,3,2	+ 8,6	+ 7	85	sud	0,767	28,4	+ 12,5	+ 10	90	s. o.	Brume épaisse, couvert.
29	☾	0,767	28,4	+ 10	+ 8	90	s o.	0,767	28,4	+ 12,5	+ 10	92	s. o	*Idem, idem.*
30	1 h 54' soir.	0,765	28,3,2	+ 7,5	+ 6	90	est	0,764	28,2,8	+ 8,6	+ 7	85	est	*Idem, idem.*
31														

RECAPITULATION jusqu'au 30 Novembre 1828.

Baromètre....	Plus grande élévation.....	= 28 p. 4 lig.	= 0,767 mill.
	Moindre élévation.....	= 27 » 3,6	= 0,739 mill.
Thermomètre.	Plus grand degré de chaleur.....	+ 3 Réaumur.	± 3,6 centigrades.
	Moindre degré de chaleur.....	− 12 Réaumur.	− 15 centigrades.
Hygromètre à cheveux.	Plus grande humidité.....	= 90 degrés.	
	Moindre degré.....	= 60 degrés.	

Jours dont le vent a soufflé.		Nombre de	
Du N.....	3	beaux jours.....	16
N.-E.....	3	de couverts.....	14
E.....	4	de pluie.....	10
S.-E.....	3	de grêle.....	0
S.....	6	de vent.....	13
S.-O.....	3	de gelée avec glace.....	0
O.....	6	de tonnerre.....	2
N.-O.....	2	de neige.....	0
		de brouillard.....	26

Il est tombé 0m, 215 mill. de pluie sur la plate-forme de l'Observatoire, du 1.er au 30.

HUETTE, *Opticien.*

13.e Volume. An 1829. 74.e Livraison.

LE LYCÉE ARMORICAIN.

UN MOT SUR LE GREC MODERNE.

Au moment où les premières Puissances chrétiennes s'occupent définitivement de l'émancipation de la Grèce, nous ne croyons pas inutile d'examiner si les habitants de cette contrée ont gardé quelque souvenir du langage primitif de leurs aïeux. Si nous devons nous arrêter au jugement d'un grand nombre de voyageurs et d'archéologues, *le Grec d'aujourd'hui* n'a aucun rapport avec *le Grec d'autrefois*. C'est un jargon barbare, empreint de la rudesse et de l'abjection de l'esclavage, qui ressemble moins à la langue d'Homère et de Démosthènes, que l'Italien des montagnards, au Latin de Virgile et de Cicéron. Mais ce jugement est-il sans appel? C'est une question que nous allons examiner et que décidera le lecteur.

Selon notre manière de voir nous reconnaissons quatre parties essentielles dans une langue. Les caractères ou lettres, la combinaison de ces caractères pour former les mots, la signification des

des mots et leur rapprochement pour l'énonciation des pensées, enfin l'euphonie ou douceur de langage. Or, quelle est donc la différence entre les leçons de Mr Gail et celles de Mr Jules David. L'un et l'autre nous donnent un alphabet composé de vingt-quatre lettres représentées par des figures semblables. Tous deux ne reconnaissent qu'une seule diphthongue qui est οι. Ils s'accordent sur la quantité des accents, et sur leur importance dans la proconciation et dans la valeur des mots : ils se servent du même article prépositif ὁ, ἡ, τό. Ils réduisent à trois les dix déclinaisons. Ils expliquent également la formation des temps; ils soumettent à des exceptions les verbes en λω, μω, νω, ρω; enfin ils conjuguent des verbes actifs, passifs, des barytons et des circonflexes.

D'ailleurs, pour ne point fatiguer le lecteur, nous dirons que les poëmes d'Homère, que les tragédies de Sophocle et d'Euripide, que les chants de Pindare et de Corinne, enfin que l'éloquence de Démosthènes et d'Eschine ont toujours été une partie indispensable de l'instruction des Grecs modernes. — « Mon ami, il faut connaître le » Grec littéral, » dit un vieil Hellène à son fils. « C'est en remuant la cendre de nos aïeux que » nous apprenons qui nous sommes ; l'étude est » la seule consolation qui nous reste dans l'es- » clavage. »

Pourquoi donc les diatribes que les voyageurs ont insérées dans leurs relations. Faut-il en accuser leur partialité? Non, l'insulte faite à un malheureux est trop déshonorante ; il est plus noble de croire que ces voyageurs ont été trompés par la prononciation des Grecs. En effet, un Français sorti des bancs de l'école peut entretenir une correspondance avec un Grec ; mais si ces deux hom-

mes se rencontrent un jour, ils seront bien surpris l'un et l'autre de parler deux langues différentes et de ne plus se comprendre. Nous trouvons bien naturel qu'un Grec ne reconnaisse pas le langage de sa patrie dans cette cacophonie ridicule enseignée aux jeunes élèves. Jusqu'ici l'école ne nous a appris qu'un idiome muet : et qu'importe la science et même la pensée lorsqu'on ne sait pas dire ce que l'on éprouve.

Mais, nous demandera-t-on peut-être, les Grecs d'aujourd'hui ont-ils conservé la prononciation primitive de leur langue. Il est facile de répondre à cette objection. Tout le monde sait que les poëtes anciens sacrifiaient beaucoup à l'harmonie imitative, et par conséquent au rhithme. Or les vers d'Homère lus par un Grec retrouvent cette cadence et cette magie qui ravissaient les anciens. En un mot la prononciation usitée dans le grand siécle de Périclès s'est à peu près conservée intacte jusqu'à nos jours, par suite de la durée de l'empire de Byzance. Mais en supposant des altérations dans la prononciation du Grec moderne, par l'habitude d'une langue étrangère, harmonieuse et riche comme toutes les langues orientales, ce serait encore un grand service à rendre aux jeunes Hellénistes que de leur apprendre à ne pas donner dix-huit pieds aux vers d'Homère.

Voici un tableau comparatif de prononciation qui expliquera une des singulières métamorphoses que nous avons fait éprouver à la langue grecque. J'ai suivi la grammaire de Gail pour l'usage de l'école, et celle de Jules David pour la prononciation moderne.

Gail. E, ε – se prononce comme notre *é* bref et fermé, comme le dernier dans *netteté*. (Epsilon.)

David. Ε, ε – se prononce comme notre *é* ouvert, ou comme *ai* dans je *fais*..... (Epsilon.)
G. Η, η – prononciation pleine comme de l'*é* ouvert dans *procès* ..... (Êta.).
D. Η, η – se prononce *i* ..... (Ita.).
G. Ο, ο – se prononce sur l'extrémité des lèvres ..... (Omicron.).
D. Ο, ο – même prononciation... (Omicron.).
G. Ω, ω, – dans le creux de la bouche, comme étant d'un son plus plein ..... (Oméga.).
D. Ω, ω comme l'omicron ..... (Oméga.).
G. Υ, υ – comme l'*u* Français..... (Upsilon.).
D. Υ, υ – comme notre *i* ..... (Ypsilon.).
G. Αι – comme en français, *faïence*, *païen*.
D. Αι – a exactement la même prononciation que la voyelle *e*.
G. Ει – comme *plei* dans *Pleiade*.
D. Ει – comme notre voyelle *i*.
G. Αυ, Ευ – comme en latin *aurum* et *euge*.
D. Αυ, Ευ, Ηυ – se prononcent comme en français *af*, *ef*, *if*, devant les consonnes, et *av*, *ev*, *iv*, devant les voyelles.
G. Οι – comme dans Oïleus, Oïlée.
D. Οι – comme notre voyelle *i*.
G. Ου – comme dans *pou*.
D. Ου – comme en français *ou*.
G. φ – se prononce comme *f*, il faut l'aspirer. (Phi).
D. φ – se prononce comme *f*..... (Phi.).
G. Β, β, ϐ, se prononce comme *b*..... (Bêta.).
D. Β, β, ϐ, – se prononce comme notre *v*. (Vita.).
(Les Grecs n'ont point de lettre correspondante à notre *b*; ils se servent de la combinaison μπ pour rendre le son de cette lettre. Ainsi Μπουκοβαλλας, prononcez *Boukovallas*.
G. Γ, χ, – comme notre *g* devant α, ο, υ; γ devant γ, κ, χ, ζ, se prononce comme *v*. Et ἄγγελος, se prononce, à la première syllabe, comme Angelus

Ange. ὀ'γτος τὸ, pique, ἐχρίω ungo; πέφαγκα, apparui, ὠδ'αγκα, tumefeci; μεμόλογκα, inquinavi. Dans les quatre dernières le γ ne se prononce pas seulement comme υ, mais de plus il le remplace. ..... (Gamma.)

D. Γ, γ, devant les trois gutturales, c'est-à-dire, devant lui-même, donne à la voyelle précédente le son d'une nazale. Dans les deux premiers cas, c'est-à-dire, quand il y a deux γ et un κ, la dernière de ces deux lettres prend le son de notre *g* dur, tel qu'on l'entend dans gueule, gaulle; ainsi prononcez ἄ'γγελος, ange ἀγκαλίζομαι, j'embrasse, comme s'ils étaient écrits *aneguelos*, *anegualizomè*. Le χ dans cette combinaison garde la prononciotion ordinaire, ἄ'γχω j'étrangle, fait *anecho:* bien entendu que ce *ch* par lequel je représente χ, doit toujours s'articuler comme le *ch* des Allemands..... (Gamma.).

G. Κ, κ, – se prononce comme notre *c* un peu dur, c'est-à-dire comme notre *k*... (Cappa.).

D. Κ, κ, – se prononce comme notre *k*; devant le τ il prend le son de χ: ὀκτώ, huit; κτένι, peigne, se prononcent comme s'ils étaient écrits ὀχτώ, χτένι ..... (Cappa.).

G. Ζ, ζ, – se prononce comme *ds* .... (*Zêta.*).

D. Ζ, ζ, – se prononce comme *z* ..... (Zita.).

G. Σ, σ, ς, – comme le *ç* dans sage; μῦσα se prononcera mouça ..... (Sigma.).

D. Σ, σ, ς, – même prononciation. φιλοσοφος se prononce philoçophoss. La combinaison σμ fait exception. Le σ s'y prononce doux comme un *z*.

G. Τ, τ, – comme le *t* latin, mais toujours dur même devant *i* suivi d'une autre voyelle comme dans amitié ..... (Tau.).

D. Τ, τ, – équivaut à notre *t*. Après υ il prend le son de notre *d* français, ὀ'ντας, étant, prononcez *onedas*..... (Taf.).

G. Δ, δ, – ..... (Delta.).
D. Δ, δ n'a point de son correspondant en français. La prononciation de cette lettre tient du *ds* et du *ts* ..... (Delta.).
G. Θ, θ, ϑ, – th des anglais ..... (Thêta.).
D. Θ, θ, ϑ, n'a pas de son corresponant en français ; c'est à peu près le *th* anglais... (Thita.).
G. Ι, ι, – comme notre *i* ..... (Iota.).
D. Ι, ι, – comme notre *i* ..... (Iota.).

Les autres lettres sont en rapport. Nous ferons seulement observer que dans le Grec moderne π après μ et ν prend le son de *b* ; ex. πέμπω, j'envoie, prononcez *pemebo* ; τὸν πόλεμον, la guerre, prononcez *tone bolemone*. De plus, ι devant la συνίζησις (fusion de voyelles), prend la prononciation de notre *gn* dans *Auvergnat* ; ἐννέα, neuf, prononcez *ègnea* ou *ègna*.....

On connaît actuellement une des causes de cette longue et pénible accusation portée contre un peuple que l'on n'a pas voulu étudier, sans doute parce qu'il était sans richesses. Malheureusement les petites passions suivent la marche des siécles, et jadis comme aujourd'hui on appliquait sur tout le sceau de la politique, comme si la science n'était pas de toutes les classes et de tous les partis. Mais il arrive une époque où le présent s'établit juge du passé; il arrive une époque où se dévoilent au grand jour les actions les plus secrètes ; alors il n'est plus de richesses à donner ni d'honneurs à recevoir, de tout l'homme il ne reste que le souvenir.

Du tems de Voltaire Athènes n'existait plus, et le nom même de cette grande cité s'était évanoui; seulement près de quelques ruines éparses, on

trouvait un village appelé *Sétine ou Sétinès*, que possédait le chef des eunuques noirs (le Qyzlar aga). Comment ne pas ajouter foi à cette opinion, Voltaire l'avait émise. Mais Voltaire se trompait. Athènes a toujours eu le même nom, et l'antique célébrité de cette ville est chez les Grecs modernes une espèce de tradition populaire. Le nom grec d'Athènes est Α'θῆναι que l'on doit prononcer *Athiné*. *à Athènes* se traduit par εἰς Α'θήναις (is Athinèss), et par abréviation, 'ς Α'θήναις (s'Athinèss), dont on a fait *Satinès*, *Setinès ou Sétine*.

C'est par l'usage de ces abréviations que *Stambol* est devenu le synonyme de Constantinople. Les Grecs en parlant de cette capitale disent πόλις (ville), comme les Latins disaient *urbs* (ville) pour désigner Rome. Or, *à Constantinople* s'exprime par εἰς τὴν πόλιν (is tin bolin). D'après l'habitude des Grecs, εἰς τὴν πόλιν se réduit à 'ς τὴν πολ', dont la réunion forme '*Stinbol*' ou *Stenbol* par vice de prononciation.

On voit par cet exemple que les Grecs ont conservé le laconisme de leurs ancêtres. Chez eux l'harmonie est tout; ils ajoutent ou retranchent des lettres à volonté, en sorte que leur poësie est très-difficile à traduire.

Τ' εἶν' ὁ ἀχὸς 'ποῦ γίνεται καὶ παρακὴ μεγάλη

Pour

Τίς εἶναι ὁ αχός ὁποῦ.....

ἐγώ 'μ ὁ Ι'ν'ανής τοῦ Σταθᾶ, γαμβρὸς τοῦ Μπουκοβαλλά,

Pour

ἐγώ εἶμαι ὁ Ι'άνης.....

Terminons cet article par une petite chanson nuptiale très-répandue en Grèce. Elle servira tout-à-la-fois à nous donner une idée de l'invention poëtique des Grecs et de l'harmonie de leur langage.

Α'πό τὰ τρέκορφα βουνὰ	De la montagne à triple cime
ἱεράκι ἔçυρε λαλιά.	Un épervier a parlé :
» Πάψετ', ἀέρες, πάψετε	« Taisez-vous, vents, taisezvous
» Α'πόψε κ'ἄλλην μιὰν βραδιά,	» Ce soir, puis un soir encore :
» Αγωρου γάμος γίνεται,	» La noce d'un jeune garçon se prépare;
» Κόçη ξανθὴ παντρεύεται. »	» Une fille blonde se marie »,

PRONONCIATION.

Apo ta trikorpha vouna
Ieraki éçiré lalia :
« Papset, aérés, papsété
» Apopsé k' allin mian vradzia :
» Aghorou ghamos ghénétè
» Kori zantsi pandsrévétè. »

Vte DE MARQUESSAC.

OBSERVATIONS

SUR LES

MOYENS DE PARVENIR AU DÉFRICHEMENT DES LANDES DE LA BRETAGNE.

Une question de la plus haute importance, pour la Bretagne, est agitée dans ce moment; l'on s'occupe des moyens de parvenir à défricher et à rendre à la culture ces landes arides qui couvrent une grande partie du sol de cette province. Des sociétés se proposent d'entreprendre ce grand œuvre. Mais, avant tout, il faut savoir à qui elles appartiennent et qui sont ceux qui ont droit ou de les défricher, ou de les vendre pour être défrichées.

La Société Académique du département de la Loire-Inférieure avait proposé un prix pour le meilleur mémoire sur cette matière, qu'elle réduisait à cinq questions : 1.° la législation bretonne sur les terres vaines et vagues avant 1789; 2.° les moyens alors de les arracher à la stérilité, et les obstacles qui s'y opposaient; 3.° la législation depuis 1789; 4.° les propriétaires actuels, les moyens de faire cesser la possession commune, les obstacles; 5.° enfin les modifications à apporter à la législation existante, pour parvenir le plus promptement et le plus facilement à la mise en culture de ces terres.

Le mémoire qui a obtenu la médaille d'or vient d'être livré à l'impression. La réputation bien méritée de l'auteur et l'approbation de la commission de la Société Académique, de laquelle était un de nos plus dignes avocats, donnent un grand poids aux opinions qui y sont établies. Cependant, nous ne pouvons pas les partager toutes, et nous croyons devoir faire quelques observations sur ce mémoire, non pour le critiquer, mais pour provoquer l'attention du gouvernement et exciter

le zèle des jurisconsultes sur les questions importantes auxquelles donnent lieu les landes de la Bretagne. Du choc des opinions naîtra la lumière.

L'auteur, uniquement frappé de l'idée de faciliter le partage ou la vente de ces terres pour les arracher à la compascuité et les livrer à la culture, a cherché à les attribuer le plus possible aux communes pour forcer ensuite celles-ci à les partager ou à les vendre. Nous sommes fâchés de le dire, il manque le but qu'il se propose, et son opinion est fausse et dangereuse.

Elle est dangereuse, 1.° parce que c'est à la législation qui n'admettait point de propriétés communales, que les pays voisins de la Bretagne doivent le degré de culture et de population où ils sont parvenus; 2.° parce que c'est à cette même législation que la Bretagne doit l'avantage d'avoir pu proportionner ses défrichements aux besoins progressifs de sa population (1); 3.° parce que l'opinion contraire n'a produit et ne produira jamais que des révoltes. Les pauvres habitants des campagnes sont les plus nombreux; ne pouvant prétendre aux défrichements, ils voudront conserver le pacage et ils recommenceront les excès qu'on leur reproche depuis des siècles, quand on voudra les déposséder d'un droit de propriété qu'on leur refusait autrefois et qu'on leur reconnaît aujourd'hui. On les voit déjà se révolter de nouveau contre les clostures. En attribuant aux communes la presque totalité des landes, on ne fait donc que perpétuer les obstacles à leur mise en culture. Mais, il y a plus, on s'appuie sur des principes qui ne sont pas exacts.

En effet, qu'importe que, dans l'origine les hommes n'aient pas occupé toutes les terres et qu'il en soit resté qui ne furent appréhendées par personne, s'ensuit-il que ces terres vacantes devaient appartenir aux communes, plutôt qu'à l'état, qu'à la nation qui forme la grande commune.

Sans doute, il y a eu dès l'origine, des communaux ou des champs communs laissés pour servir au pacage des

---

(1) Préface de la très-ancienne coutume, Hevin, Arrêt de réglement de 1736.

bestiaux des habitants voisins; mais les landes de la Bretagne étaient-elles des communaux? Voilà la question, et aucuns vestiges ne nous les montrent comme ayant, dans l'origine, été laissées pour le pacage commun.

Au contraire, l'histoire nous apprend qu'après l'invasion de l'Armorique par les Romains, ceux-ci donnèrent une partie des terres à leurs vétérans, et que, dans cette contrée comme dans tout l'empire romain, les campagnes n'étaient cultivées que par des esclaves.

Que fait ici la conquête des Gaules par les Francs; la Bretagne n'a jamais été conquise par eux. Que font les efforts de la féodalité en France, sous la 2.e race, la Bretagne ne faisait pas alors partie de la France. Au contraire, d'autres événements donnèrent en Bretagne d'autres résultats.

La plus grande partie des Bretons se réfugièrent en Angleterre, lors de l'invasion des Romains, et ceux qui étaient restés secouèrent le joug, dès avant la conquête des Francs. Cette rebellion ne put se soutenir que par l'expulsion des vétérans.

Maxime, qui avait favorisé cette révolte, repassa la Manche, suivi de la jeunesse bretonne, à la tête de laquelle était Conan Mériadec. Après sa première victoire sur les Romains, auprès de Rennes, il donna l'Armorique ou la petite Bretagne, à titre de Royauté et de fief, à Conan et à ses compagnons (1), et ce titre de Royauté fut reconnu ensuite, même par les Romains.

Les autres habitants de l'Angleterre, pressés par les hommes du Nord, rentrèrent dans leur patrie originaire; et protégés par le premier établissement, ils occupèrent enfin tout le pays qui avait formé l'Armorique, et ils le défendirent contre les Francs qui ne purent y pénétrer. Maîtres de la contrée, ils exercèrent les droits de la conquête et de la concession soit cumulativement, soit séparément. Partout où ils cumulèrent ces deux droits, il n'y eut point de propriété, tout fut domaine congéable, tous furent colons. Partout où ils

(1) Histoire de Bretagne par D'Argentré.

n'exercèrent que le droit de conquête, il y eut des propriétés particulières, mais tout fut féage, tous furent vassaux.

Les premiers Bretons adoucirent beaucoup la servitude personnelle introduite par les Romains, mais en donnant la liberté aux hommes, ils ne leur donnèrent pas les biens vacants.

Il n'y avait point d'alleux en Bretagne, parce que les Bretons conquérants n'eurent point à conserver les dotations militaires des Romains. De là, ce principe breton que les seigneurs étaient réputés propriétaires des terres incultes, désertes, vagues et vaines, qui se trouvaient dans les mètes de leur seigneurie (1), parce que ces terres faisaient partie du territoire concédé aux conquérants que représentaient les seigneurs.

D'ailleurs, à ce droit de conquête, les seigneurs joignaient des droits de souveraineté, en vertu desquels ils rendaient la justice, faisaient la police, touchaient des impôts, et s'emparaient des terres vacantes et des deshérences, comme n'appartenant à personne. Cette souveraineté était, si l'on veut, une usurpation; mais, cette usurpation était contre le roi comme chef de l'état, et non pas contre les communes, et elle n'avait pu dépouiller celles-ci de terres qui ne leur avaient jamais appartenu.

Il est donc vrai de dire que la féodalité n'a pas été abolie au profit des communes, mais au profit de l'état, et que quand on a empêché les seigneurs de s'emparer des terres vaines et vagues, ce n'a pas été pour les rendre aux communes, mais pour les rendre à l'état. En effet, on ne peut se dissimuler que le but et le résultat de l'abolition de la féodalité ont été d'anéantir les droits dérivés de la conquête, de confondre toutes les peuplades dans une seule nation, tous les individus français sous un même

---

(1) *Ex eo concluditur quod Domini fendorum intra metas ditionum; fundati sunt in dominio terrarum incultarum et desertarum et vacantium et inanium.* (D'Argentrée sur l'art. 277 aux mots *entre les metes*, n.° 3 et 4.

régime, de restituer à l'autorité souveraine toutes les usurpations de la souveraineté, de rendre à l'état et au roi tous les droits, toutes les prérogatives avec lesquels des sujets se composaient des espèces d'états ou de principautés particulières.

Mais il n'est pas exact de dire, surtout en Bretagne, que les terres vaines et vagues sont *censées* appartenir aux communes et encore moins qu'elles leur appartiennent de *leur nature* (1). Il est vrai que par l'abolition de la féodalité, ces terres ayant été mises à la disposition de la puissance publique, les législateurs de 1792 les ont pu donner aux communes sans violer la propriété de personne, comme ils ont eu le droit d'en conserver une partie à l'etat (2). Il ne s'agit donc aujourd'hui que de distinguer ce qui a été donné d'avec ce qui a été conservé.

La question se présente ici sous les deux rapports des règles spéciales à la Bretagne, et des règles communes à toute la France. C'est sous ces deux points de vue que nous allons l'examiner.

Il est inutile de faire remarquer qu'il ne s'agit point ici des prairies défensables jusqu'à la récolte, mais communes ensuite pour le pacage. Ces terres étaient et sont encore des propriétés particulières qui n'ont du commun que le pacage du regain, et que la loi permet à chaque propriétaire d'enclôre en perdant son droit à la vaine pâture (3).

Il ne s'agit point également des terrains appartenans à des communes entières ou à des sections de commune dont elles étaient inféodées du droit de propriété envers le Seigneur. Ce sont de véritables communaux (4), seulement ils sont assez rares en Bretagne. Nous nous occupons uniquement des terres vaines et vagues et des landes de cette province.

---

(1) M.r Henrion de Pensey, des Biens Com., ch. 2. Arrêt de la Cour d'Amiens du 22 novembre 1822, qui dit que cette opinion *renverse tous les principes*.

(2) V. Arrêts de Cass. du 1.er juin 1824, où ces principes son établis.

(3) Art. 408 de la Coutume de Bretagne, et 648 du Code Civil.

(4) Du Parc Poulain, t. 2, p. 380.

Pour nous rendre plus intelligible, il importe de nous bien fixer sur le sens des mots *communes* et *vassaux*.

On appelait *communes* avant la révolution les sujets d'une même seigneurie réunis en corps pour jouir des biens et priviléges qui leur avaient été accordés par les seigneurs. On comprenait sous ce mot, soit la généralité des habitants, soit la généralité des propriétaires seulement, soit l'une et l'autre collectivement selon que le droit était attaché à la qualité d'habitants ou à la qualité de propriétaires.

Mais l'art. 8, titre 2 de la loi du 14 septembre 1791, a donné un autre sens au mot *commune*, et depuis, l'on n'a plus désigné par là que la généralité des habitants réunis sous une même Mairie, soit qu'ils fussent ou non propriétaires.

C'est donc à tort que notre auteur (1) forme en sections de communes les propriétaires d'une même tenue, qui étaient inféodés en commun d'un droit de propriété sur des terrains déclos; ce ne sont plus aujourd'hui que des propriétaires indivis.

On désignait sous le nom de vassal le propriétaire du fief servant, celui qui avait le domaine utile : on appelait vassaux les propriétaires dans une seigneurie, tenus en raison de leurs héritages, à des droits féodeaux envers le seigneur.

Ainsi les Vassaux étaient essentiellement propriétaires, et la généralité des vassaux ne peut plus porter aujourd'hui le nom de commune ou de sections de communes.

Ainsi les lois de 1792, en donnant les terres vaines et vagues aux communes et sections de communes, n'ont donné qu'aux habitants, et en les donnant aux vassaux elles ont donné à des propriétaires, à des gens qui avaient des droits sur ces terres en raison de leurs propriétés dans la seigneurie.

L'auteur du mémoire suppose (2) qu'en 1689 et 1691 le Roi concéda aux communes la propriété des terres va-

(1) Pages 53 et 54.
(2) Pages 18, 19 et 39.

gues et décloses situées dans les limites de leur territoire et dépendantes de ses fiefs et domaines proches en Bretagne, moyennant 150,000 livres que lui payèrent les états de cette province; et qu'à ce moyen ces terrains devinrent des *communaux proprement dits*. C'est une erreur en fait et en droit.

En fait. Par déclaration du 5 juillet 1789, Louis XIV établit un droit annuel dans ses fiefs et domaines proches pour l'usage dans les terres vagues, landes, bruyères, communs et communaux. Cette déclaration fut suivie d'un arrêt du conseil qui fixait le tarif de ces droits. Les états de Bretagne traitèrent avec Sa Majesté, le 28 novembre de la même année, pour la décharge de cette prestation moyennant 150,000 livres qui furent réparties entre les paroisses, et acquittées sur le rôle foncier par les propriétaires. Ainsi le Roi ne concéda et la province ne racheta que le droit annuel pour l'*usage* sur les terres vaines et vagues, c'est-à-dire que le droit d'y communer sans prestation annuelle.

En droit. 1.° Les communes ne purent donc acquérir par là la propriété de ces sortes de terres.

2.° Les vassaux seuls avaient droit de communer. Ce furent eux, comme propriétaires, qui payèrent le rachat. Les imples habitants n'obtinrent donc ni la propriété, ni le droit d'usage de ces terrains vagues et déclos.

3.° Enfin, le Roi n'en resta pas moins propriétaire de ces mêmes terrains situés dans ses fiefs et domaines proches. Ces fiefs et domaines proches du Roi faisaient partie du domaine de la couronne, suivant l'édit d'union de 1532. Le domaine de la couronne devint domaine public, par la loi du 22 novembre 1790, et l'art. 12, section 4 de la loi du 10 juin 1793, déclare que ces mêmes terrains qui étaient possédés par le domaine, à quelque titre que ce soit, appartiennent à l'état, et qu'ainsi, ils ne peuvent appartenir aux communes ou sections de communes; c'est donc à tort que notre auteur leur en attribue la propriété.

Voyons actuellement ce que les lois nouvelles leur ont réellement donné. Nous ne parlerons point de la loi du 4 août 1789, qui abolit la féodalité (ce ne fut pas au profit des communes), ni de la loi du 13 avril 1791 qui fit perdre aux seigneurs le privilége de

s'emparer des terres vaines et vagues (ce privilége ne passa pas aux communes, mais à la puissance publique). Nous passons de suite à la loi du 28 août 1792 intitulée : *Décret relatif au rétablissement des communes et des citoyens dans les propriétés et droits dont ils ont été dépouillés par l'effet de la puissance féodale.*

L'art. 8 dit que les communes pourront se faire réintégrer dans les biens et droits qu'elles justifieront avoir anciennement possédés, et dont elles ont été dépouillées par l'effet de la puissance féodale.

L'art. 9 ajoute que les terres vaines et vagues dont les communes ne pourraient pas justifier avoir été anciennement en possession, sont censées leur appartenir et leur seront adjugées par les tribunaux, si elles forment leur action dans le délai de 5 ans.

L'art. 1.er, section 4 de la loi du 10 juin 1793 répète que : Tous les biens communaux en général, connus » sous les divers noms de terres vaines et vagues, etc, » sont et appartiennent de leur nature à la généralité » des habitants des communes ou des sections de com- » munes dans le territoire desquelles ces communaux » sont situés, et que comme telles, lesdites communes » ou sections de communes sont fondées et autorisées à » les revendiquer. »

Tel est le droit commun à toute la France, mais nous l'avons déjà dit, les anciens vassaux bretons n'avaient cessé de réclamer contre les défrichements des terres vaines et vagues, et même ils s'y opposaient avec violence et à main armée (1). Les réclamations se trouvent consignées dans un grand nombre de remontrances de 1538 à 1743. Elles portaient en substance que : « la » Bretagne consistait en landes et autres terres vaines » et vagues dont les pauvres retiraient leurs princi- » paux moyens d'existence, n'ayant que très-peu de » terres labourables ; en sorte que leur plus certain » revenu provenait du bétail qu'ils nourrissaient aux- » dites landes et terres vagues. »

Les cahiers de la province remis aux députés pour

(1) Voir les arrêts de réglements des 1.er décembre 1724, 10 décembre 1736 et 22 mai 1756.

les états-généraux, en 1789, contenaient les mêmes réclamations. Celui de la sénéchaussée de Rennes, art. 145, sous le paragraphe *agriculture*, se plaignait surtout « que les vassaux depuis 20 ans avaient été dépouillés de leurs droits *aux terres vagues et communes*, et demandait que l'on prît en considération s'il était plus avantageux ou de laisser l'usage des communs indivis, ou d'en faire un partage entre tous ceux qui se trouveraient y avoir des droits bien prouvés. »

Les révoltes recommencèrent en 1791 et 1792, et un grand nombre de pétitions furent adressées à l'assemblée nationale; on en cite notamment une des vassaux de la Musse et de Bougon, en *Couëron*.

Telle fut la cause de l'art. 10 de la loi du 28 août 1792, spéciale pour la Bretagne. Les législateurs reconnurent que les communes ne pouvaient être réputées propriétaires des terres vaines et vagues de cette province; ils savaient fort bien qu'il ne pouvait y avoir sur ces terres que des inféodations du droit de communer, et ils conçurent l'idée de convertir ce droit d'usage en droit de propriété; ce qui constitue un véritable don. Ils considérèrent que ce simple droit d'usage avait pu être concédé soit à des généralités d'habitants, soit seulement à des vassaux, et ils voulurent surtout mettre fin aux troubles, en faisant une espèce de transaction entre les inféodés du droit de communer et les afféagistes, et ils décidèrent en conséquence :

« Art. 10, dans les cinq départements qui composent » la ci-devant province de Bretagne, les terres actuelle- » ment vaines et vagues non arrentées, afféagées, ou accen- » sées jusqu'à ce jour, appartiendront exclusivement soit » aux communes, soit aux habitants des villages, soit aux » ci-devant vassaux qui sont actuellement en possession » du droit de communer : »

Le droit de communer ne pouvait résulter en Bretagne, que d'une inféodation ou des aveux hors d'impunité, et cet article ne distingue pas si l'inféodation était ou gratuit ou onéreuse; il donne sans autre condition que la possession actuelle du droit de communer, successivement à défaut l'un de l'autre, d'abord aux communes ou généralité des habitants, ensuite aux sections de communes ou habitants des villages, et enfin aux ci-devant vassaux.

Mais, nous apprend M. Duparc Poulain. (1) Il est très-rare que ce droit, soit gratuit, soit à titre onéreux, ait été concédé à des communautés d'habitants, et l'on voit presque toujours dans ce cas que les titres ne sont pas bornés au droit de communer et portent expressément un droit de propriété plus ou moins étendu au profit de la communauté, ce qui établit des *communaux proprement dits* qui sont eux-mêmes fort rares. Il est donc évident que l'art. 10, de la loi du 28 août 1792 n'a presque rien concédé aux communes bretonnes, ou aux simples habitants.

Mais comment ceux-ci feront-ils la preuve de leur droit de communer. La simple possession même immémoriale leur était inutile, sans titre (2). Les aveux n'étaient rendus que par les vassaux propriétaires dans la seigneurie, et la généralité des habitants n'avait point d'aveu à rendre quand elle ne possédait aucun bien. L'usement particulier du fief résultant d'un grand nombre d'aveux ne profitait qu'aux vassaux, et aucune présomption ne parlait en faveur des habitants, quand même tous les vassaux auraient eu le droit de communer; en voici la raison :

Le droit de communer était attaché aux terres du vassal dans la seigneurie, c'était par la quantité de ces terres, que l'étendue du droit de pacage se réglait, et chaque vassal ne pouvait envoyer à la pâture commune que la quantité de bestiaux qu'il pouvait nourrir en hiver, sur les pailles et foins qu'il récoltait dans ses terres cultivées. Ce droit ne convenait donc pas de sa nature à de simples habitants.

Les communes, ou sections de communes, pour prouver leur droit de communer sur les terres vaines et vagues, n'ont donc que la ressource d'un titre de concession fait anciennement en leur faveur, et de pareils titres sont fort rares.

Mais ce qui nous surprend dans le mémoire couronné, c'est d'y remarquer qu'on ne s'est occupé

(1) T. 2, p. 371.
(2) Art. 393 de la Coutume de Bretagne.

que des communes, et des vassaux, sans songer à l'état. Que dans une discussion judiciaire, entre une commune et des ci-devant vassaux, on ne cherche les motifs de solution que dans les art. 9 et 10 de la loi du 28 août 1792; cela est naturel. Mais, que dans un mémoire général où l'on recherche quels sont aujourd'hui les véritables propriétaires des landes de la Bretagne, qu'on veut convertir en forêts, on oublie le principal prétendant, c'est ce qui nous paraît étonnant, surtout lorsque ses droits sont écrits dans l'art. 11 de la loi de 1792, et dans l'art. 12, section 4 de celle de 1793.

L'art. 11 de la loi de 1792 porte : « Celles des terres » mentionnées dans les deux articles précédents, qui » ne se trouveraient pas circonscrites dans le territoire » particulier d'une commune ou d'une ci-devant Sei- » gneurie, sont censées appartenir à la nation, sans » préjudice des droits que les communautés ou les » particuliers pourraient y avoir acquis, et qu'ils seront » tenus de justifier par titre ou par possession de 40 ans. »

Ainsi voilà d'abord les landes les plus considérables; nous pouvons dire la majeure parties des landes de la Bretagne qui n'ont été données, ni aux communes, ni aux vassaux, et qui appartiennent à l'état. En effet, combien de ces landes s'étendent sur le territoire de deux communes ou de deux anciennes seigneuries; celles-ci surtout étaient très-multipliées en Bretagne, de manière qu'un assez petit commun dépendait de plusieurs seigneuries.

Que notre auteur se rassure, ces vastes landes ne seront pas la proie de quelques vassaux, assez heureux pour avoir conservé leurs titres. Elles appartiennent à l'état, mais ce ne sont pas les seules.

C'est un principe incontestable que les lois nouvelles dérogent aux lois antérieures, quand elles leur sont contraires. *Posteriora derogant prioribus.* L'art 10 de la loi de 1792 avait dit que les terres vaines et vagues, dont elle faisait des communaux, appartiendraient aux communes ou aux sections de communes qui étaient alors en possession du droit de commoner. L'art. 12, section 4 de la loi de 1793, est venu y apporter de

nouvelles exceptions ; il porte : « La convention nationale décrète que la partie des communaux possédée » ci-devant, soit par des bénéficiers ecclésiastiques, » soit par des monastères, communautés séculières et » régulières, ordre de Malte et autres corps et communautés, soit par les émigrés, soit par le domaine, » à quelque titre que ce soit, appartiennent à la nation, » et comme tels ils ne peuvent appartenir aux communes ou sections de communes dans le territoire » desquelles ils sont situés, soit que ces communaux » aient déjà été vendus, soit qu'ils soient encore à » vendre au profit de la nation. »

Il est donc évident que les communes n'ont aucun droit à la propriété des communaux ou terres vaines et vagues, mentionnés dans cet article. Il importe surtout de remarquer ces mots : *soit aux émigrés*, pour sentir jusqu'où s'etend l'exception ; car tous ou presque tous les Seigneurs bretons étaient émigrés à cette époque ; il ne reste donc rien ou presque rien pour les communes.

Mais, allons plus loin : sentant bien que l'article 10 de la loi du 28 août 1792, accordait fort peu de droits aux communes, puisqu'en général, elles ne pouvaient prouver leurs droits de communer, notre auteur se rabat sur la loi générale, et c'est avec les art. 9 de la loi de 1792 et 1.er, section 4 de la loi de 1793, qu'il prétend rendre les communes propriétaires de toutes les terres vaines et vagues, qui ne sont pas réclamées par les vassaux inféodés ou qui ne leur appartiennent pas (1).

Dans le cas où ni les communes ni les habitants des villages ni les ci-devant vassaux ne parviendraient à la démonstration de leurs droits sur des terres vaines et vagues qui ne sont pas comprises dans les exceptions indiquées aux art. 11 de la loi de 1792 et 12, section 4 de celle de 1793, à qui appartiendraient-elles ? Aux communes répond-il, parce que la loi de 1792, à laquelle il faut avoir recours, attribue

(1) Pages 39, 43 à 50.

aux communes dans toute la France *les terres vaines et vagues dont elles ne pourraient pas justifier avoir été anciennement en possession.* Il fait plus, il n'accorde aux vassaux justifiant de leurs droits qu'un cantonnement proportionné aux bestiaux qu'ils pouvaient nourrir sur leurs terres cultivées, et il donne le surplus aux communes par le même principe; enfin, il leur donne en outre la part de ceux des vassaux qui ne réclameraient pas.

Nous sommes fachés d'avoir encore des exceptions à opposer aux communes. D'abord, l'art. 10 de la loi de 1792 est exceptionnel de l'art. 9, puisqu'il établit, pour la Bretagne, un droit spécial à tous égards. L'art. 9 attribue à toutes les communes de France, les terres vaines et vagues, dont elles n'ont jamais eu la possession, à la charge de former leurs réclamations dans les cinq ans. L'art. 10 ne donne, aux communes bretonnes, que les terres actuellement vaines et vagues, non afféagées jusqu'à ce jour, et sans avoir besoin d'aucune revendication; mais sous la condition expresse *d'être en possession actuelle du droit d'y communer.* Or, la loi spéciale déroge à la loi générale; l'art. 9 n'est donc pas applicable à la Bretagne.

Ensuite, il y avait au moins nécessité pour les communes bretonnes comme pour les autres, de former leur demande, dans les cinq ans, pour les terres vaines et vagues qu'elles voudraient s'attribuer, en vertu de l'art. 9, car il n'a point été dérogé à cette obligation (1).

Il est vrai que l'expiration de ce délai n'opère point déchéance contre les communes qui, n'ayant pas réclamé se sont néanmoins, sans violence, mises ou maintenues en possession.

Mais cette possession doit être *animo domini* et non pas de simple usage, il faut donc que les communes aient

---

(1) Merlin, rep., v. Communaux § 2, n.° 3, arrêt des 19 février 1813, Cour Royale de Paris, 28 avril 1809; Cour de Cassation, 18 juin 1817, 23 novembre 1822.

fait acte de propriétaire. Si les habitants n'ont fait que faire paître leurs bestiaux, couper landes, aller et venir, même émonder les arbres, tous ces actes sont inutiles (1) et la déchéance est acquise contre celles qui n'ont que de pareils faits de possession à opposer.

Ainsi, nous résumant, nous disons que les communes n'ont aucun droit à la propriété 1.° des terres vaines et vagues, situées dans les fiefs et domaines proches du roi qui appartiennent à l'état, 2.° de celles qui ne sont pas circonscrites dans le territoire particulier d'une seule commune ou d'une seule ci-devant seigneurie qui appartiennent à l'état, 3.° de celles qui étaient possédées ci-devant, soit par des bénéficiers ecclésiastiques, soit par des monastères, communauté séculière ou régulière, ordre de Malte et autres corps et communautés, soit par les émigrés, soit par le domaine, à quelque titre que ce soit, qui appartiennent à l'état, 4.° de celles dont elles ne pourraient pas justifier avoir été anciennement en possession, si elles n'ont pas fait leur réclamation, ou n'en ont pas pris possession à titre de propriétaires dans les cinq ans depuis 1792.

Il ne leur reste donc que celles qui ne sont pas dans les trois premières catégories et sur lesquelles elles justifient par titre avoir eu le droit de communer, et nous le répétons, celles-là sont très-rares.

L'opinion qui attribue en Bretagne toutes les terres vaines et vagues aux communes ou sections de communes, est donc fausse et contraire aux intérêts bien entendus de l'agriculture; elle perpétue les obstacles et se trouve en opposition formelle avec la loi.

R. DE B.

UN CRIME.

C'était le jour de la messe des avoines, dans la saison des frimas, avant que les prés qui bordent le

(1) Art. 393 de la Coutume.

Leff (1) eussent entièrement bu l'eau de l'inondation.

Le taureau n'avait point encore quitté l'étable pour gravir le sentier de la montagne et se jouer au milieu des genêts fleuris. On entendait le tracq solitaire du moulin, et une faible lumière commençait à briller au travers des ais mal joints de l'entrée banale de la boulangerie du village. Un bruit, bientôt, se prolonge dans cette solitude et semble fuir sur la berge qui borde la rive du Leff. Un observateur aux aguets eut pu apercevoir comme une ombre s'avançant au travers des joncs humides qui couvrent la palue. De loin en loin s'échappe une bécassine, dont la voix déchirée se mêle aux cris du corlieu, poussé de la pleine-mer sur la nue blanchâtre qui se balance dans les encaissements du lit de la rivière.

Cependant, Catherine Herry était déjà loin de sa demeure. Ses pas précipités résonnaient dans le marais, ainsi que les piétinements d'un cheval laissé à lui-même, et disputant aux eaux, qui se retirent, quelques herbes flottantes et d'une saveur amère.

Sortie précipitamment de sa demeure, un large ruban de laine rouge plusieurs fois tourné sur sa chevelure matelassée, pendait, confondu dans des mèches de cheveux qu'elle n'avait pas eu le temps d'enlacer de sa cornette. Dans un tablier de serge était un fardeau qu'elle serrait avec inquiétude..... Elle s'arrêta plusieurs fois..... descendit d'un pas glissant sur la rive vaseuse du Leff, et laissa aller au courant de l'eau ce qu'elle portait contre son sein.

Le jour paraît; elle s'arrête de rechef, remonte le cours de l'eau, s'agenouille près d'une pierre dont s'échappe une lavandière aux ailes bleuâtres..... et le fleuve est teint d'un sang abondant et impur, dont elle efface jusqu'à la dernière trace sur ses vêtements en désordre.

On n'entendait pas encore les premiers chants du pâtre, et les fougères fannées de la dernière saison étaient à peine humides des larmes de la rosée, que Cathérine Herry, poussant silencieusement la porte de sa demeure, avait regagné sa couche.

---

(1) Petite rivière du département des Côtes-du-Nord.

Les jours furent longs pour elle; les nuits le furent encore plus. — Qu'est devenu Trébouta? — Il n'approche plus, et des semaines s'écoulèrent sans qu'on revit au foyer de Catherine celui qui, naguères assis sur la pierre domestique, y brûlait les herbes fannées qu'il rapportait de ses excursions journalières sur la crête déchirée des montagnes d'Arrès.

Cependant les saisons se succèdent, et la cabane reste déserte. Reléguée sur les dernières limites d'une lande aride, Catherine n'y paraissait plus qu'à l'heure, où, favorisée par le soir, elle achevait ses journées de travail. Souvent on la vit immobile à la porte des fermes voisines, étirant entre ses doigts un fil grossier qu'elle tillait avec peine, demander le pain qui soutenait sa misère.

Bientôt on la vit sur les degrés extérieurs de la chapelle de Saint-Anne-de-la-Palue, y traitant de la dévotion des pélerins et se traînant sur ses genoux meurtris au travers des tombes recouvertes de gazon qui cernaient le lieu saint.

Là, parut Trébouta, à plusieurs lunes du jour, où la malheureuse promena ses pas sur la rive du Leff. Un remords l'avait conduit au lieu de la prière. Entré dans la nef, il venait de déposer son offrande sur un plat d'étain placé près d'une image de la Vierge qu'éclairaient deux filets de cire jaune.

Sa prière fut courte, ou, plutôt, il avait à peine fléchi le genoux, que son regard se troubla. Les yeux de Catherine avaient rencontré les siens.

Immobile, il est sans gestes et sans parole, un cri de la mendiante achève de le troubler, et la malédiction sort de sa bouche; le blasphême retentit sous le porche rustique de la chapelle..... Catherine, cependant, a rappelé une promesse. — Je dévoilerai tout, ajoute-t-elle, ou ta demeure sera la mienne. Nos années doivent être communes, reviens à ma cabane, car les esprits (Kourriquets) y sont; sans toi, je ne saurais y remettre les pieds. Viens, Trébouta, n'avais-tu pas promis de m'épouser..... Viens, et pendant dix ans je donnerai un écu de six livres à la chapelle de la Vierge: le passé s'effacera. J'ai déjà fait sur mes genoux autant de fois le tour de cette église que je compte d'années.

Et la montagne revit les enfants du démon reprendre le cours de leurs iniquités. Quelques sillons d'une terre siliceuse, écorchés à grand'peine, fournirent à leurs besoins ; mais ni le remords, ni le souvenir du passé n'arrêtèrent le farouche Trébouta. Errant, on le voyait souvent ne rejoindre sa demeure qu'aux heures avancées de la nuit. Plusieurs fois aussi on le vit prendre son sommeil dans la douve humide du chemin public : le jour l'y surprenait en désordre, souillé de boue et couvert de haillons. Assise à la lueur mourante d'une mèche résineuse, Catherine restait à son foyer, seule, vis-à-vis d'elle-même, énumérant le passé. Une larme, un soupir, disaient par fois que sa mémoire et son cœur lui étaient un sujet de trouble. Souvent alors les rives du Leff revinrent à sa pensée. — « Oui, disait-elle, » ou Trébouta tiendra sa promesse et il m'épousera, » ou je le livre à la vengeance de Dieu. »

Un an s'était à peine écoulé depuis le retour de Trébouta à la cabane de Catherine, qu'un matin ils furent vus se rendant ensemble aux lieux où naguères la malheureuse avait porté seule ses pas désespérés. La saison était dans son brillant, et les oiseaux commençaient leurs innocents ébats. En franchissant les dernières limites de la pale qui borde le Leff, et dans laquelle s'était arrêtée autrefois la fille maudite, on lui entendit prononcer ces paroles :

« Soutiens-moi, Trébouta, puisque tu m'entraînes » et que tu redoutes l'œil de tes voisins, soutiens-moi » car mes douleurs sont aigues ; franchissons cette » haie et me conduis sur la prairie. »

Quelques instants se passèrent et Trébouta fut vu allant et venant ; la fureur était dans son regard. Catherine ajouta, au milieu des sanglots et des douleurs :

« Trébouta, tu avais promis de m'épouser, si je dé» truisais mon premier enfant : je l'ai détruit, et tu » n'as pas tenu parole; fais de celui-ci ce que tu voudras, » car je ne lui donnerai pas la mort. »

Mais Trébouta a déjà gagné la rive du fleuve. Ses pieds ont glissé où glissèrent ceux de Catherine ; ses pas s'arrêtent où s'arrêtèrent ceux de Catherine, et l'onde encore une fois reçoit un secret horrible....

Le hasard, cependant, a conduit non loin de là une femme qui met ses linges à l'eau courante du fleuve, Trébouta court à elle : »

— « Si tu as vu ou entendu quelque chose, garde-toi » d'en parler, ou il n'y a que la mort. »

— « Oui, j'ai vu, et la vérité aura sa force, a dit » la femme déjà en fuite. »

Que faire ? que devenir ?.... tel est Trébouta, en proie à son double crime. — Le monstre a eu horreur de lui-même.... et sa chevelure, un instant flottante, au courant de l'eau, disparait bientôt pour ne plus se montrer. La même onde entraîne le meurtrier et sa victime.....

DUCHATELLIER.

PROMENADE AU CROISIC,

SUIVIE

D'ISEUL ET ALMANZOR,

POÈME ; PAR MONSIEUR GUSTAVE GRANDPRÉ,

AUTEUR DE L'ABBAYE DE LA TRAPPE,

TRADUCTEUR DES HUMORISTES (1).

On ne se promenait jadis que pour prendre l'air ; mais, dans un siècle où tout se dirige vers un but utile et sérieux, on doit faire tourner au profit de la science les délassements, les distractions elles-mêmes. Si la lecture des romans vaut aujourd'hui un cours d'histoire et de géographie, si nous sommes initiés aux secrets de la politique, en jouant des *proverbes*, n'est-il pas bien naturel que l'auteur qui nous conduit à la

(1) Cet ouvrage se vend à Paris, chez Corbet, quai des Augustins, n.° 61, et chez Ponthieu, au Palais-Royal ; à Nantes, à la librairie du *Lycée*, et à la *Librairie Industrielle*, place du Commerce.

promenade nous enseigne quelque chose, quand ce ne serait que l'art d'*éplucher la verdure*. M. Grandpré a senti tout ce que ses lecteurs étaient en droit d'exiger de lui. Il a même cherché à surpasser leur attente, par la variété des objets qu'il a trouvé le moyen de rattacher à son plan.

Le titre de l'ouvrage annonce une simple promenade dans un des cantons de la Bretagne. L'auteur s'est bien gardé de pénétrer jusqu'au fond de cette province. Dès le temps du bon La Fontaine, on redoutait un semblable voyage. Que n'a-t-on pas à craindre depuis qu'un savant illustre a découvert, dans ces lieux, des hommes qui n'ont d'humain que la forme, des êtres plus fanatiques et plus barbares que les adorateurs de Teutatès.

Le pays que M. Grandpré décrit, en le parcourant, doit à sa position une partie des avantages de la civilisation moderne, et quelques-uns des préjugés de la vieille ignorance. Il s'étend, d'un côté, jusqu'aux portes d'une cité riche et florissante qui fait rejaillir, sur tout ce qui l'environne, les lumières qui abondent dans son sein. De l'autre côté, il touche à une contrée couverte de ténèbres non moins épaisses que celles de l'Egypte, de ces ténèbres dont le pinceau de M. Dupin nous a tracé la désolante image. Nantes, d'un côté; le Morbihan de l'autre! On ne doit donc pas être surpris si, en visitant les environs du Croisic, on trouve encore çà et là quelques traces de l'ancien temps, si quelques manoirs ont conservé leurs créneaux et leurs donjons. M. Grandpré paraît avoir une sorte de prédilection pour ces vieux monuments, dont il nous conte fort agréablement l'histoire; et, quoiqu'il n'épargne pas les railleries aux antiquaires, je le crois secrètement affilié à leur secte. Je n'en veux pour preuve que le sujet du petit poëme qui termine l'ouvrage, et dont une pierre monumentale lui a suggéré l'idée.

L'imagination de l'auteur franchit souvent les limites du pays Croisiquais. Ce n'est pas aux bords de l'Océan que la pensée peut rester captive. Plus rapide que les vents, elle s'élance dans cet espace sans bornes, qui est ouvert devant elle; et, si elle s'arrête, c'est au milieu des scènes de destruction, dont la mer est si souvent le théâtre. A l'aspect de cet élément bouleversé

par une tempête, combien d'événements sinistres se retracent dans notre esprit. Il en est un dont l'affreuse réalité surpasse tout ce que l'imagination la plus sombre aurait pu inventer. L'auteur nous en fait redire l'horrible histoire par un naufragé de la *Meduse*.

Qu'on n'aille pas croire, d'après ce qui vient d'être dit, que M. Grandpré n'ait choisi le Croisic que comme un port pour s'embarquer, et, qu'une fois lancé dans les digressions, il ne sache plus revenir à son sujet. Il n'a rien négligé pour nous offrir la statistique complète d'un pays vraiment digne d'être soigneusement observé, et son ouvrage, entremêlé de traits historiques et d'anecdotes piquantes doit plaire à plus d'une sorte de lecteurs.

LA TOUR DU BOUFFAI.

1472.

L'orage avait grondé sur la cité nantaise :
Par de sourds roulements la foudre au loin s'appaise ;
Le jour nait obscurci de nuages épars ;
Quelques pâles rayons glissent sur les remparts.
La masse du Bouffay se détache plus sombre ;
De Conan sur ces murs on croit voir errer l'ombre.
Ces murs usurpateurs que Conan a bâtis, (1)
Sur sa conquête encor veillent appesantis.
Quelques groupes bourgeois, en costume gothique,
Interrogent des yeux la forteresse antique ;
Puis, à voix basse, entr'eux échangent quelques mots :

Craignons de ces vieux murs d'éveiller les échos,
Mes amis, disaient-ils ; car d'étranges merveilles
Du captif (2) de Louis y tourmentent les veilles.
Une lente agonie, au fond de sa prison,
Va d'un fruit homicide expier le poison.
Le malheureux implore une mort bienfaisante,
Qui ne l'épargne plus, à chaque instant présente.
Deux ans vont s'écouler, et les juges muets
Du crime encor n'ont pas saisi les fils secrets.
Quel effroi sur leur lèvre enchaîne la sentence ?
Quel pouvoir du captif prolonge l'existence ?
D'affreuses visions renaissent chaque nuit,

(1) En 950.

(2) Urbain Faure ou Jourdan Fawre, dit Versois, religieux bénédictin, aumônier du duc de Guyenne, et qui tenait réclusion de lui l'abbaye de St.-Jean d'Angeli.

Et le geolier, lui-même, épouvanté s'enfuit.
Il n'a pas craint, dit-on, lassé d'un tel supplice,
D'appeler sur le crime une prompte justice.
Mais ne voyez-vous pas, à travers ces barreaux,
Une ombre se mouvoir.... ? Échappée aux bourreaux,
Des terreurs de la nuit, pâle et livide encore,
Elle vient aspirer la fraîcheur de l'aurore.
Fuyons, peut-être à nous sa plainte arriverait,
Et, de pitié, peut-être, on nous accuserait. »

Ils s'éloignaient; soudain une voix étrangère
A suspendu leurs pas, leur crainte passagère
S'évanouit; bientôt la curiosité
Les ramène et les groupe au lieu qu'ils ont quitté.
Immobile, un guerrier, de sa haute stature,
Les domine, inconnu sous son épaisse armure.

Arrêtez, leur dit-il, pour lui tout a fini!
Le coupable n'est plus, et le ciel l'a puni.
Cette nuit si terrible, et pour lui la dernière,
Que la foudre éclairait d'une horrible lumière,
On l'a vu plein d'effroi, sous ses fers, à genoux,
N'osant lever les yeux vers le ciel en courroux.
Sa voix en cris aigus s'exhalait lamentable:
Grâce, s'écriait-il, fantôme redoutable!
Noble duc de Guyenne, ô frère de Louis,
Mon crime a dû t'ouvrir les célestes parvis!
Oh! ne me poursuis plus! Dieux! ta vue est sanglante!
L'enfer t'a bien vengé! mon haleine est brûlante!
Détourne de mes yeux ce trait empoisonneur...
Oui, j'entends... c'est la mort!... La mort, c'est le bonheur!
Tiens, voilà le couteau qui, sous sa peau vermeille,
A glissé le poison... Prends! j'attends et je veille...
N'as-tu point entendu mes longs gémissements?
Tiens, voilà mon cœur, frappe, et finis mes tourments!
Tu fuis, Charles!... le jour va-t-il encor renaître?..
O vous qui partagiez les plaisirs de mon maître,
Noble dame de Thouars, je demande pitié.
A vous de la vengeance appartient la moitié;
Ma main trancha les fleurs de votre belle vie;
Le même fruit coupable à tous deux l'a ravie.
Vous fuyez!... vous laissez languir le criminel!...
Et toi Dieu tout puissant, dont je servais l'autel...

D'un nuage de feu la tour enveloppée,
A ces mots, a tremblé de la foudre frappée.
Ce matin le captif, sur le sol ébranlé,
Gissait le corps hideux et le visage enflé.

Muets à ce récit, les bourgeois s'éloignèrent;
Mais leurs regards furtifs entr'eux s'interrogèrent.
Le doute soupçonneux ou la crédulité
Tour à tour s'y peignait avec naïveté.
Sous la main de démons, au sourire effroyable,

L'un voyait palpiter, expirer le coupable.
Sur sa tête en tremblant, l'autre suivait des yeux,
Au milieu des éclairs, la foudre ouvrant les cieux;
Et tous ils maudissaient la pêche empoisonné,
Ministre d'une mort par Louis ordonné.
Plus bas on ajoutait que le duc affaibli
Avait laissé périr le moine d'Angeli.

Bientôt, même en secret, toutes les voix se turent.
Indiscrets un moment deux hommes (1) disparurent;
Et le juge (2), payé d'honneurs avilissants,
Reçut le prix honteux de ses soins complaisants.

DUCREST DE VILLENEUVE.

LA REVUE DE L'OUEST,

JOURNAL DE LA LIBRAIRIE INDUSTRIELLE DE NANTES.

Un nouveau journal va paraître tous les mercredis, à dater du 28 janvier 1829, sous le titre de *Revue de l'Ouest*. Ce journal, attaché à une nouvelle librairie qui va s'établir à Nantes, sous le nom de Librairie industrielle, a pour but de tenir la Bretagne au courant de toutes les publications utiles aux arts et aux sciences, qui se feront, tant en France qu'à l'étranger; et aussi, d'annoncer les nouvelles publications que cette librairie est dans l'intention de faire. Le directeur de la nouvelle entreprise en annonce déjà deux, pour l'ouverture de son établissement. Son but principal comme il l'annonce dans un article de la *Revue de l'Ouest*, est de contribuer à l'affranchissement de la province sur laquelle Paris exerce le monopole de la librairie, et de prouver aux Bretons, qu'ils ont parmi eux des hommes *capables de faire des livres*, et aussi dignes d'être écoutés que les écrivains manufacturiers des bords de la Seine. Nous parlerons une autre fois, plus au long, de ce projet qui mérite l'approbation de tous les amis de leur pays.

Le prix de l'abonnement est de 15 fr. par an, pour le département de la Loire-Inférieure, et de 18 fr. pour les autres départements.

(1) Le fou du duc de Guyenne, passé au service de Louis XI, et Henri de la Roche, écuyer de cuisine du duc de Guyenne.

(2) Pierre Sercierges, greffier de la commission nommée par Louis XI et le duc de Bretagne, François II, pour instruire le procès de l'abbé de St.-Jean-d'Angeli, fut fait maître-des-requêtes peu après la mort du coupable.

BIOGRAPHIE NANTAISE.

FOURNIER.

Pierre Nicolas Fournier, ingénieur, architecte-voyer de la ville de Nantes, membre de la Société Académique de la Loire-Inférieure et correspondant de l'Académie Celtique, naquit à Paris, le 3 mai 1747. Son père occupait une place dans les finances, et il destinait son fils à lui succéder ; le jeune Fournier fut mis au collége du Plessis, où il montra d'abord les plus heureuses dispositions. Il réussit parfaitement dans ses premières études et donna de la satisfaction à ses parents. Mais arrivé à l'âge des passions, il s'y livra avec impétuosité, et la fougue de la jeunesse l'enleva aux sciences et aux lettres. Il ne fit point sa rhétorique ni sa philosophie. Ses parents le renfermèrent dans un couvent, pour le punir de sa conduite et le forcer à en avoir une plus régulière. Le jeune Fournier passa successivement et en peu de temps du collége dans un cloître, du cloître dans le régiment de colonel-général, de celui-ci dans le régiment de Laroche-Foucaut et enfin dans le corps royal de l'artillerie de la marine. Il a resté treize ans dans ce dernier corps, et pendant ce temps il a donné des preuves multipliées de ses connaissances dans le génie maritime et de son zèle pour le service du roi ; en 1784, la paix rendant inutiles ses travaux militaires, il se retira à Nantes, où il fut chargé de la direction du grand théâtre ; en 1790, il reprit la carrière militaire et rendit des services à sa patrie. Dans les circonstances difficiles de la guerre de la Vendée, il fut chargé à Nantes de différentes fonctions importantes qu'il remplit avec intelligence et probité ; et, ce qui fait son éloge, Carrier le jugea digne d'être envoyé au tribunal révolutionnaire avec les 132 Nantais. Quelque temps auparavant, Fournier avait été nommé architecte-voyer, et c'est de cette époque que commence en quelque sorte sa vie littéraire.

En creusant dans la ville de Nantes pour construire des aqueducs, il trouva des médailles. Cette découverte enflamma son imagination. Il fit faire des fouilles dans différents endroits; il découvrit des tombeaux antiques, des pièces de monnaie gauloises et des pièces du commencement de la monarchie. Il a lu sur ce sujet, plusieurs mémoires à l'Académie de Nantes, dont il était un des fondateurs. Ces mémoires contenaient plusieurs inscriptions romaines, écrites sur des pierres tumulaires, sur des portes de ville et sur des édifices publics très-anciens, avec des observations savantes de celui qui les avait découvertes; plus de 50 médailles romaines de différents empereurs, un grand nombre de vases et de statues antiques ont été le fruit de ces recherches. La Société Académique a fait imprimer plusieurs de ses rapports intéressants. Il les a réunis depuis et en a formé un corps d'ouvrage sous le titre d'Antiquités Nantaises. Ce manuscrit précieux est déposé à la bibliothèque publique de Nantes.

Il a tracé un plan de cette ville, dans lequel elle est représentée telle qu'elle était en 1575, sous Henri III. On le trouve, avec une savante dissertation, réuni à l'ouvrage précédent.

Ses connaissances en antiquités l'avaient fait nommer archiviste de la commune de Nantes et conservateur de son mobilier.

Il est mort le 20 septembre 1810, regretté de tous les habitants d'une ville qui a fait l'objet de ses occupations pendant tout le temps qu'il l'a habitée.

Voici l'épitaphe qu'il s'était faite lui-même; elle ne brille pas par la poësie; mais on y trouve sa vie tout entière.

Légiste et financier
Et moine et cavalier,
Artilleur, fantassin,
Ingénieur marin,
Architecte, officier,
Commandant, prisonnier,
Vétéran, citoyen,
Académicien,
De Nantes antiquaire,
Voyer, pensionnaire,
Sans fortune et sans bien,
Maintenant moins que rien.

RENOU.

Pierre-Marie Renou, né à Nantes en 1763, étudia la médecine à Montpellier, et y reçut le bonnet de docteur. Il revint exercer cette profession dans sa ville natale et fut attaché au service des hôpitaux. Il a rendu, en cette qualité, les plus grands services à ses concitoyens par ses connaissances et son zèle.

La science médicale ne l'occupait pas entièrement. Il se livrait aussi à l'étude des langues et des belles-lettres. Il fut nommé, en 1797, professeur de belles-lettres, à l'école centrale de la Loire-Inférieure; il eut ensuite la place de professeur de Rhétorique au Lycée de Nantes, et dans ces deux chaires il a formé de bons élèves. Il a été un des fondateurs de l'institut départemental de Nantes, qui prit ensuite le nom de Société des Sciences, Lettres et Arts, et qui porte maintenant celui de Société Académique. Il en a été successivement secrétaire et président. Il est mort en 1815. Nous avons de lui :

1° Le procès-verbal de la première séance publique de l'institut départemental.

2° Un discours prononcé à la distribution des prix du Lycée en 1809, sur l'utilité des langues grecque et latine.

3° Eléments de rhétorique, qui sont restés manuscrits.

J. LE BOYER.

LA PROPHÉTIE DU DANTE,

PAR BYRON.

CHANT I.

Je me retrouve dans le monde périssable habité par l'homme; un long éloignement me l'avait fait oublier; Je sens de nouveau le poids de l'argile : elle s'est évanouie trop tôt cette vision qui calmait mes peines. J'avais laissé derrière moi cet horrible gouffre où rugit un désespoir éternel, où retentissent les épouvantables cris des damnés; puis, passant à travers le lieu consacré

à l'expiation, lieu d'où, purifiés par le feu, les esprits des hommes s'envolent vers le monde des anges; je m'élevais vers un séjour de félicité; là, je découvrais, heureuse à jamais, ma bien-aimée Béatrix : elle venait à moi, elle me bénissait, et, me couvrant de son auréole, elle me menait vers l'éternelle Trinité; vers le premier Dieu, le dernier, le meilleur, le grand Etre, l'être infini et mystérieux, l'unique et triple divinité, l'âme universelle; la gloire de ce grand Dieu ne consumait pas de ses rayons éternels l'hôte mortel qui s'approchait de son trône, en montant d'étoile en étoile. O Béatrix, toi dont une terre froide, un marbre insensible pressent depuis si long-temps la chaste dépouille, ange de pureté, qui eus mon premier et mon seul amour, qui remplis seule un cœur où nul autre objet n'a pu se glisser, si je ne t'avais pas aperçue dans ce ciel, semblable à la colombe de l'arche, mon âme eût erré au milieu des mondes et t'eût cherchée dans chacun d'eux sans se reposer dans son vol, que lorsque enfin elle t'aurait trouvée. O Béatrix, ma félicité dans un autre monde, si tu n'y étais pas près de moi, serait incomplète. Je comptais à peine mon dixième été, et tu étais ma pensée, ma vie; j'ignorais le nom de l'amour, je t'aimais déjà; tu brilles encore à mes regards, telle que tu m'apparus dans ces jours; tu es telle qu'alors, présente à ces yeux, tout obscurcis qu'ils sont par la vue des débats sanglants des mortels, par les années, les peines de l'exil, par des pleurs répandus pour toi; des pleurs versés pour ta perte seule, aucune autre infortune ne m'en arracha, car je ne suis pas un de ces hommes qui tremblent devant une faction tyrannique, qui sont effrayés par les cris de la multitude.

Elle est passée la longue et vaine lutte! Jamais je ne la reverrai cette Florence pour laquelle je fus un sujet d'orgueil, si ce n'est pour y perdre la vie. Il n'est permis qu'à ma pensée de l'entrevoir à travers les vapeurs dont les cîmes des Apennins sont couvertes; mais l'âme haute et fière de l'exilé n'est pas abattue; toutefois, quoiqu'il brille derrière le nuage, le soleil doit achever sa carrière, et la nuit arrive, je suis vieux de jours; depuis long-temps j'agis, je médite, je souffre; j'ai bravé la mort sous toutes les formes qu'elle prend;

mais le monde m'a laissé pur comme il m'a trouvé, et si je n'ai pas recueilli encore son approbation, je ne l'ai pas recherchée au moins par une route honteuse. L'homme outrage et blesse; le temps venge, mon nom ne sera peut-être pas un obscur monument, bien que je n'aie pas courtisé la célébrité, que je n'aie pas eu la vaine ambition de ces hommes qui offrent leur voile au souffle inconstant de l'approbation de la foule et sont heureux s'ils peuvent croire qu'un jour les annales d'une sanglante histoire les compteront parmi les conquérants de la terre et les bourreaux de la vertu.

Je n'ai eu qu'une seule ambition, celle de voir ma chère Florence grande et libre. O Florence, tu étais pour moi ce que fut cette Jérusalem à *celui* qui pleurait sur elle; mais toi aussi, « tu n'as pas voulu. » Si tu avais entendu ma voix, semblable à l'oiseau qui couvre ses petits de son aile, je t'aurais protégée aussi; mais non, sourde et insensible comme la couleuvre, tu as percé le sein qui t'aimait; tu t'es emparée de mes biens; tu as dévoué ce corps au supplice du feu. Oh! combien la malédiction de la patrie est amère à celui qui aurait voulu lui donner sa vie, qui ne méritait pas d'être l'objet de sa haine, qui l'aime encore cruelle comme elle l'est! Un jour viendra peut-être où Florence ouvrira les yeux sur sa faute, où elle sentira que ce serait pour elle un sujet d'orgueil de posséder les froids restes de l'exilé, le tombeau de celui auquel elle a refusé son toit domestique; mais ce don ne lui sera pas accordé: je veux que ma dépouille repose dans le lieu où ce cœur cessera de battre. Cité! où mes yeux virent le jour, mais qui dans ton injustice et ta cruauté, me forces à respirer l'air d'une terre étrangère, ingrate cité, renonce à posséder mes ossements indignés, ces ossements que tu veux avoir, parce que ta colère est passée peut-être, et que tu as révoqué l'arrêt de proscription et de mort: tu m'as refusé ce qui fut à moi, mon toit paternel; tu n'auras jamais ce qui n'est pas à toi, mon tombeau!

Hélas! elle a trop long-temps repoussé de son sein celui qui, vivant pour elle seule, serait mort pour elle, l'homme qui, infatigable et incorruptible, négo-

cia, combattit, voyagea, souffrit pour sa cause, remplit envers elle tous les devoirs d'un vrai citoyen, et qui, pour unique récompense, fut proscrit par une loi des Guelfes qui triomphaient. De telles choses ne sont pas faites pour l'oubli, Florence serait plutôt oubliée; la blessure est trop vive, l'insulte a été trop sanglante, la souffrance dure depuis trop long-temps; un tardif repentir ne diminuerait pas l'odieux de la proscription; la réparation ne suffirait pas. Et, cependant, je sens encore pour elle un tendre intérêt, et à cause de toi, ô ma Béatrix, je voudrais à peine me venger de cette terre qui fut ma patrie: ta cendre y a été rapportée; c'est pour moi aujourd'hui une terre sainte. Palladium d'une cité homicide, ton urne seule est la sauvegarde de milliers d'hommes. Pourtant semblable à Marius échappant aux dangers qu'il courut dans les marais de Minturnes et parmi les ruines de Carthage, je sens quelquefois dans mon sein s'allumer un désir de vengeance; quelquefois mon imagination aperçoit luttant contre sa dernière agonie un de ces vils ennemis qui firent mes malheurs, et dans ces rêves d'un vain triomphe mon front est rayonnant d'espérance. Mais loin de moi ces affreuses visions et ces vœux cruels, dernières faiblesses de ceux qui souffrirent long-temps des peines plus qu'humaines, mais qui ne cessant pas pour cela d'être hommes, croient qu'il n'est de repos pour eux que sur la couche de la vengeance; sur cette couche où cette divinité féroce ne rêve que de sang; d'où elle ne se relève que brûlée de cette soif si souvent trompée, celle d'une révolution qui tirera la victime de l'abaissement, qui renversera l'oppresseur et le montrera foulé aux pieds à son tour sur un sol sanglant, au-dessus duquel planeront Até et la Mort.

Grand Dieu! éloigne de moi de pareilles pensées; je te remets le soin de venger mes injures, de punir ceux qui m'ont fait tant de mal: sois mon bouclier, comme tu l'as été, quand au sein des cités turbulentes, dans les camps, sur les champs de bataille, les peines d'esprit et les dangers m'assiégeaient; comme tu le fus au milieu des pénibles travaux que j'entreprenais pour Florence. J'appelle de son tribunal au tien, j'en appelle à toi; toi que, dans une vision

qu'aucun homme vivant n'eut jamais, que tu n'as accordée qu'à moi seul, j'ai vu dans toute ta majesté, toute ta gloire.

Oh ! quel épais nuage sur mon front ; quel intolérable poids sur mon cœur laissent, au déclin de ma vie orageuse, les impressions des choses de la terre, les émotions d'un sein que sans cesse des pensées torturent, des sentiments émoussés, des passions ardentes, de tristes jours, de longues nuits, le coup-d'œil jeté en arrière sur un demi-siècle de crimes et de meurtres, et le sombre aspect de ce peu d'années que je puis avoir à passer sur la terre : mais le supplice de ces années sera moins cruel que celui des autres ; car il y a long-temps que j'ai fait naufrage sur l'écueil de la désolation et du désespoir : je suis abandonné depuis trop long-temps sur ce roc affreux pour que je lève encore les yeux sur la voile qui passe et s'éloigne, et que j'appelle à mon secours ; qui viendrait à mon cri de détresse ? Je n'appartiens plus à cette nation, à ce siècle ; ma harpe saura néanmoins sous mes doigts dire des choses qui transmettront un souvenir de ces jours de dissentions domestiques et de guerres civiles. Si mes vers, parfums préservant des cadavres de la corruption, ne devaient pas sauver de l'oubli des actions nombreuses, des actions lâches comme ceux qui les ont commises, pas un regard ne tomberait un jour sur une page des annales de ces temps affreux.

C'est le sort de génies tels que moi de vivre d'une vie d'infortunes, d'user la puissance de leur cœur et leurs jours dans des peines sans fin, et de mourir abandonnés ; mais il vient un temps où des milliers d'hommes s'empressent autour de leurs tombeaux : une foule de pélerins arrivent des contrées lointaines où pénétra le nom de celui qui n'est plus qu'un nom ; à genoux sur la pierre insensible, ils offrent à son ombre un fervent hommage ; ils sont les héraults de sa renommée. Toutefois de même que son oreille est fermée au son de leur voix, son sein est fermé au sentiment de la gloire ; de cette gloire qui me coûte si cher : mourir n'est rien ; mais périr, mais sécher ainsi, ne pouvoir user dans leur étendue des talents que je tiens du ciel ; parcourir avec des hommes si petits une carrière étroite, offrir à des yeux ordinaires l'objet d'une contemplation ordi-

naire, mener une vie errante quand le loup lui-même a un lieu où il se repose, être privé de ce qui rend douces les liaisons et calme les peines de la vie, n'avoir ni amis, ni famille, ni toit domestique, sentir l'isolement des Rois et ne posséder pas leur puissance, envier au ramier son nid et ces aîles à l'aide desquelles il va s'envoler sur un sommet de l'Apennin en vue de l'Arno, se percher peut-être sur un des toits de l'inexorable cité où sont mes enfants et cette femme qui malheureusement est leur mère, cette insensible et fatale compagne qui apporta pour dot à son époux la ruine: mais éprouver toutes ces infortunes, et découvrir qu'elles sont toutes sans remède, c'est le plus affreux des destins, c'est la plus amère des leçons; toutefois je suis libre encore; je n'ai pas mérité mon sort par des lâchetés; ils m'ont proscrit; mais ils n'ont pu faire de moi un esclave.

CHANT II.

L'esprit des anciens jours, de ces jours religieux où les paroles devenaient des réalités; où le vif éclair d'une pensée, perçant la nuit du ténébreux avenir, permettait aux hommes d'entrevoir au fond de l'abyme obscur d'où sortent les temps, les destins de leurs arrière-petits-fils; où ils pouvaient distinguer des objets dans le chaos des objets qui seront, dans cette immense laboratoire de formes destinées à périr, et qui s'y ébauchent entassées; cet esprit que les grands prophètes d'Israël portaient dans leur sein, qui était sur eux, l'esprit des anciens jours est sur moi.

Si, comme celle de la prophétesse d'Ilion, cette voix qui s'élève du désert n'est pas entendue, si le bruit des armes la couvre, ou si elle n'est pas écoutée, que la faute en retombe sur ceux qui lui fermeront leur oreille et que mes sentiments soient ma récompense, je n'en ai jamais connu d'autre.

O Italie! ton sang n'avait-il pas déjà été répandu, faut-il qu'il soit versé encore? Le sentiment de mes peines disparaît dans celui qui m'est inspiré par la contemplation des irréparables malheurs s'avançant vers toi dans un avenir que me fait entrevoir une clarté lu-

gubre. L'homme ne peut avoir qu'une patrie et tu es toujours ma patrie : mes ossements reposeront dans ton sein ; mon âme passera pour l'empreindre et le modifier dans le dialecte né de cette langue qui, comme la puissance des Romains nos pères, envahit jadis l'occident. Je créerai pour toi un nouveau langage ; il sera aussi sublime, mais sera plus doux que la langue romaine ; le guerrier y trouvera des termes pour son ardeur ; l'amant des sons pour ses soupirs : il aura des expressions pour toutes les pensées : les plus ambitieuses prétentions, les vœux les plus élevés des poètes cesseront, à l'aide de cette langue nouvelle, d'être, pour eux, des prétentions et des vœux : tu seras la philomèle de l'Europe ; comparés aux accents de ta voix, les accents des voix des autres nations paraîtront privés de toute mélodie ; toutes les langues sembleront barbares auprès de la tienne, et tu devras cette prééminence à celui que tu as fait tant souffrir, au barde toscan, au malheureux Gibélin, au proscrit.

Malheur ! trois fois malheur ! Le voile des temps qui ne sont pas encore se déchire : dix siècles qui sommeillaient les uns sur les autres, semblables aux vagues de l'Océan, avant que la tempête les soulève, s'avancent balancés lentement et sombres des limites de l'éternité ; l'orage dort encore, les nuées sont immobiles dans le ciel, le tremblement de terre est encore dans le sein qui l'enfantera, et le sanglant chaos attend la parole créatrice ; mais tout est disposé pour ta perte, Italie ; les éléments sont prêts ; et, quand retentiront ces terribles mots : « Que tout soit plongé dans l'obscurité », la tombe qui doit t'engloutir s'ouvrira ; c'est bien en vain que tu es belle, tu ne seras pas respectée par le fer. Faut-il donc que les fils d'Adam, rétablis dans leur dignité, perdent une seconde fois cet Eden que tu leur avais fait retrouver ? O Italie ! tes champs, sans l'aide de la culture et sous les rayons du soleil, suffiraient aux besoins de la terre ; ton ciel est parsemé d'étoiles plus resplendissantes, teint d'un azur plus foncé qu'aucun autre ciel ; le plus brillant palais qu'ait l'été s'élève sur ton sol ; tu fus le berceau du plus vaste empire ; les dépouilles de rois, tombant de leurs trônes à la voix des citoyens d'un état qui fut fondé sur la

liberté, étaient les ornements de ta cité éternelle. Terre des héros, terre des saints, tu fus la patrie de la gloire terrestre ; tu es le sanctuaire, ici-bas, de la gloire des cieux; les plus brillantes visions, les créations de l'imagination la plus riche sont sans éclat et sans couleur auprès du magnifique paysage que, tourné vers toi, le voyageur découvre du sommet d'une de ces montagnes où, entre des rocs escarpés, s'élève cet ami du désert, le pin, dont le diadême de verdure se balance sous l'haleine des vents. Il n'est plus rien de beau pour lui, auprès d'un spectacle qu'il ne peut voir sans désirer, dans le ravissement qu'il éprouve, d'être transporté tout-à-coup sur cette terre amie du soleil, sur cette terre dont on ne peut approcher sans l'aimer, et à laquelle, pour qu'elle soit plus chère, il ne manque que la liberté.

Mais, ô ma chère, ô ma belle patrie, en vain tu es sacrée, tu es belle, il faut que tu te dessèches, que tu sois flétrie ; ainsi le veulent des tyrans, puis d'autres tyrans. Le Goth a passé. Le Germain, le Hun, le Franc vont venir : assise au sommet du mont Palatin, s'applaudissant des outrages dont tu fus l'objet, heureuse du mal que t'ont fait les anciens barbares, la sombre divinité de la ruine attend avec impatience l'irruption des nouveaux barbares ; ils viennent, ils sont venus..... Les voilà ! et conquise et conquise encore, Rome est étendue sanglante à ses pieds. Les Romains tombent en sacrifice ; des vapeurs s'élèvent tièdes de ruisseaux de sang ; le ciel a perdu sa teinte azurée, le Tibre encombré de corps mutilés, sa couleur jaunâtre: le prêtre sans défense, et la Vierge, vouée comme lui au Seigneur, la Vierge non moins malheureuse, non moins pure et plus faible encore, fuient éperdus en poussant des cris, et sont massacrés. L'Ibérien, le Lombard, le Germain, ont saisi leur proie. La bête féroce est moins féroce, l'oiseau qui se nourrit de cadavres est bien moins cruel : le vautour et le loup se gorgent de chair et s'abreuvent de sang, mais c'est le sang et la chair des morts, et quand ils sont rassasiés, ils s'en vont; il faut des tortures à ces bêtes sauvages, sous la forme humaine; telle que l'insatiable faim d'Ugolin, le besoin d'en

inventer de nouvelles, de les faire souffrir les tourmente. Neuf lunes se lèveront sur ces affreuses scènes. Réunie sous la bannière d'un prince révolté, cette armée sacrilège a perdu son chef; il est tombé aux portes de Rome; vivant, peut-être, il l'eût protégé. Cité sainte! le coup qui l'a frappé t'a frappée aussi; ô Rome, qui depuis Brennus jusqu'au prince Bourbon, n'es pas impunément pillée par la France, jamais un étendard étranger n'approchera de tes murs que pour ton malheur. Rochers, écrasez l'agresseur quand il passe les Alpes; engloutissez-le, vagues du Pô, quand il s'approche de vos rivages. Pourquoi sommeillez-vous, avalanches? Pourquoi ne tombez-vous que sur le pelerin solitaire? Pourquoi l'Eridan n'entraîne t-il dans ses eaux que la moisson du malheureux laboureur? des hordes de barbares ne seraient-elles pas une plus noble proie? Les vagues de sable du désert s'étendirent autrefois sur l'armée de Cambyse, et celles de la Mer Rouge retombèrent sur Pharaon et sur ses soldats. Fleuves et montagnes de l'Italie, ne pouvez-vous défendre aussi l'Italie? Et vous Romains qui n'osez mourir, vous fils de ces conquérants qui vainquirent ceux qui avaient vaincu l'orgueilleux Xerxès, fils de ceux qui étaient tombés dans un lieu, qui eurent un tombeau dont le nom ne périra point, les Alpes sont-elles plus faciles à traverser que les Thermopyles? Leurs passes offrent-elles moins d'obstacles à l'envahisseur. Qui ouvre à chaque ennemi les barrières qui les ferment, qui les laisse s'avancer en sécurité? Est-ce vous, ou est-ce la nature? la nature qui arrête elle-même le char du vainqueur; si elle suffisait à votre défense, votre pays n'aurait rien à craindre; mais quoiqu'elle soit prête à défendre les habitants d'une terre où les femmes peuvent donner la vie à des hommes, elle ne peut combattre toute seule, elle ne peut aider des soldats sans courage, car il n'est point de forteresse qui puisse les défendre; le repaire du reptile qui n'est pas désarmé de son dard est pour lui un abri plus sûr que ne le sont des murs de diamants pour ceux qui, derrière ces murs, sont tremblants de crainte. Italiens! seriez-vous donc sans courage? non, non, le sol de l'Ausonie a des cœurs, a des bras; il

a des armées pour écraser l'oppresseur. Mais combien les efforts sont vains, quand la division semant partout la faiblesse, un insolent étranger peut moissonner et moissonne en paix ! ô ma chère, ô ma belle patrie, toi qui es depuis si long-temps abattue, qui trompes depuis si long-temps toutes les espérances, quand il suffit d'un coup pour briser ta chaîne, pourquoi ton vengeur s'arrête-t-il ? la division est parmi tes enfants; la défiance les a désunis, les isole, et l'artificieux étranger qui la sème tourne contre eux et pour lui-même les armes qui les défendraient contre lui ; il se sert d'eux-mêmes pour river leurs fers. Que faut-il pour que tu sois libre, pour que tu reparaisses dans toute ta beauté? rendre le passage des Alpes impossible, et pour qu'il le soit, fils de l'Ausonie, il ne faut qu'une chose, une seule chose..... l'union.

CHANT III.

Dans ces débordements de fléaux sans cesse renaissants, dans ce cercle de maladies pestilentielles et de guerres atroces, des crimes de l'étranger et des crimes du prince, coupes de colère qui, à peine vidées, se remplissent de nouveau et se vident encore, les événements se pressent tellement, que je ne puis donner place dans mes vers à tout ce qui se dévoile à mes yeux: toute la circonférence de ce globe n'offrirait pas un espace suffisant à la transcription de ces funèbres annales ; mais tout est enregistré, tout s'accomplira. Ce n'est pas par une plume humaine qu'a été écrite cette lugubre histoire, elle est gravée dans un lieu où sont allumés les soleils les plus éloignés, où brillent les étoiles les plus reculées : étendard déployé aux portes du ciel, le sanglant rouleau d'un millier d'années d'infortunes se déroule : l'écho de nos cris de douleur remonte et monte, il se mêle aux chants des archanges. Non ! le sang d'un peuple martyr, le sang de la nation italienne, ne s'élèvera pas en vain vers *celui* auquel avec la miséricorde appartient aussi la puissance. Semblable au son qu'enlève à la harpe le vent qui passe sur ses cordes et les fait frémir, la voix des douleurs d'une nation planant au-dessus des voix des

anges et des séraphins parviendra jusqu'au Tout-Puissant; il sera entendu ce cri de détresse, Dieu prendra pitié de l'infortunée. Et moi, moi le plus humble des fils d'une mère malheureuse, moi, une de ces créatures d'argile à qui une essence immortelle communique la faculté de sentir, de souffrir, je lui voue ma harpe plaintive. O mon pays, terre que j'ai aimée et que j'aime encore, je te voue le triste pouvoir que le ciel me donne de lire l'avenir : je m'élève au-dessus des froides railleries, je brave les menaces des tyrans, je défie tous les orages sous lesquels ploient et succombent de timides victimes, mais si la flamme qui brûle dans mon sein a pâli, si elle ne répand plus sur toi le même lustre, si elle est près de s'éteindre, ô ma patrie, pardonne : te dévoiler tes destins, et cesser de vivre est tout ce qui me reste à faire ici-bas ; garde-toi de penser que je veuille lire tes malheurs, et ne pas mourir ; un esprit me force à les voir, à les annoncer ; ne pas survivre à cette vue, à ces prophéties est la récompense qu'il m'accorde ; mon cœur s'épanchera sur toi, puis se brisera.

Mais avant que je prenne encore le vêtement des larmes et du deuil, laisse-moi, à la lueur des éclairs qui sillonnent les ténèbres qui t'enveloppent, distinguer quelques doux objets : des météores et des astres brillent à travers ce sombre nuage, et une beauté que la mort respecte, la beauté sous le marbre s'appuie inclinée sur ton monument sépulcral.

De sublimes génies naîtront de tes cendres ; ils honoreront le sol qui doit les produire ; ils seront les délices de la terre ; de ton sein sortiront des sages, des savants, des guerriers, de gais troubadours, des cœurs généreux, nobles plantes qui appartiennent à ton sol, comme ton été appartient à ton ciel ; il y naîtra des conquérants qui vaincront sur des rives étrangères, sur des mers lointaines ; des navigateurs qui découvriront d'autres mondes auxquels ils donneront leurs noms. C'est pour toi seule que le bras de ces hommes ne s'armera point ; tu ne recueilleras que leur gloire : ce noble prix est assez pour eux, mais te suffit-il ? faut-il que tu sois toujours avilie quand ils sont toujours honorés ? Oh ! combien plus illustre que tous ces

hommes si illustres sera ce sauveur qui est né peut-être, cet homme qui brisera tes fers et replacera sur ton front ce beau diadème que des barbares s'arrachent tour-à-tour! Oh! qu'elle sera glorieuse cette aurore, oh! qu'il sera magnifique ce jour où, dissipant ces vapeurs empoisonnées de l'Averne, au milieu desquelles vit le captif, que respire l'homme avili par la servitude, un soleil pur et brillant apparaîtra pour toi dans un ciel qu'il remplira de flots de lumière!

Mais, dans la solitude de cette longue nuit de malheurs, s'élèveront quelques voix qu'entendra la terre; des poëtes me suivront dans la route que je trace et l'élargiront. Sous ce brillant ciel qui inspire à l'oiseau ses doux chants, ils trouveront inspirés comme lui des accents aussi élevés, aussi doux que les accents de l'oiseau du ciel: leurs chants seront pleins d'harmonie; les uns, ce seront les plus nombreux de ces Bardes, chanteront l'amour; quelques autres, la liberté; mais bien peu oseront s'élever sur les ailes de cet aigle, et, fiers et libres comme l'oiseau-roi, regarder comme lui fixement le soleil; ils se rabaisseront vers la terre. Que de mots pompeux seront prodigués, pour les louer, sur de petits princes, sur d'obscurs despotes! que de fois le langage éloquemment faux montrera dans un triste jour la prostitution du génie, qui, comme la beauté, oublie trop souvent le respect qu'il se doit à lui-même; qui fait trop souvent de la bassesse un devoir et s'en glorifie! Celui qui entre dans le palais d'un tyran comme son hôte, devient son esclave; sa pensée cesse dès-lors d'être à lui; à peine il se présente à sa chaîne, qu'il abdique la moitié de son titre d'homme, que son génie perd sa virilité; l'inspiration s'éloigne du Barde qui s'approche d'un trône. Quel emploi servile, en effet, que celui où il faut plaire et toujours plaire à un homme, où il faut polir des vers flagorneurs pour amuser les loisirs d'un roi, quand il voudra bien les entendre; où il faut, concis, bref en tout, sauf dans son éloge, chercher, saisir, forger, trouver en dépit de soi, le sujet d'un chant qui puisse un moment le distraire. Ainsi lié, ainsi condamné à flatter, à flatter encore, sans cesse le Barde travaille et tremble sans cesse d'échouer; et, de peur que quelques nobles

pensées, esprits célestes indignés de leurs faits, ne viennent à conspirer dans sa tête et à se montrer tout à coup, il chante, comme parlait l'orateur athénien, avec des cailloux dans la bouche, tant il craint de bégayer même une inspiration de la vérité!

Cependant, dans cette foule de faiseurs de sonnets, il se trouvera des hommes dont les vers auront quelque prix. Le plus grand d'entre eux prendra place près de moi; l'amour causera son tourment; il donnera l'immortalité à ses larmes. L'Italie saluera en lui le premier des poëtes de l'amour, mais il aura des inspirations bien plus hautes, il chantera la liberté, il ajoutera le laurier de ses poètes au myrte des poètes de l'amour. Toutefois, dans un siècle plus éloigné, deux hommes plus grands que lui apparaîtront sur les bords du Pô, le monde ne sourira pas sur ceux-ci comme sur celui-là; ils sont destinés à souffrir; le repos ne commencera pour eux, comme pour moi, que quand ils y seront comme moi insensibles. Les brillantes créations du premier seront une époque; il chantera les paladins, le monde apprendra par lui leur histoire. Semblable à un pur arc-en-ciel, son imagination en aura les riches et vives teintes: une flamme aërienne échauffera son génie; sa pensée prendra son essor sur des aîles que le plus long vol ne pourra lasser: papillon tout-à-coup saisi, le plaisir agitera ses ailes frémissantes sur des vers qui lui seront dictés par l'amour, et dans les brillantes et ingénieuses fictions de ce barde, l'art aura l'air de la nature.

Le second, doué d'une âme tendre et mélancolique, l'épanchera tout entière sur Jérusalem; il célébrera aussi les combats; il chantera ces chrétiens dont le sang coula dans le lieu où le sang du Christ a coulé; et, dans les célestes sons de sa harpe, Sion entendra un de ces cantiques qu'elle chantait aux bords du Jourdain, aux pieds des saules qui les ombragent: il dira les sanglants combats, le triomphe de l'intrépide armée des croisés, de ces pieux guerriers que tous les efforts de l'enfer et des infidèles ne purent empêcher d'achever leur grande entreprise, de planter les bannières rouges de la croix des chrétiens au lieu où, sur la première de ces croix, coula le sang de *celui* qui mourait pour tous.

La perte de ses jeunes années, celle de la faveur, l'éclipse momentanée de sa gloire, et une captivité prolongée dont le but sera de le faire oublier, mais que de lâches courtisans voudront faire passer pour une grâce qui le met à l'abri de la honte ou de la démence, telle sera la récompense du poëte lauréat du Christ. Noble et généreuse récompense! Florence ne m'a condamné qu'à l'exil, qu'à la mort : Ferrare lui réserve de l'eau, du pain et des fers. Il sera plus à plaindre que moi; il n'aura pas mérité son sort, je mérite le mien; car j'ai mortellement offensé les factieux, j'ai voulu étouffer les factions; mais cet homme si mélancolique et si tendre, qui verra la terre et le ciel avec les yeux d'un amant, qui, par des flatteries conçues en un céleste langage, daignera consacrer le nom du plus nul des êtres qui soient jamais nés, qui naîtront jamais sur un trône, en quoi méritera-t-il un tel traitement? Il aimera peut-être? Eh! quoi, ne suffit-il pas du supplice d'aimer sans espoir? Faut-il-être encore jeté vivant dans la tombe? Oui, il y sera renfermé tout vivant; oui, lui et le barde de la chevalerie son égal passeront de nombreuses années dans le malheur et le dénûment; oui, ils mourront tous les deux dans le désespoir, laissant à un monde généreux et compatissant, qui à peine le paiera d'une larme, le splendide héritage des âmes de deux bardes, et à leur pays deux couronnes. Magnifique présent! legs sans exemple, car si la Grèce a eu un sublime poëte, elle n'en peut montrer deux comme ceux-ci.

Est-ce donc là sur la terre toute la destinée des fils d'Apollon? est-ce pour qu'ils vivent ainsi, pour qu'ils meurent ainsi, que le ciel leur a donné leurs hautes et nobles pensées, leur profonde sensibilité, la chaleur électrique qui échauffe leur sang, qui court dans leurs veines, et cette puissance d'exaltation, qui, dans l'intensité du sentiment qu'éveillent en eux les réalités, dans la vive conception de leurs créations aériennes, spiritualise leur argile? Quoi! la tempête doit-elle arracher sans cesse, disperser toujours leur brillant plumage? Oui!..... oui, il faut que cela soit ainsi : formés d'éléments trop pénétrables, trop immatériels, ces oiseaux du paradis ne soupirent qu'après le moment où ils prendront leur essor vers leur céleste patrie; car

ils ne tardent pas à sentir que dans l'atmosphère épaisse de cette terre sur laquelle ils sont descendus, ils ne peuvent conserver pure leur beauté, librement se balancer sur leurs ailes; il faut qu'ils tombent et meurent, ou qu'ils se flétrissent. Le génie, en effet, succombe à la fin aux maux prolongés; le désespoir, les passions, vautours impatients de leur proie, volent à la suite de la victime fugitive, dans l'attente du moment où ils pourront tomber sur elle et la déchirer; et quand las de lutter, las d'errer, le noble oiseau ne se soutient plus, s'abat épuisé, tous ces féroces ennemis se précipitent sur lui à la fois !..... mais aussi qu'était-il venu chercher sur la terre?

Cependant il est quelques bardes que le malheur a respectés; il en est qui ont appris à souffrir, qu'aucune tyrannie n'a pu faire ployer, qui soutenant le plus rude des combats, la lutte la plus désespérée, ont su résister même à eux-mêmes; quelques bardes de cette espèce existèrent, et si je puis être compté parmi eux, dans son austère sérénité, cette destinée me rendra plus fier que ne le ferait la plus brillante gloire sans force contre l'infortune. Cet éblouissant sommet d'une des Alpes que couronne la neige, est plus rapproché de la voûte du ciel que le cratère enflammé du volcan: le volcan ne puise que dans les entrailles de la terre, une splendeur fugitive, une clarté funèbre; cette clarté ne brille que dans une nuit de terreur; elle s'élance d'un enfer, elle y redescend; la splendeur du glacier vient du ciel et n'est pas la splendeur d'un moment.

CHANT IV.

Il a existé des poëtes qui n'écrivirent point. Peut-être il n'en est point qui aient été inspirés comme eux, qui auraient pu l'emporter sur ces bardes; ils sentirent, aimèrent, puis moururent; ils ne voulurent pas laisser leurs pensées à des êtres au-dessous d'eux, ils tinrent le Dieu enfermé dans leur sein et s'envolèrent vers leur céleste patrie sans emporter avec eux les lauriers de la terre, heureux, mille fois plus heureux que ceux qui des-

cendant dans l'arène des passions et mêlant des débats honteux à une noble lutte, peuvent conquérir une immense gloire, mais qui sont criblés de blessures, couverts de profondes cicatrices.

Bien des hommes qu'on n'appelle pas poëtes le sont cependant. Qu'est-ce, en effet, qu'être poëte ? C'est, avec le don d'être touché à l'excès par la contemplation du bien et du mal, posséder le pouvoir de donner des formes à ces impressions; c'est exister dans un monde que l'on crée soi-même, être les nouveaux Promethées de nouvelles créatures, faire descendre sur elles une flamme éthérée; c'est recueillir, si ces créations sont montrées à la terre, en échange d'un présent magnifique, les persécutions, l'insulte et l'exil ; c'est être abandonné sur une rive lointaine et déserte, périr sous le bec des vautours, enchaîné sur un rocher solitaire (1)! C'est donc-là ce qu'on appelle être poëte ?..... Soit !..... soit, nous saurons souffrir !

Ainsi, celui-là est poëte, que son âme entraîne et subjugue, chez qui, quelque forme qu'elle donne à ses créations, elle lutte sans cesse contre l'argile ; celui qui peut animer la matière, est poëte. Le buste de marbre, en effet, peut porter, sur son front rayonnant, plus de poësie qu'aucune page qui n'est pas celle d'Homère, n'en peut contenir; un seul et noble coup de pinceau peut donner à la toile une vie tout entière, il peut la teindre d'une beauté si divine, si supérieure à la beauté de la terre, que celui qui tombe à genoux à la vue de ces célestes idoles n'enfreint aucun commandement, car cette toile est *transfigurée*, car ce tableau est le ciel. Quand la poësie peuple l'air de pensées, d'êtres reflets de ses pensées, elle ne fait pas plus ; laissez donc à l'artiste une part de la palme : il partage la fatalité; voyez-le, déçu dans son attente la plus chère, tomber aussi lui, et mourir sur une œuvre méconnue et sans récompense. Ah! le désespoir est trop souvent le compagnon du génie!

Dans les siècles qui passent devant moi, je vois

---

(1) Fatales prédictions de l'auteur sur lui-même.

ressusciter les arts : ils atteignent à ce point élevé auquel, dans les beaux jours de la Grèce antique, Apelles et Phidias les portèrent. Des fragments épars, tirés des ruines, feront reconnaître les formes grecques ; elles seront modelées de nouveau, et, sous le ciseau italien, des formes romaines seront animées enfin par des âmes romaines; des temples, plus majestueux que les temples des temps passés, offriront, au monde étonné, des merveilles nouvelles. Auprès de cet austère Panthéon, que respecte encore la ruine, un immense dôme, son image, s'appuyant sur une base immense, s'élancera en s'arrondissant dans le ciel. La prodigieuse enceinte de ce temple, dont la beauté n'aura point été, ne sera jamais surpassée, se remplira sans cesse de flots d'hommes ; ils se presseront à sa vaste porte, entrée du céleste séjour, pour y déposer le poids de leurs fautes, y tomber à genoux et prier; le monde n'aura point vu encore un pareil spectacle; et c'est de moi, de moi, le gibelin, le proscrit; c'est de celui qui a traversé, sans mourir, les trois royaumes qui forment l'empire de l'éternité, que recevra ses inspirations l'audacieux architecte qui tracera le plan de ce merveilleux édifice. Hardi et incomparable génie, il sera le maître des arts, soit qu'il tire du chaos d'un marbre l'Hébreu à la voix de qui Israël sortit de l'Egypte, au geste duquel les eaux se durcirent comme la pierre; soit que la toile épouvantée prenne sous son pinceau les sombres teintes de l'enfer, qu'elle montre, devant le tribunal du grand juge, ces damnés que j'ai vus, que nous verrons tous; soit qu'il érige des monuments dont les dimensions auront, jusqu'à lui, été inconnues.

Au milieu du cliquetis et du choc des glaives et des casques, la beauté, durant ce siècle qui passe sous mes yeux, apparaîtra sous toutes ses formes, avec tous ses charmes : des fléaux tomberont sur les peuples; mais le génie de mon pays s'élancera plein de vie du sol, semblable au cèdre du désert, dont la tête pyramidale s'élève vers les cieux, dont les branches s'étendent et ombragent la terre, dont les émanations parfumées remplissent l'air, et vers lequel le voyageur qui l'aperçoit s'empresse d'accourir. Des souverains renonçant pour un jour à leurs jeux cruels, cessant durant

une heure de verser le sang, viendront admirer le marbre et la toile. Ceux qui empêchent la terre d'être heureuse, la beauté d'y naître, sentiront en dépit d'eux-mêmes la puissance de cette beauté qu'ils détruisent. Dupe de sa propre reconnaissance, l'art s'empressera, simple et crédule, d'inventer des emblêmes et d'ériger des monuments pour des princes qui ne regarderont ses magiques créations que comme un jeu propre à les amuser un moment: serviteur d'orgueilleux pontifes, il leur prostituera tous ses charmes : il travaillera pour des hommes aux yeux desquels l'homme de génie n'est qu'une bête de charge dont ils peuvent avoir un moment besoin, qu'un esclave qui se vend, et dont le bras et la pensée ne sont plus à lui. Celui qui travaille pour un peuple peut rester pauvre, mais demeure libre; celui qui travaille pour un roi ressemble à ce valet chambellan qui, engraissé, vêtu, et toujours servilement incliné, étale à la porte du maître son embonpoint et sa chaîne dorée.

Puissance qui gouvernes, puissance qui inspires, comment se fait-il que ceux dont sur cette terre le pouvoir paraît le plus approcher du tien, mais auquel, dans l'usage qu'ils en font, il ressemble en effet si peu, comment se fait-il que des rois, après avoir foulé aux pieds ceux qui les servent, leur obéissent, osent venir dire à la face du monde que leurs droits sont les mêmes que tes droits? comment se fait-il que les fils de la gloire, que ceux dont les inspirations semblent descendues des régions du ciel, ceux dont les hommes ont le plus souvent le nom à la bouche, soient condamnés à passer leurs jours dans la peine et le dénuement, qu'ils ne puissent échapper au malheur que par la route de la honte, qu'en portant sous une brillante chaîne le stigmate de l'ignominie? ou bien faut-il, si leur destinée les tirant de la foule, les élève sans les avilir, ou les condamne à y demeurer, faut-il qu'alors une épreuve plus rude encore les attende, que de vives et profondes passions se combattent sans cesse dans leur sein?

Florence, quand tu fis abattre mon toit, raser ma maison, je t'aimais, mais ils vivront les vers vengeurs que j'écris; ces vers dépositaires d'un sentiment qui devient plus vif d'année en année, qui donne à mes

malédictions toujours plus de force, mais ils seront, immortels mes chants; ils survivront à ce qui t'est le plus cher, à ton orgueil, à ta richesse, à ta liberté; ils survivront même au plus grand des fléaux de la terre, à la domination des tyrans subalternes; car la tyrannie n'est pas le privilége exclusif des monarques; ils survivront mes chants à ce pouvoir des démagogues balayé plus vite, il est vrai, mais bien plus affreux. Au-dessus, en effet, de tout ce qui rend les hommes odieux à eux-mêmes et les uns aux autres, au-dessus de ces maux, funeste conséquence d'une seule faute, triste legs du premier père à ses fils, au-dessus des pires de ces maux, les lâchetés, les cruautés, les discordes, est, plus affreux que tous ces fléaux réunis, le pouvoir infernal des factions; celui des Sultans est moins monstrueux; le despote le plus exécrable est moins exécrable qu'une faction qui s'est emparée de l'autorité.

Florence, quand l'exilé qui, semblable au captif soupirant après l'heure de la liberté, désira si long-temps, en dépit de tes injustices, de venir se jeter dans tes bras; quand l'exilé, captif en effet aussi lui, mais bien plus à plaindre, lui pour qui le monde n'est plus qu'une prison, pour qui l'horison, les montagnes, les mers, deviennent un impénétrable grillage, par lequel il est séparé du petit coin de terre où il vit le jour et voudrait mourir; quand l'exilé cessera de vivre, que son âme prendra son vol vers des âmes qui, comme elle furent grandes et sensibles, Florence, tu sentiras ce que je valais; tu offriras une urne à mes cendres; tardive réparation! vain hommage! ces cendres te seront refusées.

Hélas! « que t'ai-je fait, ô mon peuple? » En tout tu t'es montré sévère, mais dans ta conduite avec moi, tu as outre-passé toutes les bornes de la méchanceté ordinaire des hommes; car j'avais rempli exactement envers toi tous les devoirs d'un vrai citoyen; élevé à des emplois par ta volonté, je t'ai fidèlement servi de ma plume et de mon épée, et pour prix de mes peines, de mon zèle, tu m'as fait une guerre à outrance..... Tout est fini, tout est consommé! Jamais je ne franchirai la barrière que tu as élevée entre toi et moi, et je mourrai seul et abandonné; je mourrai jetant le sombre coup-

d'œil du prophète sur ces jours de calamités qui sont révélés à celui qui est chargé par le ciel de la douloureuse mission de les annoncer : je mourrai, prédisant un sombre avenir à des hommes qui, comme les hommes des temps passés, fermeront leur oreille à ma voix ; mais elle viendra l'heure fatale où la terrible vérité apparaîtra à leurs yeux pleins de larmes ; il luira le lugubre jour où ils rendront une tardive justice au prophète, que ne réveillera pas tout leur repentir.

P. A. DEGUER.

L'ANCIEN RÉGIME.

Je regrette l'ancien régime !
Et vous conviendrez avec moi
Que mon regret est légitime !
On peut bien regretter, je crois,
Des jours de joie et de bombance !
Jamais surtout je n'oublierai
Ce digne saint ! ce bon *André*, (1)
Qu'on ne fête pas plus en *France*
Que de *Noël le réveillon !*
Or, malgré *le quand dira-t-on*,
Ils avaient bien leur jouissance.
Perdrais-je aussi la souvenance
De ces grands jours, où, sans émoi,
Chacun, à son tour, était *Roi*,
Sans pouvoir, partant sans jactance,
Comme ces *Rois* sans importance,
Ces *Rois*, à qui *Napoléon*
Permettait d'en porter le nom,
Mais sans tirer à conséquence !
Le premier jour du mois de mai
De fleurs on couronnait sa tête !
On était gai, vif, animé !
Le premier jour du mois de mai
A cessé d'être un jour de fête !
On prisait aussi ces ébats,
Qu'on prenait jadis en vendange !
Et l'on ne trouvait pas étrange
Qu'on y fît parfois de *faux pas* !
Aujourd'hui, ce serait un crime !
Non, je ne m'en dédis pas !
Je regrette *l'ancien régime.*

BLANCHARD DE LA MUSSE.

(1) Le jour qu'on fêtait St.-André, on avait l'habitude de se régaler en France ! et chacun le fêtait à son tour, jusqu'au *réveillon de Noël* ! puis arrivaient *les Rois* !

XXV.e LETTRE MORBIHANNAISE.

Ploërmel, le 12 janvier 1829.

A M. le Rédacteur du Lycée Armoricain.

Si, comme beaucoup de vos collaborateurs, j'avais, Monsieur, la faculté de corriger les épreuves des articles que je vous adresse, vos nombreux lecteurs ne se plaindraient point aussi souvent des incorrections de tout genre qu'ils remarquent dans ma correspondance. Mais j'ai trop à me louer de votre complaisance pour souffrir que la réputation de votre intéressant recueil soit compromise ainsi qu'elle le serait, si je ne m'empressais de désavouer quelques balourdises, que j'ai dû être étonné moi-même de trouver dans ma lettre de la 73.e livraison, et qu'en conscience, je ne puis, cette fois, prendre sur mon compte. Veuillez comparer l'original à la copie que vous en avez livrée au public, et il vous sera facile de reconnaître la justice des rectifications que je vous prie d'insérer dans votre prochain numéro.

Page 40, ligne 8; au lieu de *Tombouçton*, lisez : *Tombouctou*.

Page 42, ligne 32; au lieu de *j'ai combattu à l'ombre des pyramides le sommeil dans les catacombes de Thèbes*, lisez : *j'ai combattu à l'ombre des pyramides et sommeillé dans les catacombes de Thèbes*.

Page 42, ligne 40; au lieu de *si dignes*, mots qui sont relatifs à la Pologne et non à ses moissons, lisez : *si digne*, et alors la phrase devient intelligible.

Page 43, ligne 35; au lieu de *si brusque*, lisez : *le brusque*, et l'on me comprendra.

Page 43, ligne 40; au lieu de *suivi d'enthousiasme*, lisez : *saisi d'enthousiasme*, et cette locution sera au moins française.

Page 45, ligne 3; au lieu de *la satisfaire*, lisez : *les satisfaire*, et cette fois encore le bon sens et la grammaire seront d'accord.

Page 45, ligne 32; au lieu de qui *formaient leurs délices*, lisez : *qui faisaient leurs délices*.

J'ai l'honneur d'être, etc.

A. C.te DE MORVAL.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.

Séance du 8 janvier 1829.

PRÉSIDENCE DE M. FOURÉ.

M. le secrétaire-général donne communication à la Société d'un article additionnel au réglement adopté par le comité central, et relatif aux communications qu'auraient à faire à la Société des personnes étrangères. Après avoir entendu les observations de plusieurs membres, la Société adopte la rédaction suivante :

« Aucune communication ne pourra être faite dans la Société par des personnes étrangères, qu'au préalable le manuscrit n'ait été soumis au Président, ou au Secrétaire-général, ou à deux membres résidents, qui feront à la Société la demande, par écrit, d'en autoriser la lecture. »

M. Palois donne lecture d'une lettre que lui a adressée de Gibraltar M. le docteur Chervin : ce médecin écrit qu'il a reconnu, dans la maladie qui règne à Gibraltar, les mêmes symptômes qu'il avait déjà observés aux Antilles.

M. Darbefeuille donne communication d'un mémoire sur l'utilité de l'enseignement public des sciences physiques.

M. Revillon, membre de la Société de Macon, est admis à présenter un modèle de pressoir à balancier et à percussion, pour l'invention duquel la Société d'encouragement de l'Industrie Nationale, lui a adressé une médaille d'or.

M. Amondieu lit un mémoire sur les modifications à apporter au système de l'instruction de la classe moyenne de la Société. Une commission a été nommée pour examiner cet important travail.

RAPPORT TRIMESTRIEL

DES

TRAVAUX DE LA SECTION D'AGRICULTURE,

LU DANS LA SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1828.

Messieurs,

Quoique les intérêts de l'agriculture, de l'industrie et du commerce paraissent souvent opposés, ces trois sources de la richesse publique ont entr'elles les rapports les plus intimes; l'une d'elle ne peut être dans un état de souffrance, sans que la même gêne ne se fasse ressentir aux deux autres. Jusqu'ici, les gouvernements, juges et modérateurs nés des intérêts distincts de l'agriculteur, du manufacturier et du commerçant, lorsqu'ils ont cru utile de favoriser particulièrement une branche de production, ont établi, en sa faveur, un impôt sur toute la masse des consommateurs, en frappant le produit analogue d'origine étrangère d'un droit d'entrée qui forcément a augmenté le prix du produit national et rendu la concurrence de l'étranger ou impossible ou désavantageuse. Telle est l'origine des droits de douane et des prohibitions. Qu'arrive t-il alors? Les coffres de l'état se remplissent, mais le résultat ne tourne pas toujours au profit de l'industrie qu'on veut protéger. La contrebande est d'autant plus considérable que le droit est plus fort; la nation étrangère qui se trouve froissée par cette mesure, ordonne des dispositions contraires, ou bien se venge en établissant à son tour de forts droits d'entrée sur vos produits.

Vous proscrivez ses cotons en laine, ou ses cotons filés; non-seulement elle proscrit, à son tour, vos tissus de coton, et enlève à vos fabriques un débouché considérable; mais encore, par représaille, elle impose vos vins ou vos soieries. Ainsi, en pleine paix, des nations amies se font une guerre de tarifs aussi désastreuse que

mal calculée; on voit les industries favorisées prospérer au détriment de celles que l'étranger peut atteindre. Les usines à fer s'enrichissent aux dépens des vignobles. Les peuples paient plus cher des objets qui leur conviennent moins; des récriminations et des plaintes s'élèvent de toutes parts. Tels sont les effets de mauvaises lois sur les douanes. Aucune partie de la législation ne demande plus d'étude, plus de mesures et plus de calculs que la fixation d'un bon tarif de Douane. Les mécomptes sont fréquents en ce genre.

Toutes les questions relatives à l'utilité et à la quotité des droits d'entrée ont été, dans ces derniers temps, vivement controversées. Il s'est élevé notamment une discussion fort vive sur la question de savoir s'il convient de permettre, en France, l'introduction des laines étrangères; les uns, s'appuyant sur la nécessité d'encourager les éleveurs de troupeaux, et de favoriser la multiplication des bêtes à laines de races perfectionnées, demandent la prohibition de toutes laines étrangères, ou au moins qu'elles soient frappées, à leur entrée, d'un droit suffisamment protecteur; d'autres, au contraire, pensent que c'est en excitant à la fabrication, et en facilitant les débouchés au dedans, et surtout au dehors, que le gouvernement peut utilement intervenir dans l'intérêt commun de l'agriculteur, du fabricant et du commerçant.

Entre des avis si opposés, le Ministre appelé à prendre une détermination, a désiré s'entourer de renseignements positifs sur l'état des troupeaux en France et principalement de la race des mérinos. M. Le Préfet vous a transmis au nom de son Excellence plusieurs questions, sur les prix des laines indigènes depuis plusieurs années dans le département, sur l'influence qu'a exercée sur le sort des troupeaux, la baisse progressive des laines, et enfin sur la valeur que devraient atteindre les laines pour qu'il fût profitable d'élever des troupeaux. A la lettre de M. le Préfet étaient joints divers mémoires dans lesquels sont développés les motifs pour et contre la prohibition des laines étrangères Toutes les pièces ont été renvoyées par vous à votre section d'agriculture.

L'objet qui était soumis à notre délibération présente une haute importance, il se rattache à tous les intérêts

les plus chers, nous avons dû l'examiner avec maturité, nous y avons consacré en grande partie les séances des 2 et 24 juillet et celle du 21 août.

Deux mémoires, l'un de M. Grelier et l'autre de M. Robineau-de-Bougon, ont pu vous convaincre que le sujet avait été étudié avec tout le soin et tout le zèle désirables. Ces deux rapports intéressants vous ayant été lus en entier par leurs auteurs, je me dispenserai de vous en faire l'analyse; il me suffira de vous rappeler que les questions posées par l'administration ont été résolues d'une manière unanime et satisfaisante, j'ajouterai que M. de Robineau a particulièrement consacré une partie de son travail à traiter la question de Douane. L'auteur n'est pas partisan du système prohibitif. Les raisonnements de notre collègue ne pourraient que perdre beaucoup à être reproduits ici, le mémoire ayant été imprimé dans le *Lycée Armoricain*, livraison d'octobre. Je craindrais en citant quelques parties, de nuire à l'effet de l'ensemble. L'ouvrage entier est une composition vraiment remarquable par les nombreuses connaissances qu'il suppose dans son auteur, par l'esprit d'ordre et par la clarté qui le distinguent.

Vous avez approuvé l'écrit de M. de Robineau, et le renvoi à M. le Préfet a été ordonné par vous à l'unanimité.

Dans une de vos précédentes séances, vous avez également renvoyé à la section d'agriculture un écrit de M. Charles Dupin, intitulé : *Observations dues aux députés des départements vignobles*. Cet ouvrage reproduisant les doléances des pays vignobles de France, a d'autant plus vivement excité notre intérêt, que plusieurs des membres de la section sont eux-mêmes propriétaires de vigne, et peuvent reconnaître la vérité des assertions qui y sont contenues. L'auteur n'abandonnant point sa méthode habituelle, appuie tous ses raisonnements sur des chiffres. Cette manière de procéder, pour ainsi dire mathématiquement, est irrésistible, et M. Dupin sait en tirer le meilleur parti. Quelques économistes avaient annoncé que l'agriculture *produisait trop*, l'honorable député réfute victorieusement cette assertion, d'abord en prouvant, par des calculs hors de toute atteinte, que la culture de la vigne n'a pas, depuis la révolution, augmenté dans

le même rapport que la population de la France, et en démontrant que l'encombrement actuel des vignobles n'est pas causé par une trop grande extension de la culture de la vigne, mais bien plutôt par le manque de débouchés au dehors et par les entraves imposées au-dedans, car il résulte des états même des contributions indirectes, qu'une notable partie de la population, surtout dans les grandes villes, est privée de boire du vin. M. Charles Dupin se rendant l'interprète des justes plaintes de tous les départements vignobles, a dû généraliser ses raisonnements et appuyer ses calculs sur des prix moyens. Cet honorable député part du prix moyen de 10 francs l'hectolitre; s'il eût pris pour exemple la position particulière d'une partie de notre département, il lui eût été facile de faire ressortir avec plus d'avantage encore ce que l'énormité des taxes a de choquant et de déraisonnable. En effet, nos vins blancs de gros plant ont valu, sans la futaille, au moment de la récolte de 1827, la modique somme de 3 francs la barrique de 2 hectolitres 30 litres, c'est-à-dire 1 franc 31 centimes l'hectolitre; et, si on tient compte de la différence de prix des futailles, les mêmes vins se vendent encore le même prix. Eh bien! ces vins qui ne valent que 3 francs la barrique, paient pour être bus à Nantes, par le consommateur non débitant, plus de 27 francs en droits de toute espèce, c'est-à-dire, au-delà de 9 fois la valeur première (1). Bien plus, le détaillant est obligé de payer un droit de débit proportionnel, qui porte pour lui la somme des droits acquittés à plus de 38 francs la barrique, plus de 12 fois la valeur du vin. Ce droit proportionnel a même

(1) Le détail des droits pour le consommateur non débitant est

4 fr.		droit de mouvement.
10	12 c.	droit d'octroi.
12	91	droit d'entrée.
27	03	Plus la quittance.

Le débitant paie actuellement:

10	12	droit d'octroi.
12	91	droit d'entrée.
13	80	droit proportionnel à 15 pour cent sur le prix de 40 c. le litre.
1	38	dixième de guerre en sus.
38	21	Plus les quittances.

cela de particulier, que, se percevant sur le prix brut de la vente du vin, il se trouve porter non-seulement sur la valeur du vin et les bénéfices du marchand, mais encore sur les frais de tout genre et même sur les droits acquittés pour parvenir à la mise en vente, tels que droits d'octroi, impositions indirectes, patentes, licences, etc., de sorte que c'est un droit perçu sur d'autres droits. Plus le marchand a payé déjà, plus il doit payer encore. Si le vin, au lieu d'être une boisson utile et salutaire, était une liqueur malfaisante, serait-il possible d'adopter d'autres mesures pour en réduire la consommation et pour en diminuer la production. (1)

Si je ne craignais pas d'avoir déjà fatigué votre attention par ce détail des mille formes qu'emprunte le fisc pour nous pressurer, il me serait facile de vous démontrer que, réduits à exploiter nos vignes pour le compte du trésor public, qui seul en retire profit, il ne nous reste même pas la portion de bénéfice que devrait raisonnablement espérer un fermier, et que même, depuis quelques années, il y a pour nous perte réelle à les cultiver. (2) Aussi notre pays vignoble est-

---

(1) De semblables tarifs devaient porter leurs fruits, ils ne se sont pas fait attendre. La consommation de Nantes, qui était de 80 à 90 mille barriques de vin, est promptement descendue à 40 mille barriques par an, ou à peu près; en 1826, elle a été de 43 mille barriques.

(2) Il est curieux de rechercher sur la valeur d'une barrique de vin de 1827 de muscadet, que le marchand en gros vend aujourd'hui dans Nantes au consommateur 60 fr., ce qui revient au propriétaire producteur. Voici ce calcul :

»	40 c.	Impôt foncier.
27 fr.	03	Pour le fisc sous différents noms.
3	»	Charrois divers.
15	»	Prix d'achat de la futaille.
2	»	Frais de vendange.
2	»	Bénéfice du marchand.
»	50	Coulage.
»	80	Quatre soutirages à 20 cent.
»	50	Consommation et frais divers.
51	23	

8 fr. 77 c. Restent au vigneron pour façons de vignes, engrais, intérêts de fonds, et pour l'indemniser des chances qu'il a courues en gardant son vin jusqu'à ce jour.

(*Nota*. Depuis le mois de novembre il y a encore eu une baisse d'au moins 2 fr. par barrique.)

il dans la position la plus désastreuse (1). Autrefois, nous exportions une partie de nos vins en Hollande; maintenant d'énormes taxes établies par représailles nous ferment les ports de ce pays. Notre seul débouché actuel est la consommation intérieure et surtout celle de Nantes, et nous venons de voir comme nous y sommes traités. Une partie considérable de la population souffre; le mal demande un prompt remède, un des députés de ce département, M. de Saint-Aignan notre collègue à déjà démontré à la Tribune la nécessité d'une forte réduction des droits de toute espèce établis sur les vins. Votre section d'agriculture a pensé qu'il était de son devoir de joindre ses efforts à ceux de nos mandataires, pour appeler l'attention du gouvernement, sur la détresse des pays vignobles en général et du nôtre en particulier.

Dès la formation de la section, M. Grelier, notre président, avait proposé d'établir, avec les maires des communes rurales et avec les principaux propriétaires

---

(1) Si, abandonnant l'année 1827 de désastreuse abondance, on veut raisonner en thèse générale; voici d'autres résultats : calcul fait sur 12 années, on a trouvé que le produit moyen d'un hectare de vigne de muscadet est de 12 barriques et que l'hectare de gros plant en rapporte moyennement 17. On peut prendre pour moyenne 15 barriques. — Voyons ce que produit au fisc un hectare de vigne :

1	barrique passe pour mouillage en août.			
1	*id.* en coulage et consommation.			
1	*id.* consommée sur place sans droits.			
2	*id.* sont vendues ou exportées à l'intérieur et ne produisent que le droit de mouvement	12 fr.	» c.	
3	*id.* sont débitées hors ville avec le droit de 15 p. °/o sur 20 c. le litre.	22	50	
3	*id.* entrent à Nantes et paient 27 francs l'une	81	»	
3	*id.* sont vendues à des débitants à Nantes et fournissent au moins 38 fr. l'une	114	»	
		6	»	imp. fonc.
		235	50	par hectare

en établissant au plus haut le revenu net d'un hectare de vigne, on ne peut le porter au-dessus de 36 à 40 francs, tous frais déduits. La part du gouvernement dans les produits de nos vignobles est donc égale à six fois celle du vigneron. Un tel état de chose est intolérable.

de ces communes, des relations de correspondance qui devaient tourner à l'avantage commun. Cette idée avait été accueillie avec empressement, et une commission avait été chargée de rédiger un projet de circulaire à adresser à ces divers correspondants. M. Mareschal, rapporteur, vous a soumis, au nom de la section, son projet, adopté dans notre Séance du 24 juillet. Vous en avez approuvé le contenu, et, sans l'époque des vendanges, qui a tenu plusieurs de nos collègues éloignés de nos Séances, l'envoi en eût déjà été fait. La section devra s'en occuper incessamment.

Dans la même Séance du 24 juillet, M. Athenas, dont le zèle pour tout ce qui est utile égale les profondes connaissances, en rendant compte du succès de ses plantations d'herbe de Guinée *panicum altissimum*, dont les tiges se sont élevées jusqu'à 7 pieds de hauteur, a informé la Section, qu'ayant fait un semis assez considérable de cette plante, il pourra donner du plant aux agriculteurs qui le désireront. Ce précieux fourrage, que notre collègue a introduit dans notre pays depuis quelques années (1), commence à y être cultivé. Plusieurs de nos collègues, et quelques personnes auxquelles M. Athenas a donné, soit de la graine, soit du plant, en ont maintenant de belles plantations. Il y a lieu d'espérer que ces essais faits jusqu'ici sur une petite échelle, se reproduiront par la suite plus en grand et avec le même bonheur.

Plusieurs membres de la Section ont semé du froment de Chalonne, que la Société doit au zèle de notre collègue, M. Le Sant. Chez quelques-uns, ce blé a donné une assez bonne récolte; chez plusieurs, il a été presque entièrement perdu par les pluies. La saison a été si peu convenable aux blés, cette année, qu'il y aurait de l'imprudence à rien conclure pour le moment. Nous attendrons de nouvelles expériences avant de nous prononcer sur le mérite de cette nouvelle variété de blé-froment.

Aussi, dans notre Séance du 24 juillet, M. Laennec

(1) Voyez un mémoire qui a été publié dans le procès-verbal de nos travaux de 1827.

aîné, par la note suivante, nous a fait connaître un fait d'histoire naturelle assez curieux : « La chenille » qui a envahi nos fruitiers depuis quelques années est » celle de l'yponomeute du fusin (1). Cette chenille qui » était rare, qui l'est encore à Paris, où elle est re- » cherchée des amateurs, s'est avisée, il y a 3 ou 4 » ans, de trouver bon goût aux feuilles des pommiers, » prunelliers et aubépins. Elle s'est beaucoup multipliée » et elle exerce aujourd'hui de grands ravages dans nos » jardins et vergers, où elle était inconnue il y a 4 ans. » Il existe quelques autres espèces du genre yponomeute, » dont quelques-unes vivent sur les fruitiers; mais elles » sont toutes rares, et M. Radigon, entomologiste dis- » tingué, de qui je tiens ces détails, m'a dit qu'il » n'avait trouvé qu'une ou deux fois celle du cerisier. » La multiplication rapide et subite de celle du fusin, » par l'effet d'un changement de nourriture, est un fait » d'histoire naturelle assez remarquable, qui pourrait » fixer l'attention de ceux de nos collègues qui s'oc- » cupent d'entomologie. »

M. Laennec termine sa note par rappeler que, pour arriver à la destruction des chenilles, le moyen le plus efficace comme le plus connu est l'échenillage pratiqué en grand. Il exprime le vœu que l'administration se charge à son compte de cette opération, comme cela a lieu dans un département voisin.

Un journal ayant annoncé qu'il se cultive à la pépinière départementale de Lyon une nouvelle variété de chou, venue de Laponie, désignée sous le nom de chou-arbre, lequel fournirait des produits bien su-

---

(1) L'animal dont nous parlons est un lépidoptère, ou papillon nocturne de la tribu des Ténéites, suivant la nomenclature de Latreille. Le genre se nomme yponomeute du mot grec ὑπονομευτής qui signifie mineur (ouvrier). — L'yponomeute du fusin (*yponomeuta evonymella*) la teigne blanche à points noirs, de Geoffroy, est signalé comme rare. C'est un très-petit papillon de 10 à 11 lignes d'envergure, le dessus des premières ailes est d'un blanc vif et luisant, avec une cinquantaine de points noirs, formant cinq séries longitudinales : le dessous des mêmes ailes, les ailes inférieures en dessus, en dessous, sont couleur de mine de plomb, ainsi que presque tout le corps. La chenille qui vit en société est d'un jaune pâle, avec la tête noire, et deux points de cette dernière couleur sur chaque segment du dos. Ses pattes écailleuses sont à moitié noires. Telle est la description de Godard.

périeurs à ceux des choux cultivés communément, cet avis a fixé notre attention. Nous retirons un tel avantage des choux verts pour la nourriture du bétail pendant l'hiver et surtout au printemps, que votre section a cru remplir un devoir en cherchant à introduire dans notre pays une variété nouvelle, qui semble pouvoir donner une masse de fourrage plus considérable. Elle a, en conséquence, arrêté, dans la Séance du 18 septembre, que son secrétaire serait chargé d'écrire à M. le comte de Brosses, ancien préfet de ce département et maintenant préfet de Lyon, pour lui demander l'envoi de quelques livres de graines de chou-arbre. M. de Brosses est notre collègue, il a toujours honoré nos travaux d'une bienveillante protection, et nous espérons qu'il voudra nous rendre ce service.

Sitôt que nous aurons reçu de la graine de chou-arbre, elle sera partagée entre ceux de nos collègues qui voudront en faire des essais. Nous attendrons des résultats pour prononcer sur la valeur de cette nouvelle espèce de chou, nous tenant, jusque-là, aussi éloignés d'une admiration anticipée, que d'une défaveur qui serait contraire à toute idée d'amélioration.

Messieurs, ce rapport et ceux que j'ai eu l'honneur de vous faire dans le cours de cette année, ont dû vous prouver que votre section d'agriculture n'a point reculé devant l'accomplissement de ses devoirs, et qu'elle a fait tous ses efforts pour remplir vos intentions. Cependant, je n'ai pu vous parler que de nos travaux les plus importants, il m'a été impossible de vous entretenir des nombreux sujets traités dans les conférences qui s'établissent ordinairement à la fin de chacune de nos séances. Ces conversations intéressantes où sont débattues tour à tour et sans préparation les principales questions de l'économie rurale, sont malheureusement trop fugitives pour être recueillies exactement dans nos procès-verbaux. Je regrette d'autant plus de n'avoir pu vous en rendre compte, qu'elles présentent l'un des plus grands avantages et des plus précieux agréments de nos réunions mensuelles.

Le secrétaire de la section,

CHAILLOU.

RAPPORT

SUR LA

POUDRE ANTI-CHARBONNEUSE DU SIEUR NICOLLET.

Le 21 août dernier, M. Athenas adressa à la section d'agriculture, un paquet contenant une *poudre anti-charbonneuse*, pour laquelle le sieur *Jean Nicollet*, de Fribourg, a obtenu du Roi de France un brevet d'importation de quinze ans. En vertu de ce brevet, le sieur Nicollet a établi des dépôts de sa poudre dans un grand nombre de villes du royaume. M. Athenas, dans sa lettre d'envoi à la section, exprimait le désir qu'une analyse de cette composition fût faite, afin *de mettre sur la route de perfectionnements plus efficaces*.

Dans sa séance du même mois, la section adopta la proposition de M. Athenas, et chargea cet honorable membre, M. Prevel et moi, de procéder à l'analyse de la poudre du sieur Nicollet.

Le 2 septembre, en communiquant cette résolution à la commission, M. le secrétaire lui faisait connaître *que l'analyse demandée devait principalement avoir pour but de rechercher s'il n'entrerait pas quelques substances vénéneuses, et surtout de l'arsenic dans la composition de cette poudre.*

Depuis la réception de la lettre de M. le secrétaire, un laps de temps bien considérable s'est écoulé, sans qu'il ait été possible à la commission de faire son rapport avant la séance de ce jour. En suppliant la section d'agréer ses excuses, elle la prie de croire que ce retard ne peut être attribué qu'à des circonstances tellement impérieuses, qu'il lui a été impossible de les maîtriser.

La poudre anti-charbonneuse examinée, est d'une couleur jaune verdâtre; elle est rugueuse au toucher; sa pesanteur spécifique est assez considérable. Elle est sans odeur, mais si on la projete sur des charbons ardents, elle brûle avec une flamme violette, et en exhalant

l'odeur suffocante de l'acide sulfureux. Enfin, sa saveur est cuivreuse et éminemment styptique.

Une once de cette poudre a été délayée dans quelques onces d'eau distillée froide; après 24 heures de macération, pendant lesquelles le mélange a eté fréquemment agité, on a décanté le liquide sur un filtre; le dépôt insoluble dans l'eau froide a été lavé et épuisé totalement par l'eau distillée bouillante. Toutes les eaux de lavage on été réunies à la première eau, après avoir été filtrées comme elle. Cette colature soumise à une évaporation convenable, a donné pour résultat : *cinq gros quarante-huit grains de vitriol bleu, ou sulfate de cuivre.*

Le résidu insoluble dans l'eau a été desséché avec soin, son poids était de *deux gros vingt-quatre grains.* Il offrait une poudre très-fine, d'une couleur jaune pâle qui, projetée sur les charbons ardents, brûlait à la manière du soufre.

Ce résidu, soumis à l'action de l'acide hydrochlorique, aidé de la chaleur, s'est trouvé réduit à *quarante-deux grains.* La solution saline, évaporée a siccité, a donné pour résultat de *l'hydrochlorate de cuivre.*

Enfin, la matière qui avait résisté aux dissolvants employés avait tous les caractères du *soufre hydraté.*

Pendant la durée des expériences qui viennent d'être rapportées, une petite portion de la poudre anti-charbonneuse a été traitée dans un tube de verre, avec une suffisante quantité de flux noir. Cet essai n'a donné aucun résultat qui pût faire croire à la présence de l'arsenic.

En résumé, la poudre anti-charbonneuse du sieur Nicollet, se trouve être un mélange, opéré sans doute par la fusion, de sulfate de cuivre et de fleur de soufre, dont une partie est passée à l'état de sulfure de cuivre, par la décomposition d'une petite portion du sulfate métallique. En d'autres termes, l'analyse a fait connaître que cette poudre, telle qu'elle se vent dans les dépôts, est composée :

1.° De sulfate de cuivre	5 *gros*	48 *grains.*
2.° De sulfure de cuivre, ...	1 »	54 »
3.° De soufre hydraté	» »	42 »
	8 *gros*	» *grains*

Il paraîtrait résulter de cette formule, qu'aucune perte de matière n'aurait eu lieu pendant la durée des expériences; cependant, il en a été tout autrement, ainsi que cela arrive toujours, malgré les précautions les plus minutieuses; mais dans cette circonstance, les pertes occasionnées par les filtres ont été retrouvées par le calcul, et nous avons pu établir en poids ronds, les quantités de chacune des substances dont le mélange se trouvait composé.

Si, après avoir fait connaître à la section le résultat de son travail, il était permis à la commission de donner son avis sur le mérite de la poudre du sieur Nicollet, elle ferait remarquer qu'une livre de cette composition, *qui se vend 4 à 5 francs*, ne contient réellement *que onze onces deux gros quarante-huit grains de sulfate de cuivre*, seule partie susceptible; à cause de sa solubilité, de prévenir dans les céréales, la maladie connue sous le nom de *charbon*; et elle conseillerait aux agriculteurs (1) d'avoir tout simplement recours à ce sel qui, sous les noms de *vitriol bleu*, de *vitriol de Chypre*, de *vitriol romain*, de *couperose bleue*, ne se vend chez les épiciers que 60 à 75 centimes la livre.

La commission ajoutera qu'il est très-essentiel d'appeler l'attention des cultivateurs sur les précautions qu'ils doivent prendre lorsqu'ils se servent, soit de *vitriol bleu*, soit de toute autre composition *anti-charbonneuse*, pour préparer les grains qu'ils destinent aux semailles; car, si par malheur, des grains qui auraient été imprégnés de ces substances, venaient à être confondus avec ceux qu'on destine à faire du pain, les personnes qui en mangeraient seraient exposées à tous les dangers d'un empoisonnement. Nous insisterons avec d'autant plus de raison, sur toutes les mesures de prudence à observer en pareil cas, qu'il est à notre connaissance que dans les environs de Paris, une famille entière a été victime de l'emploi inconsidéré d'une poudre préservatrice de la carie des grains.

Nantes, le 19 novembre 1828.

P. ATHENAS; PREVEL.

LE SANT, *Rapporteur.*

---

(1) M. l'abbé de Rolleau, dans une séance de la Société d'Agriculture, avait indiqué ce moyen, pratiqué depuis long-temps dans le midi de la France.

TABLEAU DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES, *faites à Nantes, à 25 mètres d'élévation au-dessus du sol, et 44 mètres, à-peu-près, d'élévation au-dessus des eaux moyennes de la mer. — Baromètre réduit à la température de la glace fondante.*

DÉCEMBRE 1828.

Jours du mois.	Matin, à huit heures. Phase de la Lune.	Barom. métriq.	Barom. ordin.	Therm. centig.	Therm. de Réau.	Hygr. à chev.	Vents.	Soir, à trois heures. Barom. métriq.	Barom. ordin.	Therm. centig.	Therm. de Réau.	Hygr. à chev.	Vents.	État du ciel durant le jour.
		mèt.	p. l.					mèt.	p. l.					
1		0,758	28	+ 6,2	+ 5	85	est	0,761	28,1,4	+ 11,2	+ 9	90	est.	Brumeux, couvert.
2		0,763	28,1,3	+ 2,5	+ 2	70	e. n. e.	0,764	28,2,8	+ 5	+ 4	60	n. e.	Découvert, soleil, vent.
3		0,766	28,3,6	— 2,5	— 2	65	n. e.	0,766	28,3,5	+ 3,6	+ 3	60	n. e.	Gelée blanche, brume, soleil.
4		0,766	28,3,6	— 3,1	— 2,5	65	n. e.	0,765	28,3,2	+ 3,6	+ 3	65	n. e.	Forte gelée blanche, brume, soleil.
5		0,760	28,1	glace	glace	70	est	0,759	28,0,5	+ 5	+ 4	70	est	*Idem*, nuageux, vent.
6		0,758	28	+ 3,6	+ 3	85	s. e.	0,755	27,10,8	+ 6,2	+ 5	90	sud	Petite gelée blanche, nuages, brume, vent.
7	●	0,753	27,9,9	+ 7,5	+ 6	90	s. o	0,755	27,10,8	+ 7,5	+ 6	90	sud	Brumeux nuageux, vent, pluvieux
8	4 h 34'	0,749	27,8,2	+ 7,5	+ 6	90	sud	0,748	27,7,6	+ 18,2	+ 9	90	s. o	Couvert, pluie, grand vent
9	matin.	0,755	27,10,8	+ 6,2	+ 5	85	s. o.	0,759	28,0,5	+ 7,5	+ 6	80	o. n. o.	Brumeux, nuageux, couvert.
10		0,766	27,3,6	+ 4,4	+ 3,5	78	ouest.	0,767	28,4	+ 8,6	+ 7	80	o. o.	*Idem, idem*, soleil.
11		0,763	28,2,3	+ 6,2	+ 5	90	s. s. o.	0,767	28,4	+ 8,6	+ 7	88	o. n. o.	Brumeux, nuageux, couvert,
12		0,770	28,5,4	+ 5	+ 4	85	sud	0,770	28,5,4	+ 7,5	+ 6	85	s. e.	Brume épaisse, pluvieux,
13	☽	0,767	28,4	+ 3,6	+ 3	85	est	0,767	28,4	+ 5	+ 4	82	e. n. e.	Brume épaisse.
14	6 h. 43'	0,766	28,3,6	+ 2,5	+ 2	80	e. s. e	0,766	28,3,6	+ 5	+ 4	80	e. s. e	*Idem, idem.*
15	soir.	0,764	28,2,8	+ 3,6	+ 3	85	sud	0,764	28,2,8	+ 6,2	+ 5	90	sud	*Idem, idem.*
16		0,763	28,2,3	+ 2,5	+ 2	82	s. s. o.	0,763	28,2,3	+ 6,2	+ 5	85	s. s. e	*Idem, idem.*
17		0,763	28,2,3	+ 3,6	+ 3	85	sud	0,761	28,1,4	+ 7,5	+ 6	92	sud	*Idem*, pluie, vent.
18		0,758	28	+ 7,5	+ 6	99	s. o.	0,756	27,11,2	+ 8,5	+ 7	100	s. o.	*Idem*, grande pluie.
19		0,751	28 1,9	+ 7,5	+ 6	88	s. o	0,754	28,2,8	+ 10	+ 8	85	n. o.	Nuageux, couvert, pluvieux.
20		0,765	28 3,2	+ 8,6	+ 7	83	s. o.	0,767	28,4	+ 10	+ 8	86	s. s. o	Brumeux, pluvieux, couvert, vent.
21	☉	0,767	28,4	+ 8,6	+ 7	88	s. o.	0,767	28,4	+ 10	+ 8	88	sud	Nuages, pluvieux.
22	6 h 38'	0,764	28,2,8	+ 10	+ 8	86	s. s. o.	0,762	28,1,9	+ 11,2	+ 9	85	s. o.	Brumeux, couvert.
23	matin.	0,761	28,1,4	+ 7,5	+ 6	85	sud	0,757	27,11,6	+ 11,2	+ 9	85	sud	*Idem*, nuages, pluie le soir.
24		0,752	27,9,5	+ 7,5	+ 5	87	sud	0,749	27,8,2	+ 11,2	+ 9	85	s. o	*Idem, idem.*
25		0,746	27,6,8	+ 6,2	+ 5	87	o. n. o.	0,750	27,8,6	+ 7,5	+ 6	78	ouest	Nuageux.
26		0,752	27,9,5	+ 2,5	+ 2	78	s. e	0,746	27,6,8	+ 5	+ 4	78	s. e.	*Idem* gelée blanche, vent.
27		0,750	27 8 6	+ 4 4	+ 3,5	78	sud	0,752	27,9,5	+ 6 1	+ 5	75	s. s. e	Quelques nuages, soleil.
28		0,753	27,9 9	+ 6,2	+ 5	80	sud	0,755	27,10,8	+ 8,6	+ 7	80	s. e	Brumeux épaisse, couvert, pluie.
29	☾	0,765	28,3,2	+ 8,6	+ 3	80	nord	0,768	28 4 5	+ 6 2	+ 5	78	nord	Brumeux, couvert.
30	10 h 50'	0,765	28,3,2	+ 2,1	+ 1	75	est	0,764	28,2,6	+ 6,2	+ 5	78	e. s. e.	Gelée blanche, soleil, vent.
31	matin.	0,763	28,2,3	— 1,2	— 1	70	est	0,761	28 1,4	+ 2 5	+ 2	77	s. e	*Idem*, brume, nuages.

RECAPITULATION jusqu'au 31 Décembre 1828.

Baromètre....	Plus grande élévation.....	= 28 p. 5 lig. = 4 0,770 mil.
	Moindre élévation.....	= 27 » 6,8 = 0,746 mil.
Thermomètre.	Plus grand degré de chaleur.....	+ 9 Réaumur. + 11,2 centigrades.
	Moindre degré de chaleur.....	− 2 Réaumur. − 2,5 centigrades.
Hygromètre à cheveux.	Plus grande humidité.....	= 00 degrés.
	Moindre degré.....	= 60 degrés.

Jours dont le vent a soufflé.		Nombre de beaux jours.....	16
Du N.....	2	de couverts.....	15
N.-E.....	3	de pluie.....	10
E.....	5	de grêle.....	0
S.-E.....	3	de vent.....	10
S.....	10	de gelée.....	7
S.-O.....	5	de tonnerre.....	0
O.....	2	de neige.....	0
N.-O.....	1	de brouillard.....	23

Il est tombé 0m, 152 mill. de pluie sur la plate-forme de l'Observatoire, du 1.er au 31.

HUETTE, *Opticien.*

MELLINET-MALASSIS.

13.e Volume. An 1829. 75.e LIVRAISON.

LE LYCÉE ARMORICAIN.

HISTOIRE DES ROIS ET DES DUCS DE BRETAGNE,

PAR M. DE ROUJOUX, ANCIEN PRÉFET.

Première livraison. — Tomes 1 et 2. (1)

Dans deux articles insérés dans les numéros antérieurs du *Lycée*, l'un sur l'histoire des ducs de Bourgogne par M. de Barante, l'autre sur les romans de Walter-Scott, j'ai donné mon opinion sur ce genre nouveau en littérature, qui consiste à dépouiller l'histoire de ses dissertations scientifiques, pour n'en faire qu'un récit animé et pittoresque : j'ai blâmé cette manière d'écrire, qui peut ôter à l'histoire sa sécheresse, mais qui la prive, en même temps, de son mérite. Ce n'est pas assez d'intéresser le lecteur, il faut l'instruire, et il ne l'est jamais dans des fables ou romans, évidemment pour celles qu'un esprit méthodique cherche l'instruction qui résulte de l'étude de l'histoire. Je ne reviendrai pas aujourd'hui sur ce sujet : ce que j'ai dit, quant à la théorie du genre, avait besoin d'être démontré, sous le rapport de l'exécution, je saisis donc l'occasion

(1) A Paris, à la librairie de Ladvocat ; à Nantes, à la librairie industrielle, place du Commerce.

que me présente aujourd'hui M. de Roujoux de porter la critique dans les faits dont il s'est étayé.

M. de Roujoux a suivi les traces de M. de Barante : si je prouve que les faits dont s'appuie ce nouvel historien ne sont pas du nombre de ceux qui sont suffisamment établis ; si je prouve, au contraire, que ce qui fait le sujet de ses narrations a été dédaigné par ses devanciers, comme suspect, comme inexact même, la démonstration que j'ai essayé de donner d'un système historique entièrement opposé, sera, ce me semble, complète et décisive. J'aurai prouvé non-seulement que le genre nouveau, en élaguant de l'histoire ce qui en fait une étude, n'a pas rempli le but ; mais encore il résultera de l'examen comparé des faits reçus et de ceux qu'on tente de produire, que ces derniers étant inexacts, l'histoire fondée sur eux ne devient plus qu'un roman propre à amuser les loisirs de la frivolité et de l'ignorance, et que ce n'est plus l'aliment des hommes studieux, réfléchis et amis de la vérité.

Comme je l'ai dit, l'amusement n'est pas le but de l'histoire ; celle-ci n'est pas non plus une simple leçon de morale ; avant tout cela, elle est un fait. La certitude du fait doit être établie avant d'en venir aux conséquences qui en découlent : si cette obligation n'était pas la première pour l'historien, s'il n'avait besoin que de se pénétrer des devoirs du moraliste, d'acquérir le talent du coloriste, autant vaudrait pour lui un sujet d'imagination. Mais il faut dégager la vérité des fables, des erreurs, des omissions ; des mensonges de toute espèce qui la défigurent, et c'est là ce qui présente une difficulté réelle, c'est là ce qui demande du temps, de longues recherches. On se dispense de tout ce travail, quand on s'empare des matériaux bruts que nous ont légués les premiers annalistes, qu'on les prend pour ce qu'ils sont, qu'on se soustrait à l'obligation de faire concorder entre eux des récits souvent contradictoires, se contentant d'arrêter son texte d'une manière plus ou moins exacte, et faisant passer chaque phrase de narration à l'aide d'une sentence philosophique, d'une réflexion morale et d'un tableau plus ou moins pittoresque. Si c'est là de l'histoire, tout homme qui sait écrire

est, par cela même, historien. Tout livre amusant, bien pensé et bien écrit, peut devenir une histoire improvisée.

Nos devanciers ne pensaient pas ainsi. Toute une vie de recherches et de recueillement était alors à peine suffisante pour mener à sa fin un ouvrage aussi difficile que leur paraissait l'être l'histoire générale d'une contrée quelconque. Ils ne bornaient pas l'histoire à la narration; la critique en était la base. Tel nom reçu sans difficulté par nos écrivains modernes, très-peu difficiles sur l'orthographe de ce nom et sur l'identité des personnes désignées par lui, devenait l'objet de mémoires et de dissertations savantes, qu'ils n'auraient pas mis au jour, à moins d'y consacrer loyalement les veilles de plusieurs mois. Aujourd'hui, on spécule sur la curiosité publique, on se hâte de la satisfaire pour se faire un nom. Une semaine de retard, la place est déjà prise par un concurrent plus heureux. Nous sommes inondés de livres qui se répètent les uns les autres, et la vérité est méconnue. Tel ouvrage est en vogue, dit un libraire à un homme de lettres, travaillez dans ce genre, et je réponds du succès. L'auteur met la plume à la main, et, en quelques jours, l'ouvrage est achevé. On oublie qu'on ne fait rien de bien, à moins que ce ne soit d'inspiration; on oublie qu'on ne peut s'assurer de la vérité qu'après des recherches difficiles; on ne sait pas enfin qu'un bon ouvrage est le fruit de la conviction plus que du désir de se conformer au goût dominant, et que, si l'on veut remplir les conditions nécessaires pour le mettre au jour, il ne faut pas compter avec le temps.

Je ne veux pas dire que M. de Roujoux, séduit par le succès de M. de Barante, ait composé la nouvelle histoire de Bretagne que nous avons sous les yeux, pour répondre à la demande de M. Ladvocat; mais tant de livres sont improvisés aujourd'hui de cette manière, que c'est une prévention défavorable pour tout homme de lettres qui tente la chance d'un succès, avec un ouvrage composé sur le plan d'un autre en vogue. Cet écrivain semble dire au public: vous avez approuvé un livre écrit dans tel genre; voilà le mien qui lui est ab-

solument semblable; et comme, entre l'apparition du modèle et celle de la copie, il ne s'écoule que fort peu de temps, on est tenté de croire que c'est dans ce court intervalle que le nouvel historien a conçu le plan de son travail, en a médité toutes les parties, a remonté aux sources, concilié tous les systèmes. Il faut, pour cela, la vie et les loisirs d'un bénédictin, et il est difficile de croire qu'on puisse en deux ou trois années, faire ce que celui-ci ne venait à bout de terminer qu'en vingt. Un tel ouvrage inspire donc de la défiance, et il faut alors une grande exactitude et un grand mérite littéraire pour se faire lire, quand on se produit au grand jour dans des circonstances aussi défavorables.

Ouvrons le premier volume de M. de Roujoux, et, les matériaux de l'histoire à la main, voyons le parti qu'il en a tiré. Comparons sa narration, non pas à celle de tel ou tel autre historien, ce qui ne serait pas suffisant pour la condamner ou l'absoudre en dernier ressort, mais avec les preuves authentiques qui ont servi à tous les historiens. C'est de cette manière seulement que nous pourrons donner au lecteur une idée de l'exactitude du livre et de l'esprit particulier dans lequel il est rédigé. Il est de ces choses reconnues pour vraisemblables et reçues comme telles, dont il n'est pas permis de s'écarter à moins de témoignages certains du contraire; il est aussi de ces choses qui sont rejetées par le consentement unanime de tous ceux qui ont étudié une matière et qu'on ne peut plus reproduire à moins d'une conviction étayée sur des documents nouveaux et authentiques. C'est là ce qui constitue la règle commune de l'histoire; celui qui s'en écarte, fait plus preuve que d'un esprit de système inspiré par la mode et le goût du moment, ou d'une opinion irréfléchie, fruit d'un travail trop rapide, et d'une ignorance entière du sujet. Devant les faits, il n'y a plus d'excuse possible.

L'auteur commence son travail à l'époque de la conquête de l'Armorique, par Conan Mériadec. On cherche dans le discours préliminaire des détails nécessaires sur le peuple indigène; et, au lieu de cela, on ne lit qu'un extrait rapide des premières pages de

Le Baud, c'est-à-dire un sommaire du roman du Brut. Ainsi se signalent, dès le premier abord, l'intention d'amuser le lecteur par des narrations évidemment mensongères, et le plan bien arrêté d'éviter les discussions scientifiques, qui feraient de ces premières époques de notre histoire bretonne, des mémoires d'érudition plutôt que des narrations. Tout en regrettant cette lacune, entrons en matière avec l'auteur.

Son premier livre est consacré à l'histoire de Conan Mériadec. Le règne de ce prince, qui peut, en le réduisant à ce qu'il y a de vraiment authentique, se renfermer en deux ou trois pages, en prend ici soixante-deux. On conçoit comment nos prolixes annales ont fourni à l'auteur la matière de ces nombreuses pages. Des détails privés sur Conan, dont à peine l'histoire réelle a conservé le nom; des digressions sur des conquêtes révoquées en doute, des discours verbeux tenus à une assemblée des états, qui n'est pas prouvée, voilà ce qui aide à l'auteur à fournir sa longue carrière.

Dans une intention fort dramatique, sans doute, le nouvel historien met en scène, dans cette assemblée des états-généraux, des évêques chrétiens, des druïdes et des prêtresses de l'île de Saine. Non-seulement il donne la substance exacte de leurs discours, comme s'il l'avait puisée dans un procès-verbal authentique, mais il peint en témoin oculaire les plus petites circonstances de cet événement célèbre. Le costume de Conan n'y est pas oublié : il était revêtu de ses armes; ceint de l'épée, et tenait à la main une longue baguette blanche dont l'extrémité était armée d'une fleur d'argent semblable à celle du Lotus; un cercle d'or entourait son casque. Les évêques bretons y parurent également revêtus des insignes pompeux de l'épiscopat. Le chef des druïdes, nommé Eal-Hirr-Bad (son nom est parvenu jusqu'à M. de Roujoux), était couvert d'une tunique de laine blanche d'une extrême finesse; sa ceinture était d'or, et il portait des bracelets du même métal; une couronne de chêne ceignait sa tête vénérable. Il avait les pieds nus, et cachait modestement ses mains sous les plis d'un manteau de même étoffe que sa tunique. Uheldéda, c'est le nom de la grande prêtresse de l'île de Saine, était

couronnée de verveine, et tenait une faucille d'or à la main. Ses huit compagnes, dont quatre portaient l'arche précieuse qui contenait le gui sacré, étaient vêtues de blanc; leurs voiles d'un tissu transparent et léger, rejetés avec grâce sur leurs épaules, laissaient apercevoir des charmes qui, pour la première fois, se trouvaient exposés à des regards profanes.

Voilà sans doute une assemblée nationale d'un genre tout nouveau. Si vous ajoutez à cela des bardes rangés, la hache à la main, derrière tous ces personnages, vous aurez un spectacle qui effacera, par sa magnificence et sa singularité, la pompe de l'ouverture de nos chambres. Les moindres gestes des orateurs sont conservés. Uheldeda, dans un discours plein de force, rappelle les points de la mythologie celtique; Eal-Hirr-Bad, ceux de la doctrine des druïdes; mais l'auteur n'a pas fait attention que les mœurs des Armoricains, lors du passage de Maxime, n'étaient plus celles qui régnaient au moment de la conquête des Gaules par Jules César. Ces discours, tout exacts qu'ils seraient pour un temps, ne le sont plus dans celui où l'historien s'est renfermé. C'est un anachronisme que toutes les beautés dramatiques du monde ne peuvent excuser.

Que dira le lecteur, si on lui prouve que ce grand événement qui remplit un demi-livre dans l'histoire de M. de Roujoux, n'est pas attesté dans l'histoire véritable? Que dira-t-il aussi, s'il fait attention qu'une circonstance fabuleuse du règne de Conan, envahit la presque totalité du texte de l'écrivain, tandis que le véritable événement de ce règne, l'affranchissement de la Bretagne, n'y est pas même cité? C'est que le premier de ces événements donnait matière à des détails romanesques précieux pour le genre dans lequel l'auteur se proposait d'écrire, tandis que le second ne se prêtait nullement à ces échafaudages de théâtre.

Le père Toussaint de Saint-Luc, que M. de Roujoux a pris pour guide, a donné les détails les plus inexacts sur le règne de Conan. D'abord il ne paraît pas que ce prince, que les auteurs de l'art de vérifier les dates appellent le premier prince chrétien de l'Europe, et qui, en cette qualité, eût mérité d'être appelé à

Rome fils aîné de l'église, ait régné d'une manière aussi certaine que le prétendent les légendaires, amis de l'exagération. M. de Roujoux dit que les états de ce prince s'étendaient dans le Poitou, l'Anjou et autres provinces soumises aux Romains. Les limites des états de Conan ne nous ont été données que par Nennius, autrement Ninnius, abbé du monastère de Bencor, dans la grande Bretagne, auteur du VII.e siècle, qui a écrit un traité de l'origine des Bretons. Selon lui les états du premier roi Breton, commençant au Mont-Saint-Michel, se terminaient au cap Saint-Matthieu et à Nantes (Voyez là-dessus D. Morice, t. 1, p. 873, note 9.)

Plusieurs érudits ont douté de l'exactitude de Ninnius. Suivant eux Conan n'aurait pas étendu les limites de son domaine au-delà du pays de Léon. L'abbé Gallet, si bon juge en ces matières, nous avertit de nous défier de Ninnius; dans tous les cas, la petite Bretagne n'allait pas alors au-delà de Nantes, puisqu'à cette époque Exuperantius, préfet du prétoire des Gaules, commandait les marches nantaises et angevines.

M. de Roujoux établit, sans preuves, des évêques à Nantes et à Rennes, en s'emparant des noms que lui ont fournis les légendaires. Mais ces auteurs, qui prennent les montagnes de l'Auvergne pour les Alpes, et qui ne connaissaient pas même les quatre points cardinaux, comme on le voit par le vieux Cartulaire de Landevenec, n'étaient guères propres à lui donner des lumières sur ce sujet. Le premier évêché érigé en Bretagne a été celui de Saint-Pol-de-Léon, sous Childebert. Gallet s'est trompé sur ce point, puisque les preuves de son assertion nous manquent.

Ce n'est pas seulement là-dessus que l'auteur de la nouvelle histoire s'éloigne de toutes les notions reçues. L'opinion qui fait remonter l'établissement du christianisme à l'an 70 de notre ère, est celle qu'il choisit de préférence, tandis que tous les érudits conviennent de reculer cet événement jusqu'à l'an 290 de la même ère, sous le règne de Dioclétien (Voyez D. Morice, t. 1, liv. 1, p. 5 et p. 862, note 5). Le père Lobineau refute suffisamment cette fable, en disant, page 3, de son ouvrage, que Saint-Jacques-le-Majeur et Joseph d'Ari-

mathie auraient prêché dans l'Armorique, au rapport de quelques écrits fabuleux et supposés. Ce sont ces écrits fabuleux qu'on préfère aujourd'hui, et on essaie d'intéresser le lecteur par des anachronismes et des bévues qui ont été l'objet des discussions de nos meilleurs critiques.

Ce règne de Conan n'est, en résumé, dans l'ouvrage de M. de Roujoux, qu'un tissu de fables. Les seuls éléments dont on s'est servi, sont des circonstances rejetées par la science. La science ne rapporte de Conan que son passage dans la Bretagne; elle s'arrête avec circonspection sur les combats que les aggresseurs soutinrent contre les indigènes. M. de Roujoux n'est pas si circonspect, il raconte avec confiance la bataille gagnée contre Jubal. Les meilleurs critiques ont laissé de côté l'histoire de Sainte Ursule et des onze mille vierges; cet épisode est trop beau pour le laisser dans l'oubli, et l'historien pittoresque en fait son profit. Enfin, la fable des états-généraux tenus sous le règne de Conan, n'est déjà plus aujourd'hui l'objet de l'examen du lecteur le moins exercé, cette fable est le morceau le plus frappant de l'histoire de ce règne si plein de merveilleux. Les premiers états assemblés en Bretagne ne remontent pas même au VII.e siècle, car la charte d'Alain, par laquelle il paraîtrait que ce prince aurait rassemblé alors les états dans la ville d'Occismor, n'a pas reçu l'assentiment des érudits.

Passons actuellement aux règnes suivants: Salomon I.er succéda à Conan-Mériadec: ce règne beaucoup plus stérile que le précédent, puisqu'il se réduit, pour l'historien véridique, à dire qu'il a vécu un prince du nom de Salomon, qui a succédé pendant 13 ans à Conan, quoique le fils aîné de ce monarque vécût encore. L'historien, dont j'ai le livre sous les yeux, rattache à ce règne un événement qui en fait disparaître l'aridité; mais ce sont encore les légendaires oubliés ou dédaignés qui le lui fournissent. Cet événement est l'arrivée en Bretagne du corps de l'apôtre Saint-Matthieu. Le monarque breton s'empresse d'aller recevoir cette sainte relique, il ordonne de la transporter dans sa cité royale. Le cercueil ne peut être en-

levé de la nef ; il résiste à tous les efforts, et les grands du royaume prennent de là occasion de reprimander le prince, qui attire ainsi sur la Bretagne la malédiction du Saint, en permettant qu'on vende aux étrangers les hommes débiteurs de l'état. Le roi, ému jusqu'aux larmes, jure solennellement sur le cercueil d'abolir cette odieuse coutume. A l'instant la nef s'approche d'elle-même du rivage, et le corps de Saint Matthieu est enseveli dans un lieu voisin de la ville d'Occismor, où a été construite, depuis, une abbaye en son honneur.

Les miracles dont abondent nos légendes peuvent être précieux comme témoignages de la crédulité de ces temps sans culture, mais ce ne sont pas à nos yeux des récits, ce ne sont pas eux qui sont appelés à remplir les lacunes de l'histoire; en entassant ainsi le merveilleux de toute sorte, on lasse le lecteur le plus patient; on fait de l'histoire une pièce de marqueterie, qui éblouit les yeux; mais qui, n'offrant ni dessein régulier, ni pensée dominante, ne laisse plus rien à faire à l'art et à la réflexion. Le même défaut se trouve dans le récit du règne de Grallon, troisième roi de Bretagne; c'est la ville d'Is qui fait l'épisode principal de ce règne. La guerre de Grallon contre les Bagaudes y est mentionnée. Néanmoins, Cordemois et Moreri disent que leur roi Tribaton n'a été vaincu que par un roi de France. Au lieu de donner ici une narration pleine de merveilleux, il aurait fallu essayer d'éclairer ce point obscur; mais il aurait été nécessaire, pour cela, d'entrer dans des détails critiques qui exigent du temps; on aurait pu aussi fatiguer le lecteur, et adieu le succès du livre. Il est bien plus aisé d'ajouter à l'histoire de Grallon et de sa chère ville d'Is, celle de saints Corentin, Ronan et Wingaloc. Albert de Morlaix la donne toute faite, et l'homme, comme le dit le bon La Fontaine, est de glace aux vérités et de feu pour le mensonge.

Geoffroi de Montmouth fournit à son tour la matière des règnes suivants: au merveilleux druïdique, au surnaturel des légendes succède alors le prestige de la féerie. L'expédition de Constantin, frère d'Audren,

dans la Grande-Bretagne, est trop honorable pour l'Armorique, pour qu'elle n'occupe pas une longue place dans le récit que nous examinons ici. Le Baud fait tenir une longue harangue à l'évêque de Londres envoyé en députation vers le roi Breton; celui-ci répond aussi longuement à l'ambassadeur; ces deux discours, sans preuves, peuvent fort bien figurer dans une épopée, mais tous les historiens les ont laissés dans l'oubli; M. de Roujoux les rajeunit, et ce n'est pas l'un des morceaux les moins frappants de son livre.

A cette guerre étrangère, que les historiens anglais refusent de mentionner, succéda une rixe entre le roi Audren et Aëtius, général Romain. Il paraît que le roi Audren, surnommé Dremruz, c'est-à-dire *visage brûlé*, selon le dictionnaire gallois de Daviés, n'a guères quitté, dans le cours de son règne, la vallée d'Héril, où se trouve le chatel Audren, et que la guerre, dont il est ici question, eut lieu entre Aëtius et Albinus, roi des Vénètes. M. de Roujoux n'a pas cherché à sortir de cette difficulté, et les anciens éléments de l'histoire sont tout simplement ceux dont il fait usage, sans s'enquérir s'il est de nouveaux faits qui les démentent.

Les règnes d'Eric et d'Eusèbe sont très-stériles ici, comme dans l'histoire; cependant, celle-ci note, sous le règne d'Eusèbe, une nouvelle délimitation du royaume de la petite Bretagne, que M. de Roujoux passe sous silence. Le royaume ou la principauté érigée par Eusèbe, comprenait les diocèses de Quimper, de Saint-Pol-de-Léon, de Tréguier, de Vannes, une partie de celui de Saint-Brieuc. Ce fut la Domnonée, si célèbre dans les légendes et dans les vieilles chroniques de ces temps. Ce nom fut imposé à cette partie de la petite Bretagne, par les insulaires, qui continuaient toujours leurs migrations. Ingomar étend ce nom à l'Armorique entière. D. Morice dit (t. 1.er, note 1.re, p. 852) que les insulaires donnèrent ce nom à leur nouvelle patrie, en raison de la ressemblance qu'elle leur parut avoir avec l'ancienne, nommée Domnonée, de ses mines d'étain et de plomb; circonstance, pour le dire en passant, qui fait penser à D. Lobineau (p. 6) que les

Bretons insulaires, qui peuplèrent l'Armorique, vinrent seulement de la partie méridionale de l'île.

Gallet a laissé dans la confusion ces noms d'Erech et de Riothime appliqués au même prince. M. de Roujoux, toujours empressé de raconter, n'essaie nullement de nous tirer de là. Jornandès et Sydoine Apollinaire ne parlent que de Riothime. Peut-être Erech était-il un personnage différent de Riothime. Peut-être celui-là a-t-il régné à Vannes, tandis que celui-ci, d'après les expressions mêmes de Sydoine Apollinaire, paraîtrait avoir régné sur les bords de la Loire. Telles sont les ténèbres que rappellent ces noms antiques. On s'attend que l'histoire va les dissiper; loin de là, celle de M. de Roujoux laisse subsister les nuages, et en amoncèle où il n'y en avait pas.

Sous le règne de Budic, qui vient après, l'auteur parle de Marchil qui assiégea alors la ville de Nantes, comme si c'était l'un des généraux de Clovis. Les anciennes chroniques disent que les barbares qui assiégeaient Nantes, étaient des Huns (voyez les actes de Bretagne, tom. 1, p. 187). L'abbé du Bos, dit que c'étaient les Francs. D. Morice, l'abbé Déric, n'ont pas cru devoir mentir ainsi à nos annales, et ils n'adoptent pas le sentiment de du Bos. Travers dit que Marchil était le chef des Saxons campés au Croisic. Dom Lobineau, p. 9, donne à ce général le nom de Chillon. Marchill, selon lui, signifie le grand Chill (voyez le catalogue des comtes de Cornouaille, D. Morice, preuves, tom. 1, p. 174.

Je passe sous silence les guerres suscitées dans la Grande-Bretagne, par l'ambition de Vortigerne, et les enfants de Constantin. Ces circonstances merveilleuses, dont le roman du Brut a fourni le premier sujet, ne sont pas du ressort de l'histoire. Les Anglais, plus intéressés que nous à conserver ces souvenirs, n'en disent rien. Hume se hâte d'arriver à des temps où l'historien, s'étayant de faits, n'est plus un romancier; et ces longs détails, dont s'empare aujourd'hui M. de Roujoux, ne se montrent pas sous sa plume. Je passe également sous silence l'institution de la Table Ronde. L'auteur qui nous a fait lire dans le *Lycée*, avec

tant de plaisir la mort de Landais, réclamerait cette poësie, plus à propos que M. de Roujoux, et, en la faisant servir de matière à de simples nouvelles, saurait nous charmer sans encourir le reproche d'avoir enfreint les devoirs de l'historien.

Le règne de Hoël 1.er est sacrifié tout entier à des fables. La partie romanesque de son histoire est en évidence, et on n'y parle pas de ce fameux livre intitulé : *leges ecclesiasticæ et civiles walliæ Hoëli boni et aliorum walliæ principium.* Ce livre, comme on sait, est celui qui donne le tableau fidèle des mœurs gauloises et armoricaines. M. Houard, dans le tome 50.me, p. 441, des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, attribue cet ouvrage à un prince anglais du 10.me siècle; une dissertation sur ce sujet eût été bien mieux à sa place, dans la nouvelle histoire, qu'un récit d'événements absurdes, auxquels l'auteur lui-même ne croyait pas. C'est bien pis ici que de sacrifier l'utile à l'agréable; car, il ne résulte rien d'agréable d'une fiction usée, qu'on substitue mal à propos à une vérité impatiemment inattendue.

En suivant exactement l'histoire, règne par règne, nous nous convaincrons facilement que M. de Roujoux, a travaillé sur un plan différent de ses devanciers, et en employant des matériaux que ceux-ci avaient dédaigné d'employer. Il lui serait facile de se disculper aux yeux de certains lecteurs, en présentant ce que l'érudit exigeant appelle des taches, comme des beautés nouvelles, produites par un système différent. On a tant vu d'auteurs s'efforcer de faire considérer leurs fautes comme des chefs-d'œuvre, qu'il ne serait pas impossible de voir un historien donner le change au public, en lui présentant ses omissions comme le résultat de sa judicieuse réserve, ses interprétations forcées comme la suite d'une conception hardie, enfin tout son plan défectueux, comme la conséquence d'une manière nouvelle, qu'on ne peut plus apprécier, en la mettant en contact avec l'ancienne. Il n'y a que chez le poëte qu'un beau désordre est un effet de l'art; l'art de l'historien consiste, avant tout, dans l'ordre le plus exact, dans le jugement le plus rigoureux. Les matériaux sont là; le talent ne consiste pas à les employer à sa manière,

mais à la manière voulue, selon les lois de la logique, d'abord, et ensuite selon celles de la critique, du savoir et de la bonne foi.

Abandonnons un instant l'ordre chronologique, et voyons si quelques-uns des faits de l'époque que comprennent les deux premiers volumes de M. de Roujoux, sont conformes à ces matériaux officiels (si l'on peut ainsi dire) qu'il n'est permis à personne de dénaturer, quelle que soit la manière qu'on choisit, ou le genre littéraire dans lequel on se renferme.

Suivant textuellement Le Baud, M. de Roujoux dit que le roi d'Angleterre, Henri II, ayant demandé aux états la tutelle de son petit-fils Artur, les états décidèrent que la Bretagne serait régie par Constance, mère d'Artur, mais d'après les conseils de Henri. L'assertion est inexacte. Hume dit, dans l'histoire d'Angleterre, que le monarque fut agréé; D. Morice n'en dit rien; mais l'histoire manuscrite de Nantes, par l'abbé Travers, affirme positivement que le roi d'Angleterre fut rejeté par nos états.

En puisant dans les vieux légendaires autre chose que du merveilleux, on y trouve quelquefois des détails qui rectifient ceux donnés jusqu'ici par des historiens. C'est ainsi qu'aucun d'eux n'a parlé de la bataille de Leneofao (aujourd'hui Guémené-Penfao), remportée par Waroch, sur Contram. M. de Roujoux, qui n'en dit rien non plus, aurait pu puiser ce fait, si la lecture de ces antiquités lui eut été inspirée par le désir de s'instruire. Il donne à Waroch le nom de Guerech; il eût été à souhaiter qu'il se fût donné la peine d'examiner si c'est de lui ou d'Erech, cinquième roi de Bretagne, que le pays de Bro-Erech tire son nom. D. Morice se prononce en faveur du dernier. Il paraîtrait que les états de Waroch ne s'étendaient pas non plus, comme on le croit, sur tout le pays de Vannes, occupé par les Français, mais seulement au territoire de Saint-Nazaire. M. Mareschal de Kerdabet m'a communiqué là-dessus des notes manuscrites infiniment précieuses.

M. de Roujoux dit que Canao, qu'il appelle Conobert (car partout chez lui l'ancienne orthographe

des noms est substituée sans motifs à la nouvelle) fut tué d'un coup de javelot à la bataille de Châteauneuf. Je dis la bataille de Châteauneuf, car elle est sans nom dans le texte inexact que j'ai sous les yeux. Les actes de Saint-Samson, qui rapportent ainsi cette mort, ajoutent que ce fut Judual, autrement Alain I.er, qui tua lui-même Canao. Cette circonstance était indispensable à conserver pour l'intérêt du récit, puisque Canao avait usurpé la couronne de Judual. Les actes de Saint-Léonar disent que ce prince recouvra sa couronne sans combat ; mais l'autorité précédente a prévalu.

Suivant à la lettre Vincent de Beauvais, l'archevêque Turpin, et notre historien breton le Baud, M. de Roujoux dit qu'Asartagnus et Hoël, princes Armoricains, soumis par Charlemagne, suivirent ce monarque contre les Sarrazins et périrent à Roncevaux, avec Ollivier, Rolland, et la fleur de la chevalerie française. Il n'y a ici qu'une petite difficulté. L'expédition des généraux de Charlemagne en Bretagne date de l'an 810, et la défaite de Roncevaux, se rapporte à l'année 778.

Je ne pousserai pas plus loin cet examen, qui deviendrait fastidieux pour le lecteur. Une dissertation comparée du texte de M. de Roujoux et de celui de l'histoire, dépasserait les bornes d'un simple article de journal.

J'en ai dit assez pour faire voir sur quel plan a travaillé cet auteur. Nous ne trouverons partout, dans une analyse raisonnée, que des omissions de la plus grande importance, et que des erreurs reproduites, quoiquelles aient été cent fois combattues.

En comparant l'histoire dont nous nous occupons avec celle qu'a publiée récemment M. Daru, on voit, par le fait même, le vice d'un système historique qui ne tend à rien moins qu'à détruire les bonnes études : l'histoire de M. Daru, sans contredit la meilleure de celles qui aient été écrites sur la Bretagne, est pleine de cette bonne foi qui ne produit pas un fait au jour, sans le faire sortir triomphant de la lutte qu'il est nécessaire de lui faire soutenir avec les faits opposés. Les savantes dissertations de l'auteur ne sont pas seulement de curieuses investigations dans des matières

peu connues, elles deviennent encore pour le lecteur des gages de la confiance qu'il accorde au livre. Il ne veut pas seulement être amusé par un récit, il a un besoin du vrai, qu'il veut voir satisfait. Il n'admire l'écrivain et le suit avec plaisir que quand sa conscience littéraire est en repos. Il sait qu'il a trouvé enfin la vérité; il vous permet alors de l'embellir des grâces de la narration pour la faire aimer.

Et qu'on ne croie pas que ce soit un faible mérite pour un auteur d'un grand talent, que de travailler comme l'a fait M. Daru. On sait, en écrivant de cette manière, qu'on sera peu lu, mais la vérité étant là avant tout, on la suit, au risque de déplaire à ceux qui ne sont pas dignes d'en sentir le prix; pour la satisfaction de sa conscience, on encourt les reproches de ce public, pour lequel pourtant tout le monde écrit; et résister à la tentation de céder à ce maître impérieux est une preuve de sincérité et d'énergie tout à la fois.

Le livre de M. de Roujoux pourra avoir la vogue du moment; mais une renommée durable attend celui de M. Daru: son succès est fondé sur l'estime. L'instruction a été son but, et comme c'est, à la longue, ceux qui désirent s'instruire qui font la fortune des bons livres, la postérité reconnaissante saura gré à l'auteur de l'Histoire de Venise d'avoir appliqué à la Bretagne cette plume exercée, ce talent de la critique, qui le distinguent si éminemment. On cherchera des faits dans nos volumineuses annales de D. Lobineau et de D. Moricé; mais on ne trouvera pas chez elles la discussion impartiale qui classe ces faits, et la sobre érudition qui les apprécie; en cela, le livre de M. Daru remplira une lacune réelle. Le genre grave que l'auteur a choisi servira également à prémunir les jeunes gens enthousiastes contre le genre romantique, source de beautés réelles dans les sujets de convention, mais qui ne convient plus dans les sciences positives, et l'histoire bien comprise est une de ces sciences.

Pénétré de ses devoirs, M. Daru n'a point cherché, comme les adeptes de la nouvelle école, à mettre en action des hommes dont à peine l'histoire consciencieuse a conservé le nom, de leur prêter des discours qu'ils

n'ont pas tenus, d'imaginer des sciences qui n'ont pas eu lieu. Nos histoires romantiques, ou nos romans historiques ne sont remplis que de ces sortes d'événements. Sûr de sa diction, le traducteur d'Horace n'a pas besoin du texte d'un ancien annaliste pour le rajeunir, donner un air de naïveté à son récit, et se dispenser soi-même, en quelque sorte, de penser et d'écrire. On ne voit pas, en le lisant, un narrateur du XV.e siècle, moitié naïf, moitié sérieux, c'est-à-dire, n'ayant ni la physionomie de son siècle, ni celle du nôtre. On trouve dans M. Daru un homme de lettres de notre temps, qui juge les époques antérieures avec toutes les connaissances historiques, politiques et morales que le siècle a mis à sa disposition. C'est un juge dans le sens réel du mot, ce n'est point un imitateur plus ou moins adroit.

Il ne dira pas, comme M. de Roujoux, qu'à l'époque de la conquête de l'Armorique par les Bretons insulaires, *les prés de cette partie des Gaules étaient arrosés par des eaux courantes*, il laissera cette phrase dans Le Baud, où ce n'était pas la peine d'aller puiser des détails descriptifs de ce genre; il n'écrira pas qu'à la même époque la ville de Vannes était *peuplée d'hommes sages et instruits, de philosophes et de poëtes*. Il faudrait trouver cette assertion un peu difficile à croire; et ce n'est pas en citant au bas de la page l'histoire de Saint-Gouezenou, qu'on l'étaie suffisamment. Après avoir raconté un prétendu miracle d'Eon de l'Étoile, M. Daru ne se croira pas quitte envers le public en disant que *des contemporains, sages observateurs, et gens de cœur point vertueux l'ont ainsi raconté*. Il y a dans cette phrase quelque chose de naïf, qui peut sembler fort agréable à l'auteur romantique qui l'emploie, mais qui ne serait pas suffisante à l'historien juge des faits qu'il rapporte, et qui se respecte ainsi que le public jusques dans son style.

Ce n'est pas une narration agréable que s'est proposée le célèbre auteur de l'Histoire de Bretagne; les faits fournissent seuls la matière de son livre, et il y a des faits qu'avec toute la bonne volonté possible et avec un peu de talent désirable, on ne peut rendre ni hauts,

Il n'a rien fait pour le plaisir du lecteur, mais tout pour son instruction. Il s'est plutôt proposé de plaire aux érudits, aux hommes d'état, qu'à la foule avide des lecteurs de tout genre. Chez lui les points douteux sont éclaircis, les événements importants sont prouvés, les temps arides de l'histoire se présentent avec toute leur aridité, sans que l'auteur ait voulu égayer alors son sujet par quelque épisode peu fondé, mais qui aurait eu le mérite de remplir une lacune et de tenir en haleine le lecteur rebuté. C'est, en un mot, un travail digne de la confiance du public éclairé, et de la réputation de l'écrivain consciencieux qui l'a entreprise.

Un érudit trouvera peut-être quelques omissions, quelques lacunes, quelques interprétations différentes des siennes dans ce beau et utile travail; mais, dans les parties qui sembleraient défectueuses, il ne cessera pas de reconnaître l'amour de la vérité qui a guidé la plume de l'historien, même quand il a suivi une marche différente de celle de ses devanciers. Il faut bien voir partout des traces de l'insuffisance de l'esprit humain et de l'imperfection de ses facultés. Nul ouvrage ne répondra jamais à l'attente universelle des connaisseurs; mais partout le public sera reconnaissant des efforts tentés pour arriver à la vérité. Il ne verra avec regret que ces écrits dans lesquels l'auteur n'est plus lui; ces écrits dans lesquels on se propose bien moins d'éclairer les hommes, que de s'assurer une réputation éphémère, en flattant le goût dominant, en faisant revivre des versions décréditées, en habillant le faux comme le vrai, sans se donner la peine de les discerner l'un de l'autre.

Voilà le genre contre lequel les critiques du jour doivent tonner. Il ne s'agit plus ici de quelques fautes légères, fruits de l'inattention ou de l'esprit de système, il s'agit d'une manière qui fait faire autant de fautes à l'écrivain qu'il écrit de lignes; fautes réelles, puisqu'elles remettent le mensonge en honneur, puisque donnant des motifs de douter de tout, elles font douter de la vérité elle-même. Les veilles de tant d'érudits qui ont tâché de débrouiller le chaos des premiers siècles de nos annales, sont perdus; c'est dans ce chaos que les romanciers trouveront des sujets nouveaux de drames, d'autant plus merveilleux que l'ignorance en aura fourni

le sujet, d'autant plus admirables, qu'ils se rapportent à des temps plus éloignés de nous, d'autant plus difficiles à combattre enfin, que l'auteur ne tenant point compte des critiques anciennes, ne donne aucune prise aux nouvelles.

Avec ces théories littéraires, on nous replonge dans les ténèbres d'où les érudits de l'avant-dernier siècle nous avaient si heureusement tirés. Il n'y a plus de notion certaine de quelque fait que ce soit. Tout ce qui peut produire quelque effet, voilà ce qu'il faut conserver dans l'histoire; le reste doit être élagué sans scrupule. L'instruction qu'on croit trouver dans l'étude du premier de tous les genres, cette instruction est nulle, ne la cherchez plus dans nos livres modernes: ce sont les archives du mélodrame; ce ne sont plus celles du savoir, de la philosophie et du bon goût.

L'historien n'a plus là de physionomie particulière: que dis-je! il n'a ni style, ni conscience à lui. Les temps fabuleux de l'histoire, il les retrace avec l'emphâse d'un mythologue séduit par ses propres récits; arrive-t-il aux siècles obscurs du moyen âge? C'est un légendaire ignorant qui est sous le charme de sa croyance naïve; au seizième siècle, il écrit des mémoires à la manière d'un Commines. Il essaie du style pittoresque de Montaigne et de la diction du bon Amyot; mais partout c'est un imitateur. Ce n'est plus l'écrivain maître de son sujet et qui le domine, ce n'est plus l'auteur qui offre dans toutes les pages la même empreinte, ce n'est plus l'homme qui juge les actions, qui apprécie les choses en même temps qu'il les fait passer sous les yeux du lecteur. Ne lui demandez pas ce que vous devez penser de ce qu'il raconte. Il n'en sait rien lui-même. Il raconte, voilà tout: c'est son rôle. Pourvu qu'il y ait de l'intérêt dans sa narration, il est satisfait.

Cette méthode, toute vicieuse qu'elle est, n'a pas de bien graves inconvénients quand on se renferme dans une époque, comme l'a fait l'auteur de l'histoire des ducs de Bourgogne. Dans tout le cours de l'ouvrage on lit un écrivain du XVe siècle, de cette époque où notre littérature avait un cachet particulier. Aucune expression d'un temps plus reculé ou d'une ère postérieure ne vient détruire l'illusion, c'est un homme qui ne sort pas de son siècle. On le lit avec plaisir, sans songer à lui demander autre chose que ce qu'il a promis de donner lui-même. On s'accommode à sa manière. Avec lui,

on vit dans un autre âge. Le lecteur judicieux sait bien que cet homme pourrait être à la fois de son siècle et de notre temps, et qu'il ne serait pas moins instructif pour cela; mais il lui pardonne en faveur de ses sentiments patriotiques qui ne lui font pas découvrir autre chose que le petit manége des petits souverains de son temps, que les préjugés étroits de son pays, de sa nation et de ses contemporains.

Il n'en sera jamais ainsi du jugement porté sur l'auteur d'une histoire générale qui embrasse une série de plusieurs siècles. Il n'y a plus pour lui d'excuse possible. Il faut être soi d'un bout du livre à l'autre; le talent de jouer un personnage dans le cours d'une pièce n'est plus un talent réel, quand on veut imiter, tour à tour, tous les personnages. S'identifier avec tous les rôles, c'est n'en jouer aucun. Une telle manière n'est plus une imitation permise et qui peut faire illusion, c'est une parodie bouffonne qui décrédite le genre, et contre laquelle les censeurs judicieux, les critiques éclairés, les amis du goût en général doivent se réunir pour en signaler les abus et les inconvénients.

ED. RICHER.

RÉFLEXION
SUR LA FABRICATION ET L'EMPLOI DES FERS ET DES FONTES.

Une grande question s'agite en ce moment à l'occasion des droits considérables dont furent frappés, en 1822, les fers et les fontes importés de l'étranger. On voulait favoriser les usines françaises, et encourager à former de nouveaux établissements; n'a-t-on pas, au contraire, porté à l'agriculture, à l'industrie et au commerce un préjudice qui aurait excédé la somme des avantages qu'on se proposait d'obtenir?

Depuis 1822, des usines se sont élevées à grands frais, plusieurs d'entr'elles ont donné des produits abondants et prennent une extension remarquable. Protégés par la loi, les entrepreneurs n'ont rien négligé pour étendre leurs travaux, afin de fabriquer avec

avantage, en augmentant la masse de leurs produits. Apporter aujourd'hui une diminution sur les droits des fers serait entraîner leur ruine et commettre une injustice, car c'est sur la foi de la loi de 1822 qu'ils ont engagé leurs capitaux dans des établissements qui ne pourraient se soutenir sans elle; nous ne venons donc pas proposer des changements de mesures à leur égard.

Il n'en serait pas ainsi d'une altération apportée aux droits dont sont frappées les fontes en gueuses de première qualité, en pièces, du poids de 408 kilogrammes, importées pour être employées dans nos fonderies à la confection des machines. Cette industrie devient aujourd'hui en France de la plus haute importance.

Depuis 1822, nos fonderies ont fait des progrès rapides; l'emploi des fontes s'est accru d'une manière frappante. L'usage de plus en plus familier qu'en ont fait les constructeurs et fabricants de machines, les a mis à même de remplacer, par de solides bâtis en fer fondu, les charpentes en bois des métiers à filer. Il en a été de même pour les machines à vapeur, les presses, et les appareils de tous genres, sans en excepter la charrue. Les industriels ont rivalisé de zèle et d'activité dans cette partie pour la création de nouveaux modèles qui, partout, ont donné une vive impulsion aux perfectionnements.

Il ne faut, pour cette fabrication, que des fontes de première qualité, qui soient en état de supporter une seconde fusion et qui conservent l'aptitude à être travaillées à l'élaisage, au tour, au foret et à l'ajustage. Toutes les fontes françaises ne sont pas propres à ce genre de travail. Ceux de nos établissements qui réussissent à en produire de qualité convenable, en tirent un grand avantage, et les vendent à des prix fort élevés.

Mais, cédant à l'appas de ces bénéfices, et en employant ainsi les bonnes fontes françaises, il arrive non-seulement qu'on ralentit la fabrication des fers, mais encore qu'on en détériore singulièrement la qualité.

Cette détérioration funeste cause le désespoir de tous les consommateurs; depuis 1822, les fers martelés sont devenus de beaucoup inférieurs à ce qu'ils étaient avant qu'on demandât, avec tant d'empressement, les fontes supérieures pour les ouvrages de seconde fusion. Les fers de la nouvelle fabrication, qui, par l'économie

obtenue dans la main-d'œuvre, ne devraient être livrés au commerce qu'en première qualité, loin de là, sont pour la plus grande partie, fabriqués en qualité inférieure, à moins qu'on ne les commande exprès. Aussi, les consommateurs se voient-ils obligés de payer une différence en plus de 15 à 18 fr. par cent kilogrammes, pour avoir les fers confectionnés avec les bonnes fontes. Cette différence est exorbitante et ne devrait pas avoir lieu, puisqu'il est reconnu que les nouveaux procédés de fabrication doivent avoir pour résultat de procurer une grande diminution.

Pourquoi ne pas aviser au moyen de prévenir un effet si fâcheux pour les industries les plus essentielles de la France?

La fonte est un article de première nécessité, et l'emploi s'en étend de plus en plus. Bientôt le laboureur, instruit par l'expérience, ne voudra plus que ses charrues soient d'une autre matière. Comment notre industrie pourra-t-elle entrer en rivalité avec celle de l'Angleterre, si nous sommes contraints de payer 28 fr. les 100 kilogrammes, que celle-ci obtient à 9 fr. On répète souvent que les machines à vapeur, les ouvrages en fonte et les fers ouvragés se confectionnent en Angleterre avec plus d'habileté et à meilleur marché qu'en France: qui ne voit que cette énorme différence de 28 à 9 en est l'unique cause? Pourquoi donc ne pas permettre l'entrée des fontes du dehors, puisque notre pays n'en produit pas suffisamment en bonne qualité, puisque le peu qui s'en fournit est enlevé à la fabrication des bons fers par les besoins des fonderies de seconde fusion.

L'expérience a fait connaître que les fontes anglaises mêlées avec des fontes françaises donnent un produit de qualité très-supérieure, qui se recommande pour la durée et la tenacité. On vient de voir que nos maîtres de forges et de hauts fourneaux ne peuvent suffire aux demandes, que leur fabrication n'est pas en rapport avec la consommation, et l'on peut prévoir que le prix de leurs fers se maintiendra encore long-temps à un taux élevé. L'introduction des fontes étrangères ne saurait donc leur porter un préjudice sensible, comparable surtout à celui que, dans l'état des choses, éprouvent les autres industries.

Voyez, dans une machine à vapeur du poids de 20,000 kilogrammes, 4/5 de fonte et seulement 1/5 de

fer; voyez une proportion analogue dans toutes les autres machines, et vous serez convaincu de la nécessité de procurer à ceux de nos ateliers qui établissent ces précieux instruments, les fontes que les fonderies françaises ne peuvent convenablement leur fournir.

Nous réclamons donc la libre entrée en France de cet article, qui est de toute première nécessité. Qu'on le charge d'un droit de dix pour cent, s'il est importé par navire étranger; que les fontes épurées dites *mazées*, soient, pour la protection des forges nationales, frappées de 20 francs par 100 kilogrammes; mais que les fontes simples, celles de première fusion, arrivent sans entraves dans les ateliers qui ne les reçoivent que pour les transformer en instruments réclamés par toutes les industries! Il y va du sort comparatif de notre commerce; il y va de la qualité de nos fers français, jadis si réputés.

Nous ajouterons subsidiairement une considération importante sur le charbon de terre. Les droits de navigation qu'il paie sur nos fleuves, sont de beaucoup trop considérables. A Nantes, par exemple, le charbon de Saint-Etienne ne peut nous parvenir à cause de ces droits qui en élèvent trop le prix. On s'y trouve forcé d'abandonner l'emploi d'un combustible dont la qualité peut rivaliser avec ce que l'étranger fournit de mieux et de le remplacer par des charbons tirés de l'Angleterre et de la Belgique. C'est donc l'inverse de ce qui arrive pour les fontes. Nous manquons de celles-ci, et des droits de Douane exorbitants nous en privent: nous avons d'excellents charbons, et des droits intérieurs nous forcent d'en aller demander à l'étranger. Cet état n'est pas naturel.

L. BERTRAND-FOURMAND.

Février 1829.

ÉLOGE DE LA GOURMANDISE.

MORCEAU DE CARNAVAL.

« Pochi momenti al cibo. »

On voit, de par le monde, certains personnages, qui se plaisent à dénigrer l'excellence de l'art dont

je me fais aujourd'hui le modeste panégyriste, qui affectent d'en mépriser les détails raffinés, parlent d'une fesse de bœuf bouillie à point, ou d'un jarret de mouton bien rôti, comme du *nec plus ultrà* du talent culinaire. Lorsque ces Messieurs font sincèrement un pareil aveu, je n'ai rien à leur dire, je les plains et j'ai pitié d'eux comme d'un sourd qui se permettrait de blâmer des sons qu'il ne peut entendre. Cependant, j'ai cent bonnes raisons pour croire que ces dépréciateurs de la cuisine sont, tout uniment des victimes d'une mauvaise digestion ou de quelque maladie atrabilaire; inhabiles à goûter les douceurs de la bonne chère, ils mettent leur jouissance à la décrier. D'autres, au contraire, sont de fieffés hypocrites, qui prétendent à plus de sagesse que leurs voisins; et pourquoi? Parce que la temptation est éloignée : mais, faites asseoir ces gens-là devant une bonne table richement servie, et vous verrez que la pièce de bœuf ou le coq bouilli auront pour eux fort peu d'attraits auprès du piquant *ragoût*, du somptueux *haricot* (1); ils savoureront la succulente tortue avec autant de délice que le plus savant professeur en gourmandise. Quand on blâmait le dégoût de Pomfret pour le mariage, il montrait sa femme, s'était sa réponse : de même si un homme de la trempe de ceux dont nous venons de parler, se permettait un jugement hétérodoxe sur l'art culinaire, appelez de son arrêt, et dites-lui : « Assieds-toi près de moi à ce riche banquet, et nous verrons! »

Où est donc le mérite de mépriser la bonne chère? Lorsque la nature favorable nous offre tout en abondance, pourquoi, négligeant ses bienfaits, ne mangerions-nous pas ce que nous pouvons nous procurer de meilleur? Persister à ne vouloir prendre que d'une épaule de mouton bouillie ou d'un ragoût de moineaux, lorsqu'un perdreau délicat et des pâtés de Strasbourg me sont offerts, serait aussi insensé que de fermer mes oreilles aux chants du rossignol et de M.me Catalani,

(1) Tous les mots en lettres italiques sont écrits en français dans l'original. Honneur, honneur au cuisinier royal qui contribue si dignement à rendre notre langue européenne.

pour les ouvrir au coassement des grenouilles, où aux criailleries des poissardes. Que des cénobites ou des malades s'imposent une pareille privation, à la bonne heure; quant à nous, nous avançons hautement, que notre goût pour manger ce qu'il y a de meilleur, est une preuve de plus de la perfectibilité humaine; et, en cela, nous sommes étayés de l'exemple d'une foule d'excellents patriotes et de savants théologiens.

Heureux qui vit au XIX.e siècle et à Londres, mais plus heureux cent fois qui vit à Paris! Paris!!! ce nom seul vous amène l'eau à la bouche, et l'image flatteuse de cent mets savoureux semble vous apparaître à travers cette vapeur légère et parfumée qu'ils exhalent. Glorifie-toi, ô Paris! de ton *Almanach des Gourmands*, glorifie-toi de cet ouvrage immortel! quelle nation dans le monde pourrait en offrir un semblable, on serait seulement tenté de l'entreprendre? Bien qu'aucun poëme épique n'ait encore paru pour transmettre aux races futures, l'excellence de ton langage (1), il vivra, cependant, tant que la *fricassée*, le *ragoût*, la sauce piquante, etc., seront chers à l'estomac et flatteurs au palais des peuples civilisés.

Il ne faisait pas aussi bon vivre dans l'antiquité, à Rome sous les consuls et surtout à Sparte. Avec quel dégoût un *bon vivant* de nos jours ne détournerait-il pas les yeux de dessus le brouet noir, les légumes secs et la maigre chère des anciens; comme il sourit de pitié à des apophthègmes tels que celui-ci: « L'homme qui sait faire son dîner de navets, ne trahira jamais son pays. » — Que l'univers applaudisse à ces mots, il contredira l'univers, *etiam si omnes ego non*. Agésilas, Lycurgue, Cincinnatus pouvaient être de braves guerriers, de sages législateurs, mais pour bons convives, hôtes aimables, jamais! Heureux, cent fois heureux sommes-nous, de n'être pas obligés de partager leur repas. Athènes elle-même, Athènes, quelle que soit la réputation de lumières et de raffinement dont elle jouisse encore aujourd'hui parmi nous, ne nous

(1) Et la *Gastronomie* de Berchoux, ce poëme immortel, vous n'y songez donc pas, M.r l'auteur? Votre science est en défaut.

semble pas avoir possédé à un haut degré le génie de la cuisine. L'aimable traducteur d'Aristophane a fait de vains efforts pour laver la cité de Minerve d'une pareille tache, et il a mieux réussi à nous faire goûter le théâtre des Grecs que leurs plats insipides et vulgaires. Sous ses triumvirs et ses empereurs, Rome, par une dépense exagérée et une profusion sans bornes, s'efforça d'expier sa grossièreté première. Les Lucullus, les Apicius seraient dignes d'avoir vécu au temps du *ragoût truffé* et des sauces à la française. Ces personnages distingués nous semblent, cependant, n'avoir entendu que très-imparfaitement l'art de la bonne cuisine ; ils ont plutôt considéré la quantité que la qualité dans les mets ; pour eux un plat n'avait souvent d'autre mérite que son extrême rareté ; c'est ainsi qu'ils ont donné une réputation peu méritée aux cervelles de paons et aux langues d'oiseaux chanteurs. Quoiqu'un plat coûte fort cher, souvent il n'en est pas meilleur, et si nous aimons beaucoup les petits pois, même quand il faut les payer une guinée l'assiette, et un maquereau quand il vaut encore quinze shellings, nous avouons, cependant, que nous accordons la palme à ce petit plat que les mains savantes d'un habile cuisinier ont préparé avec art et qui charme le goût par la judicieuse combinaison d'assaisonnements vulgaires et peu dispendieux.

Si, d'Athènes Sparte et Rome, nous portons nos regards sur des nations sauvages comme les Hottentots, les Esquimaux et les Mohicans de l'Amérique, nous gémirons à l'aspect de leur appétit dépravé. A peine pouvons-nous dire qu'on cuisine chez ces peuples, et nous n'espérerons jamais les voir atteindre le premier degré de civilisation, tant que leurs notions culinaires ne se perfectionneront pas. Si nous ajoutons foi aux rapports de certains voyageurs, nous devons cependant accorder quelques qualités essentielles à ces hommes dégradés ; ils mangent beaucoup et long-temps, et même ce qu'ils peuvent rencontrer de meilleur dans leurs contrées sauvages ; ces traits distinguent, sans aucun doute, le *vrai gourmand*.

Pour un célibataire (tout véritable épicurien doit l'être), qui jouit d'une fortune honnête, il est rare que dans vingt-quatre heures, il se présente à lui une

affaire plus importante, plus intéressante que celle de son dîner; y songer d'avance, le manger, y songer après, voilà de bien douces distractions, et qui coupent agréablement la journée. Mais, que par hasard, il soit invité à dîner en ville, à partager le repas d'un *connaisseur*; la curiosité, l'impatience, l'espoir, la crainte même, maintiennent tour-à-tour son esprit, pendant tout le matin, dans un état d'agréable agitation.

La plupart des moralistes ont avancé qu'il n'y avait point, dans le monde, d'état qui n'eût des devoirs à remplir et des temptations à combattre : l'épicurien n'en est point exempt ; assis à une table bien servie, doué d'un goût exquis et d'un appétit en rapport avec le luxe des plats, il ne trouve, hélas ! que trop souvent l'occasion d'exercer sa patience et son bon naturel, de montrer combien il a d'empire sur lui-même. Qu'il s'asseye, par exemple, à un banquet où les dames se trouvent en grand nombre, il voit les filets de sole, l'aile du poulet disparaître, les sauces refroidir; car, d'après un usage absurde, les meilleurs morceaux sont servis et bien à point aux personnes les moins capables d'apprécier leur bonheur. N'y a-t-il donc pas, en pareille circonstance un grand mérite à dérider son front, à étouffer un soupir ?

Que, d'aventure, son œil perçant ait deviné le mérite de tel ragoût dont il a su, parmi vingt autres mets, distinguer le parfum avec autant de précision qu'une oreille exercée sent une seule note chantée par M.lle Cinti, au milieu de tout un chœur; d'avance il se délecte en songeant à la douce jouissance de tâter bientôt du plat favori; il caresse de l'œil le coin de la table, qui en est embaumé. Hélas ! il s'aperçoit bientôt que d'autres gastronomes aussi, ont su deviner le mérite de ce délicat *ragoût* et qu'il diminue à vue d'œil; notre amateur, alors, se dépêche, les bouchées se heurtent sous sa dent active, il renvoie son assiette encore couverte de morceaux choisis, il élève la voix, et d'un ton clair et sonore s'écrie : « je vous prierai, Monsieur, d'avoir la bonté de me passer un peu de..... » sa phrase inachevée expire sur ses lèvres, un soupir de consternation la termine; le dernier mor-

ceau du plat tant envié s'échappe sur l'assiette d'un aspirant plus heureux, et notre *gourmand* désapointé appelle encore le sourire sur ses lèvres !

Une autre fois un officieux hypocrite ou maladroit, lui servira inconsidérément une aile de bécasse avec moitié moins de salmis ou de barde qu'il ne lui en revient de droit, ou, ce qui est bien pis, lui mettra force hachis sur son assiette; eh bien ! au lieu de témoigner de la colère, notre épicurien vexé s'inclinera gracieusement, remerciera son bourreau, et par un empire sur lui-même que nous ne saurions trop admirer : *premit altum corde dolorem.* Qu'elle plus grande preuve d'abnégation et de bon caractère trouverez-vous jamais dans le monde ? Si une tâche aussi rude est au-dessus des forces de quelques gastronomes; si par fois la colère perce dans leurs yeux, l'impatience dans leurs gestes, si un mot trop dur leur échappe, permettez-moi d'être lent à condamner des frères :

» Quoi! sur un geste accuser leur vertu !
» Mais savez-vous combien ils avaient combattu? »

Heureux, cependant, celui qui n'est obligé d'exercer sa patience que devant une table somptueusement servie, si vous comparez son sort à celui de l'infortuné *gourmand* que la bienséance appelle à dîner dans une maison où l'on n'a pas la première idée de cuisine; ou de celui que trahit une invitation à un dîner sans cérémonie, à un *dîner d'amis*; un dîner d'ami !!! impudente, odieuse expression !... la soupe de purée, un plat de poisson fade, un jarret de mouton, un soi-disant chapon bouilli, un morceau de lard avec un brin de persil, voilà tout le régal ! et l'on appelle celà un dîner d'ami ! vous êtes mon ami, prétendez-vous, et vous m'empoisonnez !

Fontenelle, secrétaire perpétuel de l'académie française, avait un goût décidé pour les asperges à l'huile; il était lié d'amitié avec certain abbé, qui ne mangeait qu'au beurre, ce délicieux légume. Un jour l'abbé prévient Fontenelle qu'il irait ce jour même lui demander à dîner; Fontenelle, plein de complaisance et de savoir vivre, ordonne à son cuisinier de mettre au

beurre la moitié des asperges dont il comptait faire, ce jour-là, ces délices. La suite de cette intéressante anecdote prouvera la grandeur de son sacrifice. Une mort subite frappe notre abbé, Fontenelle accourt et du bas de l'escalier crie à son chef de cuisine : « tout à l'huile, tout à l'huile! »

X.

London Magazine.

SUITE
DES OBSERVATIONS
SUR LES
MOYENS DE PARVENIR AU DÉFRICHEMENT
DES LANDES DE LA BRETAGNE.

Nous avons dit que le système qui attribuait, en Bretagne, la totalité ou la presque totalité des terres vaines et vagues aux *communes*, était faux et manquait essentiellement le but qu'on se propose; nous allons aujourd'hui examiner si, dans l'intérêt de l'économie politique, il n'est pas plus convenable que ces terres appartiennent à l'état.

Mais comme en indiquant le plus grand avantage commun, nous n'entendons point nuire à des droits acquis, nous comparerons ensuite ce système avec la législation actuelle, et nous tâcherons de bien déterminer les droits respectifs de l'état, des communes et des vassaux. Nous verrons si cette législation s'oppose autant, comme on paraît le penser, au défrichement de nos landes, et quelles modificatons il pourrait convenir d'y apporter. Nous indiquerons sur ces différents points les motifs de notre opinion, non pas précisément pour la faire prévaloir, mais pour éclaircir les questions importantes de cette matière.

La première de nos questions a été traitée sous le rapport de l'économie générale, par l'auteur de la statistique du département de la Loire-Inférieure, sous le titre d'Annuaire de l'an II ; nous ne craignons pas de le copier ici, parce que cet ouvrage étant devenu fort rare, il ne suffirait pas d'y renvoyer le lecteur, et que nous ne ferions que l'affaiblir en l'analysant.

» Tout le monde convient, dit-il, que ces terrains sont inutiles, parce qu'ils sont incultes ; on pourrait ajouter qu'ils sont nuisibles, parce qu'ils fomentent la paresse et la misère ; ce qui est démontré par toutes les observations publiées jusqu'à ce jour, desquelles il résulte que les pauvres sont en bien plus grand nombre dans les bourgs qui ont des communes que dans ceux où il n'en existe pas.

» Mais comment disposer de ces vagues et les livrer à la culture ? Veut-on les partager ? A quel titre sera-t-on admis au partage ? Sera-ce comme propriétaire, ou simplement comme domicilié ; faudra-t-il réunir le domicile et la propriété ?

» L'usage le plus général attache à la propriété le droit de communer, et beaucoup de gens pensent aussi que le partage ne doit avoir lieu qu'entre propriétaires.

» D'autres excluent les propriétaires forains, ce qui est visiblement contraire aux systèmes d'économie fondés sur l'industrie, puisque ce serait punir les propriétaires qui ne se croient pas nés pour consommer oiseusement les fruits de la terre, mais qui se réunissent dans les villes pour faire valoir leurs revenus ou occuper des fonctions publiques. »

« D'autres, mus par cet amour de l'humanité, qui a aussi ses illussions et ses erreurs, voudraient que l'on partageât ces terrains entre les domiciliés non-propriétaires exclusivement. »

» C'est l'opinion de M. Yung qui vient de publier des observations sur les effets de la distribution des terres vagues aux pauvres. »

« L'autorité d'un auteur aussi grave doit être d'un grand poids, j'aurai occasion de la reproduire en parlant des pauvres ; je n'examinerai ici sa proposition que relativement à l'agriculture. »

« L'agriculture ne doit pas être considérée d'une manière absolue et comme devant fournir la subsistance aux seuls individus qui y sont appliqués ; mais dans ses rapports avec les autres industries, comme devant fournir la matière du travail et la nourriture à cette multitude d'hommes que les arts occupent dans nos villes, à cette autre multitude que le commerce entasse sur ses vaisseaux, à cette autre multitude que l'état emploie à la défense extérieure, à la sûreté et à l'administration du dedans. »

» Or, la vie de tous ces hommes dépend du superflu de ceux qui cultivent, et ce superflu ne peut être abondamment obtenu que par les grandes cultures. »

« Les grandes fermes produisent proportionnellement beaucoup plus que les petites fermes, parce qu'on peut y faire une bonne distribution de terres, chose aussi essentielle qu'un bon choix dans la rotation des récoltes ; parce que l'exploitation en est moins coûteuse, c'est-à-dire, occupe proportionnellement moins de bras ; et cette circonstance, qui paraîtrait défavorable à la population, la favorise au contraire. La raison qu'en donne l'agronome de Bradfiel, c'est que, dans les petites fermes on n'emploie point de journaliers, mais des domestiques qui sont célibataires, et que dans les grandes fermes on emploie beaucoup moins de domestiques et beaucoup plus de journaliers qui sont pères de famille. »

« Au reste, tout le monde connaît la *tournée* de M. Yung, et les résultats de l'examen qu'il a fait de 250 fermes anglaises ; il est inutile de les rapporter, d'autant mieux que dans le dernier ouvrage que je cite, le savant agriculteur n'est pas parfaitement d'accord avec lui-même.

» Il veut prouver qu'il est avantageux de distribuer les communs aux pauvres, et il avoue que sur trente cantons où cette distribution a eu lieu, et qu'il a eu interrogés, vingt lui ont répondu que, depuis le partage, les troupeaux étaient considérablement diminués.

» Or, cette diminution dans les troupeaux a dû influer sur les engrais, sur le nombre des charrues ; les terres ont dû être moins bien cultivées et les récoltes moins abondantes.. Ces résultats ont autrefois été observés en France et sont constatés dans les procès-verbaux de l'assemblée provinciale de Lorraine.

» La majeure partie des cultivateurs est non propriétaire. Cette classe nombreuse se compose de fermiers et de journaliers. Le fermier qui, par l'effet du partage, obtiendra une portion de terres, négligera sa ferme et donnera tous ses soins à sa nouvelle propriété. Il y versera les engrais, il y emploiera une partie des capitaux destinés à l'exploitation de sa ferme; ce qui réduirait promptement les terres cultivées et les défrichements à un état égal d'infertilité.

» Le journalier ne peut tirer aucun avantage de ces distributions, parce que la moindre exploitation exige des avances de travail et de capitaux qu'il est incapable de faire; et si, ce qui est improbable, il parvenait à pouvoir vivre de la petite portion qui lui serait échue, on enlèverait aux grandes fermes tous leurs moyens ».

» Les résultats de cette mesure seraient dans tous les cas: 1° De détruire les pâturages; 2° De diminuer les troupeaux; 3° De n'avoir plus d'engrais; 4° De substituer la culture à bras aux charrues; 5° De proportionner les récoltes à la consommation des agriculteurs; 6° De réduire la population manufacturière, seul fondement de la puissance et de la prospérité dans les états modernes, en raison de l'augmentation de la classe agricole et de la diminution des subsistances.

« Ainsi le partage des communaux entre les domiciliés propriétaires, ou non, convient exclusivement aux peuples purement agricoles et qui voudraient se maintenir dans cet état malgré les progrès de leur population ».

Ainsi le partage entre les propriétaires exclusivement est le seul moyen qui puisse convenir au système d'économie d'un peuple manufacturier et commerçant, parce qu'il établit les grandes fermes; parce qu'il livre les terres aux mains de ceux qui sont censés pouvoir les défricher et les mettre en valeur: mais encore toutes les circonstances ne sont pas favorables à cette mesure ».

« Il faudrait, pour l'adopter, qu'on fût sûr de ne pas trouver une trop forte résistance dans l'opinion, les préjugés, les espérances de la multitude; il faudrait surtout que la nécessité des défrichements fût démontrée, c'est-à-dire qu'il fût démontré que la culture de

nos terres arables actuelles, poussée au plus haut degré de perfection dont elles sont susceptibles, ne suffit pas à nos besoins.

» Or, il est aujourd'hui facile d'empêcher le partage des terres vagues; mais on ne parviendrait peut-être pas à l'effectuer entre les seuls propriétaires capables de défricher ».

« Or, il est très-probable que les terres actuellement cultivées fourniraient beaucoup au-delà de nos besoins, à l'aide de légères améliorations ».

» Je me suis contenté d'observer que la ferme citée pour exemple devait donner deux tonneaux de grains plus qu'elle ne rapporte; si je n'avais craint de m'abandonner beaucoup plus qu'il ne convient aux discussions théoriques, il m'eût été facile de faire voir qu'avec quelques changements dans nos méthodes et nos usages, cette ferme rapporterait trois fois davantage.

» Si la prospérité des empires dépend de la population manufacturière, s'il est évident que cette population ne peut s'accroître qu'en raison des subsistances, s'il est évident que l'abondance des subsistances est l'excédant des récoltes sur la consommation des agriculteurs, et ne peut résulter que des grandes fermes qui produisent plus et consomment moins; s'il est évident qu'il vaut mieux employer, à l'amélioration des terres actuellement cultivées, les bras et les capitaux disponibles, que de les appliquer follement à des entreprises en petit de défrichements inutiles; j'en puis conclure qu'on doit s'opposer à toute espèce de partage; j'en puis conclure encore que l'état peut et doit comprendre toutes les terres vagues dans le domaine national.

» Il le doit, parce que c'est le seul moyen de réprimer les envahissements;

Il le doit, parce que c'est le seul moyen de proportionner les défrichements aux facultés, aux besoins, et d'obtenir les résultats heureux de l'ancienne législation de la province;

» Il le doit, parce qu'en concédant ces terrains vagues par grande portion, il retirera le triple avantage de ne donner ces terres qu'à des entrepreneurs qui auront le moyen de les mettre et de les entretenir en valeur;

de promouvoir les spéculations agricoles, et de fonder le système des grandes fermes ; de pourvoir aux besoins actuels et futurs de la nation, en obligeant les concessionnaires à tenir partie de leurs concessions dans une culture déterminée, en bois, par exemple, puisque depuis un demi-siècle les tribunes académiques et législatives retentissent des craintes d'une disette éminente. »

Ainsi, laisser les landes de la Bretagne dans l'état où elles sont, c'est perpétuer leur inutilité ; c'est fomenter la paresse et la misère. Les donner aux pauvres et aux petits propriétaires pour les défricher, c'est manquer son but ; en tout cas, c'est nuire aux progrès de l'agriculture ; c'est empêcher les grandes exploitations, et par là priver de subsistance la classe manufacturière. Les attribuer aux grands propriétaires seuls, c'est impossible ; et d'ailleurs, ceux-ci n'auraient pas un intérêt actuel bien certain à les défricher. Au contraire, les placer sous la main de l'état, c'est détruire tous les inconvénients ; c'est en retirer tous les avantages possibles. Reste donc à examiner si la législation existante ne s'y oppose pas ; car, nous nous empressons de le déclarer, notre intention n'est pas d'exciter le gouvernement à changer des lois en vigueur, à violer des droits acquis, à s'emparer de ce qui ne lui appartient pas ; mais d'examiner quels sont, dans ce moment, ses droits sur nos landes.

Nous avons déjà cité deux articles des lois de 1792 et 1793 qui lui en attribuent une très-grande partie ; nous allons discuter les questions auxquelles ces deux articles peuvent donner lieu, sans oublier les droits des communes et des vassaux que nous approfondirons également. En deux mots, analyser la législation et la jurisprudence sur cette matière, examiner toutes les questions nombreuses auxquelles donnent lieu les dispositions légales applicables à notre sujet, indiquer dans les points douteux les principes qui doivent nous guider ; tel est notre plan. Et, si de cet examen, il résulte que l'état est propriétaire de la presque totalité des landes de Bretagne, nous en conclurons qu'il doit en réprimer les envahissements et en faciliter le défrichement ; qu'il doit surtout les concéder à des cessionnaires capables de les mettre et de les entretenir en culture, profiter de ces concessions pour fonder le système des grandes fermes et pour faire planter

des bois dont il est à craindre que nous manquions bientôt.

CHAPITRE PREMIER.

Législation et jurisprudence sur les terres vaines et vagues.

§ I.er

Législation ancienne de la Bretagne.

Avant la révolution, c'était un point accrédité par la doctrine des auteurs et admis par la jurisprudence que le seigneur était propriétaire de tout le territoire compris dans sa seigneurie, que tout ce que lui et ses successeurs n'avaient pas aliéné par des concessions, des accensements particuliers, continuait de demeurer sous sa main, de composer le domaine réel de son fief, c'est ce qu'on exprimait dans plusieurs provinces par ces mots : *nulle terre sans seigneur.*

En Bretagne, tous les domaines vagues étaient réputés appartenir aux seigneurs, à moins que les communautés d'habitants où les vassaux n'eussent des titres particuliers de propriété. Il ne pouvait y avoir, à cet égard, de contestation qu'entre les seigneurs inférieurs et les supérieurs, et le seigneur inféodé vers son supérieur, du droit de communs, était propriétaire de plein droit des terrains vagues et déclos dans ses domaines ou fiefs.

Le droit de communer à titre gratuit ou à titre onéreux, porté dans les aveux des vassaux ne pouvait avoir que le caractère du simple droit de servitude qui, comme les autres servitudes, ne donnait point atteinte au droit de propriété de celui qui y est sujet.

On pensait en même temps qu'il en était de cette servitude comme de toutes les autres, qui ne peuvent être détruites lorsqu'elles sont légitimement établies, et qu'il n'y avait pas de titre plus légitime de la servitude de communer que les aveux à couvert d'impunissement, qui étaient réputés conformes à l'inféodation primitive.

Mais la simple possession de paçager dans un terrain déclos était infectée du vice de précaire et déclaré absolument inutile par la disposition du droit municipal de la province. (Art. 393.)

Ainsi, les habitants d'une paroisse, comme les vassaux d'une seigneurie, ne pouvaient avoir le droit de communer par l'effet d'une simple possession; il leur fallait un titre positif.

La servitude du droit de communer consistait dans le pacage des bestiaux que le vassal pouvait nourrir pendant l'hiver sur les pailles et foins des terres auxquelles le droit de communer était attaché.

Le seigneur, ne pouvant pas être privé des avantages de son droit de propriété, avait la disposition de tout le terrain qui n'était pas nécessaire pour l'exercice de la servitude, et même la propriété du terrain qu'il était obligé de laisser pour cette servitude lui était conservée.

Il pouvait donc afféager les terres vaines et vagues de sa seigneurie, ou les attacher à ses autres domaines, en les faisant clore, cultiver ou planter; pourvu qu'il laissât suffisamment de terrain pour l'exercice de la servitude de communer, lorsque lui ou ses auteurs l'avaient concédée.

C'était spécialement à titre de souverains, que les seigneurs étaient réputés propriétaires des terres vacantes. Cette propriété était un fruit de la haute justice, et le seigneur inférieur n'en était propriétaire au préjudice de son supérieur, qu'autant qu'il était inféodé envers lui du droit des *communs*.

L'auteur, couronné du mémoire sur les terres vaines et vagues de la ci-devant province de Bretagne, sans doute induit en erreur par Varsavaux, *Traité des droits des Communes*, pages 223 et suivantes, a prétendu que le Roi avait concédé aux communes, en 1689 et 1691, les terrains vagues et déclos situés dans ses domaines et fiefs proches en Bretagne, moyennant 150,000 liv.; et il en conclut que ces terrains étaient devenus la propriété des communes.

Nous avons nous-même, dans notre premier article, aussi sur la foi de Varsavaux, pensé que la province n'avait racheté du Roi que la prestation annuelle, pour le droit d'usage dans les terres vaines et vagues, landes, bruyères, communs et communaux, et nous en concluyons que par là les communes n'étaient point devenues propriétaires de ces sortes de terres.

Nous avons, dans ce moment, sous les yeux, un collationné du contrat passé entre les commissaires du Roi et les états de Bretagne, à Vannes, le 23 septembre 1691, ratifié par le Roi, le 28 novembre suivant, déposé au greffe des états, et qui a dû être enregistré à la chambre des comptes de Bretagne, à Nantes.

Comme on prétend argumenter de ce traité pour attribuer aux communes les terres vaines et vagues situées dans les anciens domaines et fiefs proches du Roi, nous croyons devoir en rendre un compte exact.

Il existait au profit du Roi, sous le nom de *droit de nouvel acquêt*, une finance imposée sur les gens de main-morte qui se trouvaient posséder des héritages non amortis.

On distinguait, relativement à ce droit de nouvel-acquêt, deux espèces de gens de main-morte; les communautés séculières et régulières, et les communautés laïques, qui étaient les habitants des villes, bourgs, villages et hameaux.

Les communautés laïques qui possédaient des droits de pacage et tous autres droits d'usage généralement quelconques à charge de cens, redevances ou autrement, avaient été dispensées d'en payer le droit d'amortissement, parce qu'elles n'avaient point la propriété, mais seulement l'usage de ces sortes de biens; mais elles étaient assujetties à payer la finance du droit de nouvel acquêt des usages.

Une déclaration du 5 juillet 1689, avait ordonné une levée et liquidation des droits d'amortissement et nouveaux acquêts, à partir de l'année 1672, époque du dernier recouvrement.

Pour faciliter la liquidation de ce droit, un arrêt du conseil du 23 janvier 1691 avait prescrit que, dans le délai d'un mois, les officiers municipaux fourniraient des déclarations duement certifiées des usages qui appartenaient à ces villes et communautés, ensemble de l'étendue et de la qualité des terres qui y étaient sujettes; que ces déclarations seraient remises aux intendants, qui marqueraient sommairement, au pied de chacune, ce qu'ils estimaient, ce que pouvait valoir et rapporter de profit annuel chaque arpent, ou mesure des terres sujettes à ces usages, et que, sur ces déclarations rapportées au conseil, il serait arrêté des états de recouvrement dans lesquels chacune des communautés serait employée pour le droit de nouvel acquêt, à raison de la jouissance de ces usages depuis 1672.

C'est sur le paiement de ce droit que les états traitèrent à Vannes, le 23 septembre 1691. Voici ce que porte l'article 4 du contrat :

« Accordent nos seigneurs les commissaires, en con-
» séquence du paiement de ladite somme de 150,000 liv.
» la décharge de la recherche du droit de nouvel acquêt
» des usages, sur les glandages, paissages, chauffages,
» pâturages et tous autres droits d'usage, généralement
» quelconques, soit à charge de cens, redevances
» annuelles ou autrement, tant sur landes, bruyères,
» communs, communaux, que sur des bois taillis et
» haute futaie, prés, herbages, pâtis, terres vaines et
» vagues, et tous autres héritages quelconques, même
» les communautés qui jouissent à domaine congéable,
» en vertu de concession qui auraient été faites pour
» plus de neuf ans, dus, soit par les communautés laïques,
» ou par les habitants des bourgs, villes, villages et
» hameaux de cette province, même des droits d'amor-
» tissements et nouvel acquêt dus par lesdites commu-
» nautés laïques, tant pour les presbytères que pour
» les autres biens qu'elles possèdent en propriété; or-
» donnés par déclaration du 5 juillet 1689 et arrêts du
» conseil des 23 janvier et 21 août 1691, que autres
» rendus en exécution et interprétation d'iceux. »

Les 150,000 liv. étaient donc seulement le prix du droit de nouvel acquêt sur tous les droits d'usages que les communes ou communautés laïques de la province pouvaient posséder, soit dans les domaines du Roi, soit sous les fiefs des seigneurs, et même des droits d'amortissements pour les autres biens dont elles avaient la propriété.

Mais, par ce traité et le paiement des 150,000 liv., elles n'ont acquis aucuns nouveaux droits, ni d'usage, ni de propriété. Ce contrat ne peut donc avoir aucune influence sur les questions de propriété des terres vaines et vagues de cette province.

§ II.

Législation nouvelle pour toute la France.

La loi du 4 août 1789 abolit la féodalité.

Par l'article 7 de la loi du 13 avril 1791, les seigneurs perdirent le droit de s'approprier à l'avenir les terres vaines et vagues; cependant, ils conservèrent

la propriété de celles dont ils avaient pris publiquement possession, avant le 4 août 1789 (Art. 8.)

L'article 9 réduisait cette prise de possession à l'afféagement, la clôture, la culture, la plantation, ou la mise à profit de toute autre manière, pourvu qu'elle fût exclusive et à titre de propriété.

Suivant l'article 10, il n'était préjudicié, par les deux articles précédents, à aucun des droits de propriété ou d'usage que les communautés d'habitants pouvaient avoir sur les terres y mentionnées, et toutes actions leur demeuraient réservées à cet égard.

Après cette loi, à qui appartenaient les terres vaines et vagues qui n'étaient pas conservées aux seigneurs? Ecoutons sur cette question la doctrine de la cour de cassation.

Elle considère dans son arrêt du 1.er juin 1824, « que le droit de disposer des terres vaines et vagues, étant un des attributs de la haute justice et faisant partie de ses émoluments, il appartenait à chaque seigneur, dans la circonscription de sa seigneurie; que l'abolition du régime féodal a fait remonter à leur source et réuni à la justice royale toutes les justices seigneuriales, et que, par suite de cette réunion, les terres vaines et vagues, dont la disposition était attachée à ces justices particulières, sont devenues la propriété de l'état.

Elle en conclut que le législateur a pu les aliéner en totalité, ou en donner une partie aux communes, et laisser l'autre dans le domaine public auquel il venait de les incorporer.

En déclarant que tous les effets qui pouvaient avoir été produits par la maxime *nulle terre sans seigneur*, par celle de l'enclave, par les statuts, coutumes et règles, soit générales, soit particulières, qui tenaient à la féodalité, demeuraient comme non avenus, la loi du 25 août 1792 n'attribuait encore rien aux communes, seulement elle suprimait la majeure partie des droits féodaux. »

Remarquons ici qu'on calculait alors en Bretagne 1,490,981 arpents métriques ou 3,176,600 journaux de terres vagues et incultes; on en comptait dans le seul département de la Loire-Inférieure, qui est un des plus cultivés, 171,000 arpents.

Soit que ces terres n'aient jamais été comprises dans aucun partage, soit qu'elles aient été abandonnées à la suite des guerres, elles sont de leur nature des biens vacants, dont les seigneurs n'ont plus le droit de s'emparer, mais qui appartiennent essentiellement à l'état.

Il est vrai que dans le système de Silvain et de Fremonville, ces sortes de terres étaient réputées appartenir aux communes, que c'est ce système qui a prévalu dans la nouvelle législation, que la loi de 1792 a déclaré qu'elles sont *censées appartenir aux communes*.

Mais, les expressions de cette loi ne peuvent pas changer les vrais principes. En tout cas, elle ne dispose que pour l'avenir, et les nouveaux législateurs, en adoptant le système de Silvain, ont donné aux communes ce qui ne leur appartenait pas auparavant. Continuons donc d'analyser la législation actuelle pour déterminer ce qu'elle attribue aux communes et aux vassaux et ce qu'elle a réservé à l'état.

Les dispositions de la loi du 13 avril 1791 parurent au législateur de 1792, trop favorables aux seigneurs, et il leur enleva ce qui leur avait laissé la loi de 1791, en autorisant les communes, sans égard pour la mise en culture, à se faire réintégrer dans la propriété des biens et droits d'usage quelconques, qu'elles avaient anciennement possédés, et dont elles avaient été dépouillées en totalité ou en partie par des ci-devant seigneurs, nonobstant tous édits, déclarations, arrêts du conseil, lettres-patentes, jugements, transactions et possessions contraires, à moins d'un acte authentique constatant que les seigneurs avaient légitimement acheté lesdits biens (Art. 8 de la loi du 28 août 1792).

Il fut plus loin : par l'article 9 de cette loi, il déclara que les terres vaines et vagues dont les communautés d'habitants ne pourraient pas justifier avoir été anciennement en possession, étaient censées leur appartenir, et leur seraient adjugées par les tribunaux, si elles formaient leur action dans le délai de cinq ans, à moins que les ci-devant seigneurs ne prouvassent, par titre ou par possession exclusive, continuée paisiblement et sans trouble pendant quarante ans, qu'ils en avaient la propriété.

Il fut encore plus loin le 10 juin 1793. Après avoir

déclaré par l'article 1.er, section 4, que tous les biens communaux, connus sous le nom de terres vaines et vagues, landes, etc., appartenaient, de leur nature, à la généralité des habitants ou membres des communes ou des sections de communes, dans le territoire desquelles ces communaux étaient situés, et que, comme tels, lesdites communes ou sections de communes étaient fondées et autorisées à les revendiquer; il a ajouté dans l'art. 8, que la possession de 40 ans, exigée par la loi du 28 août 1792, pour justifier la propriété d'un ci-devant seigneur sur les terres vaines et vagues, landes, etc., ne pourrait, dans aucun cas, suppléer le titre légitime, et que le titre légitime ne pourrait être celui qui émanerait de la puissance féodale, mais seulement un acte authentique qui constatât qu'ils avaient légitimement acheté lesdits biens; conformément à l'art. 8 du décret du 28 août 1792.

Il ne respecta que les concessions faites quarante ans avant le 4 août 1789. Quant aux autres, il exigea un titre légitime, et, de plus, le défrichement par les mains mêmes des concessionnaires. (Art. 9 et 10).

Nous ne dissimulerons point l'esprit du législateur de 1792 et 1793; nous ne croyons pas pouvoir le mieux caractériser que par ces expressions de Merlin, dans un de ses réquisitoires rapportés au Rep. v.° triage, § 6. *Ce décret du 10 juin 1793, que toute la France a regardé, avec effroi, comme un acheminement à la loi agraire; ce décret qui renverse jusqu'à la barrière, dont l'art. 9 de la loi du 28 août 1792 avait entouré les terres vaines et vagues possédées par les ci-devant seigneurs depuis 40 ans; ce décret, qui par là enchérit avec une progression si alarmante pour l'ordre social sur l'excessive prédilection que la loi de 1792 avait montré pour les communes.* Certes il était difficile de faire plus pour les communes que n'ont fait ces deux décrets de 1792 et 1793.

Ces décrets néanmoins ont posé des limites aux avantages qu'ils faisaient aux communautés d'habitants, et ce sont ces limites que nous recherchons ici.

Nous ferons remarquer, en conséquence, que la loi du 28 août 1792 a établi une distinction bien réelle entre les terrains productifs dont les seigneurs avaient pu s'emparer, et les terres encore vaines et vagues.

Pour les premiers, les communes doivent justifier qu'elles les ont anciennement possédées et qu'elles en ont été dépouillées par les ci-devant seigneurs. (Art. 8). Mais les communes de Bretagne, en thèse générale, n'ont point à faire usage de cet article. Elles n'ont jamais eu la propriété des landes de cette province ; ces landes sont encore incultes, et cet article 8 ne leur est pas applicable.

Pour les terres vaines et vagues, les communes de France n'avaient point à justifier de leur ancienne possession, il leur suffisait d'avoir formé leur action dans les cinq ans de la loi de 1792. Mais ce délai était de rigueur.

« La loi du 10 juin 1793, dit Merlin, Rep. v.° *communaux*, §. 2, ne déroge point à celle du 28 août 1792, quant aux délais dans lequel les communes sont tenues de se pourvoir contre leurs ci-devant seigneurs, pour faire juger que les terres vaines et vagues, situées dans leurs territoires respectifs, sont des biens communaux; et il est clair qu'en ne dérogeant pas sur ce point à sa disposition, elle la maintient ».

« Ainsi une commune qui aurait laissé passer cinq ans, après la publication de la loi du 28 août 1792, sans se pourvoir contre son ci-devant seigneur, en délaissement des terres vaines et vagues, dont il avait alors une possession légitimée par la loi du 13 avril 1791, ne serait plus aujourd'hui recevable à réclamer ces biens ».

Nous avons déjà indiqué un décret du 19 février 1813, un arrêt de la Cour royale de Paris du 28 avril 1809 et deux arrêts de la Cour de cassation des 28 février 1817 et 23 novembre 1822, qui l'ont formellement décidé ainsi.

Nous pourrions de nouveau citer l'opinion de M. Henrion de Pensey, *des Biens Communaux*, chap. I.er ; celle de M. Proud'hon, de *l'Usufruit*, t. 6, n.° 2853 ; et d'Alloz *Jurisprudence générale*, v.° *Communes*, sect. 3.e tom. 3, p. 107.

Nous pourrions même faire observer qu'une foule d'arrêts de la Cour de cassation l'ont également implicitement décidé, soit en jugeant que ce délai n'était pas applicable aux terrains productifs que des communes

réclamaient en vertu de l'art. 8 de la loi du 28 avril 1792; soit en décidant qu'il était couvert, quand les communes s'étaient mises ou maintenues, sans violence, en possession des terres vaines et vagues.

Mais que l'on lise avec attention l'art. 9 de la loi de 1792 et les articles 1.er et 8, sect. 4, de celle de 1793, et l'on se convaincra que les derniers ont nécessairement maintenu l'obligation, pour les communes, de former leurs demandes dans les cinq ans.

L'article 9 répute les communes propriétaires des terres vaines et vagues à la charge expresse d'en former la demande dans le délai de 5 ans; il fait un devoir aux tribunaux de les leur adjuger, à moins que les seigneurs ne justifient d'un titre ou d'une possession paisible de 40 ans.

L'article 1.er de la loi de 1793 n'est pas venu dire que *toutes les terres vaines et vagues, sont de leur nature, des communaux* et qu'elles appartiennent aux communes, mais il dit que tous les *biens communaux* en général, connus dans toute la France sous les noms divers de terres vaines et vagues, etc., appartiennent de leur *nature* à la généralité des habitants des communes. Or, les terres vaines et vagues, qui n'avaient jamais appartenu aux communes, ne pouvaient devenir bien communaux qu'autant qu'elles auraient été réclamées dans les cinq ans par les communes.

Cet article autorise, en conséquence, celles-ci à les revendiquer, c'est-à-dire à les réclamer en justice dans le même délai qu'il laisse subsister dès qu'il n'en parle pas. S'il eut entendu déroger sur ce point à l'art. 9 de la loi de 1792, le législateur l'eût déclaré expressément comme il l'a fait à l'égard de la possession de 40 ans, dont la loi de 1792 avait maintenu le bénéfice.

Cependant nous devons dire que ce délai n'opère pas d'échéance contre les communes qui, sans violence, se sont mises et maintenues en possession. Mais quels sont les faits de possession qui peuvent éviter cette déchéance aux communes?

Le but de l'art. 9 de la loi du 28 août 1792, était d'attribuer aux communes la propriété des terres vaines et vagues, qu'elles n'avaient jamais possédées comme propriétaires, et cette propriété dépendait de leur ac-

tion en justice dans les cinq ans. La possession qui aurait remplacé cette action, devrait donc être à titre de propriétaire.

Or, sous notre ancienne législation, le fait de passer sur des terres vaines et vagues, d'y couper landes et litières, d'y faire pacager des bestiaux, même d'y émonder des arbres, ne constituait qu'un droit d'usage, et quand cette possession n'était pas accompagnée de titre, elle était précaire et inutile.

Sous le code civil une pareille possession se range encore dans la classe des servitudes discontinues; car, selon l'art. 688, « les servitudes discontinues sont celles qui ont besoin du fait actuel de l'homme, pour être exercées; tels sont les droits de passage, puisage, pacage et autres semblables. »

Aux termes de l'art. 691, « les servitudes discontinues ne peuvent s'établir que par titres, la possession même immémoriale ne suffit pas pour les établir. ».

Le même article ajoute, il est vrai: « sans cependant qu'on puisse attaquer aujourd'hui les servitudes de cette nature déjà acquise par la possession, dans les pays où elles pouvaient s'acquérir de cette manière. »

Or, en Bretagne, on n'acquérait ni droit de propriété, ni droit de servitude sur des terres vaines et vagues, par les seuls faits d'y passer, couper landes, faire paître des bestiaux, et même émonder des arbres (Art. 393 de la coutume).

De pareils faits de possession ne peuvent donc pas caractériser au profit des communes une mise et une maintenue en possession utile et capable de remplacer l'action exigée par l'art. 9 de la loi de 1792.

Telles sont, pour toute la France, les dispositions nouvelles sur les terres vaines et vagues et les landes. Nous ne nous en sommes occupés, que parce qu'on prétend qu'elles sont applicables à la Bretagne, pour celles de ces terres qui ne seraient la propriété, ni des communes, ni des vassaux, en vertu de l'art. 10 de la loi du 28 août 1792. Nous croyons pouvoir démontrer, dans le paragraphe suivant, que c'est une erreur.

§ III.e

Législation nouvelle spéciale aux cinq départements de la Bretagne.

Nous avons déjà indiqué les causes de la différence de législation pour la Bretagne; la multiplicité des terres vaines et vagues, les prétentions de vassaux inféodés du droit de commune, les troubles que causaient les afféagements et les défrichements, l'idée de convertir le droit d'usage, qui était très-multiplié, en droit de propriété : tels furent les motifs de l'art. 10 de la loi du 28 août 1792, que nous croyons devoir répéter ici.

« Art. 10. Dans les cinq départements qui composent la ci-devant province de Bretagne, les terres actuellement vaines et vagues, non arrentées, afféagées ou accensées jusqu'à ce jour, connues sous le nom de communes, frots, frostages, franchises, galois, etc, appartiendront exclusivement, soit aux communes, soit aux habitants des villages, soit aux ci-devant vassaux qui sont actuellement en possession du droit de communer, mottoyer, couper des landes, bois et bruyères, pacager ou mener leurs bestiaux dans lesdites terres situées dans l'enclave ou le voisinage des ci-devant fiefs. »

Lors de la première rédaction de cette loi, l'article exceptionnel pour la Bretagne était le 18.e, et l'art. 11 ne conservait à l'état que les terres mentionnées dans l'art. 9, qui n'étaient pas circonscrites dans le territoire d'une seule commune, ou d'une seule seigneurie. Mais on sentit qu'il était plus convenable de placer l'exception immédiatement après la règle; en conséquence, notre article fut placé le 10.e, et la réserve de l'art. 11 porta sur l'art. 10 comme sur l'art. 9.

Nous ferons ici trois observations qui paraissent importantes.

1.re *Observation.* Il n'a point été dérogé à cet art. 10, par la loi du 10 juin 1793. C'est un point, aujourd'hui, bien fixé par la jurisprudence des arrêts de la Cour Royale de Rennes et par l'arrêt de la Cour de Cassation, du 25 avril 1827, que la loi de 1793 n'a point abrogé notre art. 10.

En effet, l'art. 1.er, sect. 4 de la loi de 1793, duquel on aurait voulu tirer cette induction, ne fait que répéter un principe déjà bien constant; c'est que les biens communaux appartiennent de leur nature à la généralité des habitants des communes. Mais, reste toujours à déterminer ce qui est bien communal. Or, suivant notre article spécial, les terres vaines et vagues ne sont des biens communaux, en Bretagne, qu'autant que les communes, ou les sections de communes étaient, en 1792, en possession du droit d'y communer; celles-là seules appartiennent à la généralité des habitants des communes.

2.e *Observation.* Notre art. 10 est entièrement exceptionnel à l'art. 9 qui le précède.

Par l'art. 9 comme par l'art. 10, le législateur de 1792 a attribué aux communes les terres vaines et vagues qui ne leur avaient jamais appartenu; ainsi même objet concédé, même motif de concession, mais à des conditions différentes et totalement exclusives les unes des autres.

La loi de 1791 avait conservé aux seigneurs les terres vaines et vagues dont ils avaient pris publiquement possession avant le 4 août 1789; l'art. 9 de la loi de 1792 déclare que ces mêmes terres sont censées appartenir aux communes; il anéantit la possession publique avant 1789, et force les seigneurs à représenter un titre, ou à prouver une possession paisible de 40 ans; la loi de 1793 supprime de nouveau cette possession, et exige un titre authentique, non émané de la puissance féodale, et qui constate que ces terres ont été légitimement achetées.

L'art. 10 ne donne aux communes bretonnes que les terres qui étaient alors vaines et vagues, de manière que tout ce qui avait été enclos, cultivé ou planté même dans l'intervalle du 4 août 1789, au 28 août 1792, est resté la propriété des seigneurs, sans qu'ils aient eu besoin de représenter de titre ou de prouver une possession de 40 ans.

Par l'art. 9 expliqué et étendu par la loi de 1793, les concessions de toutes espèces, faites par les ci-devant seigneurs de ces sortes de terres devaient remonter à 40 ans avant 1789; du moins le titre devait

être légitime, et l'acquéreur devait avoir défriché par ses mains.

Par l'art. 10, tous les arrentements, afféagements et accensements faits jusqu'au 28 août 1792, sont confirmés purement et simplement et sans aucune condition.

Par l'art. 9, les communes étaient tenues de former leur action dans les cinq ans, pour devenir propriétaires.

Par l'art. 10, ces terres appartiennent de plein droit et sans actions, exclusivement, soit aux communes, soit aux vassaux.

Par l'art. 9, les communes qui avaient des droits d'usage sur ces sortes de terres, n'ont pu en réclamer la propriété.

Par l'art. 10, le droit d'usage a été converti en droit de propriété.

Par l'art. 9, les communes seules ont pu devenir propriétaires.

Par l'art. 10, la propriété a été donnée soit aux communes, soit aux vassaux qui étaient en possession du droit de communer.

Par l'art. 9, les ci-devant seigneurs avaient conservé le droit de faire valoir leurs titres légitimes; ils avaient en outre la chance de la prescription, dans les cas où les communes n'auraient pas formé leur action dans les cinq ans.

Par l'art 10, les seigneurs ont perdu de plein droit les terres vaines et vagues, même pour lesquelles ils avaient un titre légitime, dès qu'ils ne les avaient ni encloses, ni cultivées, ni afféagées avant 1792. Que l'on pèse bien ces mots : *les terres actuellement vaines et vagues, non arrentées, afféagées ou accensées appartiennent exclusivement.*

3.e, *Observation.* L'art. 10 forme seul, en faveur des communes et des vassaux, la législation actuelle de la Bretagne.

On convient généralement de ce principe en ce qui concerne les vassaux; mais, dit-on, à qui peuvent appartenir les terres vaines et vagues sur lesquelles, ni les communes, ni les vassaux ne prouveraient pas leurs droits de communer, ou que les vassaux ne réclameraient pas?

Les anciens seigneurs en ont été dépossédés, et l'on ne peut les réclamer en leur nom et de leur chef.

Il faut donc nécessairement opter entre les communes et les ci-devant vassaux, et, dans le silence de l'art. 10, il faut rentrer sous l'empire des dispositions générales, qui attribuent aux communes les terres vaines et vagues, même dont elles ne pourraient pas justifier avoir été anciennement en possession.

L'art. 10 est exceptionnel : il ne confère aux communes et aux vassaux que les terres sur lesquelles ils étaient en possession du droit de communer, et il ne donne aucun titre relativement aux autres terres ; en un mot, la disposition spéciale est muette à l'égard de celle-ci ; le principe général reprend donc alors toute son influence.

Nous ne dissimulons pas l'objection, nous convenons même que l'opinion la plus générale en Bretagne, est en faveur des communes, et qu'il y a plusieurs décisions judiciaires qui semblent la favoriser ; mais nous n'en demandons pas moins si cette opinion a été bien approfondie, et si l'on n'a pas évité la difficulté, plutôt que de chercher franchement à la résoudre.

Ces terres, dit-on, n'appartiendraient à personne. Eh bien, elles appartiendraient par cela seul à l'état : tout ce qui n'est pas susceptible d'un domaine privé est considéré comme une dépendance du domaine public. (Art. 538, C. C.).

La disposition spéciale étant muette, le principe général doit reprendre toute son influence. Eh bien, le principe générale en cette matière, c'est que ces sortes de terres qui étaient un émolument de la haute justice, sont rentrées dans la propriété de l'état par l'abolition des justices particulières et qu'elles lui appartiennent de leur nature, à moins que le législateur ne les ait formellement concédées.

Une disposition générale, dit-on, attribue aux communes les terres vaines et vagues dont elles ne pourraient pas justifier avoir été anciennement en possession ; mais c'est justement à cette disposition générale que l'art. 10 a fait exception. Or, la règle générale et l'exception ne peuvent pas subsister en même temps, pour le même lieu, pour la même chose et pour le même motif, qui n'est ici que la générosité du législateur.

Mais, dit-on encore, ce n'est pas la même chose. Dans la disposition générale, il s'agit de terres que les communes n'ont jamais possédées, tandis que dans la disposition spéciale, il s'agit de terres sur lesquelles les communes étaient en possession du droit de communer.

Dans l'une comme dans l'autre, il s'agit de terres dont la propriété n'appartenait point anciennement aux communes, seulement la concession est faite à des conditions différentes et exclusives les unes des autres, et c'est là ce qui caractérise l'exception. Les communes de France n'ont point à réclamer la propriété des terres vaines et vagues sur lesquelles elles avaient un droit d'usage; en Bretagne, au contraire, c'est le droit d'usage qui a été converti en droit de propriété. Mais aussi les communes, comme les vassaux, n'ont ni titre, ni droit aux terres sur lesquelles ils n'étaient pas en possession du droit de communer.

Allons plus loin, et détruisons la source de l'erreur. Où prend-on cette prétendue disposition générale qui attribue de plein droit aux communes les terres vaines dont elles ne peuvent pas justifier avoir été anciennement en possession?

Dans l'abolition de la féodalité? Elle n'a pas eu lieu au profit des communes, et les droits de celles-ci ne commencent qu'à la loi du 28 août 1792.

Dans l'art. 9 de cette loi? Mais d'abord l'article 10 remplace, pour la Bretagne, l'article 9, ensuite cet article 9 ne donne pas de plein droit les terres vaines et vagues aux communes. Il se borne à dire qu'elles sont *censées* leur appartenir, à la charge d'une action en justice dans les cinq ans. Cette présomption n'est devenue un titre que par la demande judiciaire, et l'adjudication par les tribunaux au profit des communes.

Dans l'art. 1.er, section 4 de la loi du 10 juin 1793? Encore une fois, que porte cet article? Que les biens communaux appartiennent à la généralité des habitants. Mais en Bretagne les terres vaines et vagues n'ont pu devenir des communaux qu'autant que les communes étaient en possession du droit d'y communer, et dans toute la France, qu'autant que les communes en ont formé la demande dans les cinq ans, à partir de cette époque.

Disons donc qu'il n'y a point de disposition générale qui attribue de plein droit, et sans aucune condition, les terres vaines et vagues aux communes, et qu'en Bretagne, celles ci comme les vassaux ne peuvent avoir de droit sur ces sortes de terres qu'autant qu'elles étaient, en 1792, en possession du droit de communer.

Embarrassé de celles de ces terres, que l'article 10 n'aurait donné ni aux vassaux, ni aux communes, on a établi deux systèmes différents pour les attribuer aux communes. Dans l'un, l'art. 10 serait la loi unique de la Bretagne, mais la possession *de fait*, et même la plus courte serait suffisante; ce qui est évidemment contraire au texte et à l'esprit de cet article.

Dans l'autre, l'art. 10 ne serait pas notre loi unique, et l'art. 9 nous serait également applicable, ce qui nous paraît également absurbe; d'autant que, pour la majeure partie de nos landes sur lesquelles il n'a été exercé qu'une possession précaire et inutile, il faut encore dévorer la seconde absurdité de la possession *de fait*.

Au contraire, qu'on laisse dans le domaine de l'état ce que le législateur de 1792 n'a véritablement pas donné en Bretagne, c'est-à-dire les terres vaines et vagues sur lesquelles ni les communes, ni les vassaux n'étaient en possession du droit de communer et l'on fera disparaître les absurdités, l'on se conformera aux vrais principes, et l'on n'aura plus besoin d'admettre une possession précaire et inutile pour base du droit de propriété de terrains aussi considérables. Mais avant tout il faut se défaire de cette erreur que toutes les terres vaines et vagues sont devenues, de plein droit et sans aucune condition, la propriété des communes.

§ IV.

Exceptions législatives en faveur de l'état.

« Remarquez, dit Merlin, v.° communaux, § 3, n.° 4, que l'art. 9 de la loi du 28 août 1792 et l'art. 8 de la section 4 de la loi du 10 juin 1793 ne reputent biens communaux que les terres vaines et vagues situées dans le territoire d'une commune; quant à celles qui ne se trouveraient pas circonscrites dans le territoire d'une commune ou d'une ci-devant seigneurie, elles sont censées appartenir à la nation. »

Telle est en effet la disposition précise de l'art. 11 de la loi du 28 août 1792, ainsi conçu :

« Art. 11. Celles des terres mentionnées dans les deux articles précédents, qui ne se trouveraient pas circonscrites dans le territoire particulier d'une commune ou d'une ci-devant seigneurie, sont censées appartenir à la nation, sans préjudice des droits que les communautés et les particuliers pourraient y avoir acquis, et qu'ils sont tenus de justifier par titre, ou par possession de 40 ans. »

Cet article n'est pas sans influence dans notre province où les seigneuries étaient très-multipliées et très-petites, et où beaucoup de landes ont une circonférence de plusieurs lieues et s'étendent dans plusieurs communes.

Dira-t-on que cet article n'a pas été exécuté et qu'on doit le considérer comme non avenu ? Une pareille objection ne serait pas sérieuse.

Il est vrai que le domaine ne s'est point encore occupé en Bretagne de la recherche et de la vente de ces sortes de terres. Pendant la révolution il avait des ventes plus serieuses à faire. Depuis, comme cet article concerne plus spécialement la Bretagne qui, plus qu'aucune autre province, contient de ses sortes de terres, il a pu y négliger ses droits, mais ils n'en sont pas moins certains ; aucun délai ne lui a été imposé, et aucune prescription n'est acquise contre lui.

Au surplus, la Cour de Cassation a fait usage de cet article 11 le 3 février 1812, et Merlin le répète dans la dernière édition de son répertoire, ce qui prouve qu'il est en pleine vigueur.

Mais ce n'est pas là la seule exception en faveur de l'état. L'article 12 de la section 4 de la loi du 10 juin 1793, postérieure à la loi de 1792, a déclaré « que la partie des communaux, possédée ci-devant, soit par des bénéficiers ecclésiastiques, soit par des monastères, communautés séculières et régulières, ordre de Malte et autres corps et communautés, soit par les émigrés, soit par le domaine, à quelque titre que ce soit, appartiennent à la nation ; et, comme tels, ils ne peuvent appartenir aux communes ou section de communes, dans le territoire desquelles ils sont situés, soit

que ces communaux aient déjà été vendus, soit qu'ils soient encore à vendre au profit de la nation. »

Ni le sens, ni le but de cet article ne sont équivoques, dit Merlin, v.° *Terres vaines et vagues*; il signifie clairement que la règle générale en vertu de laquelle toutes les terres vaines et vagues sont censées appartenir aux communes, à l'exclusion des seigneurs, cesse en faveur du domaine public; et que tous ceux de ces terrains dont le domaine public se trouve en possession, soit comme représentant des bénéfices ou des corporations abolis, soit comme exerçant les droits des ci-devant seigneurs émigrés, ou de l'ancien domaine de la couronne, doivent continuer de lui appartenir; et il a évidemment pour but de ménager au trésor public des ressources dont la nécessité faisait taire, dans l'esprit du législateur, les considérations qui, dans les articles précédents, lui avaient dicté tant de dispositions favorables aux communes.

Il est vrai que la loi du 8 août suivant vint déclarer « que l'art 12, section 4 de la loi du 10 juin, sur le mode de partage des biens communaux, ne portait aucune atteinte aux droits qui résultaient aux communes des dispositions des lois des 25 et 28 août 1792, relatives aux droits féodeaux et au rétablissement des communes dans les propriétés et droits dont elles avaient été dépouillées par la puissance féodale. »

Qu'on ne dise pas que cet article 12 a été aboli par la loi du 8 août; ce serait une erreur grossière, et la Cour de Cassation l'a formellement appliqué le 24 pluviose an 5, entre le sieur Lepine, aux droits du domaine, et la commune de Chaumont, et le premier juin 1824, entre la commune de Vaux-sous-Corbie et le domaine. Il a seulement été expliqué, modifié, restreint par cette seconde loi.

En déclarant qu'il ne portait aucune atteinte aux droits des communes résultant des lois des 25 et 28 août 1792 le législateur a ajouté *relatives au rétablisement des communes dans les propriétés et droits dont elles ont été dépouillées par la puissance féodale*; et c'est en cela que consiste la restriction.

L'art. 8 de la loi de 1792 autorisait les communes à revendiquer les biens et droits d'usages qu'elles avaient anciennement possédés, et dont elles avaient été dépouil-

lés par les ci-devant seigneurs. Ce droit leur est formellement réservé par la loi du 8 août 1793; l'art. 12, section 4 de la loi du 10 juin n'y porte aucune atteinte; mais là se borne la restriction, laquelle ne concerne point les biens qui n'avaient jamais appartenu aux communes, dont elles n'avaient point été dépouillées, et que le législateur n'avait pu leur concéder que gratuitement.

Ce qui ne permet pas de douter que tel ne soit l'objet et le sens de la loi du 8 août 1793, c'est que la convention nationale l'a déclaré formellement par un décret du 27 pluviose an 2.

Le ministre de l'intérieur demandait l'interprétation des lois du 28 août 1792 et 10 juin 1793, « en ce que, disait-il, d'une part, l'art. 8 de la 1.re loi autorise les communes qui justifieront avoir anciennement possédé des biens ou droits d'usages quelconques dont elles auront été dépouillées en totalité ou en partie, pourront se faire réintégrer dans lesdits biens ou droits d'usages, etc.; et que, de l'autre part, l'art. 12, section 4 de la loi du 10 juin dernier, veut que la partie des communaux possédée ci-devant sur des bénéficiers ecclésiastiques, soit par des monastères, etc., à quelque titre que ce soit, appartienne à la nation. »

Qu'a répondu la convention nationale à cette demande? Après avoir entendu le rapport de son comité de législation, « considérant qu'il a été decrété le 8 août dernier, que l'art. 12 ci-dessus cité ne porte aucune atteinte aux droits qui résultent aux communes des dispositions des lois des 25 et 28 août 1792, relatives aux droits féodaux et au rétablissement des communes dans les droits et propriétés dont elles ont été dépouillées par l'effet de la puissance féodale : decrète qu'il n'y a lieu à délibérer.

C'est au surplus ce qu'ont jugé la cour d'Amiens, le 23 novembre 1822, et la Cour de Cassation, le 1.er juin 1824.

Remarquons enfin que les lois de 1792 et 1793 n'avaient pour but que de dépouiller les ci-devant seigneurs et non le domaine public, dans lequel étaient entrés les biens du clergé et des émigrés, devenues propriétés nationales.

RÉVEILLÉ DE BEAUREGARD.

(*La suite au prochain numéro.*)

ÉLÉGIE.

Lentement balancé l'airain sacré raisonne ;
J'entends au loin des chants de deuil,
Et la pompe des morts, lugubre et monotone,
Se déploie autour d'un cercueil.
Là repose, ô douleur ! à sa naissante aurore,
Une vierge au front ingénu !
Telle d'un pur flambeau la clarté jeune encore
Meurt par un souffle inattendu.
Quoi ! tout espoir a fui ! quoi ! la mort inflexible
A pu frapper ce front si beau !
Et ce cœur qui brûla, reste froid, insensible,
Comme l'albâtre d'un tombeau ?
Toi dont l'hymen riant préparait la couronne,
Toi qu'environnaient les amours,
Vierge, tu te flétris, comme la fleur d'automne,
Au déclin de l'astre des jours !
D'un doux espoir bercée, à ta mère attendrie,
Hier encor tu souriais ;
Et tu sors aujourd'hui de sa maison chérie,
Hélas ! pour n'y rentrer jamais !
Que vas-tu devenir dans la couche où la terre
Te prépare un pesant sommeil ?
Aucune voix amie, en ce lieu solitaire,
Ne viendra charmer ton réveil.
Quand, dans les froides nuits, les vents de la tempête
Retentiront autour de toi,
Ta mère n'ira plus tendrement inquiète
Rassurer ton timide effroi.
Des tombeaux entr'ouverts les plaintes sépulcrales
Répondront seules à ton deuil,
Et de l'astre des nuits les feux tremblants et pâles
Seuls veilleront sur ton cercueil !. .
Mais non, l'ange divin qui guida ton enfance
N'abandonnera point ton sort ;
Il vient le front brillant de gloire et d'espérance
T'enlever aux bras de la mort.
Lève-toi ; suis ses pas dans l'heureuse contrée
Où sans déclin brille le jour,
Où la fleur ne meurt pas ; où notre âme enivrée
S'abreuve aux sources de l'amour.
E[illegible] noi sur le gazon, où ta cendre repose,
[illegible]'irai verser d'humbles tributs ;
J'[illegible] semerai le lys, l'immortelle et la rose,
Doux emblèmes de tes vertus !

B. P.*****

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.

Procès-verbal de la Séance du 5 février 1829.

PRÉSIDENCE DE M. LUMINAIS, VICE-PRÉSIDENT.

En l'absence de M. Fouré président, M. Luminais préside la séance.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du mois de janvier, M. le président dépose sur le bureau les ouvrages adressés à la Société, et donne lecture de la correspondance.

M. Gouraud-Fauvel est admis à présenter à la Société le modèle d'un canon en fer pouvant être chargé par la culasse. —Sur sa demande, une commission est nommée pour en faire l'examen.

M. Chapplain fait un rapport sur la présentation de M. de Marquessac, comme membre correspondant. M. de Marquessac est reçu à l'unanimité.

M. Huette lit un rapport sur un système de tuyau d'assemblage en bois, présenté par M. de la Guérande associé correspondant.

M. Ogée père, au nom d'une commission, donne lecture d'un rapport sur un projet de fontaine à établir sur le Port-Communeau, à Nantes, présenté par M. Thomas-Louis membre résident.

M. de Tollenare lit le rapport de la commission qui avait été chargée d'examiner la proposition de M. Amondieu, sur les modifications à apporter dans le mode d'enseignement de la classe industrielle et commerçante de la Société.

M. Plihon donne communication d'un projet d'établissement à Nantes de cours publics et gratuits des sciences et des lettres. Ce projet est renvoyé à l'examen d'une commission.

La séance est terminée par la lecture d'une pièce de vers de M. Blanchard de la Musse, associé correspondant, ayant pour titre : *La différence d'opinion.*

NOTICE

SUR LES MODIFICATIONS A APPORTER AU SYSTÈME D'ÉDUCATION

EN FAVEUR DE LA CLASSE OUVRIÈRE, INDUSTRIELLE ET COMMERÇANTE;

PAR M. AMONDIEU,

Professeur de physique au Collége-Royal de Nantes.

Messieurs,

La notice que j'ai l'honneur de vous soumettre, est extraite de plusieurs observations que j'ai transmises au ministre de l'instruction publique. Mon projet est d'en faire l'objet d'une pétition à la chambre des députés, mais je désirerais auparavant avoir l'assentiment de la savante réunion dont j'ai l'honneur de faire partie Veuillez donc me pardonner, si je fixe un instant votre attention sur un sujet sec et aride, mais qui est cependant d'un très grand intérêt.

Depuis environ seize ans, j'exerce des fonctions dans l'instruction universitaire. Successivement professeur de mathématiques et de sciences physiques dans plusieurs départements éloignés les uns des autres, j'y ai pu faire des observations sur le mode employé à l'étude des sciences, et sur les obstacles qu'elle rencontre dans les localités où je me suis trouvé. Partout j'ai reconnu une tendance vers les connaissances positives, et partout je me suis aperçu combien l'organisation actuelle était loin de satisfaire au besoin de la société. Pendant mon séjour à Moulins, entre autre, j'ai eu principalement occasion de me pénétrer des idées que je vais prendre la liberté de développer à la Société Académique.

Chargé, à la prière de M. Charles Dupin, et des autorités de l'Allier d'un cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts, je m'y trouvai en rapport avec la classe industrielle, et je m'y suis convaincu

de ses besoins et de son état d'ignorance, qui, à cette époque, était extrême dans cette localité. J'ai vu la plaie, Messieurs, je l'ai sondée, j'ai voulu même y apporter quelques remèdes; mais mon court séjour à Moulins ne m'a pas permis d'exécuter un plan qui pourrait peut-être tirer la classe ouvrière de sa routine, et lui faire faire des progrès immenses vers la perfectibilité dont elle est susceptible.

Il serait peut-être bien téméraire à moi d'oser parler de plan de réforme dans l'instruction. Je suis loin d'avoir la prétention de voir adopter toutes mes idées, mais je crois que la mission de l'homme qui pense sainement, est de pousser ses semblables vers le bien, et de proposer les changements qu'il croit utiles. Cependant, comme il peut être dans l'erreur, son devoir est de ne transmettre ses conceptions qu'avec toute la défiance qui annonce en lui, non l'amour des innovations, mais bien le désir de voir ses concitoyens heureux, et l'ordre social appuyé sur des bases durables, qui seules peuvent le préserver de ces secousses terribles, qui en sont la mort, où dont il ne se relève qu'après de longues années.

Tous les moyens employés jusqu'à ce jour pour éclairer la classe ouvrière, ont été insuffisants, incomplets ou mal appliqués. Le peu de bien qu'ils ont produit, prouve évidemment ce que j'avance. Il ne faut pas se faire illusion, on éprouvera la plus grande difficulté à déraciner de vieux préjugés, et à tirer de leur apathie et de leur routine des hommes incapables par leur ignorance d'apprécier l'avantage de l'instruction pour leurs arts et travaux journaliers. L'essentiel est donc d'attaquer le mal à sa source, par des institutions solides et durables, des institutions qui présentent à l'ouvrier, dès son bas âge, des principes, des connaissances positives qui le pousseront vers le but où il doit tendre par sa position sociale.

Toutes les classes de la société ne peuvent pas recevoir le même degré d'instruction : les écoles primaires sont créées pour apprendre seulement à lire, à écrire, et à calculer. La classe inférieure y trouve toutes les connaissances suffisantes à la carrière qu'elle est destinée à parcourir. Les hautes classes acquièrent une éducation complète dans les colléges royaux ou communaux et

dans les facultés. Là, sont formés les magistrats, les avocats, les médecins, les ingénieurs, les militaires, etc.; enfin tous les grands rouages de la *machine sociale*.

La classe moyenne, la classe commerçante et industrielle; qui, dans l'état actuel de la civilisation unit les deux extrêmes, qui, par cela même devient le cœur et l'âme de la société, qui fait prospérer les états par son travail et son activité, ne trouve rien spécialement pour elle dans notre systême actuel d'éducation. Ne pouvant recevoir qu'une instruction insuffisante dans les écoles primaires, ou se voyant forcée à passer son temps à étudier les langues grecque et latine dont elle fera peu d'usage par la suite, elle cherche en vain dans nos établissements les connaissances positives, non-seulement théoriques, mais encore appliquées aux arts et métiers, ces données de la géométrie, de la mécanique et de la chimie qui sont susceptibles d'application dans tous les usages de la vie. Ce n'est qu'après huit à dix ans d'études dans nos colléges, qu'on leur accorde quelques notions sur ces sciences importantes.

Compléter le systême d'éducation, en apportant quelques légers changements au systême existant, tel est le remède, qui guérirait, selon moi, le mal jusqu'à la racine.

Il serait donc à désirer que les écoles destinées à l'éducation de la jeunesse fussent divisées en quatre classes : 1.° écoles primaires; 2.° écoles secondaires; 3.° colléges; 4.° facultés.

Dans les écoles primaires, on apprendrait à lire, à écrire et à calculer. Utiles à toutes les classes de la société, elles donneraient principalement au peuple un degré d'instruction suffisant à ses usages. Un enfant en sortirait à l'âge de 12 à 14 ans au plus, c'est-à-dire, à l'époque où il peut réellement soulager ses pères et mères dans leurs travaux agricoles ou autres. Ceux qui voudraient acquérir plus de savoir, passeraient, de là, aux écoles secondaires.

Celles-ci, destinées spécialement à la classe moyenne, lui offriraient des connaissances positives et un certain vernis d'éducation si bien apprécié en France. On y enseignerait la langue française, quelques langues étrangères, un peu d'histoire et de géographie, le

dessin, l'arithmétique, la géométrie, la mécanique, la physique et la chimie appliquées aux arts et métiers et aux beaux-arts. Quatre ans suffiraient pour suivre tous les cours de ces écoles. Voici une légère idée de leur organisation :

1.re *Année.* Grammaire française et orthographe, géographie et arithmétique.

2.e *Année.* Humanités (on exercerait principalement les élèves sur le style épistolaire), histoire, dessin, langue étrangère, selon les localités, arithmétique, un peu d'algèbre, tenue des livres.

3.e *Année.* Géométrie et mécanique appliquées aux arts et métiers et beaux-arts, dessin, langue étrangère.

4.e *Année.* Physique et chimie appliquées aux arts, langue étrangère, dessin, code commercial.

Ces écoles formeraient des sujets pour toutes les branches de commerce et d'industrie et même des professeurs pour les écoles primaires, qui pourraient répandre dans nos campagnes une instruction réelle et solide.

L'éducation, dans les écoles primaires, devrait être gratuite; et, dans les écoles secondaires tout au plus légèrement rétribuée.

Les collèges royaux et communaux et les facultés continueraient d'être destinés à l'éducation des jeunes gens dont les parents auraient des vues plus étendues. Ces établissements seraient toujours la pépinière du barreau, de la magistrature, des écoles de médecine, politechnique, militaire, de marine, des forestiers, etc., etc.

Telle est, Messieurs, l'objet de la notice sur laquelle j'ai l'honneur de demander vos avis; que ceux d'entre vous qui la croiront susceptible d'amélioration, veuillent bien me les indiquer, alors, seulement, je pourrais, avec confiance en faire l'objet d'une pétition aux chambres législatives (1).

---

(1) *Note communiquée.* Le ministre de l'instruction publique vient d'organiser d'une manière définitive par son arrêté du 29 janvier 1829, une école de commerce ou intermédiaire auprès du Collége royal de Nantes. Des professeurs ont été nommés par S. Exc. et des traitements ont été fixés par elle pour chacun d'eux. Les études y seront dirigées vers les applications aux arts et métiers. Cette école

RAPPORT

A LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

SUR LA PROPOSITION

DE MONSIEUR LE PROFESSEUR AMONDIEU,

RELATIVE AUX MODIFICATIONS A APPORTER

AU SYSTÈME D'ÉDUCATION

EN FAVEUR DE LA CLASSE INDUSTRIELLE ET COMMERÇANTE.

Messieurs,

La proposition relative à l'éducation, faite par M. le professeur Amondieu, dans notre dernière séance, vous a paru, avec juste raison, d'une si haute importance, que vous avez jugé nécessaire d'en confier l'examen à une très-nombreuse commission.

Modifier le système d'éducation dans un Etat, est, en effet, porter la main sur la base de l'édifice social. Combien, dès-lors, les précautions ne sont-elles pas nécessaires pour ne pas encourir le reproche de témérité, au moment où il s'agit de toucher à une institution qui, plus ou moins digne d'approbation, a cependant servi d'appui à toute notre organisation, depuis une longue série de siècles; institution restée presqu'intacte, malgré les perturbations nombreuses qu'ont éprouvées celles qui s'élevaient au-dessus et qui paraissaient devoir être engendrées par elle! on pourrait payer cher une imprudence!

Cependant, s'il arrive un jour que l'édifice ait été élargi dans ses parties supérieures, et que, par là, il pèse

---

peut donc remplir en quelque sorte pour Nantes les vues développées dans la notice qu'on vient de lire. Le seul désir qu'il reste à former à cet égard, est de voir la rétribution universitaire supprimée en faveur de la classe ouvrière qui fréquentera cette école intermédiaire. Osons tout espérer du ministre philantrope qui dirige l'instruction publique en France.

outre mesure sur sa base ; ne devient-il pas nécessaire de renforcer celle-ci, ou plutôt de placer de nouveaux étais sous les portions qui ont gagné de l'étendue, et qui, pour ainsi dire, menaceraient du danger d'un surplomb ?

C'est cette circonstance qui a paru imminente à notre collègue. Il vient proposer le nouvel étai dont nous venons de parler, tout en respectant ce qui existe déjà. Son plan n'est point de détruire, il ne vient point faire inconsidérément table rase. Il veut améliorer, et mérite d'être écouté.

Les commissaires que vous avez nommés pour examiner ce plan sont : MM, Caillet, Guillet, Heirisson, Laënnec aîné, Le Boyer, Le Cadre, Plihon, Ursin et votre rapporteur. M. Amondieu a pris part aux travaux et manifestera son opinion sur le résultat que nous allons vous présenter.

Tout d'abord, il se pourrait que l'énoncé de la proposition de notre collègue vous portât à penser qu'elle a pour but direct le genre d'éducation fondamentale qu'il serait désirable d'introduire dans la classe industrielle et commerçante, c'est-à-dire la formation de son caractère moral en général. Hâtons-nous de vous déclarer que son cadre est plus resserré, et que c'est seulement de l'instruction, c'est-à-dire du travail sur les facultés de l'entendement qu'il doit ici être question.

La culture de l'intellect fait bien partie importante de l'éducation ; mais elle ne la remplit pas tout entière. Aux chefs de la famille, aux moralistes et aux ministres de la religion, appartient de développer les qualités du cœur ; aux savants, de féconder les facultés de l'intelligence dans l'intérêt social. Quoique ces deux sortes de développements constituent réellement, en réagissant l'un sur l'autre, l'éducation complète, c'est du dernier, nous voulons dire, de l'instruction qu'il s'agit en ce moment.

Messieurs, nous avons été témoins, pendant quelques années, du scandale qu'ont occasionnés d'étranges débats sur l'opportunité de la diffusion de l'instruction. Les dangers et les avantages de ce puissant lévier social ont été présentés avec une sorte de fanatisme par l'esprit de parti. Des deux opinions qui prétendaient à dominer,

l'une voulait étouffer l'autre, ou par l'ignorance, ou par une certaine sorte de science : il semblait qu'il fallait absolument choisir entre le catéchisme de Volney et la légende.

C'était une vraie profanation de cette faculté que nous, Messieurs, qui, dans nos paisibles conférences, nous gardons de l'esprit de parti, sommes habitués à considérer avec respect, comme tous les dons que nous tenons de la munificence de la nature; vous comprenez que c'est de la faculté rationnelle que nous voulons parler. Nous savons que l'instruction, comme tout autre arme, comme tout autre instrument, peut servir à l'attaque aussi bien qu'à la défense, au mal ainsi qu'au bien. Si nous en préconisons l'expansion, ce n'est point dans l'intérêt de telle ou telle passion, c'est parce que nous pensons que le propre de toutes les intelligences est de tendre à se perfectionner, quoique sans certitude d'atteindre la perfection; c'est qu'il est contre nature de comprimer ce mouvement; c'est que le perfectionnement de chaque partie devient nécessaire pour maintenir l'harmonie générale du tout, quand, comme nous le voyons, des progrès partiels se manifestent; c'est qu'enfin loin d'être hostile aux vertus sociales, ce perfectionnement est plus apte que l'ignorance, à déterminer la liberté, vraie base de ces vertus.

Le système d'instruction suivi dans les colléges a excité quelques réclamations; il est loin d'être ce que, dès 1763, demandait au parlement de Bretagne otre illustre compatriote, M. La Chalotais.

Toutefois, ce n'est pas sur les modifications don ces établissements peuvent être susceptibles que Monieur Amondieu appelle précisément notre attention.

On sait qu'elles occupent la sollicitude royale, que les conseillers de Sa Majesté en font l'objet de leurs méditations, et que probablement un système, plus d'accord avec nos mœurs et avec nos besoins, éclôra bientôt du sein des discussions dont il est en ce moment l'objet. Seulement, il est permis de présumer que, quelqu'il soit, approprié sans nul doute aux emplois élevés ou savants de la société, il sera toujours, comme l'est celui d'aujourd'hui, d'une portée plus haute qu'il n'est absolument nécessaire pour la classe de la moyenne

industrie et du commerce moyen, en faveur de laquelle M. Amondieu vient réclamer un bienfait dont il la voit privée.

Nous avons, il est vrai, une instruction primaire plus élevée, plus soignée, plus active que celle des anciens temps. Elle mérite nos hommages; mais si elle est propre à provoquer l'avancement de l'industriel-manouvrier, elle est insuffisante pour l'entrepreneur d'industrie.

Admirons cependant la cause des progrès qu'elle a faits, pour l'invoquer de nouveau dans les progrès que nous sollicitons ailleurs. Cette cause, Messieurs, n'est autre que la simple concurrence, qu'avec quelques regrets, nous voyons bannie de l'enseignement de plus haut étage, concurrence dont nous nous proposons de réclamer l'assistance, et que, pour cette raison, nous vous signalons ici.

L'introduction de la méthode lancastrienne n'eut-elle eu pour résultat que d'exciter, non pas le zèle charitable des frères de la doctrine chrétienne, car ils n'en ont pas manqué; mais le perfectionnement de leurs procédés d'enseignement, cette introduction eût été un immense bienfait.

Mais elle mérite pour elle-même des éloges qu'un injuste effroi, un préjugé mal-à-droit ont seuls pu lui refuser. Certes, une méthode que protégeaient les Mathieu de Montmorency et les Doudauville, aussi bien que les Broglie et les Dupin, devait bientôt se relever de la réprobation qui avait si fâcheusement plané sur elle. Instrument passif du bien ou du mal auquel on pouvait l'employer, elle conservait toujours le mérite propre de favoriser les progrès de l'intelligence; ce que nous savons n'être jamais hostile en soi-même ni à la religion, ni à la société.

L'enseignement mutuel reprend une nouvelle faveur, des méthodes perfectionnées et rapides de lecture et d'écriture éclosent chaque jour; elles vont porter dans les rangs des plus indigents le moyen d'acquérir des connaissances, qui n'étaient jadis accessibles qu'à la classe moyenne.

Dès-lors se présente cette très-juste réflexion.

Si, d'un côté, ces facilités se multiplient, si, d'un autre,

le haut enseignement promet de se perfectionner, ne devient-il pas indispensable de songer à un enseignement intermédiaire solidement conçu, tant pour conserver l'harmonie générale, que pour tenir utilement dans son rang cette classe moyenne, qui devient de plus en plus influente dans le régime social, que prépare la présente génération ?

Cette réflexion est celle qui paraît avoir présidé au plan de M. le professeur Amondieu.

Notre collègue propose l'établissement en France, et par voie de dispositions législatives, de fortes écoles secondaires en faveur de la classe industrielle et commerçante, écoles destinées d'abord à servir de chaînon, qui lierait l'instruction primaire à l'instruction savante, ensuite à satisfaire aux besoins des individus mâles, pour qui la première est superflue, et la seconde trop faible.

Il y circonscrit l'enseignement dans les limites des études de la langue française, des mathématiques élémentaires, du dessin, de la physique et de la chimie appliquées aux arts, aux métiers et aux beaux-arts, des notions générales de géographie et d'histoire, et dans l'étude de celle des langues étrangères qui est le plus appropriée à chaque localité.

Cet enseignement est de quatre ans, il prend les garçons à l'âge d'environ douze ans, à la sortie des écoles primaires. Et, comme l'idée de M. Amondieu n'est pas qu'on organise des pensionnats, l'instruction se trouve donnée à des externes qui peuvent, tout en la recevant, se familiariser avec le commerce ou la profession de leurs parents, et y rendre graduellement quelques services.

Ce même enseignement ne doit pas être gratuit, mais il doit être payé moins chèrement que celui des colléges.

Enfin, quels que soient les rapports que les nouvelles écoles conservent avec l'université, elles devraient avoir une existence séparée de celle des colléges. Elles différeraient en cela et en plusieurs autres points de l'école préparatoire annexée à Nantes à notre collége royal, où se forment, sans pénétrer très-avant dans le grec et dans le latin, les jeunes gens qui se destinent aux services publics de l'État, à la marine militaire et à l'ar-

mée. M. Amondieu entend que sa proposition soit applicable à toute la France. On sait que très-peu de villes jonissent comme la nôtre de ces écoles préparatoires. Voulût-on les multiplier, elles différeraient encore de ces écoles secondaires en ce que celles-là n'ont pour objet d'élever que des officiers publics, tandis que celles-ci sont appelées à former des hommes capables, dans la famille et dans l'industrie privée.

Vous voyez, d'après ce simple exposé, que le plan de notre collègue n'est celui ni des collèges, ni des écoles primaires, ni des écoles préparatoires, ni des cours spéciaux pour les ouvriers, que les recommandations de M. le baron Dupin ont fait établir dans un si grand nombre de villes de France.

Sans entrer prématurément dans les détails d'exécution, dont d'ailleurs M. Amondieu ne donne qu'un succinct aperçu, nous ne pouvons, Messieurs, que vous proposer de donner votre suffrage à l'institution dont il vous a soumis le projet.

Ce projet nous parait remplir cette condition de toutes bonnes études, qui veut qu'elles soient dirigées vers la plus grande utilité publique. Il répond à un véritable besoin qui se manifeste dans la société. Nous croyons d'autant plus que le système d'instruction doit suivre les phases diverses de la civilisation, au lieu de prétendre à la fixité, que les annales de la vieille France nous signalent à plusieurs reprises des réformations qu'on pourrait presque appeler des révolutions.

Les changements qui deviennent ainsi nécessaires sont la conséquence de cette grande loi de la nature qui fait modifier la culture des plantes suivant leur degré d'avancement. Les langes de l'enfance cessent un jour de convenir à l'adulte; et, certes, nous ne pouvons méconnaître que notre classe intermédiaire a passé de ce premier état à l'autre. Nous pensons enfin que, quand la société vient à produire de nouveaux rameaux, loin de les laisser fléchir sous leur propre poids, et encore moins de les mutiler, il importe de les soutenir par des appuis qui en faciliteront le développement ultérieur. Ce n'est pas là témérairement toucher à la racine de l'arbre; celle ci reste attachée au sein de sa terre nourricière; et, pour continuer la compa-

raison, nous emprunterons à la science, et appliquerons ici cet important fait physiologique, que chaque nouvelle pousse des branches donne lieu, dans la souche, à la croissance d'une nouvelle fibre, destinée à la plus parfaite consolidation de tout l'individu dans le sol; sorte de réaction dont l'analogie, dans la végétation de l'arbre social, nous semble incontestable.

Que notre honorable collègue fasse de son plan l'objet d'un mémoire au ministre de l'instruction publique, ou d'une pétition aux chambres; nous n'avons rien à objecter contre l'usage qu'il ferait de l'approbation que vous pourrez donner au plan en lui-même, par la publication de vos procès-verbaux. Que l'exécution en soit ordonnée pour toute la France, nous nous en réjouirons. Cependant, Messieurs, nous ne saurions vous proposer que l'approbation du principe sur lequel il repose; car, ne nous jugeant pas compétents pour traiter en suffisante connaissance de cause, de tout ce qui peut se rattacher aux difficultés d'exécution, nous avons dû resserrer notre travail.

Ne nous dissimulant pas qu'autre chose est de raisonner de l'application d'un système quelconque à tout un état, où se rencontre des éléments si variés, et autre, d'en considérer l'adoption dans une localité spéciale où les éléments sont plus homogènes, nous avons cru plus proportionné à notre capacité de n'envisager la question de l'application que dans ses rapports avec notre propre pays. Nous avons donc cherché à découvrir de quelle possibilité serait pour notre ville l'établissement d'une école secondaire, telle que la conçoit M. Amondieu.

Nous comptons ici environ 2200 garçons recevant l'instruction des écoles primaires, et à peu près moitié de cette quantité, suivant les cours de celles que nous pouvons appeler du troisième degré. Il nous a semblé que, sur ces 3300 élèves, il devait s'en trouver, au moins, un dixième à qui l'instruction secondaire conviendrait. Ce sont les fils de nos chefs de travaux et de nos moyens commerçants, tous rebutés en ce moment des études du grec et du latin qui ne leur seront jamais d'aucun usage.

Leurs parents sont supposés par nous en état de

payer certains frais pour leur instruction, et disposés à le faire, surtout pour une instruction qu'ils sentiront être vraiment utile à leurs enfants et compatible, d'ailleurs, avec cette sorte d'apprentissage tacite qui se fait d'une manière inaperçue dans la maison paternelle.

Il nous a semblé que sept à huit professeurs seraient plus que suffisants pour faire quatre heures par jour et cinq fois par semaine, tous les cours qui entrent dans l'énumération de M. Amondieu.

Puisqu'il n'est pas question de pensionnat, puisque, quant à l'éducation morale, les jeunes gens doivent la recevoir dans la famille et par les soins connus et habituels des pasteurs du troupeau chrétien, l'établissement d'une maison propre aux classes ne saurait être dispendieux.

Nous en concluons que l'érection à Nantes, d'une école secondaire, serait très-facile, si le tableau des cours qui s'y feront, était dressé de manière à bien convaincre de leur utilité, même pour les intérêts matériels, les parents que troublent ou effraient trop souvent les programmes scientifiques des académies.

Pour donner une expression plus précise à notre pensée, nous essaierons de la produire en chiffre, en disant, par exemple :

Si le traitement des professeurs doit coûter 12,000 f.
Si la location d'un édifice doit aller à . . 2,500
Si les frais de garde et de propreté doivent s'élever à 2,500

Nous aurons un déboursé annuel de 17,000 f.

Or, 300 élèves à 5 fr. par mois ou 60 fr. par an, prix que nous croyons à la portée des individus que nous voulons appeler, produiraient 18,000 fr.

L'établissement pourrait donc se soutenir par lui-même, et pourvoir à l'entretien de son faible mobilier, aux dépenses des prix, au chauffage et aux frais courants. Et si le nombre des élèves s'élevait à 4 à 500, ce qui est d'autant moins improbable que les autres villes du département en fourniraient, l'école pourrait se constituer avec une sorte de luxe d'instruction, ou reverser l'excédant de ses produits sur l'instruction primaire et gratuite.

Il ne lui faudrait donc que le concours de l'autorité

municipale, qui consentirait à courir les chances des premières années.

Confiants dans ces calculs, ce serait aux administrateurs de la commune que nous aimerions à voir proposer le plan qui nous occupe. Ce serait à eux qu'il appartiendrait de négocier avec succès les arrangements à prendre avec l'université, tant pour la nomination des professeurs par voie de concours, que pour l'affranchissement ou la modération du droit universitaire. On aurait, sans doute, peu de peine à les convaincre qu'il n'est point ici question d'élever autel contre autel, ou une école au détriment du collége; on les déterminerait facilement à fonder un certain nombre de bourses et de demi-bourses, dont la dépense rentrerait très-vraisemblablement par les produits habituels; en un mot, c'est pour le compte de notre belle cité que nous désirerions qu'une aussi utile fondation fût créée.

Nous respecterions, Messieurs, la perception du droit universitaire, s'il n'était destiné qu'à faire un fonds de retraite pour les professeurs âgés. Mais la commune ne pourrait-elle pas se charger elle même de cette sage prévoyance, et y pourvoir par une retenue sur les traitements? Dès lors, ne serait-elle pas fondée à demander, en faveur de la nouvelle école, l'exemption d'une rétribution qui excite déjà tant de réclamations? Si pareille remise était obtenue, ces agents d'une haute surveillance que le gouvernement a le droit et le devoir d'employer à l'égard des établissements publics, nous les recevrions, Messieurs, à bras ouverts, comme d'utiles conseillers, comme les propagateurs dans toutes les villes des bonnes méthodes découvertes dans quelques-unes.

Cette surveillance, nous voudrions qu'elle ne s'étendît d'une manière impérative ni aux méthodes, ni aux formules d'enseignement. Notre vœu serait qu'elle n'eût d'effet que pour éclairer l'administration de la commune qui, libre d'ailleurs sous certaines restrictions dans le choix de ses professeurs, le serait aussi de faire apporter à l'enseignement les modifications que commandaient la localité et les circonstances. Ne prévoyez-vous pas, en effet, qu'un jour nous pourrons voir demandés à Nantes, une chaire de forte instruction commerciale, ou un cours d'économie sociale

à l'usage des fils de nos armateurs, tandis qu'ailleurs, ce seront des chaires de mécanique ou d'agriculture qui seront réclamées? C'est l'administration spéciale qui est la bonne, quand, du reste, de prudentes barrières sont posées pour prévenir les empiétements sur l'administration générale. Nous croyons cette première très-applicable aux écoles qui sont l'objet de ce rapport.

Nous avons exprimé le désir que, dans ce système, les professeurs soient, sous la condition du concours, à la nomination de l'administration communale; bien entendu qu'ils auraient préalablement reçu, des autorités scientifiques, un brevet de capacité pour tous lieux. Ce choix de la commune nous paraît essentiel. Voyez l'Allemagne, Messieurs; là, les villes s'entre-arrachent un professeur de mérite, comme ailleurs on se dispute la possession d'un monument des arts. C'est dans cette concurrence et des cités entr'elles et des professeurs entr'eux, qu'est la source de l'éclat des universités d'outre Rhin.

Imitons là cette noble rivalité, elle engendre moins la confusion que la verge de l'unité despotique ne fait naître l'engourdissement.

Telles sont, Messieurs, les idées qui nous ont été suggérées par la proposition de M. Amondieu, sur les modifications à apporter au système d'éducation, en faveur de la classe industrielle et commerçante. Le principe sur lequel elle repose nous semble digne de votre approbation, l'adoption qu'on en ferait pour toute la France est de nature à préoccuper beaucoup les chefs de l'instruction publique, l'application nous en paraît aisée et désirable dans notre ville. C'est, par une école secondaire du genre de celle qui vient d'être discutée, que nous pourrions espérer de voir se développer une heureuse fécondité dans le sein de cette classe moyenne qui renferme le germe des vertus pures comme des grands talents, et que nos institutions politiques appellent à une destinée qu'elle atteindrait difficilement, si son instruction n'était pas proportionnée à ses besoins.

Nantes, le 26 Janvier 1829.

F. HÉRISSON; URSIN; J. L. LECADRE; J. LE BOYER; GUILLET; CAILLET; PLIHON; L. F. DE TOLLENARE, rapporteur.

RAPPORT

FAIT

SUR UN PROJET DE FONTAINE PUBLIQUE

A ÉTABLIR A NANTES,

SUR LA PLACE DU PORT-COMMUNEAU.

Séance générale du 5 février 1829.

Messieurs,

L'utilité, ou plutôt la nécessité des fontaines publiques dans une grande ville, est tellement démontrée, qu'il serait superflu de remettre cet article en discussion : si, cependant, le bienfait de ces établissements pouvait encore éprouver des résistances, une foule de considérations sur des besoins de tous les instants, sur la salubrité, la propreté, l'assainissement, les secours contre les incendies, surgiraient de toutes parts pour lever tous les doutes.

Mais, si ce besoin est si généralement, si fortement senti, pourquoi Nantes n'a-t-il point encore de fontaines? par quelle fatalité en est-on toujours resté aux ébauches sur le point important ?

C'est, sans doute, le sentiment profond de cette privation affligeante, qui a engagé M. Thomas Louis, notre collègue, à vous présenter, le 27 novembre dernier, en séance générale, les dessins d'une fontaine projetée par un jeune architecte de cette ville, M. Théodore Nau, pour être élevée sur la place du Port-Communeau.

A ces dessins était annexée une notice dont notre collègue vous a donné lecture ; vous avez nommé, pour examiner le projet, une commission composée de MM. Molchneth, Cottin de Melville et moi. Je vais, Messieurs, vous soumettre le résultat de nos observations.

Avant d'entrer en matière, permettez-nous de vous exposer sur ce sujet, quelques détails historiques.

Nous voyons, dans le dictionnaire historique et géographique de la Bretagne, article Nantes, que, vers l'an 1566, la mairie de cette ville forma le projet d'y établir une fontaine publique. On mit, à cet effet, des impositions sur les habitants de Nantes. Le marché fut conclu avec un fontenier d'Orléans. Trois cents tuyaux et cent pipes de ciment étaient préparés pour l'exécution de l'entreprise; mais elle fut abandonnée à cause de la difficulté d'amener les eaux d'une fontaine située sur les hauts pavés, à travers les fossés de la ville et la rivière d'Erdre.

Il paraît qu'une seconde tentative faite quelques années après, n'eût pas plus de succès que la précédente.

En 1579, le maire de Nantes entreprit de faire conduire au centre de la ville, les eaux de la fontaine des Rouandières située sur les Hauts-Pavés. Ce nouvel essai resta en chemin comme les autres.

L'histoire de Nantes garde le silence sur les tentatives ultérieures qui auraient pu être faites jusqu'à nos jours.

Il y a environ dix ans, sous la mairie de M. de St.-Aignan, notre collègue, plusieurs sources assez abondantes furent signalées à l'autorité municipale, sur un des points culminants de Nantes, dans la corderie Brée, entre les rues de Penthièvre et de Gigant. Des tranchées profondes furent faites dans le rocher sur plusieurs directions, pour amener l'eau à un réservoir qui devait alimenter une fontaine publique projetée sur la place royale.

Des aqueducs ont été construits dans ces tranchées, et si, depuis lors, les travaux ont été suspendus par des motifs que nous ignorons, il paraît que cette entreprise est frappée de mort comme ses devancières, d'après les nouveaux nivellements arrêtés et les profondes dépressions du sol qui s'exécutent aujourd'hui, en démolissant ces mêmes aqueducs, pour former une place derrière l'Hôtel-des-Monnaies.

Après ce court exposé des essais infructueux faits jusqu'à ce jour, passons à l'examen du projet de M. Nau.

D'après la notice de M. Thomas-Louis, la prise d'eau, serait sur la route de Rennes, où l'on voit

deux sources à découvert, peu distantes entr'elles et séparées par la route, à peu près en face du jardin appelé autrefois *le Tivoli* de Nantes. Le bassin de ces sources que la notice considère comme très-abondantes, serait élevé de 8 mètres 76 centimètres au-dessus du pavé du Port-Communeau.

Nous allons rappeler ici par extrait, quelques passages de la notice de M. Thomas-Louis.

« M. Théod. Nau a composé toute la partie architecturale du projet qu'il a corrigé à Paris; nous nous » réservons plus tard, de composer les objets de décoration que les autorités jugeraient convenables et » analogues, soit à l'historique, soit au commerce de » la Bretagne. Ce n'est point avec la présomption de » croire que ce plan servira de base définitive à l'érection d'une fontaine publique, que nous l'avons » entrepris; mais avec l'intention qu'il éveillera encore » peut-être des projets inexécutés, et leur donnera » plus de consistance. On n'aurait bien voulu joindre » à ce plan un devis estimatif; mais comme on n'aurait pu donner que des à-peu-près, on a abandonné » ce travail, que l'on reprendrait, avec bien du plaisir, et avec plus d'exactitude, si l'on se sentait appuyé. Cependant, il est aisé de s'apercevoir par » approximation, que les frais ne seraient pas énormes; » tout au contraire, premièrement, par la facilité d'avoir des eaux, ensuite par la simplicité du monument. Un canal souterrain, formé par des tuyaux en fer » fondu, communiquant des sources déjà désignées, » au réservoir de la fontaine, serait tout le mécanisme » à faire. Le granit de ce pays, si bon pour ces sortes » de constructions, serait employé en soubassement, » au bassin et aux marches, et les divers ornements » pourraient sortir de nos fonderies. Quant aux bas-reliefs et aux inscriptions, le marbre seul deviendrait le plus convenable; mais ce n'est pas quelques » tables de cette matière, qui entraîneraient à de grandes » dépenses. »

M. Thomas-Louis termine cette notice, en disant qu'il se chargerait, si le projet était agréé, d'en produire le modèle en plâtre, pour juger de son effet par un moyen plus sensible.

Le projet de M. Théod. Nau offre un plan, une coupe, et deux élévations à une échelle double l'une de l'autre. En voici la description sommaire :

La fontaine, qui est isolée, est de forme octogonale ayant quatre grands et quatre petits côtés.

Une vasque de près de trente pieds de largeur, repose sur un socle de trois marches. Elle reçoit, par 12 bouches, les eaux de quatre coupes demi-circulaires élevées sur leurs tiges et appliquées aux grands côtés du corps de la fontaine, qui a 32 pieds de hauteur, y compris le comble pyramidal et le fleuron qui le termine.

La frise, qui est de grande dimension, offre, sur les grands côtés, quatre inscriptions au-dessous desquelles sont des bas-reliefs symboliques, qui occupent tout l'espace compris entre les coupes et l'entablement. La corniche est surmontée d'un rang de palmettes détachées.

Dans la partie inférieure de chacun des bas-reliefs, on a ménagé l'emplacement d'un masque, qui donne de l'eau à la coupe correspondante, en sorte que quatre masques doivent fournir toute l'eau nécessaire au système de la fontaine.

M. Théod. Nau, en faisant hommage de l'un de ses premiers essais, à sa ville natale, a fait preuve de connaissances en architecture, et ce début d'un talent précoce, donne de grandes espérances.

Ce jeune architecte paraît avoir puisé l'idée de sa fontaine dans un monument antique. En effet, ce projet révèle qu'il s'est fortement inspiré de la tour des vents construite à Athènes, après le siècle de Périclès, et que l'on attribue à un architecte grec, nommé Andronic.

Dans le monument antique, les huit faces de la frise, sont occupées par des personnages symboliques, indiquant le vent qui souffle sur chacun de ces côtés. Le comble pyramidal divisé en vingt-quatre pans égaux, est terminé par un triton en airain, tournant au gré du vent et indiquant sa direction avec une baguette à la main. Ce monument existe encore, à l'exception du triton qui a été enlevé.

En faisant entendre, d'après cette analogie, que ce

jeune artiste aurait pris le temple d'Eole, pour y loger les nymphes des fontaines, votre commission n'a point eu l'intention d'atténuer le mérite du projet qui, loin d'être une copie servile de l'antique, offre des modifications et des substitutions heureusement étudiées et qui produisent un effet satisfaisant sous le rapport architectonique.

Mais ce projet, sous le rapport des convenances locales, n'a pas été jugé aussi favorablement par votre commission. Elle a pensé qu'un monument qui se présente avec de si grandes dimensions, et même avec une sorte de luxe de détails et de formes, ne serait pas en harmonie avec les bâtiments environnants, qui sont d'un style pauvre, et sans régularité, ni même avec l'étendue de la place dont nous mettons le plan sous vos yeux, et qu'en admettant la possibilité d'établir une fontaine sur cet emplacement, il faudrait circonscrire le projet dans des limites beaucoup moins étendues, et réduire la composition dans les termes de la plus grande simplicité.

Elle a pensé également qu'un grand volume d'eau serait indispensable pour satisfaire à la dépense de douze jets dirigés des coupes dans la grande vasque, et qu'il était probable, pour ne pas dire certain, que les deux sources de la route de Rennes seraient incapables d'y suffire (1).

---

(1) La dépense d'un pouce d'eau de fontenier, avec 7 lignes de charge au-dessus de l'axe du module, a été fixée à 672 pouces cubiques par minute.

Les superficies des orifices circulaires sont, entre elles, comme les carrés de leurs diamètres.

Or, en supposant chacun des douze orifices, de 6 lignes de diamètre, la dépense sera quatre fois moindre, soit par minute,	168 pouces c.
Mais pour avoir un jet bien fourni, il faut hausser la charge pour ajouter à la dépense un tiers en sus,	56 pouces c.
Total de la dépense d'un orifice par minute ;	224 pouces c.
Les 12 orifices dépenseront donc par minute,	2,688 pouces c.
Et en 24 heures, qui correspondent à environ 800 hectolitres.	3,870,720 pouces c.

Elle a encore observé que l'auteur n'a pas approprié son projet à la hauteur d'eau (8 mètres 76 centimètres) qu'il avait à sa disposition, d'après le nivellement énoncé dans la notice, et qu'il a négligé, sans motif, cet avantage de localité, en n'élevant l'eau dans sa fontaine qu'à environ trois mètres au-dessus du pavé.

La quantité d'eau dont on peut disposer, et la hauteur qu'elle peut atteindre doivent donc être soigneusement consultées dans la composition d'une fontaine et dans le choix du motif. Nous citerons, à ce sujet, l'ingénieuse idée d'un artiste florentin qui, n'ayant à sa disposition qu'un petit filet d'eau pour l'établissement d'une fontaine près de Florence, imagina une Vénus sortant du bain, et pressant ses cheveux de l'extrémité desquels sortait le peu d'eau que la pression semblait en extraire.

La question des eaux est vitale pour les fontaines. Quel que soit le mérite de l'architecture et même de la sculpture dans ces sortes de compositions, si elles cessent d'être animées par le mouvement et le jeu des eaux, elles deviennent froides, tristes, monotones, et ne produisent qu'une faible impression sur le spectateur : permettez-nous donc, Messieurs, de traiter plus spécialement cette question, sous le rapport du volume et de la durée conditionnelle des deux sources de la route de Rennes.

Depuis long-temps, on avait l'intention d'en faire usage pour alimenter une fontaine sur la place du Port-Communeau. Ces sources sont précieuses aux habitants du quartier de Belair, qui ont la longue habitude d'y puiser journellement leur provision d'eau.

Si la quantité qu'elles en fournissent était assez abondante pour suffire sans interruption, aux deux quartiers, ce serait un double avantage qu'il ne faudrait pas négliger.

Le seul moyen de s'assurer du fait, est de jauger les sources en temps opportun, c'est-à-dire, dans les temps de sécheresse où elles donnent le moins d'eau et où celle-ci est d'un plus fréquent usage. Cette opération faite avec beaucoup de soin et de précision, donnerait connaissance de la quantité d'eau disponible.

Malheureusement, la durée de ces sources paraît être subordonnée à celle des rochers près desquels elles sont situées et où elles prennent sans doute leur existence initiale. Si ces rochers sont détruits par des motifs de spéculation sur la pierre qu'ils peuvent produire, ou par toute autre cause, il faut s'attendre que les sources disparaîtront avec eux.

L'expérience du passé vient ici à l'appui de la théorie. Avant les nombreuses et profondes excavations faites pour la formation du quartier Graslin, on voyait dans la rue de la Fosse, au fond de l'allée d'une maison adossée au rocher, un gros filet d'eau, qui coulait sans interruption depuis longues années; on lui donnait le nom de fontaine de Rédi. Cette fontaine a totalement cessé d'exister à l'époque des excavations faites dans le quartier Graslin, et la coïncidence de ces effets dont on citerait au besoin plusieurs autres exemples, peut s'appliquer avec vraisemblance aux rochers de la route de Rennes et aux sources qu'on voit à leurs pieds.

D'après ces considérations, votre commission a pensé que les deux sources de la route de Rennes, fussent-elles reconnues suffisantes pour alimenter la fontaine proposée, ont une existence précaire sur laquelle il serait imprudent de compter pour l'érection d'un monument dispendieux. Mais ces sources, encore dans l'état où la nature les a produites, on peut, sans beaucoup de frais, les rendre d'un service plus facile, plus propre et plus abondant. Il suffirait de les réunir par un tuyau de conduite qui traverserait la route et que l'on prolongerait en pente, à la distance nécessaire pour obtenir deux ou trois pieds d'ascension au-dessus du sol; on y placerait une borne creuse dans laquelle remonterait le même tuyau par l'orifice duquel on recevrait l'eau dont l'excédent s'écoulerait sur le pavé.

Dans le cas où le jaugeage des sources donnerait un trop grand volume d'eau pour une seule borne, on pourrait prolonger le tuyau de conduite en descendant la route, et y placer une autre borne; on pourrait même, en cas de surabondance, amener l'eau jusque sur la place du Port-Communeau; mais il faudrait alors ajouter une cuvette à chacune de ces bornes,

avec une décharge de superficie placée hors de la cuvette, afin d'empêcher les eaux sales de circuler d'une borne à l'autre. Si, par la suite, les sources venaient à se tarir, on enlèverait les tuyaux de conduite pour les employer à d'autres usages. Voilà, Messieurs, le parti utile, raisonnable et économique que votre commission propose de tirer de ces sources.

Revenant au projet de M. Théodore Nau, on ne peut s'empêcher de reconnaître que les principaux obstacles qui s'opposent à son admission, n'étaient pas de nature à être surmontés par lui. Ce projet pourrait être utilisé par la suite, dans un système général de distribution des eaux, dans toutes les parties de la ville; alors qu'on serait certain d'avoir suffisamment d'eau pour en assurer le service; mais, jusques-là, il nous semble que la prudence ne permettrait pas de l'admettre.

Votre commission, tout en regrettant de ne pouvoir donner un assentiment complet au projet qui vous a été présenté, croit devoir vous proposer d'adresser des remercîments à M. Thomas Louis, notre collègue, et à M. Théodore Nau, pour la communication qu'ils ont bien voulu faire à la Société Académique.

A Nantes, le 3 février 1829.

DOMINIQ. MOLCHNETH,
COTTIN DE MELLEVILLE,
OGÉE PÈRE, *rapporteur.*

ERRATUM.

Page 148 de la 74.e livraison, avant le dernier vers de la pièce de poësie, lisez :

Non, non, je ne m'en dédis pas.

TABLEAU DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES, *faites à Nantes, à 25 mètres d'élévation au-dessus du sol, et 44 mètres, à-peu-près, d'élévation au-dessus des eaux moyennes de la mer. — Baromètre réduit à la température de la glace fondante.*

JANVIER 1829.

JOURS DU MOIS.	Phase de la Lune.	MATIN, à huit heures. Barom. métriq.	Barom. ordin.	Therm. centig.	Therm. de Réau.	Hygr. de Saussure	Vents.	SOIR, à trois heures. Barom. métriq.	Barom. ordin.	Therm. centig.	Therm. de Réau.	Hygr. de Saussure	Vents.	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR.
		met.						met.						
1		0,760	28,1,9	+ 2,5	+ 2	75	ouest	0,752	28,1,9	+ 6,2	+ 5	78	ouest	Nuageux, soleil, vent.
2		0,758	28	+ 6,2	+ 5	80	n. o.	0,756	28	+ 6,2	+ 5	75	nord	Nuageux, pluie, vent.
3		0,758	28	+ 3,6	+ 3	80	o. n. o.	0,759	28,0,5	+ 6,2	+ 5	80	n. n. o.	Couvert, brume, pluie, vent.
4		0,758	28	+ 3,6	+ 3	85	ouest	0,760	28,0,6	+ 6,2	+ 5	83	o. s. o.	Brume, pluie, vent.
5	●	0,747	27,7,6	+ 3,6	+ 3	78		0,749	27,8,2	+ 5	+ 4	76	n. n. e.	Brume, nuages, vent, petite grêle.
6	3 h. 48' soir.	0,752	27,9,5	glace	glace	65	n. e.	0,754	27,10,3	+ 3,6	+ 3	60	n. n. e	Gelée blanche, soleil, vent.
7		0,753	27,9,9	glace	glace	60	n. n. e.	0,753	27,9,9	+ 2,2	+ 1	60	n. e.	Nébuleux, vent, vent, petite neige.
8		0,752	27,9,5	+ 1,2	+ 1	60	est	0,752	27,9,5	+ 0,2	+ 0	65	e. s. e.	Brumeux, couvert.
9		0,752	27,9,5	— 1,2	— 1	65	s. s. e.	0,750	27,8,6	+ 1,2	— 1	65	est	Couvert, brumeux.
10		0,748	27,7,6	— 3,6	— 3	60	n. e.	0,749	27,8,2	+ 1,2	— 1	74	est	Nuageux, soleil.
11		0,748	27,7,6	— 6,2	— 5	54	est	0,748	27,7,6	glace	glace	55	est s. e.	Gelée blanche, soleil, vent.
12	☽	0,748	27,7,6	glace	glace	65	s. e.	0,748	27,7,6	+ 0,6	+ 0,4	65	n. e.	Neige, grésil, couvert, vent.
13	7 h. 13 matin.	0,752	27,9,3	+ 1,2	+ 1	66	o. e.	0,754	27,10,3	+ 2,5	+ 2	70	n. e	Brumeux, couvert, vent, dégel.
14		0,754	27,10,3	glace	glace	78	n. e.	0,754	27,10,3	+ 3,5	+ 2	70	n. e.	*Idem, idem*, pluvieux.
15		0,752	27,9,5	glace.	glace	79	n. e.	0,751	27,9	+ 2,5	+ 2	68	n. e.	Couvert, brumeux.
16		0,749	27,8,2	glace	glace	70	est	0,748	27,7,6	+ 2,2	+ 2	68	e. n. e.	*Idem, idem*, neige, grésil.
17		0,750	27,8,6	+ 1,5	— 1	68	est	0,754	27,10,3	+ 1,0	+ 1	65	e. n. e.	Brumeux, couvert.
18		0,755	27,10,8	— 2,5	— 2	62	est	0,756	27,11,2	+ 1,0	+ 1	60	est	Brume le matin, soleil, vent.
19		0,757	27,11,6	— 4,4	— 3,5	58	est	0,758	28	+ 2,5	— 2	56	n. n. e.	Gelée blanche, soleil, vent.
20	○	0,756	27,11,2	— 6,1	— 4,8	57	est	0,755	27,11,2	+ 1,8	— 1,5	58	n. e.	Gelée blanche, vent, soleil, brume.
21	0 h. 10 matin.	0,751	27,9	— 5	— 4	54	est	0,749	27,8,2	+ 2,5	— 2	49	e. n. e.	*Idem, idem, idem.*
22		0,745	27,6,3	— 6,2	— 5	54	est	0,744	27,5,9	+ 3,6	— 3	50	nord	*Idem, idem, idem*, nuageux.
23		0,740	27,4	— 7,5	— 6	54	e. n. e.	0,742	27,5	+ 3,6	— 3	50	est	Neige, soleil, nuages.
24		0,746	27,6,8	— 2,8	— 2,5	45	o. n. o.	0,751	27,9	+ 3,6	— 3	50	o. n. o.	Nuageux, petite neige, soleil.
25		0,748	27,7,6	— 3,8	— 3	55	s. e.	0,743	27,5,4	+ 1,2	+ 1	60	sud	Couvert, vent, neige, dégel, pluie le soir.
26		0,739	27,3,6	+ 2,5	+ 2	76	sud	0,740	27,4	+ 6,2	+ 5	90	s. s. o.	Couvert, pluie, brume épaisse.
27		0,744	27,5,9	+ 3,6	+ 3	80	s. o.	0,745	27,6,3	+ 3,6	+ 3	75	ouest	Nuageux, soleil, brume, pluie, grêle.
28	☾	0,747	27,7,2	+ 2,5	+ 2	80	s. o.	0,749	27,8,2	+ 6,2	+ 5	90	n. n. o.	Gelée la nuit, nuages, brume, vent.
29	1 h. 13 matin.	0,743	27,5,4	+ 6,2	+ 5	92	s. e.	0,743	27,5,4	+ 6,2	+ 5	92	o. s. o.	Couvert, pluie, vent.
30		0,742	27,5,9	+ 6,2	+ 5	90	o. s. o	0,742	27,5,9	+ 6,2	+ 5	88	n. n. e.	Nuageux, couvert.
31		0,762	28,2,9	+ 2,5	+ 2	86	n. e.	0,765	28,3,2	+ 6,2	+ 5	80	n. n. e.	Nuageux, soleil, vent.

RECAPITULATION jusqu'au 31 Janvier 1829.

Baromètre....	Plus grande hauteur.....	= 28 p.	3 lig.	2	0,765 mill.
	Moindre élévation.....	= 27 ».	3	6	0,739 mill.
Thermomètre.	Plus grand degré de chaleur.....	+ 5 Réaumur. + 6,2 centigrades.			
	Moindre degré de chaleur.....	9 5 Réaumur. −11,8 centigrades.			
Hygromètre à cheveux.	Plus grande humidité.....	= 92 degrés.			
	Moindre degré.....	= 46 degrés.			

Jours dont le vent a soufflé.		Nombre de beaux jours.....	27
Du N.....	4	de couverts.....	14
N.-E.....	7	de pluie.....	7
E.....	11	de grêle.....	1
S.-E.....	1	de vent.....	20
S.....	1	de gelée.....	23
S.-O.....	3	de tonnerre.....	0
O.....	3	de neige.....	5
N.-O.....	1	de brouillard.....	11

Le thermomètre minime a indiqué 11° 5 Réaumur au-dessous de zéro, dans la nuit du 23 au 24.

Les glaces ont été en rivière depuis le 10 jusqu'au 30 de ce mois.

Il est tombé ", mill. de pluie sur la plate-forme de l'Observatoire, du 1.er au 31.

HUETTE, *Opticien.*

MELLINET-MALASSIS, *Editeur.*

13.e Volume. An 1829. 76.e Livraison.

LE LYCÉE ARMORICAIN.

LANGUE GALLOISE ET LANGUE BRETONNE.

Il y a beaucoup de ressemblance entre la langue des Bretons du pays de Galles, en Angleterre, et la langue des Bretons de la Bretagne, en France; la différence principale entr'eux est la méthode de l'action d'épeler, de laquelle les expressions suivantes sont une preuve.

La Langue Bretonne-Galloise.	La Langue Celto-Bretonne.	La Langue Française.
Amser	Amzer	Temps
Athraw	Aotrou	Seigneur.
Aur	Aour	Or.
Arian	Arc'hant	Argent.
Allwydd	Alc'houez	Clef.
Afu	Aou	Foie.
Assen	Azen	Ane.
Addolwr	Azeûler	Adorateur.
Addoli	Azeûlé	Adorer.
Afon	Aven	Rivière.
Awel	Avel	Vent.
Afal	Aval	Pomme.
Barf	Barô	Barbe.

Bocald	Bleûd	Farine.
Bach	Bac'h	Croc
Bara	Bara	Pain.
Barnw	Barna	Juger.
Barnwr	Barner	Juge.
Bardd	Barz	Poëte.
Barddoneg	Barzonek	Poësie.
Byd	Bed	Monde.
Byw	Bô	Vif.
Byrr	Bérr	Court.
Bustl	Bestl	Fiel.
Calon	Kaloun	Cœur.
Cantor	Kaner	Chanteur.
Camm	Kamm	Pas.
Cwmmcol	Koummaul	Nuage.
Colled	Kollad	Perte.
Cwningen	Kounikl	Lapin.
Cosg	Kousk	Sommeil.
Cysgadur	Kousker	Dormeur.
Cryf	Kré	Fort.
Dall	Dall	Aveugle.
Daear	Douar	Terre.
Dafad	Danvadez	Brebis.
Dŵr	Doun	Eau.
Dŵr-gi	Dour-gi	Loutre.
Dwrn	Dourn	Poing.
Dydd	Deiz	Jour.
Deilen	Delen	Feuille.
Dyn	Dén	Homme.
Derwen	Derven	Chêne.
Diogi	Diégi	Paresse.
Dihuno	Dihuna	Eveiller.
Diallw	Dic'halloud	Sans pouvoir.
Enaid	Éné	Ame.
Ewythr	Éontu	Oncle.
Eryr	Er	Aigle.
Eisieu	Ézomm	Besoin.
Eira	Érc'h	Neige.
Eidion	Éjenn	Bœuf.
Ebol	Ébeûl	Poulain.
Eboles	Ébeûlez	Pouliche.
Ebill	Ébil	Cheville.

Egin	Hégin	Germe des grains.
Eiddiged	Erez	Envie.
Eiddigus	Erezus	Envieux.
Ffauen	Faen	Fève.
Fall	Fall	Mauvais.
Fforch	Forc'h	Fourche.
Ffwrn	Fourn	Four.
Ffroen	Fron	Narine.
Ffrcod	Froud	Torrent.
Gallu	Gallaud	Pouvoir.
Galw	Galva	Appeler.
Galwedigaeth	Galvédigez	Vocation.
Garr	Garr	Jambe.
Garw	Garô	Rude.
Genedigaeth	Ganédigez	Nativité.
Glaw	Glaô	Pluie.
Glann	Glann	Rive.
Glybyrog	Gleborek	Humide.
Gwlîth	Glîz	Rosée.
Glîn	Glîn	Genou.
Gwlân	Gloan	Laine.
Gauaf	Goano	Hiver.
Gorchymmyn	Gourc'hemenn	Commandement.
Gwraig	Grég	Femme mariée.
Golchwraig	Gwelc'herez	Laveuse.
Gwirionedd	Gwirionez	Vérité.
Hau	Hada	Semer.
Hâf	Hano	Eté.
Hanner	Hanter	Moitié.
Haidd	Heiz	Orge.
Haul	Heol	Soleil.
Hydref	Heré	Octobre.
Haiarn	Houarn	Fer.
Hîoch	Houc'h	Porc.
Hûn	Hûn	Sommeil.
Hî	Hî	Elle.
Llygad	Lagad	OEil.
Llawen	Laouen	Gai.
Llydan	Lédan	Large.
Llestr	Léstr	Vaisseau.
Llo	Leûé	Veau.
Lloer	Loar	Lune.

Llygoden	Lôgôden	Souris.
Llydw	Ludu	Cendre.
Llucheden	Luc'héden	Eclair.
Jâch	Iac'h	Sain.
Ie	Ia	Oui.
Ieuange	Iaouank	Jeune.
Iechyd	Iec'hed	Santé.
Iorch	Ioure'h	Chevreuil.
Isel	Izel	Bas.
Iselu	Izelaat	Baisser.
Iorches	Iourc'hez	Chevrette.
Mâd	Mad	Bon.
Mam	Mamm	Mère.
Marw	Marô	Morte.
Melyn	Mélén	Jaune.
Melynwy	Mélen-vî	Jaune d'œuf.
Mynydd	Ménez	Montagne.
Mesen	Méz	Gland.
Mis	Mîz	Mois.
Mwg	Môged	Fumée.
Môr-Gâth	Môr-Gaz	Chat-de-Mer.
Modryb	Moeréh	Tante.
Mwyalch	Moualc'h	Merle.
Môr-Frân	Môr-Oran	Cormoran.
Nodwydd	Nadoz	Aiguille.
Naw	Naô	Neuf.
Nyth	Neiz	Nid.
Neithicor	Neizeur	Hier au soir.
Nerth	Nerz	Force.
Newydd	Nevez	Nouveau.
Nifer	Niver	Nombre.
Nai	Nîz	Neveu.
Nith	Nizez	Nièce.
Nôs	Noz	Nuit.
Nêb	Nép	Personne.
Nawfed	Naved	Neuvième.
Oed	Oad	Age.
Oen	Oan	Agneau.
Onnen	Ounnen	Frêne.
Og	Oged	Herse.
Oll	Oll	Tout.
Palf	Palo	Paume.
Pellhâu	Pellaat	Eloigner.

Pump	Pemp	Cinq.
Pen	Penn	Tête.
Pryd	Préd	Repas.
Prynu	Prena	Acheter.
Priodas	Priédélez	Mariage.
Pysgotta	Pesketa	Pêcher.
Pedwar	Pévar	Quatre.
Pell	Pell	Loin.
Pysg	Pesk	Poisson.
Pòb-un	Péb-unan	Chacun.
Rhan	Rann	Part.
Rhannu	Ranna	Partager.
Rhew	Réô	Gelée.
Rhewi	Réoi	Geler.
Rhidyll	Ridel	Crible.
Rhôdd	Rô	Donation.
Rhedwr	Reder	Coureur.
Sais	Saoz	Anglais.
Syched	Sec'hed	Soif.
Saith	Seiz	Sept.
Seren	Stéren	Etoile.
Sach	Sac'h	Sac.
Tagu	Taga	Etrangler.
Tân	Tan	Feu.
Tarw	Tarô	Taureau.
Tawedog	Tavedek	Silencieux.
Telyn	Télen	Harpe.
Tyner	Téner	Tendre.
Tew	Téô	Gros.
Tafod	Téôd	Langue.
Tywyll	Téval	Obscur.
Teth	Téz	Pis.
Ty	Ti	Maison.
Tocôr	Tôer	Couvreur.
Twymder	Tomder	Chaleur.
Twll	Toull	Trou.
Trybedd	Trébez	Trépied.
Trugaredd	Trugarez	Miséricorde.
Ugain	Ugent	Vingt.
Un	Unan	Un.
Undeb	Unvez	Unité.
Uchel	Uc'hel	Haut.
Undegfed	Unnékved	Onzième.

La langue Celto-Bretonne de cette note est prise du Dictionnaire de L. F. M. M. A. Le Gonidec, membre de la Société Royale des Antiquaires de France, ancien membre de la Société Académique des Sciences de Paris, membre-correspondant de la Société Académique de Nantes, etc. D. G.

TABLETTES LITTÉRAIRES.

L'OPINION.

Virgile dit que rien n'est plus agréable que le sommeil trouvé sous l'ombrage des chênes. Mettez-vous dans l'esprit, à l'instant de vous endormir, que, s'il y avait des témoins à côté de vous, ils vous trouveraient bien malheureux d'être seuls dans le fond d'une campagne et réduits à chercher le sommeil pour tout amusement; à l'instant, cette opinion étrangère qui blâme la vôtre, détruit votre jouissance, et vous sentez que ce n'est pas assez d'être heureux à votre manière, mais qu'il faut encore, pour l'être sans trouble et sans contradiction, que l'opinion d'autrui ne trouve rien à y redire. Ainsi, l'opinion est comme une approbation étrangère dont vous vous faites une habitude, et dont vous ne pouvez plus ensuite vous passer sans une certaine inquiétude. Tous les hommes sont liés entre eux, et l'esprit de tous influe nécessairement sur l'esprit d'un seul, sans que celui-ci puisse s'y soustraire. Qand on veut le faire, on le peut sans doute; mais alors on cherche tant d'arguments pour défendre son opinion particulière, qu'il est aisé de voir que c'est précisément parce qu'elle est individuelle, qu'elle a besoin d'efforts d'esprit pour se soutenir. L'homme est destiné à vivre en société, autant par ses besoins que par cette espèce de sympathie intellectuelle qui n'a pas été assez remarquée et qui démontre l'*unité* de la race humaine.

Mais de ce que l'homme est destiné à vivre avec ses semblables, et qu'il souffre dans son esprit aussi bien que dans son corps, quand il transgresse cette loi de sa nature, faut-il conclure qu'il faille toujours se soumettre à l'opinion universelle ? Non, certainement, et cette force d'âme qui fait braver l'opinion générale quand elle s'égare, fait toujours la récompense de ceux qui ont été assez hardis pour s'en servir. Il y a des sentiments communs à toute la race humaine : ce sont ceux-là que l'opinion apprend à respecter. Elle devient la sauve-garde de tout ce qui est dans l'ordre moral. Sans elle, chacun ne prenant de lois que de son intérêt ou de son caprice, saurait bien s'affranchir des obligations gênantes. Une fois que le devoir serait taxé de préjugé, il serait ridicule de s'y soumettre, et toute la force de l'âme serait employée à fronder les sentiments vulgaires et à s'en écarter publiquement.

L'opinion peut donc exercer un empire légitime sur les consciences ; car, au moral, ce qui est vrai pour tous l'est également pour un seul. Mais il y a des choses indifférentes pour lesquelles la tyrannie de l'opinion est insupportable, et la sagesse consiste à s'en délivrer. La fable *du meunier, son fils et l'âne*, trouve une application fréquente dans la société : on agit, non pas pour soi, mais pour ce que les autres penseront de nous. Par respect pour l'opinion, le riche se condamne à bâtir magnifiquement un palais, tandis qu'une chambre lui suffirait, puisque celles de ses domestiques, comme l'observe Rousseau, lui seront aussi étrangères que les appartements d'une autre maison, et il faut bien que ce qui servira aux autres l'occupe cent fois plus que ce qui lui est nécessaire pour lui seul. Par opinion, on affiche un luxe gênant qui n'est point dans ses goûts, une mise qui ne s'accommode point avec les occupations de la campagne. On adopte une manière de vivre dont la santé souffre et dont l'indépendance se trouve fort mal. Par respect pour l'opinion, enfin, on dédaigne le plaisir qu'on aurait choisi et on va bailler après celui que la foule choisit pour nous. Satisfaits d'être enviés, on meurt d'ennui en enviant soi-même les autres. On consent à ne plus être heureux pourvu qu'on ait l'air de l'être. De toutes les chaînes dont la société nous en-

vironne, il n'en est aucune de si pesante que celle-là, et dont il soit si convenable à la sagesse de s'affranchir complétement.

L'HOMME DU MONDE.

L'homme du monde est un homme qui n'exerce son esprit qu'autant que cela est nécessaire pour devenir quelque chose dans la société, et qui ne sort jamais de la raison qui lui a été donnée, pour savoir quelle est sa place dans la nature. La terre lui salit les doigts, comme à une jolie femme, et il ne s'est jamais exposé au désagrément de savoir s'il y a un lieu sur le globe qui ne soit pas pavé. La campagne pour lui est un pays inconnu : les merveilles de la nature sont des choses qu'il faut connaître pour en parler dans un salon ou pour faire un livre, mais qu'il faut être fou pour aller admirer tout seul. Il met toute son attention à rimer une épigramme, et il n'a pas donné un instant d'examen aux importantes questions qui concernent Dieu et l'âme humaine. Il a entendu dire quelque part que la métaphysique était une science vaine, et il est enchanté de pouvoir dire que tout ce qu'il ne comprend pas est métaphysique.

Il respecte les livres d'après le nom de leurs auteurs, et son estime se règle toujours sur le rang social de ceux-ci. Il admire ce que tout le monde admire, ce qui est le moyen de ne pas se tromper et de ne pas rougir de son avis. Il met Socrate sur sa cheminée, parce qu'il l'a vu faire au préfet de tel département; mais si le ministre disait que Socrate était un rêveur, le buste descendrait demain de sa place. Si on lui lit quelque chose, il va chercher Le Batteux ou La Harpe, pour vous faire voir que vous vous êtes trompé. N'ayant jamais osé penser tout seul, sans être menacé d'un étourdissement, il ne croit pas qu'il soit possible à d'autres de faire autrement que lui. Partout où il y a foule, vous êtes sûr de le trouver. La solitude à ses yeux est un état violent : il s'y ennuie ou s'endort.

Tâchez de lui persuader, d'après l'autorité des livres, que l'étude de la nature est quelque chose, il lui

faudra des systèmes pour marcher en sûreté, des livres pour interpréter le grand livre; car il ne peut pas y lire tout seul, et encore faudra-t-il, avant qu'il s'en rapporte à ceux-ci, qu'ils aient plusieurs éditions et que leur auteur soit associé à toutes les académies de l'Europe. Si c'est la mode qui l'invite à aller voir la nature, il y va, pour faire comme tout le monde; mais il en revient sans avoir rien vu que la coiffure des femmes du pays, et sans avoir apprécié autre chose que la cuisine de l'hôtellerie où il est descendu.

En résumé, l'homme du monde est très-bien à sa place dans le monde; mais ailleurs il est complétement dépaysé. L'air du dehors ne convient plus à ses poumons, parce qu'il est acclimaté avec celui des salons ou des boudoirs. Quand, dans les phases de la société, la raison se trouve d'accord avec les usages du monde, l'homme du monde prend une allure naturelle, que la société rend plus agréable, il faut en convenir, que la rudesse du sauvage; mais, quand les préjugés sont mis à la place des sentiments, quand la société est dirigée par la folie, l'homme du monde est naturellement à la tête de tous les fous; et, s'il y avait une échelle dans l'espèce humaine qui joignît celle-ci par des gradations insensibles aux autres espèces, le sauvage paraîtrait l'homme naturel par excellence, et serait à la tête de cette échelle, tandis que l'homme du monde, dont l'imitation serait la règle, paraîtrait à l'endroit de l'échelle où finit la famille humaine et où commence celle des singes.

Avant donc d'admirer ou de blâmer l'homme du monde, il faut examiner le monde en lui-même. Il y a eu un temps, dans la république romaine, où l'homme du monde était un Cincinnatus ou un Curtius, et il y en a eu d'autres où c'était un Séjan ou un Narcisse. Chez nous, l'homme du monde a été pendant un temps affublé du bonnet rouge; mais, comme il est très-rare que les grandes vertus ou les grands crimes soient long-temps la base de la société, et que les frivolités y sont toujours en vogue, l'homme du monde est presque toujours un homme frivole.

LE SOUVENIR.

Demandez à la mémoire ce qu'elle poursuit ainsi. Elle est trop abymée dans le sentiment de son bonheur passé pour l'analyser. Elle erre sur des ruines, mais elle les vivifie; tout entière à ses souvenirs, elle les prend pour des sensations, et ses sensations intérieures sont plus fortes que celles du dehors. Son front se penche comme de lui-même sur sa main, elle appuie son coudé sur ses genoux, et ses doigts, qui erraient sur la harpe, ont oublié d'en tirer des sons. En vain le temps a tout emporté, en vain tout s'est évanoui, les images d'autrefois reposent devant elle comme des songes, mais comme des songes qui dépendent de la volonté; tout s'est évanoui sans doute, et cependant tout est revenu, comme si le cœur, quand il aime fortement, avait le pouvoir, ainsi qu'Ulysse, d'évoquer les ombres.

Ah! qu'ils sont purs ces plaisirs de l'âme, qu'elles sont nobles ces conquêtes que nous faisons ainsi sur ce que le temps paraissait avoir anéanti! graces à la mémoire, rien de ce que nous avons senti n'est perdu. Ce que nous avons aimé peut être aimé encore. Elle dit à la science de lui prêter son flambeau, et le flambeau du génie, rallumé par elle, brille devant nous comme s'il venait de luire pour la première fois. Elle dit à la vertu: ta récompense n'est pas de ce monde, mais rien de ce que tu feras ne sera perdu pour toi, et le souvenir du bien que tu auras produit restera avec toi pour que tu ne te nourrisses que de ta propre culture.

Que dis-je! elle trompe toutes les douleurs. Elle grave dans le cœur de l'exilé l'image de la patrie, et cette image, qu'il n'est pas au pouvoir des tyrans de lui enlever, reste avec lui pour que l'infortuné elle-même ait ses douceurs. Inspiré par elle, l'exilé trouve dans les souvenirs de la patrie, je ne sais quelle mélancolie rêveuse qui adoucit son génie, qui lui fait trouver du charme dans une solitude peuplée de ses illusions, et qui lui fait tirer des sons d'une lyre qui, sans cela peut-être, serait restée muette entre ses doigts.

Il y a une rêverie aussi douce qui nous porte vers l'avenir; mais l'avenir n'est pas encore à nous, et

quelque délicieux que soit le vol de l'espérance, il n'est pas en son pouvoir de faire que ses ailes ne se rallentissent quand la vie elle-même se rembrunit et rétrécit à nos yeux l'horizon. L'imagination également a ses entraîts; mais la raison tôt ou tard la ramène à la réalité, et l'imagination lancée dans notre monde, n'y trouve plus la force de ranimer ses fantômes. Toi seul nous conduis, non pas seulement dans les champs du possible, mais dans le domaine de l'irrévocable. Tout ce qui a été à nous, tu nous le donnes encore. La raison la plus sévère ne tare point d'exagération tes excursions sublimes; et la morale applaudit à tes rêveries, qui ne sont plus à ses yeux d'inutiles contemplations, puisqu'elles sont la récompense de la vertu et la punition du crime.

Nous nous rétrocédons vers les jours qui sont déjà loin de nous, comme nous regardons, du sommet d'une montagne avant de descendre de l'autre côté, le toit ami où nous avons reçu l'hospitalité. Nous avons fait quelques pas pour nous en éloigner, mais qu'est-ce que la distance pour le cœur? Ne franchit-il pas l'espace qui le sépare de ce qu'il aime, comme les coursiers des Dieux franchissaient l'espace qui sépare la terre des cieux? Le temps, l'espace, ce qui se mesure, ce qui coule, ce qui a des bornes est pour la nature. L'âme ne connaît point tout cela. Qu'importe quand elle ne retrouverait plus la raison paternelle telle qu'elle était, si l'image adorée est devant elle? Elle la revoit cette image chérie, et mille jours ont inutilement brillé sur la terre. Le passé a rejoint le présent: la chaîne de la vie, qui s'étendait au loin, se recourbe en anneau. Le point de Saturne a disparu: tout ne fait qu'un, et le temps n'a plus de prise sur une vie qui se replie sur elle-même comme l'éternité dont elle devient l'image.

ED. RICHER.

BIOGRAPHIE NANTAISE.

LÉONARD.

Nicolas-Germain Léonard, naquit à la Guadeloupe en 1744, d'une famille Nantaise, et vint fort jeune en

France, où il fit de très-bonnes études. Son goût pour la poësie se manifesta de bonne heure, et il lisait sans cesse avec avidité les beaux ouvrages que l'antiquité nous a laissés. Il se nourrit surtout des poësies bucoliques et élégiaques de Tibulle, de Properce et d'Ovide. Il ne négligea point l'allemand Gesner, dont les poësies gracieuses peuvent se joindre à celles de ces classiques latins. C'est surtout dans le genre tendre et naïf que Léonard s'est exercé, et on sera forcé de convenir que dans ce genre il n'est pas resté beaucoup en arrière de ses maîtres. Il fut envoyé en 1793, comme chargé d'affaires de France à Liége, sous le ministère de Chauvelin qui le protégeait; mais les occupations de cette place lui laissaient beaucoup de temps et il le consacrait à la littérature. Plusieurs romans et un grand nombre de morceaux de poësies datent de cette époque. Nous avons de lui plusieurs ouvrages imprimés dont je vais donner la liste. On y remarque partout un facile abandon, joint à une élégante correction de style. Il vint mourir à Nantes, le 16 janvier 1793. Ses ouvrages sont :

1.° Lettres de deux Amants habitants de Lyon, roman fort estimé, qui fut traduit en Anglais et en Italien;

2.° Le Temple de Gnide, de Montesquieu, traduit ou plutôt imité en vers français, 1772; in-8.°

3.° Le même, augmenté de l'Amour Vengé; 1773 in-4.° et 1775 in-8.°

4.° La Nouvelle Clémentine, ou Lettres de Henriette de Berville, 1774, in-12 et in-8.°

5.° Idylles et Poëmes Champêtres; 1775 in-18, et 1782 in-8.°

6.° Alexis, roman pastoral.

7.° Lettres sur le voyage aux Antilles.

8.° Les Œuvres poëtiques de M. Léonard, recueillies en 2 vol. in-12, 1788.

9.° Œuvres complètes de Léonard, recueillies et publiées par M. Campenon, en 1798, 3 vol. in-8.°

Dans ce temps où le romantique a tout envahi jusqu'à l'Idylle et au genre pastoral, où les poësies qui devraient être les plus simples et les plus naïves, ne sont plus que des espèces d'énigmes par la discordance

des mots et par des idées gigantesques et outrées ; dans ce temps, dis-je, où le gouvernement lui-même semble encourager ce genre, il ne sera peut-être pas inutile de citer ici quelques vers de Léonard. On se convaincra que le classique est plus propre à exprimer les idées grâcieuses et tendre du genre élégiaque que tout ce clinquant de mots sonores que l'on préfère aujourd'hui.

Je citerai la première idylle que Léonard adresse à Eglé ; c'est celle dans laquelle il annonce le genre qu'il va embrasser. Tout y est naturel et simple. On n'est pas forcé de se torturer l'esprit pour deviner ce que le manque de transition et le désordre de la plupart de nos poësies actuelles rendent inintelligible.

A ÉGLÉ.

Le front paré de guirlandes légères
Je vais chanter les mœurs de l'âge d'or
Et les amours des naïves bergères.
Printemps du monde, âge heureux de nos pères !
Dans mes chansons puisses-tu naître encor

Un autre embouchera la trompette guerrière,
Décrira le tumulte et l'horreur des combats,
Et peindra le héros tout couvert de poussière,
Lançant à ses côtés, les flèches du trépas.

Loin de ma muse ; une si noire image !
Douce et timide, elle aime les vergers,
Le bruit des eaux, la fraîcheur de l'ombrage ;
Sa flûte en main, elle suit les bergers.

Mais plus souvent c'est Eglé qui m'inspire :
Mes chants alors animés par l'amour,
Quand je la vois tendrement me sourire,
Sont aussi doux que l'aube d'un beau jour ;
Aimable enfant ! depuis que tu m'es chère
Un plaisir pur embellit mes instants,
Et l'avenir rayonnant de lumière
Offre à mes yeux un éternel printemps.
Heureux l'amant des arts, heureux l'homme sensible ;
Jaloux de s'élancer vers l'immortalité,
Qui parcourt des talents la carrière pénible,
Pour attacher, un jour, sur sa cendre paisible
Les regards satisfaits de la postérité !
Plus heureux qui, chéri de sa jeune maîtresse,
Vit dans l'indépendance et dans l'obscurité ;
Qui, bercé dans les bras de la molle paresse,
Redoutant peu l'envie et la célébrité,

A l'ombre d'un bosquet que lui-même a planté,
Soupire quelques vers, enfants de sa tendresse;
Goûte en paix le bonheur que sa muse a chanté,
Et couvre le sceptre qui même à la vieillesse
Des roses de l'amour et de la volupté.

J. LE BOYER.

III.e VEILLÉE BRETONNE.

LE SIÉGE DE RENNES.

3 Octobre 1356. — 3 Juillet 1357.

L'histoire aurait dû conserver le nom de ce brave citoyen; comparable aux héros de Calais, il méritait, comme eux, une statue élevée dans la place publique.
(Ogée.)

L'automne de l'année 1356 avait ramené sur la Bretagne son cortége ordinaire de pluies et de brouillards. Quelques beaux jours, cependant, parés de soleil, venaient de temps en temps éclairer les remparts et les toits de la ville de Rennes; mais les rayons de l'astre bienfaisant ne pénétraient qu'avec peine dans l'intérieur de maisons de bois, dont les divers étages, surplombant sur la rue, permettaient aux voisins en face de se donner la main par la fenêtre, et finissaient par confondre leurs toits, qui ne laissaient au jour qu'un étroit passage. Ces constructions inclinées présentaient un abri aux passants; mais les rues étaient obscures et boueuses. De larges dalles de pierre rouge pavaient celles qui étaient le plus fréquentées; les autres, en bien plus grand nombre, dépourvues de pavés et privées d'air, exhalaient une odeur fétide qui causa souvent des épidémies dans les quartiers populeux qu'elles traversaient.

Sur le seuil d'une porte arrondie, dans l'un des quartiers dont nous venons de parler, et vers la brune, un homme debout et en pourpoint gris, les bras croisés sur la poitrine, arrêtait sur chaque passant des regards

qui semblaient indiquer qu'il attendait quelqu'un. Sa taille ramassée, mais bien prise, annonçait toute la force musculaire, en honneur dans ce temps-là. Soudain, sa physionomie sévère prit une expression d'intérêt, à l'apparition d'un jeune homme qui se dirigeait vers lui. Ils se serrèrent la main avec cordialité : — Hé bien ! mon jeune sergent d'armes, mon brave Olivier, qu'y a-t-il de nouveau ce soir, dit le bourgois, en secouant vigoureusement le bras du jeune homme? Passerons-nous la nuit, tranquilles dans nos lits ? — S'il plaît à Dieu et aux alliés de Monseigneur de Montfort. — Nous menacerait-on encore des Anglais ? qu'ils ne croient pas s'emparer de Rennes ! il y a 14 ans que notre bonne ville est dévouée au parti de Blois. — Elle a commencé par servir celui de Montfort. — J'y étais, mon Olivier, lorsqu'elle se rendit après avoir vu son brave commandant, Henri d'Espinefort, tomber, dans une sortie, au pouvoir de l'ennemi. C'est pour sauver sa vie menacée que nous ouvrîmes nos portes : sans ce malheur, elles ne se seraient ouvertes qu'à Monseigneur de Blois, notre duc et légitime suzerain ; mais nous sommes retournés au bon parti, nous n'en changerons plus. — Nos cœurs n'en ont jamais changé ; mais croyez-vous que les Français du parti de Blois ne soient pas aussi à craindre pour la Bretagne que les Anglais du parti de Montfort ? — Ce sont toujours des étrangers. Honte et malheur à celui qui les appelle dans son pays ! — Messeigneurs de Blois et de Montfort ne pouvaient-ils décider de leurs prétentions au duché de Bretagne, par le sort des armes, sans avoir recours à celles de la France et de l'Angleterre ? — Leur cause en eût été plus honorable. — De Blois, le premier, a souillé la sienne, en réclamant l'appui de la France. — L'héritier de Jean III n'en avait pas besoin ; ses partisans sont assez nombreux. — Ceux de Montfort ne le sont pas moins, dit-on. — Et où est la légitimité de ses droits ? Charles de Blois n'a-t-il pas épousé Jeanne de Penthièvre, la boiteuse, la fille du frère aîné de notre feu duc ? d'ailleurs, Jean III, n'a-t-il pas nommé, en mourant, Charles de Blois son héritier ? — Monseigneur de Montfort se prévaut d'une pareille déclaration. Il est si facile de faire parler les mourants. — Ce n'est pas

la première fois que cela serait arrivé ; mais Monseigneur de Montfort oublie la déclaration des États consultés par Jean III ; et leur serment de respecter ses intentions. — Alors, il ne lui reste plus de droit que son épée. — Et nous verrons qui l'aura meilleure ! — Sa captivité prouve que le ciel abandonne sa cause. — Sa cause n'est point perdue, entre les mains de l'intrépide Jeanne de Flandres, son épouse. Les murs d'Hennebon peuvent l'attester. — Honneur au courage, même dans un ennemi ! mais les exploits de l'héroïne ne font que prolonger une lutte dans laquelle elle doit succomber. — Dieu seul peut connaître l'issue de cette malheureuse guerre qui déchire la Bretagne depuis 15 ans : qui sait si elle ne durera pas encore quinze autres années ? Voici les Anglais qui s'en mêlent : malheur à nous, ils ont abattu la France à Poitiers, dit-on ; ils espèrent en faire autant de la Bretagne. Le duc de Lancastre, un des fils d'Edouard III, marche sur nous, les bords de la Loire, avec une armée nombreuse, où il ne manque pas d'habiles archers. — Nos flèches valent bien les leurs, et nos mangonneaux savent encore lancer des pierres, dont leurs têtes pourront bien sentir la pesanteur. — Notre commandant, le sire de Penhoët, a reçu ce soir l'avis de leur marche. Il doit envoyer, demain matin, un exprès à Bertrand Duguesclin, qui guerroie dans les environs, avec ses hommes d'armes. — C'est un vaillant compagnon, qui ne sera point de trop parmi nous ; mais entrons au logis, on nous y attend pour souper ; la nuit est déjà noire dans nos rues, nous causerons mieux les jambes au foyer.

Le bourgeois ferma sa porte massive en tirant du mur, où elle reposait dans une cavité faite exprès, une épaisse barre de bois qu'il posa en travers. Ils se trouvèrent alors dans une salle basse, mal éclairée par un flambeau résineux, fixé sur l'un des côtés de l'immense cheminée. Quelques grands coffres sculptés, deux ou trois lits carrés à colonnes torses et à rideaux verts, un dressoir où brillaient des plats d'étain rangés avec symétrie ; tels étaient les meubles qui décoraient cet appartement. Vis-à-vis la cheminée était dressée une table longue et pesante, couverte d'un tissu de chanvre

roux, et sur laquelle étaient rangés dix couverts ; à ceux de la famille on en avait ajouté un pour le jeune sergent d'armes. Celui-ci, en entrant, avait cherché et rencontré les yeux d'une jolie personne, dont il n'avait pas hésité à s'approcher. Les jeunes demoiselles des premiers seigneurs de la ville et des environs auraient été jalouses de la beauté d'Emmeline ; sa douce physionomie réfléchissait l'âme la plus pure, et des grâces naturelles embellissaient chacun de ses mouvements ; l'amoureux Olivier la suivait assidûment partout où les soins du ménage exigeaient sa présence ; il lui rendait quelques petits services et paraissait causer familièrement avec elle, tandis que le père, s'étant approché d'un des lits dont les rideaux étaient fermés, en entr'ouvrit un doucement, en disant à demi-voix : — Hé bien ! ma bonne Marie, tu ne dors pas ? Comment va la santé ? — Elle revient, et j'espère quitter bientôt ce lit de douleurs. — Dieu soit loué ! As-tu fait dire, par le père Joseph, cette messe que j'ai promise à Notre-Dame-de-Toussaint ? — Oui et j'y ai assisté moi-même avec nos enfants. La mère de Dieu nous a exaucés. — Puisse-t-elle entendre de même tous nos vœux ! Vois donc notre Emmeline avec son Olivier ; comme ils ont l'air heureux d'être ensemble ! — Le gaillard s'entend à aider une femme dans les soins du ménage ; cela va bien à un homme de guerre. — Il n'est pas ici en cotte de mailles. Songe-t-on à toutes ces convenances, d'ailleurs, quand on aime ? Il ne voit qu'Emmeline, et le plaisir de lui être utile et d'être près d'elle lui fait tout oublier. — Il n'en est pas moins brave au combat. — Que je voudrais les voir unis ! — Femme, les circonstances ne sont pas favorables. Nous sommes menacés des embarras d'un siége, attendons des temps meilleurs. — Attendons encore ! — A table, enfants ! dit le père de famille, en quittant le lit de la convalescente, et s'asseyant dans un grand fauteuil à bras placé à l'une des extrémités de la table. On vit alors surgir du fond du vaste foyer six marmots qu'on n'avait pas entendus bouger, malgré les agaceries qu'ils se faisaient, mais en tapinois. La plus espiègle et la plus âgée, était une petite fille de dix ans, dont la physionomie mobile et les manières gentilles annonçaient, pour l'avenir, toute

la beauté et les grâces de sa sœur aînée. Elle s'empara, d'un air d'habitude, de la place à la gauche du papa, dont elle devinait la préférence secrète; les autres enfants se rangèrent au-dessous d'elle comme habitués à reconnaître sa petite supériorité. Emmeline s'assit près d'Olivier, à la droite et vis-à-vis le lit de sa mère, où elle jetait de temps en temps un regard de tendre surveillance. Le repas frugal, dont la soupe aux choux verts, le morceau de lard et le cidre breton firent le principal apprêt, fut bientôt terminé; les amants trouvèrent plusieurs fois, dans la conversation, le moyen de placer tout ce que sentait leur cœur, et ce qu'il ne se lassait point d'exprimer de cent manières indirectes; le père sourit, les enfants se firent des espiégleries, et l'on retourna bientôt devant le large foyer, qu'un feu brillant éclaira. Pendant qu'Emmeline débarrassait la table des débris du repas, et remettait tout en ordre, le bourgeois avait ramené la conversation sur l'attaque prochaine des Anglais; il tenait Olivier près du foyer, celui-ci suivait des yeux Emmeline, et ne répondait que par monosyllabes. Enfin, tout le monde se forma en cercle autour du feu. Les deux amants furent encore réunis, et Olivier prêta une attention plus sérieuse aux paroles de son interlocuteur, qui commençait une digression sur les aventures de Messire-Bertrand Duguesclin. Quand il vit tout le monde attentif : Vous ne savez pas, dit l'orateur, vous ne savez pas, mes enfants, à quelle occasion messire Bertrand fut fait chevalier et prit son cri d'armes : *Notre-Dame-du-Guesclin* ! ce sont les Anglais qui en ont fait les frais : il se trouvait un soir au château de Montmuran, à une fête qu'y donnait à plusieurs dames et damoiselles Jeanne de Combourg, la femme du sire de Tinténiac, celui qui remporta l'honneur de la journée de Mi-Voie. Tout-à-coup, pendant que les buccines et les flûtes douces retentissaient dans la grande salle et charmaient un festin brillant, on apprend que les Anglais arrivent pour surprendre les convives, sous la conduite du fameux Caurelée, qui avait aussi combattu à Mi-Voie. Sans troubler la fête, Duguesclin se lève, et, accompagné du sire d'Andrehan, va placer trente archers en embuscade sur le chemin de l'ennemi, qu'ils attendent en

silence. Pendant ce temps, Duguesclin reçoit des mains d'un chevalier du pays de Caux, sire Alcâtre Du Marest, qui les avait suivis, l'épée et les éperons de chevalier. L'Anglais arrive, reconnait le piége qu'on lui tend, fait mettre pied à terre à ses hommes d'armes; mais Duguesclin le guettait; suivi de quelques seigneurs seulement, il s'élance sur lui à l'improviste, en criant *Notre-Dame-du-Guesclin*! qui devint alors son cri d'armes. Il avait affaire à 720 hommes de guerre, habitués à tenir la campagne. La lutte allait être rude, lorsque le chef anglais tomba sous la main du sire Enguerrand de Hesdin, qui s'était attaché à sa poursuite. Les Anglais sont rompus; on fait quelques prisonniers, et le reste disparait. — Et les braves chevaliers, repris Olivier, ramenèrent sans doute en triomphe au château leur vaillant et nouveau compagnon. — Ils y continuèrent gaiement leur repas, et la belle Tiphaine Raguenel, damoiselle de la Bellière, rougit de plaisir et d'amour en voyant le sire Duguesclin venir mettre à ses pieds sa victoire. — Il méritait les bonnes grâces de sa dame, dit à demi-voix, en rougissant aussi, Emmeline. — Il n'a pas toujours été aussi heureux avec les Anglais, continua Olivier. On m'a compté qu'à son retour d'Angleterre avec Charles-de-Blois, il surprit, au château de la Roche sur la Rance, les Anglais de la garnison de Bécherel, qui dévastaient tout le pays. Les deux commandants sont faits prisonniers. L'un d'eux s'était rendu à Duguesclin, qui le laisse libre de fixer sa rançon. L'Anglais se taxe à 600 écus, qu'il paya en disant à sire Bertrand: Garde-les bien; tu en auras besoin avant la fin du mois. A quelques jours de là, entre Dinan et Bécherel, Duguesclin est surpris à son tour par son prisonnier, qui lui fait rendre ses 600 écus, pièce pour pièce, et une fois autant pour avoir de quoi le payer la première fois qu'il retomberait entre ses mains. — C'est par trop prévoyant. — Voilà le sort de la guerre! heureux encore d'avoir de quoi acheter sa liberté! — Sire Bertrand n'en manquera jamais, dussent nos femmes filer pour payer sa rançon! — Espérons qu'il ne les mettra pas à cette épreuve. Son esprit, fertile en ruses de guerre, saura bien le tirer d'embarras: tout récemment il n'avait encore de re-

traite, pour lui et les siens, que les forêts : un soir qu'il se retirait dans celle de Teillay, il surprend un varlet qui l'instruit que le château de Fougeray est sans commandant et presque sans garnison. Bembro et ses Anglais sont éloignés par une expédition, et n'ont laissé que peu de monde au château. Messire Bertrand cache ses hommes dans le bois voisin; bientôt on en voit sortir quatre pauvres bûcherons, qui s'avancent lentement, courbés sous d'énormes faits. Arrivés à la porte du château, ils offrent leur bois; on ouvre; leurs fardeaux échappent à leurs mains fatiguées, et embarrassent l'entrée. Pendant qu'ils cherchent à réparer leur maladresse, des hommes d'armes s'élancent de la forêt, se précipitent dans le château et s'en emparent. Ils éprouvèrent cependant une vigoureuse résistance; Duguesclin est blessé : le visage baigné de sang, il n'en continue pas moins de donner ses ordres; mais à peine a-t-il fait ses dispositions pour conserver sa conquête, que Bembro revient battu de son expédition. Duguesclin vole à sa rencontre et le bat encore une fois.... ce fut la dernière : Bembro resta sur la place.

Après ces récits, et quelques autres sur le même sujet, car Duguesclin était déjà dans toutes les bouches, dans tous les souvenirs, le bourgeois donna le signal de la retraite. Il était 8 heures et demi. Olivier jeta un coup d'œil de regret à la jolie Emmeline, serra la main du père, et sortit. Tout fut bientôt endormi dans le paisible ménage et dans la ville. On entendait seulement çà et là sur les remparts les pas de quelques hommes qui faisaient la *guaite*.

Une lumière seule scintillait dans l'obscurité à travers les vitraux en losange d'un hôtel situé dans un coin retiré de la ville. Dans l'appartement d'où partent ces rayons vacillants, un homme en simple cotte de mailles se promène d'un pas inégal. Ses mouvements brusques trahissent l'agitation de son esprit; sa démarche boîteuse devient à chaque instant plus irrégulière. Il s'arrête soudain, il écoute; des pas pesants et mesurés font retentir les pierres de l'escalier tournant; la porte s'ouvre; un guerrier de haute stature se présente armé de pied en cap. — Sire Penhoët, dit-il, marchons-nous au combat? Il y a assez long-temps que nous dormons tran-

quilles dans ces vieux murs. L'Anglais vient-il nous donner le plaisir d'essayer contre lui notre bonne épée ! — Brave Geoffroy, lui répond le commandant, vous allez avoir de fréquentes occasions de signaler encore votre valeur contre les partisans de Montfort. Les Anglais seront demain à nos portes, mais il nous manque un de nos braves compagnons, et la ville n'est pas approvisionnée. — Nos haches et nos maillets sauront bien frayer un chemin aux vivres qui nous manquent. Quant à Messire Bertrand, les Anglais connaissent sa lance et son épée; il faudra bien qu'ils le laissent passer. — Par prudence je lui ai envoyé un de mes hommes d'armes pour l'avertir qu'il soit ici demain matin. — Saura-t-il le trouver ? la même forêt ne lui sert jamais d'asile deux fois. — J'ai l'avis qu'il en a trouvé un plus sûr au château de Fougeray. — Et que messire Bembro qui y commandait est allé à son tour coucher à la belle étoile ? — En vérité il y a trop long-temps que ces seigneurs-là occupent nos lits. — Ils comptent bien les garder encore. Ce n'est pas pour nous les rendre, sans coup férir, qu'arrive ce nouveau renfort amené par le duc de Lancastre. — Je les croyais occupés en Normandie ou au moins à battre ce pauvre Roi Jean à Poitiers. — Ils ont appris en chemin la nouvelle de la victoire de leurs compatriotes, et pour se venger de n'avoir pu y prendre part ils se jettent sur nous. — Ils s'enferreront sur nos lances. De quel côté devons-nous les diriger ? — Ils viennent d'Hennebon où le fils d'Edouard est allé galamment prendre les ordres de la comtesse de Montfort, son alliée. Il faut que demain, brave Geoffroy, vous sortiez au point du jour avec une compagnie d'archers et quelques hommes d'armes pour protéger, s'il est besoin, la retraite des habitants du Bourg-l'Evêque et des seigneurs des environs qui, avec leurs vassaux, ne pourraient se défendre dans leurs châteaux. J'ai répandu des émissaires pour donner l'ordre de réunir le plus de vivres et de bestiaux qu'il sera possible. — J'y serai, sire de Penhoët. Reposez-vous sur moi du soin de sauver nos biens des mains des pillards. J'aurai l'honneur de les saluer du premier coup de lance. — N'exposez pas, sire Geoffroy, un bras qui nous sera utile ici. — Je vais trouver mon jeune ser-

d'armes, Olivier. -- La porte Saint-Michel sera ouverte au point du jour. Je serai sur les murs à visiter nos machines de guerre. Encore un mot, sire Geoffroy : croyez-vous que nous n'ayons pas d'ennemis à craindre dans l'intérieur. -- Tout le monde ici est dévoué à M.gr Charles de Blois. -- Les bourgeois croiront toujours voir la famine à leurs portes. -- Nous irons chercher des vivres dans le camp des Anglais. -- Puissions-nous n'en avoir pas besoin! dit le sire de Penhoët en serrant l'énorme gantelet de sire Geoffroy, et les deux guerriers se quittèrent.

Le lendemain, à peine l'horizon brumeux avait-il laissé percer les premières lueurs du jour, qu'un mouvement faible d'abord, mais toujours croissant, se fit sentir dans la ville et ses environs. Les habitants du Bourg-l'Évêque, le seul faubourg qui existât alors, se hâtent d'enlever tout ce que contiennent leurs maisons; des laboureurs arrivent par troupes conduisant devant eux leurs bestiaux et de petites charrettes chargées de leurs meubles et de leur jeune famille; au milieu de la foule tumultueuse qui couvre les chemins, quelques Seigneurs en armes, le faucon sur le poing, s'avancent sous leurs bannières au milieu de leurs vassaux; la première et la seconde porte Saint-Michel ont depuis longtemps abaissé leurs ponts sur le large fossé, relevé leurs herses aux pointes de fer, et ouvert leurs grandes valves massives; elles ne cessent d'être encombrées de passants. La population de la ville s'accroît d'une manière effrayante, et les bourgeois groupés sur le passage de la foule, en y cherchant quelques amis auxquels ils puissent offrir l'hospitalité, comptent d'un regard inquiet le petit nombre de charrettes chargées de grains qui arrivent çà et là. Cependant le sire de Penhoët parcourt les murs, s'arrête à chaque machine, la fait jouer devant lui, fait apporter de nouveaux balistes et mangonneaux, des provisions de pierres, de viretons, de carreaux, d'arbalètes, de traits, de flèches à feu, il fait assembler sur une des places étroites de l'intérieur de la ville les hommes d'armes, les archers et arbalétriers qui composent la garnison. Les bourgeois se hâtent de revêtir leur armure et d'accourir au son de la trompe qui les appelle. Ils se rangent sur deux lignes et achèvent

de remplir le peu d'espace qui reste. Les fenêtres se garnissent de femmes, de vieillards et d'enfants. Un profond silence règne bientôt au milieu de cette multitude immobile. Le Sire de Penhoët élève alors la voix, et annonce la nouvelle qui, commentée et augmentée de cent façons, circulait depuis le matin dans toute la ville. On répond à ses exhortations par les cris de vive Monseigneur de Blois! et chacun court sur les murailles occuper le poste qui lui est assigné. Le faubourg est évacué; les routes sont désertes; la porte Saint-Michel s'est refermée.

Tout-à-coup on voit dans le lointain briller une forêt de lances; un bruit sourd s'accroît à chaque instant. Bientôt l'armée Anglaise se développe autour de la ville. On s'attend à un assaut; mais l'ennemi trace un camp et se repose sous les tentes qu'il vient d'élever entre le faubourg et la rive droite de la Vilaine. Des troupes d'archers sont placées en observation à chaque porte de la ville et l'enveloppent ainsi d'un cordon presque continu. Les jours s'écoulent et les assiégeants ne sortent point de leur inaction.

Olivier rencontre un matin le père d'Emmeline, qui retournait à son poste, après avoir passé la nuit chez lui, comme de coutume: ces maudits Anglais, lui dit-il, veulent nous prendre par la famine. — Ou par la ruse, Olivier, répondit le bourgeois; mais le vaillant sire Duguesclin veille sur nous. Le bruit court qu'il a fait prévenir le sire de Penhoët, que l'Anglais creusait sous nos pas un chemin souterrain par lequel il espère entrer dans la ville. — Messire Bertrand a donc pris des ailes pour nous envoyer un tel message; une souris n'entrerait pas dans la ville. — Messire Bertrand est un habile compagnon. — Le duc de Lancastre l'a donc mis dans ses secrets? — Non, mais il les surprend. En chevauchant l'autre soir sur les bords de la rivière de Vilaine, il prit un certain baron de la Poule... — Et l'aigle bretonne a plumé la poule anglaise, interrompit Olivier avec vivacité. — Oui, et il en a su tirer de bonnes plumes en lui arrachant, sans la faire crier, les secrets de son maître. L'ordre est donné de suspendre des bassins dans chaque maison pour reconnaître dans quelle direction l'ennemi travaille. — Où le trouver? Je sais où

il est : la nuit dernière, réveillé par un songe pénible qui me représentait ma famille livrée aux horreurs de la faim, j'ai entendu résonner faiblement à mon oreille le grand bassin de cuivre suspendu près de mon lit. J'écoute plus attentivement; le même bruit sonore revient par intervalle. Il me semble compter des coups égaux et sourds, en approchant mon oreille de la terre. Mes soupçons sont confirmés; l'ennemi est là ; dessous, il veut nous surprendre; je cours chez le Sire de Penhoët lui faire part de ma découverte. — Allez, lui dit Olivier, et qu'il vous donne promptement des ordres pour aller chercher l'ennemi dans les entrailles de la terre, puisque c'est là qu'il veut combattre, et nous ensevelirons la taupe dans son trou.

A peine ont-ils terminé cette conversation que les trompettes retentissent de toutes parts, et appellent chacun à son poste. Un assaut général est donné à la ville. Les assiégeants s'approchent à l'abri de leurs machines couvertes; les fossés sont comblés en plusieurs endroits de fascines, de pierres et de terre ; d'énormes béliers travaillent avec fracas à faire des brèches ou à briser les portes ; partout se dressent des échelles menaçantes. Les assiégés cherchent à écraser l'ennemi sous le toit de ses machines en lui lançant des poutres ou des roches pesantes. Une grêle de flèches s'élançant de derrière les créneaux, va frapper ceux qui marchent à découvert. Le brave sire de Penhoët et le robuste Geoffroy, se multiplient pour surveiller et diriger la défense. Enfin, après six heures d'une lutte pénible et infructueuse, l'Anglais se retire sous ses tentes ; mais toutes les inquiétudes ne sont pas terminées pour les assiégés. Sur l'avis secret que lui en a donné le père d'Emmeline, le Sire de Penhoët a fait fouiller au lieu indiqué. Longtemps les recherches sont inutiles ; l'ennemi s'apercevant qu'on le poursuit, change la direction de ses travaux ; mais enfin il est surpris, coupé dans plusieurs endroits. Bertrand de Saint-Pern, Geoffroy Barthelemez, et Geoffroy du Pont, connétable de Rennes, se précipitent dans la mine avec leurs hommes d'armes; on se bat dans les entrailles de la terre ; bientôt le feu embrase les charpentes qui soutiennent les terres; le plomb fondu ruisselle sur l'Anglais que la voûte ensevelit sous ses

ruines. On cherche, et l'on comble avec soin tous les sentiers, souterrains, mais on craint encore que l'ennemi obstiné n'ait recommencé ses travaux ailleurs; la frayeur en devient plus grande. Chacun écoute s'il n'entend pas résonner le bassin qu'il a suspendu dans sa maison, et croit voir à chaque instant, à chaque place, l'Anglais surgir de dessous ses pieds.

Cependant l'hiver vient; l'ennemi ne cède point à la mauvaise saison. Ses assauts se renouvellent et sont toujours repoussés avec le même succès; quelques mois s'écoulent; la disette commence à se faire sentir. On tente des sorties; on bat l'ennemi; mais on ne se procure point de vivres. Des groupes se forment chaque jour plus nombreux devant l'hôtel du commandant; des plaintes se font entendre; quelques voix dans la foule prononcent même le mot de capitulation. — Les malheureux parlent de se rendre? disait un soir à Olivier le père d'Emmeline, témoin d'une de ces émeutes. Ils n'ont pas le courage de souffrir la faim quelques jours, dans le moment où Charles-de-Blois songe sans doute à les délivrer, et où le vaillant sire Duguesclin met en jeu toutes les ressources de son esprit pour pénétrer jusqu'à nous. Ils vont perdre, par une lâche crainte le fruit de tous leurs efforts. — Hélas! lui répond Olivier à voix basse, Monseigneur Charles-de-Blois ne se hâte guères de secourir ses fidèles Rennais, et le brave sire Duguesclin s'épuise en vaines fatigues. — La faim t'a-t-elle rendu lâche, Olivier? — Non, il n'est pas en son pouvoir d'énerver mon courage, et mon bras a encore la force de lancer une flèche ou de rompre une lance; mais peut-être chez vous.... votre famille souffre. — A ces mots le père d'Emmeline entraîne Olivier à l'écart; et, prenant un ton plus bas: non, mon cher Olivier, ma femme ni mes enfants n'ont point souffert encore.... Je leur abandonnerais plutôt ma part. — Et vous priveriez la ville d'un de ses plus braves défenseurs! — Grâce au ciel! le pain, jusqu'ici, n'a pas encore manqué dans ma maison. La portion que chaque habitant reçoit aux halles, pour sa nourriture de la journée, diminue chaque jour pour les autres et semble augmenter pour nous. Mon Emmeline m'a d'abord soupçonné d'un sacrifice

secret ; j'en avais fait de même à son égard. Nous nous trompions ; étonnés de ce mystère, nous bénissons la main inconnue qui se prive peut-être du pain qu'elle nous donne. -- Olivier abaisse la visière de son heaume : paix ! dit-il, ne parlons pas de cela ici, nous avons trop d'oreilles autour de nous. -- Tu as raison, éloignons-nous, il serait dangereux de montrer à des yeux affamés qu'il nous reste encore quelques miettes de pain. Du moins, je veux partager les dernières avec toi, mon brave Olivier. Viens, rentrons à la maison, tu verras la vérité de ce que je t'ai dit. -- Les deux hommes d'armes quittent, sans être aperçus, la foule qui s'agite et s'augmente ; ils longent dans l'obscurité une rue étroite et tortueuse. En entrant chez lui, le père d'Emmeline voit sa fille assise tristement au chevet du lit de sa mère ; sa tête baissée, dans l'attitude de la méditation, ne se relève point à leur approche. Ta mère est-elle plus mal ? lui dit-il d'un son de voix agité, en se hâtant d'arriver près d'elle. Emmeline fait un signe négatif, et fixe un instant sur son père et sur Olivier des regards languissants. -- Emmeline, reprend le bourgeois avec vivacité, au nom du ciel et de notre Dame de Toussaint ! ne prolonge pas mon inquiétude. Parle, la faim s'est-elle fait sentir ici ? -- Ma mère n'a manqué de rien, repond lentement la jeune fille. -- Emmeline, tu t'es privée pour ta mère. -- On n'a rien délivré aux halles aujourd'hui, dit-elle ; tout a été gardé pour les défenseurs de la ville. Une part seule m'a été envoyée en secret ; mon père, j'ai cru que c'était la vôtre. -- Absent, avant le jour, ma fille, j'ignorais vos tourments. -- A ces mots les yeux d'Emmeline s'attachent sur Olivier ; le jeune guerrier rougit, et des larmes viennent mouiller ses paupières. Les enfants, tranquilles spectateurs de cette scène, promènent leurs regards inquiets sur chacun des personnages, et semblent, dans une muette impatience, s'étonner de ne pas voir la table se couvrir du repas accoutumé. Hélas ! ils l'attendirent en vain. Heureux ceux qui, comme eux, purent trouver dans le sommeil l'oubli des besoins ! plus d'un malheureux, torturé par la faim, chercha en vain le repos sur sa couche agitée ; que de

gémissements arrachés par la souffrance ou l'effroi d'un avenir encore plus terrible, troublèrent le silence de la nuit ! Que de familles virent dans leur sein s'élever des débats inhumains qui outragèrent les sentiments les plus sacrés de la nature ! Toutes ne furent pas comme celle d'Emmeline, témoins de généreux sacrifices, et des vertus d'un véritable amour.

Le lendemain se lève sombre ; on lit sur le visage des habitants, qu'ils regrettent de voir un jour qui ne doit leur apporter que des tourmens. Soudain Olivier quitte avec empressement le rempart où il errait le front abattu ; il rencontre le père d'Emmeline ; passe en lui serrant la main et s'écriant : bonne nouvelle ! puis il disparaît. Bientôt le bruit court dans la ville qu'on a vu un troupeau de plus de deux mille pourceaux paître à l'abandon le long des rives de la Vilaine. On répète de toutes parts qu'il faut faire une sortie ; mais le sire de Penhoët ne voit qu'un piége dans cette proie facile qu'on lui présente. Sa prudence a trouvé un moyen de déjouer la ruse de l'ennemi. Il monte sur le rempart, suivi d'Olivier, et faisant conduire par deux bouchers une truie qu'on a long-temps cherchée et heureusement trouvée dans la maison d'un pauvre bourgeois qui allait la sacrifier aux besoins de sa famille. Le malheureux s'étonne, il réclame ; on lui explique qu'il ne perdra pas sa truie, et qu'il va sauver ses concitoyens des horreurs de la faim. Il ne veut rien croire, et suit d'un air désolé pour voir si on lui tiendra parole. Des cordes suspendent l'animal au-dessus d'une porte voisine de la plaine où erre le troupeau ; aux premiers cris de la truie, les pourceaux dressent l'oreille et se précipitent en grognant vers la porte qui s'ouvre subitement ; la truie détachée s'enfuit dans la ville et entraîne à sa suite le troupeau tout entier. L'Anglais accourt, le pont se lève ; la herse s'abaisse ; la porte est fermée, et du haut des murs les habitants le remercient de leur avoir procuré du lard. Depuis ce temps, quand on voulait se moquer de quelqu'un qui fournissait des armes contre lui, on répétait le proverbe : un tel nous a donné du lard.

Cette faible ressource fut bientôt épuisée : l'Anglais ne cherche plus à attirer par de pareils moyens les

assiégés hors de leurs murs. On parle de nouveau de capituler. Le brave sire de Penhoët annonce, de jour en jour, aux habitants désespérés, l'arrivée de Charles-de-Blois ou l'entrée de Duguesclin dans la ville. Le temps s'écoule, le secours promis n'arrive point, la faim décime cette malheureuse population. Enfin, le gouverneur fait appeler les bourgeois à une assemblée générale. En s'y rendant : jure-moi, dit le père d'Emmeline à Olivier, jure-moi, quelque chose qui arrive, de veiller sur ma famille et de la protéger en mon absence. — Pouvez-vous en douter, répondit Olivier. Ai-je besoin d'un serment ? mais, grâce au ciel, le malheur que vous semblez craindre est loin de nous ; une capitulation honorable va nous procurer des vivres. — On ne se rendra point, si ma voix est entendue dans le conseil. — Votre courage survit à vos forces ; mais que voulez-vous faire contre la faim ? — Combattre l'ennemi par la ruse, puisque le courage est inutile ; mais jure-moi.... — D'aimer votre famille comme la mienne ; penser autrement me serait impossible.

Pendant qu'ils raisonnent ainsi, la foule s'est portée sur une des places ; dans une église voisine, le noble sire de Penhoët réunit autour de lui les seigneurs, le clergé, les bourgeois et les chefs de métiers. Les femmes, les enfants, les jeunes gens et les artisans, qui n'ont pu trouver place dans l'intérieur, distribués par groupes, sur la place et dans les rues qui aboutissent, attendent; avec un vif intérêt le résulat de la délibération. On n'y vit point Emmeline ; elle veillait près du lit de sa mère; sa petite sœur, après avoir suivi de loin les pas de son père et d'Olivier, alla se mêler à des enfants de son âge, qui, insouciants sur les graves intérêts agités autour d'eux, s'amusaient à se poursuivre au milieu des groupes. Bientôt le bruit se répand qu'on ne se rendra point. La consternation remplace sur tous les visages le rayon d'espérance qui était venu les ranimer ; mais on ajoute que l'on avait été résolu à capituler, que pendant qu'on discutait à quelles conditions on aurait pu le faire, un bourgeois s'était levé soudain, et par de nobles paroles, relevant le courage de ses concitoyens, avait généreusement offert d'exposer seul ses jours pour aller avertir Monseigneur Charles-de-Blois, de la détresse de

ses fidèles partisans, réduits à capituler s'il ne vient à leur secours. Quelques-uns, en hochant de la tête, font des observations timorées sur les obstacles que peut rencontrer le projet de leur brave compatriote; mais la foule s'enthousiasme; on crie, on bat des mains sur son passage; on sonne toutes les cloches des églises.

Etonnée de ce bruit, et craignant quelque nouveau malheur, Emmeline quitte sa mère un instant pour s'informer, par son ordre, quelle peut être la cause de ce tumulte inaccoutumé dans une ville plongée, il y a quelques minutes, dans un morne silence. Elle est à la porte, entourée de ses jeunes frères et sœurs; elle entend, sans rien distinguer, des cris confus dans le lointain, la rue est déserte; bientôt le bruit s'approche, elle épie avec impatience le passage des premières personnes qu'elle verra. Mais, soudain, une foule agitée et bruyante inonde la rue, en suivant et respectant un citoyen qui la précède et cherche modestement à appaiser les cris flatteurs dont on accompagne ses pas. Emmeline a reconnu son père; son cœur tressaille d'étonnement et de joie. Que signifient ces honneurs? elle ne peut en pénétrer la cause. Les clameurs qu'elle entend ne lui apprennent rien que de vague; elle questionne, on lui répond par de nouvelles clameurs. Enfin son père est près d'elle; il la serre étroitement dans ses bras et l'embrasse avec un air d'affection mélancolique; puis, saisissant le plus jeune de ses fils, il l'élève au-dessus de sa tête, le présente à ses concitoyens, qui répondent, avec un nouvel enthousiasme, qu'ils l'adoptent. Le père d'Emmeline les remercie du geste, les larmes qui roulent dans ses yeux y ajoutent plus d'éloquence que tous les discours possibles, et il se retire, en suivant de ses regards la multitude attendrie. Une nouvelle explosion de cris le salue encore, et la foule se dissipe en s'entretenant avec feu des espérances que le dévouement de leur compatriote va répandre sur leur avenir. Emmeline, assise près de son père, lui adresse mille questions; il la regarde avec attendrissement, et se tait. La jeune fille supplie, s'inquiète.... soins inutiles! Olivier rentre, tenant par la main la petite sœur qui s'est échappée. Emmeline s'adresse à lui, cherche d'avance dans ses yeux la réponse qu'elle

attend ; Olivier, muet, regarde le père d'Emmeline qui lui dit, tout bas : point d'imprudence ! et reprend, tout haut : mes enfants, allons près du lit de votre mère. La malade se tourmentait de l'abandon où on la laissait, et demande avec empressement l'explication du bruit qui est venu troubler son repos. — Tranquillise-toi, ma bonne Marie, lui dit son époux, nous fêtions notre délivrance. J'ai trouvé un moyen sûr de leur procurer les secours et les vivres qu'ils attendent de Monseigneur Charles-de-Blois, ils m'en remerciaient par les témoignages un peu bruyants de leur reconnaissance. — Et ce moyen, reprend la malade, n'offre-t-il pas de trop grands dangers ? — Aucun, femme, dans une sortie, nous nous évadons et nous courons à Nantes, avertir Monseigneur Charles-de-Blois, qui vient faire lever le siége ; nous conservons ainsi notre fidélité, et nous en recevons le prix dans de nouveaux priviléges que Monseigneur le duc accorde à notre ville. — Emmeline, pendant qu'il parle, promène alternativement ses regards sur son père et sur Olivier, comme si elle cherchait sur leur physionomie le sens caché des mots qu'elle vient d'entendre. Mais elle craint d'éveiller de nouvelles inquiétudes chez sa mère ; elle se tait et renferme ses soupçons dans son cœur, en se promettant d'interroger Olivier en secret. On calme les tendres craintes de la mère de famille, en diminuant les dangers du généreux projet de son époux, et en lui présentant le succès comme certain. On partage un souper frugal ; il est court et silencieux ; aussitôt qu'il est terminé, le père d'Emmeline reconduit à la porte le jeune sergent d'armes qui a pris congé de la famille. — Olivier, lui dit le bourgeois en l'arrêtant sur le seuil, demain je ne serai plus ici ; tu veilleras sur eux. — Je suivrai vos pas pour veiller sur vos jours et partager vos dangers, répond Olivier. — Et ton Emmeline ! ma femme, mes jeunes enfants ! qui les consolera, qui les protégera, si.... ? — La ville les a adoptés. — Je compte sur la reconnaissance de mes concitoyens ; mais qui leur rendra les soins de tous les instants.... Olivier, je te lègue ma famille. — A ces mots il quitte le jeune homme qui s'éloigne tristement, flottant entre deux devoirs également chers à son cœur.

La nuit n'eût point de sommeil pour lui ; quand le jour reparut, humide et chargé d'un brouillard d'hiver, le généreux bourgeois avait quitté sa famille en silence. Olivier revient à pas lents, et d'un air abattu, vers la maison de celle qu'il aime. Emmeline l'attendait : quelles nouvelles, Olivier ? mon père ? — On m'a empêché de le suivre ; le nombre et les noms des sortants avaient été désignés par le gouverneur. Du moins, je ne vous quitte plus. — Mais, que dit-on ? qu'avez-vous vu ? — Tous les combattants sont rentrés ; votre père seul, sorti à pied à leur suite ; s'est rendu à l'ennemi qu'il doit tromper, dit-on, par je ne sais quelle fable. — O mon Dieu, protége ses pas ! s'écrie Emmeline en élevant vers le ciel ses mains jointes et ses beaux yeux remplis de larmes. On cache à la convalescente la connaissance de ces détails inquiétants ; cependant, un voisin indiscrét ou mal intentionné peut l'instruire ; on ne reçoit personne ; mais les caquets, car on en faisait aussi au XIV.e siècle, viennent tourmenter la pauvre famille jusque dans sa solitude. Tantôt, c'est une voisine affligée qui, avec force doléances, dit tout bas à Emmeline qu'elle vient d'apprendre que son malheureux père a succombé, qu'elle n'a pas cru devoir lui cacher cette triste nouvelle, qu'elle est venue pleurer avec elle ; mais qu'il faut du courage ; et mille autres prétendues consolations du même genre qui ne font que ranimer la blessure qu'une main maladroite ou perfide vient d'ouvrir dans votre cœur. Tantôt, c'est un nouvelliste du quartier, qui tient du capitaine de telle tour, qu'on a vu le bourgeois s'évader du camp ennemi, mais peu de temps après, des hommes d'armes suivre la même route, au grand galop de leurs chevaux ; qu'il aura immanquablement été repris et pendu, que sait-on ? car un espion n'est pas grâcié. — Ce n'est pas assez de ces tourments infligés par une pitié maladroite, l'envie vient encore calomnier un dévouement qu'elle ne comprend pas : la petite sœur d'Emmeline, triste dans un coin, imite le chagrin qu'elle voit sur tous les visages ; Olivier cherche à réveiller la gaîté habituelle et turbulente de la petite fille, espérant, par ce moyen, faire diversion à sa propre tristesse et à celle des autres. — Eh bien ! Isile, tu boudes, je crois ; veux-tu que je te

montre à jouer aux tables? — Non, Olivier, pas ce soir. Vois ma sœur, comme elle est triste. — Il faut chercher à l'égayer, Isile, pour la consoler. — Je pleurerais plutôt avec elle. Si tu savais ce qu'on m'a dit de papa? — Et qu'est-ce qu'on t'a dit? conte-moi cela tout bas? — Il ne faut pas le dire à Emmeline; elle a bien assez de peine. Le tailleur d'église, notre voisin, dit que mon père nous a abandonnés par peur, qu'il ne reviendra jamais, et que nous mourrons tous de faim. — Le misérable! murmure Olivier entre ses dents. — Il dit peut-être cela, continue la petite fille, d'un air triste et malicieux, tout à la fois, parce qu'il avait demandé ma sœur en mariage et qu'elle n'en a point voulu. Fi! que c'est laid de se venger comme çà! — Va consoler ta sœur, ma petite amie, lui dit Olivier, et il sort en dirigeant ses pas chez le voisin.

On était alors au lendemain du jour où le généreux bourgeois avait quitté sa famille. Emmeline, accablée d'inquiétudes avait appris l'indiscrétion de sa petite sœur et attendait en tremblant l'annonce d'un nouveau malheur; Olivier n'avait pas reparu. Soudain la trompe retentit de toutes parts et appelle la garnison sur les murs; chacun court à son poste; et s'attend à un nouvel assaut; c'est à un spectacle qu'il faut assister: on se bat dans le camp ennemi; les tentes sont embrâsées; c'est sans doute Mgr. Charles-de-Blois qui vient les secourir. On demande à grands cris à faire une sortie. Le brave sire de Penhoët doit la commander; on s'assemble à une porte, quand tout-à-coup s'élève dans les airs le cri de guerre déjà célèbre: *Notre-Dame-du-Guesclin*! On se hâte d'ouvrir, et le héros breton se précipite dans la ville avec deux cents chariots chargés de vivres enlevés à l'ennemi. Les habitants se pressent sur ses pas en criant: *Notre-Dame-du-Guesclin*! Le sire Bertrand, après avoir fait déposer son convoi aux halles, fait payer les charretiers et les renvoie en leur faisant promettre de ne plus conduire de vivres à l'ennemi.

Emmeline, en apprenant ce qui se passe, sent son cœur palpiter d'espérance; elle se hâte de communiquer cette heureuse nouvelle à sa mère; mais, hélas! trop tôt peut-être; son père n'arrive point. Ses craintes renaissent, mille soupçons sinistres traversent son esprit,

quand soudain la porte de la maison s'ouvre ; le généreux bourgeois paraît, appuyé sur Olivier. Emmeline, la première, est dans les bras de son père. Après de douces larmes de joie répandues de part et d'autre, on questionne celui dont le retour cause tant de bonheur ; on veut savoir jusqu'aux moindres particularités des dangers qu'il a courus. En attendant les apprêts d'un repas, que le gouverneur, par ses dons, a eu soin de rendre aussi splendide qu'il est possible, on s'assied encore autour de l'immense foyer, et le chef de famille commence son récit si impatiemment attendu : — Mes enfants, dit-il, à peine je me fus séparé de vous et de mes concitoyens qui, après une fausse sortie, m'abandonnèrent à dessein, que je me rendis comme transfuge au camp ennemi, en demandant à parler au duc de Lancastre. On me conduit à sa tente. Monseigneur, lui dis-je, en tombant à ses pieds, épargnez un fugitif qui, las d'être maltraité par ses compatriotes, vient vous remettre le soin de sa vengeance en vous livrant leurs secrets. Demain ils attendent un convoi de vivres qui doit venir du côté de Saint-Aubin-du-Cormier, escorté par quatre mille Allemands ; ils espèrent vous surprendre au point du jour. — Ils seront surpris avant, reprit le duc en m'interrompant ; puis il ajouta, en se tournant vers moi : Bourgeois, tu es libre sur parole : je sors de la tente, en bénissant le ciel du succès de ma ruse, et bientôt, à la faveur du mouvement qui a lieu dans le camp pour envoyer une grande partie de l'armée à la rencontre de mes Allemands, je m'esquive et cours sur la route de Nantes. Au bout de quelques heures, devers Fougeray, je vois venir à moi une troupe de gens armés, amis ou ennemis. Je cherche à me cacher par prudence ; mais un homme d'armes m'a aperçu, il fond sur moi ; ce sont des Bretons. Je demande à parler au chef ; c'était le sire Bertrand-Duguesclin. Je lui raconte mon projet et ce qui vient de m'arriver ; il me fait aussitôt rebrousser chemin ; j'enfourche un bidet que son écuyer menait en lesse, et nous galopons à toute bride vers le camp anglais. A quelque distance, près Fontenai en Chartres, nous rencontrons deux cents chariots chargés de vivres destinés à l'ennemi. Duguesclin s'en empare, et, quittant le chemin de la corvée, les dirige avec nous dans un

sentier qui doit nous conduire plus sûrement à la ville. En arrivant aux retranchements anglais, nous plaçons les chariots au milieu de nous et nous nous précipitons tous ensemble au milieu du camp, sur les pas de notre intrépide capitaine. L'ennemi, surpris et affaibli par le départ d'une grande partie des siens, se rallie cependant et nous oppose une vigoureuse résistance; mais bientôt redoublant d'efforts au cri de *Notre Dame Du Guesclin!* nous le culbutons au milieu de ses tentes, et nous arrivons ici avec notre convoi tout entier. Dieu soit loué et Notre Dame de Toussaint! nous avons gagné des vivres et un bon capitaine; nous ne craignons plus l'ennemi. —Ceci, dit Olivier, pourrait bien le faire renoncer à ces projets. — Hélas! reprit le bourgeois, il a fait le serment de ne point partir qu'il n'ait planté ses enseignes sur nos murs. — Nos lances le relèveront de son serment et l'enverront ailleurs arborer ses léopards. — Cette vilaine guerre ne finira donc point, dit Emmeline en regardant son père? — Nous saurons bien la terminer, ma fille, et le premier jour où la paix nous sera rendue verra consacrer enfin votre bonheur, mes enfants. — Emmeline baissa la tête, Olivier serra la main de son futur beau-père et rencontra celle de son amie qu'elle lui abandonna avec une douce résistance.

Tandis qu'ils se livraient à ces tendres épanchements, un hérault du duc de Lancastre apportait à Duguesclin un sauf-conduit et l'invitation de se rendre au camp anglais, dont le chef désirait connaître son vainqueur. Le Sire de Penhoët voulut lui faire redouter quelque ruse; et chercha à détourner Duguesclin de cette visite imprudente; mais, inaccessible à la crainte, autant qu'incapable de lâches soupçons, le héros breton fit donner cent florins au messager, monta à cheval, suivi de quatre de ses compagnons d'armes, et alla descendre à la tente du duc. Il fut reçu avec tous les honneurs que prescrivait l'étiquette du temps. Le général anglais voulut l'attirer dans son parti, en lui faisant des offres brillantes de richesses et d'emplois. Le breton répondit avec une noble fierté qu'il serait indigne de l'estime que le duc paraissait avoir pour lui, s'il manquait de foi à son Seigneur Suzerain. — Si elle a beaucoup de pareils capitaines contre elle, reprit l'anglais, la comtesse de

Montfort perdra son royaume. — Et vous, vos garnisons de Bretagne, ajouta Duguesclin en souriant. — Après quelques propos semblables, ils allaient se séparer lorsqu'un capitaine anglais, s'avançant, demanda, sous le bon plaisir du duc, trois coups de lance à Duguesclin; c'était un Bembro, le cousin de celui que Sire Bertrand avait tué à Fougeray. Sa demande allait lui être accordée sur le champ. Duguesclin proposait même six coups de lance, au lieu de trois, à son adversaire, si cela pouvait lui être agréable. Le duc remit la partie au lendemain, et donna des ordres pour préparer une lice; il promit sûreté à Duguesclin, lui offrit un beau cheval de bataille, qu'il accepta et qu'il monta à l'instant pour entrer dans la ville.

Lorsque le bruit se répandit que Duguesclin devait soutenir un combat en champ-clos dans le camp anglais, on blâma, en l'admirant, son imprudente loyauté. Le Sire de Penhoët et le Sire Geoffroy, font vainement de nouveaux efforts pour lui faire soupçonner la foi du duc. — Elle ne me manquera point, répétait le guerrier intrépide. Aussitôt que jour parut, il fit ses dévotions, selon l'usage du temps, revêtit son armure, et, la lance au poing, s'en alla droit au camp. Le Sire de Penhoët prépara une sortie en cas de trahison. La population de la ville se transporta en foule sur les murs, avide et inquiète de voir s'exposer ainsi celui qui l'avait sauvée des horreurs de la faim. Olivier et le père d'Emmeline, ayant devant eux la petite sœur de cette dernière qui avance sa jeune tête entre deux créneaux, suivent d'un œil mélancolique le héros qui va compromettre leur avenir. — Un vrai chevalier ne peut refuser ces défis, dit Olivier d'un air de regret. — Pas plus que d'obéir à un désir de sa mie, reprit le bourgeois sur le même ton; et pourtant il nous plonge dans les mêmes dangers d'où nous sortons... — Que craignez-vous? Il sera vainqueur. Regardez, le voilà qui entre en lice. — L'anglais est blessé. — Oui, mais Sire Bertrand a failli perdre ses arçons. — Ce n'est rien, les voilà qui recommencent. Ni tués, ni blessés, cette fois. Voyons la 3e. Encore! le généreux Breton a épargné son adversaire. Tenez, il semble qu'il le lui dit. — Oui, mais ils reprennent du champ. Il vont courir une 4.e lance. — Malheur au pauvre an-

glais ! il fera tant qu'il ira rejoindre son parent.—Vous l'avez deviné. Le voilà par terre; son sang coule; on l'emporte. — Papa, dit la petite fille, voilà l'autre qui prend son cheval. — Il l'a bien gagné, répondit le père. Il a, de plus, droit aux armes du vaincu, selon les lois de la chevalerie. Victoire à *Notre Dame Du Guesclin* ! le voilà qui rentre dans nos murs. — Que signifie, dit Olivier, ce mouvement que j'aperçois dans le camp ennemi. Quelle est cette machine énorme qu'on fait avancer vers nous? — C'est une truie ! — Elle s'élève au niveau de nos murailles. On n'aura qu'un pas à faire pour les escalader. Nous n'avons que le temps d'aller nous revêtir de nos armures.

Ils quittent les murs avec précipitation ; un instant après ils sont à leur poste. La trompette appelle de toutes parts les combattants. Bientôt commence un assaut terrible. Les flèches, les pierres, la flamme, volent de tous côtés ; d'énormes poutres battent les murs et les portes; la machine effrayante roule avec effort sur un terrain aplani ; elle est déjà voisine des murs; on prépare des pièces de bois énormes armées de têtes de fer, et de la poix enflammée pour la repousser. Tout à coup elle s'arrête ; une garde s'établit au dedans, et l'attaque cesse. La nuit était venue, chacun s'était retiré. Mais le sire Penhoët veille avec Duguesclin et Geoffroy. — Hé bien ! braves compagnons, dit le commandant, laisserons-nous cette machine nous menacer de nouveaux dangers pour demain. — Par *Notre Dame Du Guesclin* ! dit sire Bertrand, la truie fera des petits. Suivez-moi, bons compagnons. — Il rassemble cinq cents archers et s'élance à leur tête, la torche d'une main, son épée de l'autre. Arrivé au pied de l'énorme tour de bois, il saisit la hache d'armes qui pend à son côté, brise la porte, renverse tout ce qui résiste, et bientôt la flamme enveloppe de ses tourbillons la machine menaçante, qui croule avec fracas. L'Anglais est accouru pour défendre son ouvrage; mais vainement il combat pour s'opposer à sa ruine; vainement il prétend fermer le retour vers la ville à Duguesclin et aux siens; dix fois les Bretons s'ouvrent un passage sur les corps de leurs ennemis et rentrent enfin vainqueurs dans leurs remparts aux acclamations des habitants, qui se précipitent sur leurs pas.

Le père d'Emmeline, qui faisait partie des combattants, rentre chez lui, seul. Les regards de sa fille semblent chercher quelqu'un près de lui ; après un moment de silence inquiet, elle laissa enfin échapper ces mots : où est Olivier ? — Prisonnier, ma fille, peut-être.... — Mort, dit-elle, en se laissant tomber sur un siége. Elle s'évanouit ; mais, bientôt, revenant à elle-même, grâce aux soins empressés de son père, ses larmes coulent silencieuses. Ma fille, lui dit son père, ayons confiance dans le ciel ; espérons qu'il nous le rendra. — Oh ! oui, mon père, espérons, dit la jeune fille d'un son de voix oppressé. Mais qu'est-il devenu ? — Je ne sais ; je l'ai perdu de vue dans le combat. — Mon père, allons près de ma mère ; elle souffre aussi, dit Emmeline avec une espèce de courage forcé et en essuyant des larmes, auxquelles d'autres plus abondantes succédaient aussitôt.

Quelques jours s'écoulèrent dans cette cruelle incertitude. L'Anglais n'osa renouveler ses attaques. Le duc de Lancastre reçut l'ordre du roi d'Angleterre de lever le siége ; mais il avait déjà désobéi à un pareil ordre du prince de Galles ; il hésitait à cause de son serment. Duguesclin trouva le moyen de l'en dégager : il lui proposa, du consentement des habitants, d'entrer, lui dixième, dans la ville, pendant que ses enseignes flotteraient sur les murs. Le duc accepte au bout de trois jours de délibération. Il eut la vaine gloire de voir sa bannière aux léopards plantée pendant quelques heures sur des remparts qu'il n'avait pu prendre. Au-dessous flottait humblement celle du jeune duc de Montfort avec cette devise : *à ma vie*, qui devint, par la suite, celle de la ville lorsque la fortune eut abattu le parti de Charles de Blois dans les plaines d'Auray.

Le père d'Emmeline, sur sa porte, voyait avec un sourire amer passer le cortége du duc, quand Olivier vint se jeter dans ses bras. Emmeline fut bientôt dans les siens. — Enfin, mes enfants, disait le bourgeois, rien ne trouble plus notre bonheur. — Que les 60,000 écus, dit tout bas Olivier, qu'il faudra payer pour les frais de la guerre, et les quarante mille qui formeront la rançon des prisonniers. La paix est une marchandise qu'il faut souvent payer cher.

DUCREST DE VILLENEUVE.

LA PAROLE.

La parole est la manifestation de l'âme; elle nous la fait connaître parce qu'elle est sa vive image, ou plutôt son expression, mot vulgaire qui contient une définition bien juste et bien profonde; la parole et la pensée ne diffèrent qu'en un seul point; la pensée est la parole renfermée en notre âme, et la parole est la pensée exprimée au dehors: la pensée est la vie intime de l'âme, puisque vivre n'est autre chose qu'avoir le sentiment et l'usage de l'existence; de là, ce fameux axiôme: *Je pense, donc je suis*. La parole étant l'existence de l'âme manifestée à l'extérieur, sans l'usage de la parole, les hommes pourraient se rencontrer pendant des siècles, sans jamais former une véritable société, qui n'est autre chose que la communication des pensées, parce que, sans la parole, l'intelligence n'aurait aucun moyen pour se faire connaître.

La société humaine, c'est-à-dire la manifestation des pensées parmi les hommes, étant toute fondée sur la parole, celle-ci doit être considérée comme la base de toutes nos connaissances, comme le premier ou plutôt l'unique moyen de rendre compte aux autres hommes et à nous-mêmes, de toutes les notions que nous pouvons avoir; ainsi, soit qu'en adoptant la nomenclature donnée par un professeur célèbre, M. Cousin, nous considérions comme les objets principaux et le but des sociétés, l'utilité, la justice, la beauté, la religion et la philosophie, ou que nous regardions plutôt la religion comme le point dominant de l'intelligence humaine, il est juste d'affirmer que les diverses notions, qui forment nos idées, sont les fruits de la parole: soit de la parole divine, qui nous instruit intérieurement, en s'adressant à notre âme, soit de la parole qui nous a été communiquée par nos semblables et qu'elles sont, par conséquent, une véritable révélation; quelquefois aussi, elles proviennent de cette parole intérieure, que l'âme prononce lorsqu'elle éprouve le sen-

timent de quelqu'objet extérieur; mais pour tout ce qui tient à l'ordre intellectuel, tout ce qui retrace les diverses modifications de la pensée, comment le faire comprendre à d'autres hommes et nous en rendre un compte exact à nous-mêmes, si la parole, qui les rappelle, ne nous était pas déjà connue? Comment, par exemple, tandis que la perfection n'existe nulle part autour de nous, pourrions-nous en présenter l'idée à des êtres qui n'en connaîtraient pas même le nom? Comment, surtout, faire comprendre ces mouvements de l'âme, qui ont existé dans le passé, qui n'existent pas encore, et n'existeront peut-être jamais, et qui sont exprimés par les divers modes des temps des verbes, mot qui signifie la parole dans presque toutes les langues, tant cette conviction est générale et profonde, que la parole est indispensable pour exprimer presque toutes nos pensées et les diverses nuances de nos sentiments.

La parole étant nécessaire pour retracer nos idées, il est juste de conclure que l'on ne pourrait l'inventer, si elle n'existait pas déjà, puisque c'est elle qui est la clef de toutes nos connaissances, et que nous ne pouvons presque rien apprendre sans son secours; aussi un illustre écrivain, J.-J. Rousseau, disait-il, que la parole lui semblait très-nécessaire pour inventer la parole; si l'homme n'a pu l'inventer, elle lui a été transmise par tradition; la tradition est donc la voie de toutes vérités, et comme d'échelon en échelon on remonte à la cause première, on peut affirmer que Dieu lui-même est la source de toutes nos connaissances, non-seulement en ce qu'il nous a créés capables de concevoir des pensées, mais encore en ce qui nous les a transmises d'abord par la parole, ensuite par la tradition qui nous a légué la parole primitive; que l'on nous montre, quand et comment la parole a été inventée, ou que l'on convienne qu'une révélation nous a été nécessaire et que, sans ce bienfait, la condition de l'homme sur la terre ne serait pas très-différente de la condition des êtres sans intelligence, puisque c'est la parole qui est tout l'homme social; la religion, ce lien sacré, qui unit l'homme à son créateur, est notre premier sentiment et notre plus vive lumière, les idées de l'utile, du juste, du beau, sont la conséquence et

non le principe de cette connaissance primitive, base de toutes vérités et par conséquent de la vraie philosophie; la religion, qui est le principe de toutes les sciences, se retrouve également au point le plus élevé: tous les efforts, tous les travaux de l'homme se terminent proclamant qu'en Dieu seul se trouvent toute sagesse et toute perfection.

Il est constant que si Dieu a daigné nous instruire par la parole, il nous a donné par elle, les idées nécessaires non-seulement pour notre existence éphémère, mais aussi pour un mode d'existence plus digne de notre immortelle destinée. Ces notions sont la vérité même, et la philosophie n'en est que la faible image: nous pouvons les retrouver éparses dans les annales des nations, et cette étude est non moins importante que celle qui nous porte à méditer sur nos propres pensées. Nous pouvons ajouter que s'il était nécessaire que Dieu nous enseignât par la parole les plus importantes vérités, il était digne de sa sagesse en même-temps que de sa bonté, de nous les rappeler, lorsque notre faiblesse ou nos erreurs les avaient méconnues; enfin, qu'une première révélation ayant été indispensable à l'homme, une autre révélation lui était non moins nécessaire. En ceci, la philosophie est d'accord avec la croyance de tous les peuples, partout la religion nous indique non-seulement un Dieu créateur, mais encore un Dieu législateur et auteur d'une religion révélée; il serait bien étonnant qu'une croyance si générale ne soit pas l'expression de la vérité, dont l'auguste caractère se décèle à tous les cœurs.

Ainsi la parole, qui est en même-temps, la base de l'édifice social, le lien qui unit tous les hommes, la cause de toute science et des doux épanchements du cœur, est aussi l'une des preuves de la bonté de Dieu pour nous, et de la dignité de l'homme, auquel un don si précieux a été accordé; lorsque l'on considère la source d'où elle dérive, on ne peut être étonné des prodiges opérés par elle. La parole construit les villes, en élève les remparts, elle réalise les merveilles de la lyre d'Amphion. Par ses enchantements les montagnes s'abaissent, les fleuves changent leur cours, les mers ne nous opposent plus qu'une faible barrière: elle adou-

cit les mœurs, elle dicte les lois; la justice emprunte son secours pour rendre ses arrêts, et la religion pour prononcer ses oracles; c'est par la parole que la sagesse pénètre dans les cœurs, que les arts embellissent la vie et que la poësie, cette fille du ciel, décerne par ses accords sublimes, au génie l'admiration, à la vertu la reconnaissance.

CH. DE COMMEQUIERS.

FAUNE DE MAINE-ET-LOIRE,

OU

Description Méthodique des animaux qu'on rencontre dans toute l'étendue du département de Maine-et-Loire, tant sédentaires que de passage; avec des observations sur leurs mœurs, leurs habitudes, etc.

PAR P. A. MILLET,

MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES (1).

La position géographique du département de Maine-et-Loire, la nature variée de son sol et de ses végétaux, la diversité de ses sites, les différentes rivières, les marais et les ruisseaux qui le traversent en tout sens, et peu éloignés de la mer : tout pouvait faire espérer aux naturalistes qui s'occuperaient de la recherche des productions naturelles de ce pays, d'être un jour amplement dédommagés de leurs travaux, par le nombre et la variété des espèces qu'ils pourraient y rencontrer, ainsi que par les observations nouvelles qu'ils seraient à même de faire en les visitant avec attention.

Il existait bien plusieurs ouvrages sur les plantes de Maine-et-Loire; mais sur les autres parties de l'histoire naturelle du même pays, un seul avait été publié par l'auteur de l'ouvrage que nous annonçons.

---

(1) Deux vol. in-8°, avec figures dessinées d'après nature, à Angers, chez F. Pavie, Imprimeur-Libraire, rue Saint-Laud; à Paris, chez Rosier, Libraire, rue Mont-Martre, n° 68.

On voit, d'après cela, qu'il reste beaucoup à faire pour avoir l'histoire complète du département. C'est cette lacune que MM. Millet, Desvaux et Courtillé, veulent remplir. M. Millet commence en publiant la *Faune de Maine-et-Loire*, comprenant l'histoire naturelle des animaux, qu'on rencontre dans toute l'étendue du département de Maine-et-Loire.

Nous tâcherons de rendre compte de cet intéressant travail dans une de nos prochaines livraisons.

ANTIQUITÉS DE LA BRETAGNE,

PAR M. LE CHEVALIER DE FREMINVILLE. (1)

M. de Freminville vient de faire paraître la 3.e partie de son ouvrage sur les antiquités de la Bretagne. Il y continue la description des monuments du Morbihan, département riche en antiquités. Cet ouvrage, fruit des laborieuses recherches de son auteur, est orné de plusieurs lithographies.

Dans cette 3.e partie, M. de Freminville décrit la partie des côtes du Morbihan qui s'étend entre le Port-Louis et la presqu'île de Quiberon. Ces cantons sont couverts de monuments celtiques qu'il était important de faire connaître. « Les habitants du pays, dit M. de » Freminville, les connaissent seuls, ce n'est qu'à eux » seuls que j'en avais entendu parler, tous m'engageaient » à les aller visiter et à révéler leur existence au monde » littéraire, à ces Académies qui, depuis deux siècles, » uniquement occupées de l'histoire des peuples étran- » gers, connaissent avec de minutieux détails jusqu'à » la moindre médaille de Rome et d'Athènes, et ne se » doutent pas que, dans leur propre patrie, à cent » lieues de leur résidence habituelle, il existe des mo- » numents nationaux plus extraordinaires et plus anciens » que ceux que possède la Grèce et l'Italie. »

(1) Un vol. in-8.o, à Brest, chez Lefournier et Desperiers, libraires.

Ce sont ces monuments que l'auteur des *Antiquités de la Bretagne* s'attache à décrire ; il les montre étonnant l'imagination et la faisant rétrograder jusqu'aux époques reculées où l'histoire se confond avec les traditions vagues de la mythologie, temps obscurs où toutes les nations cherchent à retrouver leurs origines et les débris de leur berceau. M. de Freminville n'oublie pas, cependant, les autres monuments celtiques du Morbihan, qui datent du moyen-âge. Ceux-ci ne lui paraissent pas moins dignes d'attirer l'attention. Si les temps où ils furent érigés sont moins anciens et plus connus, ils se rattachent à une multitude de noms et de faits historiques qui ne le sont presque pas, tant l'étude de notre propre histoire a été généralement négligée. L'auteur dit, avec raison, que la connaissance de ces faits est ce qui fait l'intérêt principal de l'archéologie. Un monument sans souvenirs n'est qu'une masse de pierres qui peut bien, sous le rapport de l'art, exciter l'étonnement ou une admiration stérile, mais qui ne parle pas à l'esprit.

MÉMOIRE

Sur les terres vaines et vagues et les biens communaux, et en particulier sur les propriétés de cette nature, situées dans l'ancienne province de Bretagne ;

PAR M.r H.-L.-L. NADAUD,

Avocat-général à la Cour-Royale de Rennes (1).

Ce mémoire, si impatiemment attendu, vient enfin d'être livré au public.

En citant la préface entière de l'auteur, nous exci-

(1) Un vol. in-8.° ; prix : 3 francs, à Rennes, chez Duchesne, libraire-éditeur, rue Royale, n.° 4 ; à Nantes, à la librairie de Mellinet-Malassis, place Bourbon, et à la librairie industrielle, place du Commerce ; à Paris, chez Lecointe, libraire, quai des Augustins, n.° 57, et, chez Charles Bechet, libraire, quai des Augustins, n.° 49.

terons plus vivement encore l'envie de lire son ouvrage; il s'y exprime avec une franchise toute bretonne à l'occasion du jugement prononcé sur son travail, en même temps qu'il fait connaître le plan de son ouvrage. Voici cette préface :

» Par un programme à la date de décembre 1826, la Société Académique de Nantes, proposa un concours relatif à la législation des biens communaux, des terres vaines et vagues de la province de Bretagne; elle offrit pour prix, une médaille d'or, et présenta les questions suivantes:

» 1° Quelle était l'ancienne législation bretonne, sur la matière des communaux avant 1789;

» 2° Quels étaient les moyens offerts, par cette législation bretonne, pour en faire des propriétés privées, et les obstacles qui pouvaient contrarier le développement de ces moyens?

» 3° Quelles sont les modifications apportées à cette législation, par les lois postérieures à 1789?

» 4° Quels sont aujourd'hui, en Bretagne, les corps ou les collections d'individus que la législation répute propriétaires de la plupart ou de toutes les terres vagues et décloses, et quels moyens sont offerts par l'organisation actuelle, pour faire cesser la possession commune? Quelles sont les difficultés les plus habituelles et les inconvénients qui se présentent dans l'application de ces moyens,

» 5° Quels modifications, changements ou innovations, conviendrait-il d'apporter à la législation existante, pour conduire plus promptement et plus facilement au but désiré de la cessation de la compascuité et de la mise en culture des terres communes?

» J'ai tenté de résoudre ces questions. Mes efforts ont obtenu un heureux résultat. Dans sa séance publique du 30 novembre 1828, la Société a décerné à mon mémoire une médaille d'argent; la médaille d'or a été donnée à un de mes concurrents. J'applaudis à cette décision. Je ne connais pas encore le travail de M. Colombel; mais je suis convaincu, d'après la réputation de l'auteur et le rapport de la commission, que la préférence qui lui a été accordée, doit être considérée comme un acte de justice. Le rapport dont je viens de

parler, renfermant cependant une grave erreur dans une observation de critique qui a été faite à mon égard, je ne puis me dispenser de présenter quelques réflexions sur cette observation, unique motif, à ce qu'il paraît, de la détermination qui m'a placé au 2.e rang.

» Je vais d'abord consigner ici le texte même de ce rapport.

» Cinq compositions, toutes remarquables par un » degré quelconque de mérite, dit M. le rapporteur, » sont résultées de ce concours.....

.....

» Les trois compositions qui ont été distinguées et » qui portent dans l'ordre de présentation, les n.os 1, » 2 et 5 (1), offraient des qualités diverses et néan- » moins assez brillantes pour motiver tout d'abord la » résolution unanime qui a été prise par la commis- » sion, juge du concours, de décerner le prix.

» Il restait à choisir entre trois ouvrages dignes du » prix, celui qui devait obtenir la préférence, et ici » naissait l'embarras de la commission.

» D'un côté, chacune des compositions se distingue, » comme on vient de le dire, par des qualités diffé- » rentes, et, d'un autre côté la question proposée étant » multiple, et se divisant en cinq autres, l'infériorité » d'une composition sur une des parties du sujet se » trouvait contrebalancée par sa supériorité sur d'autres.

» En général, les qualités dominantes des composi- » tions ont été ainsi jugées :

» Le n.o 1 a paru écrit plus agréablement, plus claire- » ment. L'auteur marche droit au but et y arrive avec une » rectitude qui annonce un coup-d'œil sûr et une expé- » rience consommée. Mais il est inférieur au second » pour la solidité des doctrines et l'étendue des re- » cherches.

» Le n.o 2 est plus savant, plus élaboré. L'auteur » semble mieux entendre la facture d'un livre, dont » son ouvrage a la forme, et il eût pu aspirer à la

(1) La composition n.o 1 est celle de M. Colombel, avocat à Nantes; la mienne portait le n.o 2, et celle de M. Lemerle, aussi avocat à Nantes, le n.o 5.

» première place, si, comme on le dira bientôt, il » n'avait semblé s'être mépris sur le but du concours, » en traitant la 5.e question.

» Enfin, le n.° 5 offre les caractères d'un bon mé- » moire judiciaire, méthodique, plein de recherches » curieuses, appuyé sur les documents de la juris- » prudence, mais sans aucun des avantages littéraires » qui distinguent les deux compositions rivales.

» En résumé, le n.° 1 a mieux atteint le but d'amé- » lioration; le n.° 2, le but historique; le n.° 5, le » but pratique ou l'exposition de l'état de la jurispru- » dence.

» Descendant de cet examen général à celui de la manière dont chaque question a été traitée par chaque concurrent, la commission aurait pu y puiser encore d'autres motifs d'incertitude.

» Les compositions n.° 1 et 2 ont un préambule historique ou littéraire; qui manque au 5.e; il y a plus d'imagination dans celui du n.° 1, plus de goût et de science dans celui du n.° 2.

» Le n.° 5 a mieux traité la première question, celle qui consiste à décrire l'ancienne législation sur les communaux.

» Les 2.e, 3.e et 4.e questions étaient traitées par » chacun d'une manière tellement balancée, que la so- » lution fût devenue presque impossible, si la com- » mission n'avait trouvé juste de chercher cette solu- » tion dans l'utilité des questions et de couronner celle » des compositions qui aurait le mieux traité la ques- » tion la plus importante.

» Or, il n'y avait pas de doute sur l'importance des » questions, et il était évident que la cinquième, » par laquelle on demandait aux concurrents d'indiquer » les améliorations dont la législation existante serait » susceptible, était la plus importante du concours, » ou pour mieux dire était, à elle seule, tout le » concours.

» C'est donc particulièrement à la manière dont » cette question a été traitée qu'on a dû décerner le » prix.

» Ici, la composition numéro 2 s'est presque com- » plétement écartée du sujet et d'une manière vérita-

» blement surprenante. Après avoir reconnu, avec ses » autres concurrents, qu'en Bretagne il n'existait presque » pas de communaux proprement dits; et que les terres » vagues et décloses y appartiennent le plus souvent » à ces agglomérations d'anciens vassaux inféodés qu'on » a ci-devant indiquées, tous les efforts de son ima- » gination se dirigent vers les moyens d'amener les » autorités chargées de la conservation des droits et des » biens des communes, à se prononcer pour le partage » ou pour la vente des biens communaux; de sorte que » les remèdes qu'il propose ne sont pas applicables au » mal qu'il avait si doctement et si sagement signalé!

.....

» D'après l'analyse qu'elle vient de donner des motifs » de sa détermination, la commission a proposé de » décerner la médaille d'or formant le prix à la com- » position numéro 1, ayant pour devise : *La terre pro- » duirait partout peut-être*, etc., et vu le mérite des » compositions numéros 2 et 5, l'une ayant pour devise : » *Non gloria nobis causa*, etc., et l'autre : *Labori » faber*, etc., de décerner à chacun des auteurs de » ces compositions, une médaille d'argent.

» Tel est le texte du rapport qui a été fait à la Société Académique. J'avoue que je suis encore à concevoir le reproche que la commission m'a adressé relativement à la manière dont j'ai traité la cinquième question. Quelques observations suffiront pour le renverser entièrement.

» Il est inexact d'avancer que j'ai dit qu'il existait aujourd'hui peu de communaux en Bretagne; j'ai bien fait une remarque de cette nature, mais elle ne se rapporte qu'à l'ancienne législation et nullement à ce qui est établi sous l'empire de la nouvelle; j'aurais pu cependant, sans me tromper *en droit*, émettre cette assertion, attendu que dans le territoire de la plupart des anciennes seigneuries on trouverait des vassaux inféodés; mais j'aurais commis une erreur *en fait*, car, soit par suite de l'inaction ou de l'ignorance de ces vassaux, soit par suite de la perte de leurs titres, il est certain qu'un assez petit nombre a réclamé et que les communes se sont mises en possession des terres vaines et vagues, qui dès lors sont devenues biens

communaux, ou du moins sont possédées sous cette dénomination. Remarquons d'ailleurs que quand bien même le nombre des communaux serait peu considérable dans la province, cette considération ne serait point une raison pour que l'on ne s'en occupât pas, puisqu'ils présentent des *possessions communes*, et qu'ils rentrent par conséquent dans la série et l'économie des questions qui ont été posées.

» En lisant ces questions, j'ai pensé avec plusieurs hommes éclairés, auxquels je les ai communiquées (et nous persistons encore aujourd'hui dans notre opinion), que la 5e et une portion de la quatrième, ne s'appliquaient et ne pouvaient régulièrement s'appliquer qu'aux biens appartenant aux communautés d'habitants, soit que ces habitants forment une commune entière, soit qu'ils ne composent qu'*une simple section* (1). J'ai cru que la Société Académique, après avoir demandé sur les quatre premières questions des solutions d'un intérêt particulier à la province, voulait avoir sur la dernière une solution d'un intérêt général; et l'on conviendra que la manière dont la rédaction est faite, devait me jeter dans cette erreur, si tant est que je me sois trompé, mais les considérations que je vais indiquer démontreront que la méprise appartient tout entière à la commission qui nous a jugés.

» Les lois révolutionnaires ont créé en Bretagne deux classes de propriétaires des terres vaines et vagues. 1° Les vassaux inféodés; 2° Les communes à défaut d'individus inféodés. Les vassaux inféodés sont devenus *propriétaires privés* des terres qui leur ont été attribuées, et la législation ne peut avoir aucune autorité sur eux, sans usurper un effet retroactif, ce qui serait contraire à tous les principes. Ces vassaux peuvent partager leur propriété, et s'ils préfèrent ne pas se livrer à cette opération, ils ont le droit de continuer une jouissance commune, ou pour mieux dire indivise. *Les particuliers*, dit l'art. 537 du Code civil, *ont*

(1) Les biens communaux sont ceux sur la propriété ou le produit desquels tous les habitants d'une ou plusieurs communes, ou d'une section de commune, ont un droit commun (*art.* 1er *de la loi du* 10 *juin* 1793).

la libre disposition des biens qui leur appartiennent sous les modifications établies par les lois. Or, comme la loi de 1792, qui a donné aux vassaux inféodés la propriété des terres vaines et vagues, n'a imposé aucune condition, il résulte de son silence que les propriétaires qu'elle a créés peuvent user, selon leur gré, des biens, objets de la libéralité du législateur; et aucune loi postérieure ne peut établir des modifications à cet égard; peut-être admettrait-on cependant, que par une loi fondée sur l'utilité publique, on aurait le droit d'ordonner à ces vassaux de partager les biens qui leur ont été attribués, mais à cette mesure se bornerait toute la législation qui pourrait les frapper; et est-ce pour arriver à ce résultat que la Société Académique a proposé un concours; qu'elle a posé la 5e question? Je ne saurais le penser, la solution eût été trop facile.

» Des voies administratives, des conseils salutaires seraient plus utiles qu'une loi envers les vassaux inféodés : qu'on leur explique leurs droits; qu'on leur en fasse connaître l'étendue; qu'on leur apprenne qu'ils ont la faculté de ne pas rester dans l'indivision, et l'intérêt privé aura bientôt fait disparaître les landes dont l'aspect nous afflige.

» En se pénétrant bien des principes que je viens d'établir, la commission eût reconnu qu'il m'était interdit de m'occuper du sort de ces vassaux devenus propriétaires privés. La question présentée ne devait être examinée que dans l'intérêt des communes auxquelles une législation postérieure à la loi de 1792, ne pourrait sans injustice, enlever les droits qu'elles ont acquis, mais auxquels cependant le législateur peut imposer un mode de jouissance et d'administration, et auxquelles aussi il peut prescrire des mesures d'aliénation.

» Je crois donc avoir bien entendu la question qui était présentée par la Société, et je puis, à cet égard, invoquer encore l'autorité de la commission elle-même. La cinquième question proposée, celle sur laquelle on prétend que j'ai commis une méprise, n'est (si je puis employer cette expression), qu'une annexe de la question précédente. Il est facile de s'en convaincre en les comparant; après avoir demandé (question 4.) *Quels*

sont les moyens que l'organisation actuelle présente pour faire cesser la possession commune, la Société a voulu savoir (question 5) *Quels seraient les changements qu'il conviendrait d'apporter à la législation existante pour conduire à la cessation de la compascuité et à la mise en culture des terres communes* ? Ces questions ont, entr'elles la relation la plus intime ; la seconde est la conséquence de la première. Or, avant de traiter celle-ci, j'ai dit dans mon mémoire :

« *Les termes dans lesquels cette question est posée* » *annoncent suffisamment que je ne puis maintenant* » *m'occuper que des biens communaux, et non des* » *terres vaines et vagues qui, d'après les dispositions* » *des nouvelles lois, seraient devenues ou seraient sus-* » *ceptibles de devenir des propriétés privées en faveur* » *des individus qui pourraient se prévaloir d'un con-* » *trat de féage ou accensement ou de ceux qui, en 1792,* » *auraient été en possession du droit de communer. Je* » *vais donc examiner la question uniquement à l'égard* » *des terres devaines communales*, » etc.

» Conformément à cette détermination, je ne me suis occupé, sur cette question 4, que des biens communaux et nullement de ceux qui appartiennent aux vassaux inféodés. La commission a approuvé mon travail sur ce point (1); elle a donc pensé que les biens communaux devaient seuls être l'objet de mon examen. Comment se fait-il qu'elle ait changé d'avis sur la cinquième question qui, je le répète, est corrélative à la quatrième et en dérive manifestement ?

Cette variation est véritablement surprenante. Je la prie de m'excuser, si j'emploie envers elle les expressions dont elle s'est servie à mon égard.

D'après tous les motifs que je viens d'indiquer, il me semble que j'ai eu raison de ne m'occuper sur la cinquième question que des biens communaux, et je l'ai fait d'autant plus volontiers que mes observations n'étaient plus alors circonscrites dans leur application, et qu'elles pouvaient s'étendre à tous les communaux du royaume.

Maintenant que j'ai répondu à l'objection de la commission, il ne me reste plus à remplir qu'un devoir

(1) V. le rapport que j'ai cité au commencement de cette préface.

dont je m'acquitte avec empressement ; je remercie la Société Académique de la faveur qu'elle m'a faite, en créant une médaille qui n'était point promise par son programme. Je remercie surtout M. le rapporteur de la commision de tout ce qu'il a dit d'obligeant pour moi. Je suis flatté des éloges qu'il m'a donnés ; j'attache le plus grand prix à l'estime d'un homme aussi recommandable. J'adresse enfin à mes deux concurrents mes félicitations les plus sincères.

Je dois rendre compte du plan que j'ai observé dans mon opuscule. La première partie est consacrée au mémoire proprement dit. J'y ai traité les questions proposées ; mais, comme je ne voulais point énoncer simplement mon opinion, et que des développements m'ont paru nécessaires, j'ai cru qu'il était convenable de rédiger une seconde partie servant d'appendice à la première, et contenant ces développements dont je viens de parler. J'aurais pu les fondre dans le mémoire, mais je l'avais rendu long, traînant et diffus. A la fin de l'appendice, on trouvera une troisième partie intitulée *pièces justificatives*. Cette partie contient des édits qu'il serait très-difficile de se procurer aujourd'hui, et des arrêts de la Cour royale de Rennes, qui ne figurent encore dans aucun recueil, et qui ont fixé la jurisprudence sur la matière que j'ai traitée. »

TRAITÉ

DES ACTIONS POSSESSOIRES,

PAR M. AULANIER,

Avocat à Saint-Brieuc. (1)

Cet ouvrage, publié par l'un des avocats les plus distingués du barreau breton, sera accueilli avec un vif intérêt. En attendant qu'il en soit rendu compte

(1) Un vol. in-8.° à Nantes, à la librairie de Mellinet-Malassis, place Bourbon, à la Bible-d'Or, et à la librairie industrielle, place du Commerce, n.° 12.

par de bons juges en semblable matière, nous croyons devoir citer en entier l'avertissement de l'auteur, afin qu'on puisse, dès ce moment, apprécier son travail.

» La réflexion et l'expérience se réunissent pour démontrer l'importance de la législation qui régit les actions possessoires.

» Si la propriété d'un immeuble, considéré dans son ensemble, est presque toujours susceptible d'être justifiée par titres, combien n'est-il pas de droits accessoires, de parties intégrantes de chaque héritage, qui ne sont assurés au propriétaire que par la présomption résultant de la jouissance ?

» Un domaine, quelle qu'en soit l'étendue, est borné de tous côtés, et rarement il existe des titres assez précis, assez détaillés, pour en défendre les limites contre l'usurpation. Bien souvent d'ailleurs, les héritages les mieux limités rentrent en quelque sorte les uns dans les autres par des servitudes de toute espèce qui ne reposent sur aucun titre. Cependant, l'existence d'une servitude active ou passive peut, en certains cas, diminuer ou augmenter prodigieusement la valeur d'un fonds. Des anticipations successives, et non réprimées finiraient par réduire à rien le plus vaste domaine, car l'usurpation agit quelquefois comme la rouille qui n'attaque d'abord que la surface des métaux et les consume à la longue, parce que la destruction des parties primitivement atteintes, livre les autres à son action.

» Au surplus, ce qui prouve sans réplique combien les actions possessoires sont importantes, c'est la multitude de contestations qu'elles font naître. Les recueils de jurisprudence sont remplis de décisions qui les concernent. Cependant, comme les cours d'appel n'en connaissent jamais, et qu'on ne publie ni les jugements de justice de paix, ni ceux des tribunaux de première instance, toutes les décisions rapportées émanent de la cour de cassation. Si l'on considère ensuite qu'une grande partie des affaires de ce genre portées en justice de paix, se terminent par transaction ; que parmi celles qui sont jugées, il n'en est que très-peu qui donnent lieu à l'appel, parce que le plaideur condamné se croit sans griefs, ou aime mieux sacrifier ses prétentions que de soutenir un procès dispendieux ; qu'enfin,

et par les mêmes motifs, il n'est formé de pourvoi que contre un très-petit nombre de jugements rendus sur l'appel, on peut aisément juger combien chaque arrêt de la cour suprême, en matière possessoire, suppose de contestations de cette nature portées dans les justices de paix.

» Il semblerait naturel de conclure de ces réflexions que la législation qui régit les actions possessoires, est imparfaite ou insuffisante; on pourrait même se confirmer dans cette idée, en remarquant que le code de procédure n'a consacré à cette matière que cinq articles, dont les quatre derniers n'ont qu'un même objet, celui de prévenir le cumul du petitoire et du possessoire. Nous croyons toutefois que le grand nombre de discussions mues au sujet de la possession annale, tient surtout à une cause dont la législation ne saurait être responsable; nous voulons dire à la multitude d'applications dont les actions possessoires sont susceptibles; on peut y recourir à l'occasion de presque tous les droits immobiliers, et les principes généraux qui les régissent sont souvent modifiés par des principes particuliers aux diverses espèces de propriétés auxquelles il s'agit de les appliquer. Aussi ne saurait-on parvenir à les connaître sans étudier plusieurs autres parties de la législation. C'est ce qui se remarque principalement à l'occasion des servitudes, des cours d'eau, des conflits, etc.

» Une autre cause de difficulté moins apparente, mais suivant nous bien réelle, c'est la disposition que les commentateurs modernes ont montrée à chercher dans l'ancien droit la solution de beaucoup de questions que l'on devrait résoudre par les seules dispositions de nos codes. Nous ajoutons, mais avec plus de défiance, que la jurisprudence elle-même ne nous semble pas à l'abri de ce reproche. Nous en verrons des exemples principalement en traitant de l'action en réintégrande, que le texte et l'esprit de nos lois actuels assimilent à la complainte, sauf une disposition relative à la contrainte par corps, et que cependant l'on veut à toute force en distinguer, sous les rapports les plus essentiels, à l'aide d'une législation abrogée et d'ailleurs moins sage que celle qui nous régit.

» On ne saurait être surpris qu'une matière aussi

importante et aussi difficile ait été traitée par un grand nombre d'auteurs : presque tous ceux qui ont écrit sur le droit ont eu occasion de s'en occuper : mais il est naturel de s'étonner qu'avant les *Questions Possessoires* de M. Guichard, publiées en 1827, elle n'eût jamais été l'objet d'un ouvrage *ex professo*.

» Tel est le motif qui nous avait déterminé à entreprendre notre travail : nous n'avions pas à la vérité l'espoir de remplir avec succès une lacune que nous avions remarquée; mais nous espérions que l'utilité de notre livre suppléerait jusqu'à un certain point au mérite qui devait lui manquer. Nous sommes, en effet, persuadé qu'une partie aussi intéressante du droit ne peut être bien développée que dans un traité spécial.

» Le nôtre était déjà fort avancé, lorsqu'on annonça celui de M. Guichard ; nous crûmes d'abord qu'il nous convenait d'y renoncer : nous avons depuis changé de pensée.

» M. Guichard a sans doute acquis, par ses *Actions Possessoires*, de nouveaux titres à la réputation qu'il s'est faite depuis long-temps ; mais, outre qu'il a cru devoir adopter une forme inusitée et tout-à-fait incompatible avec la concision si désirable dans un livre de droit, nous avons remarqué qu'il a négligé une infinité de questions qui se présentent tous les jours, et que nous avions discutées. Nous avons conclu de cette observation, qu'au lieu de nous laisser décourager par son ouvrage, nous devions en profiter pour améliorer et pour compléter le nôtre. Nous avons donc tiré parti de son travail, tant pour rectifier nos idées sur certains points qu'il nous semblait avoir mieux traités que nous, que pour examiner quelques questions auxquelles nous n'avions pas primitivement songé.

» Du reste, nous avons fait tous nos efforts pour rendre notre traité complet, sans le rendre volumineux : nous aurions voulu n'y rien omettre d'utile et n'y rien dire d'inutile.

» Il nous aurait été facile de le réduire sensiblement en nous dispensant de citer le texte de divers arrêts et de plusieurs opinions d'auteurs. Cette idée nous avait d'abord séduit : nous avons ensuite pensé qu'il ne convenait pas de nous y arrêter. Il en est des arrêts et des opinions des jurisconsultes comme des lois ; tout le monde ne les entend pas de la même manière. Or,

nous avons voulu mettre le lecteur à même d'apprécier sur le champ le sens que nous y attachions. D'un autre côté, notre principal objet a été de faire un livre utile à Messieurs les juges-de-paix, et ces magistrats, au moins dans les campagnes, n'ont pas ordinairement sous la main les recueils et les traités où nous avons puisé. Il a donc fallu leur fournir le moyen de vérifier par eux-mêmes les autorités que nous leur indiquons comme devant leur servir de guides, car nous ne pouvions avoir la prétention de leur faire adopter de confiance nos opinions particulières.

» Il serait sans doute inutile de parler des ressources que nous ont fournies les nombreux ouvrages de M. Carré : on ne peut écrire sur la procédure sans être obligé de les consulter ; mais nous devons un témoignage de notre gratitude à l'auteur pour la complaisance qu'il a eue de nous communiquer les épreuves de son excellent traité sur *le droit français appliqué à la juridiction des juges-de-paix.*»

NÉCROLOGIE.

M. ATHENAS.

Le *Lycée Armoricain* vient de perdre un de ses plus laborieux collaborateurs.

M. Athenas, Secrétaire de la Chambre de Commerce, ancien Directeur de la Monnaie et l'un des fondateurs de la Société Académique, est mort à Nantes, le 22 mars 1829.

A toutes les vertus du citoyen, soit dans les affaires publiques, soit dans la vie privée, M. Athenas joignait cette immensité de connaissances variées qui ne sont le partage que d'un petit nombre d'êtres privilégiés. On peut dire qu'aucune science ne lui était étrangère : il les avait toutes étudiées avec cette profondeur de jugement, avec cette inconcevable facilité de conception qui ne l'ont pas abandonné jusqu'à l'âge le plus avancé. Nous l'avons vu, à près de 80 ans, traiter les questions les plus importantes, avec la même netteté dans les idées, et, de plus, avec cette force de conviction que donne seule une longue expérience.

Nul autre, peut-être, n'a mieux employé ses connaissances à l'utilité publique. L'agriculture de notre département lui doit une grande partie des progrès remarquables qu'elle a faits depuis vingt ans.

M. Athenas avait étudié les antiquités de notre province, non-seulement dans les livres, mais aussi sur les lieux; car, ainsi qu'il nous le disait souvent, il n'avait point voulu, comme M. Aimé Martin, voir la Bretagne par la portière d'une voiture; mais il l'avait parcourue à pied, en explorant avec un soin minutieux nos monuments les plus curieux.

Les sciences positives lui étaient familières, et il est impossible de comprendre, à moins d'en avoir été témoin, avec quelle promptitude et quelle simplicité de méthode il arrivait à la solution des calculs les plus compliqués.

On a souvent reproché aux érudits d'avoir un style pesant : ce reproche ne s'adressait point à M. Athenas. Il écrivait avec facilité, le mot propre se présentait toujours sous sa plume, et la vérité de ses narrations ne nuisait en rien à la pureté de son style.

Initié à la théorie de l'économie politique, en même temps qu'à la pratique du commerce, il professait les principes de la liberté commerciale la mieux entendue, et il n'est personne qui ne sache quels services réels il a rendu dans une place qu'il occupait depuis tant d'années de la manière la plus distinguée.

Mais toutes ces connaissances, il les possédait sans ostentation, sans pédantisme, comme sans fausse modestie. Je n'ai jamais entendu de conversation plus instructive, mais en même temps plus simple, plus attachante que la sienne. Aucun de ses collègues à la Société Académique n'oubliera ces soirées où, rassemblés autour de lui, nous l'écoutions avec cet intérêt qu'il savait donner aux détails scientifiques les plus arides et qu'il mettait à la portée de tous ses auditeurs : l'aisance de son élocution excitait une attention, qui ne cessait pas d'être la même. Pour lui, c'était une conversation ordinaire; pour ses auditeurs, c'était une instruction acquise sur de nouvelles découvertes ou sur des objets peu connus.

Le respect qu'inspire toujours un profond savoir devenait d'autant plus vif à l'égard de M. Athenas, que son caractère honora[illegible]

time générale. Cependant, il fallait vivre dans son intimité, il fallait jouir de son amitié pour bien se faire l'idée de cette bonté naturelle qui dirigeait toutes ses actions; car sa franchise, qu'il ne savait jamais déguiser, pouvait faire accuser de brusquerie, par ceux qui ne le connaissaient pas, cette sincérité qui était une de ses plus belles qualités. On le comptait au nombre de ces hommes dont le noble caractère ne se dément jamais, même dans les circonstances les plus difficiles, et qui suivent toujours l'impulsion de leur conscience, *advienne que pourra.*

La vie de M. Athenas est un modèle à suivre, car elle a été tout entière consacrée à la patrie. Qui n'envierait de parcourir une aussi belle carrière et de léguer à sa famille un nom honoré comme le sien.

Ce nom ferait accueillir avec empressement la publication des nombreux manuscrits que M. Athenas laisse en portefeuille, et que sa famille mettra sans doute au jour. Il avait eu la bonté de me faire part de ses projets à cet égard; peu de jours avant sa mort il m'en entretenait encore, et, comme je lui conseillais d'attendre pour publier une édition complète de ses mémoires : *Si vous tardez*, me répondit-il, *je ne lirai point les épreuves : à mon âge on n'a pas le temps d'attendre.* Il faisait cette réponse, en souriant, et avec cette tranquillité d'esprit d'un homme vertueux, qui voit sans effroi le terme fatal.

M. Athenas a publié dans le *Lycée*:

1.° *Mémoire sur la véritable situation du Brivates Portus de Ptolomée et sur le nom que portait Brest dans les premiers siècles de notre ère* (pages 145 et 217 du 1.er volume.)

2.° *De l'île de Sein, du Menez-Brée, des Britones, des Britanni et des Braie-Gauloises* (page 184 du 2.e volume.)

3.° *La Tour d'Elven* (page 462 du 4.e volume.)

4.° *Sur l'Histoire de Bretagne manuscrite de Dom Bonnard* (page 472 du 5.e volume.)

5.° *L'île de Sein* (page 468 du 6.e volume.)

6.° Compte rendu de *Tristan le Voyageur*, de M. de Marchangy. — Signé Tamaller (page 370 du 6.e vol.)

7.° *Autels Druidiques* (pages 377 et 427 du 6.e vol.)

8.° Compte rendu de l'Essai de M. Mahé *sur les Antiquités du Morbihan* (page 91 du 7.e volume.)

9.° *Sur une étymologie bretonne du nom de Chilpéric* (page 563 du 8.e volume.)

10.° *Mare Conclusum de César* (page 564 du 8.e vol. et page 239 du 9.e volume.)

11.° *Sur l'Histoire de Bretagne de M. Daru* (page 333 du 9.e volume.)

12.° *Sur le Pays des soldats Carnotes* (page 493 du 9.e volume.)

13.° *Pierres Frites* (page 413 du 9.e vol. et page 257 du 11.e volume.)

14.° *Idole du Sommeil trouvée à Nantes à l'entrée du canal de Bretagne* (page 407 du 10.e volume.)

15.° *Du Mattarh, arme gauloise* (page 48 du 11.e vol.)

16.° *Mémoire sur trois epées de bronze antique trouvées dans les marais de Montoire* (page 179 du 11.e vol.)

En outre de ces articles, remplis d'intérêt, résultats des recherches les plus fructueuses, et qui, cent fois consultés par les nombreux écrivains qui s'occupent, depuis quelques années, de l'histoire de notre province, ont été reproduits dans tous les ouvrages sur la Bretagne, M. Athenas a fait insérer dans le *Lycée* les articles suivants :

1.° *Sur la Zizania Clavellata* (Bosc.) — Folle avoine du Canada (page 20 du 3.e volume.)

2.° *Lettres sur la découverte de la Mine d'Etain de Piriac* (pages 204 et 480 du 7.e volume du *Lycée*.)

3.° *Sur l'emploi des Machines* (pages 85 et 169 du 8.e volume du *Lycée*.)

4.° *Architecture gothique* (p. 239 du 6.e vol. du *Lycée*.)

5.° *Sur la culture du Panicum Altissimum ou Herbe de Guinée* (p. 130 du 11.e vol.)

6.° *Sur un Foudre construit, en 1827, à la Pilardière, près d'Oudon, par M. Duplessis* (page 135 du 11.e volume du *Lycée*.)

Enfin, la présente livraison de notre recueil contient une note de M. Athenas sur une culture qu'il regardait comme pouvant offrir des avantages réels à notre département. Ainsi, à ses derniers moments, il cherchait encore, comme pendant toute sa vie, à être utile à ses concitoyens.

OBSERVATIONS

SUR

LA CAMPAGNE DES RUSSES, EN 1828, EN MOLDAVIE, VALAQUIE ET BULGARIE.

Le gouvernement Russe a fait sur le Danube une campagne moins brillante qu'il ne l'espérait.

Ses partisans, ses prôneurs, excités par la présomptueuse confiance des militaires russes, ne voyaient plus de bornes à leurs exploits. La conquête de Constantinople et de toute la Turquie d'Europe devait s'exécuter dans une seule campagne, et n'être, en quelque sorte, qu'une promenade militaire.

L'état de désorganisation de l'empire ottoman faisait accorder quelque confiance à des résultats aussi étonnants; et des hommes sages d'ailleurs, des militaires distingués, avaient partagé ces illusions.

Un de nos compatriotes a donné l'itinéraire des routes qui conduisent du Danube à Constantinople, et nous a dit que douze journées de marche et trois séjours devaient conduire les Russes à Andrinople, où cinq jours de repos leur seraient nécessaires; et qu'ensuite huit autres journées et deux séjours les conduiraient devant cette capitale; qu'en résultat une promenade peu fatigante de trente jours suffirait pour arriver sous ces murs dont la conquête, qu'il ne croyait pas dans l'intérêt de la Russie, présenterait seule de grandes difficultés.

Tant de confiance, dix-huit mois de préparatifs et et d'apprêts de la part de la puissance colossale qui menace d'écraser l'Europe et l'Asie, de la part d'une puissance qui a plus d'un million de soldats sous les armes; tout disposait à croire aux événements miraculeux qu'on nous annonçait avec emphase.

Mais on a trouvé quelque petite résistance, et les événements ont été autres que ceux qu'on préconisait.

L'illusion s'est évanouie, et l'on a pu calculer. Mais

plus d'un enthousiaste a tourné contre l'idole de ses pensées le mépris qu'il avait pour la Sublime-Porte; et le sultan est devenu, à son tour, l'objet de son culte.

Le gouvernement Russe a senti la nécessité de faire croire qu'il n'avait pas partagé l'enivrement général, et qu'il avait obtenu tous les résultats qu'il avait espérés.

Pour y parvenir, il a publié, dans la *Gazette d'Augsbourg* et sur les bords de la Seine, sous le nom d'un officier d'Etat-Major, *des observations sur la dernière campagne de Turquie* (1).

Mais pourquoi M. l'officier d'Etat-Major Russe met-il de l'aigreur à combattre des écrivains, qu'il traite en ignorants et qu'il ne désigne pas? Et, puisqu'il soumet les opérations de sa Cour à notre jugement, voyons si, comme il cherche à nous le persuader, son plan de campagne a été savamment conçu, savamment exécuté; et si, comme il le veut, la déclaration des projets de son Souverain doit être regardée par nous comme article de foi.

» (2) L'armée Russe arrive de Podolie, Moscow et » Saint-Pétersbourg, forte de huit divisions d'infanterie » et de quatre de cavalerie, en tout quatre-vingt cinq » mille combattants.

» La droite, commandée par le général Roth, occu- » pera les principautés et observera Giurgevo, Roust- » chouck et Silistrie.

» Le centre, sous le grand duc Michel, assiégera Braïloff.

» Enfin la gauche, sous les ordres du général Rond- » zewitsch, plus forte que les deux autres, fran- » chira le Danube avec quatre divisions vers Isaktschi.

» Tout réussit à souhait. Les débordements du Da- » nube retardèrent, à la vérité, le passage; il fallut cons- » truire, pour arriver au lit du fleuve, une digue de » deux lieues, qui aurait fait honneur aux légions Ro- » maines.

» Après le glorieux passage de Satounowo et la prise » d'Isaktschi, on porte des corps d'observation devant » Matschin, Hirsova, Tulcza et Kustendgi; et on ne

(1) Brochure in-8°. à Paris, chez Anselin, libraire, rue Dauphine.

(2) Les phrases précédées de guillemets sont simplement analysées, tandis que celles en lettres italiques, sont copiées textuellement.

» peut, sans imprudence, dépasser le rempart de Trajan » avec les quatre brigades qui restaient. »

Cette première dissémination de forces, indispensable pour nous assurer les Principautés, élargir la base d'opération, et nous débarrasser du voisinage importun de Braïloff, à proximité de nos ponts du Danube, arrêta forcément les mouvements offensifs, jusqu'à la fin de juin.

Je copie textuellement ce dernier alinéa : n'en comprenant pas les motifs, je ne peux analyser. Pourquoi si peu de forces ? Pourquoi les disséminer ? Pourquoi élargir une base d'opération qu'on semble avoir réduite à dessein ?

« Les corps détachés devenus libres par la chute » des places, on se porte au-devant de Hussein-Pacha, » et on le fait rétrograder sur Schoumla, où il avait » quarante mille hommes; on y remporte des avantages. »

Malgré vingt mille hommes qu'avaient coûté les siéges et surtout les assauts blâmables de Braïloff, les troupes qui occupaient les Principautés, celles qui bloquaient Silistrie et celles dont vous privaient les maladies, il vous restait assez de monde, pour poursuivre quarante mille Turcs ; et vous ne craigniez pas d'en laisser sur vos flancs vers Silistrie et Roustchouck et sur vos derrières à Varna. Vous aviez donc commencé la campagne avec plus de 150,000 hommes ; et vous aviez bien fait.

Il fallait assaillir ou observer Schoumla ; le bloquer était impossible, à cause de la vaste étendue du groupe de montagnes, au versant duquel il est établi. Deux lieues de retranchements, qui sont hérissés partout où l'accès en serait facile, une ville considérable, bâtie en amphithéâtre, sur une montagne dont la cîme est encore hérissée de retranchements. « Tel était le poste » à enlever. »

J'ai copié, à encore par la même raison que ci-dessus. On bloque une telle place ; mais il faut une armée de 100,000 hommes bien pourvus, et une autre de 80,000 pour assurer les opérations du siége ; car bloquer sans assiéger et prendre une ville comme celle-là est inutile et dangereux ; c'est vouloir se perdre.

Je vais continuer à copier :

Le siége régulier n'en était guère plus possible que le blocus.

1.° *Parce que la moitié du parc employé à Braïloff était hors de service, et que celui venant de Kiew se trouvait encore bien loin.*

2.° *Parce qu'en dirigeant l'attaque sur la ville basse, et en y faisant brèche, on ne gagnait rien; il fallait toujours emporter à la baïonnette chaque rue d'une ville construite en gradins, dominée par une vaste ligne de retranchements, à trois cents toises au-dessus du niveau de la brèche, pratiquée et défendue enfin par des hommes dont l'opiniâtreté derrière un rempart est assez connue.*

« L'attaque à mi-côte, sur le front non bastionné » du sud-est, ou l'escalade d'un autre point, étaient » seules proposables, mais hasardées; on pouvait perdre » beaucoup de monde; et il fallait repasser le Danube. »

Ainsi, vous avouez que, sans plus bien calculer, sans vous occuper des suites, vous êtes venus sur Schoumla, sans pouvoir l'assiéger. Le résultat de cette opération inconsidérée, a été l'obligation de faire un mouvement rétrograde et d'achever de décourager vos troupes déjà affaiblies et dénuées.

Pour ne pas succomber, il faut emporter Varna; aucun effort ne doit coûter; et vous allez tout mettre en œuvre.

Bien; mais l'empereur devait-il quitter une armée si souffrante et courir à Odessa, pour hâter l'exécution de ses ordres.

Bonaparte commit de semblables fautes; mais son exemple n'excuse pas; ce n'est pas par là qu'il lui faut ressembler.

Enfin on fait l'impossible: les renforts arrivent ainsi que le parc; on se rend maître de Varna et on conserve sa position.

Si ce résultat eut été le but calculé d'avance, celui qu'on voulait atteindre, la campagne qui y eut conduit pouvait être brillante; mais telle qu'elle est, elle vous a coûté trop cher pour que vous puissiez vous en enorgueillir. Les soldats russes sont braves; périssant de misère, dans le climat le plus malsain, manquant de tout, ils ont encore vaillamment combattu: l'armée russe a perdu tous ses chevaux, son matériel. Ces pertes énormes sont réparées, le vaste empire de Russie a pu fournir

à tout; mais nous pensons qu'il faudra plus d'habileté et de prévoyance dans la prochaine campagne.

M. l'officier d'état-major russe dit « que nos écrivains, » habitués aux courses rapides et impétueuses de Napoléon, » dans des contrées riches et fertiles, parlent de pays » et d'événements qu'ils ne connaissent pas. » Mais comment sa Cour, qui connaissait les mœurs inhospitalières des habitants de l'antique Dacie, leur manière de faire et de combattre, toutes les difficultés du terrain, l'insalubrité d'un pays où les Russes ont déjà (et récemment encore) fait plusieurs fois la guerre; comment sa Cour, qui savait que l'Espagne n'avait pu être réduite par 250,000 vétérans, Français, avec toutes les ressources de l'Empire, a-t-elle rassemblé une aussi faible armée, et si mal pourvu à ses besoins.

Cependant les peuples de l'Europe, attentifs aux massacres des Chrétiens grecs, à l'état de désorganisation de l'empire Ottoman, voyant ces préparatifs, tenus si long-temps dans l'attente et l'incertitude, s'émeuvent et s'inquiètent. Ils croient la ruine de la Porte prête à se consommer, en voyant enfin commencer vos opérations. Ils s'en réjouissaient, sans trop songer si elle était bien dans leur véritable intérêt; et, sans rien approfondir, ils se livraient au sentiment si naturel au chrétien qui l'intéresse au sort de son frère opprimé. Tous les peuples chrétiens font des vœux pour les Grecs et pour la population chrétienne de la Turquie d'Europe. C'est ainsi prévenus en votre faveur qu'ils vont juger vos opérations, et qu'ils voient avec étonnement une armée (que vous dites de 85,000 combattants seulement) s'approcher tardivement du Danube et le passer à Satounowo; ils se demandent : fallait-il rassembler une aussi faible armée, puisque 250,000 vétérans français n'ont pas suffi pour soumettre l'Espagne? Fallait-il perdre son temps à voir couler les eaux du Danube! Se décider enfin « à faire une digue » de deux lieues, qui aurait fait honneur aux légions » romaines », pour en gagner le bord à Satounowo? Est-ce en cet endroit qu'il fallait le passer? Appuyer sa gauche à la Mer-Noire, sa droite au grand coude du fleuve, et marcher timidement entre lui et la mer? Bloquer et enlever cinq ou six petites places? Sacrifier

vingt ou trente mille hommes, à donner des assauts, lorsque les brèches n'étaient pas praticables, etc.!

Non sans doute; et l'on eut mieux aimé voir les Russes passer le Pruth, sur trois points, inonder les principautés de leurs troupes légères; voir ces troupes légères se rallier à leurs trois colonnes qui eussent marché à peu de distance l'une de l'autre: celle du centre, forte de 100,000 hommes, suivant la grande route; elles fussent arrivées au même instant, par deux ou trois marches forcées, sur le fleuve, vers Giurgewo, munies de tous les bois et pontons nécessaires pour en effectuer aussitôt le passage et porter une masse de 100,000 combattants sur Choumla; et, du Danube à Choumla, il y a trois jours de marche (ou 18 à 20 lieues de poste de 2,000 toises).

Cette fameuse position de Choumla, prise au dépourvu, dénuée de troupes, sans provisions, et peut-être sans artillerie, n'eut pu tenir long-temps. Car, on ne peut admettre qu'une armée qui a eu tant de temps pour faire ses préparatifs, se mette en campagne, sans avoir la quantité de fourgons nécessaires pour assurer ses subsistances, sans ses grands et ses petits parcs d'artillerie de campagne, et surtout puisqu'elle avait nombre de places à prendre, sans des parcs d'artillerie de siége suffisants.

Une flotte formidable était et devait être préparée sur la Mer-Noire; elle était et devait être assez forte pour détruire, sans difficulté, une marine aussi pitoyable que celle des Ottomans; de plus, elle eut dû être suivie de bâtiments de transports, chargés de provisions pour l'armée, et avoir des troupes de débarquement.

Cette flotte, ainsi préparée, n'eût-elle pas dû, pour aider les mouvements de l'armée, menacer Bourgas et toute la côte, jusqu'à l'entrée du canal, en y simulant des débarquements; et cette diversion cessant d'être utile après la prise de Choumla, elle se fût rabattue sur Varna, au moment où l'armée de terre eût pu y envoyer 80,000 hommes, un parc de siége suffisant pour l'écraser et la réduire en un instant; dominée comme elle l'est, Varna fût tombée quatre mois plus tôt, et n'eût pas coûtée une foule de braves; les Turcs, découragés, n'eussent osé tenir la campagne; leurs corps épars eussent été enlevés partout où on eût pu les

joindre; les plaines de la Bulgarie, moins dévastées, fussent ainsi tombées au pouvoir des Russes, et les places du Danube se fussent certainement rendues avant l'hiver, et n'eussent pas coûté autant de monde que la seule Ibraïloff?

Suivant le désir de M. l'officier d'état-major russe, j'arrête au Balkan le plan de campagne de l'un quelconque de nos vieux grenadiers. Il serait au-dessus de nos forces d'entrer dans le détail des marches et des manœuvres qui eussent pu isoler les corps turcs et en faire bon marché. Ce grand art des manœuvres, des marches et contre-marches, au moyen desquelles on réunit ses forces au moment opportun pour écraser et vaincre son ennemi, est la science des grands capitaines. Henri IV, Frédéric, Turenne, et d'autres encore, nous en donnèrent des exemples bien connus; Bonaparte, tout récemment, nous le montra dans tout son éclat, en 1814, dans sa fameuse campagne de France, où, malgré le petit nombre de ses braves qu'il savait multiplier, il eût vaincu la masse énorme qui écrasait la France, mais qui, manquant de vivres et de munitions, eût péri sous Paris, sans la trahison.

Mais il faut un petit mot en faveur de ces écrivains « dont les relations sont un objet de risée pour les gens » de l'art. » Les uns ont cependant eu la bonté de désigner les moindres hameaux, les maisons que l'armée russe devait trouver sur son passage, d'en dire les distances et de spécifier le nombre de leurs habitants, de décrire les mœurs des peuplades les plus ignorées qu'on devait rencontrer, etc. (1); d'autres avaient disserté sur la nature du sol, ses différences, l'extrême fertilité de ses plaines noyées, etc., et sur leur insalubrité; ils avaient été jusqu'à prouver que les maladies les plus délétères étaient originaires de ce beau pays; que certaines, qu'on croyait éteintes, y existaient encore; que les fièvres,

(1) Puisque M. l'officier ne cite aucun des écrivains contre lesquels il fulmine, nous n'en citerons pas non plus. Cependant, nous ne pouvons nous empêcher de faire mention de l'ouvrage de M. le lieutenant-général comte de T. (*), ouvrage non moins recommandable par les connaissances qu'il suppose, que par les vues politiques qui le terminent, quoique nous ne les adoptions pas entièrement.

(*) Broch. in-8.°, à Paris, chez Pélicier et Chatet, libraires, place du Palais-Royal.

très-fréquentes, y étaient mortelles en automne ; ils ont même soutenu que la syphilis y était endémique, plus bénigne, il est vrai, que celle d'outre-mer, mais qu'elle y régnait avant que celle-ci fût venue dévaster l'Europe.

Ils ont aussi parlé de l'humidité de ses automnes, de la rigueur de ses hivers longs et précoces. D'autres, s'imisçant dans ce qui ne les regardait pas, disaient que, pour faire la guerre dans un semblable pays, il fallait un caisson attelé de quatre chevaux par dix soldats, sans compter les ressources du pays, qui ne sont jamais nulles que par le gaspillage et l'impéritie; qu'il fallait donc, pour chaque division de 10,000 hommes, 4,000 chevaux de trait et 1,000 caissons, sans compter les rechanges; que, pour l'armée de 200,000 hommes, nécessaire à la Russie pour faire la guerre qu'elle préparait, elle avait besoin de vingt fois 4,000 chevaux de trait, ou 80,000, et 20,000 caissons, matériel énorme; et ils trouvaient, dans la difficulté qu'il y avait à le rassembler, la raison de la longueur du temps qu'on employait aux préparatifs. Aussi, lorsqu'ils ont vu l'armée dans le dénuement, les chevaux et même les hommes périr d'inanition, les malades mourir dans les marais, sans qu'on pût les transporter dans des hôpitaux salubres, qu'on n'avait pas même songé à construire; que l'armée manquait d'artillerie pour prendre les places; lorsqu'ils ont vu une flotte qui essayait de manœuvrer sur des bas-fonds dès longtemps connus et qui ne portait pas même de provisions, ils se sont demandé à quoi on avait employé le temps, les trésors et toutes les ressources de l'Empire !

D'autres, encore plus indiscrets, examinant les déclarations solennelles que S. M. Impériale a faites à la face de l'Europe, n'ont pas pu y croire d'une foi aveugle, se rappelant que, au milieu de toutes les déclarations semblables, faites depuis plus d'un siècle, la Russie n'a cessé de s'agrandir; et il paraît que les peuples Valaques et Moldaves n'y ont pas cru non plus, puisque maintenant on les déclare inhospitaliers, tandis que, au commencement de la campagne, on les traitait du nom de frères, de co-religionnaires.

Il y avait, cependant, un moyen assez simple, sinon de persuader les divers cabinets de l'Europe, du moins d'attirer à soi les peuples : Napoléon était habile dans

cet art de tromper et de séduire : il se présentait comme un libérateur ; il promettait et donnait quelquefois ce que l'on désirait, des lois, la liberté ! ! ! Il fallait l'imiter en cela, et au lieu de déclarations vagues et semblables à celles qui avaient déjà favorisé l'agrandissement de la Russie, dire que le succès de ses armes, loin d'avoir maintenant pour but de pareils projets, et des vues sur Constantinople, ne servirait qu'à établir un royaume de Dacie, composé de la Bulgarie, la Valaquie et la Moldavie (auxquelles nos écrivains, à qui cela ne coûtait rien, lui faisaient joindre la Bessarabie) ; mais pour faire croire à ces paroles, il fallait avoir préparé une constitution féodale et militaire, la seule convenable aux mœurs de ces peuples, et dans laquelle, puisque la Russie veut marcher vers la civilisation, elle eut mis des germes de perfectionnement ; son organisation, ses comices, ses états, son sénat, et jusqu'au nom du roi qu'elle eut voulu lui donner, tout devait être désigné à l'avance ; il aurait encore fallu ajouter que, si l'opiniâtreté de la Porte obligeait à tenter de nouveaux succès, on ferait un second royaume de la Bosnie, la Servie, l'Albanie et la Macédoine, pour lequel il y aurait eu une seconde constitution, analogue, modifiée suivant les localités et les habitudes de ces divers peuples.

Que la Thrace fût devenue de même une petite principauté indépendante, et que Constantinople, qu'il n'est pas de l'intérêt de la Russie de conserver ni de laisser aux Turcs, deviendrait une ville libre, indépendante, ouverte à toutes les puissances, et qui, garantie déjà par le petit royaume de Thrace, pourrait l'être encore par l'établissement de fortifications mieux entendues que les murailles qui défendirent si long-temps le monde chrétien contre les efforts des barbares et formaient le célèbre Delta de Thrace.

Puis ils achevaient ce système de civilisation par l'affranchissement de la Grèce, qu'ils étendaient, au nord, jusqu'à la Macédoine, ou même jusqu'à l'Indgé-Carasou et la Chrevasta.

Au reste, ces rêves philantropiques, dont ils occupaient leurs loisirs et dont ils nous faisaient part, ainsi qu'à M. l'officier d'Etat-major russe, qui depuis s'est fait leur antagoniste, nous paraissent s'éloigner très-peu des véritables intérêts de la Russie.

Cette puissance, déjà si grande, si elle s'accroît encore, aura le sort de la France. L'ambition démesurée de Napoléon voulut tout asservir à son sceptre, et il le perdit. Il y a peu d'années, la France dominait l'Europe, et, pour avoir voulu étendre encore ses conquêtes, la France épuisée, fut quelque temps sans compter au nombre des puissances. Autant peut en arriver à la Russie, que ses déserts ne défendraient pas des irruptions des Tartares de toutes les espèces, si quelques grandes puissances civilisées venaient au secours de la Turquie. Dans une position aussi critique, elle aurait besoin d'appui, et la France, qui a repris son rang, est le seul sur lequel elle pût compter ; la Russie est aussi l'allié le plus fidèle et le plus précieux pour la France ; que M. l'officier d'état-major, au lieu d'épiloguer nos écrivains, fasse, comme nous, des vœux pour que la bonne harmonie, qui existe déjà entre nos gouvernements, s'augmente encore et se consolide par de bons traités ; que nos relations et nos communications soient plus faciles et deviennent plus intimes dans l'intérêt des deux nations ! Alors je fais des vœux pour que la Russie, forcée de continuer la guerre, adopte un plan de campagne grand et bien conçu ; qu'elle l'exécute avec vigueur, sans oublier les transports et les subsistances, etc. ; et je ne doute pas qu'elle ne dépasse le Balkan, dès cette campagne ; et si, sans songer à un agrandissement, qui, infailliblement lui serait funeste, elle se rapprochait des idées que nous venons d'exposer, pour l'organisation d'Etats nouveaux, nous ne doutons pas qu'elle ne vînt à bout de chasser d'Europe, assez promptement, les féroces ennemis des chrétiens, de ces chrétiens dont la morale toute divine et les institutions libérales tendent à favoriser le perfectionnement de l'espèce humaine et à en faire le bonheur.

Alors la Russie, d'accord avec la France, pourrait maintenir la paix du monde. Dans cette douce espérance, nous regrettons de ne pas voir déjà 80,000 Russes rassemblés sous Silistrie, et cent vingt ou 150,000 sous Varna, Pravadi et Kenga ; deux ponts établis sur le Danube, près de Silistrie ; car il ne s'agit plus des opérations de la campagne dernière : les Russes, plus avancés, ne partent plus du même point ; et les Turcs, sur leurs gardes, approvisionnés, ne sont plus dans le

même état, ni si faciles à battre. Il faut les menacer dans leurs parties sensibles et leur donner de sérieuses inquiétudes pour leur capitale. Ce ne sont plus des débarquements qu'il faut simuler vers Bourgas ; il les faut effectuer, il les faut soutenir, en occupant les croupes du Balkan, sur la Mer-Noire, par les route et sentiers qui y sont pratiqués ; et, aussitôt que les inquiétudes sérieuses auront fait faire aux Turcs de Choumla quelques mouvements, les suivre, les atteindre et les exterminer sans leur laisser un instant de répit ; gagner ensuite de vitesse..... Voilà le plan d'un grenadier de notre vieille armée ; il laisse au général le soin de l'exécution.

LIBRAIRIE INDUSTRIELLE,

Place du Commerce, n° 12, à Nantes.

Cette librairie vient de s'ouvrir.

Le salon de lecture qui en fait partie, renferme déjà une nombreuse collection de journaux, entre autres *le Journal des Débats, le Constitutionnel, la Gazette de France, le Courrier Français, le Messager des Chambres, la Quotidienne, le Courrier des Tribunaux, la Gazette des Tribunaux de Commerce, le Globe, la Revue Encyclopédique, la Revue Britannique, le Journal de l'Epicerie, la Bibliographie de la France ou Journal de l'Imprimerie et de la Librairie, le Journal des Prisons et des Hospices, le Voleur, le Journal de la Société de la Morale Chrétienne, l'Album, l'Echo des Marchés, la France Méridionale, le Mémorial de Toulouse, l'Aviso de la Méditerranée, l'Abeille Picarde, le Mercure Ségusien, le Journal d'Angers, l'Echo du Vaucluse, les Annales scientifiques de l'Auvergne, le Journal de la Rochelle, l'Album de la Creuse, la Revue d'Edimbourg*, en attendant plusieurs autres journaux anglais, *la Revue de l'Ouest*, journal de la Librairie Industrielle, *l'Ami de la Charte, le Journal de Nantes le Breton, le Lycée Armoricain, le Journal de Médecine, la Feuille Commerciale, l'Echo du Commerce, etc. etc.*

Le prix de l'abonnement est de 20 francs pour un an, 11 francs pour 6 mois, 2 francs 50 centimes pour un mois, et de 10 centimes par séance.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.

Procès-verbal de la Séance du 5 février 1829.

PRÉSIDENCE DE M. LUMINAIS, VICE-PRÉSIDENT.

En l'absence de M. Fouré, président, M. Luminais préside la séance.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le président donne communication de la correspondance et dépose sur le bureau les ouvrages adressés à la Société pendant le mois de février.

M. Sallion, secrétaire de la Section de Médecine, fait le rapport des travaux de cette section pendant le dernier trimestre de 1828. Au renouvellement du bureau qui a eu lieu au mois d'octobre, M. Aublanc a été porté à la présidence, M. Poulet Duparc est devenu vice-président, M. Sallion a été nommé secrétaire, et M. Lafont, secrétaire-adjoint. — MM. Laënnec, Marion de Procé et Marschal, sont entrés au comité de rédaction, MM. Palois et Priou ont été adjoints à ce comité. Le comité de topographie médicale a été composé de MM. Palois, Aublanc, Laënnec, Sallion, Marschal, Fouré et Marion de Procé. — M. Fréteau, pharmacien, à Nantes, a adressé à la section une analyse de l'opiat balsamique du sieur Guérin. — M. Priou a donné l'histoire d'un catarrhe aigu de la vessie qui, par suite d'un traitement mal entendu était passé à l'état chronique. — M. Aublanc a fait connaître deux observations relatives à des cas de crevasses à la partie supérieure de la vessie, communiquées par M. Godelier, chirurgien en chef de l'hôpital de la Rochelle. — M. Palois, au nom de M. Bernard, a communiqué une note sur une toux opiniâtre qui a cédé aux fumigations de chlore gazeux mêlé à de la vapeur d'eau et à l'emploi simultané de l'acétate de morphine, par la méthode endémique. — M. Sallion a donné la description de vers d'une espèce particulière et non encore décrite, sortis de la vessie d'un homme affecté de syphilis.

Après la lecture du rapport de M. Sallion, M. Dubochet aîné communique une notice sur les sucreries de betteraves.

M. de Villarsy appelle ensuite l'attention de la Société sur quelques perfectionnements apportés dans la confection du hautbois, par M. Lefebvre, luthier de cette ville.

La séance est terminée par la lecture d'un mémoire de M. Duchâtellier, sur la situation actuelle des hommes de lettres comparée à celle des époques précédentes.

La séance est levée à 9 heures.

HERBE DE GUINÉE.

Lorsqu'on commence à acclimater une plante exotique, les plus petites circonstances de sa croissance et de sa culture, pendant les premières années, méritent d'être recueillies avec soin, afin d'aider la pratique de ceux qui veulent se livrer à la même culture. C'est dans cette intention que je vais donner les nouvelles observations que j'ai faites, pendant l'année 1828, sur l'herbe de Guinée (1).

J'en ai semé le 10 mai, de ma récolte de 1827, dans un terrain léger et bien fumé. La graine étant très-fine, elle n'a pas été enterrée avec le rateau, mais recouverte, de trois lignes environ, d'un mélange de bonne terre et de terreau. Voici les progrès de sa croissance, de mois en mois.

Le 10 juin.	» pieds	» pouces	8 lignes.
Le 10 juillet	»	9	»
Le 10 août.	2	2	»
Le 17 août.	3	»	»
Les épis sortaient de leurs gaines, de 4 pouces au-dessus de la plante.			
Le 10 septembre	5	»	»

(1) Voyez le *Lycée Armoricain*, tome II.e, page 130.

Le 3 octobre, fauché; le produit a été, dans la proportion du journal de Bretagne, de 23,947 livres d'herbe verte, ou 5,316 livres de foin.

Le 26 mars, j'ai semé sur couche, de la graine d'herbe de Guinée, récoltée à la Guadeloupe, en 1827. Le 10 mai, les pieds avaient cinq pouces de hauteur; ils furent repiqués, à six pouces l'un de l'autre, en tout sens; la plante se développa avec la plus grande vigueur: les tiges vinrent de la grosseur du petit doigt; elles étaient recouvertes d'un duvet piquant sensiblement les mains: les feuilles, de la hauteur de cinq pieds, avaient six et huit lignes de largeur: aucun épi n'était formé dans la gaine.

Le 15 novembre, les sommités des feuilles ayant été attaquées par les premières gelées; j'en ai fait la récolte. Cette seule coupe a été dans la proportion d'un journal de Bretagne, de 42,240 livres d'herbe verte, ou 9377 livres de foin.

La vigueur de cette coupe, qui, toutes choses égales d'ailleurs, a donné le double de la graine acclimatée, est très-remarquable. La luxuriance originelle de cette graine intertropicale ne doit pas nous abuser. Elle diminuera peu-à-peu, par l'influence de notre climat, comme nous le voyons par celle qui a déjà passé une dizaine d'années en France.

J'ai présenté à deux paires de bœufs, en égale quantité, d'une part, de cette herbe provenant de la graine de la Guadeloupe, et de l'autre de l'herbe de la plante acclimatée. Les bœufs commencèrent par manger cette dernière; puis les sommités de celle de la Guadeloupe; et, enfin, les pieds des tiges qu'ils avaient d'abord rejetés.

La portion de terrain qui est ensemencée depuis 1825, ma produit, en 1828, à raison du journal:

Le 4 août, 1.re co. d'herbe verte	23,216 l.	en foin 5,153 l.
Le 15 novembre, 2.e *idem*	18,970	4,208
	42,186	9,361
Le produit de 1827 était de	40,214	8,928
En plus, en 1828,	1,972	433

La première coupe m'a donné en graine, 13 hectolitres 1/2, ou neuf sétiers au journal; mais j'estime que la tempête, du 19 au 20 juillet, en avait fait tomber

autant que j'en ai récolté. La terre était toute blanche de graine.

Sa récolte mérite quelque attention. Les épis de cette plante sont composés d'un grand nombre d'épillets grêles et longs ; ceux du sommet mûrissent les premiers, et la graine tombe de l'épillet terminal, tandis que la graine de ceux qui sont les plus bas est à peine formée. La maturité des graines et leur chute sont donc successives ; ainsi, on en perdrait la presque totalité, si l'on attendait que les épillets inférieurs fussent mûrs ; le moment le plus favorable à saisir est celui où la flèche de l'épillet terminal a perdu sa graine. On expose les épis récoltés, au plus fort soleil, pendant plusieurs jours, sur un drap, pour bien aôuter la graine ; celle qui est mûre se sépare d'elle-même. J'estime au tiers de la totalité celle qui, faute de maturité, reste avortée dans les épillets inférieurs.

Si l'on sème par planches ou par sillons, on pourra, avec du soin, recueillir toute la graine. Il suffira de faire parcourir les rèzes, de deux jours l'un, par deux personnes, dont l'une tiendra un tablier ouvert ; et l'autre, secouera légèrement la sommité des épis. On y aura ainsi la totalité de la graine, à mesure qu'elle mûrira.

On peut actuellement regarder cette plante comme parfaitement acclimatée, puisqu'elle vient de résister cet hiver, sans aucun abri, à un froid de onze degrés. Les tubercules des racines qui sont hors de terre sont fermes et vivaces. Plusieurs de ceux à qui j'en ai donné de la graine sur différents points du département, ont eu comme moi, ce même résultat.

Mais ce qui me surprend infiniment davantage, c'est que le plan provenant de la graine de la Guadeloupe annonce avoir également bravé les rigueurs de cet hiver et devoir végéter dans le mois prochain. Je crois pouvoir attribuer cet effet inattendu à la nature du fumier très-chaud, dont la terre où j'ai semé cette graine a été amendée ; je crois que c'est une condition indispensable pour la réussite de cette espèce de semis, et qu'elle suppléé à ce qui lui manque de chaleur dans notre climat.

Un colon de Porto Rico, qui y a beaucoup cultivé

l'herbe de Guinée, m'a donné les renseignements suivants ; voici la manière dont on la propage : on laboure la terre, on y plante, de distance en distance, des cépées de cette herbe. Quand elle est en graine on donne un second labour. Les vents la disséminent sur toute la surface du terrain, qui se trouve ainsi ensemencé.

Cette herbe se plait dans les terrains secs et légers, surtout dans les lits calcaires des torrents, où elle végéte avec force, pendant la saison où ils sont à sec.

Dans les terres argileuses, elle devient trop forte ; et produit une herbe dont le duvet des tiges et les dentelures du bord des feuilles, déchirent la bouche des bestiaux.

Elle ne réussit pas dans les terres froides ocracées.

Nantes, le 5 mars 1829.

P. ATHENAS (1).

---

(1) La note qui précède était accompagnée de la lettre suivante, datée du 11 mars, et adressée à M. le secrétaire de la Société Académique :

« Monsieur,

» La rigueur de la saison m'a empêché d'assister à la séance du 5 » du courant, où j'aurais pu lire la note que je vous remets ci-in- » cluse, sur la culture de l'*Herbe de Guinée*. Je désirerais qu'elle fût » insérée dans la partie du *Lycée Armoricain* du mois d'avril qui » traitera de la séance du mois de mars, parce que les personnes qui » voudront en semer en mai, seraient prévenues un mois à l'a- » vance, des précautions à prendre et de l'époque précise de la » semaille. Voyez, je vous prie, etc. »

Cette lettre prouve que jusqu'à ses derniers moments, notre respectable collègue était encore tout occupé des vues d'intérêt général.

TABLEAU DES OBSERVATIONS METÉOROLOGIQUES, *faites à Nantes, à 25 mètres d'élévation au-dessus du sol, et 44 mètres, à-peu-près, d'élévation au-dessus des eaux moyennes de la mer. — Baromètre réduit à la température de la glace fondante.*

FÉVRIER 1829.

JOURS DU MOIS	Phase de la Lune.	MATIN, à huit heures. Barom. métriq.	Barom. ordin.	Therm. centig.	Therm. de Réau.	Hygr. à chev.	Vents	SOIR, à trois heures. Barom. métriq.	Barom. ordin.	Therm. centig.	Therm. de Réau.	Hygr. à chev.	Vents.	ÉTAT DU CIEL DURANT LE JOUR.
		mèt.	p. l.					mèt.	p. l.					
1		0,766	28,3 6	— 1,2	— 1	70	n. e.	0,769	28,5	glace	glace	60	n. e.	Soleil, vent.
2		0,770	28,5,4	— 2,3	— 2 5	65	n. e.	0,770	25,5,4	glace	glace	60	n. e	*Idem*, gelée blanche.
3		0,770	28 5.4	— 3,6	— 3	60	n. e.	0,771	28,5 9	+ 1 2	+ 1	60	nord	*Idem*, *idem*.
4	●	0,771	28 5 9	— 3,1	— 2 5	60	n. e.	0,769	28,5	+ 1,2	+ 1	60	e. n. e	*Idem*, *idem*, calme.
5	1h 24'	0,765	28 3 2	+ 1,2	+ 1	75	ouest	0,763	28.2,3	+ 5	+ 4	76	n. n. o.	Couvert brumeux.
6	matin.	0,766	28 3,6	+ 3,6	+ 3	75	nord	0,766	28,3,5	+ 6,2	+ 5	75	n. n. o.	*Idem*, *idem*.
7		0,765	28 3,2	+ 3,6	+ 3	80	n. n o	0,765	28,3,2	+ 6,2	+ 5	80	ouest	*Idem*, *idem*.
8		0 765	28 3 2	+ 6.2	+ 5	82	nord	0,767	28.4	+ 5	+ 4	76	n. e.	Nuageux	soleil, vent.
9		0,767	28 4	+ 6 2	+ 5	78	n e	0,767	28,4	+ 6,2	+ 5	75	n. n. o.	ouvert, brumeux.
10	☽	0,766	28 3,6	+ 6,2	+ 5	77	n. n. e	0,767	28.4	+ 6,2	+ 5	78	nord	Nuageux, couvert.
11	7 h. 16	0,767	28 4	— 1 2	— 1	75	n e.	0,766	28.3 6	+ 5	+ 4	75	n. o.	Gelée blanche, nuageux, couvert.
12	soir.	0,765	28.3 2	+ 5	+ 4	78	s. e.	0,765	28,3 2	+ 5	+ 4	77	s. s. e	Couvert, brumeux, pluvieux
13		0,764	28,2,8	+ 6,2	+ 5	80	sud	0,763	28 2,3	+ 6,2	+ 5	85	sud	Brume épaisse, couvert, pluvieux.
14		0,763	28 2 3	+ 6,2	+ 5	80	s. e.	0,762	28 1 9	+ 7,5	+ 6	82	e. s. e	*Idem*, *idem*.
15		0,762	28 1 9	+ 8,2	+ 5	78	est	0,762	28,2,3	+ 10	+ 8	75	est	Brume soleil léger, nuages.
16		0,759	28 0,5	+ 1,2	+ 1	75	n. e.	0,755	27,10,8	+ 7,5	+ 6	80	n. o	Gelée blanche, soleil, brume.
17		0,753	27,9 9	+ 6,2	+ 5	80	e. s. e.	0,751	27 9	+ 10	+ 8	78	est	Brume épaisse, soleil, nuages.
18	⊙	0,750	27 8 6	+ 6 2	+ 5	78	est	0,748	27,7,6	+ 12,5	+ 10	75	e. s. e.	Brumeux, soleil.
19	7 h. 9'	0,748	27,7,6	+ 7 5	+ 6	80	est	0,749	27 8 2	+ 10	+ 8	80	sud	Nuageux, brumeux, soleil.
20	soir.	0,749	27,8,2	+ 7,5	+ 6	80	sud	0,748	27,7,6	+ 12,5	+ 10	80	s. o.	Nuageux, pluvieux, soleil.
21		0,742	27.5	+ 10	+ 8	88	s. o.	0,744	27,5 9	+ 12,5	+ 10	80	s. o.	*Idem*, *idem*, *idem*, vent.
22		0 742	27,5.9	+ 8.6	+ 7	80	s. o.	0,744	27,5.9	+ 12,5	+ 10	80	s. o.	Légers nuages, soleil, brume.
23		0,741	27.4,5	+ 7,5	+ 6	78	est	0,748	27,4,5	+ 12 5	+ 10	80	sud	Nuageux, soleil, brume.
24		0 741	27.5	+ 10	+ 8	85	s. o.	0,745	27,6 3	+ 12,5	+ 10	85	s. o.	*Idem*, pluvieux, couvert.
25		0,755	27,10 8	+ 10	+ 8	85	s. o	0,757	27,11 6	+ 12.5	+ 10	80	o s. o.	Nuageux, brumeux, vent.
26	☾	0,760	28.1	+ 10	+ 8	85	s. o.	0,762	28,1.9	+ 13,6	+ 11	90	s. o	Couvert pluvieux tout le jour, brume.
27	8 h 14'	0,762	28 1,9	+ 10	+ 8	88	n. n. o.	0,763	28,2 3	+ 13,6	+ 11	80	nord	Légers nuages, soleil.
28	soir.	0,765	28.3,2	+ 6,2	+ 5	75	n. e.	0,763	28,2,3	+ 7 5	+ 6	56	est	Soleil, nuages, vent.

RECAPITULATION jusqu'au 28 Février 1829.

Baromètre....	Plus grande élévation.	= 28 p 5,9 lig. = 0,771 mill.
	Moindre élévation	= 27 » 4,5 = 0,741 mill.
Thermomètre.	Plus grand degré de chaleur.	+ 11 Réaumur. + 13,6 centigrades.
	Moindre degré de chaleur.	3 Réaumur. + 3,6 centigrades.
Hygromètre à cheveux.	Plus grande humidité	= 90 degrés.
	Moindre degré	= 56 degrés.

Jours dont le vent a soufflé.

Du N.	6
N.-E.	5
E.	6
S.-E.	1
S.	2
S.-O.	5
O.	2
N.-O.	1

Nombre de beaux jours	17
de couverts.	11
de pluie.	6
de grêle	0
de vent	8
de gelée	8
de tonnerre.	0
de neige	0
de brouillard.	13

Il est tombé 0.m 075 mill. de pluie sur la plate-forme de l'Observatoire, du 1.er au 28.

HUETTE, *Observateur.*

Nantes, Imp. et Lith. de Mellinet-Malassis.

MELLINET-MALASSIS, *Editeur.*

13.e Volume. An 1829. 77.e Livraison.

LE LYCÉE ARMORICAIN.

III.e VEILLÉE BRETONNE.

LE MANOIR DE FONTENAI.

8 Mai 1598.

Henri, de tes enfants fais un peuple de frères.
(Casimir Delavigne.)

Oui, Madame la Maréchale, disait, debout en avant d'un groupe au milieu d'une vaste salle, un grand homme sec courbé respectueusement, sa toque de laine à la main, devant une femme richement vêtue, et dont l'air majestueux annonçait l'habitude de la domination, je tâcherai de n'oublier aucun des ordres que vient de me donner mon honorée maîtresse; mais si la mémoire de votre vieil intendant venait à chanceler.... — Il faut qu'elle soit fidèle aujourd'hui, maître Alain, interrompit la dame; j'excuse un oubli, une négligence, quand je suis seule au château avec ma famille ou même avec les gentilshommes des environs; mais aujourd'hui, je le répète, je veux qu'on n'ait aucun reproche à vous adresser. — Le château de Fontenai et votre paroisse de Chartres, reprit le vieux serviteur, vont sans doute être honorés de la présence de quelque haut per-

sonnage ? — Il suffit, M.e Alain, retirez-vous. — Alain s'éloigna en marmotant entre les dents ; récapitulons.... M. le maréchal de Brissac est revenu ce matin de Rennes ; or, pour que M. le gouverneur de la Bretagne quitte ainsi son poste, il faut.... Notre dame de Fontenai ! Serait-ce encore la ligue ! — M.me la Maréchale suivit des yeux M.e Alain en souriant, et quand il disparut, elle donna aux autres domestiques qui composaient le groupe, dont nous avons parlé, des ordres qu'ils s'empressèrent d'aller exécuter. A peine la Chatelaine avait-elle fini qu'un de ses pages vint l'avertir que les nobles demoiselles des environs qu'elle avait fait inviter étaient réunies dans la salle verte, que les jeunes paysans les plus vigoureux et les plus jolies filles de ses domaines, l'attendaient rassemblés par ses ordres dans la cour. La châtelaine passa d'abord dans la salle verte.

Pendant que M.me la maréchale de Brissac s'empresse, pour préparer une réception aussi brillante que possible à celui qu'elle attend dans son noble manoir, la jeune Isèle, la fille d'un pauvre gentilhomme des environs, arrive seule, le front humide de sueur, sous les grands ormeaux qui bordent et ombragent les fossés du château. Elle s'arrête, s'essuie le visage, rajuste sa toilette un peu dérangée par la course qu'elle vient de faire, et tout en s'occupant de ces petits soins qu'elle croit nécessaire au succès de sa démarche, les pensées qui l'ont agitée pendant la route continuent d'assaillir son esprit : Pauvre père ! se dit-elle à elle-même.... s'il savait ce que j'ose entreprendre !.... Mais, où est-il maintenant ? réduit à se cacher, à fuir sa propre maison, sa famille !.... Sa famille !... Hélas ! les malheureux ont-ils des parents ?... O mon père ! ta fille au moins te reste et veut te sauver... Funeste ligue !.... malheureuses divisions ! mon Dieu, donnez-moi du courage ! Notre bonne Dame de Fontenai, protégez-moi ! — Après cette prière mentale qui termina son monologue et sa toilette, elle s'acheminait lentement vers l'entrée du château ; déjà elle avait passé le léger pont de bois jeté sur les larges et profondes douves, couronnées de talus énormes, seules défenses du vieux manoir ; elle pénétrait dans la cour,

remplie de jeunes paysans des deux sexes, et elle cherchait des yeux quelque serviteur de la maison à qui elle pût s'adresser, lorsque le vieil intendant, ruminant et récapitulant, vint à passer près d'elle. La figure modeste et inquiète de la jeune fille attira subitement son attention. Dieu soit loué! s'écria-t-il en se frappant le front, je vais savoir quelque chose. Si mes yeux ne me trompent, c'est la fille du malheureux sire de la Higuenais, la bonne demoiselle Isèle ? — Oui, bon M.e Alain, répondit la jeune fille en rougissant. Je cherchais quelqu'un qui pût me conduire vers votre maîtresse. — Je suis à vos ordres, ma gente damoiselle, après ceux de M.me la Maréchale toutefois. Mais excusez ma curiosité, plus je récapitule et plus je crois deviner le motif de votre visite céans. Dites-moi, je vous en supplie, quel est le puissant seigneur ou la haute dame pour qui l'on réunit ici tant de belles et nobles demoiselles ? Je serai discret tant qu'il le faudra. — Comment, M.e Alain, répliqua Isèle avec étonnement, on attend ici quelque haut seigneur, on réunit de nobles demoiselles ? — Allons ! encore une qui ne sait rien ! murmura M.e Alain; puis il ajouta plus haut: quoi ! vous n'êtes pas invitée, vous ignorez vraiment !... — Je ne sais rien; mais apprenez-moi... — De grâce, ma gente demoiselle, ne feignez pas avec moi. — M.e Allain, Notre Dame de Fontenai, dont voici la chapelle, m'est témoin que je ne dissimule rien en ce moment. Hélas ! je suis venue ici bien mal à propos, je le vois. Comment écoutera-t-on, au milieu des fêtes que l'on prépare sans doute, une pauvre fille qui supplie pour son père ? — Bonne Isèle, les prières des malheureux sont toujours écoutées céans. Vous connaissez les vertus de notre puissante maîtresse; mais, par *Notre Dame de Chartres*, nous n'aimons pas la ligue. Est-il vrai que votre père ait suivi se scélérat de sire de La Fontenelle, qui prétendait servir le duc de Mercœur, son maître, en dévastant notre pauvre Basse-Bretagne ? Je n'ai pu le croire. Eh bien ! vous pâlissez; vous vous trouvez mal. Du courage donc ! noble demoiselle, du courage ! — Les genoux de la jeune fille avaient fléchi sous elle, et elle était tombée assise sur une large pierre servant de siége près d'une porte. Un groupe s'était aussitôt

formé autour d'eux. M.e Alain s'agitait pour faire reprendre ses esprits à la jeune fille, et gourmandait ceux qui l'entouraient en accusant leur paresse à lui porter secours. Enfin elle revint à elle-même et ses premières paroles furent : conduisez-moi vers M.me la Maréchale. — Volontiers, répondit M.e Alain ; mais vous sentez-vous assez forte. Appuyez votre bras sur mon épaule. Vous tremblez encore. Reposez-vous quelques instants. — Isèle n'écoute plus et s'avance ; M.e Alain marche à ses côtés lui présentant toujours son appui. Daignez me pardonner, disait-il, de vous avoir rappelé de tels souvenirs ; mais c'est que, voyez-vous, quand je pense à ce ... — Isèle s'arrête subitement, serre convulsivement le bras du vieillard, et lui dit d'un air suppliant : M.e Alain, ne parlons plus de cela, et ils disparurent sous une porte dont l'arc arrondi, chargé de sculptures, de fleurs et d'animaux bizarres, était surmonté d'un vaste écusson, où les armes des nobles sires de Brissac étaient représentées avec toute la perfection que les progrès des arts permettaient de donner à ces sortes d'ouvrages.

Le mouvement qui régnait dans la cour fut bientôt augmenté par l'arrivée de plusieurs seigneurs des environs que la noble châtelaine avait fait inviter par un de ses pages. Tous en habit de fête et montés sur de bons chevaux d'Espagne ou des bidets bretons, ils descendirent au milieu de la foule des paysans qui s'empressaient autour d'eux ; les écuyers firent faire place, non sans distribuer quelques bourrades ; ils s'emparèrent des chevaux, et tandis que les pages s'occupaient de détacher les houzeaux et de réparer le désordre de la toilette de leurs maîtres, deux de ces seigneurs s'entretenaient ainsi à demi-voix : — Que fait ici cette troupe de vilains ? Est-ce pour admirer ses vassaux que Madame la Maréchale nous a fait inviter ? — Sire de Bréquigny, répondit l'autre plus jeune, voilà des gaillards qui ne sont pas mal plantés, sur mon âme ! Et ces jeunes vassales qui se haussent sur leurs pieds pour nous voir par-dessus l'épaule de ces rustauds, qu'en dites-vous ? Je n'en ai pas de plus jolies dans mes terres. — Vanité de la dame de Fontenai ! marquis d'Assérac. Elle a réuni ce qu'il y a de mieux dans ses domaines.

— Les nôtres en fourniraient-ils un aussi grand nombre, sire de Bréquigny ? — M.me la Maréchale est bien aise de nous faire apercevoir de l'étendue des siens. Ils ne seraient pas si vastes, si l'on n'y comptait pas les landes. — Landes ou non, je vois qu'il y pousse d'assez jolies bruyères. — Belle richesse vraiment ! par orgueil, vous dis-je ! on est fière d'être l'épouse du Gouverneur de la Bretagne, et l'on prétend sans doute nous éblouir ici par quelque fête. — Le luxe et la gaieté ne peuvent être déplacés en ce moment pour célébrer la paix. — Ce n'est pas M. le Gouverneur qui l'a conquise cette paix. Quels sont ses exploits contre les ligueurs ? — Mais il a envoyé des secours aux malheureux Bas-Bretons contre ce scélérat de Fontenelle. — Il s'est bien gardé d'y aller lui-même. Il a mis prudemment son courage à l'abri, dans les murs de Rennes ; et les événements sont venus l'y trouver, sans qu'il ait eu besoin d'amorcer une arquebuse. Ce n'est pas sa faute si nos châteaux n'ont plus à craindre le duc de Mercœur et ses partisans à la double croix. — Il était temps qu'une main puissante mît fin à leurs brigandages, sans quoi il ne fût pas resté debout un noble manoir dans toute la Bretagne. — Il n'est pas jusqu'aux chaumières des paysans de Quimper que Fontenelle et ses brigands n'épargnaient pas plus que les châteaux. — Le duc de Mercœur ne faisait pas moins terrible guerre dans nos environs ; demandez aux sires du Refuge, seigneurs bannerets de Coësmes, et à ceux de Saint-Armel ? ils vous montreront leurs villages incendiés et les ruines du beau château du Hallai, en Retiers. — Le généreux Béarnais a, dit-on, reçu en grâce monseigneur de Mercœur ; Fontenelle obtiendra-t-il la même faveur ? — Ce serait pousser la clémence trop loin. — La politique et l'intrigue persuaderont peut-être le contraire. — Pardon ou non, je me charge du petit gentilhomme de la Higuenais, notre voisin, s'il a l'audace de reparaître dans le pays. — Quoi ! couvert de la protection du souverain !... — J'irais le chercher sous le pourpoint royal. — Je pense que vous ne le trouverez qu'à Douarnenez, où vous pouvez aller l'assiéger avec vos vassaux, et le pendre au même gibet que Fontenelle. — Chut ! je vois venir à nous Pin-

tendant du château ; M. le Maréchal s'avance sur son perron pour nous recevoir. Allons, pages, avez-vous fini, paresseux, entrons ?

Non loin de là, d'une petite porte par laquelle elle était entrée, sort la jeune fille que nous avons laissée sous la conduite de M.e Alain. Le vieil intendant ne l'accompagne plus. Elle est seule, et tellement pensive qu'elle ne remarque pas la cérémonie qui a lieu sur le perron et vers laquelle tous les yeux sont fixés. Elle s'éloigne à pas lents, sans être vue, et s'achemine, sans y penser, vers les grands ormeaux sous lesquels elle s'est arrêtée en arrivant. Le lieu est retiré; elle a besoin de solitude. Son cœur n'a qu'une pensée, et tout ce qui n'y a point de rapport ne peut saisir son attention. Quelques mots prononcés à demi-voix et accompagnés de gestes involontaires, s'échappent de temps en temps de ses lèvres : ô mon père... espérons... la noble châtelaine de Fontenai a pris pitié des larmes de ta fille... le Roi lui-même, le généreux Béarnais.... je n'espérais pas tant de bonheur... c'est le ciel qui l'envoie pour m'accorder ta grâce... mais... être présentée parmi mes nobles compagnes... la fille d'un proscrit, d'un lig... Leurs propos, leurs regards, tout va m'humilier... ma protectrice l'a voulu... mon père, c'est pour toi... tu seras sauvé... où es-tu ! où es-tu ? que je te porte cette bonne nouvelle. — Elle est soudain tirée de sa rêverie par un mouvement brusque dans le feuillage épais qui couvre les bords du fossé ; un homme d'une haute stature, les traits pâles et amaigris, la barbe et la chevelure négligées, sort du milieu du taillis et, de sa main, écartant les branches serrées, se précipite vers la jeune fille, qui, de son côté, en fait autant. Isèle a reconnu son père. Il la presse convulsivement sur son sein. Après quelques caresses vives et muettes, le tumulte de leurs pensées cessa et fit place au besoin de s'interroger réciproquement : — Mon père, quel hasard vous pousse ici ? — Ma fille, lassé du brigand près duquel m'avait conduit la vengeance, je l'ai fui ; je voulais te revoir, mon Isèle, toi qui es toute ma famille. Ce matin, accablé de fatigue et mourant de faim, j'errais autour de la demeure où la pitié de ta noble marraine t'a ouvert un asile, quand on m'eut

dépouillé de mes biens ; mais des soldats m'ont soupçonné, poursuivi, et je ne suis échappé à leurs arquebuses qu'en m'enterrant, après une longue course, au fond de ces douves. Je cherchais un peu d'air, quand je t'ai aperçue et n'ai pu résister au désir d'embrasser ma fille. — Si l'on vous surprenait ! de grâce, ne vous exposez pas, mon père. — Mais, au moins, apprends-moi par quel bonheur je te vois ici. — J'y suis venue implorer votre grâce. Le Béarnais est si bon, M.me la Maréchale me l'a dit; bientôt vous pourrez vous montrer. — Pauvre Isèle, ton père meurt de faim ! Hâte-toi de venir déposer quelque nourriture sous ces buissons. Une caverne que je sais là dessous me fournira un abri jusqu'au moment du pardon, s'il arrive, ou me servira de tombe, si on te le refuse. Je serai du moins près de toi ; de la prudence ! on épiera tes pas. — A ces mots il disparaît sous le feuillage, et Isèle, immobile d'effroi, se sent saisir le bras. Une voix prononce derrière elle ces paroles : ma gente bachelette, je vous' y prends ! — Isèle se retourne et va se jeter à genoux en demandant merci ! quand ses yeux s'arrêtent sur la physionomie enjouée d'un page, où la bonté perce à travers l'espiéglerie. Rassurée par cette découverte, Isèle cherche à se dégager doucement du bras qui la retient; mais le jouvenceau passe l'autre autour de sa taille légère, et la regardant avec un sourire plein de malice ; quel don, ma belle, m'octroyez-vous, lui dit-il, pour garder votre secret ? — Ces mots ramènent l'effroi dans le cœur et sur le visage de la jeune fille. Le page, inquiet du changement soudain qui s'est opéré sur ses traits, la délivre involontairement de ses bras. Isèle lui jette un regard douloureux et reconnaissant, comme s'il eut compris ses peines ; le jeune homme se hâte de la rassurer sur une plaisanterie dont il implore le pardon. Je sais, ajoute-t-il, le respect que tout preux chevalier doit aux dames, et, bien que je n'aie pas encore chaussé les éperons ni fait ma veille d'armes, votre secret, belle demoiselle, serait en bonnes mains, si je l'avais surpris. — Chacune de ses paroles est un baume pour le cœur d'Isèle ; un léger sourire erre sur ses lèvres palies. Attentif à ce changement, le page continue : n'ayez pas peur ; je n'ai rien vu ; il a fui trop vîte. Je serais un déloyal, si

j'allais dire ce que je ne sais point; ce ne sont pas là les leçons de courtoisie que je reçois du vaillant Béarnais, mon maître. — Quoi dit Isèle en fixant sur ceux du jeune homme des yeux brillants de vivacité, vous seriez page du Roi Henri. — Et votre féal, ma noble demoiselle. Puissiez-vous ne point oublier le nom d'Arthur! — Et le Roi, M. Arthur, reprit Isèle en palpitant, serait-il déjà arrivé? — Vous avez donc bien envie de le voir? — Oh! oui, bien envie!.... Il est si bon! — Vos Bretons en ont largement fait l'épreuve; s'il en eut cru cette fois son ami et son conseiller le baron de Rosny, Ventre-Saint-Gris! il ne vous eût pas traités si doucement: je ne parle pas de ses sujettes; c'est différent, il les aime trop, quand elles vous ressemblent, pour les trouver jamais coupables. Mais, en vérité, bon nombre de ses sujets ne méritent guères sa clémence. — Une larme roula dans les yeux de la jeune fille. Quand sera-t-il ici, demanda-t-elle timidement? — Je le précède d'une demi-heure. — Isèle s'enfuit à ces mots. Son père.... le Roi.... M.me la Maréchale s'emparent exclusivement de sa pensée. Le page court vainement sur ses pas en lui criant de lui promettre une entrevue. Elle disparaît; mais au bout de quelques instants, par un sentier détourné et en épiant à chaque pas si personne ne l'observe, elle revient déposer au même lieu un petit panier qu'elle cache avec soin sur le feuillage; puis elle retourne rapidement au château, le cœur palpitant de crainte et d'espérance.

(*La suite à un prochain cahier*).

DE L'ART DRAMATIQUE.

Sa réforme doit se faire par les théâtres du Boulevard.

L'imminence d'une révolution dans l'art dramatique est désormais patente pour tout le monde, et cette vérité court déjà des coulisses sur les banquettes à 60 centimes de la Gaîté et de l'Ambigu. Comment se fait-il, rendu

à ce point de la question, qu'on n'ait guères encore que des chutes pour constater les efforts tentés en faveur de la réforme.

Beaucoup de gens en rejettent volontiers la faute sur nos pauvres poëtes, et se plaignent à tort et à travers de l'absence d'un homme de génie pour compléter l'œuvre tant sollicitée; comme si un grand peuple n'avait pas toujours, dans ses rangs, au moins un homme qui le comprenne, et soit à son tour capable de se faire entendre.

J'ose le penser: la faute en est plus au public qu'aux auteurs; plus aux spectateurs qu'aux comédiens; plus à l'autorité qu'à l'administration théâtrale. Je vais essayer de le démontrer.

D'abord une chose me paraît constante, c'est que si la classe la plus élevée de la société est toujours la première à désigner les réformes, rarement est-elle propre à les réaliser: une chose s'y oppose, la subtilité même qui l'a conduite à s'apercevoir la première de l'abus à rectifier. Sentir cet abus, le démontrer, et le sacrifier par le jeu de ses saillies et le mordant de ses sarcasmes est tout à fait du domaine de son influence sociale. Là, en effet, tout dépend de la mobilité d'une moquerie plus ou moins variable, mais toujours légère et fugace comme l'instant qui la fait naître: ainsi tomba le cagotisme religieux sous les traits décochés par les Voltaire et les Diderot; ainsi tomba l'ancien régime sous les chansons et les jeux de mots qui pullulèrent à la fin du dernier siècle. Mais, pour raviver l'esprit religieux, il a fallu les soulèvements de la Vendée et tout le sang d'une révolution; pour réaliser le régime légal et aviver l'esprit constitutionnel, il a fallu que le peuple se portât, de haute lutte, au pouvoir et à la tête des affaires. A Dieu ne plaise que nous allions jusqu'à chercher quelque similitude entre les sanglantes périodes d'une révolution politique et les changements de doctrines littéraires qui pourront réaliser la révolution toute pacifique dont nous nous occupons; mais l'esprit humain a sa marche; c'est elle que nous consultons. — La haute société, ainsi que cela devait être, s'est donc aperçue la première que l'ancien répertoire était ennuyeux et manquait souvent de vérité: vite nombre d'au-

teurs se sont mis à la besogne, et, de chute en chute, l'Odéon et les Français en sont à concevoir comment la foule s'est retirée d'eux, et comment, avec du nouveau même, on ne saurait la faire y retourner. Tout cela, je crois, est bien facile à voir, si l'on veut y prendre garde: c'est que d'ici long-temps vous n'aurez (passez-moi le mot) que des incrédules et des hérétiques dramatiques sur les banquettes des Français et de l'Odéon. La raison en est que ce public, est celui même qui a renversé l'idole ancienne et s'égaie de son œuvre en confondant souvent le génie et la fausse doctrine dans une réprobation commune. Comment, dès-lors, trouver là une croyance et une homogénéité de doctrines littéraires convenables pour que le poëte et le comédien puissent prendre l'essor et se diriger, en sûreté, vers tel ou tel but, tel ou tel système. Aussi, disent certains auteurs, nous ne savons que faire: tentons-nous une innovation, ce sont des sifflets au parterre et quelques applaudissements stériles dans les journaux. Hasardons-nous une entrée ou une sortie, un changement de lieu ou une interruption de temps: les uns disent, c'est bien; les autres disent non. Celui-ci assure qu'il s'amuse, et que c'est tout ce qu'il lui faut; cet autre, au contraire, crie à l'absurde, et se pâme d'ennui. Plus osé qu'un poëte, il faut le dire, y perdrait patience; et ce sont là de ces tourmentes qui entraînent et les septres et ceux qui les portent.

Mais à ce compte, la réforme serait donc impossible par les deux théâtres qui, précisément, ont été les premiers à la sentir. Oui, elle est impossible là où quelques-uns prétendent la faire; et, pour me servir d'une expression révolutionnaire, quand l'édifice tombe en ruine, et qu'il sagit de le réédifier, il ne faut pas travailler sur les anciennes bases. — Où donc voulez-vous aller. — Où? sur les Boulevards, au milieu du peuple, là où les croyances sont fortes et puissantes comme les masses qui les professent.

Vous êtes fatigués de l'ancienne tragédie, et vous voulez des situations nouvelles: allez à la porte S.t-Martin, à l'Ambigu et même à la Gaîté. — Mais ce n'est que du mélodrame. — Je le sais: ce sont des sottises qui vous ont fait, de tout temps, hausser les épaules. Daignez cependant descendre à quelques observations, et vous

verrez que l'art n'est pas plus stationnaire sur les Boulevards qu'il ne l'a été dans le théâtre du faubourg S.t-Germain. Ce sont bien toujours de grands événements, de grands sentiments sur une échelle assez rétrécie; mais que d'innovations heureuses dans ces drames, quelles nuances nouvelles dans le jeu des scènes et la marche des événements, quelle réforme dans la langue elle-même, quel nouveau prestige dans cette révélation, presque merveilleuse, d'un Frédérick et d'une Dorval, sortant du mélodrame grands et prodigieux, peut-être, comme l'homme de génie qui a donné vingt ans de plus d'existence aux poëtes de la rue de Richelieu.

Il faut bien le dire, il y a quelque chose là où deux acteurs pareils surgissent tout à coup, et sont en droit de fixer le public que Talma seul attirait naguères dans une autre enceinte. Ce qui le prouve, c'est la foule qui s'y porte ; ce qui le prouve, c'est la réforme que ce théâtre réalise lui-même chaque jour, pour son compte, en écartant ces tirades de mauvais goût dont son parterre a déjà appris à faire une haute justice. Donnez encore quelques années, peut-être quelques mois, à ce théâtre ; laissez-y arriver quelques drames historiques qui se recommandent par des situations caractéristiques des temps qu'on aura voulu mettre en scène, et, tout étonnés, peut-être, nous aurons vu la réforme, dont on parle tant, se réaliser là où beaucoup de gens croient l'art très-arriéré, et où je le crois au contraire prêt à se fixer, après s'être rectifié avec lenteur et méthode comme tout ce qui est progressif. Qu'on ne s'y trompe pas, en effet, les principes et l'application y marchent de front depuis long-temps : c'est bien du mélodrame que l'on voulait, et c'est aussi du mélodrame que le public s'est habitué à y aller voir; mais ce mélodrame touche au drame historique, et ce public est sévère comme les habitués de la rue Richelieu. L'un et l'autre n'ont qu'un pas à faire, et la réforme s'achèvera quand les discoureurs en seront encore à disserter, et que les privilégiés réclameront du gouvernement de nouveaux fonds de subvention pour soutenir leur talent méconnu, *ainsi qu'ils le disent.*

Bien aveugle, je crois, serait celui qui ne verrait pas ces choses ; plus aveugle encore celui qui n'a-

percevrait pas tout le mal qui résulte du système des priviléges accordés à tels ou tels spectacles. — Mais de tout principe il a été dit que chaque chose serait ainsi réglée dans la bonne ville de Paris : et depuis l'eau, le charbon, le bois, jusqu'aux choses qui s'en éloignent le plus, les livres, les spectacles, la musique et les pas-de-deux, tout y est en coupe réglée. Si vous n'en avez la permission et le privilége exprès, défense, de par la loi, d'entreprendre, sur tel théâtre, en tel lieu, dans telle rue, autre chose que des pièces en trois, en deux ou en un acte, suivant que la chose a été fixée, par prévision, pour toute littérature présente, passée ou à venir. Ici, dit la même loi, vous pourrez donner des pièces en 3 actes, mais sous l'obligation de lâcher un coup d'archet à chaque entrée en scène ; là, vous pourrez parler de l'œil et du geste ; mais pas de paroles, entendez-vous. Ailleurs, si vous voulez danser et chanter, faites-le, mais point de récits. Il faut bien le dire, tant que cet ordre de choses existera et que nous aurons, pour le maintenir, des sociétaires à gros appointements qui soutiennent leur nullité des revenus de l'état, on ne pourra rien tenter au-delà de certaines limites ; et, comme nous l'avons déjà éprouvé plusieurs fois, nous verrons aussi le talent qui sera sorti de l'obscurité, obligé de s'étudier bientôt à s'amoindrir et à s'effacer pour ne pas être forcé de recevoir l'honneur insigne de quitter un théâtre en vogue, mais du deuxième ordre, pour un théâtre royal dont personne ne se soucie, et qui n'est fréquenté que des gens qui y ont leurs entrées.

Nos pères dissertèrent long-temps sur le goût et l'art ; nous semblons, de nos jours, résoudre cette question d'une manière bien simple : amusez-nous, et nous vous applaudirons ; tel est, à peu près, le compromis passé entre le public et les auteurs dramatiques. La tâche de ceux-ci en est-elle plus facile : je crois que non, seulement je regarde la carrière comme plus vaste ; c'est la nature, dans toutes ses variétés, qu'il s'agit de peindre. Dans les âges où la civilisation et le bon goût sont de convention et n'appartiennent, par exclusion, qu'à une partie de la société, cette société vit, à bien dire, de certains faits convenus et pris pour signes

extérieurs d'une supériorité factice. Le talent, alors, est à mettre ces faits en relief, et si la fantaisie les a produits, cette fantaisie aussi peut être habilement sollicitée comme nouvel élément de succès par l'esprit et le génie lui-même. De ce moment, les chances sont nombreuses pour l'homme qui a le talent de faire admettre ses idées ou ses opinions, et, s'il est habile, il peut aller jusqu'à s'emparer du monopole de la faveur publique, par cela même qu'il satisfera le goût faux ou dépravé d'une classe en droit de statuer sur les créations de l'art : ce n'est pas dire toutefois qu'il soit le plus près de la vérité, ce n'est pas dire non plus qu'il manque de génie. Si je ne me trompe, cette vérité résout un point de l'immense question qui semble préoccuper en ce moment tous les esprits, qui s'interrogent sur la marche des arts et les chances probables d'une application nouvelle à des besoins et à des sentiments qui se pressent avec d'autant plus d'activité dans le cœur de l'homme que ses moyens d'existence se multiplient et se diversifient.

Pour nous éclairer, remontons jusqu'aux littératures étrangères.

Où trouvons-nous l'art à toute son impulsion et dans l'entraînement irrésistible de son éloquence toute naïve ? là où la société vit d'une grande pensée, où les croyances sont fortes, où les masses ont un esprit d'unité et de conviction qui les entraîne à un même but. Or, les peuples qui arrivent à la liberté, ont toujours l'élan et la conviction : d'eux-mêmes ils s'illuminent, l'enthousiasme fait le reste ; et cet état est, sans contredit, le plus fécond en grandes et généreuses inspirations. Dans ces conditions, l'art et la littérature ne sont pas toujours perfectionnés, ils ne manquent jamais d'être originaux. Mais les peuples et les nations, non plus que les artistes, ne peuvent se placer, à leur gré, dans une situation de l'espèce ; le niveau est souvent promené sur les peuples comme il l'est sur les individus par une main puissante qui s'appesantit sur les masses, au profit d'un ou de plusieurs individus. L'entraînement et la conviction générale, alors, le cèdent à des vues privées et d'intérêt local, l'unité se rompt d'elle-même ; plus de conviction, plus de prestige : de l'égoïsme

au lieu de dévouement, du calcul et de la personnalité partout où il y avait identité de sentiments. — Que devient l'art? Ne pouvant s'adresser à tous, il épie les fantaisies de la journée, étudie les idées qui ont cours, s'attache à leur représentation, en poursuit l'exécution, sacrifie à la mode plus qu'à la nature, au *bon goût* de préférence à la vérité; heureux si le fantasque et le bizarre ne deviennent pas le premier élément de succès.

Qu'un statuaire taille un bloc de marbre, ou qu'un poëte paraisse, il sera neuf et original comme l'époque de régénération, faux et maniéré comme l'âge où l'intérêt privé fait loi et sert de règle à tous.

Jugeons, d'après cela, notre théâtre et ceux des autres arts qui ont une connexion d'existence plus ou moins prononcée avec lui. Quand avons-nous été original, et quand pouvions-nous l'être? nous ne le fûmes jamais. C'est peut-être dur à dire, c'est facile à prouver, sauf les exceptions. Mais, cependant, dira-t-on, conséquemment à votre système lui-même, et encore plus d'après la nature des choses, se pourrait-il que la nation française, dans une si longue existence, ne se soit pas trouvée dans une des situations dont vous parliez à l'instant, et où les masses se trouvent emportées d'un même mouvement. Non : nous n'y fûmes pas, si vous prenez, pour point de départ, l'époque même de laquelle date notre littérature; nous nous y sommes trouvés, au contraire, et d'une manière assez heureuse (mais sans qu'on en ait tiré parti), si, remontant de quelques siècles vous prenez une date assez ancienne pour embrasser l'âge où la croyance avait plus de force que la dissertation n'en a eu depuis.

Mais si les arts prospèrent plus généralement dans les âges où la conviction est forte, ils n'y prospèrent cependant pas toujours, parce que cette conviction est quelquefois imposée ou troublée par des faits d'intérêt matériel qui retardent l'imagination et l'empêchent de prendre son élan. C'est ce qui a eu lieu en France et dans d'autres états de l'Europe, où le christianisme donna sa conviction, mais où le régime féodal eut une influence meurtrière. L'Italie seule dut, à ses républiques, le concours des circonstances les plus heureuses

qui se soient présentées pour l'art et son développement. Le Dante, Raphaël, Michel-Ange, le Tasse, l'Arioste, etc., répondent suffisamment à la vérité de notre assertion. Nous fûmes moins heureux : les autres peuples de l'Europe ne l'ont guères été plus ; l'Angleterre eut, cependant, son Shakespear; l'Espagne, Lope de Végal, Calderon et Cervantes; le Portugal, son Camoëns. On sait assez ce que put de tout temps l'esprit de liberté en Angleterre, et ce que les Maures et les anciennes Cortès firent pour la Péninsule que sa conquête et l'esprit d'entreprise mit d'ailleurs alors à la tête de la civilisation. — Inutilement chercherions-nous à rappeler ici les titres d'une littérature mère qui nous soit personnelle et dont nous puissions nous faire honneur : elle n'existe pas, chacun peut en apporter la raison, ce n'est point le cas de s'y arrêter long-temps.

Cependant, la régénération arriva pour nous, comme elle arriva pour toute l'Europe, mais plutôt par la succession des années que par l'une de ces grandes révolutions qui changent la face des choses.

Les croisades et les guerres d'Italie, jointes aux travaux des couvents sur l'antiquité, fournirent les matériaux qui allaient être mis en œuvre sous Louis XIV et dans la période qui prend son nom. Mais qu'on juge du caractère de cette littérature par les circonstances mêmes qui la décidèrent : ce qui précisément devait en faire tout le succès, ce qui pouvait lui conserver sa physionomie native, son originalité, sa simplicité, si je puis le dire, est cela même qui fut écarté. On repousse avec hauteur et dédain, on peut dire avec amertume et colère, tout ce qui tient à l'âge duquel la société sort. Le despotisme y avait laissé ses stygmates, on ne voulut pour rien y revenir, tant la livrée féodale inspira de répugnance : là est le secret de la chose, et je ne m'étonne point de son résultat. Que dans ces circonstances la foi et la conviction se soient remplacées par le sarcasme et l'incrédulité ; l'entraînement et l'enthousiasme des vieilles croyances, par je ne sais quelle irritation factice que l'art donne et qui n'est pas cependant le feu de l'inspiration, c'est ce qui n'a le droit non plus de surprendre personne; mais ce dont je suis encore à me rendre compte, c'est que nous ne veuillions pas re-

noncer à un héritage mesquin et mutilé de toutes parts, pour nous avancer dans cette voie spacieuse et large que le christianisme et la civilisation, qui en fut la conséquence, ouvrirent à l'espèce humaine. Serait-il donc vrai qu'à l'époque où nous sommes, nous ne saurions voir encore sans prévention l'état passé des choses, et que, retenus par l'autorité d'un siècle sans doute grand, mais de transition, nous serions condamnés à stationner entre le présent qui demande à se développer, et le passé qui nous offre des richesses inaperçues ou dédaignées, mais non moins fécondes, puisque le présent en est sorti. Ne repoussons donc point, pour notre littérature, ce passé et tout ce qu'il nous lègue : n'importons chez nous ni l'école italienne, ni la statuaire antique, ni le théâtre des Grecs, ni celui des Espagnols ou des Anglais ; ou, si l'on veut, importons-les tous, mais que ce soit sans nous mettre à la suite comme les traîneurs d'une armée qui n'ont que les dessertes des premiers venus. Malheureusement, jusqu'à ce jour, je ne vois guères que des essais tentés dans cet esprit d'imitation et de copie : qu'ont-ils produit ? Pour le savoir, il ne suffit pas de nommer Racine, Corneille, Voltaire, Le Poussin, David ou le Puget, il faut voir ce qu'ont fait ces hommes, ce que nous faisons et ce que nous pourrions faire.

A. DUCHATELLIER.

L'ÉPINGLE D'OR ET L'AIGUILLE.

Une épingle d'or à brillantes facettes et une modeste aiguille avaient été placées sur la pelote d'une riche toilette. La première, étonnée de voir cette nouvelle compagne, lui dit: ma mie, je ne suis pas fière, et j'ai pour vous beaucoup d'estime; mais, n'admirez-vous pas que nous nous trouvions ensemble. J'ai vu ici mes parentes, et celles qui, comme nous, se peuvent bien vanter de leur noble origine; j'y ai brillé avec des aigrettes superbes, avec des diamants, avec des pierreries, dignes d'orner la couronne des Rois; je n'y frayai jamais avec vos pareilles. Sans doute, on s'est mépris, et vous devez sentir que vous n'êtes pas à votre place.

Madame, répond tranquillement l'aiguille, je n'ai point recherché la place que j'occupe, et je n'en tire pas vanité. Si je m'étonne, c'est d'être oisive. J'ai dû croire que, pour m'appeller ici, il fallait qu'on eût besoin de quelque service important, que vous et les vôtres ne pourriez rendre. Toute mon ambition est de me rendre utile. Du reste, je suis peu sensible à l'honneur de frayer avec vous. Le fer, métal obscur, me donna la naissance : pourtant, vous me permettrez de vous observer que Minerve, la plus sage des Déesses, fit de nous ses délices, qu'elle nous fut redevable de l'hommage et de la reconnaissance des mortels. Sans mon père, les hommes encore sauvages, se nourriraient du gland des forêts; disputeraient aux bêtes féroces leur pâture et leur céderaient l'empire des déserts. Sans mes compagnes et moi, vous n'existeriez pas: sans ce linge, sans ces mousselines et ces dentelles, façonnées par nos mains; sans ces robes élégantes, sans ces fichus, sans ces bonnets et ces chapeaux, chefs-d'œuvre de notre art, je vous le demande, où serait votre place ?.. Qui jamais se serait imaginé de vous tirer du néant? Notre existence est nécessaire, elle est indispensable au monde : la vôtre à quoi sert-elle ? — Vous êtes une pecque, ma mie, reprit l'épingle d'or, étouffant de fureur. Mais je vois venir notre maîtresse : soumettons-lui notre débat; elle mettra chacune à sa place, et vous rentrerez dans l'atelier de la lingère d'où vous ne deviez jamais sortir.

L'orgueilleuse était trop persuadée de son mérite pour douter que le jugement lui fût favorable. Elle se hâta d'exposer ses griefs et demanda vengeance de l'insulte inouie faite à sa dignité. — Taisez-vous, impertinente, dit la maîtresse. Depuis quand vous croyez-vous nécessaire pour relever l'éclat de la beauté? Inutile et souvent incommode, vous n'offrîtes jamais une compensation de ce que vous avez coûté : vous êtes un tribut qu'on paie à la fantaisie, à la mode, au caprice; cessez-vous d'être en vogue, vous n'êtes bonne à rien. Allez, retirez-vous, sot et vain ornement, quant à vous, ma chère, je connais votre prix; continuez à vous rendre utile, et comptez à jamais sur ma reconnaissance.

Les courtisans sont mon épingle d'or; l'industriel, c'est mon aiguille. G.

MÉDITATIONS NOCTURNES.

LE PARIA MODERNE,

OU

LA VERTU AUX PRISES AVEC LE MALHEUR.

ÉLÉGIE (1828).

« Le troubadour ne chantait que sous sa propre inspiration, et, le plus souvent, se faisait lui-même le sujet de ses chants. »
Essai sur l'Universalité de la langue française, par M. ALLOU.

Ces chants épars où j'ai versé mon âme.
M.me TASTU.

. . . . . la raison triomphante
D'une ligue envieuse étouffera les cris.
CRÉBILLON, *Épître à Voltaire.*

SUR L'AUTEUR ET SUR LE SUJET DE CES MÉDITATIONS.

Il n'est pas sans utilité de faire entendre aux heureux de la terre, et au milieu des joies du monde, aux hommes froids et égoïstes, comme aux âmes sensibles et généreuses, les accents douloureux et énergiques d'une profonde mélancolie, arrachés par d'immenses malheurs à un homme d'un caractère honorable, dont la vie entière fut une longue suite de vicissitudes pénibles, de services rendus à son pays et à l'humanité, de veilles laborieuses, de grands et utiles travaux payés par de grandes injustices, par de continuels dégoûts, par de cruels revers, par des persécutions et des calomnies.

Il faut montrer à quel point l'homme de bien est quelquefois victime des méchants, dont les uns déchirent sa réputation, dont les autres dévorent sa fortune, et comment il peut être condamné par eux à des chagrins amers, aussi poignants que des remords, quand il a compromis, par une confiance trop facile, par une imprudence fatale, son repos, l'avenir de ses enfants et le bonheur de ce qu'il a de plus cher au monde.

C'est un tableau intéressant et instructif que celui d'un citoyen vertueux, dévoué au bien public, et qui est méconnu et sacrifié dans sa patrie par ceux-là même au profit desquels il s'est prodigué tout entier.

Digne peut-être de la gloire ou d'une estime durable, prolongée au-delà de son existence mortelle, qui semble lui être garantie d'avance par l'opinion bienveillante et honorable, manifestée en sa faveur dans les pays étrangers et lointains, dont le suffrage est une sorte de jugement anticipé d'une postérité impartiale, il doit lutter, dans son siècle et dans son pays, contre l'envie et la calomnie qui déchirent son nom avec acharnement et avec impunité.

Victime volontaire, pour avoir constamment défendu avec courage, souvent dans l'ombre et dans des luttes solitaires avec des personnages puissants, les droits et les intérêts de la France, il n'a point eu sa récompense légitime dans l'opinion de ses concitoyens, dont plusieurs, même parmi ceux qui exerçaient le plus d'influence, ont été imbus contre lui de préventions injustes et odieuses. La tribune publique où il aurait pu faire entendre une voix pure et éloquente, lui a été fermée; il s'est vu banni des emplois dans lesquels il avait longtemps servi et honoré sa patrie. Pendant qu'il consacrait, dans une période non interrompue de dix années, tout son temps, toutes ses facultés à une entreprise éminemment nationale et philantropique, mais trop disproportionnée aux forces d'un seul homme, et qui l'obligeait de négliger sa propre famille et ses affaires personnelles, sa fortune entière, fruit de près de quarante années de travaux, d'économies, de privations, de sacrifices, est devenue la proie de quelques fripons avides qui ont consommé sa ruine. Les partis politiques, les coteries littéraires, l'ont également repoussé et proscrit; car il n'avait point voulu se prostituer à leurs passions, ni à leurs intrigues, et son devoir lui a souvent imposé la nécessité de blesser des amours-propres d'auteurs très-irascibles, hafneux et vindicatifs. Le bonheur domestique et les doux soins de l'amitié n'ont pu, qu'à de bien rares intervalles, embellir son existence trop répandue et trop agitée, et qui n'était le plus souvent qu'une dure servitude. Esclave d'un public insouciant et ingrat qui

n'a point su ni pu remarquer les sacrifices de tout genre que lui avait fait un simple particulier, avec la libéralité d'un favori de la fortune, quoiqu'elle eût été pour lui très-avare de ses dons, il n'a trouvé que dans son cœur, dans sa conscience, dans le souvenir du bien qu'il a pu faire, dans la consolante pensée d'une providence rémunératrice d'une vie à venir, d'un monde meilleur, le dédommagement de sa vie de Paria, de sa condition de martyr vivant, de son supplice de gladiateur immolé dans les jeux du cirque.

Et, cependant, le sort de cet homme est préférable mille fois au triomphe éclatant de la médiocrité et du vice, élevés au faîte de la puissance et entourés, dans les premiers rangs de la société, des serviles hommages d'une multitude imbécille et corrompue.

La lutte de la vertu et du malheur est un spectacle dramatique, digne des regards du philosophe, et une leçon éloquente pour les hommes du monde, légers, superficiels, crédules, souvent trompés par le charlatanisme et par l'hypocrisie, dispensateurs frivoles et injustes de beaucoup de réputations qui brillent et s'évanouissent comme des météores.

L'homme de bien qui a répandu hors de lui, tous les vers qu'on va lire, les sentiments dont son âme est souvent oppressée, consent à les publier comme une lettre poétique qui renferme l'abrégé des Mémoires de sa vie qu'il ne tardera peut-être point de mettre au jour, et qui est adressée à des amis inconnus et éloignés, dont l'estime et l'affection, pour ainsi dire sympathiques, le dédommagent et le récompensent de tout ce qu'il souffre, et l'encouragent à persévérer dans la tâche difficile qu'il doit accomplir. A la fois fier et timide, il peut s'honorer et jouir de ses douleurs, et il ne changerait point les tourments d'une sensibilité excessive, d'une imagination exaltée, d'une âme ardente et trop aimante, contre l'indifférence apathique du froid égoïsme, ou contre les joies et les prospérités trompeuses de l'homme vicieux et méchant. La jeunesse de l'âme lui reste, et il y puise, comme à une source pure et féconde, des inspirations nobles et des poésies d'une teinte sombre qui n'ont rien de factice ni de romantique, mais où l'âme se peint tout entière et se montre sans déguisement.

MÉDITATIONS NOCTURNES.

I.

Ma vie est un chaos, un tourbillon rapide ;
Elle est de ma pensée un cruel suicide :
Elle engloutit, dévore et détruit mon bonheur,
Etouffe mon esprit et dessèche mon cœur.
Etranger, malgré moi, dans ma propre famille,
Je ne puis voir mes fils, mon épouse, ma fille,
Qu'à l'heure fugitive où le repas du soir
Près d'eux, à table, enfin, me permet de m'asseoir.

Un esclave écrasé sous le poids de ses chaînes,
Un martyr qui subit les fureurs inhumaines
D'un peuple fanatique et saintement cruel,
Qui du Dieu qu'il adore ensanglante l'autel ;
Un guerrier mutilé par le fer des batailles,
Et dont un plomb mortel déchire les entrailles ;
Un marin, englouti dans l'abyme des mers,
Qui lutte avec effort contre les flots amers,
Et qui, sur l'Océan, seul avec le naufrage,
De ses regards mourants implore le rivage,
La terre, la patrie, un rocher, un écueil
Où sa cendre du moins trouverait un cercueil :
De mon supplice affreux, de ma longue torture,
J'ai tracé faiblement la fidèle peinture.
J'y lis en traits sanglants : « Tu l'as trop mérité ;
Fit-on jamais le bien avec impunité ? »

II.

Au sein du tourbillon et des plaisirs du monde,
Je nourris de mon cœur la blessure profonde.
Quand je parais sourire et cacher ma douleur,
Je me prête au plaisir, j'appartiens au malheur.
Sous des lambris dorés, dans ces brillantes fêtes
Où règne la beauté, fière de ses conquêtes,
Où d'une fausse joie éclatent les accents,
Moi, j'exhale en secret mes soupirs impuissants.

Un sentiment profond me poursuit, me domine ;
J'ai, de mes propres mains, préparé ma ruine ;
J'ai, de mes six enfants, compromis l'avenir,
Et des chagrins cuisants sont là pour m'en punir.

Ma vie est fabuleuse et mes peines immenses
De l'Hécube d'Homère ont passé les souffrances.
J'ai connu des douleurs semblables aux remords ;
J'ai vécu dans l'enfer, sans aller chez les morts.
Dans un deuil éternel mon âme ensevelie
Rejette avec dégoût la coupe de la vie,
Et je porte en mon sein plus de chagrins amers
Que ne contient de flots l'immensité des mers.

III.

Le trépas est le vœu d'une âme libre et fière,
Quand de la calomnie, à la dent meurtrière,
La morsure cruelle empoisonne des jours
Dont trente ans de vertus avaient marqué le cours !

Ma patrie, oubliant mes travaux, mes services,
M'abreuve de dégoûts, de revers, d'injustices,
Me livre sans défense aux vils diffamateurs
Dont les vagues propos, dont les récits menteurs,
Dans l'ombre propagés par leur perfide adresse,
De crimes supposés flétrissent ma jeunesse.

Et, pourtant, c'est alors, au printemps de mes jours,
Qu'une mâle énergie, empreinte en mes discours,
D'un tyran sanguinaire attaquant la puissance,
De ses noires fureurs sut délivrer la France.

Ce lâche proconsul, sans pitié, sans remords,
Qui régnait par le crime et désolait tes bords,
Nantes ! l'affreux Carrier voit sa rage trompée.
Une faible victime ; à grand'peine échappée
De ses sanglantes mains, au fort de la terreur,
A signalé son nom à la publique horreur.
Même au sein du Sénat, le tableau de ses vices,
De ses forfaits hideux, révolte ses complices :
D'une commune voix son rappel prononcé

Fait renaître l'espoir, et son règne a cessé.

Quand, sur l'humanité fondant ma jeune gloire,
D'un atroce bourreau j'affranchissais la Loire,
Nantes de son salut vit en moi seul l'auteur,
Et m'honora du nom de son libérateur.
Aurais-je pu prévoir qu'un jour la calomnie
Élèverait sa voix, triomphante, impunie,
Et, m'osant accuser, voudrait flétrir mes jours
De ces mêmes forfaits dont j'arrêtai le cours ?

Telle est donc la fureur des partis politiques.
Dans le choc orageux des tempêtes publiques
Les mortels vertueux, les meilleurs citoyens,
De l'État ébranlé les plus fermes soutiens,
Dont les cœurs généreux bravent la calomnie,
Sont réduits à lutter contre l'ignominie.
La vertu la plus pure est en proie aux mépris :
L'abandon, le malheur, deviennent le seul prix
Des services rendus à la terre natale :
La basse envie étend sa puissance fatale ;
La calomnie impure exhale son poison ;
Partout règne l'intrigue avec la trahison ;
Et les honneurs publics sont livrés en partage
A ceux-là seulement qui donnèrent pour gage,
Non le respect des lois, l'austère probité,
Mais leur apostasie ou leur servilité.

J'ai vu mon siècle, hélas ! j'ai vécu sa victime ;
J'ai subi, jeune encor, le triomphe du crime,
Les complots des méchants, leurs cris accusateurs,
Des partis opposés les arrêts proscripteurs.
Dans l'horreur des cachots, mes plus belles années
Furent aux noirs chagrins long-temps abandonnées :
En étouffant ma voix, des scélérats puissants
Me faisaient criminel, pour se dire innocents.

Tour-à-tour, des pervers ont déchiré ma vie ;
J'ai connu des ingrats, et l'amitié trahie
D'un abandon cruel a fait gémir mon cœur.
Des fripons, déguisés sous un masque menteur,

Avec art m'enlaçant dans leurs piéges funestes,
Des fruits de mes travaux ont dévoré les restes.

Ainsi, j'ai tout perdu. Le destin rigoureux
M'a ravi tous mes biens par des revers affreux.
Mais un trésor du moins n'est pas en sa puissance :
Je suis, contre ses coups, fort de ma conscience.

IV.

Le BON a ses défauts, qui ne font tort qu'à lui;
Les défauts du MÉCHANT sont mortels pour autrui.
Tous mes maux sont l'effet d'une âme trop ardente,
Pour les infortunés toujours compatissante,
Prompte à se confier, étrangère aux soupçons,
Que le monde n'a pu changer par ses leçons ;
Qui s'étonne toujours, dans le siècle où nous sommes,
De trouver des méchants, partout où sont des hommes;
Qui ne sait point comprendre un langage imposteur,
Et croit que le discours est le miroir du cœur.

J'ai souvent expié ma fatale imprudence,
Mon humeur trop sincère et mon imprévoyance :
Sans pouvoir corriger mes dangereux penchants,
J'ai toujours succombé, victime des méchants.
Aujourd'hui même encor, quand sous le poids de l'âge,
Sous le poids du malheur, a fléchi mon courage,
Par les mêmes défauts je me sens dominé ;
Je mourrai confiant, bon, tel que je suis né.

V.

La mort est un bienfait, quand l'extrême souffrance
Détruit au fond du cœur la dernière espérance.
La mort est, à mes yeux, comme un port désiré,
Un asile, où, du moins, des méchants séparé,
A l'abri désormais de leur rage impuissante,
J'élèverai vers Dieu ma voix reconnaissante.
Je serai libre enfin. Des méchants, des ingrats,
La puissance éphémère a son terme ici-bas;
Et remontée aux cieux, dans sa noble patrie,
L'âme humaine y reçoit une nouvelle vie.

Cette vie immortelle est mon plus cher espoir :
Ma mère ! dans les cieux je pourrai te revoir.
Le bienheureux séjour, où tout mon cœur s'élance,
S'embellira pour moi de ta douce présence.
Là, mon vertueux père, et de nobles amis,
Tour-à-tour immolés en servant leur pays ;
A la fleur de ses ans, ma fille infortunée,
Près de sa mère en pleurs par la mort moissonnée ;
L'honneur du nom français, le guerrier citoyen,
Dans les camps, au forum, intrépide soutien
De nos droits menacés, des libertés publiques,
Foy, qu'illustraient aussi ses vertus domestiques ;
Vous que dans le tombeau nos regrets ont suivis,
Nous irons vous rejoindre aux célestes parvis.
Là, du Dieu tout-puissant l'éternelle justice
Redoutable aux méchants, à la vertu propice,
Venge les opprimés, condamne les pervers,
Récompense les bons des maux qu'ils ont soufferts,
Et manifeste ainsi la sagesse infinie
Qui des mondes sans nombre entretient l'harmonie.

La croyance et la foi dans ce Dieu créateur,
D'une vie à venir l'espoir consolateur,
Secourables appuis des faiblesses humaines,
O mortels malheureux ! adoucissent vos peines,
De l'aveugle destin tempèrent la rigueur,
Et servent à guérir les blessures du cœur.
Je conserve ici-bas cette haute espérance ;
J'offre à Dieu le tribut de ma longue souffrance,
Et je crois alléger le poids de mes douleurs,
En soupirant ces vers qu'accompagnent mes pleurs.
Pour tracer le tableau des peines de ma vie,
La Muse qui m'inspire est la Mélancolie.

VI.

Le malheur s'est assis dans mes tristes foyers :
Seul il a remplacé mes dieux hospitaliers.
Tous ont fui ; son aspect, sa terrible présence,
De son contact impur la maligne influence,

Ont écarté de moi la prudente amitié,
Le tendre amour, l'espoir, et jusqu'à la pitié.
Tout entier au malheur, j'ai vécu solitaire,
Méconnu, délaissé, sans appui sur la terre.

Ainsi, le Paria, malheureux et maudit,
Qu'un préjugé barbare injustement proscrit,
Sur les bords de l'Indus, dans ces vastes contrées
Par un soleil ardent sans cesse dévorées,
Traine au fond du désert, et loin du sol natal,
Le néant de sa vie et son destin fatal.
Les aveugles fureurs d'une implacable haine
L'ont retranché vivant de la famille humaine.
Dès le berceau, sa race est vouée aux mépris :
Elle erre, misérable, au milieu des débris,
Rebut infortuné de la nature entière,
Et ses uniques biens sont l'air et la lumière.

. . . . . .

L'avenir consolant promis à ma patrie
Vient ranimer l'espoir dans mon âme flétrie :
Les souvenirs amers de mes malheurs passés
Par le bonheur public seraient tous effacés.
O France! sois heureuse; et que mon nom périsse!
Ma vie entière, hélas! fut un long sacrifice.
Je saurai l'accomplir, je subirai mon sort,
Quand on est malheureux, on ne craint point la mort.

Dix lustres écoulés nous offrent l'hécatombe
De nos contemporains qu'a dévorés la tombe,
Sur les champs de l'honneur, ou sur les échafauds,
Dans les cachots obscurs, dans l'abyme des flots.
Du vaisseau *le Vengeur*, volontaire victime,
L'univers admira le dévouement sublime;
Et l'Europe et l'Afrique ont vu, dans les combats,
Mortellement blessés, nos généreux soldats
D'un regard expirant sourire à la victoire,
S'applaudir d'un trépas environné de gloire,
Et leur dernier soupir à leur postérité,
Pour prix de tout leur sang léguer la liberté.

Vous saurez féconder cet auguste héritage,
Vous tous, jeunes Français, dont le mâle courage,
Dont la civique ardeur, les travaux, les vertus
Relèvent, de nos jours, les esprits abattus.
De vos nouveaux destins, glorieux et prospères,
La conquête appartient aux efforts de vos pères.
Jaloux de conserver ce qu'ils vous ont acquis,
Héritiers de leurs noms, soyez leurs dignes fils;
Lisez sur leurs tombeaux : La France renaissante
Aux grands hommes futurs sera reconnaissante.

Un MEMBRE CORRESPONDANT de la *Société Académique du département de la Loire-Inférieure.*

XXVI.e LETTRE MORBIHANNAISE.

Un mot sur la position topographique de Pontivy et sur les moyens de défense de la Bretagne. Colléges. Nécessité enfin reconnue de modifications dans l'enseignement. Du pensum *et de son origine. Fouille d'un tumulus.*

Pont-Scorff, le 29 février 1829.

Je viens enfin, chère tante, d'achever mes dernières courses dans le Morbihan, et je doute que qui que ce soit, même à Paris, connaisse mieux que votre nièce, peut-être un peu trop curieuse et bavarde, ce vaste département ainsi que les besoins et les ressources de chaque localité. J'ai voulu tout voir, tout entendre, non dans des conciliabules secrets, et en n'écoutant constamment que les mêmes interlocuteurs, mais en passant successivement de l'opulent château au modeste manoir, et de celui-ci dans les diverses chaumières des propriétaires, métayers et simples journaliers. Je ne me suis jamais lassée d'interroger ni de comparer les réponses avec la plus sévère impartialité, et c'est par ce moyen si facile,

que partout je suis parvenue à connaître l'opinion publique, qui finit tôt ou tard par l'emporter sur les intrigues des coteries, et m'en a plus appris que les conversations de salons et les rapports officieux dont je me défie toujours.

Le journal intitulé *le Breton*, vous ayant donné des notices sur celles des villes dont je n'ai pu encore vous entretenir, il me resterait si peu de chose à y ajouter, que j'ai préféré passer outre et m'en tenir seulement à quelques mots sur la position topographique de Pontivy, digne, au moins, d'une mention particulière. Le dernier gouvernement qui, malgré tous les reproches qu'on peut justement lui faire, savait si habilement profiter du plus léger avantage, avait tellement senti la haute importance de ce point central pour la protection de notre péninsule et la réunion de ses ressources, qu'il n'hésita point à vouloir faire de cette petite ville, à peine connue au delà des limites de notre ancienne province, le chef-lieu militaire et commercial des quatre départements formant la 13.e division. Mais le destin en ayant ordonné autrement, Pontivy, dont le nom, comme celui de tant d'autres cités, avait été trop prématurément échangé, ne put hériter de la bienveillance impériale que de quelques beaux monuments servant de prélude à ceux bien plus nombreux qui devaient en être le magnifique complément. Tout porte néanmoins à faire présumer qu'à une époque plus ou moins prochaine l'utilité incontestable de ce projet en nécessitera l'entière exécution, lorsque notre pays, par les progrès futurs de sa civilisation et de son industrie, sera enfin parvenu à l'état florissant que lui réserve l'avenir. Alors, peut-être, nos neveux regretteront-ils moins que nous les sommes prodigieuses si imprudemment prodiguées pour fortifier ou embellir tant de conquêtes éphémères ravies d'un seul trait de plume. La mémorable campagne de 1814 n'a que trop bien prouvé l'insuffisance des forteresses frontières, pour préserver de l'invasion l'intérieur du pays, ainsi que le danger de l'immense influence d'une capitale trop riche et trop populeuse sur les destinées de la nation. Quant à notre Bretagne, mon oncle, qui, en sa qualité d'officier général, doit en conscience se connaître mieux

que moi en tactique, stratégie, fortifications, etc., etc., affirme qu'une armée ennemie débarquée sur nos côtes avec l'espoir de trouver des auxiliaires, et qui sans s'inquiéter de nos faibles garnisons trop distantes les unes des autres, les laisserait à dos, serait bientôt maîtresse des autres points les plus importants et de tout le pays, sans avoir eu à redouter d'obstacles sérieux. D'autres prétendent, au contraire, que nos champs, entourés de fossés et de haies vives qu'ils assimilent à autant de redoutes, l'arrêteraient à chaque pas et ne tarderaient pas, en servant de théâtres à une suite continuelle de combats partiels, à devenir les tombeaux de ces imprudents agresseurs. Quoique fille d'un lieutenant-général, nièce et veuve de deux maréchaux-de-camp, et en vertu de ces divers titres, suffisamment autorisée à m'établir juge compétent de ce débat, j'ai préféré, autant par prudence que par modestie, garder la plus stricte neutralité. Je n'en désire pas moins bien sincèrement pour la prospérité générale de cette contrée et l'intérêt particulier des bons et loyaux habitants de Pontivy, sourds en tout temps à toutes menaces et à toute séduction, que leur ville devienne, un jour, ce qu'elle serait aujourd'hui, si le plus célèbre favori qu'ait jamais eu la fortune, n'eût point autant abusé de la patience extraordinaire de cette divinité aveugle.

Ainsi que je vous le disais, il y a quelque temps, nul département n'est, autant que le nôtre, aussi prodigue de l'instruction pour les villes qu'il s'en montre économe envers les campagnes. Outre le grand séminaire établi au chef-lieu et sa succursale maintenue à Saint-Anne sous une nouvelle direction, les villes de Vannes, Lorient, Pontivy, Ploërmel et Josselin possèdent chacune un collége, indépendamment de leurs écoles primaires. Mais il n'en est pas moins à regretter que, Lorient seul excepté, le mode d'enseignement y soit uniforme pour tous les élèves, et que l'on fasse perdre un temps précieux à la majorité d'entre eux pour suivre une étude absolument étrangère à la carrière qui leur est irrévocablement destinée. Qu'est-il besoin, en effet, de faire pâlir journellement, matin et soir, sur des thèmes et des versions de deux langues mortes,

une foule d'enfants et de jeunes gens aussi convaincus que leurs parents que cette tâche, si rebutante par l'éternité de sa durée, ne leur sera jamais de la moindre utilité dans le bureau, dans la boutique ou sur le navire qui les attend? Les fils du laboureur, ceux de la classe aussi variée que nombreuse des artisans, n'apprendront-ils qu'en traduisant pendant sept à huit ans *Cornelius Népos*, *Horace*. *Cicéron* et *Démosthène*, le secret d'atteindre la perfection de l'art qu'ils exerceront. Pourquoi donc s'opiniâtrer à les bourrer de grec et de latin durant de si longues années, lorsque l'expérience de chaque jour atteste que l'enseignement de ces langues anciennes n'exige pas plus de temps que celui des langues modernes et que six mois d'une instruction élémentaire suffisent aux individus voués aux simples travaux manuels ou mécaniques de toute industrie.

Grâces au bon sens qui démontre chaque jour l'absurdité de tant de vieilles routines, l'*École centrale des arts et manufactures*, approuvée par M. le ministre de l'instruction publique, ouvrira ses premiers cours à Paris, dans les premiers jours de novembre. Quoique destinée à former des ingénieurs civils, des directeurs d'usines, des chefs de manufactures, etc., ses fondateurs sont tellement pénétrés de l'opinion dont je ne suis ici que l'écho, qu'il n'est pas plus question des langues antiques de Rome et d'Athène dans les conditions d'admission, que dans le prospectus des hautes sciences qui y seront enseignées. Ainsi les élèves de ce précieux établissement n'auront point à y redouter d'être distraits de leurs études et de leurs méditations par l'obligation de compléter, avant tout, les pages volumineuses de *Pensum* imposées ailleurs comme punition, et dont le résultat n'est ordinairement que d'achever d'augmenter le dégoût des enfants, et de fournir aux épiciers un papier bien inutilement griffonné. Serait-il donc vrai qu'il ait été jusqu'aujourd'hui impossible de trouver un moyen plus efficace pour combattre la paresse et l'étourderie, ou mettre un frein aux espiégleries de la gent écolière? Mais à qui persuadera-t-on que de tels délits ne peuvent être expiés que par le barbouillage indéchiffrable de plusieurs feuillets n'offrant que la copie mainte fois répétée d'un extrait d'auteur ou d'un verbe entièrement conjugué,

lorsque la bizarrerie de la condamnation n'est pas portée plus loin. L'origine de cette pénitence se perd dans la nuit des siècles du moyen-âge. Les manuscrits se vendaient alors réellement au poids de l'or, et les scribes de profession se faisaient payer en conséquence. Ne pouvant plus enfin parvenir à satisfaire les prétentions toujours croissantes de ces derniers, les professeurs des écoles qui, à cette époque, étaient la plupart auteurs, ou compilateurs et éditeurs des manuscrits anciens sauvés de la barbarie, songèrent enfin à utiliser pour leur compte les plumes de leurs disciples. Alors eut lieu l'ingénieuse modification du code pénal scholastique qui accorda aux Régents des classes supérieures la faculté de commuer la peine du fouet et toutes autres afflictives en corvées d'un nombre arbitraire de pages de copies imposées aux coupables. Cette spéculation si lucrative pour le doctorat se soutint jusqu'à ce que l'art dont Guttemberg est, dit-on, le créateur, se perfectionnant de plus en plus, lui portât le coup mortel en détruisant le monopole qu'elle avait établi; le *Pensum*, devenu stérile, ne fut plus alors considéré que comme une violation *du code des délits et des peines classiques* mais toutefois conservé *pour mémoire* dans les archives, en attendant que des temps plus heureux permissent de neutraliser à son tour, l'invention diabolique qui déjà menaçait le monde d'une révolution générale.

Vive l'heureuse ignorance de nos campagnards, s'écrieront, en terminant la lecture du dernier paragraphe, quelques-uns de nos vieux optimistes enchantés de l'impossibilité d'infliger aux jeunes sauvages de l'intérieur de notre pays la punition précitée. Pour eux encore, pourraient-ils ajouter, le dîner frugal auquel est condamné assez fréquemment le jeune humaniste de la cité, et dont tout le menu ne doit être que d'excellent pain servi à discrétion, loin d'être une pénitence cruelle, ne serait au contraire qu'un régal auquel ils sont peu habitués. Cela n'est malheureusement que trop vrai; mais si, par compensation, ils jouissent de l'avantage de ne balbutier d'autre latin que celui de quelques courtes prières, d'autre grec que les deux mots *kirie-eleison* ne paient-ils pas encore avec usure ce privilége en restant condamnés pendant toute leur pénible existence à

la privation de la petite portion de lumières qui leur suffirait pour la rendre plus supportable. Et comment pourrait-il en être autrement, tant qu'ils ignoreront jusqu'aux premiers éléments de la langue nationale dans laquelle sont cependant promulgués non-seulement le pacte fondamental dont ils n'ont aucune idée, et les divers codes auxquels ils sont soumis, mais encore les quarante-deux mille lois nouvelles qui en sont le supplément provisoire. La plupart de ces braves gens n'en soupçonnent pas même l'existence et n'en sont pourtant pas moins sensés les connaître aussi parfaitement que s'ils les avaient eux-mêmes rédigés ou en eussent fait leur unique étude, ce qui, comme vous le voyez, ma tante, les suppose doués d'une prescience bien merveilleuse ou de la mémoire la plus extraordinaire.

Grand émoi parmi les onze vieilles têtes dont je suis la jeune présidente! Même rumeur, sans doute, chez nos voisins les membres de la Société Polymatique de Vannes. Et ne savez-vous donc pas déjà à Paris qu'il n'est question ici que de la fouille du tumulus de Plemeur situé à une lieue de Lorient? Cette opération ayant été dirigée par le conservateur que l'on vient de donner à nos monuments celtiques, et personne ne pouvant mieux que lui rendre un compte exact de ses découvertes, je croirais manquer aux convenances en prenant l'initiative de la publicité que mérite le début de ce jeune investigateur. En visitant, à mon tour, ce monument et le tombeau qu'il recélait au centre de sa base, j'ai été frappée de deux particularités remarquables qui n'auront pas échappé à de plus habiles observateurs et dont l'une surtout a déjà donné lieu aux plus futiles conjectures. Le pauvre Keramorsec à qui naguères encore un pareil événement eut fait répéter les mêmes folies qu'il fit à Carnac, ne l'a au contraire appris qu'avec la plus froide indifférence. Je suis d'autant plus inquiète de cette singularité, que, semblable au grand Fréderic qui, au déclin de sa vie, s'avisa tout à coup de se prendre d'une belle passion pour sa langue maternelle si long-temps dédaignée par lui, mon vieux parrain ne veut plus aussi que s'exprimer en bas-breton, hors de ma présence : obligé de me répondre, il ne le fait plus que par monosyllabes ; ainsi, Madame,

plus de ces périphrases ampoulées dont il enveloppait si bien ses idées que souvent il lui était aussi impossible qu'à nous d'en ressaisir le fil ; plus de déclamations, de contradictions éternelles, en un mot de ces citations et allusions latines dont il était encore plus généreux que le bon Sancho de ses proverbes. A force de recherches, nous savons enfin aujourd'hui que ce violent accès d'hypocondrie déjà accompagné de la plus effroyable jaunisse, ne provient que d'une malheureuse erreur grammaticale, échappée à table au vieillard dans un moment de verve, et qu'un collègue plus hargneux que malin, se permit de relever assez indécemment. Bref, le médecin ne nous dissimule pas que c'est un homme mort, si avant huit jours, l'aristarque qui a si cruellement blessé son amour-propre ne lui procure pas, ne fut-ce que par pitié, l'occasion de prendre avec usure sa revanche. Nous allons, en conséquence, nous hâter de tenter ce dernier moyen de salut. J'avais cru long-temps sur parole que les poëtes étaient seuls susceptibles d'une telle irritabilité ; mais j'ai eu lieu de me convaincre depuis, dans plusieurs discussions entre simples prosateurs, que la vanité, l'orgueil et la jalousie ne s'y glissent que trop fréquemment et finissent même quelquefois par les faire dégénérer en débats scandaleux ou ridicules. C'est pour en prévenir de semblables qu'une réflexion subite m'oblige de ne point encore déposer dans ce moment ma plume émoussée. Il est, en effet, des êtres si enclins à dénaturer les intentions les plus innocentes, que je ne serais pas étonnée d'en voir plus d'un prétendre, qu'en niant l'utilité des langues dites mères pour les jeunes gens appelés à des travaux purement industriels, j'ai voulu confondre dans cette exception les sujets pour qui elles peuvent être extrêmement avantageuses, lorsqu'elles ne leur sont pas d'une nécessité évidente ainsi qu'elles le deviennent dans un grand nombre de vocations. D'autres n'hésiteront pas à m'accuser de malveillance envers la classe si respectable des professeurs, parce que j'ai essayé de prouver que la punition la plus ordinaire qu'inflige la minorité d'entre eux n'atteint pas le but louable auquel on aspire. Peut-être, enfin, ira-t-on jusqu'à

oser avancer qu'en signalant dans l'enseignement, la modification dont on reconnaît aujourd'hui généralement l'urgence, j'aurais au moins dû faire de bonne foi la part des louanges sans me borner malicieusement à celle de la critique. Voici d'avance ma réponse. Les établissements nombreux dans lesquels l'étude des langues anciennes n'est point admise, ou n'est affectée qu'à une partie des élèves, ne justifient que trop bien le sentiment que j'ai manifesté. Quant aux louanges que j'aurais pu donner au zèle ainsi qu'aux talents des directeurs et professeurs de nos colléges, je ne m'en suis abstenue que parce que dans ma position il eût peut-être paru ridicule de vouloir apprécier ce qui est au-dessus de tout éloge. Ce témoignage dont je suis peu prodigue, et que je me plais à rendre, en ce moment, mais sans tirer à conséquence, paraîtra d'autant moins suspect, que personne ne peut douter de son désintéressement. Puissé-je n'avoir jamais à justifier mon silence que par de semblables motifs!

Vous voulez donc décidément, Madame, que je vous présente le triste tableau de notre agriculture. C'est, je vous l'avoue, m'imposer une rude, tâche et je ne prévois point comment il me sera possible de faire éclore pour vous quelques fleurs sur le terrain ingrat que vous me donnez à exploiter. N'importe, il suffit que vous m'ayez témoigné ce nouveau désir pour être certaine d'avance de mon dévouement. Mais je crains bien que dès le début de la carrière pénible dans laquelle vous me lancez, une autre fantaisie ne vous porte à m'en arracher brusquement pour répondre à de nouvelles séries d'interminables questions. Au reste, nous verrons bien.

TABLETTES LITTÉRAIRES.

DE DEUX SORTES DE GRANDEURS.

Il y a dans le monde deux sortes de grandeurs, toutes différentes. La première, qui est celle du peuple, est extérieure; la seconde, qui est celle des sages, est intérieure,

au contraire. Dans le lot de l'une, on trouve à la fois la richesse et la puissance ; dans le lot de l'autre on ne trouve que l'esprit et la raison, mais à un degré supérieur.

La grandeur matérielle, car c'est le nom de la première, occupe d'elle tous les hommes légers et superficiels, et le présent est son seul empire. La grandeur morale passe inaperçue dans le monde, et ce n'est presque toujours que chez la postérité qu'elle règne ; dans le présent, au contraire, elle est presque toujours en discrédit. On veut la juger, par ce qu'elle a d'extérieur ; et comme elle ne cherche jamais à imposer aux hommes, ce qu'elle a d'extérieur ne peut la faire remarquer.

Ce n'est pas aux hommes qui pensent qu'il faut faire observer combien l'une de ces deux grandeurs est au-dessus de l'autre. Ce ne sont pas eux qui se laissent prendre aux hochets de la vanité ou de la puissance. Il y a autant de distance entre ces deux grandeurs, qu'il y en a entre l'âme et le corps. Lisez l'évangile, ce livre vous montrera ce que c'est que la grandeur morale, sans qu'il y ait rien d'extérieur qui aide à la faire reconnaître. Ouvrez Suétone, vous y verrez ce que c'est que la grandeur matérielle réduite à elle seule ; celle-ci et hideuse et vile, quoique assise sur le premier trône du monde ; l'autre, au contraire, attire les respects et la vénération de l'univers, quoique dans une étable.

Il n'y a aucun point de contact entre ces deux grandeurs. Elles s'absorbent mutuellement. La grandeur morale peut s'unir à l'éclat extérieur ; mais si c'est celui-ci qui domine, il fait oublier l'autre. Auguste se piquait d'être poëte : mais la gloire du poëte a été bien vite effacée par celle du monarque. Bacon était revêtu, dans sa patrie, de la première dignité de l'état ; mais la postérité a oublié le chancelier, pour ne se rappeler que le philosophe.

Que penser donc des gouvernements modernes, qui, forcés de reconnaître que la grandeur morale était une puissance, ont voulu l'honorer à la manière des autres puissances de ce monde? ils ont commis une grande faute, et le génie qui a consenti à se laisser honorer de cette manière, a souscrit lui-même à sa déchéance. En effet, celui qui est roi par son génie, ne devient plus qu'un obscur sujet, sitôt que, par une distinction quelconque, il se range parmi quelques privilégiés.

Bien plus, celui qui contribue à la prospérité présente, soit réelle, soit apparente, de l'état, sera toujours récompensé plus magnifiquement que celui qui contribue au bien-être futur de l'humanité. La distinction accordée au génie sera donc toujours au-dessous de lui : s'il y a des gradations dans ces distinctions-là, il se rangera lui-même dans une hiérarchie où il lui faudra reconnaître des chefs parmi des intrigants, et des égaux parmi des sots. Si c'est par une charge qu'on prétend l'honorer, cette charge sera toujours beaucoup au-dessous de celle que tel enfant vient d'obtenir par droit de naissance.

Les distinctions sociales sont utiles, sans doute ; la grande machine de l'état en a besoin. Mais le génie dont le royaume, non plus, n'est pas de ce monde, ne les accepte que pour se dégrader. Auparavant, il n'y avait pas d'étalon auquel le peuple pût le mesurer; actuellement, on en trouvera de toutes parts, et on lui assignera, dans l'échelle sociale, une place bien au-dessous de la véritable. Il porte sa livrée sur sa poitrine, et le peuple ne peut s'y tromper.

ED. RICHER.

ERRATA.

Page 253, ligne 7, *au lieu de* Toi seul nous conduis, *lisez* : O souvenir ! toi seul nous conduis, etc.

Même page, ligne 31, *au lieu de* le point de Saturne, *lisez* : le point de soudure, etc.

NOTA. La plupart des articles du même auteur ayant été imprimés en son absence, il s'est glissé dans les numéros antérieurs un assez grand nombre de fautes semblables, que le lecteur peut aisément apercevoir.

SUR LES
TERRES VAINES ET VAGUES
SITUÉES EN BRETAGNE.

Aux pages 44 et suivantes d'un mémoire qui a obtenu le prix décerné en 1828, par la Société Académique de la Loire-Inférieure (1), j'ai dit que chaque vassal inféodé ne pouvait prétendre, dans les terres vaines et vagues, qu'une part correspondante à son ancien droit d'usage; d'où j'ai conclu:

1.° *Que la part des non réclamants appartenait à la commune et non pas aux autres vassaux;*

2.° *Que les communes étaient également propriétaires de tout ce qui excéderait la portion attribuée aux vassaux par l'art.* 10 *de la loi du* 28 *août* 1792.

Un éloquent et savant magistrat (2) attaque la première de ces deux conséquences: il convient que ce mode *serait plus juste* que celui qui a été adopté par le législateur. Il cite un arrêt de la Cour Royale de Rennes, conforme à ce mode. Mais il pense que cette doctrine est essentiellement erronnée, et que la jurisprudence l'a constamment condamnée.

Cette autorité imposante m'a fait un devoir de méditer de nouveau, et je me suis de plus en plus convaincu que l'arrêt cité de la Cour Royale de Rennes est en parfaite harmonie avec les véritables principes de la matière. Voyons si je ne m'abuse pas.

§ I.er

Ancien droit breton.

Sur ce point-là, du moins, j'ai l'avantage de me rencontrer avec M. Nadaud.

---

(1) Ce mémoire se vend, *au profit des pauvres*, chez M. Mellinet-Malassis, imprimeur-libraire, à Nantes.

(2) M. Nadaud, avocat-général à la Cour Royale de Rennes, dans son mémoire, p. 119, note 2.

Les seigneurs étaient réputés propriétaires des terres vaines et vagues...

Le droit de communer, qu'ils concédaient à leurs vassaux, ne les dépouillait point de cette propriété....

Les vassaux n'acquéraient ainsi qu'une espèce *de servitude de pacage.*

Ce droit était ordinairement concédé à chaque vassal, *en particulier* (1).

Ce droit était *limité*, en raison des terres productives que le vassal possédait sous le fief (2).

De là, deux conséquences nécessaires : 1.re, les terres vaines et vagues excédaient-elles le besoin ainsi *limité* des vassaux ; le seigneur pouvait, par la voie du cantonnement, les restreindre à la quantité d'arpents suffisante pour le pacage de leurs bestiaux.

2.e Cette servitude de pacage s'éteignait-elle ; l'extinction profitait au seigneur, propriétaire du fonds. Ainsi, lorsque, par l'un des moyens autorisés, le seigneur devenait propriétaire des immeubles ruraux auparavant possédés par son vassal, le droit de communer qu'avait ce dernier, cessait d'exister, par confusion : *nemini res sua servit jure servitutis.*

Le droit de communer de ce vassal *n'accroissait* point aux autres vassaux. Chacun d'eux restait *limité* à la faculté d'envoyer au pacage les *seuls* bestiaux qu'il pouvait nourrir pendant l'hiver, avec le produit des terres, à raison desquelles le droit de communer lui avait été concédé.

Il est donc vrai de le dire, sous la législation bretonne, le droit de communer était *individuel* et *limité* : première vérité.

§ II.

Article 10 *de la loi du* 28 *août* 1792.

Chacun sait que l'intention du législateur de cette époque, fut de *convertir en droit de propriété, l'ancien*

---

(1) Duparc, tome 2, p. 371.

(2) Duparc, tome 2, p. 391. = Journal du parlement, tome 5, p. 762.

droit d'usage des vassaux bretons: M. Nadaud en convient, dans son mémoire, p. 117.

Voilà donc l'esprit de la loi bien connu; chaque vassal n'avait qu'un droit de servitude. On voulut lui attribuer la propriété du terrain sur lequel il exerçait cette servitude; *d'usager* qu'il était, on crut convenable d'en faire un *propriétaire*. On changea la *nature* de son droit, mais l'on n'eut pas même la pensée d'étendre indéfiniment les limites de ce droit, et de lui attribuer des terres *non soumises* à son ancien droit d'usage, M. Nadaud le reconnait, c'eût été une injustice; il ne faut donc pas la supposer.

Non-seulement l'esprit, mais le sens grammatical de l'art. 10 est favorable à notre opinion.

A qui cet article donne-t-il la propriété des terres vaines et vagues? de préférence, aux vassaux qui étaient *en possession du droit* d'y communer.

L'attribution de la propriété n'a donc pas d'autre base que la *possession du droit* de communer. Ici, la possession du droit de communer détermine le droit de propriété: celui-ci se réfère à l'autre.

Eh! bien, nous avons vu que le droit de communer était un droit *individuel et limité*. Le droit de propriété, *enté* sur la possession du droit de communer, est donc aussi un droit *individuel et limité*.

Un exemple fera mieux ressortir cette vérité:

Un seigneur avait, pour vassaux inféodés individuellement du droit de communer sur une lande contenant cent arpents, les nommés *Adrien*, *Bernard* et *Charles*.

En raison des terres qu'ils possédaient sous le fief, chacun de ces trois vassaux ne pouvait conduire au pacage que 10 têtes de bétail.

Deux arpents sont jugés suffisants pour le pacage de ces dix têtes.

Le seigneur fait assigner à ces vassaux trois cantons de landes, savoir: à Adrien, la partie A; à Bernard, la partie B, et à Charles, la partie C, contenant chacune deux arpents.

Il est bien certain qu'aucun de ces trois vassaux n'aurait pu sortir des limites de son cantonnement. Borné au droit de communer sur ses deux arpents, il

n'aurait pas eu le droit d'envoyer ses bestiaux sur les 54 autres arpents, dont le seigneur aurait eu la faculté de disposer librement.

Il est également certain que si le seigneur avait acquis les propriétés rurales de son vassal Adrien, ou s'il lui avait succédé par droit de deshérence ou autrement, le droit de communer sur le terrain A, se serait éteint au profit du seigneur.

Apparaît l'art. 10 de la loi du 28 août 1792. Qu'attribue-t-il à ces trois vassaux ? Il convertit uniquement, en droit de propriété, leur ancien droit d'usage. En conséquence, Adrien devient propriétaire de la partie A, Bernard de la partie B, et Charles de la partie C.

Pourquoi ? Parce que chacun d'eux était en possession *du droit* de communer sur chacun des trois terrains mentionnés.

Mais ils ne seront pas propriétaires des 54 autres arpents, en dehors de leurs cantonnements.

Pourquoi ? Parce que la législation bretonne ne leur accordait aucune espèce de droit sur ces 54 arpents; qu'ils n'avaient pas la possession *du droit* d'y communer, exigée par la loi de 1792 ; qu'eussent-ils néanmoins envoyé leurs bestiaux pacager sur ces 54 arpents, c'eut été un fait inefficace, aux termes de l'art. 393 de la coutume de Bretagne ; un abus que la loi de 92 n'a pas déclaré *acquisitif* d'un droit.

A défaut de vassaux, étant en possession *du droit* de communer sur ces 54 arpents, il faut donc les attribuer aux communes, qui sont substituées, par la législation générale de la France, aux droits des ci-devant seigneurs (1) ; aux communes, qui sont appelées par notre article 10 lui-même, toutes les fois qu'il ne se présente pas de vassaux ayant les qualités voulues par la loi.

Demandons-nous maintenant à qui seront dévolues les portions d'*Adrien* et de *Bernard*, si eux-mêmes ne les réclament pas ?

M. Nadaud veut que, dans l'exemple posé, les 4

(1) Voir les lois du 28 août 1792 et 10 juin 1793.

arpents qu'*Adrien* et *Bernard* auraient pu réclamer conformément à l'art. 10 de la loi du 28 août 1792, *accroissent* à leur co-vassal, Charles, et non pas à la commune. Nous ne saurions partager cet avis :

D'abord, M. Nadaud reconnaît lui-même que ce résultat serait déraisonnable. En effet, si on l'admettait, il pourrait arriver que le vassal, qui n'avait autrefois le droit de conduire au pacage, qu'une *seule* tête de bétail, sur une lande de mille arpents, deviendrait propriétaire *unique* de la *totalité* de cette lande ; ce qui repugne à l'équité (1). Ensuite, sur quelle expression de la loi se fonde-t-on, pour arriver à un semblable résultat ? Nous n'en voyons pas une seule qui tende même indirectement à l'établir.

L'art. 10 de la loi du 28 août 1792, porte : « *Les* » *terres* vaines et vagues..... appartiendront exclusive- » ment, soit aux communes, soit aux habitants des » villages, soit aux ci-devant vassaux qui sont actuel- » lement *en possession du droit* de communer.... *dans* » *lesdites terres*..... »

Mais il ne faut pas perdre de vue que les vassaux bretons n'étaient en possession *de ce droit*, que pour les terres *nécessaires au besoin du pacage*. Dans l'exemple ci-dessus posé des trois vassaux individuellement *cantonnés*, chacun d'eux n'était en possession que *du droit* de communer sur les deux arpents désignés.

Charles, l'un de ces vassaux, n'était pas en posses-

---

(1) Ce n'est pas là une simple hypothèse ; cette prétention s'est rencontrée, dans l'espèce suivante :

Sous la baronnie de Montrelais, il y avait de nombreux terrains vains et vagues. Par résultat de la loi du 20 mars 1813, le gouvernement força la commune d'en vendre pour environ 60,000 fr. Il en reste encore beaucoup qui sont invendus, et que la commune afferme.

En 1826 ou 1827, le comte de Rezé, héritier de l'un *des nombreux vassaux* inféodés de la baronnie de Montrelais, a demandé *seul* à la commune, et le prix des terrains vendus, et la remise de tous ceux qui n'ont pas encore été aliénés ; de sorte que l'objet de la demande du comte de Rezé, est d'une valeur de plus de cent mille francs.

Le tribunal d'Ancenis a décidé que le comte de Rezé ne pouvait réclamer qu'une part proportionnelle à son ancien droit d'usage.

Le comte de Rezé s'est rendu appelant, et la Cour Royale de Rennes aura bientôt à se prononcer, *de nouveau*, sur cette importante question.

sion du droit de communer sur les terres formant les cantonnements d'Adrien et de Bernard : la loi nouvelle, pas plus que la loi antérieure, ne lui confère aucune espèce de droit sur ces terres.

Pour établir un droit *d'accroissement*, au profit des co-vassaux, il faudrait dans la loi de 1792, une disposition formelle que l'on n'y rencontre pas.

Nous avons, il est vrai, pour la clarté du raisonnement, supposé un cantonnement pré-existant : mais cela n'influe en aucune manière sur les conséquences. Nous croyons avoir démontré (1) que le *droit* des vassaux était le même, qu'il y eut ou non cantonnement ; la servitude d'usage s'analysait toujours dans le *droit* de conduire au pacage, un nombre limité de bestiaux. Sans cantonnement, les vassaux ne pouvaient pas *légalement du moins*, excéder ce nombre, et les limites du cantonnement étaient elles-mêmes calculées sur ce nombre, de sorte que tout ce que nous avons dit, dans l'hypothèse d'un cantonnement, s'applique nécessairement au cas où ce cantonnement n'aurait pas été opéré.

Qui ne sait, d'ailleurs que l'état *d'indivision* n'altère point les proportions *du droit* de propriété ? chaque co-propriétaire d'un fonds *indivis* n'a qu'une quotité respective qui, à moins de convention, ne *s'accroît* pas de la quotité des autres co-propriétaires.

Le système adopté par M. Nadaud tendrait à faire du droit de communer, un droit *indivisible* entre les vassaux. Or, rien n'est moins *indivisible* que l'exercice *du droit de pacager, de couper bois et litières*,.. non-seulement chaque vassal pouvait en user *isolément*, mais encore *partiellement*. Aussi, Dumoulin et Pothier rangeaient-ils dans la catégorie des choses *divisibles*, la servitude de pacage.

Quant à la solidarité de la rente que le seigneur stipulait souvent, nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit à la page 46 du mémoire : il est évident que cette solidarité était convenue dans l'intérêt seul du seigneur, et que la solidarité de *l'obligation* des vassaux, ne rendait point leur *droit indivisible*.

---

(1) Voyez notre Mémoire, p. 49.

Il est donc certain que la portion des vassaux non-réclamants *n'accroît* point aux autres, et qu'elle doit profiter à la commune.

En effet, les communes sont, en général, substituées aux droits des ci-devant seigneurs, sur les terres vaines et vagues.

Ce principe ne reçoit d'exceptions qu'en faveur des vassaux bretons, qui se trouvaient, à l'époque du 28 août 1792, en possession *du droit* de communer dans ces terres. Là où la possession que de ce *droit* n'existe pas, la règle générale, favorable aux communes, reprend tout son empire, et, comme nous l'avons vu, chaque vassal breton n'avait de *droit* que sur le nombre d'arpents nécessaires au pacage de ses bestiaux: d'où la conséquence *qu'au-delà*, il n'avait personnellement aucun droit; qu'il ne peut pas argumenter du prétendu droit de son voisin; qu'il le peut d'autant moins que ce voisin lui-même ne pourrait *utilement* réclamer qu'en prouvant qu'*à l'époque du* 28 *aout* 1792, *il était en possession du droit de communer.*

§ IIIe.

Jurisprudence.

Par son arrêt du 27 août 1827, la première chambre de la Cour Royale de Rennes a consacré l'opinion que combat M. Nadaud. « Considérant, dit l'arrêt, *qu'il est* » *contraire à tous les principes* de prétendre qu'un seul » de ces co-propriétaires (les vassaux) puisse réclamer » les portions de ses consorts, lorsque ceux-ci gardent » le silence; que la loi n'a donné à chacun qu'une por- » tion de la propriété de la tenue du Cestrais, et que » dès-lors, le sieur Lemarié ne peut s'attribuer la totalité » de cette lande. »

» Qu'en vain il argumente de la *nature solidaire* de » l'ancienne tenue de Cestrais: la solidarité n'existait » que dans l'intérêt du ci-devant seigneur, pour le » paiement de ses redevances; mais la jouissance des » vassaux était *seulement indivise.*

« Considérant d'ailleurs qu'en conférant à chaque » vassal cette propriété indivise, la loi du 28 août

» 1792, n'a en effet, donné à aucun des propriétaires, » *le privilége de faire valoir et de s'approprier les droits* » *de ses consorts, dans le silence de ceux-ci. etc...* »

Certes, voilà des considérants qui sont parfaitement indépendants du titre produit par le sieur Lemarié, titre qui n'a pu avoir l'influence que lui suppose M. Nadaud. La cour raisonne, ici, *en pur point de droit.*

On dit que cet arrêt n'aurait passé que *mutis contradicentibus....* (1) Je n'ai pas été initié aux délibérations de la cour; mais je ne vois pas ce que l'on aurait pu opposer à la saine doctrine rappelée dans les considérants de cet arrêt.

M. Nadaud donne, par extrait, la notice de plusieurs autres arrêts, rendus par la même cour. Ou je me trompe, ou dans l'espèce de ces arrêts, on n'agitait pas même la question qui nous occupe. L'arrêt *sur interlocutoire* du 28 novembre 1828, ne contredit, en aucune manière, celui du 27 août 1827. « Il dit que l'art. » 10 de la loi du 28 août 1792, attribue aux ci-devant » vassaux, *de préférence aux communes*, la propriété » *exclusive* des terres vaines et vagues... Lorsque les » vassaux étaient à l'instant de la promulgation de cette » loi, en possession du droit de communer. »

Cela est vrai; mais encore une fois, chaque vassal n'était en *possession du droit* de communer que sur le nombre d'arpents nécessaires aux besoins du pacage. Il n'avait aucun *droit* sur la portion nécessaire aux autres vassaux; c'est ce que l'arrêt du 27 août 1827 a décidé, et c'est ce que n'ont sûrement point voulu contester les magistrats qui ont rendu l'arrêt du 28 novembre 1828.

§ IVe.

M. Nadaud trouve que, dans la pratique, il serait habituellement difficile et très-fréquemment impossible de se conformer au mode que je propose. M. Nadaud s'exagère ici les difficultés :

1.° L'aveu que représentera le vassal réclamant, indi-

(1) Mémoire de M. Nadaud, p. 120.

quera par le détail, les terres cultivées, à raison desquelles le droit de communer lui avait été concédé.

2.° Nous ne sommes pas encore assez éloignés du 28 août 1792, pour qu'on ne puisse distinguer les anciennes terres cultivées, d'avec les terres défrichées depuis cette époque : l'état des fossés, l'âge des arbres, la notoriété locale indiqueront d'une manière assez certaine, la quantité des anciennes terres cultivées. Ce point de départ connu, on arrivera facilement à déterminer, 1.° le nombre de bestiaux que le réclamant pouvait envoyer au pacage ; 2.° La quantité d'arpents nécessaires au pacage de ce nombre de bestiaux, et par conséquent, la portion de lande qui, d'après l'art. 10 de la loi du 28 août 1792, doit appartenir à l'ancien vassal réclamant.

C'est ainsi que, dans plusieurs affaires, le Tribunal de Nantes et la Cour royale de Rennes ont ordonné de procéder, notamment dans l'affaire des afféagistes et des vassaux des Huctières.

H. C. L.

ENCORE UN MOT
SUR LES TERRES VAINES ET VAGUES
DE LA BRETAGNE.

M. R. de B. vient de faire de longues observations critiques sur le Mémoire auquel la Société Académique de la Loire-Inférieure a cru devoir accorder le premier prix (1).

Selon M. R. de B., l'auteur de ce mémoire a *manqué son but*, et son opinion *est fausse et dangereuse*.

Suivant lui, c'est *l'état* qui est propriétaire *de la majeure partie des landes de la Bretagne*.

La forme de ce jugement est bien sévère ! examinons s'il est fondé.

(1) Voyez le *Lycée Armoricain* ; vol. 13, livraison 74.°, p. 105 et suiv.

Que fait ici la conquête des Gaules par les Francs, se demande M. R. de B? Que font les efforts de la féodalité, en France, sous la seconde race? (1).

La réponse est facile: le droit des ci-devant Seigneurs sur les terres vaines et vagues, dérive de la féodalité, et la féodalité elle-même s'introduisit à la suite de cette conquête. Cette vérité historique est au moins aussi utile que la mention *de la promenade de Maxime, suivi de Conan Mériadec* (2).

L'auteur du mémoire, quoi qu'en dise M. R. de B., n'a point *cherché à attribuer aux communes le plus posssible de terres vaines et vagues* (3). Il a cru faire, *suivant la loi*, la part aux vassaux et aux communes. Il peut s'être trompé; mais il n'a point écrit dans *un esprit de système.*

M. R. de B. veut *que la féodalité ait été abolie au profit de l'état, et non au profit des communes* (4).

Nous croyons qu'elle a été abolie au profit de tous ceux sur qui pésait cette gothique puissance; notamment au profit *des communes et des particuliers.* Comment M. R. de B. pourrait-il le nier? C'est une proposition écrite sur le frontispice de la loi du 28 août 1792, et rappelée dans l'art. 9, sect. 4 de la loi du 10 juin 1793.

Il n'est pas exact, ajoute M. R. de B., *de dire, surtout en Bretagne, que les terres vaines et vagues sont censées appartenir aux communes, et encore moins qu'elles leur appartiennent de leur* NATURE. (5)

L'auteur du mémoire n'a point dit cela, et M. R. de B. se crée à plaisir cette objection.

C'est à tort, continue M. R. de B., *que notre auteur forme en sections de communes, les propriétaires d'une même tenue.* (6)

Le critique ne m'a pas compris: j'ai dit que les terrains vagues, dépendant des *tenues*, paraissaient plutôt des *propriétés indivises* que des *biens commu-*

(1) *Lycée*, loc. cit., p. 107.
(2) *Ibid.*, p. 107.
(3) *Ibid.*, p. 106.
(4) *Ibid.*, p. 108.
(5) *Ibid.*, p. 109.
(6) *Ibid.*, p. 110.

naux;..... que les vassaux inféodés du droit de communer ne formaient certainement point, entr'eux, des sections de communes; mais que la proportion *dans les droits* étant conservée, *conformément aux titres*, il n'y avait nul inconvénient à assimiler aux sections de commune les habitants des villages bretons, *unis par un intérêt local et commun*. Ce *lien commun* est, aux termes de la loi et de la jurisprudence, ce qui caractérise les sections de communes. Sans *un inconvénient*, que M. R. de B. ne se donne pas même la peine de signaler, la critique dégénère donc, ici, en une pure logomachie.

M. R. de B. prétend que les *communes ne sont pas devenues propriétaires des terres vaines et vagues à l'occasion desquelles les anciennes paroisses bretonnes payèrent à Sa Majesté une somme de* 150,000 *francs*.(1).

Distinguons entre la législation *antérieure* et la législation *postérieure* à la révolution:

J'avoue n'avoir pu me procurer, pour les vérifier, la déclaration du 5 juillet 1689 et l'arrêt du conseil de 1691. Je n'en ai parlé que d'après le traité de M. Varsavaux sur les communes (2).

Mais, de ce traité, il résulte que Sa Majesté concéda bien aux paroisses les terres *vaines et vagues*; que moyennant ces 150,000 francs, les paroisses *de la situation* furent assimilées, quant à ces terres vaines et vagues, aux communautés d'habitants, dans les provinces où elles possédaient des biens *communaux* (3); que parconséquent, les articles 4 et 5, titre 25 de l'ordonnance du mois d'août 1669, étaient applicables à ces paroisses.

Mais, sans nous occuper davantage du droit ancien, n'est-il pas évident que la loi de 1792 était applicable à tous les terrains vains et vagues, que l'ancienne coutume de Bretagne attribuait aux ci-devant *Seigneurs* bretons? L'art. 10 de cette loi ne fait point de distinction entre les terres vaines et vagues *reputées* la propriété des simples seigneurs, et les terres semblables

(1) *Lycée*, loc. cit. p. 110 et 111.
(2) V. ce traité, p. 211 à 236.
(3) Traité des communes, par M. Varsavaux, p. 231, 234, 235, 261, 271.

reputées la propriété de Sa Majesté, en tant qu'elle était considérée comme Seigneur breton.

M. R. de B. parle *du domaine de la couronne*;.... mais il fait ici une grave confusion : on ne doit pas entendre, par *domaine* de la couronne, les terres vaines et vagues, qui n'étaient censées appartenir au Roi qu'en sa qualité de *Seigneur Breton*, *de possesseur de fief* et par la *seule influence* du régime féodal.

On a toujours distingué les terres du domaine *réel* du Seigneur d'avec les terres qui n'étaient réputées lui appartenir que par une *fiction* du droit de la féodalité,

Un seigneur breton pouvait posséder des terres vaines et vagues, *à titre de propriétaire* et abstraction faite de sa qualité de seigneur : il n'en a pas été dépouillé.

La loi nouvelle n'a fait autre chose que de détruire cette *fiction* qui, *à cause de sa qualité de seigneur*, le faisait *réputer* propriétaire de certains terrains vains et vagues, sur lesquels il n'avait d'ailleurs aucune espèce de droit.

Cette distinction que l'on applique tous les jours, à l'égard des simples seigneurs, est également applicable à Sa Majesté, considérée comme possesseur de fiefs en Bretagne.

D'ailleurs, l'art. 31 de la loi des 22 novembre, 1.er décembre 1790, respecte, sauf une modification, les aliénations faites jusqu'à ce jour, par contrat d'inféodation, etc., *des terres vaines et vagues*.

Dans notre opinion, cela ne concerne que les *terres-domaines*; mais, enfin, lorsqu'on voudrait supposer qu'il s'agit, dans cet article, des terres vaines et vagues telles que celles qui nous occupent, nous pensons que les actes de 1689 et 1691 devraient être considérés comme suffisants, pour attribuer aux communes *de la situation*, les terres vaines et vagues à l'occasion desquelles Sa Majesté reçut une somme de 150,000 fr.

Mais, ce qui surprend M. R. de B., c'est de remarquer que je ne me suis occupé que des communes et des vassaux, sans songer à l'état, qui est le principal prétendant, et dont les droits sont écrits dans l'art. 11 *de la loi de* 1792, *et dans l'art.* 12, *section* 4 *de celle de* 1793 (1).

(1) P. 114 et 115.

J'avoue que le reproche serait fondé, si l'état avait, *sur les terres vaines et vagues de la Bretagne*, les droits que lui attribue M. R. de B.

Mais c'est surtout ici qu'il s'égare.

Oui, l'art. 11 de la loi du 28 août 1792 aurait eu pour résultat d'attribuer à l'état la majeure partie des landes de la Bretagne, au préjudice même des bas-saux inféodés du droit de commune.

J'ignore si le texte de cet article répondait à la pensée du législateur; mais, d'après la rédaction *en masse et totalité*, les dispositions de l'art. 8 ne paraissent point, comme l'observe M. R. de B., il y avait peu de landes en Bretagne, qui ne s'étendissent sous deux ou même sous plusieurs seigneuries.

Quoiqu'il en soit, l'Etat, que M. R. de B. appelle le *principal prétendant*, n'a jamais rien prétendu de semblable.

Des partages de landes, des ventes de landes ont été opérés. Des procès nombreux ont été plaidés et jugés, à l'occasion des landes. Tout cela s'est fait sous les yeux des agents du gouvernement, à la connaissance du ministère public et de l'administration des domaines, avec l'autorisation des préfets, en vertu même d'ordonnances royales toujours nécessaires pour la validité des ventes consenties par les communes, et, à aucune époque, l'état ne réclama.

Cependant, la majeure partie de ces landes *partagées ou vendues*, s'étendaient ou dans plusieurs communes ou dans plusieurs seigneuries; elles auraient appartenu à l'état, si le système de M. R. de B. était vrai.

Mais il ne l'est pas, nous soutenons (et abstraction faite de toute autre circonstance), non-seulement que la disposition de l'art. 11 de la loi du 28 août 1792 est tombée en *désuétude*; mais il est évident que cette disposition a été abrogée par l'article 4 de la loi du 10 juin 1793, qui ne rappelle, aucunement la restriction mentionnée dans l'article 8 de la loi du 28 août 1792. Abrogée par l'art. 1 de la loi du 10 juin 1793, qui spécifie quelles sont les parties des biens communaux, appartenant à la nation, et qui ne comprend point les dunes vaines et vagues, dont parlait l'art. 11 de la loi du 28 août 1792.

Aussi, les différentes mesures prises par le gouvernement, pour réprimer les usurpations particulières commises sur les terres vaines et vagues, ne l'ont-elles été que dans l'*unique intérêt des communes*. C'est ce que prouvent, et la loi du 9 ventôse an XII, et l'ordonnance du 23 juin 1819. Dans le système de M. R. de B., la plupart des usurpations se fussent commises au préjudice de l'état, et l'état aurait agi comme si elles ne blessaient que l'intérêt des communes! Cela n'est pas tolérable, et il faut en conclure que depuis la loi du 10 juin 1793, l'état ne s'est point considéré comme propriétaire des terres vaines et vagues, qui s'étendaient, ou dans différentes communes, ou dans différentes seigneuries.

L'idée dominante de M. R. de B. le conduit à mésinterpréter d'une manière bien étrange l'art. 12, sect. 4 de la loi du 10 juin 1793: il veut que les terres vaines et vagues que la coutume réputait appartenir aux *bénéficiers ecclésiastiques, monastères, communautés séculières et regulières, ordre de Malte et autres corps ou communautés, aux émigrés même*, aient été dévolues à l'état, par cet article de loi. Or, dit-il, comme tous ou presque tous les Seigneurs Bretons étaient émigrés, il ne reste rien ou presque rien pour les communes.

Il aurait pu ajouter que, dans son système, il ne *restait rien ou presque rien*, pour les vassaux inféodés du droit de communer; car si l'article cité a l'étendue que lui suppose M. R. de B., il *désapointe* tout aussi bien les anciens vassaux, que les communes.

Mais comment n'a-t-on pas senti que cet article, en parlant de la *partie* des communaux *possédée* ci-devant par les bénéficiers ecclésiastiques, etc., n'avait point eu en vue *les terres vaines et vagues*, telles surtout qu'elles existaient en Bretagne!

Il faut donner au mot *possession*, employé dans l'article 12, le sens qu'il a dans les articles précédents de la même loi. Abstraction faite de sa qualité de seigneur, un individu, un corps, une communauté, pouvait avoir acquis un bien communal et le posséder au même titre que ses autres *domaines privés*. Si cet individu n'avait pas émigré, si ce corps ou communauté n'avait pas été supprimé, il aurait pu se faire maintenir en possession.

L'état étant appelé à ses droits, par l'effet des lois relatives à ces suppressions et à l'émigration, c'était une conséquence que l'état devînt aussi propriétaire de la *partie* des biens communaux, que ces personnes avaient ainsi *possédée*; et pour lever toutes les incertitudes, le législateur de 93 le dit formellement.

M. R. de B. ne veut pas que les communes de la Bretagne aient la moindre part aux terres vaines et vagues, si elles ne prouvent qu'elles étaient à l'époque du 28 août 1792, *en possession du droit d'y communer* (1).

C'est une erreur : quand il y a des vassaux inféodés *du droit* de communer, ils doivent être préférés aux communes qui n'ont pas cet avantage; de telle sorte que ces vassaux prélèvent, *en propriété*, une partie correspondante à leur ancien droit d'usage.

Mais quand il n'y a pas d'inféodation du droit de communer, à qui appartiendront ces landes?

Pas à l'état: nous avons, à cet égard, démontré l'erreur de M. R. de B.

Pas à l'ancien seigneur: on ne l'a point prétendu, du moins à notre connaissance.

Il faut donc les attribuer aux communes.

Sans doute, l'art. 10 de la loi du 28 août 1792, est exceptionnel et déroge au droit général. Mais il n'y déroge qu'en faveur des anciens vassaux inféodés du droit de communer. Eux seuls peuvent réclamer le bénéfice de l'exception. L'exception doit elle-même se restreindre au cas pour lequel elle a été établie. Hors ce cas, il faut rentrer sous l'empire de la règle générale, et la règle générale veut que les terrains vains et vagues, appartiennent aux communes (2).

Enfin, M. R. de B. prétend *qu'aux termes de l'art. 9 de la loi du 28 août 1792, les communes bretonnes auraient dû, à peine de déchéance, former leur réclamation dans le délai de cinq ans.* (3).

Il se trompe : les articles 8 et 9 de cette loi ne sont que pour le cas où une commune réclame *contre son*

(1) P. 116 et 117.

(2) Loi du 28 août 1792, art. 9. Loi du 10 juin 1793, sect. 4, art. 1 et 2.

(3) P. 117.

ci-devant Seigneur, lequel était *en possession* des terrrains réclamés. C'est ce qui résulte des termes mêmes de ces articles et de plusieurs arrêts rendus par la Cour de Cassation. Chose singulière ! C'est même ce que dit M. Merlin dans le passage cité par M. R. de B. (1). Quand une commune veut se faire *réintégrer* (2) dans la propriété et possession d'un terrain, on conçoit bien qu'elle soit assujettie a réclamer dans un délai déterminé. Mais quand il s'agit de terres vaines et vagues, comme les landes de la Bretagne (que ne possédaient pas les Seigneurs, dans le sens de la loi de 1792), on ne concevrait pas dutout une action *en revendication*.

Nous avons répondu aux critiques de M. R. de B. Il s'est créé un systême tout nouveau ; un systême auquel personne n'avait songé. Il veut, *malgré l'Etat*, rendre l'Etat propriétaire de la presque totalité des landes de la Bretagne, même au préjudice des anciens vassaux inféodés ! Il ne veut pas que, dans l'absence de ceux-ci, les communes de la Bretagne soient traitées comme les autres communes du royaume !!! Nous croyons avoir demontré l'erreur de ce systême. Nous persistons à pènser qu'il faut attribuer aux vassaux bretons tout ce que la loi leur confère, et aux communes, tout ce qui n'appartient pas aux ci-devant vassaux. C'est le moyen de concilier tous les intérêts légitimes. Disons-le, c'est le moyen d'empêcher les voies de fait que paraît redouter M. R. de B. Croit-il, par exemple, que les vasssaux, *dépouillés au profit de l'Etat*, seront plus satisfaits que s'ils partageaient avec les communes. H. C. L.

LA SOULE.

Tous les habitants du Morbihan, et surtout les anciens élèves du collége de Vannes, connaissent le jeu de la soule. C'était jadis la récréation en vogue,

(1) Nouv. Rep. au mot communaux, §. 2, art. 3.
(2) C'est l'expression même de la loi du 28 août 1792, art. 8 dont l'art. 9 n'est qu'une suite.

le passe temps favori des jours de congé ; et, malgré les accidents graves inséparables d'un exercice qui exige plus de force que d'adresse, telle était l'ardeur des joueurs que les chutes, les coups ou les contusions ne pouvaient la rallentir.

Le droit de faire jouer à la soule et de la lancer, était jadis un droit féodal que certains seigneurs exerçaient envers leurs vassaux ; plus tard, ce fut le jeu en faveur parmi les écoliers. La soule est un ballon en cuir rempli de son comme une balle de paume. Aussitôt qu'on l'a lancée en l'air, les joueurs font assaut d'adresse et surtout de vigueur pour se l'arracher. On se pousse, on se heurte, on se culbute, et enfin la victoire demeure au joueur assez heureux ou assez adroit pour *loger la soule* ; c'est-à-dire pour la faire entrer dans une maison. C'est à lui qu'appartient le droit de la lancer le jour suivant, et cet honneur, quoique chèrement acheté parfois, est toujours envié.

Quelques antiquaires (1) prétendent que ce jeu de la soule est un reste du culte que les Celtes rendaient au soleil. Selon eux la forme sphérique du ballon représente cet astre ; on le lance en l'air afin de le faire toucher au soleil, et lorsqu'il retombe, on se le dispute comme un objet sacré ; à l'appui de cette opinion, ils invoquent l'étymologie du mot *soule*, qui dérive, suivant eux, du celtique *sul*, soleil.

Une étymologie contestée me semble une base bien fragile pour expliquer un usage ancien ; mais sans chercher à en deviner l'origine, qu'il me soit permis de faire ici un rapprochement assez curieux. Au moment de la conquête du Mexique par Cortès, un usage absolument semblable à celui que nous venons de décrire, existait parmi les naturels. Voici le passage qu'on lit à ce sujet dans Solis, historien espagnol, qui a raconté, dans le plus grand détail, tout ce qui est relatif au Mexique et à l'expédition de Cortès. Je traduis littéralement.

« Les Mexicains connaissaient aussi le jeu du ballon. Une balle composée d'une espèce de gomme, et qui rebondissait à une grande hauteur, était lancée en l'air ; des joueurs partagés en deux bandes égales se

(1) V. Essai sur les Antiquités du Morbihan, par M. Mahé.

la disputaient long-temps ; et enfin, celui qui la faisait arriver au terme fixé, gagnait la partie. L'on attachait tant d'importance à cette victoire, que les prêtres y assistaient, portant solennellement entre leurs bras le Dieu de la paume. Après l'avoir exposé à tous les regards (étrange superstition), ils conjuraient le *hasard* au moyen de certaines cérémonies dont l'effet, suivant eux, était de détruire son influence au jeu, et de rendre égale la fortune des joueurs.

(*Conquista de la Nueva Espana de Solis*, *cap.* 15, *liv.* 3, *in fine.*)

Au rapport des voyageurs, ce jeu de balle est encore en usage au Mexique parmi les naturels. Leurs ballons, comme au temps de Cortès, sont faits de caout-chou, vulgairement appelé gomme élastique, et, quoique pesant, ils rebondissent plus haut que les ballons remplis d'air. Il est assez extraordinaire de voir le même usage observé, avec des circonstances semblables, dans deux contrées, situées à trois mille lieues de distance. La ressemblance serait encore plus étrange, si réellement le jeu de la *soule* était dans l'origine une espèce de culte rendu au soleil, car l'on sait que chez les Mexicains le soleil était la première divinité. Ne pourrait-on pas supposer cependant que la soule a été introduite dans le Morbihan par quelque navigateur, au retour d'une expédition au Mexique. J'avoue que cette conjecture lui enlèverait les honneurs de l'antiquité, mais n'est-elle pas confirmée par cette circonstance digne de remarque, que tandis que les œufs de Pâques, le Guillonet, les pots cassés le jour de la *Quasimodo*, et plusieurs autres usages aussi bizarres, se sont conservés dans toute la Bretagne. (1) Le jeu de la soule est particulier au Morbihan. A.

LE SOLEIL COUCHANT

IMITÉ DE L'ANGLAIS.

J'aime l'heure où du soir les coursiers hors d'haleine
Se précipitent dans les flots.

(1) V. la Promenade au Croisic, par M. Gustave Grandpré.

J'aime à voir, au couchant, sa lueur incertaine
Trembler sur le crystal des eaux.

Mon âme caressant une vaine chimère,
S'énivre alors d'un fol espoir.
Il me semble, en suivant des sentiers de lumière,
A ton île aborder ce soir.

B.

EPIGRAMME

IMITÉE DE PANANTI NEGRI CAPELLI E BIANCA BARBA.

Jeune homme à barbe grise et chevelure noire,
Damis est, dites-vous, un prodige nouveau. —
Rien de plus simple. Sa mâchoire
Travaille plus que son cerveau.

B.

TRAITÉ
DES ACTIONS POSSESSOIRES,
PAR M. AULANIER,
AVOCAT A SAINT-BRIEUC.

Si l'on remonte par la pensée à l'origine de la propriété chez les hommes, il est impossible d'y assigner une autre source que le droit d'occupation. C'est ce que le philosophe de Genève a exprimé dans son discours sur l'inégalité des conditions par une véritable boutade. « Le » premier qui ayant enclos un terrain s'avisa de dire » *ceci est à moi* et trouva des gens assez simples pour » le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. »

Tous les moyens d'acquérir que nous connaissons se ressentent encore de cette origine commune, et ne sont, en effet, que des conséquences de l'occupation primitive de la terre par les premiers possesseurs. La possession pro-

longée pendant le temps nécessaire pour faire présumer le droit produit la prescription, et cette prescription est d'autant plus facile, le temps nécessaire pour l'opérer est, en général, d'autant plus court, que les peuples sont plus près de l'état de nature. C'est ainsi que, suivant la loi des douze tables, la prescription s'acquérait par deux ans pour les immeubles et par un an pour les meubles. Les divers contrats imaginés par le droit naturel ou adoptés par le droit civil servent à transmettre la possession plus ou moins modifiée. Les transmissions mêmes qui s'opèrent par succession ou par testament ne sont que la continuation de la possession du défunt en faveur de ses héritiers. Aussi voit-on chez les peuples primitifs le droit de succéder, se restreindre à ceux des héritiers qui habitaient avec le père de famille, à l'exclusion de ceux qui ayant formé un établissement séparé, n'avaient pas pu continuer immédiatement l'occupation du possesseur.

Dans notre civilisation avancée, les effets de la possession sont à la vérité beaucoup plus limités. L'usage de l'écriture, devenu général, en fournissant les moyens de conserver la mémoire des faits anciens constitutifs des droits, n'a pas laissé la même importance à la détention actuelle. Cependant la possession produit encore deux effets considérables : l'un consiste à faire présumer l'existence du droit jusqu'à preuve contraire, et l'autre donne à celui qui possède le privilége d'être maintenu dans sa jouissance et d'invoquer la force des lois contre quiconque entreprendrait de l'y troubler.

La maxime : *spoliatus antè omnia restituendus*, est une des principales sauve-gardes de la sécurité des peuples. C'est un corollaire de cette autre règle qui, dans l'état social, ne permet pas de se faire justice à soi-même. L'ordre serait à chaque instant troublé, si la loi avait laissé aux passions et à l'intérêt privé le soin de redresser les prétendus torts de la possession.

Les termes de *complainte*, *réintégrande*, *possessoire*, *petitoire*, *saisine*, *nouvelleté*, *recréance*, *etc.* Mots barbares qui effraient à juste titre les personnes étrangères à la science des lois, n'offrant donc que les développements d'une idée aussi sage que nécessaire à l'ordre

des sociétés ; c'est le provisoire accordé à la possession actuelle jusqu'à ce que les pouvoirs légitimes aient prononcé sur les contestations dont le droit du possesseur peut être l'objet. C'est la création de moyens rapides pour la faire respecter ou pour la rétablir quand elle a été troublée par voie de fait.

Nos lois nouvelles ont confié l'application de ces moyens à des magistratures spéciales, rapprochées des justiciables, et qui ne méritent jamais mieux le titre dont elles sont honorées que par le soin qu'elles mettent à la conservation de cet élément important de la *paix* publique.

M. Aulanier voit dans la législation des Romains l'origine de nos actions possessoires, et il est certain que l'expérience de leurs préteurs avait appliqué à la conservation des possessions ces formules extraordinaires qui sous le nom d'*interdits*, devaient pourvoir aux objets dont la nature provisoire exigeait quelque célérité. Il faut avouer pourtant que la législation de ces maîtres de la terre a été améliorée sur ce point par les codes des barbares qui leur ont succédé sur le théâtre du monde et qu'on trouve dans le titre 47 de la loi salique des principes plus appropriés à notre moderne jurisprudence. C'est là surtout qu'on découvre les premiers rudiments des effets particuliers et des présomptions que nous attachons à la possession d'une année, c'est-à-dire à la détention continuée pendant la période que la nature a fixée au développement le plus ordinaire des principales productions du sol.

Comme la multitude des rapports sociaux tend à tout compliquer, les effets, en apparence si simples, attachés à la possession, donnent quelquefois naissance, dans l'application, aux questions les plus ardues de la jurisprudence. Cependant la solution de ces questions est confiée, du moins en premier ressort, à des magistrats que, par nécessité ou par convenance, on se croit souvent obligé de choisir parmi les personnes qui ont le moins cultivé la science des lois.

Un ouvrage qui, sur ce sujet important, rendît la science facile aux ignorants et qui sût redresser les idées souvent erronnées des adeptes, qui réunît les maximes et les décisions, qui joignît la force des raisonnements

à l'appui de l'autorité et aux lumières de l'expérience, et qui plaçât le tout dans un cadre assez étroit pour pouvoir être consulté rapidement et avec fruit, offrait donc un but d'utilité évident. Cette monographie entrait dans les besoins de l'époque, et nous devons nous féliciter de ce qu'un des jurisconsultes laborieux et éclairés dont la Bretagne s'honore ait voulu y consacrer le tribut de ses veilles.

Déjà, dans son immortel ouvrage sur le droit civil français, M. Toullier avait esquissé, avec sa supériorité ordinaire, la doctrine des matières possessoires. Mais ce n'était là qu'une partie accessoire d'un tableau que son étendue et ses développements dérobent à la portée des communes intelligences. M. Carré, dans son traité de la jurisdiction des justices de paix, n'a eu garde de négliger, non plus, cette partie importante de leurs attributions.

M. Aulanier a pensé qu'il était encore possible de glaner après ces deux grands maîtres. Il a envisagé sa matière sous un point de vue spécial qui en a rendu le plan tout-à-fait neuf. Rarement d'accord avec son illustre devancier, il aborde franchement la plupart des questions difficiles. La possession appliquée aux terres vagues, aux servitudes, aux co-possesseurs, les dénonciations de nouvel œuvre, la réintégrande hors des cas de possession annale, les combats de titres, les qualités qui donnent le droit d'exercer la complainte, toutes ces obscurités de la science sont éclaircies dans son livre, à l'aide de raisons ou d'autorités choisies et discutées avec sagacité et discernement. Un plan méthodique, des réflexions serrées et substantielles, un bon choix de citations et de preuves, un style simple, clair et approprié au sujet, recommandent l'ouvrage et l'auteur à l'estime générale.

Il n'est pas un juge-de-paix, pas un praticien, pas un jurisconsulte qui ne se fasse un devoir de consulter souvent un si bon traité sur cette matière épineuse. Ceux que leur profession et la confiance du public appellent à suivre les discussions judiciaires dans leurs différentes phases, savent, par expérience, combien de décisions provisoires quelquefois légèrement adoptées ont eu d'influence sur le fond des droits et

sur le sort définitif des intérêts qu'on avait d'abord mis en question sous la forme possessoire. Il est donc essentiel d'éclairer cette avenue du temple des lois, et ceux qui ne veulent pas s'y égarer ne peuvent pas suivre un meilleur flambeau que le livre de M. Aulanier. C. L.

BIOGRAPHIE NANTAISE.

ROZELIN.

Rozelin est né, suivant d'Argentré, dans le diocèse de Nantes. D'autres, au nombre desquels sont les auteurs de l'histoire littéraire de la France, le font naître dans la Basse-Bretagne. M. Huet, dans sa Statistique de la Loire-Inférieure, prouve que l'on doit admettre le sentiment de l'historien de Bretagne, et que c'est dans le diocèse de Nantes que Rozelin a pris naissance. Il paraît que c'est lui qui a commencé l'éducation du célèbre Abélard, malgré l'opinion contraire des bénédictins qui ont rédigé l'histoire littéraire de la France. Othon de Frisingue l'assure positivement en ces termes: *Habuit (Abelardus) præceptorem Rozalinum quemdam qui primus nostris temporibus in logicâ sententiam vocum instituit.* Ce témoignage d'un contemporain d'Abélard a beaucoup de poids, et suffit pour établir avec certitude que Rozelin a eu Abélard pour élève. C'est sans doute dans les leçons du maître que le disciple puisa le germe de ses erreurs sur la trinité.

Rozelin appelé aussi Roscelin, Racelin et Ruzelin fut, sinon le créateur, du moins le défenseur le plus zélé de la secte des Nominaux. Les auteurs de la France littéraire en attribuent la première formation à un certain docteur nommé Jean; mais ils conviennent que c'est Rozelin qui l'a soutenue avec le plus de force. Cette secte philosophique pensait que les cinq universaux de la logique, savoir: le genre, l'espèce, la différence, le

propre et l'accident, sortes de manières de différencier des idées abstraites dont on s'occupe peu aujourd'hui, n'étaient que des noms ou des termes dont la logique faisait usage, pour envisager les objets de la première opération de l'esprit, et qu'ils n'avaient rien de réel. Les *Nominaux* avaient pour adversaires les *Réaux*, qui croyaient au contraire que ces cinq universaux étaient quelque chose de réellement existant. Cette question puérile échauffa tellement les esprits, que des disputes s'élevèrent de toute part; et, sous Louis XI, plusieurs siècles après la mort de Rozelin, les choses étaient arrivées au point que la guerre civile était dans les écoles. Ce roi crut devoir interposer son autorité, pour mettre la paix dans le domaine de la philosophie scolastique. Il rendit une ordonnance par laquelle il donna gain de cause aux Réaux, et en cela comme en beaucoup d'autres occasions, la justice ne fut pas consultée. Ceux qui avaient le plus de crédit en eurent gain de cause.

Comme cette ordonnance ne fut portée que longtemps après la mort de Rozelin, s'il s'en était tenu au nominalisme, on l'aurait laissé tranquille, et il ne se serait point attiré les persécutions qu'il a éprouvées dans la suite. Il crut pouvoir porter dans la théologie, la même liberté de discussion que dans les sciences logiques, et il soutint que le Père, le Fils et le Saint-Esprit étaient aussi distincts que trois anges. Il est de foi, disait-il, que Dieu s'est incarné. Ainsi, s'il n'y a pas trois dieux, le Père et le Saint-Esprit qui avec le Fils constituent la Divinité, se sont aussi incarnés, ce qui ne peut être admis. Il a même avancé, dit le père Anselme, que si l'on ne disait pas qu'il y avait trois Dieux, c'était par respect pour un préjugé reçu. Rozelin était chanoine de Compiègne, quand il avança ces erreurs. Elles révoltèrent, au point qu'il pensa être lapidé par le peuple et qu'il fut forcé de se retirer en Angleterre.

Là, il continua à prêcher la même erreur qui fut écoutée quelque temps assez paisiblement; mais il s'avisa d'enseigner que les enfants bâtards ne faisaient point partie de la société civile et ne devaient point être promus aux ordres sacrés. Cette doctrine attaquait plusieurs personnes de mérite qui étaient à cette époque là même dans l'épiscopat. Elle révolta contre lui une

partie du clergé anglican, et il fut chassé de l'Angleterre. Il repassa en France et se fixa à Paris, où l'on cessa de l'inquiéter, quoiqu'il ne parût pas renoncer à ses idées erronnées sur la Trinité. Il écrivit même contre ceux qui l'avaient attaqué. Il nous reste de lui des fragments d'une satire contre Robert d'Arbrissel. Quelques-uns assurent cependant qu'à la fin, il reconnut ses erreurs et qu'il mourut dans la foi, à Tours, où il avait obtenu un canonicat pour le dédommager de celui de Compiègne qu'il avait perdu.

Rozelin avait beaucoup écrit pour soutenir l'opinion des Nominaux, et ses erreurs sur la Trinité; mais aucun de ses ouvrages n'est parvenu jusqu'à nous. Il ne nous reste que quelques passages du libelle diffamatoire qu'il fit contre Robert d'Arbrissel, et ces passages prouvent qu'il savait manier adroitement l'arme du ridicule. Ses erreurs furent condamnées par le Concile de Soissons en 1092 et il mourut en 1108.

RIVALLON.

Rivallon, archidiacre de Nantes, a composé des poësies dans le milieu du XI.e siècle: mais elles sont perdues, et nous n'en sommes instruits que parce que Marbode élu évêque de Rennes en 1096, en fait mention dans un poëme qu'il a composé sur la *bonne manière d'écrire*. Nous n'avons pu nous procurer aucun autre renseignement sur Rivallon.

TIOLES.

Tioles ou Tayole que M. Miorcec de Kerdanet appelle Fayole ou Fiole, était de Nantes. On ne connaît ni l'année de sa naissance, ni celle de sa mort. On sait seulement qu'il vivait vers la fin du XIV.e siècle et dans le commencement du XV.e il prenait le titre de fourrier de la compagnie de M. de la Trimouille, c'était sans doute de ce la Trimouille, qui fut capitaine de Nantes, en 1497.

On a de Tioles des *chansons en l'honneur des dames du Mans*, et des *satyres ou coqs-à-l'âne*. Le tout im-

primé au Mans, chez Jérôme Olivier, 1568, in-8°. On parle aussi d'un autre ouvrage appelé *coq au lièvre*.

TÉRISSE.

François-Christophe Térisse, né à Nantes, le 19 novembre 1704, devint chanoine de Rouen, où il mourut en 1780, après avoir exercé quelque temps les fonctions de vicaire-général; il a publié :

1.° *Mémoire sur l'origine de l'Abbaye de St.-Victor, au pays de Caux*, 1743, *in*-4°.

2.° *Justification de ce mémoire*, 1743, *in*-8°.

3.° *Quatre mémoires sur la question; si un Religieux de l'ordre de Citeaux, est apte à posséder un bénéfice de l'ordre de St.-Benoit*, 1753, 1754, *et* 1755, *in*-4°.

4.° *Mémoires pour les doyens, chanoines et chapitre de l'église de Rouen, contre les curés de la même ville*, 1760, *in*-4°.

5.° *Défense des droits de l'Eglise de Rouen*, 1764, *in*-4.°.

6.° *Mémoire historique sur les marbres employés à la décoration de l'entrée du chœur de l'église de Rouen*, 1777, *in*-4.°.

7.° *Lettres sur la présence de N. S. J. C. dans l'Eucharistie.*

SOCIÉTÉ ACADEMIQUE.

Bulletin de la Séance du 2 avril 1829.

PRÉSIDENCE DE M. LUMINAIS, VICE-PRÉSIDENT.

M. le Président lit une lettre de Monsieur le baron de Vaussay, conseiller-d'état, préfet de la Loire-Inférieure. Ce magistrat demande à la Société de vouloir bien répondre à une série de questions concernant la révision des lois sur les brevets d'invention. Une commission est nommée pour s'occuper de ce travail; elle se compose de MM. Colombel, Calixte Marion, Laënnec aîné, Say, Bertrand-Fourmand, Dubochet aîné et Huette.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus pendant le mois dernier, et notamment le *Prospectus de l'Ecole centrale des arts et manufactures*. Une demi-bourse à cette école est mise à la disposition de la Société Académique.

M. Thomine, au nom de la Section d'Agriculture, donne lecture des réponses à diverses questions sur la culture du lin et du chanvre dans le département. Ces réponses seront adressées à la Société Royale d'Agriculture, qui en avait fait la demande.

A la suite d'un rapport de M. Le Sant, la Société admet au nombre de ses membres résidants, M. Guépin, Docteur-Médecin à Nantes.

M. De Tollenare, au nom d'une commission composée de MM. Guillet et Plihon, fait un rapport sur la nouvelle méthode de lecture de M. le chevalier Coupe, ancien officier supérieur d'artillerie.

M. Luminais lit, au nom de M. Menard, une pièce de vers sur Ermenonville et Jean-Jacques Rousseau, et des fragments d'un voyage en Italie.

M. Souvestre donne communication à l'assemblée d'un mémoire sur la *compagnie de Bretagne*, pour la plantation de cent milles hectares en arbres résineux. A la suite de ce mémoire, il se livre à des réflexions sur la Bretagne et sur les moyens d'en assurer la prospérité. « N'oublions pas, dit M. Souvestre, que de hautes destinées nous sont promises, si nous voulons tirer parti des avantages naturels qui nous entourent. Nos ports sont plus nombreux que dans aucune autre province de France; notre terrain, riche et varié; notre climat, sain; notre population, forte et intelligente; des minerais de tout genre remplissent notre sol; les terres à porcelaine, les pierres réfractaires indispensables pour les usines à feu, les granits de toute espèce abondent sur nos côtes. Des capitaux seuls nous manquent; mais l'esprit d'association crée des capitaux, et les lumières produisent l'esprit d'association. C'est donc vers l'instruction et surtout vers l'instruction élémentaire que doivent tendre tous nos efforts. Une école mutuelle qui coûte 2000 fr., éclaire des enfants qui, devenus hommes et industriels, augmentent la richesse nationale de 100,000 fr. Un pays qui dépense pour l'instruction primaire, place ses fonds à 200 pour cent d'intérêt, et c'est ainsi que les états s'enrichissent. »

La séance est terminée par la lecture que donne M. Le Gadre d'une analyse de l'art du *fontenier-sondeur et des puits-artisiens*, par M. Garnier, suivie d'un extrait des *annales de la propagation de la foi*, relatif aux puits salants et aux puits à feu de la Chine. Malgré l'extrême concision de ce mémoire, que de nouvelles abréviations et, à plus forte raison, des soustractions, tendraient à dénaturer, il ne peut être inséré en entier, ce mois-ci, dans la partie du *Lycée Armoricain*, réservée aux ouvrages académiques. En conséquence, son rédacteur s'est décidé à le faire imprimer séparément.

RAPPORT
A LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES,
SUR LA
NOUVELLE MÉTHODE DE LECTURE
DE M. LE CHEVALIER COUPE.

Messieurs,

Le phénomène du langage parlé va, quant à son origine, se perdre dans la création primitive de l'homme lui-même qu'en effet nous ne pourrions concevoir comme être social et en même temps privé de la parole. Celui du langage écrit a au contraire une date quelconque dans le temps : on conçoit qu'on a pu s'en passer.

Représenté par des caractères tantôt hiéroglyphiques et tantôt phonétiques, c'est sous cette dernière forme que le langage écrit s'est implanté d'une manière dominante dans nos usages.

On l'avait vu tantôt resserré dans ses moyens d'action par la suppression des voyelles, et comptant alors sur la vivacité d'intelligence des lecteurs; tantôt encombré, comme encore aujourd'hui chez les Chinois, d'une surabondance de signes qui étouffent presque l'intelligence à force de vouloir l'aider. Après de nombreuses vicissitudes, Cadmus le transporta, dit-on, dans notre Europe, revêtu de caractères qui furent ceux des Grecs, et qui, combinés d'un nombre modéré de voyelles et de consonnes, correspondaient sans doute aux sons admis par le peuple que la nature semble avoir jadis doué des organes les plus délicats.

Quand les sons âpres du septentrion, rendus tels par la vie sauvage au milieu du fracas des ouragans dans les forêts, quand, dis-je, ces sons vinrent se mélanger aux accents plus harmonieux des enfants chéris de la civilisation, des modifications furent tentées dans

les caractères, pour contraindre ceux-ci à représenter la rauque vocalisation qu'apportaient les peuples vainqueurs : nous avons des ordonnances de Chilpéric qui enjoignent l'adoption, dans l'alphabet, de nouveaux signes dont quelques-uns étaient empruntés à l'hébreu.

Ils n'y sont pas restés. L'écriture, comme la législation des méridionaux vaincus, a prévalu sur la brutalité du glaive, mais non sans garder une empreinte de l'irruption qui était venue les heurter. Fils des forêts germaines et des institutions romaines, nous avons un langage parlé et même écrit, où se rencontre l'effet de mutuelles réactions, et qui, pour cette raison, manque de ce complet qu'on ne trouve que dans les choses formées d'un seul jet et dans une seule direction.

Non-seulement notre langage est rebelle à exprimer les nuances abondantes de nos idées, mais encore nos signes laissent eux-mêmes à désirer pour rendre tous les sons qui sont appelés à donner l'existence extérieure à ces idées. De cette imperfection naissent les difficultés qui accompagnent l'enseignement de la lecture, c'est-à-dire, de l'art de saisir par les yeux la pensée étrangère, au moyen des signes phonétiques.

Parmi les savants qui ont consacré leurs veilles à l'aplanissement de ces difficultés, les uns ont voulu réformer ou perfectionner les alphabets eux-mêmes, et jusqu'à présent, ils ont peu réussi à se faire écouter; les autres ont entrepris, en luttant contre des imperfections dont l'usage est trop enraciné, de rendre plus accessible la connaissance des signes et des combinaisons de signes que cet usage a imposés. Ces derniers obtiennent, de nos jours, des succès très-remarquables. Dans leurs rangs se trouve M. le chevalier Coupe qui, habitant notre département, vous a présenté une méthode de lecture, dont vous avez chargé une commission de vous indiquer le mérite.

Votre commission, dont j'ai l'honneur d'être l'organe, vous aura bientôt prouvé que cette méthode est de beaucoup supérieure à celle qui régnait dans les écoles, quand nous tous ici, presque contemporains, avons appris à lire au prix de tant de larmes désormais oubliées. Mais s'il s'agit de la comparer à celles dont la voix publique nous entretient chaque jour depuis deux ans, et de lui assigner sa place au milieu d'elles,

vos commissaires doivent vous avouer qu'ils se sentent peu capables de vous procurer un complet éclairement.

En effet, plusieurs de ces méthodes, recommandées dans les journaux sous plusieurs dénominations, ne nous sont connues que par des éloges que nous ne pouvons pas garantir, et souvent même par les seules dénominations ; et quant à celles que nous avons pu étudier dans les livres qui nous ont été communiqués, nous nous tenons tellement en garde contre les séductions des théories, que nous ne pouvons nous abstenir du désir de les voir préalablement soumises au creuset de l'expérience.

Nous avons eu sous les yeux la *statilégie* de M. *De la Forre*, la méthode de M. *Mialle*, que le ministère a recommandée pour les écoles primaires, et celle de M. *Coupe*, devenu notre compatriote. Elles nous paraissent toutes des suites données aux premières tentatives qu'ont faites l'abbé de l'Epée, l'abbé Gauthier et Berthaud, pour aider les parents dans l'enseignement des premiers éléments de la lecture. Elles offrent des combinaisons plus ou moins adroites dans la classification des sons, avec une gradation pour passer des syllabes les plus simples à celles qui sont plus composées, et du connu à l'inconnu. Plusieurs maîtres de Nantes employaient déjà assez utilement, les uns la prononciation des syllabes entières plutôt que celle des lettres détachées, les autres un mutisme plus ou moins absolu dans la terminaison des lettres – consonnes que, dans notre enfance, on nous faisait fortement accentuer et qui souvent s'aheurtaient péniblement à la voyelle. Les auteurs des nouvelles méthodes coordonnent ces procédés avec ce que chacun d'eux croit avoir découvert de plus opportun pour faire disparaître les difficultés.

Nous ne vous entraînerons pas dans les détails d'une explication entière de tous les systèmes proposés, parce que ces explications seraient non moins fastidieuses que pénibles à tirer des écrits sans préfaces et purement pratiques qui nous ont été communiqués. Nous croirons mieux remplir à votre gré le mandat que vous nous avez donné, en vous signalant, d'une part, ce qui nous semble être particulier à la méthode de M. Coupe ; et, de l'autre, les quelques applications de cette méthode, qu'il nous a été possible de vérifier.

Sous le premier rapport, nous appellerons votre attention sur trois chefs principaux.

Le tableau introducteur aux signes vient tout d'abord se recommander. Il représente, à l'aide de dessins qui seront gravés, divers objets sensibles, familiers à tous les enfants, ou du moins qui sont supposés l'être. Il met ces enfants sur la voie de reconnaître de suite non-seulement la lettre, mais encore les voyelles composées et même les diphtongues et les consonnes redoublées qui dominent dans le nom de la figure dessinée. Ainsi un chat surmonté d'un A, fait reconnaître cette lettre; un bossu, l'U; une soupe, le P, qu'on prononce *pe*; une boule, l'L (*le*); une bourse, l'S (*se*); une balance, le C (*ce*); un loup, la voyelle composée OU; une maison, celle ON; un chien, la diphtongue IEN; un sabre, la consonne redoublée BR (*bre br*); une épingle, celle GL (*gle gl*), et ainsi des autres, et toutes dans l'ordre progressif des difficultés.

Nous avions déjà vu des cartes figurées qu'on mettait aux mains des enfants pour leur faire reconnaître des syllabes, indépendamment du son affecté à chaque lettre qui les compose; mais elles n'atteignaient pas aussi bien que le tableau dont nous vous parlons, le but de familiariser tout à la fois avec la connaissance des lettres détachées, et avec celle des syllabes ou fractions de syllabes qui en sont formées.

Les figures, répétées sur des cartons séparés, s'enfilent dans leur ordre sur une corde, et forment alors comme un chapelet que l'élève tient à la main pour y faire des recherches, toutes les fois qu'il est embarrassé. Elles sont de plus, mises à un grand nombres d'exemplaires dans un casier, et l'enfant va les y prendre pour en composer, comme avec des caractères d'imprimerie, les mots qu'il a appris à lire; ce qui en fixe parfaitement l'orthographe dans son esprit.

L'usage de ce tableau est ce qui donne lieu à l'auteur de nommer sa méthode, méthode musicale. L'enfant n'y apprend pas à prononcer un son nouveau pour lui, il ne fait que le mnémoniser, que placer sur un signe de son qu'il connaissait déjà. Ce signe vient bientôt se lier à ses jeux; car, à la voyelle nazale

AN, il danse en chantant, et à la diphtongue ION, il imite la procession qui a frappé sa jeune imagination à l'église, etc. La tendre mère, pour qui M. Coupe a travaillé, n'est jamais indigente en suggestions d'idées propres à multiplier les plaisirs des précieux objets de son affection.

Nous vous ferons remarquer en second lieu un article sur la formation de certaines syllabes, telles que *ar*, *ir*, *or*, *ur*, *er*, et autres analogues, qui, commençant par des voyelles, opèrent ensuite comme si elles étaient elles-mêmes des sortes de voyelles, et se lient sans peine avec les consonnes qui doivent les précéder, comme dans *par*, *tir*, *cor*, *mur*, *gerbe*, etc. Le mutisme préalable des consonnes permet la liaison avec ces fausses voyelles, et fait que l'élève coupe en peu de temps si bien ses mots, qu'il devient superflu de le fatiguer par l'épellation. Si ce procédé n'est pas nouveau, et M. Coupe ne le prétend pas, il est du moins placé ici et lié avec le tableau introducteur de la manière la plus heureuse.

Nous vous recommanderons enfin, avec plaisir, l'exercice dont nous avons déjà donné une indication, et qui met l'enfant en état de composer, d'écrire, pour ainsi dire, des mots à mesure qu'il sait les lire, et cela, en allant chercher dans une boite, et venant placer lui-même sur la table et dans leur ordre, les lettres qui doivent former ce mot. L'abbé Gauthier en avait déjà donné le conseil, M. Coupe y voit la possibilité d'une introduction immédiate à la calligraphie. Avec ou sans la calligraphie, cet exercice est une véritable synthèse qui vient contrôler l'analyse.

D'autres procédés, qui nous ont paru fort ingénieux, pourraient encore être mentionnés comme propres à faire ressortir la sagacité de l'auteur qui s'est adressé à vous; mais vu que, par suite de la faiblesse de notre érudition en ces matières, nous n'avons ni la certitude qu'ils soient nouveaux, ni la conviction qu'ils satisfassent à tous les besoins; craignant de vous induire en erreur, nous passons aux applications pratiques, lesquelles, plus que les critiques spéculatives, sont attendues par vous pour éclairer le public sur la méthode aujourd'hui en examen.

Ces expériences, nous n'avons cependant pu les

faire aussi complétement que nous l'aurions désiré. M. Coupe habite la campagne : nos vérifications de ses exercices n'ont pu ni être fréquentes, ni avoir lieu en réunion des trois commissaires ensemble. Il n'a été possible qu'à deux d'entre nous de se transporter à Basse-Goulaine, où résidaient le maître et les élèves, et les deux vérificateurs n'ont pu s'y trouver aux mêmes jours. Nous avons cherché à remédier à cet inconvénient de localité, en appelant notre complaisant professeur à Nantes, où quelques orphelins de l'hôpital général ont été mis à sa disposition; mais lui-même n'a pu les y suivre avec une assiduité constante.

Toutefois, quelqu'incomplètes que soient nos expériences, elles méritent de vous être rapportées. Et quoique nous ne puissions vous offrir pour chacune que le témoignage d'un seul commissaire alors présent, nous espérons que, dans leur ensemble, ces témoignages vous inspireront une confiance égale à celle qu'ils ont obtenue dans nos propres réunions.

Dès le mois de mars 1828, l'un de nous s'étant rendu à Basse-Goulaine, M. Coupe lui présenta trois enfants, dont deux du sexe masculin entrant à peine dans leur septième année, et la petite fille dans sa sixième, tous trois nés de parents villageois, habitant le bourg. Après qu'on les eût fait travailler suivant la méthode aujourd'hui proposée, bien que le résultat dépassât l'espérance du commissaire, celui-ci voulant juger par lui-même, les fit lire, d'abord dans le catéchisme diocésain et ensuite dans un livre que ni les élèves, ni le maître ne connaissaient. Après cet essai, il procéda, d'abord avec l'aide du maître, ensuite seul, à faire écrire par les enfants plusieurs mots français, au moyen des caractères mobiles que nous avons décrits plus haut; opération qui eût un succès aussi satisfaisant que le premier. D'après les informations prises auprès des parents et des voisins, les élèves en question n'avaient pas eu trois mois d'exercice de la nouvelle méthode.

Voyant que M. Coupe, loin de reculer devant les expériences, les sollicitait au contraire avec le plus loyal empressement, le commissaire fit choix, dans le même bourg, d'un nouvel élève de quatre ans et quelques mois, ainsi que d'un sujet adulte, de 13 à

14 ans, tous deux ne connaissant littéralement ni A ni B; il les mit entre les mains du maître, afin que plus tard on pût apprécier les progrès qu'ils auraient faits.

Six semaines après, un autre commissaire se transporta au domicile de M. Coupe. Il s'y assura, comme son collègue, de la facilité qu'avaient les trois élèves de la première expérience à lire à livre ouvert tous les mots qu'on leur présentait, et à composer, avec les caractères mobiles, *presque* tous ceux qu'on leur proposait, soit au singulier, soit au pluriel. La facilité n'était pas égale dans tous les sujets; mais déjà l'un d'eux n'hésitait plus sur les troisièmes personnes du présent des verbes, au pluriel, cas qui offre à l'œil et à l'oreille tant de difficultés: nous voulons signaler ici, il *aime* et ils *aiment*; il *murmure* et ils *murmurent*, et autres semblables.

L'enfant de quatre ans avait été retenu par ses parents, l'adulte de 13 à 14 ans, quoiqu'ayant été fréquemment dérangé, connaissait déjà ses lettres, déchiffrait et composait un grand nombre de mots.

Le commissaire fut témoin de la gaîté avec laquelle les élèves se livraient eux-mêmes à une étude que le maître avait su convertir en jeux, en ris et en plaisirs qui se renouvelaient avec variété à chaque lettre, chaque syllabe et chaque mot.

L'embarras des communications fréquentes, ayant amené l'arrangement par lequel on voulait transporter à l'hôpital général du Sanitat le siége des expériences, nous y mîmes, à la disposition de M. Coupe, deux jeunes filles, l'une âgée de 10 ans, assez intelligente; l'autre de 8, mais un peu voisine de l'idiotisme. Nous voulions, par ce choix, nous mettre à même de juger la méthode dans des cas variés.

M. Coupe venait à peu près tous les jours au Sanitat, mais n'y passait tout au plus que 20 à 30 minutes chaque fois, faisant tenir note par une surveillante choisie par nous, du nombre de minutes qu'il consacrait réellement à chaque enfant. Il les laissait ensuite, sous les yeux de cette surveillante, s'amuser avec les tableaux et les cartons qu'il leur avait confiés.

Au bout de six semaines, la jeune fille de dix ans, à qui 60 minutes avaient à peine été partiellement et succes-

sivement consacrées, lisait la plupart des mots imprimés ou manuscrits qu'on lui présentait, et en écrivait un grand nombre avec les caractères mobiles, mais elle tomba malade. La petite Idiote de 8 ans, avait fait moins de progrès, mais elle reconnaissait ses lettres, et lisait quelques syllabes, après avoir cherché lentement mais sans dégoût dans les cartons de son chapelet.

Un jeune garçon de six ans, appartenant à une bonne famille, doué d'intelligence, mais entraîné par une très-grande légèreté avait aussi été présenté par nous à M. Coupe. Trente minutes, à des reprises différentes en 12 ou 15 jours de temps, ne lui avaient pas encore été consacrées, que déjà, non-seulement il trouvait gaîment toutes ses lettres, mais encore écrivait plusieurs mots et son nom qui est assez compliqué.

Tous ces essais si encourageants, nous n'avons cependant pu les pousser aussi loin que nous l'aurions voulu. M. Coupe était rappelé à sa compagne. Les Sœurs de l'Hôpital, tout en l'accueillant avec égards, le secondaient mollement: la méthode n'avait pas enlevé leur confiance. Aussi, les enfants ayant été dérangés, les expériences prirent fin.

Dans le regret que nous en éprouvions, nous songions à organiser quelques opérations plus complètes, lorsqu'une circonstance que nous allons vous faire connaître est venue décider la question mieux que nous ne l'aurions fait par de nouvelles expériences, la voici.

M. Viaud, professeur de calligraphie, fort habile, exploite à Nantes le brevet d'invention de M. Mialle, pour l'enseignement de la lecture. Son zèle pour les progrès de cet enseignement, autant que son intérêt comme breveté, l'ont porté à examiner de plus près que nous et avec plus de science que nous, la méthode de M. Coupe. Or, le résultat de cet examen est qu'il a abandonné la première, pour adopter lui-même la seconde. Dans les annonces publiques de ses cours, il prévient positivement les parents de ce changement qu'il a cru devoir apporter dans son mode d'instruction.

Cette détermination prise par M. Viaud, en pleine connaissance de cause, est d'autant plus honorable pour M. Coupe, que la méthode Mialle avait pour ainsi dire la garantie de la France savante, puisque c'est elle, par préférence à toutes celles dont les journaux ont

rendu compte, que le Ministre a recommandée aux chefs des écoles primaires. Cette considération, qui nous paraît décisive, nous porte à solliciter votre suffrage en faveur de M. Coupe, qui mérite d'ailleurs votre estime par ses lumières, son zèle, et son noble désintéressement.

Nous vous proposons, en conséquence, d'adresser des félicitations à M. Coupe pour les progrès qu'il a fait faire à la science qui appelle les hommes de toutes les conditions au partage des avantages que procure la possession des connaissances; à la science qui, par l'effet d'une culture désormais moins pénible, doit accroître la civilisation de notre France, et la mettre au niveau des pays dans lesquels nous admirons le plus la diffusion des lumières. Nous vous proposons encore d'autoriser M. Coupe à faire du présent rapport l'usage qu'il croira le plus utile, non pas à ses intérêts particuliers, qu'il néglige; mais à la propagation d'une méthode qui a évidemment le mérite d'être prompte et récréative pour l'enfance.

Nantes, le 30 mars 1829.

GUILLET; PLIHON; L. F. DE TOLLENARE, *rapporteur*.

AVIS AUX CULTIVATEURS.

La Société Académique de la Loire-Inférieure devant employer tous les moyens dont elle peut disposer pour aider le développement et le perfectionnement de toutes les branches de l'industrie rurale;

Considérant que la race des chevaux bretons est reconnue une des meilleures races de France pour résister à la fatigue et pour supporter les travaux pénibles; qu'elle donne, en outre, croisée avec des races plus distinguées, les plus beaux produits; que, pour la disposer à ce croisement dont s'occupe le gouvernement, elle a besoin, puisqu'elle a été négligée et qu'elle a dégénéré, d'être ramenée aux formes qui lui sont naturelles et à une taille un peu plus élevée;

Considérant que la race bovine a aussi besoin d'être améliorée dans certaines parties du département;

Considérant que l'usage d'apporter sur la tête, aux marchés de Nantes, les productions de leurs jardins, est très-préjudiciable aux cultivateurs des environs, et qu'il est

désirable que ce pénible transport se fasse par des ânes qu'ils nourriront sans peine des débris de leurs jardins;

A arrêté, dans sa séance du 5 février 1829,

Qu'un jury, pris dans son sein et composé de MM. Robineau de Bougon, Paquer, Vigneron de la Jousselandière, Nuaud, Ch. Haentjens, Dubochet aîné et Mellinet, distribuerait, en son nom, les primes ci-après aux propriétaires des animaux qu'il jugera réunir le plus des qualités nécessaires pour l'amélioration des différentes races indigènes;

Que la distribution de ces primes aura lieu le jour de la foire nantaise, 25 mai prochain, à 10 heures du matin, sur le champ de foire, où les animaux devront être présentés au jury;

Que ces prix consisteront en une somme de 440 francs, qui sera répartie par le jury entre les propriétaires des animaux qui en seront jugés le plus dignes; SAVOIR:

Au plus beau cheval entier de 4 pieds 6 à 10 pouces, pouliche, taureau, génisse et âne-étalon, employé pour la monte dans la banlieue de Nantes, tous de race du pays;

Qu'il sera également distribué quatre primes de 30 francs chacune aux personnes qui, les premières, auront fait porter, pendant six mois, aux marchés de Nantes, leurs denrées par un âne;

Que les animaux que les propriétaires s'engageront à conserver un an encore pour la reproduction, seront préférés aux autres par le jury, et que les propriétaires de ces animaux sont priés de faire connaître leurs intentions, par avance, à M. Paquer, artiste-vétérinaire du département, au Cirque, ou à M. Mellinet, imprimeur, secrétaire du jury, place Bourbon;

Que les propriétaires de chevaux et taureaux, dans les différents cantons du département qui destinent ces animaux à la monte de l'année prochaine, sont aussi engagés à se faire connaître aux deux mêmes membres du jury, pour les faire inscrire, et MM. les cultivateurs sont, de plus, invités à présenter leurs animaux à la foire nantaise, le 25 mai, au jury qui décidera s'ils sont capables d'améliorer la race, la Société devant, l'année prochaine, distribuer des prix aux propriétaires, à raison du nombre des productions qu'auront données ces étalons.

Nantes, le 16 avril 1829.

Les membres du Jury,

ROBINEAU DE BOUGON, *président*; PAQUER, VIGNERON DE LA JOUSSELANDIÈRE, NUAUD, CH. HAENTJENS, DUBOCHET aîné, et MELLINET, *secrétaire*.

TABLEAU DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES, *faites à Nantes, à 25 mètres d'élévation au-dessus du sol, et 44 mètres, à-peu-près, d'élévation au-dessus des eaux moyennes de la mer. — Baromètre réduit à la température de la glace fondante.*

MARS 1829.

JOURS DU MOIS.	MATIN, à huit heures.							SOIR, à trois heures.						ETAT DU CIEL DURANT LE JOUR.
	Phase de la Lune.	Barom. métriq.	Barom. ordin.	Therm. centig.	Therm. de Réau.	Hygr. à chev.	Vents.	Barom. métriq.	Barom. ordin.	Therm. centig.	Therm. de Réau.	Hygr. à chev.	Vents.	
		mèt.	p. l.					mèt.	p. l.					
1		0,758	28	— 2,5	— 2	55	est	0,758	28	+ 2,5	+ 2	50	est	Soleil, nuages, grand vent.
2		0,759	28 0,5	glace	glace	55	e. n. e.	0,761	28,1 4	+ 3,6	+ 3	50	n. e.	Couvert, brume légère.
3		0,763	28 2,3	+ 1,2	+ 1	55	n. e.	0,763	28,2,3	+ 3,6	+ 3	55	n. e.	Couvert, brume, vent.
4		0,761	28,1,4	+ 2,5	+ 2	55	n. e.	0,760	28,1	+ 5	+ 4	60	n. e.	Couvert, vent.
5	●	0,759	28,0,5	+ 3,6	+ 3	60	n. e.	0,756	27,11,2	+ 5	+ 4	60	est.	*Idem, idem.*
6	0 h. 30' soir.	0,754	27,10,3	+ 0	glace	60	e. n. e.	0,754	27,10,3	+ 7,5	+ 6	54	e. n. e.	Ciel levé, soleil, vent, brume.
7		0,752	27,9,5	+ 0	glace	55	n. e.	0,752	27,9,5	+ 6,2	+ 5	60	e. n. e.	*Idem, idem*, gelée blanche.
8		0,754	27,10,3	+ 0	glace	60	e. n. e.	0,754	27,10,3	+ 6,2	+ 5	60	n. e.	Gelée blanche, soleil, vent.
9		0,753	27,9,9	+ 1,2	+ 1	60	n. e.	0,753	27,9,9	+ 7,8	+ 6	50	n. e.	*Idem, idem*, petite brume.
10		0,752	27,9,5	+ 2,5	+ 2	60	n. e.	0,751	27,9	+ 8,6	+ 7	50	est	Brume, gelée blanche, nuages, soleil, vent.
11		0,747	27,7,2	+ 2,5	+ 2	55	n. e.	0,746	27,6,8	+ 10	+ 8	50	e. n. e.	Nuageux, soleil, vent.
12	☽	0,745	27,6,3	+ 5	+ 4	55	est	0,743	27,5,4	+ 10	+ 8	55	sud	Nuageux, brume, léger vent.
13	9 h. 42' matin.	0,744	27,5,9	+ 10	+ 8	75	ouest	0,749	27,8,2	+ 12,2	+ 9	80	s. o.	Pluie, brume, vent le soir.
14		0,751	27,9	+ 7,5	— 6	80	nord	0,753	27,9,9	+ 10	+ 8	75	n. e.	Nuageux, brumeux.
15		0,754	27,10 3	+ 5	+ 4	70	n. e.	0,751	27,9	+ 6,2	+ 5	65	e. n. e.	Nuageux, vent.
16		0,745	27,6,3	+ 2,5	+ 2	60	n. e.	0,745	27,5 3	+ 5	+ 4	65	n. e.	Soleil, vent.
17		0,746	27,6,8	+ 8	+ 4	60	ouest	0,750	27,8,6	+ 8,6	+ 7	65	s. o.	Nuageux, brumeux, vent.
18		0,751	27,9,5	+ 6,2	+ 5	70	sud	0,752	27,9,5	+ 10	+ 8	65	sud	Brumeux, soleil, vent.
19		0,750	27,8 6	+ 8,6	+ 7,5	70	sud	0,750	27,8,5	+ 12,5	+ 10	70	s. s. o	*Idem*, nuageux, grand vent, petite pluie.
20	⊙	0,751	27,9,5	+ 10	+ 8	75	s. o.	0,754	27,10,3	+ 13,6	+ 11	72	s. o.	Brume, soleil, vent.
21	1 h. 44' soir.	0,756	27 11,2	+ 10	+ 8	75	e. n. e.	0,754	27,10,3	+ 18,6	+ 15	72	e. s. e.	Nuageux, brumeux, soleil, vent.
22		0,751	27 9	+ 12,5	+ 10	85	s. o.	0,750	27,8 6	+ 15	+ 12	85	o. s. o.	Vent, brumeux, nuageux, pluie.
23		0,750	27,9	+ 12 5	+ 10	85	s. o.	0,752	27,9	+ 16 2	+ 13	78	ouest	Pluie, nuages, brume, soleil, vent.
24		0,749	27,8 6	+ 11,2	+ 9	80	est	0,749	27,8,2	+ 16,2	+ 13	75	est	Nuageux, vent.
25		0,754	27,8,2	+ 6 2	+ 5	65	est	0,752	27,9 5	+ 15.	+ 12	55	e. n. e	*Idem, idem*, soleil.
26		0,754	27,10,3	+ 6 2	+ 5	50	est	0,754	27,10 3	+ 13 6	+ 11	48	e. n. e.	*Idem, idem idem.*
27		0,746	27 10 3	+ 5	+ 4	56	est	0,753	27,9 9	+ 15,6	+ 12	55	e. n. e.	*Idem, idem, idem.*
28	☾	0,746	27,6 8	+ 10	+ 8	80	est	0,754	27,6 3	+ 12,5	+ 10	80	ouest	Couvert, pluie, brume, vent.
29	7 h. 13' matin.	0,742	27 5	+ 10	+ 8	80	sud	0,7.2	27,4 5	+ 12,6	+ 11	80	sud	Nuageux, pluvieux, vent, brume.
30		0,740	27,4	+ 10	+ 8	80	s. s. o.	0,736	27,2	+ 12,5	+ 10	80	s. o.	Brumeux, nuageux, pluvieux, soleil, vent.
31		0,736	27,2	+ 11,8	+ 9	80	nord	0,740	27.4	+ 13 6	+ 11	78	o. n. o.	Brumeux, nuageux, pluvieux.

RECAPITULATION jusqu'au 31 Mars 1829.

Baromètre....	Plus grande élévation.....	= 28 p. 2,3 lig. = 0,763 mill.
	Moindre élévation.....	= 27 » 2 = 0,736 mill.
Thermomètre.	Plus grand degré de chaleur.....	+ 13 Réaumur. + 16,2 centigrades.
	Moindre degré de chaleur.....	2 Réaumur. – 2,5 centigrades.
Hygromètre à cheveux.	Plus grande humidité.....	= 85 degrés.
	Moindre degré.....	= 45 degrés.

Jours dont le vent a soufflé.		Nombre de beaux jours.....	25
Du N.....	1	de couverts.....	6
N.-E.....	8	de pluie.....	8
E.....	10	de grêle.....	0
S.-E.....	0	de vent.....	28
S.....	4	de gelée.....	11
S.-O.....	4	de tonnerre.....	0
O.....	3	de neige.....	0
N.-O.....	1	de brouillard.....	17

Il est tombé 0.m 090 mill. de pluie sur la plate-forme de l'Observatoire, du 1.er au 31.

HUETTE, *Opticien.*

Nantes, Imp. et Lith. de Mellinet-Malassis.

MELLINET-MALASSIS, *Editeur.*

13.e Volume. An 1829. 78.e Livraison.

LE LYCÉE ARMORICAIN.

DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE, ETC. DES COMMUNES DE FRANCE,

PAR M. GIRAULT, DE SAINT-FARGEAU.

BAUDOUIN FRÈRES, ÉDITEURS;

Paris 1829.

CORRECTIONS ET OMISSIONS

Sur le département de la Loire-Inférieure seulement.

Nota. *Je n'ai point la prétention de les indiquer toutes; je ne m'occuperai que des points du département qui me sont connus, et, pour y mettre un certain ordre, j'adopterai la division de l'auteur. Le plan de cet ouvrage est grand; mais il laisse bien des choses à désirer dans l'exécution; si l'auteur avait été moins pressé de jouir de son ouvrage, il aurait pu le rendre moins inexact en communiquant son manuscrit aux sociétés savantes, et il y en a au moins une pour chaque département.*

1.e DE LA CARTE DU DÉPARTEMENT.

Guerande et *Châteaubriant* sont des villes fermées par des murailles, etc. Elles devraient donc être dis-

tinguées des autres petites villes qu'on observe sur la carte, comme *Saint-Nazaire*, *Savenay*, *Pont-Château*, etc., etc.

Le *Loroux-Bottereau* est une ville qui a, d'après M. *Le Boyer*, 4,971 habitants, cependant la carte en fait un bourg, ou commune, dont la population excède 1,500 habitants.

Le Gâvre, qui avait jadis le titre de ville, etc., n'est même pas sur la carte au rang des bourgs.

On peut en dire autant de *Varades*, etc.

Blain n'a jamais eu que le titre de bourg: on en fait une ville.

Les deux sabres croisés devraient indiquer à *Savenay* la bataille du 23 décembre 1793.

Nozay, petite ville où l'on trouve un bureau de poste aux lettres, la poste aux chevaux, une brigade de gendarmerie, etc., n'est même plus un bourg sur la carte nouvelle.

Derval est dans le même cas que *Nozay*.

Vigneux qui a près de 3,000 âmes, *St.-Etienne-de-Mont-Luc* qui en a 4,000, et bien d'autres qui sont regardés depuis bien des siècles comme des bourgs, ne sont indiqués que comme les plus petites communes; tandis qu'on élève au rang des bourgs *Donges*, qui n'a que 2,000 âmes; *Bouaye* 1,042, etc., etc.

Nous ne finirions pas s'il fallait relever toutes les erreurs de ce genre.

Nous passons à la division ecclésiastique.

ARRONDISSEMENT D'ANCENIS.

St.-Géréon est une succursale, ce qui n'est pas indiqué.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAUBRIANT.

Rougé est cure.
St.-Aubin-des-Châteaux, succursale.
Ruffigné, id.
Soudan, id.
Sion, id.
Il faut *Mouais*, et non Moais.
Juigné est une succursale.

Louisfert, est une succursale.
Il faut *Trappe de Melleray* en Meilleraie.
St.-Mars-du-Désert est succursale.
Fercé, id.
Soulvache, id.
Villepot, id.
Noyal, id.

ARRONDISSEMENT DE NANTES.

St.-Donatien, *Chantenay*, sont des paroisses de Nantes et doivent porter la croix non pommetée.
Rezé est une cure.
Bouaye, succursale.
Le Loroux-Bottereau est cure, on n'y indique pas même une succursale.
Orvault est cure, on en fait une succursale.
Vertou, id.
Brains est une succursale.
On a oublié le nom de *Saint-Léger* entre *Bouaye* et *Port-St.-Père*.
Il faut *Saint-Lumine-de-Clisson* et non Sainte-Lumine.
La Chapelle-Basse-Mer est une succursale.
St-Julien-de-Concelles, id.
La Boissière, id.
La Remaudière, id.
Barbechat, id.
Sucé, id.
Il faut *Saint-Lumine-de-Coutais* et non Sainte-Lumine.

ARRONDISSEMENT DE PAIMBŒUF.

La ville de *Paimbœuf* doit porter la croix non pommetée.
Saint-Cyr est une succursale.
Fresnay, id.
Cheix, id.
Frossay, id.
Il faut *Saint-Viaud* et non Viau, c'est une succursale.
Il faut *Princé* au lieu de Prince.

ARRONDISSEMENT DE SAVENAY.

Blain est une cure.
Couëron, succursale.
Fégréac, cure.
Malville, et non Malleville, est une succursale.
Le Gâvre, *Batz*, *le Pouliguen*, *Saint-Nicolas-de-Redon*, sont des succursales.
Il faut *Missillac* et non Misillac.
Conquereuil et non Conquereul.
Beslé et non Besle, est une succursale.
Besné, id.
St.-Lyphard, *Donges*, *Montoir*, et non Montoire, sont des succursales.
Au lieu de Blanche, il faut *Blanche-Couronne*, ancienne abbaye.
Au lieu de la Biliais, en Vigneux, il faut *la Biliais-Deniaud*.
La Pasclais; au lieu de la Pasquelaie, non-seulement ce grand village est de Vigneux, mais plusieurs autres plus à l'est en sont encore, cependant la Pasclais, d'après la carte, ne serait plus de Vigneux.
Il faut *Bouée* au lieu de Boué.
Au lieu de chapelle et port de Kea, il faut *Kerca*.
Au lieu de Camoel, près Herbignac, on dit *Camoil*.
Il est surprenant qu'on trouve sur cette carte de simples habitations, comme le *Chêne-des-Perrières*, la *Biliais-Deniaud*, etc., etc., et qu'on n'y rencontre pas les habitations principales comme *le Plessis* en Orvault, *le Buron* en Vigneux, *la Haye-Maheas*, *St.-Thomas*, *la Biliais* en Saint-Étienne-de-Mont-Luc, *Carheil* en Plessé, et bien d'autres qui rappellent quelques souvenirs; c'est aussi à tort qu'on a tracé sur cette carte les routes départementales n.° 11 et n.° 12; elles ne le sont pas sur la carte itinéraire du département, imprimée chez Motte, à Paris, et le conseil-général jusqu'à présent n'a jamais accordé de fonds pour tracer ces routes.

2.° DES GRAVURES.

On met *vue du château de Nantes*, tel qu'il était en 1815, il fallait dire *avant* 1800.

Habitants du Bourg de Batz, on a oublié *l'anneau* de la mariée.

Tombeau de François II : La gravure est imparfaite puisqu'elle ne fait connaître qu'une face ; il fallait comme dans dom *Taillandier* et dom *Lobineau*, donner les deux faces du monument ; mais n'en présentant qu'une, il fallait du moins choisir l'autre qui donne une idée plus grande et plus complète du mausolée.

François II ayant eu pour première femme, Marguerite de Bretagne ; et pour deuxième, Marguerite de Foix ; il eut été mieux peut-être de les indiquer dans le même ordre.

3.° DE L'APERÇU STATISTIQUE.

On ne parle pas de la seule mine de fer oligiste du département, exploitée depuis peu d'années entre *St.-Gildas-des-Bois* et *Missillac*.

Des eaux minérales ferrugineuses de la Biliais en St.-Étienne-de-Mont-Luc.

Des fours à chaux établis dans les communes de *Missillac* et de *Cambon*.

Les eaux minérales ferrugineuses de forges ne sont pas près de Paimbœuf ; mais dans la commune de la Chapelle-sur-Erdre.

Au lieu de Ponic, page 21, on doit lire *Pornic*.

Page 14, tourbes *Lucustres* ; il eût été bon d'expliquer ce dernier mot qui n'est pas connu de tout le monde, j'avoue que j'en entends parler pour la première fois.

4.° DU DICTIONNAIRE HYDROGRAPHIQUE.

La *Chézine* prend sa source sur les landes de Couëron dans le canton de Saint-Étienne-de-Mont-Luc.

Pages 29 et 30, au lieu de Légé, il faut *Legé*.

D'après la carte du dictionnaire, 1.° l'Erdre aurait sa source dans le département de la Mayenne, à une lieue au nord du *Loroux-Beconnois* et à la même distance à l'ouest de la *Poueze*; 2.° elle ne passerait pas à *Riaillé*, et dans la description, on dit que l'Erdre prend sa source à *Saint-Mars-la-Jaille*, arrondissement d'Ancenis et qu'elle passe à *Riaillé* : il doit y avoir ici quelques erreurs.

Lac de *Grand-Lieu*. Le dictionnaire dit : « on rapporte » qu'il existait autrefois, à la pointe méridionale du lac, » une petite île de forme ronde. »

Dans la 2.e édition des Lettres Vendéennes, on lit, dans la 36.e lettre datée de St.-Philibert, il faut dire *St.-Philbert* : « Le vicomte d'Arlincourt n'est pas le seul » qui ait placé une île au milieu du lac de Grand-Lieu, » les auteurs de la *Statistique Générale de France* » parlent aussi d'une île qu'ils appellent l'île d'*Un*, et qui, » selon eux, contenait un monument celtique. De pa- » reilles erreurs sont étranges, surtout aujourd'hui, que » l'on se transporte si facilement d'un lieu à un autre. » Quand M. de Châteaubriand a conçu le plan de ses » *Martyrs*, il est allé voir les lieux célèbres où il vou- » lait placer l'action de son immortel ouvrage. MM. tels » et tels qui ont écrit dernièrement sur la Bretagne, » n'auraient-ils pas dû, à son exemple, quitter Paris ? » S'ils avaient vu par eux-mêmes, leurs livres auraient » eu plus d'intérêt, et leurs paroles plus de poids. »

Non-seulement je suis de l'avis de l'auteur des *Lettres Vendéennes*, j'ajouterai de plus qu'il ne suffit pas toujours d'aller voir, la vérité se dérobe par fois à nos regards, et il est bon de questionner aussi tout ce qui peut nous la faire découvrir, l'exemple suivant en est une preuve : en avril 1826, je fus, pour la première fois visiter *Saint-Philbert* et le lac de *Grand-Lieu*, principalement au port des Jamonnières, dans la partie sud du lac.

Les vents soufflaient du Nord-Ouest avec force, le ciel était nébuleux ; les eaux du lac, très agitées, nous paraissaient troubles ; de temps en temps, il pleuvait ou il tombait de la grêle ; la température était froide quoiqu'à l'heure de midi. Mon guide et moi nous prîmes place sur une planche, à côté de marins qui s'étaient fait un abri à terre, au moyen d'une voile, et se chauffaient, en attendant un vent favorable pour quitter ce port avec leur bateau chargé. Me rappelant le passage des *Lettres Vendéennes* cité plus haut, je fis, à ces vieillards des bords du lac, diverses questions sur l'île prétendue ; ils m'apprirent, à mon grand étonnement, que l'auteur des *Lettres Vendéennes* était ici dans l'erreur ; car il existe réellement une île dans le lac,

elle est plus rapprochée de Saint-Aignan que des Jamonnières et se nomme *le Grand-Bonhomme*; cette île est couverte par les eaux dans les débordements du lac, comme on voit la prairie de Mauves et plusieurs îles de la Loire se cacher à nos regards plusieurs fois dans l'année; mais quand les eaux du lac ont repris leur niveau ordinaire, et c'est communément dès le mois de mai, cette île s'aperçoit si bien, qu'elle sert de point de repère ou comme de jalon aux marins qui sortent de *Bouaye* et se dirigent sur *St.-Philbert*. Le nom qu'elle conserve ne serait-il pas dû au monument celtique qui y existait anciennement, d'après quelques auteurs?

Ce récit nous apprend qu'il ne faut pas détruire légèrement les faits avancés par nos devanciers. Après cette petite digression, qui n'est pas tout-à-fait déplacée ici, je reviens à l'objet principal.

5.° DU DICTIONNAIRE TOPOGRAPHIQUE.

Page 38, le monument celtique d'Ancenis, d'après la description qu'on en donne, ne peut pas être un *Menhir* ou *Peulven*, mais un *demi-Dolmen*.

Page 46, au lieu de Misillac, il faut *Missillac*.

Même page, *Saint-Brévin*. On y rencontre des bières en calcaire tendre, friable, composé de détritus de coquilles, j'ai vu un squelette humain dans une de ces bières.

Page 47, *Cambon*. Fours à chaux, la pierre qu'on exploite à peu de distance du bourg présente un calcaire très-coquillier.

Page 49, la *Chapelle-sur-Erdre*. Les eaux minérales ferrugineuses *de forges*, sont dans cette commune; elles ont été analysées en 1820, par MM. *Le Sant* et *Prével*, pharmaciens à Nantes.

Page 49, *Châteaubriant*. On ne parle pas de son hôpital. En citant les armes de Geoffroy, on a oublié d'indiquer le champ de l'écu et le nombre des fleurs de lis, ce qui les rend inexactes, il fallait dire comme dans *du Paz* et non Dupaz, page 16, « depuis la con-
» cession faite par le roi Saint-Louis les Châteaubriand
» portent : *de gueules, semé de fleurs de lis d'or*, au lieu
» de pommes de pin sans nombre qu'ils portaient avant,
» voyez le même auteur, page 1 *bis*. »

Page 53, *le Clion.* C'est dans cette commune et non dans celle de Pornic, qu'on trouve au bord de la mer une source d'eau minérale ferrugineuse. Dans la même commune on voit divers monuments druïdiques, par exemple près de la *Joselière* deux *Dolmens* en grès, un autre dans le champ du *Pardaire*, aussi en grès, etc.

Personn, en bas-breton, signifie recteur. Ainsi on dit: *Autrou Personn*, pour M. le recteur; et le vicaire, en Basse-Bretagne, est appelé *Curé.*

Page 58, au lieu de Conquereul, lisez *Conquereuil.*

Page 59, *Couffé.* Le général Charette n'a pas été fusillé en 1795; mais le 29 mars 1796, puisque ce général vendéen était encore sous les armes en février 1795, au village de la Chauvière.

Page 66, *Fercé.* Au lieu de forêt de Yavardan, lisez : *Javardan.*

Page 69, *Saint-Gildas-des-Bois.* On y voit l'ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée en 1000 et quelques, par le seigneur de la Roche-Bernard.

Depuis 2 à 3 ans, on exploite sur les limites de cette commune du côté de Missillac du minérai de fer oligiste disséminé dans une roche feuilletée, contenant des grenats; c'est la seule mine de cette espèce exploitée jusqu'à ce jour dans le département.

Même page, *Basse-Goulaine.* Sur le chemin qui conduit de la *Noënive* au bourg, on voit deux pierres druïdiques, une, renversée dans le chemin, l'autre, nommée Pierre-*frite* est debout dans un champ sur la droite de la route, elles sont quarzeuses, celle qui est en place est large, plate et remarquable par une échancrure à sa partie supérieure, elle est posée en terre par le bout le plus étroit.

Même page, *Guémené-Penfao.* Dans la description, on en fait une ville; et, sur la carte, un simple village.

Page 76, Saint-Jean-de-Boisseau. Il faut *Saint-Jean-de-Boiseau.*

Page 78, le général vendéen Charette n'a pas été fusillé à Nantes, en 1795, voyez ce que nous avons dit plus haut.

79. Au lieu de Sainte-Lumine-de-Clisson et de Sainte-Lumine-de-Coutais, il faut *Saint-Lumine-de-Clisson* et *Saint-Lumine-de-Coutais.*

Page 80, *Machecoul.* On y voit un hôpital ; elle avait avant la révolution 2 paroisses, 2 abbayes, 1 couvent de capucins et un autre de Calvairienes. L'abbaye de la chaume dont on aperçoit encore quelques restes, se trouve dans la vallée entre les ruines du château de la Clartière et le cimetière de la commune; les sépultures ne se font pas ici dans la terre, mais dans les pierres. Cette vallée, dite *de, de la* ou *des chaumes*, présente à la surface une très-légère couche de terre végétale sablonneuse, et au-dessous un calcaire en couches peu inclinées, ce calcaire plus ou moins mélangé de fragments de quarz hyalin et de coquilles, paraît plus dur et moins souillé de parties hétérogènes, à mesure qu'il s'éloigne de la surface.

Page 81, *Maisdon.* On y trouve du minérai de *fer oxydulé titanifère* qu'on n'exploite pas ; cependant depuis long-temps la concession de cette mine est demandée.

Même page, au lieu de Malleville : mettez *Malville.*

Même page, *Sainte-Marie.* On observe près du moulin à vent de la *Motte*, divers monuments celtiques, un *peulven* paraît renversé, deux Galgals y existent, le moulin semble placé sur l'un ; enfin, deux dolmens considérables, en grès, espèce de Roche, qu'on n'aperçoit pas dans le voisinage, du moins, je ne l'ai pas rencontrée.

Page 83, bourg de *Meilleraie.* Au lieu de fer hydaté, il faut *hydraté.*

Pages 84 et 86. Au lieu de l'abbaye de Meilleraie, il faut *Melleray.* On trouve près du monastère une carrière d'ardoises exploitée.

Page 87, *Saint-Michel-Chef-Chef.* Il y existe des monuments druïdiques.

Même page, au lieu de Misillac, il faut *Missillac*; on y fait de la chaux à la Bretesche, la pierre calcaire vient des environs de *Sainte-Reine.*

Page 88, *Moisdon.* On y trouve des carrières d'ardoises, une brigade de gendarmerie, et, au sud du bourg, on remarque un grand carré ou rectangle coupé aujourd'hui par un chemin communal ; cette surface plane fermée par un revêtissement ou revêtement en terre, est regardée dans le pays comme un retran-

chement fait par les Romains. Cette position élevée domine la rive droite du *Don* et la route royale de Nantes à Châteaubriant du côté du sud.

Pages 88 et 89, lisez *Montoir* au lieu de Montoire.

Page 89, *Montrelais*. Hugues de Montrelais fut successivement chantre, doyen et archidiacre de la cathédrale de Nantes; il fut même élu en 1354 pour succéder à Olivier *Saladin*, évêque de Nantes; mais cette élection n'eut pas lieu, le Pape transféra l'évêque de Tréguier au siége de Nantes et nomma *Hugues* à celui de Tréguier; il n'y resta pas long-temps, car il fut appelé dès 1358, à l'évêché de Saint-Brieuc, par Innocent VI.

Page 90, les *Moutiers*. A *Prigny*, dans cette commune on voit au-dessous de l'église un *Tumulus* ou *Barow*.

Page 101, *Nantes*. La date de la mort du général *Charette* est inexacte, voyez ce que nous avons dit pages précédentes.

Page 103, au lieu de Beaupréau, lisez *Beaupreau*.

Page 105, à la place de l'église Saint-Louis mettez *Notre-Dame-du-Port*.

Page 118, *Nort*. On y construisit en 1817 une poterie grossière, on y fabrique en outre des briques, des tuiles et des bouteilles de grès, la terre argileuse se prend à une petite distance de l'établissement sur la route des mines de houille de Languin.

Page 120, *Oudon*. La petite ville d'Oudon est sur la rive gauche de la rivière du Hâvre, et la tour sur la rive opposée dont elle n'est séparée que par la largeur de la route royale de Nantes à Paris.

Page 126, *Pont-Château*. Près du Calvaire on voit sur la *Basse-Lande* un *Menhir* en pierre quarzeuse, les habitants lui donnent le nom de *Fuseau de Marie-Magdelaine*, sa hauteur hors de terre est de 17 à 18 pieds, et sa circonférence la plus grande, c'est-à-dire à 6 ou 7 pieds de terre, d'environ 24 pieds; on trouve d'autres monuments druïdiques dans les environs de Pont-Château, particulièrement près du village de *Frocrain*.

Page 126, *Pornic*. Le calvaire paraît être posé sur un ancien *Tumulus* ou *Barow*.

Page 130, *Sautron*. On ne cite pas sa fabrique de coton sur le ruisseau du Cens. La chapelle de *Notre-*

Dame-de-Bon-Garant bâtie par François II, duc de Bretagne, et la fôret de Sautron jadis très-étendue.

Page 130, *Savenay*. On ne dit rien de l'hôpital fondé en 1450 par Jean de *Châteaugiron*, curé de cette ville. Il y avait avant la révolution deux couvents, un de cordeliers et un de cordelières. Les prisons, le tribunal, les bureaux de la Sous-Préfecture et la Gendarmerie sont aux cordeliers. La bénédiction du monument élevé à Savenay aux manes des Vendéens fut faite le 26 décembre 1825, par Mgr. Micolon de Guérines, évêque de Nantes, en présence des Préfets de la Loire-Inférieure et de la Vendée, d'un pair de France, d'un de nos députés, de toutes les autorités locales, etc., etc.

Page 133, le *Temple*. Connu avant la révolution sous le nom de *Temple-Maupertuis* présente une brigade de gendarmerie. Il s'y tient deux foires par an, le lundi après la mi-carême et le 7 novembre.

Page, 134, *Varades*. Le mausolée élevé dans le cimetière à la mémoire du général *Bonchamp* n'a pas été transporté dans l'église de *Saint-Florent-le-Vieil*. Ces deux monuments existent l'un et l'autre.

Page 136, *Vigneux*. Celui qui ne voit cette commune que de la route royale de Nantes à Vannes peut supposer le pays plat, d'après les landes qui bordent la route au nord; mais il n'est pas ainsi si on traverse cette commune; on voit alors un terrain inégal coupé par de nombreux vallons dont les principaux sont arrosés par les ruisseaux du *Cens* et de *Gèvres*, et auxquels beaucoup d'autres moins considérables viennent aboutir. On compte en Vigneux six moulins à vent, et un moulin à eau sur le ruisseau de *Gèvres*; on en voyait jadis un autre sur le ruisseau du *Cens* au point où l'on trouve aujourd'hui le *Pont Saint-Charles*, il était alimenté par les eaux d'un étang dont la chaussée, muraillée sur les deux faces, offre à sa base une épaisseur de 48 pieds. *Vigneux* présente beaucoup de taillis, et de châtaigniers greffés.

On dit dans le pays *Favrie* et non Faverie.

On en distingue deux: la *Favrie du Bourg* et celle du *Buron*. Les carrières granitiques les plus considérables sont près de cette dernière; ainsi que les carrières de *Gneiss* dont on extrait des *dalles* qui ont jusqu'à 7 et 8 pieds de longueur sur 4 et 5 de largeur.

A la *Pasclais* (et non la Pasquelaie) qui est un grand village de Vigneux, près du Pont-au-Duc, on voit les ruines de la Chapelle qui a été détruite à l'époque de la révolution.

6.° DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.

Des principaux villages et hameaux du département de la Loire-Inférieure, avec l'indication des communes qui en sont les plus rapprochées.

L'Abbaye (ou N. D. de la Trappe). Ce n'est pas Nort qui est la commune la plus rapprochée, sans parler de *Meilleraie* dont elle dépend : *Joué*, *Riaillé*, *Moisdon*, etc., en sont bien plus près.

A la place de la Bertholière en Orvault, mettez la *Berthelotière*.

La *Biliais-Deniaud* (et non la Biliais-de-Niaux) est plus près de Vigneux, sa commune, que de Saint-Etienne-de-Mont-Luc. Ce hameau serait encore plus près du Temple que de Saint-Etienne.

La *Bretonnière* en Vigneux est aussi plus proche de Vigneux et du Temple que de Treillières, qui n'est même pas du même arrondissement

La *Botardière*, près de Sautron, est loin de Saint-Etienne-de-Mont-Luc.

Page 138, Partout où l'on voit Misillac, lisez *Missillac*.

Au lieu de Clie, il faut *Clis*, près Guerande.

Au lieu de la Coup-Jolière, mettez la *Courbe-Jolière*, en *Saint-Lumine*, (et non Sainte-Lumine).

Partout où on lit Sainte-Lumine, on doit mettre *Saint-Lumine*.

La *Dénerie* est dans la *Chapelle-sur-Erdre*, et non près de Lavau, qui est dans un autre arrondissement.

Guenrouet, est près de Saint-Gildas-des-Bois, et bien loin de Pierric.

Le Château de *Gévres*, est près du bourg de Treillières, dont il dépend, et loin de Nantes.

On écrit la *Haye-Maheas*, et non la Haie-Mahéa.

A la place de Kerdani, il faut *Kerdavid*.

Presque tous les autres mots qui commencent par la lettre *K*, sont mal écrits, ainsi au lieu de Kalan, il faut *Keralan*.

Au lieu de Kolan, il faut *Kerolan*, etc., etc.

Au lieu de la Maissais, mettez *la Massais*.

Partout où il y a Conquereul, lisez *Conquereuil*.

A la place de Louis-Ferté, page 142, je pense qu'il faut *Louis-Fert*.

Partout où il y a Moais, lisez *Mouais*.

Au lieu de le Pasclais, mettez *la* Pasclais en Vigneux.

La *Pinelière* est à la porte du bourg de Vigneux.

A la place de la Roulionais en Saint-Étienne-de-Mont-Luc, écrivez *la Rouillonnais*.

Remplacez Touchelair en Savenay, par *Touchelais*.

Pour le Verne, lisez les (haut et bas) *Vernay*, en Vigneux.

Partout où il y a Montoire, écrivez *Montoir*.

Et pour Leger, mettez *Legé*.

7.° DE LA NOTICE DES MANUSCRITS ET PRINCIPAUX OUVRAGES PUBLIÉS SUR LA BRETAGNE ET LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Au lieu d'Argentrée, il faut d'*Argentré*.

A la place d'Albert de Morlaix, il faut *Albert-le-Grand* (de Morlaix).

Mettez *P. le Baud*, pour P. le Beau.

Histoire Ecclésiastique et civile de Bretagne, par D. Morice et *D. Taillandier* (et non Taillander), in-f.°, ajoutez 5 volumes, deux d'histoire et trois de preuves, 1742. — 1756.

Dictionnaire historique de Bretagne, par Ogée, 4 vol. in-4.° 1778. — 1780.

On aurait une idée bien imparfaite des ouvrages manuscrits et imprimés qui ont rapport à la Bretagne, si on ne consultait que la notice présentée par M. Girault. Nous pourrons, dans un second article, en donner des preuves.

CH. H.

CHRONIQUES BRETONNES.

HISTOYRE
ET
PLAISANTE CHRONIQUE
DU NOBLE ET VAILLANT BAUDOUYN,
COMTE DE FLANDRES,
LEQUEL ESPOUSA LE DYABLE.

Le morceau suivant est extrait d'un manuscrit qui se trouve à la Bibliothèque de Rennes, sous le n.° 1122. Il porte pour titre: « *Histoyre et plaisante Chronique du noble et vaillant Baudouyn, comte de Flandres, lequel espousa le dyable.* » Nous ignorons le nom de l'auteur et la date de l'ouvrage; mais le manuscrit est certainement postérieur au régne de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, mort en 1467, puisqu'on trouve à la fin de l'ouvrage l'épitaphe de ce prince, et probablement antérieur à la 1.re édition qui en fut donnée à Lyon, *sur le Rhône*, par Barth Bayer, en 1478. C'est sans doute aussi le même ouvrage qui fut imprimé sous différents titres, à Chambery, par Anthoyne Neyret en 1484, et enfin à Paris par Michel le Noir; quoi qu'il en soit, la très-grande rareté de l'ouvrage imprimé donne au manuscrit, quoique très-simple et sur papier, une valeur réelle (1).

Ce roman, titre beaucoup plus convenable que celui de chronique, est une série d'aventures rattachées, toujours aux dépens de l'histoire, à quelques évenements des régnes de Philippe Auguste, de Louis VIII, et Saint-Louis et de Philippe-le-Bel. L'auteur a exploité principalement la croisade de 1200 qui finit par la prise de Constantinople en 1204, les querelles des comtes de Flandres et des Rois de

(1) Voyez *Bibliographie de Debure*, n.° 3834; *Dictionnaire Typographique d'Osmont*, p. 82; *Brunet*, art. Baudouyn.

France, les croisades de Saint-Louis et les guerres de Philippe-le-Bel son fils, tout cela comprenant à peu près un espace de quatre-vingts années. C'est en vain, je le répète, qu'on y chercherait des documents historiques, et bien qu'à la première page on lise: « Affin que » la mémoire de eulx ne soit faillie.... me suis travaillé » de mectre par escript les faiz d'armes d'aucuns Roys » de France qui ont régné et eu dominacion, etc. »..., il suffit de parcourir la table qui suit le chapitre pour prendre une idée des merveilleuses conceptions de l'auteur, conceptions bien plus dignes sans doute que celles de l'Arioste, du bizarre compliment que fit à ce grand poëte le cardinal Hippolyte d'Este.

Ainsi donc ce petit extrait n'a d'autre mérite que le style naïf du chroniqueur, et n'est propre qu'à donner une idée de l'ignorance et de la superstition de ces temps éloignés, et aussi du genre de composition qui plaisait à cette époque. Nous vivons dans un temps où l'on ne peu nier qu'un goût très-vif pour les productions historiques ou littéraires du moyen-âge se propage et s'enracine de jour en jour. La société, parvenue à sa virilité, aime à se replier sur elle-même et à se rappeler le developpement successif de ses organes; arrivés au sommet de la civilisation, il nous plaît de parcourir des yeux le revers de la Colline et de suivre les sentiers difficiles et tortueux que se frayèrent nos devanciers. Au reste, c'est à ceux qui trouvent quelqu'intérêt à feuilleter Ville-Hardoin, Joinville, Froissart et Commines que cet extrait pourrait plaire.

Comment Baudouyn (1) *comte de Flandres depuis qu'il eut refusé la fille du Roy de France, espousa depuis le Dyable.*

Baudouyn print congié de Philippe, le puissant Roy

(1) Ce comte de Flandres est le fameux Baudouin, empereur de Constantinople, si célèbre par l'expédition de 1200, qui, annoncée comme une croisade, finit par la prise de Constantinople en 1204. Il en partagea les périls avec Henry Dandolo et le marquis de Montferrat, et y conquit une couronne qu'il ne conserva pas longtemps. Il était né à Valenciennes en 1171 de Baudouin, comte de Hainault, et de Marguerite, sœur de Philippe, comte de Flandres. Il épousa Marie de Champagne, nièce de Philippe-Auguste, roi de France. Philippe, comte de Flandres, étant mort sans enfants dans la

de France, et s'en alla lui et ses barons en la cité de Noyon qui étoit tenue de lui et y séjourna trois jours; et au quart jour volonté lui print d'aller chasser ès forests de Noyon et print ses veneurs de chasse, et en sa main tint un fort eppieu; et tant erra parmy la forest qu'il trouva dormant ung sanglier grant et fourny, qui tantôt fut des chiens acuilly et lors se mist en fuite. Mais il occist quatre des meilleurs chiens qu'ils eussent en la chasse dont le comte fut moult marry, et jura son serment que jamès de la chasse ne partiroit jusques il eut le porc occis. Le sanglier yssit (1) hors des bois et s'en fouyt ès forests de Mormay, et le comte et ses gens suyvirent jusques oultre l'eaue (2) de somme, car il avoit jà trépassé Vermandois et se bouta le Porc en un ru (3) en la forest où il guida bien être à reppos. Mais le comte le suyvoit avec son eppieu, car il estoit monté d'avantage (4), et lors mist le comte pié à terre et print son eppieu à deux mains et lui dist: fils de Truie, vous tournerez par desa, car au comte de Flandres jouster vous conviendra. Et tantost le sanglier se leva et cliqueta des dents, et de la geulle escuma et saillit hors de leans et se herissa moult laidement et se lança moult fièrement contre le comte, et le comte le férit si apprement qu'il le passa tout au travers et cheut le porc à terre tout mort. Mais il fut moult esbahy qu'il ne véroit auprès de luy aucuns de ses gens et se reppousa le comte moult long-temps. Et quant il se fut moult reppousé, regarda tout autour de luy, et vit venir vers luy une pucelle qui chevau-

---

Terre-Sainte, Marguerite, sa sœur, mère du jeune Baudouin, se trouva maîtresse du comté de Flandres dont hérita son fils qui, par le décès de son père, se trouvait déjà en possession du Hainault. Ce prince, un des plus puissants de son temps, célèbre par sa piété, sa valeur et une foule d'autres qualités rares à cette époque, n'avait épousé que Marie de Champagne, princesse digne de son amour et à laquelle il survécut peu de temps. On peut voir dans Ville-Hardoin et dans Le Beau la fin malheureuse de ce jeune prince, prisonnier de Joannice, roi des Bulgares, après la funeste bataille d'Andrinople, perdue le 14 avril 1205.

(1) Sortit.
(2) La rivière.
(3) Ruisseau.
(4) Avec avantage.

choit toute seulle sur ung noir pallefroy qui alloit les ambles moult soueff (1) et tantost se leva le comte de Flandres et la saisit par le frain et lui dist : « Dame, vous soyez de par Dieu la très bien venue ! » et la salua moult doulcement.

Le comte de Flandres lui demanda : « Dame, pourquoy allez-vous ainsi seulle ? et que sont devenus vos gens ? car vous ne semblez pas femme qui doye aller sans noble compaignie. » Et elle lui respondit moult gracieusement : « Sire, ainsi le veult Dieu le tout puissant. Je suis fille à ung roy de devers orient, qui me vouloit marier sans mon octroy. Mais je jurai et à Dieu fis covenant (2), que je n'eppouseroye jà homme, si je n'avois le plus riche comte du monde, et ainsi me partis de mon père par maltalant et avois grant compaignie ; mais à présent je n'en ay point, car je me suis amblée (3) de eulx pour ce qu'ils me vouloient ramener à mon père ; mais je promis à Dieu que jamais je n'yrais devers lui, jusques à tant que j'aye trouvé le comte de Flandres, que l'on ma tant loué.» Et quant le comte de Flandres regarda la pucelle, il pansa moult longuement en ce qu'elle disoit et moult lui pleût le contemment de la dame, et entra ardamment en son amour et dist à la pucelle : « Belle, je suis le comte de Flandres que vous demandez, et n'en soyez en doubte, car je suis le plus riche de terre qui soit soubs le firmament, et ay quatorze comtés en mon comandement, et pour ce que vous m'avez ainsi quis (4), je vous prandrai à famme s'il vous vient à gré. » Et la pucelle qui de ce eut grant joye lui octroya, mais tel qu'il se disoit. Et le comte Baudouyn lui dist : « Dame, ne soyez en nulle doubte que je ne sois le comte de Flandres. » Et fust le comte moult marry que ses gens ne venoient à luy, et demanda à la dame coment elle avoit nom, et aussi coment avait nom son père et dont il estait seigneur, et la dame luy res-

(1) Doucement.
(2) Promesse.
(3) Eloignée.
(4) Cherché.

pondit en son faux *courage* (1), que le nom qu'elle avoit reçeu en baptesme estoit Helvis ; « mais vous ne saurez point le nom de mon père jusques j'en aye comandement de Dieu et vous cesser à tant, car aultrement ne peut être » Et lors le comte de Flandres qui fust moult tampté de tel ennemy, mist son cor à sa bouche, et corna moult haultement en appelant ses gens. Et premièrement vint à luy le sire de Valenciennes, Gaultier de Saint-Omer et moult d'aultres, et lui demanda Henry de Valenciennes s'il avoit prins proye qu'il cornoit ainsi durement. « Ouy, dist le comte de Flandres, et le plus bel qui soit en ce monde et m'en a fait Dieu présent et la vueille avoir à famme puisqu'elle si consent. » Adonc Lequens (2) de Valenciennes regarda la pucelle qui estait vétue d'or et aussi avoit tant bel paleffroy que nul plus bel ne sauroit-on trouver. Non pourtant Lequeus de Valenciennes blasma moult le comte de ce qu'il vouloit prandre à famme cette pucelle ; et luy dist : « Chier seigneur, et que savez-vous si c'est une jeune famme qui pour argent se vent? Sire, s'il vous plest, vous la pourrez assez tenir à votre comandement tant qu'il vous plaira et puis luy donner congié ; car si hault homme comme vous doit ouvrer (3) sagement. Mauldit soit votre orgueil, car il n'y a mie long-temps que vous refusastes la fille du roy de France. »

Le comte de Flandres dist à Henry : « Sire de Valenciennes, parlez plus sagement, car mon cueur se donne que j'aye cette dame à famme, et n'en parlez plus, car je le vous deffens. » dont ses hommes furent moult dolens. D'illec se partit le comte flamand et print la teste du sanglier et s'en alla à Cambray lui et sa gent et faire ses nopces moult honnorablement. Et tantost après sa famme fust grosse d'enffant qu'elle porta neuf mois et eut une fille qui eut nom Jehanne en baptesme, et puis eust la dame une aultre fille qui eut nom Marguarite, qui fut tenue en moult grande cherté. Et leva cette dame en Flandres moult grant trehuage (3) en quatorze ans qu'elle régna advec le comte Baudouyn

(1) L'emploi de cette expression ne peut guères se justifier.
(2) Le comte.
(3) Agir.
(4) Impôts, tributs.

et fist faire au pays moult de maulx dont le comte fut moult blasmé. Et est vray que cette dame alloit volontiers ès Moustiers (1) et oyait les messes jusques au sacrement ; mais jamès elle n'attendist le sacrement à lever, ains s'en alloit hors, dont les gens du pays parloient moult oultrageusement, et ce n'estoit mye merveille.

Comment le dyable ne peult plus demourer advec le comte Baudouyn et comment qu'il s'en partist hideusement devant tout le peuple.

Baudouyn, comte de Flandres, estoit en ce temps advec Helvis sa famme au pays de Flandres, qui avoit eu d'elle deux filles, Jehanne et Marguarite, et advinst que, en l'an de grâce mil cent quatre-vingt-dix-huit, le jour des grands pâsques, estoient le noble comte et Helvis (2) sa famme, advec tout leur noble baronage, à Vuimandable, en Flandres, et illec avoit mandé maint comte et maint noble baron, qui, pour le festoyer, estoient venus à sa court, et tint le comte icellui jour moult haultement..... (3) et à tant s'asist le comte à table et son noble baronage ; et ainsi comme le comte fust assis à son disner, il vint devant luy ung viel hermite qui s'apuioit d'ung long baston et avoit bien cent ans de âge, et requist au comte, au nom de Dieu, que celuy jour lui vouloist donner à sa court ung disner et le comte lui octroya doulcement et dist à un escuyer qu'il pensast bien l'hermite. Et tantost fust sis en la salle devant le comte et ses barons, mais encore n'estoit pas la dame assise ; et lors fust aller querir et fust assise jouxtre (4) le comte, ainsi que coustume avoit. Et quant l'hermite vit la dame, il eut très-grand paour, et comença moult fort à trembler et se seigna moult souvent et ne povoit ne boire ne manger. Et quant la dame vist l'hermite il ne luy en pleut nyant, car elle se doubta bien qu'il lui donneroit emcombrier (5) et pria le

(1) Couvents.
(2) Nous ignorons quelle peut être cette ville.
(3) Ici quelques mots inexplicables.
(4) Auprès.
(5) Dommage, malheur.

romte qu'il en vousist faire aller l'hermite et luy dist : « Sire, ils se croyent plus de malice que aultres gens et est céans entré par truandise (1) et pour ce je ne le puis veoir. » — « Dame, dist le comte, l'aumosne est bonne à donner à celuy qui la prant, mais il est fol s'il la prant sans nécessité, et pourtant il me plaist que ou nom de Dieu il soit céans et qu'il oit aujourdhuy sa reffection. » Lors regarda le comte l'hermite qui se seoit à table tout pensif ne ne bevoit ne ne mangeoit. Et lors luy demanda le comte : « Proudome, pourquoy ne mangez-vous, ne me le cellez jà, car si vous voulez aultre chose, vous l'aurez. » Lors se dressa l'hermite et dist au comte et barons : « Pour Dieu, cessez le boire et le manger, car il y a moult grant péril, et ne vous mouvez jusques temps sera, car de ce que vous verrez tantost, chacun de vous aura grant paour. Or, ayez bonne créance en Dieu, car, si Dieu plest, jà ce ne vous grévera. » Adonc furent tous émervueillés et lessa chacun le manger. Et le bon hermite conjura la dame de par Dieu le tout-puissant et lui dist : « Enten à moy dyable qui es ou corps de cette famme morte ; je te conjure de Dieu qui pour nous mort souffrit, qui jadis te chassa hors de son saint paradis et tous les mauvais anges qui avoient (2) mepprins, par orgueul que Lucifer a prins et des sept sacrements que Dieu a establis et de son grand pouair qui a tousiours durera, que tu ne le partes de cette compaignie tant que tu es recogneu; et dis pourquoy ce comte de Flandres a esté par toy ainsi surprins, affin que tous le puissent entendre, et puis t'en revas dont tu es venu sans grever quesconque chouse qui soit en ce pays. Et ainsi je te conjure de Dieu de paradis. »

Comment le dyable s'en partist et s'en alla sans grever aulcun.

Quant la dame se sentist ainsi conjurer et qu'elle ne sceust aultre chose faire ne le comte tormenter

(1) Imposture, gueuserie.
(2) Failli, péché.

ne qu'elle ne pouoit plus en Flandres demourer, mais l'en convenoit aller, elle commença à parler par sa bouche et dist tout en hault, qu'elle ne pouoit plus se celer, et qu'elle n'ouseroit passer le conjurement. « Car aussi bien debvons-nous Dieu doubter (1) comme les hommes, car nous avons encore espérance de mercy envers luy (2) quant il viendra juger tout le monde. Je suis ung des anges que Dieu fist tresbucher de son saint paradis et avons tous douleur si grant que nul ne le pourroit panser et vouldrions que tous aultres feussent atraiz à notre cordelle (3), ainsi que tous ensemble Dieu nous vousist nos péchés pardonner et si nous querons aide, nul ne nous en doit blasmer. Le comte qui cy est s'en sçeut mal garder quant il se laissa surmonter du pesché d'orgueill et qu'il ne daigna eppouser la fille du roy de France. Et Dieu me laissa ses choses reveller et me souffrit entrer ou corps de la fille d'ung roy des parties d'orient qui estoit morte la plus belle que l'on peust trouver, et lors par nuyt je entrai en son corps et la fis relever et moust bien se sçeut gouverner selon que je admonestais (4) au corps, car aultre esprit n'avoit elle que moy, mais s'en estoit allée l'ame où elle debvoit. La dame estoit sarrasine et la menai au comte pour son corps vergonder et il ne se sçeut reffuser qu'il ne l'eppousat et luy ay fait sa vie maluser 14 ans et ay fait moult de maulx au pays de Flandres qu'il luy conviendra encore chierement comparoir (5), mais de ce qu'il en adviendra n'en vueille déterminer. Car je lui doye le comte tousiours envers moi atrapper. Mais oncques jour il ne se oublia qu'il ne lui souvenist de son créateur et à son couscher et lever faisoit tousiours le signe de la croix et mieulx ne se pouvoit armer contre moy, et ay perdues ses deux filles, parce qu'il les fist baptiser. Aultre chose ne vous vueille dire et m'en revois

(1) Craindre.

(2) Ici et en marge du manuscrit on lit hérésie, et c'en est effectivement une grossière.

(3) Pris dans nos filets, à notre cordelle, à notre discrétion; Voy. Glossaire de Roquefort, au mot cordelle.

(4) Commander.

(5) Ces derniers mots sont difficiles à expliquer clairement.

en Orient reporter ce corps mort pour repouser soubs sa tombe. » Et atant se partist sans grever nulle personne fors qu'elle emporta ung petit pillier d'une des fenestres de la salle. Et de cette chouse fust le comte et tous les aultres moult emervueillés, et adonc se levèrent des tables et moult grant honneur porta le comte à l'hermite et lui pria qu'il le conseillast, et le bon hermite lui conseilla qu'il allast au pape et se fist absouldre. Le comte Baudouyn séjourna trois jours en son palays, moult pensiff, et puis au quart jour s'en alla à Bruges. Mais quand il y fust, il fust moult gabé (1), et le monstroit-on o le doy parmy les rues et disoient les enffans : « Fuyons-nous-en, car veez cy le comte qui epposa le dyable. » Et quant le comte eust entendu les paroles des gens, il en fust moult dolent, mais conte n'en tint, et le lendemain s'en alla à Gand; mais s'il avoit été à Bruges bien ramponé (2), encore le fust-il plus en la ville de Gand, et puis d'illec s'en partist et s'en alla à Arras, où il le fust aussi, et quand il se voit ainsi mocqué, il jura sa foy qu'il yra conquérir Jérusalem. Adonc manda tous ses hommes de 14 comtés, et leur dist que pour prandre pénitance de ses peschés, il vouloit aller oultremer ; et appela Bouquart d'Avesnes qui estoit provost et chanoine de Cambray, et estoit frère au comte de Blays et le commist gouverneur (3) de sa terre tant qu'il revenist et commanda à ses hommes qu'ils obéissent à luy et commanda à Bouquart qu'il gardast bien sa terre et qu'il pensast bien de ses deux filles et que s'il demouroit trop long-temps qu'il les mariast bien haultement.

Nota. *Nous ne nous sommes permis que quelques légers changements d'orthographe qui, pour les mêmes mots, varie à chaque instant dans le manuscrit, et quelques raccords indispensables pour l'intelligence de la phrase.*

---

(1) Moqué.
(2) Raillé.
(3) Cette charge, confiée à Bouchart d'Avesnes, est de tout ce conte le seul fait vrai et conforme à l'histoire.

LE PARADIS ET LA PÉRI. (1)

Debout un matin sur le seuil fortuné d'Eden, une Péri inconsolable écoutait en silence la douce harmonie dont retentissait cet heureux séjour, et recevait sur ses ailes le doux reflet d'un rayon divin, que laissait échapper le parvis entr'ouvert. Le souvenir de sa gloire déchue, l'aspect de ce lieu de délices, perdu pour elle, remplissent ses yeux de larmes !

» Oh, bien heureux » ! s'écrie ce génie de l'air; « bien heureux, sont les esprits célestes qui errent dans ce fortuné séjour, au milieu de fleurs qui ne tombent jamais fanées ! les plus riants jardins de la terre, les grottes les plus fraiches de l'Océan m'appartiennent; les étoiles elles-mêmes m'offrent de brillantes fleurs; mais que sont toutes ces richesses ? L'éclat du plus simple bouton d'Eden les efface toutes ! les reflets argentés du lac de Cachemire qu'environnent de frais bosquets de platanes, les ruisseaux au doux murmure qui s'y précipitent, entraînant leur brillant sable d'or, sont des eaux impures auprès de celles qui arrosent ce jardin du ciel ! vole, malheureuse Péri, vole d'étoiles en étoiles, d'un astre brillant vers un astre plus brillant encore, aussi loin que s'étendent les remparts de feu qui ceignent cet univers ; abreuve-toi des plaisirs que peuvent t'offrir toutes ces sphères rayonnantes; goûte ces jouissances pendant des siècles sans fin ; et tu trouveras encore préférable, une seconde passée dans ce séjour de délices ».

L'ange fidèle, gardien de ces portes lumineuses, vit couler les pleurs de la Péri, et, écoutant sa triste complainte, une larme de pitié vint mouiller sa pau-

(1) Les Dives et les Péris sont des génies déchus qui errent sur le globe au milieu des bosquets et des jardins fleuris; tristes demeures auprès du Paradis qu'ils ont perdu. Les Dives sont les génies mâles et les Péris les génies femelles. (*Myth. Persane.*)

pière. « Nymphe d'une race céleste, mais déchue, lui dit-il avec douceur, « Un espoir te reste; il est écrit dans le livre des destinées: *ces portes éternelles s'ouvriront pour la Péri qui apportera au créateur de toutes choses, l'offrande la plus précieuse qu'il puisse recevoir!* vole donc, Péri, expie ton crime, rachète ton pardon, et alors il me sera doux de t'admettre dans ce séjour sacré » !

Aussi rapide que la comète qui décrit son orbite autour du soleil, plus légère que ces feux étoilés que laisse tomber de son flambeau l'ange fidèle, lorsqu'à la nuit il repousse du Paradis l'audacieux et noir esprit du mal qui ose assiéger l'entrée d'Eden (1). La Péri vole à travers la voûte azurée des cieux, et éclairée par les premiers rayons de l'aurore, voltige au-dessus de ce terrestre globe.

Mais, où ira ce génie chercher l'offrande qu'exige le Tout-Puissant? « Je connais », dit-il, « toutes les richesses que renferment les vases précieux comblés de diamants et enfouis sous les immenses colonnes de Chilminar (2). Je sais dans quelles profondeurs de la mer sont englouties les îles des parfums du sud de l'Arabie heureuse; je sais où les génies cachent la coupe de diamant de leur roi Jamchid, cette coupe d'où découle sans cesse l'élixir de vie; mais, que sont tous ces trésors pour le ciel? Où trouvera-t-on des pierres aussi précieuses que celles dont brillent les degrés du trône éblouissant d'Alla? Et toi liqueur de vie, qu'es-tu auprès de l'étendue sans bornes de l'éternité? » Pendant que la Péri disait ces mots, ses ailes agitées rafraichissaient l'air embaumé de cette douce contrée qu'arrosent les eaux du Gange; de ces rivages fleuris où la mer repose sur une couche d'ambre et de corail; de ces montagnes fertiles en diamants et dont les ruisseaux, qui en découlent, roulent sur un lit de

(1) Les mahométans supposent que les étoiles qui filent sont les feux dont se servent les anges fidèles pour écarter du Paradis les mauvais anges.

(2) Les quarante colonnes, c'est ainsi que les Persans désignent les ruines de Persepolis. Ils croient que ces édifices ont été construits par les génies pour cacher dans leurs caves souterraines des trésors immenses qui y sont encore enfouis. (d'Herbelot et Volney).

paillettes et de sable d'or, brillants comme la robe nuptiale d'une jeune vierge ; de ce pays, dont les bosquets de fleurs parfumées et de santal odorant, sont dignes de servir d'Eden aux péris ! Hélas, dans ce funeste instant, l'eau de ces mêmes ruisseaux est rougie du sang de plus d'une victime de la guerre ! Sous ces ombrages frais que souille le carnage, l'homme est immolé par les mains de son frère, et la vapeur de son sang s'élève dans les airs, mêlée au parfum des fleurs ! Terre du soleil, quel pied téméraire vient profaner tes pagodes, tes temples, tes saintes cavernes et les statues de tes Dieux ? Qui vient attaquer tes monarques et leurs trônes innombrables ? C'est Mahmoud ! (1) barbare, il s'avance, et sous ses pieds les sceptres de l'Inde sont brisés : la vierge timide est dépouillée, et les bijoux qui brillaient sur son sein vont garnir le collier de ses féroces limiers : la jeune fille meurt dans les bras de sa mère, le prêtre est massacré sur les degrés de l'autel, et les fontaines sacrées sont comblées des débris du temple !

La Péri dirige ses regards vers la terre, et au milieu de ce champ de carnage, elle aperçoit un jeune guerrier enfant de cette terre désolée ; il est près du ruisseau dont les bords l'ont vu naître, sa main tient encore son cimeterre brisé mais rouge du sang de ses farouches agresseurs, une dernière flèche reste dans son carquois. « Vis, s'écrie le tyran vainqueur, vis pour partager ces trophées et ma couronne. » Le jeune héros l'écoute en silence ; en silence il contemple les flots du sang de ses frères, et son dernier trait dirigé vers le sein de l'usurpateur est sa réponse. Quoique bien visée, la flèche erra dans sa course, le tyran est sauvé et le héros succombe !

La Péri vit sa chute, et quand le bruit des armes eut cessé de retentir dans ces champs désolés, portée sur un rayon du soleil matinal, elle vint recueillir la dernière goutte de sang qui coula de ce cœur généreux et libre ! « Puisse cette goutte précieuse, dit-elle, être l'heureux présent qui m'ouvrira les portes du ciel ; quoiqu'il soit

(1) Mahmoud de Gaznah ou Ghizné qui fit la conquête de l'Inde au commencement du XI.e siècle.

vil, la plupart du sang versé dans les batailles, du sang comme celui-ci, répandu pour la liberté, est si pur, que même les saints ruisseaux d'Eden n'en pourraient être souillés ! Oui elle doit être une offrande digne des cieux cette précieuse goutte, dernière libation faite à la liberté par un cœur généreux qui succombe et meurt en combattant pour sa sainte cause. »

» Glorieuse est la réception qui attend ici le brave mort en défendant sa patrie, dit l'ange en recevant l'offrande de la Péri, mais tu le vois, la barre de cristal qui ferme ces portes saintes n'est point ébranlée ; bien plus cher aux yeux d'Alla doit être le présent qui t'ouvrira la porte des cieux. »

Deçue dans ce premier espoir, la Péri dirige son vol vers le midi au sein des hautes montagnes de l'Afrique et vient baigner ses ailes dans ces sources limpides inconnues aux mortels, au milieu de ces bois sacrés où les génies forment leurs danses aériennes et sourient autour du berceau du Nil enfant. De là, poursuivant sa course, l'esprit déchu erre en soupirant au milieu de ces forêts de palmiers, de ces grottes sombres et de ces innombrables tombeaux de rois qui couvrent l'Egypte, tantôt il plane doucement dans les airs, écoutant le champ des tourterelles qui animent les valons brûlants de Rosette ; tantôt il vient contempler les reflets de la lune sur les ailes des pélicans, dont la blancheur éblouissante interrompt l'uniforme azur du lac Mœris. Jamais mortel n'a contemplé une plus douce scène, un spectacle plus beau que celui de ces riches vallées et de leurs fruits d'or ; de ces bosquets de palmiers inclinant amoureusement leur long feuillage ; de cette belle fleur du Lotus qui, toute la nuit, demeure plongée sous les eaux pour saluer plus fraîche et plus brillante les premiers rayons de l'astre qu'elle adore ; de ces tours ruinées ; de ces temples détruits qui semblent les restes splendides d'un rêve magique ; au milieu de cette scène solitaire le cri seul du vanneau se fait entendre ; à la lumière douteuse de la lune, que voilent par instant de légers nuages, l'on distingue la sultane aux ailes de pourpre qui, debout et sans mouvement sur les débris d'une colonne, ressemble à ces figures d'oiseaux anciennes idoles de l'Egypte. Qui eut contemplé ce

spectacle ravissant, n'eut jamais pu croire que là, là même, le démon de la peste vient de répandre ses plus noirs poisons, plus funestes, plus mortels que les sables brûlants des déserts; et le malheureux que son aîle a touché tombe à l'instant même pâle, flétri, comme ces plantes malheureuses que le souffle du simoon a frappées.

Le soleil radieux a éclairé pour la dernière fois plus d'un front naguères brillant de fraicheur et d'éclat, aujourd'hui pâle et défait, luttant contre la mort sur un lit de douleur!

A l'aspect de ce monceau de cadavres entassés, sur lesquels la lune repose sa lumière silencieuse, les vautours effrayés volent au loin, souillés par cette proie empestée! l'hyène affamée, seule, à minuit, parcourt les murailles désolées de la ville, et se repait de carnage. Malheur alors, malheur au misérable pestiféré qu'un souffle de vie anime encore, si, du sein des ténèbres, il voit briller au loin les larges yeux bleus de ce monstre farouche!

« Pauvre race des hommes, dit l'esprit aérien, attendri, tu paies cher la chute de tes premiers parents, et s'il te reste encore sur cette terre quelques fleurs du jardin de délices, le corps immense du serpent tentateur les enveloppe toutes! quelques larmes coulèrent alors de ses yeux, et l'air fut rafraichi, car telle est la douce et magique influence de ces pleurs bienfaisants qu'un esprit favorable laisse couler sur les malheurs des hommes.

La Péri entendit dans cet instant, près du lac Mœris, de sourds gémissements sortir d'un bosquet d'orangers, où les fleurs et les fruits mollement agités par une fraiche brise, semblaient se jouer libres et joyeux comme l'enfance insouciante: c'étaient les derniers soupirs d'un infortuné jeune homme qui s'était péniblement traîné dans ces lieux écartés pour y mourir seul, loin des nombreux amis qui, tout à l'heure, embellissaient son existence; et maintenant, comme s'il n'eût jamais connu l'amitié, il meurt solitaire. Aucune âme pieuse ne pleure à son chevet; aucun parent ne veille près de lui; aucune main bienfaisante ne cherche à éteindre avec quelques gouttes de ce lac dont les eaux froides

brillent tristement à ses yeux, le feu intérieur qui le dévore; nulle voix bien connue n'est là pour lui adresser la dernière parole, la parole d'adieu qui, lorsque tout est muet autour de nous, murmure encore dans notre oreille comme les sons mourants d'une douce musique qui s'éloigne; personne ne lui adressera ce tendre et dernier adieu qui remplit d'espérance l'âme prête à s'envoler, prête à quitter cette enveloppe grossière pour se plonger dans une éternité inconnue.

Jeune infortuné, une seule pensée apporte encore quelque joie à ton cœur, adoucit l'amertume de ta mort si prématurée! Tu sais que ton amante, que celle que tu chéris depuis l'enfance et qui est ta fiancée, vit tranquille dans le palais de son père, loin du souffle empesté de cette nuit funeste; qu'elle respire un air aussi pur que son front virginal, air sans cesse rafraichi par le rejaillissement de cent fontaines et embaumé par la perpétuelle combustion de ces bois parfumés qui croissent dans les Indes.

Mais qui, d'une marche incertaine, vient chercher ce bosquet solitaire? A ces joues fraîches et rosées on dirait une jeune messagère d'Hygiée! C'est elle!..... A travers la vapeur légère du crépuscule, il a reconnu son amante! C'est elle qui aime mieux mourir avec lui que de vivre sans son bien-aimé! Elle est près de lui, ses beaux bras l'entrelacent, ses lèvres vermeillent ont pressé les lèvres livides de son fiancé, et les longues tresses de ses cheveux, trempées dans les eaux du lac, rafraîchissent le front brûlant du malade! Hélas, qu'il était loin de songer naguères, qu'un instant viendrait où il fuirait avec horreur les baisers de son amante, où il se dégagerait, en frémissant, de ses bras amoureux! Maintenant il se détourne, il veut les éviter ces baisers, il tremble que le poison qui le dévore ne passe tout entier sur les lèvres de celle qu'il adore, sur ces lèvres courageuses que, jusqu'à cette heure fatale, la timide pudeur avait éloignées des siennes.

« Oh! mon bien aimé, laisse-moi respirer l'air que tu respires; qu'il m'apporte la santé ou la mort, il est doux pour moi! Pendant qu'elles coulent encore, puissent mes larmes te rafraîchir! Que mon sang n'est-

il un baume salutaire ? Tout mon sang coulerait pour toi ! Oh ! mon ami, tourne donc tes yeux vers moi ; ne suis-je plus ta bien aimée, ton épouse, cette épouse de ton choix ? Que tu vives ou que tu meures, ma place est à tes côtés ! Crois-tu que celle qui n'a vécu, qui n'a brillé que pour toi, pourra vivre au milieu de la nuit triste et sombre où ta mort va la plonger ? Crois-tu que je pourrai vivre sans toi, sans toi, mon âme, ma vie ? Non ! non ! lorsque la tige meurt, les feuilles que sa sève à nourries tombent avec elle ! Tourne tes yeux sur moi, mon bien aimé, tourne tes yeux sur ton amante, avant qu'elle ne soit plus comme toi, qu'une ombre pâle et mourante ! Cole tes lèvres sur mes lèvres, viens y chercher le reste de vie qui les anime encore ! » A ces mots, elle tombe, elle s'évanouit, et, comme s'éteint et meurt la flamme brillante plongée dans un air infecté, de même le feu de ses regards s'est éteint aux soupirs empoisonnés de son époux.

Un dernier effort, et les douleurs du jeune malade sont passées ! un dernier effort, il n'est plus ! il n'est plus, et l'âme de la jeune fille s'envole, appuyant sur les lèvres glacées de son ami un long, un éternel baiser.

« Repose, tendre vierge, » dit la Péri en recevant le soupir d'adieu de cette âme si pure, repose en paix, et que des songes heureux bercent ton sommeil dans ces régions célestes, que parfume un encens plus pur que celui qui brûle sous le Phénix, lorsque cet oiseau divin célèbre, par un dernier chant, sa mort et le feu sacré qui le consume ! » A ces mots, la Péri répandit dans l'air le souffle éthéré de sa douce haleine, agita sa brillante couronne et répandit sur ces deux visages décolorés une lumière si vive, qu'on les eut pris pour deux saints rayonnant de gloire et reposant en paix hors de leurs tombeaux, la veille de ce jour terrible où nous serons tous jugés; tandis que la bienfaisante Péri semble, auprès d'eux, leur bon ange, qui les veille en silence attendant l'instant de leur réveil !

Mais les premiers rayons de l'aurore commencent à paraître, la Péri prend son essor vers les cieux; elle y porte ce dernier et précieux soupir d'un amour pur

et désintéressé. Son cœur palpite de joie, elle espère enfin obtenir la palme céleste, car l'ange qui veille aux portes d'Eden, sourit en recevant son offrande ; déjà elle entend le doux frémissement des cloches de cristal suspendues aux arbres sacrés du jardin de délices, mollement agités par la brise parfumée qui s'élève du trône brillant d'Alla ; elle peut apercevoir, autour du lac sacré, les âmes des élus admis pour la première fois à puiser ses eaux glorieuses dans les coupes étoilées qui l'environnent (1). Mais hélas ! vain est son espoir; les destins n'ont point encore prononcé; la barrière éternelle reste immobile, et l'ange lui dit, en lui refusant encore, quoiqu'à regret, l'entrée du céleste parvis: « Il est vrai que l'histoire de cette tendre amante est écrite en lettres de feu autour de la tête sacrée d'Alla, pour y être lue long-temps par les anges du ciel ; mais, vois, malheureuse Péri, la barre de cristal est toujours immobile ; l'offrande qui t'ouvrira ses portes, doit être plus précieuse encore que celle de ce dernier soupir virginal ! »

Le soleil du soir lançait alors sur la Syrie ses derniers rayons lumineux, et semblait une gloire au loin suspendue au sommet sacré du Liban, sommet blanchi par d'éternels frimas, tandis qu'un printemps perpétuel repose à ses pieds au milieu des lis et des roses.

Contemplé du haut des airs, qu'il eût été beau le tableau brillant et animé qu'offrait en ce moment la Syrie ! riants jardins ; ruisseaux argentés, bordés de fruits délicieux ; joyeux et brillants lézards s'agitant empressés sur les murailles d'anciens temples détruits ; nombreuses troupes de colombes reposant sur la pointe des rochers, leurs ailes aux nuances éclatantes qui empruntaient, en ce moment, une teinte dorée aux derniers rayons du soleil, et réfléchissaient les nuances diverses de cet arc-en-ciel sans nuages qui environne le beau Péristan ! (2). Ajoutez à cette scène les chansons des bergers qui

(1) Sur les rives d'un lac quadrangulaire, reposent mille coupes faites d'étoiles, dont les âmes prédestinées se servent pour puiser l'onde, etc. (Châteaubriant. Génie du christianisme, livre 6e, chapitre 6.e)

(2) Péristan, terre des Péris.

s'accompagnent de l'antique chalumeau ; le bourdonnement des abeilles sauvages qui cherchent leur butin sur chaque fleur de la vallée; le murmure des eaux du Jourdain et les échos de ses bois réveillés par l'harmonieux ramage du rossignol!

Mais rien ne peut charmer l'infortunée Péri, son âme est triste, ses ailes sont fatiguées ; elle voit sans plaisir le soleil darder ses rayons sur le temple ruiné de Balbec, autrefois consacré au culte de cet astre, sur ces colonnes solitaires et sublimes qui, projetant au loin leur grande ombre, semblent les styles de cadrans immenses que le temps a élevés lui-même pour mesurer ses siècles.

Peut-être que sous ces antiques décombres, est enseveli quelque talisman constellé, quelque amulette scellée du grand sceau de Salomon ; qui, par ses caractères magiques pourra lui révéler où repose sur cette terre ou dans les flots le présent sacré qui doit être le prix de son pardon et lui ouvrir les cieux! ranimée par ce nouvel espoir, elle dirige son vol vers ces ruines antiques. Le soleil du soir n'a point encore quitté les cieux, et la Péri, planant sur les vallons de Balbec, peut apercevoir un enfant qui se joue au milieu des fleurs des champs, aussi frais, aussi simple qu'elles : il poursuit d'un œil actif et d'une course agile les légères demoiselles qui voltigent autour des bosquets de jasmin, et par le brillant éclat de leurs ailes semblent autant de fleurs ou de pierreries animées. Près de cet enfant qui, las de courir, repose maintenant sur le gazon, au milieu des roses, elle aperçoit un voyageur fatigué ; il descend de son cheval, en sueur, et se courbant sur le bord d'une rustique fontaine, rafraîchit ses lèvres altérées ; il fixe ensuite son œil hagard sur l'aimable enfant qui est près de lui. L'innocente créature aperçoit sans crainte ce front altier et farouche qui, tel qu'un sombre nuage, semble renfermer la tempête et la foudre ! L'œil perçant de la Péri peut y lire le récit de mainte action barbare : la vierge profanée, les temples pollués, les serments rompus, l'hospitalité violée! elle y découvre encore les traces nombreuses de ces taches sombres et funestes que la plume de l'ange accusateur laisse tomber sur le livre des destinées et le souillent, jusqu'à ce que les larmes sincères du repentir ne les effacent.

Cependant, à cette heure, cet homme coupable paraît tranquille, on eut dit que les fraîches brises du soir avaient adouci son esprit farouche ; il regarde avec complaisance les jeux de l'enfant qui est près de lui, et comme, aux rayons brillants de l'aurore, pâlit la sombre torche qui prêta sa lumière douteuse à une nuit d'orgie, l'œil hagard du brigand est ébloui du regard pur et innocent de l'enfance.

Mais, silence ! à mesure que le globe radieux du soleil s'abaisse, du haut de cent minarets la voix de l'Iman s'élève, et invite à la prière ? L'enfant a quitté son banc de gazon, il est à genoux les yeux tournés vers le midi, et ses lèvres angéliques murmurent doucement le nom sacré d'Allà. A voir son air de ferveur, ses yeux et ses mains tournés vers le ciel, on eut dit un enfant heureux d'Eden égaré au milieu de cette plaine fleurie et cherchant à regagner sa demeure éternelle ! quelle scène touchante offre cet être pur et religieux incliné devant son créateur, ce ciel sans nuages et brillant des derniers rayons du jour ; elle eut arraché à l'orgueilleux Eblis (1) lui-même un soupir de regret sur son bonheur perdu et sa gloire passée !

Qu'éprouve-t-il alors, *lui*, cet être endurci, courbé près de la fontaine, lorsque son souvenir plane sur tant d'années d'agitation et de crime, sur une vie troublée par tant d'orages, qu'il ne peut y découvrir une seule branche de salut échappée aux tempêtes ? « Il fut un temps, dit-il, d'une voix adoucie par le remords, il fut un temps, innocente créature, où comme toi, jeune, heureux et pur, je priais avec calme et ferveur, maintenant que suis-je !.. » A ces mots il incline son front sillonné, le sentiment de l'espoir et du repentir, depuis l'enfance endormi dans son cœur, s'éveilla vif, ardent, et le grand coupable *pleura !... il pleura !!!* Bienheureuses larmes du repentir, larmes bienfaisantes ; premier, unique mouvement d'une joie sans crime que puisse éprouver le criminel.

« Lorsque la peste dévore l'Egypte pendant les chaleurs excessives de juin, dit la Péri, une rosée céleste si pure et si bienfaisante tombe de la lune sur ce pays

(1) Eblis, nom que les Musulmans donnent au diable.

désolé, qu'à l'instant même, l'air en est embaumé; la contagion cessé, et la santé, présent des cieux, vient ranimer ces contrées abattues; telles sont les précieuses larmes de repentir que tu verses, homme coupable! une seule larme coule, et ton âme souillée par le crime est purifiée! »

Quel touchant tableau! le criminel repentant est à genoux, il prie à côté du pieux enfant; un même rayon du soleil luit sur l'innocent et le coupable, et les anges du ciel, par un hymne joyeux, célèbrent le triomphe inespéré de l'âme pécheresse qui a mérité son pardon!

Le soleil était couché, tous deux priaient encore, lorsqu'une lumière plus vive que celle même de l'astre du jour, vint se réfléchir sur la paupière humide du pécheur repentant; un simple mortel l'eut attribuée au rayon de quelque éclatant météore, mais la Péri y reconnut le brillant sourire de l'Ange, gardien des portes du ciel qui, dans cette larme du repentir, lui annonçait l'avant-coureur de sa gloire prochaine.

« Joie! joie pour toujours! s'écrie-t-elle, ma tâche est remplie, les portes d'Eden sont ouvertes, le ciel est conquis! Bonheur éternel! Tu es à moi bienheureux paradis! Que les diamants qui brillent aux tours de Chadukiam (1) sont, maintenant, ternes à mes yeux; que les bosquets d'Amberabad sont tristes et sombres! Adieu pour toujours, parfums terrestres, vous passez aussi vite que les soupirs d'un amant! Je ne dois plus me nourrir que des fruits du Touba (2), je ne dois respirer que l'odeur éternelle de ses fleurs!

Adieu pour toujours fleurs brillantes, mais passagères qui formiez naguères ma couronne; qu'êtes-vous auprès des fleurs éternelles du Lote, de cet arbre merveilleux dont chaque feuille renferme une âme et qui croît au pied du trône éblouissant d'Alla!

(1) Chadukiam, ou pays des délices, province du Ginistan, ou terre des fées; la capitale de ce royaume magique est appelée cité des joyaux. Amberabad est une autre ville du Ginistan.

(2) Le Touba est un arbre qui croît seulement en paradis, près du palais de Mahomet. Touba, dit d'Herbelot, signifie béatitude ou bonheur éternel.

Joie ! joie, pour toujours ! ma tâche est remplie, les portes d'Eden sont ouvertes, le ciel est conquis !

Extrait et traduit de Lalla-Rookh, *poëme de T. Moore*, par X.

SHAKSPEARE ET BACON.

DIALOGUE.

(CABINET D'ÉTUDE DU CHANCELIER.)

Le Chancelier, seul. — Maintenant ma plume, repose-toi un moment. L'aspect de cette chambre si sombre m'excite trop à la méditation ; je ne dois pas m'exposer plus long-temps à son influence, trop d'application appesantit les idées.

Sortons un instant et faisons un tour ; mais auparavant, replaçons sur leurs tablettes ces graves classiques que les vers n'ont point respectés. Toi, monte le premier, Aristote à la barbe grise, et préviens mesdames les araignées de ne point s'étonner de l'ombre qui doit tout à l'heure couvrir leurs toiles ; c'est un Docteur Séraphique qui va te suivre... Scot et Ramus, pourquoi tant de cornes à vos pages ? votre sort est bien changé !... Quand je soulève ces poudreux bouquins, je m'imagine que les nombreux syllogismes qui se pressent sur leurs ennuyeuses pages, contribuent à appesantir ma faible main qui vient justement de transcrire le *novum organon*. Hélas ! que la folie et le mensonge sont rudes à combattre ! Cependant, celui qui a la prétention d'éclairer le genre humain par ses écrits, ne doit pas renoncer légèrement à sa tâche. Mon seul cerveau est braqué contre les folies de mille autres cerveaux ; et cependant plus je réfléchis sur les lois de la nature, plus je les trouve conformes à mes idées ; il me semble qu'une voix secrète me dit que je ne les ai pas scrutées en vain. — Holà ! Y a-t-il quelqu'un dans l'antichambre ? Demande-t-on une audience ?

Un page. La reine adresse à votre Seigneurie le poëte William Shakspeare.

Bacon. En vérité! Depuis long-temps j'ai le plus grand désir de le voir. Faites entrer.... Sa Majesté, dit-on, l'a chargé de composer un drame dont elle-même a choisi le sujet. — Bonjour, Monsieur Shakspeare.

Shakspeare. Je salue votre Seigneurie. Voici une lettre de Sa Majesté.

B. (*il lit.*) « La Reine désire, puisque M. Shakspeare veut goûter un peu du produit de sa pauvre veine poëtique, qu'on lui communique le livre de ses sonnets, actuellement confié à la garde de son Lord Chancelier, qui, en vérité, peut bien garder ce dont il a fait un si grand éloge, mais il ne lui est cependant pas ordonné de le dérober entièrement aux regards des connaisseurs.

» ELISABETH. »

S. Sa Majesté est bien bonne! Certainement, lorsqu'elle quitte le sceptre pour la plume, des pensées d'or doivent couvrir le papier.

B. Vous dites vrai, M. Shakspeare.... Mais asseyons-nous et causons un peu: les sonnets ne souffriront nullement de ce retard, car la vraie poësie, dit-on, brille d'un vif éclat, que le temps même ne saurait ternir.

S. Vous avez raison, Milord. Près de la fontaine Castalie, coule une source d'eaux pétrifiantes; les Muses y plongent tous les vers qu'Apollon inspire à ceux qu'il aime; les pages légères empreintes du génie des poëtes ses favoris, sont durcies à l'instant et brillent d'un pur éclat, comme si elles étaient gravées sur le rubis ou l'émeraude. Les siècles ni les éléments n'ont plus de pouvoir sur elles.

B. Telle sera la destinée de vos écrits, M. Shakspeare.

S. Ah! Milord, ne me faites pas concevoir une pareille espérance. Je ne suis qu'un pauvre écrivain pressé par le temps et la nécessité, qui saisit, quelque grossiers qu'ils soient, tous les sujets qui s'offrent à son imagination sans culture; c'est pourquoi, j'ai lieu de craindre que ceux dont les études auront été plus profondes, ne trouvent dans mes faibles écrits mille fautes qui exciteront leur pitié de mon vivant et après que je ne serai plus.

B. Celui qui, comme vous, sait exciter les ris et les

pleurs de la multitude, peut se moquer de tous les raisonnements.

De même que l'arbre vaut mieux qu'un panier plein de ses fruits; qu'un faucon bien dressé est préférable à des sacs remplis de gibier, et la petite bourse inépuisable de Fortunatus à des tonnes d'or; de même une imagination fertile et puissante vaut mieux que cent bibliothèques pleines de livres. Plus d'étude aurait peut-être donné plus de maturité à votre jugement; mais les traits particuliers dont se compose le caractère d'un personnage, sont mieux groupés par la force de l'imagination, que par celle du jugement; car, bien que celui-ci aperçoive les points de contact, il ne sait pas mettre les matériaux en œuvre, ni en former un tout frappant de ressemblance et de vie: le génie seul jouit de ce privilége.

S. J'avoue, Milord, que la première lueur, la première idée d'un personnage, m'a toujours été fournie par le hasard. Nous supposerons, par exemple, que me voilà assis dans un cabaret ou dans un tripot: la manière d'agir de quelques-unes des personnes que j'ai sous les yeux, me frappe; je remarque leur habit, le son de leur voix, leur tournure, j'observe quelle espèce de boisson ils demandent, comment ils interrogent et comment ils répondent; j'examine l'ensemble de leur personne, et suis toutes leurs allures: ce fond d'observation est gravé dans ma mémoire, tourné et retourné sur toutes les faces par mon imagination, et devient, incontinent, dans mon esprit, l'image fidèle des individus, avec toute la chaleur de leurs gestes, toute l'originalité de leurs discours.

Rentré chez moi, je me dis: voyons, dans telle ou telle circonstance, que ferait, que dirait tel de ces personnages? Ces images me sont présentes lorsque je compose une pièce de théâtre, elles forment dans mon esprit une multitude de petits embrions que je travaille, que je nourris, et qui deviennent bientôt des êtres réels pleins d'action et de vigueur. Tels sont: *Shallow*, *Slender*, *Marcutio* et *Sir Andrew Aguecheek*.

B. On trouve de tels personnages tout vivans dans les rues: mais comment créez-vous des Coriolan, des Brutus?

S. Je fouille d'abord les histoires les plus anciennes, et là je trouve la base, le germe du caractère que je veux tracer; le sentiment et l'observation me font aisément deviner les accessoires. Je me mets à la place d'un Brutus ou d'un Coriolan, et je puis, au moins en idée, partager la noblesse de leur caractère, et ne mettre dans leur bouche qu'un langage qui leur convienne. Mais l'observation ne suffit pas seule au poëte, il faut que son imagination soit riche de pensées nobles et de sentiments élevés.

B. En vérité, M. Shakspeare, vous avez observé les hommes avec tant de sagacité et de profondeur, que j'ai de la peine à concevoir que vous ayez jamais eu le temps de fermer les yeux. Malgré mon application plus assidue à d'autres études, je crois être cependant aussi moi un observateur du cœur humain. Les dispositions des hommes, leur bonne ou mauvaise fortune, ne peuvent être examinées avec soin, sous toutes leurs faces, par les philosophes, même les plus dévoués à l'étude de la nature, seulement on peut noter les anomalies. Pour moi à peine ai-je saisi quelques particularités, que mon esprit s'en empare, les retourne, les commente, et enfin en déduit des lois générales. Votre imagination travaille de semblables idées pour en composer un tableau ; pour moi, si mon jugement en les saisissant, s'aperçoit qu'elles ont quelque ressemblance avec d'autres qui lui sont déjà familières, il les laisse échapper et les oublie ; c'est pour cette raison qu'un livre d'essais auquel je travaille en ce moment, sera très-mince quant au volume, mais, je l'espère, précieux quant au fond. C'est ainsi que chaque individu suit la route que lui ont tracée la nature et ses dispositions personnelles.

S. Chaque parole de Votre Grandeur sera un axiome pour la postérité. Pour moi, je connais ma destinée et n'aspire point à des études plus profondes; si par fois, cependant, la sagesse se rencontre sur ma route, je ne lui fais point mauvais accueil ; mais il ne faut pas détourner de leur voie ces dispositions naturelles dont vous parliez tout à l'heure, car, alors, elles ne laisseraient derrière elles que sécheresse et stérilité. La jambe ne peut jamais servir de bras; aussi, parmi nos comédiens, lorsqu'un nouvel acteur se présente, lui faisons-nous

jouer toutes sortes de rôles, jusqu'à ce que nous ayons découvert ceux qui lui sont propres.

B. J'ai entendu dire que vous inventiez rarement le fond de vos pièces de théâtre, mais que vous l'empruntiez le plus souvent à quelque livre de contes ou d'histoires; tels que le Décaméron de Boccace, ou les Nouvelles de Cynthio. Cette pratique doit vous éviter de grands frais d'invention et de pensées.

S. C'est vrai, Milord; j'ai trop peu de patience pour inventer une action *ab ovo*.

B. Si je présume bien, rien ne doit être plus difficile et d'un travail plus pénible que l'invention d'une fable dont les incidents soient bien vraisemblabes, et les parties bien cohérentes; et cependant je crois que cette invention ne dénote pas autant de ressources dans l'esprit, que l'arrangement précis, la distribution nette et claire de toutes les parties de l'action, de tous les personnages. La souplesse d'esprit réussira mieux à nous plaire par les brillantes couleurs, les accessoires pleins de charme dont elle revêtira une fable, que le génie dépouillé d'ornements qui a inventé cette fable, qui a tracé la marche curieuse, mais simple et nue des événements qui la composent. Les chants d'Homère se groupent mal ensemble; ce n'est guère qu'un choix sans ordre de superstitions et de fables populaires recueillies parmi les Grecs, et je suis persuadé que les Rapsodes qui, sous Pisistrate, réunirent ces poëmes épars, étaient plus capables que leur auteur d'en bien distribuer toutes les parties. Cependant, nous devons au poëte cet éloge, c'est qu'il a refondu, amplifié et publié en beaux vers, ce qui avait été obscurement et séchement inventé par des esprits ordinaires.

S. Ma connaissance des langues est très-mince, et je n'ai guères pu lire les anciens que dans des traductions...

Je me rappelle que la première fois que j'arrivai à Londres, je devins un pilier de théâtre, et le désir d'acquérir une plus grande portion d'instruction que celle que j'avais apportée de Stratford, s'empara de moi; mais la légèreté, l'impatience et l'éblouissement produits par tant d'objets nouveaux, firent bientôt évanouir cette belle passion.

Oh! Milord, vous ne pouvez vous imaginer ce qu'é-

prouve un jeune campagnard bien neuf, qui se trouve lancé tout-à-coup au milieu du tourbillon de Babylonne! Mes facultés travaillaient au point que chaque jour pour moi n'était qu'un court délire; la plupart des objets nouveaux me paraissaient distingués et dignes d'une considération particulière. La musique des théâtres, surtout, transportait mon jeune cœur; et de loin, du milieu des spectateurs, parmi tant de merveilles, Cléopâtre, Reine d'Égypte, me semblait le prototype du beau... Une partie de ces premières impressions, ont produit, dans la suite, *Roméo et Juliette.*

B. Je préfère votre *Jules César* et votre *Richard III*; car, dès l'âge de quinze ans, mon esprit se dirigeait vers la politique; et mon imagination, loin de rêver d'illusions et de merveilles, scrutait les hommes et les événements.

J'ai passé une partie de ma jeunesse à la cour de France, à la suite de notre ambassadeur sir Amias Paulet, et, en vérité, quoique je fusse entouré d'une foule de jeunes et jolies dames, Machiavel était plus souvent dans ma poche que des livres de madrigaux; mais, sans y faire grande attention, les petites intrigues qui se pratiquaient autour de moi, servaient de distractions à des études beaucoup plus graves. Lorsque quelques freluquets de la cour voulaient m'exciter à faire assaut d'esprit avec eux, je commençais par leur adresser force compliments; et mes flatteries, en les occupant d'eux-mêmes, leur faisaient bientôt perdre de vue leur premier projet.

Michel-Ange disait de la *peinture:* « c'est une femme jalouse, qui exige un amant entièrement dévoué et sans partage. » Je savais par expérience, que la même chose pouvait se dire avec bien plus de raison de la *philosophie*; aussi m'inquiétais-je peu que la vigueur de mon tempérament fût altérée par les veilles, que la fraicheur de mon teint fût effacée, pourvu que mon esprit et mon jugement s'éclairassent.

S. A propos de vos habitudes, est-il vrai, Milord, que vous vous évanouissez toutes les fois qu'il y a éclipse de lune, lors même que vous ignorez ce qui se passe dans les cieux?

B. Cela n'est pas plus vrai, qu'il ne le serait de prétendre que la lune s'éclipse toutes les fois que je puis m'évanouir.

S. C'est votre chapelain qui m'avait rapporté ce fait.

B. Mon chapelain est un digne homme ; mais il a une si grande vénération pour moi, qu'il trouve des merveilles jusque dans les circonstances les plus simples de ma vie.

S. Le même chapelain m'a dit aussi, Milord, qu'il existait au collége de la Trinité, à Cambridge, une arcade qui doit s'écrouler à l'instant où un plus grand homme que Votre Seigneurie aura passé dessous.

B. Y avez-vous jamais passé, Monsieur Shakspeare ?

S. Non, Milord, je ne suis même jamais allé à Cambridge.

B. Alors, nous ne pouvons encore décider lequel de nous deux est le plus grand homme....

On m'a dit que la plupart des professeurs du collége passaient tous les jours sous cette arcade sans trembler, ce qui, en vérité, dénote un sage mépris de cette superstition.

S. Je me réjouis pour l'humanité, en songeant qu'elle doit un jour être honorée par la naissance d'un plus grand homme que Votre Seigneurie ; car enfin, cette arcade doit, nécessairement, s'écrouler un jour.

B. Vous avez raison, M. Shakspeare ; mais, si vous voulez maintenant me suivre dans la chambre voisine, je vous y ferai voir les sonnets de Sa Majesté.

X.

BIOGRAPHIE NANTAISE.

SAINT-FÉLIX, ÉVÊQUE DE NANTES.

Le siége épiscopal de Nantes, depuis Saint-Clair au III.me siècle jusqu'à présent, a été successivement occupé par des personnages de la plus grande distinction, qui, presque tous, joignaient les connaissances littéraires les plus étendues à une grande piété. Nous n'avons garde de les oublier, en donnant des notices sur les hommes qui ont honoré notre département. Nous devons principalement faire mention de ceux qui se sont signalés

par des écrits ou par d'éminents services rendus à la ville de Nantes et au diocèse entier; nous commencerons par Saint-Félix, 16.me Évêque de Nantes.

Félix n'était point né dans le diocèse qu'il a si bien administré, il reçut le jour à Bourges, en l'an 516, de parents très-distingués. Ses ancêtres avaient occupé les premières places de l'Aquitaine. Le poëte Fortunat semble même dire qu'il descendait des anciens Rois de cette partie des Gaules. Après avoir fait de brillantes études, il embrassa l'état ecclésiastique vers 540, et fut fait évêque de Nantes, vers 550, après la mort d'Evhemere. Fortunat a composé une pièce de vers sur l'élévation de Félix à l'épiscopat, et il lui accorde toutes sortes d'éloges. Il l'appelle le salut de la patrie, le protecteur du peuple, auteur apostolique, lumière de la foi, fleuve d'éloquence, etc., etc. Ce témoignage du prélat le plus éclairé de son siècle, ne permet pas de douter que Félix ne fût un homme d'un rare mérite.

Les bénédictins qui ont rédigé l'histoire littéraire de la France, assurent qu'il était marié; mais que, dès son avènement à l'épiscopat, il cessa d'habiter avec son épouse, qu'il ne regarda plus que comme une sœur.

Félix n'eut pas long-temps à attendre pour avoir l'occasion de signaler son amour pour la justice. Canao, comte de Vannes, avait poignardé trois de ses frères, pour posséder seul le comté. Il lui restait encore Macliau qu'il tenait prisonnier, et auquel il réservait le même sort. Notre prélat, par ses prières et par les plus vives sollicitations, vint à bout d'empêcher Canao de se souiller d'un nouveau fratricide, il parvint même à les reconcilier. Macliau ne tint pas le serment qu'il avait fait à son frère et ne tarda pas à remuer et à lui inspirer des craintes. Alors il fut obligé de se sauver, de se cacher, et enfin de se faire sacrer évêque; peu de temps après, devenu comte par la mort de Canao, il se maria et méprisa les sages avis de Félix.

Dans le commencement de son épiscopat, l'évêché de Nantes fut plusieurs fois ravagé par des guerres désastreuses. Vers 560, Chramne, fils de Clotaire 1.er, Roi de France, se révolta contre son père et se refugia chez Connobert, comte de Rennes et de Nantes. Le Roi de France entra en Bretagne, à la tête d'une nombreuse

armée. Connobert périt dans un combat, suivant quelques-uns à peu de distance de Nantes, et suivant d'autres auprès de Saint-Malo. Chramne voyant qu'il ne lui restait aucune ressource, se sauva vers ses navires où il fut pris au moment où il allait s'embarquer avec sa femme et ses enfants. Clotaire les renferma tous dans une chaumière où il les fit brûler. Nantes se rendit à ce cruel vainqueur. Félix fut le recevoir aux portes de la ville et fit tant par ses instances que Clotaire n'usa pas de trop de sévérité envers les Nantais. La réputation de vertu et de probité dont jouissait l'évêque de Nantes, détermina le Roi de France à lui laisser, en quittant, le gouvernement de la ville et du comté Nantais.

En 564, Chilperic, successeur de Clotaire, ayant à se plaindre du fils de Connobert qui voulait reprendre Rennes et Nantes, soutenu par Macliau, comte de Vannes et par son successeur Guerec, envoya en Bretagne une armée qui ravagea le comté Nantais. Comme la guerre se prolongea pendant long-temps, l'évêché fut pillé successivement par les Français et par les Bretons. Félix ne cessait de parlementer pour établir la paix entre les deux peuples, et s'il n'y parvint pas, du moins, à cause de l'estime que tous avaient pour lui, il adoucit un peu le sort de ses diocésains.

Evhemere, prédécesseur de Félix, avait entrepris de bâtir une église cathédrale dans l'enceinte de la ville ; mais à peine les fondements étaient-ils hors de terre qu'il mourut. Félix termina cet ouvrage d'une manière plus belle qu'on ne l'avait projeté. Si l'on en croit Fortunat, jamais rien d'aussi noble ni d'aussi riche n'avait existé en ce genre jusqu'à lui ; mais, peut-être le poëte s'est-il permis quelques-unes de ces fictions qui sont si communes en poësie. Au reste, il serait difficile de se faire une idée de l'architecture, par la lecture seule de ses vers.

Le prélat nantais y plaça les reliques de plusieurs saints et un crucifix d'argent d'une grandeur extraordinaire. Le christ portait sur les reins et les cuisses une riche draperie d'or ; ce crucifix a, dit-on, été transporté à Redon, pour le soustraire aux profanations des Normands : il y était encore avant la révolution.

La dédicace de la cathédrale fut faite le 30 septembre 580. Euphronius, évêque de Tours, Victorinus, évêque de Rennes, Romaccharius, évêque de Coutance, Domitianus, évêque d'Angers, Domnotus, évêque du Mans, et Venance Fortunat, évêque de Poitiers, y assistèrent; et c'est le dernier qui nous l'apprend dans ses poësies.

« Le soin du temple matériel, dit dom Lobineau, » ne détourna point Félix de travailler au spirituel. Il » y avait encore dans son diocèse et dans les diocèses » voisins, un grand nombre de payens attachés au culte » impie de leurs fausses divinités, et entr'autres dans » le pays qui est au midi de la Loire, ou toutes sortes » de restes de nations barbares s'étaient établies. Alains, » et Teifaliens, misérables débris de l'armée dissipée » du roi Goar, et Saxons, restes de celles d'Odoacre. » Ce pays était encore infecté de diverses superstitions, » et les prédécesseurs de Félix, aussi bien que les » évêques de Poitiers désesperaient de convertir ces » peuples et en avaient comme abandonné le soin. » Félix s'en occupa et réussit en grande partie.

C'est l'opinion commune du diocèse de Nantes que ce fut Saint-Félix qui fit creuser le canal qui est entre l'extrémité supérieure de la prairie de Mauves et la prairie de la Magdelaine, ce qui fait qu'on lui a donné son nom. Il a réuni par ce moyen la Loire au ruisseau de la Sail, et ce fleuve a baigné les murs du château et les anciens murs de la ville. On pourrait cependant en douter; car ce n'est que sur le témoignage de Fortunat qu'on peut appuyer cette opinion, et Fortunat n'est pas très-clair. Il dit que Félix a fait couler une rivière où il y avait une montagne et fait une montagne où était la rivière; ce qui ne convient en rien à ce canal creusé au milieu d'une prairie. Il est cependant possible que le poëte ait voulu faire une belle antithèse et qu'il ne faille pas le prendre à la lettre. Peut-être a-t-il entendu par vallée le canal creusé et par montagne l'élévation qui résulte des terres placées sur les bords.

Quelques personnes attribuent encore à Saint-Félix la chaussée de Barbin qui retient l'Erdre captive et la rend navigable jusqu'à Nort, mais il faut avouer que rien ne le prouve, et c'est vraisemblablement long-temps

après l'épiscopat de Félix que cette chaussée a été construite.

Grégoire, de Tours, fait, dans son histoire des Français, de très-graves reproches à Félix. Il l'accuse de l'avoir sans sujet accablé d'injures et de calomnies, parce que lui Grégoire n'avait pas voulu céder un village qui appartenait à l'église de Tours et que Félix convoitait. Il lui reproche d'avoir dit que le diacre Pierre, frère de Grégoire, avait été justement mis à mort, en punition de son ambition démesurée; enfin il l'accuse d'avoir donné refuge à un prêtre qui voulait le tuer. Mais comme l'historien français n'entre pas dans de grands détails sur la conduite du prélat nantais dans cette occasion et que ce dernier pouvait avoir des motifs justes, nous devons nous abstenir de prononcer. Ce qui nous en fait un devoir plus grand encore, c'est que, dans plusieurs endroits, le même Grégoire de Tours, fait l'éloge de la sagesse et des vertus de Félix.

On lui fait un autre reproche de sévérité outrée ou même d'orgueil. Il avait fiancé une de ses nièces à un militaire français appelé Bapolen; mais il différait sous différents prétexte la célébration du mariage. Bapolen, amoureux à l'excès, enleva sa fiancée, lorsqu'elle allait faire ses prières dans une église, et se sauva avec elle à Saint-Alban. Félix en fut irrité au dernier point, il se transporta au lieu où étaient nos deux amants, reprit sa nièce, la conduisit d'abord à Nantes et quelque temps après l'enferma dans un couvent à Basas. Elle y resta jusqu'à la mort de son oncle. Bapolen l'enleva une seconde fois et l'épousa. On pense généralement que c'était l'orgueil de la naissance qui avait déterminé Félix à différer indéfiniment le mariage. Ceci prouverait que les hommes les plus vertueux ont eu leur côté faible.

Félix fut frappé de la peste qui fit de grands ravages en 582, et se voyant sur le point de mourir il voulut résigner son évêché à un neveu appelé Burgondion; mais Grégoire de Tours le croyant indigne de l'épiscopat, refusa de le sacrer. Félix ne mourut pas, et releva de sa maladie; mais il lui resta une fièvre continue avec des pustules aux jambes. Des médecins ignorants y appliquèrent des cataplasmes de cantharides, et il mourut dans sa 70.e année, le 8 janvier, après 33 ans

d'épiscopat. On avait conservé ses reliques, et sa mémoire a toujours été en vénération à Nantes. Les reliques furent transférées dans une chapelle de son nom, le 7 de juillet de je ne sais quelle année, c'est ce jour qu'on célèbre sa fête dans tout le diocèse.

Félix eut pour successeur un de ses cousins appelé Nonnechius.

Saint-Félix n'est connu dans la littérature que par un panégyrique en vers de Sainte-Radegonde, qui ne nous est pas parvenu. Il n'est mentionné que par Fortunat, qui fait aussi l'éloge de plusieurs autres morceaux de poësie que Félix lui avait adressés. Mais rien de lui ne nous a été conservé. J. LE BOYER.

NÉCROLOGIE.

M. GRÉLIER.

Le Lycée vient encore de perdre un de ses collaborateurs. M. Pierre Grelier, né à Nantes, le 20 mars 1764, est mort dans la même ville, le 19 avril 1829.

M. Grelier fit ses études chez les pères de l'Oratoire, au collége de Nantes. En sortant de la classe de *philosophie*, il fut reçu maître-ès-arts en l'université de cette ville, et quelques temps après, les prêtres de l'Oratoire l'invitèrent à professer la *septième* dans leur pensionnat. Il profita de cette occasion pour suivre, pendant un an, le cours de théologie dans le collége. A la fin de l'année, il ferma sa classe, ses élèves ayant été admis dans les classes supérieures. Il se rendit alors dans le Bas-Poitou, où il était appelé par quelques propriétaires pour fonder une maison d'éducation. Cet établissement ne lui présentant pas des avantages suffisants, il était décidé à revenir à Nantes, lorsqu'il y fut rappelé par une lettre du père Durif, préfet des études au collége.

M. Ogée, ingénieur-géographe de Bretagne, avait

rassemblé les matériaux d'un dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne, et il cherchait depuis long-temps un homme de lettres qui voulût se charger de rédiger cet ouvrage; il s'adressa, enfin, aux oratoriens, qui lui indiquèrent M. Grelier. Celui-ci rédigea le dictionnaire, et M. Ogée, suivant les conventions arrêtées entr'eux, déclara, par une note, à la fin du tome 4 de cet ouvrage, que M. Grelier en était le rédacteur. (V. tome 4, p. 144 du *Lycée*.)

Ce travail fini, M. Grelier commença celui qui lui avait été confié par la mairie de Nantes, de mettre ses archives en ordre; et dans la même année, il fut nommé bibliothécaire de la première chambre du commerce de cette ville. Il fut employé quatre ans aux archives, et conserva la place de bibliothécaire jusqu'en 1790. Il fut appelé, en 1787, par le conseil-d'état, à l'inspection générale de la librairie de France, et accrédité près la chambre syndicale de Nantes, mais avec faculté d'exercer dans tout le royaume. Il remplit cet emploi difficile dans les circonstances, jusqu'au décret de l'assemblée constituante, qui le supprima.

Le 14 juin 1790, l'administration centrale du département de la Loire-Inférieure, qui venait de s'organiser, choisit M. Grelier pour secrétaire-général. Il fut constamment réélu dans cette place, par l'administration, qui se renouvelait par moitié tous les ans, jusqu'après la mort de Robespierre. A cette époque, une commission de dix membres de la Convention vint à Nantes, pour épurer les administrations et en expulser ceux des fonctionnaires qui s'étaient rendus les complices du Comité-Révolutionnaire. Le peuple fut assemblé et consulté en masse, et l'on prit les conseils particuliers des gens notables. Le résultat de cette opération porta M. Grelier, de la dernière place de l'administration, sinon à la première, au moins à la plus importante, à celle de procureur général syndic.

Bientôt après, M. Grelier fut envoyé à Paris, par les corps administratifs, afin d'y solliciter des subsistances pour la ville de Nantes, où chaque individu était taxé, par jour, à un demi-quarteron de mauvais pain. Il remplit dignement cette honorable mission, et obtint des grains et farines nouvellement arrivés de l'Amérique septentrionale.

Les services réels que M. Grelier avait rendus à son pays le firent nommer, par le département de la Loire-Inférieure, député au conseil des Cinq-Cents. Il y fit constamment partie des commissions permanentes, et fut, pendant un an, membre de la commission de surveillance du trésor public, de la commission chargée de l'examen des maisons royales des environs de Paris, de Versailles, Meudon, Saint-Cloud, Saint-Germain, Fontainebleau. Nommé président de cette commission, il devait faire un rapport sur Versailles, Saint-Cloud, et Meudon, travail auquel il attachait une grande importance, lorsque les défaites que l'armée française, sous les ordres de Schérer, essuya en Italie, et le mauvais état des finances, appelèrent l'attention sur des objets plus importants encore; le rapport de M. Grelier fut alors suspendu, et il quitta le corps législatif avant de l'avoir présenté. Il remit ses notes et son travail au ministre de l'intérieur. Les projets de réparations furent suspendus, et on ne les reprit que sous le consulat.

M. Grelier fut sur le rang des hommes appelés à composer le sénat conservateur; mais une franchise souvent brusque, lui ayant nui auprès du chef de l'état, sa nomination à ces hautes fonctions n'eut point lieu.

De retour à Nantes, M. Grelier y fut nommé commissaire du gouvernement près l'octroi.

En quittant cette place, il abandonna entièrement la carrière administrative et se livra à l'horticulture qui, dans le temps où il se trouvait aux premières places du gouvernement, avait été l'un de ses plus grands délassements. Il fonda à Nantes une très-belle pépinière, et contribua beaucoup à la propagation de la culture du *Magnolia grandiflore*. M. Grelier seul en vendit plus de 12,000 pieds. Ayant perdu son épouse, et un âge avancé ne lui permettant plus de surveiller ses travaux avec la même activité, il se retira entièrement du monde et prit un logement dans les faubourgs de Nantes; mais une activité d'esprit qui n'a jamais abandonné M. Grelier, ne lui permit pas de rester dans le repos: il sollicita son admission à la Société Académique où il fit plusieurs rapports très-remarquables. En 1827, il fut nommé président de la section d'agriculture de la même Société.

M. Grélier a publié dans le *Lycée Armoricain :*

1.° *Sur le Dictionnaire de Bretagne.* — Tome 4, page 144.

2.° *Considérations sur la ville de Nantes et le département de la Loire-Inférieure.* — Tome 5, pages 231 et 501 ; t. 6, pages 3 et 121.

3.° *Mémoire sur les moyens de nettoyer le lit de la Loire et d'en rétablir la navigation.* — Tome 6, page 211.

4.° *Pierres monumentales.* — Tome 6, page 473, et tome 7, page 439.

5.° *Le Rocher de Saint-Nazaire.* — Tome 7, page 118.

6.° *Sur la multiplication, sur la culture et sur la plantation des arbres en général.* — Tome 8, page 478.

7.° *Sur l'époque la plus favorable à la taille de la vigne dans le département de la Loire-Inférieure.* — Tome 10, page 22.

CONSIDÉRATIONS

SUR LES

SUCRERIES DE BETTERAVES

PRÉSENTÉES A LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE,

Le 5 février 1829,

PAR M. DUBOCHET AINÉ.

La découverte faite par Achard, à Berlin, de l'existence, dans la betterave, d'un sucre comparable à celui de la canne, et de la possibilité de l'extraire et de le raffiner, a été considérée long-temps comme un pur objet de curiosité, qui ne serait susceptible d'aucune application en grand, et ne pouvait avoir aucune influence sensible sur le système colonial et le commerce maritime.

Le gouvernement impérial parut attacher une grande importance aux développements de cette découverte, dans l'espérance de l'opposer aux prétentions de l'Angleterre : il prodigua les faveurs et les encouragements à cette industrie, qui cependant resta stationnaire. Cet étrange résultat serait-il une conséquence des efforts mêmes de l'administration publique ? Serait-ce une nouvelle démonstration du principe des économistes, que l'industrie n'a pas besoin d'encouragements ni de primes, et qu'il lui suffit d'être à l'abri des mesures fiscales ou des prohibitions ? On a cru, long-temps en France, que ces sucreries succomberaient aussitôt que le gouvernement leur retirerait sa protection, et l'on n'a pas appris sans étonnement des résultats entièrement contraires. L'opinion publique, prompte à revenir à des idées d'abord rejetées, se prononce aujourd'hui en faveur des sucreries de betteraves.

Cette question importante touche en même temps au commerce maritime, au système colonial, à l'accroissement général de l'agriculture et de l'industrie en France, aux progrès de l'une et de l'autre dans ce département. J'examinerai la question sous tous ces rapports, pour vous en faire apprécier l'importance, pour vous déterminer à éclairer vous-mêmes la pratique de cet art encore nouveau, et je vous soumettrai quelques idées pour y parvenir.

1.er CHEF. *Influence sur le commerce maritime.*

Je ne crains point de signaler comme une idée étroite et un système dangereux d'isolement des nations, le projet de rendre un pays étranger à tous les autres, en lui faisant négliger ses cultures naturelles, son industrie accoutumée, pour naturaliser des produits exotiques. En refusant d'admettre les objets d'échange offerts par ses voisins, il les met dans le cas de refuser eux-mêmes de recevoir son superflu : il s'isole ainsi de la société des nations ; il éloigne de ses ports le commerce maritime, ce lien naturel des peuples, qui leur fait désirer de vivre en paix, et qui repare le malheur des guerres suscitées autant par les prétentions du monopole commercial, que par l'ambition des gouvernements.

On ne peut pas se dissimuler que les sucreries de betteraves pouvant procurer à la France, dans peu d'années, les sucres nécessaires à sa consommation, cette première branche de nos importations ne doive diminuer d'abord, et dépérir entièrement par la suite. Serait-ce un motif pour solliciter des mesures propres à restreindre ou à étouffer cette nouvelle industrie? Cela est loin de nos vœux. Laissons marcher librement toutes les industries rivales; espérons que le commerce de Nantes saura se créer des compensations avantageuses, qui soutiendront son activité, lors du dépérissement progressif du commerce d'introduction des sucres. Le succès de ses efforts précédents nous permet cet espoir: ne l'avons-nous pas vu se relever rapidement, malgré la privation de nos plus riches colonies, malgré l'anéantissement de ses capitaux par le papier-monnaie et par les guerres interminables de la révolution et de l'empire? A la prohibition de la traite d'Afrique, le commerce nantais n'a-t-il pas su s'ouvrir de nouvelles voies? Son pavillon, guidé par des négociants plus habiles encore qu'avantureux, se déploie sur toutes les mers; il fréquente des rives inconnues à leurs devanciers: espérons encore cette fois, que le même génie dédommagera la place de Nantes des pertes qu'elle doit éprouver par la réduction et la privation du commerce des sucres.

2.e CHEF. *Influence sur le système colonial.*

On ne peut se dissimuler que la naturalisation en Europe, des sucreries de betteraves portera un coup funeste aux sucreries coloniales; peut-être à l'existence même des colonies. Mais, gardons-nous d'en attribuer le désastre à cette cause unique. Des membres distingués de la Chambre de Commerce de Nantes, MM. Dobrée et Levesque, ont publié des mémoires lumineux, mais décourageants, sur la situation des colonies. Nous pouvons ajouter qu'on semble avoir méconnu dans leur établissement primitif les vrais principes de la colonisation: cultivées, non par des colons français, mais par des esclaves africains, elles n'offrent aucun asile, aucun débouché à l'excédent de la population indigente de la France; ces prétendues colonies françaises sont réelement peuplées par une race étrangère, qui porte

en frémissant le joug de l'esclavage, et qui menace le petit nombre de Français isolés sur ces bords du sort désastreux qu'ont éprouvé les habitants de Saint-Domingue. C'est cependant la possession de ces établissements insignifiants, et d'une existence précaire, qui arme la jalousie des nations rivales; qui suscite de longues guerres, et qui nécessite l'entretien ruineux d'une marine, en temps de paix inutile; et qui pendant la guerre, malgré le courage de nos marins, est la proie inévitable d'ennemis toujours supérieurs en forces. Ne nous étonnons donc pas que des négociants recommandables à Nantes, aient proposé de renoncer à ces colonies, pour trouver des avantages plus profitables dans un commerce libre avec toutes les nations.

3.e CHEF. *Influence sur l'agriculture et la population en France.*

Ce que nos colonies perdront par les nouvelles sucreries la France le gagnera. Les betteraves sont susceptibles d'y être cultivées sur jachères; en alternant avec les céréales, sans en diminuer les produits. Les feuilles et marcs de betteraves fourniront aux troupeaux une nourriture abondante; le produit des terres et le nombre des animaux augmentera; la population agricole s'accroîtra suivant les besoins d'extension de la culture des betteraves. Nous verrons s'élever au centre des campagnes, d'immenses ateliers où seront fabriqués les sucres bruts, qui iront subir ensuite les opérations plus compliquées de la raffinerie, dans les villes, qui partageront les avantages de la nouvelle industrie; et qui seront ainsi dédommagées de la privation des sucres étrangers, sur lesquels elles travaillaient.

4.e CHEF. *Influence sur ce département et sur la ville de Nantes.*

Il ne faut point isoler ces deux objets, pour les considérer séparément, et la prospérité commerciale de Nantes vivifie tout le département. La Loire, qui reçoit maintenant tant de riches cargaisons de sucre, perdra, à une époque qui ne paraît pas éloignée, les avantages de ce commerce. On est forcé d reconnaître que la

faible portion relative, que ce département obtiendra dans la fabrication du sucre de betteraves, ne compensera pas les pertes commerciales qui en résulteront pour la place de Nantes. Mais cette considération d'utilité locale est-elle un motif suffisant pour que nous refusions de prendre part à une nouvelle industrie ? Puisqu'il est inévitable qu'elle se naturalise en France, hâtons-nous d'en partager le plus possible les avantages ; et tâchons d'y trouver quelques dédommagements des pertes dont nous sommes menacés.

Nous travaillerons donc, et au bien général de la France, et à la prospérité de ce pays, en dirigeant les études de notre académie sur l'amélioration des procédés d'extraction du sucre de betteraves : c'est dans ces intentions, que je vais vous soumettre quelques observations.

5.e CHEF. *Vues sur la fabrication du sucre de betteraves.*

1.° Une de ses grandes difficultés, c'est la pratique actuelle de réduire en pulpe, avec des râpes mues par des manéges, les racines de betteraves. On peut y substituer avec économie de machines, de travail d'hommes et d'animaux, *la cuisson des betteraves faite à la vapeur.* Elle en conservera les sucs précieux, et exigera moins de combustible. Elle sera plus prompte et plus parfaite, opérée en appareil clos, qui peut être de bois comme celui usité à Nantes pour rendre flexibles les bois de construction des navires. Cet appareil comportera sans peine *une pression de vapeur de deux atmosphères*, dont la chaleur dissoudra le parenchyme qui constitue les canaux, et les cellules dépositaires des sucs de la plante. Ainsi attendrie dans ses éléments les plus intimes, elle cédera presque sans effort à l'action de rouleaux en bois, dont la manœuvre exigera peu de forces.

2.° Par la même cause, ce qui restera de la partie fibreuse se séparera plus facilement des sucs : et l'opération aujourd'hui lente et pénible de la pression des marcs, deviendra prompte et facile ; elle admettra des machines moins parfaites, mais dispendieuses et d'un service plus commode.

3.° Les sucs exprimés, qui avec les râpes et les presses actuelles, donnent à peine 70 pour cent, seront dans une proportion beaucoup plus forte.

4.° Ces sucs contiendront toutes les parties dissolubles de la plante : conséquemment la quantité de sucre s'accroîtra. Cet accroissement sera relativement très-avantageux, puisqu'il ajoutera sans frais au produit net et aux bénéfices de l'opération.

5.° Le suc des betteraves râpées a le grave inconvénient de fermenter rapidement, de roussir, ce qui ne peut avoir lieu qu'aux dépens de la matière sucrée, que le contact de l'air et toute fermentation altère : quelque rapide que soit la manipulation avec la râpe, on ne peut éviter entièrement ces effets fâcheux ; on les prévendra par la cuisson des betteraves, qui donneront alors un suc plus riche, en partie élaboré en nature de sirop, et qui n'aura jamais besoin d'être muté avec l'acide de soufre, pour prévenir une fermentation qui est moins instante.

Je vous engage donc, Messieurs, à diriger votre attention et vos études sur les sucreries de betteraves : la plupart de ceux qui vont s'y livrer, auront besoin d'être guidés par vos lumières ; et vous atteindrez le but de votre institution, en propageant dans le département les connaissances sur cette industrie nouvelle ; et en créant dans votre sein une commission consultative, pour résoudre les difficultés qui lui seront présentées.

L'ACADÉMIE n'a point encore prononcé sur ces vues dont la manifestation peut faire naître des idées nouvelles qui éclaireront la discussion. Dans cette intention, nous croyons devoir ajouter un extrait du nouveau mémoire publié par M. Dubrunfaut dans l'*Industriel* du mois dernier.

« L'année qui vient de s'écouler a été extrêmement importante pour la nouvelle industrie ; elle ne demande que du temps pour lutter avec avantage contre les productions des Indes. Mes calculs assignent aux fabriques de sucre de betteraves la faculté, plus ou moins loin-

taine, de le produire à *trois sous la livre*. Cent fabriques existent maintenant en France ; les départements qui en comptent le plus sont ceux du Pas-de-Calais, du Nord, de la Somme, de l'Aisne. Toutes les terres propres à la culture de blé et tant soit peu profondes, sont propres à la betterave. Les fumiers de cour, et, en général, les engrais végétaux, conviennent mieux à la qualité de la racine. Les espèces les plus recherchées sont la blanche de Silésie, la rose, la jaune à chaire blanche. »

« Le râpage est toujours le seul moyen employé. Dans mon dernier mémoire, j'avais annoncé que des essais tentés par M. Champonnois, sur la cuisson avaient donné de bons résultats, avec la précaution de mettre dans les sacs, les racines cuites tout entières. J'ai tenté cette année cette expérience de la cuisson, et j'ai eu de mauvais résultats : j'ai reconnu que non-seulement les racines dans cet état ne peuvent pas subir la pression, mais encore que le jus obtenu subit mal la défécation. Des journaux de province et de Paris ont annoncé que M. Martin, fabricant de sucre à Saint-Omer avait trouvé le moyen d'extraire 95 pour cent de jus de la betterave par une nouvelle méthode. Il paraît que cette méthode n'était autre chose que la cuisson ; mais il paraît aussi que le travail de M. Martin s'est borné à des essais infructueux, puisqu'il n'a plus été question des suites de son travail à ce sujet. On ne doit pas croire cependant que ce mode d'extraction du jus, soit tout-à-fait impossible ; il résout bien le problême sous le rapport de la division des cellules ; reste maintenant à trouver le moyen de séparer facilement le jus du parenchyme ; puis à faire la défécation de ce jus de manière à obtenir de bons résultats. Il est possible que des recherches ultérieures parviennent à amener cette méthode à bonne fin : pour moi, je crois qu'elle est digne des méditations et des expériences de tous les fabricants de sucre. »

Ce mémoire donne ensuite le développement des procédés chimiques usités pour la défécation, tant dans les colonies, qu'en France. Nous en recommandons la lecture aux personnes qui projètent de pratiquer la fabrique et le raffinage du sucre de betteraves.

L'AMOUR.

L'amour est le soleil de l'âme,
L'attrait suprême de nos jours;
Une pure et divine flamme
Destinée à charmer leur cours;
Une vie encor dans la nôtre;
Un souvenir, un enchanteur,
Qui, se rendant maître d'un cœur,
Cause son tourment, son bonheur,
Et lui fait chérir l'un et l'autre:
Il est tour à tour un volcan,
L'éclair, le zéphyr, la tempête,
Le véritable talisman
Et le torrent que rien n'arrête.
Source de biens, source de maux,
Il est constant, il est volage;
Il est le beau temps et l'orage;
Enfin, tout, hormis le repos.

La marquise de R****.

A MADEMOISELLE LUCIE.

Oui, charmante Lucie, oui, je vous aime encore;
Pour jamais, sous vos lois, je me suis engagé.
Depuis dix ans je vous adore;
Mais vous, n'avez-vous point changé.
Ah! pardonnez un peu de défiance;
Dix ans! ces mots me font frémir.
Le bonheur d'une femme est dans son inconstance,
Changer, pour elle, est un plaisir.
Si vous m'aimiez dans votre enfance,
En ce moment vous devez me haïr.

A.te

HISTOIRE NATIONALE.

Nous avons reçu de M. le docteur Priou, un autre article sur l'ouvrage de M. de Saint-Fargeau (voyez la page 395 de la présente livraison): nous publierons cet article dans le prochain cahier du *Lycée*.

SOCIÉTÉ ACADEMIQUE.

Séance du 7 mai.

PRÉSIDENCE DE M. FOURÉ.

M. le président donne communication d'une lettre de M. Lavallée, directeur de l'école centrale des Arts et des Manufactures, qui le prévient qu'une demi-bourse pour l'admission d'un élève à cette école, est mise à la disposition de la Société Académique. — Il est décidé qu'une liste, sur laquelle se feront inscrire tous les jeunes gens nés dans ce département, y ayant fait leurs études mathématiques, dont les parents y sont domiciliés depuis cinq ans, et qui voudront concourir pour cette demi-bourse, sera ouverte jusqu'au 1.er août, au Secrétariat de la Société; que, dans les premiers jours d'août, un Jury choisi par la Société, interrogera les concurrents, fera ensuite une liste des candidats admis à présentation à la suite de cet examen, et que la Société arrêtera son choix sur cette dernière liste.

L'école centrale des arts et manufactures est établie pour satisfaire au besoin, vivement senti par l'industrie française, d'un enseignement complet des sciences industrielles.

Cette institution a donc pour objet de propager la connaissance de la géométrie, de la physique, de la mécanique, de la chimie, de l'histoire naturelle et de la statistique, ces sciences étant considérées dans leurs applications aux arts industriels.

Son but spécial est de former des directeurs d'usines, des chefs de manufactures, des ingénieurs civils, des constructeurs, et en outre de donner à tous ceux qui

voudraient prendre part aux spéculations industrielles, l'instruction qui leur est nécessaire, soit pour en apprécier la valeur, soit pour en surveiller la marche.

Indépendamment de ce but spécial, les jeunes gens, quelle que soit leur direction future, trouveront dans l'école une éducation positive, qui leur inspirera le goût du travail, parce qu'ils verront que le travail, guidé par la science, est fécond en résultats utiles.

Ainsi l'instruction que les jeunes gens recevront à l'école centrale des arts et manufactures offrira à ceux qui s'y distingueront une nouvelle carrière aussi honorable que lucrative; à ceux qui doivent diriger des établissements une instruction indispensable, et à tous un complément à l'éducation des colléges, en harmonie avec l'esprit de nos intitutions, et dont on sentira de plus en plus l'importance, à mesure que l'industrie française prendra de nouveaux développements, et que son influence politique sera mieux appréciée.

Dans l'organisation de l'école centrale des arts et manufactures, on a pris pour modèle l'ancienne école polytechnique, en adoptant toutefois les modifications commandées par la nature du but que l'on désire atteindre. Ainsi, l'on a écarté de l'enseignement tout ce qui concerne les théories mathématiques trop élevées; l'expérience ayant démontré que ces théories sont rarement utiles dans les applications, et que, dans le cas contraire, le simple énoncé des résultats obtenus par une analyse transcendante peut suffire.

Dès lors, en supposant que la durée des études reste la même, les élèves pourront donner beaucoup plus de temps aux travaux graphiques, aux expériences et aux manipulations, et recevoir une instruction plus développée sur les diverses applications des sciences aux arts industriels. Cette disposition permet en outre d'introduire plusieurs améliorations importantes dans le système des études, 1.° par la création de nombreux concours qui ont pour but d'exciter dans les élèves l'esprit d'invention, si nécessaire dans la pratique des arts, tout en le dirigeant vers un but utile, et en corrigeant soigneusement les écarts dangereux d'une imagination trop vive et trop mobile; 2.° en faisant exécuter à main

levée aux élèves au moins quatre cents croquis cotés du format in-folio, représentant des machines, des appareils et des détails de tout genre, relevés avec soin d'après des usines en activité, ou des modèles de machines abandonnées, et enfin des études de construction, etc. Ils acquerront ainsi la connaissance d'une foule de faits qui serviront de bases à leurs compositions d'invention; 3.° En mettant au concours des projets complets d'usine, dans le courant et à la fin de la seconde année d'études, qui auront pour objet d'apprendre aux élèves à étudier avec soin les divers éléments qui doivent entrer dans la création d'une industrie, à les comparer, à les combiner entre eux de la manière la plus avantageuse, suivant les localités.

Les cours de l'Ecole commencent, chaque année, le 3 novembre, et finissent le 1.er août. Du 1.er août au 1.er septembre, les élèves sont soumis aux examens généraux.

On ne reçoit que des externes.

Les élèves doivent avoir au moins quinze ans le jour de leur entrée à l'Ecole. Au-dessus de ce terme on en admettra de tout âge.

Les connaissances exigées pour l'admission sont :

1.° L'arithmétique;

2.° La géométrie élémentaire complète;

3.° L'algèbre, jusqu'aux équations du second degré inclusivement.

4.° Les candidats doivent traiter par écrit, en français, un sujet de composition donné. Leur écriture doit être lisible, leur orthographe correcte.

5.° Enfin les candidats doivent copier une tête au trait.

Le prix de l'enseignement annuel est de 600 fr., que la demi-bourse réduit à moitié.

Indépendamment des 600 fr. les parents sont tenus de verser chaque année, entre les mains du directeur, 100 f., dont voici la destination :

La première année 25 f. sont prélevés pour payer les frais d'examen.

Ces 25 fr. seront remis par l'Ecole au professeur qui se sera chargé d'examiner l'élève.

La deuxième année 25 fr. sont prélevés pour servir au paiement des chefs d'études choisis parmi les élèves.

Les 75 fr. restant chaque année seront destinés à subvenir aux menues dépenses de l'élève, à payer les objets perdus, cassés ou détériorés par sa faute. Le décompte de cette somme lui est fait à la fin de chaque trimestre, et on lui en remet un bordereau détaillé.

Ces 100 fr. additionnels seront payés en même temps que le premier quartier.

L'élève se pourvoira à ses frais des objets suivants, nécessaires à l'enseignement :

1 tablier de chimie. — 1 paire de fausses manche. — 1 étui de mathématiques. — 1 règle à calculer (logarithmique). — 3 règles. — 2 équerres. — 2 pinceaux et 1 hampe. — 3 planches. — 1 porte-feuille. — 4 crayons de plombagine. — 1 morceau de gomme élastique. — 1 morceau de colle à bouche. — 1 écritoire. — 1 exemplaire des tables de logarithmes de Lalande.

Les objets ci-dessus doivent être pris à l'Ecole.

L'élève devra se pourvoir en outre de : 1 bâton d'encre de Chine. — 1 tablette d'indigo. — *id.* de carmin. — *id.* de sépia. — 1 morceau de gomme-gutte. L'Ecole ne se charge pas de fournir ces derniers objets.

M. Le Cadre adresse à ses collègues un imprimé des notes *sur les Puits Artésiens*, dont il a donné lecture à la dernière séance (1).

Le 23 mars dernier, d'après la demande de S. Ex. le Ministre de l'intérieur, M. le Conseiller-d'État, Préfet de la Loire-Inférieure, a transmis à la Société une série de questions pour la révision des lois sur les brevets d'invention. Cet administrateur adresse aujourd'hui un exemplaire d'un petit ouvrage qui vient de paraître et qui donne une idée assez précise de la partie de notre législation qui s'applique aux inventions industrielles. M. le Préfet pense que cet ouvrage peut servir de point de départ pour présenter au gouvernement des observations et des vues sur la solution des questions dont il vient d'être parlé, solution de laquelle dépend l'amélioration des lois qui régissent les brevets d'invention.

Une commission a été nommée, dans la 1.re séance

(1) Broch. in 8.o, à Nantes, chez les principaux libraires.

de 1829, pour examiner les noirs de raffinerie employés comme engrais. Cette commission n'a point encore fait son rapport, parce que des essais comparatifs et nombreux, et sur une assez grande échelle, qu'elle se propose de faire lorsque la saison le permettra et que les noirs seront arrivés, retarderont encore de quelque temps un rapport qu'elle tient à cœur de faire aussi complet que possible à la Société Académique.

M. le président prévient officiellement la Société de la mort de quatre de ses membres, MM. Athénas, Richard jeune, Grelier et Vilmain.

M. Ch. Haentjens présente à l'assemblée des échantillons de Céruse, de la fabrique de MM. David, à Nantes; sur sa demande, une commission composée de MM. Guépin, Prevel et Ch. Haentjens, est nommée pour examiner ces produits en les comparant, pour la qualité et le prix, aux Céruses de Hollande.

Le même sociétaire dépose sur le bureau un écrit sur un nouveau système de ridage, de M. Painchaut fils, qui propose de remplacer les moques, rides et caps de mouton, jusqu'à présent en usage sur toute espèce de bâtiments, par un procédé plus simple, plus solide et plus économique. MM. Ch. Haentjens, Hérisson et Viaud sont désignés pour examiner cette invention.

A la suite d'un rapport de M. Marion-de-Procé, la Société admet au nombre de ses associés correspondants, M. Jacquemyns, Docteur-Médecin à Dadizèle.

M. Vigneron de la Jousselandière, au nom d'une commission composée de MM. Ogée fils, Chaillou, Robineau de Bougon et Bertrand-Fourmand, fait un rapport sur deux canons de 36, en petit modèle de 15 lignes par pied, présentés par M. Gouraud-Fauvel, comme le résultat des recherches et des tentatives qu'il a faites avec feu M. Dagues, dans l'intention de perfectionner l'artillerie de la Marine.

M. Le Sant, au nom d'une commission dont faisaient parti MM. Thinat et Guilbaud, fait un rapport sur un vernis et une couleur acajou, de la composition de M. Grossmann, ébéniste, à Nantes. M. Grossmann est sur la voie qui doit le conduire à un résultat très-important pour l'ébénisterie; et, en faveur du degré de perfectionnement auquel il est déjà parvenu en composant

son vernis, la commission propose de l'encourager par une mention honorable dans le *compte rendu* pour 1829. — Cette proposition est adoptée.

Au nom d'une commission, composée de MM. Hectot, Mesnard, Prevel, le Ray, Ursin et Poulet-du-Parc, M. Mareschal fait un rapport sur une *Flore Médicale du Département de la Loire-Inférieure*, manuscrit adressé à la Société par un auteur qui a gardé l'anonyme.

M. le docteur Guépin termine la séance par la lecture d'une notice sur un échantillon de pierres lithographiques, trouvées dans le département de la Sarthe, à Roche, prés Couneré.

RAPPORT

FAIT A LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE LA

LOIRE-INFÉRIEURE,

DANS SA SÉANCE DU 7 MAI 1829,

D'UN CANON A CULASSE MOBILE

ET SUR

L'APPLICATION DE LA POUDRE FULMINANTE

POUR ENFLAMMER LA CHARGE

DANS LES

PIÈCES D'ARTILLERIE.

Messieurs,

La commission composée de MM. Ogée fils, Chaillou, Robineau de Bougon, Bertrand-Fourmand et moi, que vous avez nommée pour examiner deux canons

de 36, en petits modèles, de 15 lignes pour pied, présentés par M. Gouraud-Fauvel, comme le résultat des recherches et des tentatives qu'il fit avec feu M. Dagues, lieutenant de vaisseau, dans l'intention de perfectionner l'artillerie de la marine, ayant fini son travail, m'a chargé de vous en rendre compte en son nom.

Notre attention s'est d'abord portée sur l'une de ces bouches-à-feu, où l'on a trouvé le moyen d'employer la poudre fulminante pour enflammer la charge dans les anciennes pièces d'artillerie, à l'aide de la percussion exercée par l'intermédiaire d'un piston.

La lumière y est composée de deux parties : l'une, supérieure, d'un diamètre à recevoir les grains fulminants et le piston par-dessus, l'autre extrêmement étroite, restant libre, et communiquant à l'âme. Ce petit orifice, au-dessus duquel s'exerce la percussion, suffit pour communiquer le feu, et tellement que, sans autre charge, un bouchon de liége a été devant nous, à chaque fois, chassé avec une force capable de lui faire marquer un logement de près de deux lignes de profondeur dans une solide cloison en plâtre, éloignée de près de six mètres.

On assure que, sur la proposition de M. Dagues, et par les ordres du ministère de la marine, cette invention a été éprouvée à Rochefort avec le plus grand succès. Nous n'aurions plus alors qu'à former un désir : ce serait de la voir adopter pour l'armement des vaisseaux; d'autant plus que cela ne serait ni difficile ni coûteux, puisqu'il s'agit simplement de mettre aux bouches-à-feu des grains de lumière disposés à cet effet.

Nous avons pensé néanmoins que, au lieu d'établir cette lumière tout-à-fait en dessus du canon, selon l'ancien usage, il serait préférable de la pratiquer, soit sur l'un des côtés, soit en arrière, pourvu que son inclinaison fasse sûrement arriver le globule fulminant à la place où il doit recevoir le choc, et que le piston se maintienne à le toucher, sans qu'on en craigne le dérangement. En effet, il sera toujours aisé de faire mouvoir la masse percuttante dans le plan de l'axe de la lumière et du piston, ce qui est nécessaire pour que l'effet de la percussion soit certain.

Au moyen de cette disposition, rien ne gênerait plus le pointage, comme dans le modèle qui vous a été soumis, et où du moins il faudrait supprimer la tête inutilement laissée au grain de lumière, qu'on peut très-facilement changer sans cela, en sorte que le piston seul pourrait encore nuire à l'aspect du but.

Nous avons ensuite examiné la bouche-à-feu dont la culasse mobile est un tronc de cône que terminent à l'extérieur le bouton et son collet, et à l'autre extrémité duquel est pratiquée la chambre qui doit recevoir la poudre. Aussitôt la charge, on introduit ce tampon par l'arrière de la pièce, dans un logement analogue, sorte d'évasement dont l'axe est celui de l'âme qui s'y raccorde, et où il refoule le boulet placé d'avance entre deux valets en cordage. Il est, ainsi que les parois qui le contiennent, traversé d'une forte cheville conique en fer, qui l'assujettit, le serre, et qui doit résister à l'effort de la poudre.

Ce système rendrait la manœuvre moins dangereuse, plus facile et plus prompte, surtout pour écouvillonner, ce qui aurait lieu par derrière; mais, anciennement et à diverses époques on a proposé des armes à feu de ce genre, sans vaincre la difficulté de fixer assez solidement la culasse de rapport, et celle de la réajuster, lorsque, par suite des détonnations, elle vient à se dilater, ainsi que le tube qui doit la recevoir, de manière que le volume de l'une augmente comme l'ouverture de l'autre se rétrécit. Cette dernière considération rend impossible l'usage des grains fulminants, comme l'entendait M. Fauvel, à moins d'établir la lumière dans la culasse même, puisqu'il n'y aurait pas moyen de faire correspondre dans tous les cas, les très-petites ouvertures qui doivent communiquer le feu à travers le double paroi de la pièce même et de la chambre.

L'épreuve faite à Indret, sur un canon de 36, de grandeur réelle, exécuté devant les auteurs et sous leur direction, par un officier d'artillerie de la marine royale, ne répondit point à l'espérance qu'on avait eue. La cheville fléchit dès le premier coup, et dès le cinquième elle céda tellement avec refoulement du métal à l'intérieur des parois, qu'on ne put continuer le feu.

Nous ne terminerons point sans donner de justes éloges

aux essais de MM. Dagues et Gouraud-Fauvel, ainsi qu'à la parfaite exécution de ces deux petites pièces d'artillerie, et en particulier de la dernière dont les ajustages sont faits avec un soin infini.

Nantes, le 7 mai 1829.

R. V. DE LA JOUSSELANDIÈRE, *Rapporteur de la Commission*; CHAILLOU, OGÉE fils, C. BERTRAND-FOURMAND.

SOCIÉTÉ NANTAISE D'HORTICULTURE.

DES ARBRES EN PYRAMIDES

VULGAIREMENT APPELÉS

QUENOUILLES;

PAR M. DEREGHAT DE VILLARD.

La taille des arbres étant reconnue comme le chef-d'œuvre du jardinage, on ne peut trop propager les principes des maîtres qui ont savamment traité cet art difficile; surtout pour le genre de taille dont il va être question, qui exige des connaissances dans la culture des arbres et surtout beaucoup de soins pour obtenir la forme régulière que l'on se propose.

Depuis assez long-temps, les arbres sous la forme pyramidale sont désirés, comme devant offrir le plus bel aspect et devant avoir l'avantage, sur ceux qui sont élevés sous d'autres formes, de produire beaucoup plus de fruits, de faire de très-jolies allées et d'occuper moins d'espace que les hautes tiges; mais on ne rencontre, pour l'ordinaire, dans les jardins, que des arbres défectueux qui, soi-disant, forment la pyramide, et qui, au bout de 5 ou 6 ans, sont sur le retour; tant ceux qui les

ont conduits sont éloignés des vrais principes qui doivent servir à obtenir le résultat désiré, et dont il sera facile d'être convaincu, quand on aura mis en pratique ceux qui vont suivre :

Divers auteurs ont beaucoup écrit sur les différentes tailles des arbres à fruits ; mais comme ils n'ont que faiblement parlé de celle en pyramide, c'est ce qui a engagé un amateur à résumer ce qu'ils ont pu dire de mieux à ce sujet, en y ajoutant ce que l'expérience a pu lui enseigner.

Il a été dit plus haut que l'on voyait beaucoup d'arbres défectueux ; cela vient d'abord que, chacun a soin de choisir dans les pépinières des arbres de 2 ou 3 ans de greffe, garnis autant que possible de branches latérales, depuis l'écusson jusqu'au haut de la tige, et que ces arbres une fois plantés, on se contente d'épointer les branches, croyant avoir effectivement des arbres pyramidaux qui ne feront que croître et embellir ; quand, au contraire, les sujets se mettent de suite à fruit, ils en donnent plus ou moins pendant 3 ou 4 ans et finissent insensiblement par dépérir, n'ayant pas même été taillés de manière à leur faire pousser du bois suffisamment pour prolonger leur existence ; et on est étonné de ce que les arbres en pyramides ne durent pas.

D'après cet exposé et la méthode qui va suivre, il sera facile de se convaincre de l'erreur où on était, comme on ne pourra disconvenir que la véritable taille pyramidale est encore inconnue à la plupart des personnes qui s'occupent du jardinage.

Taille des arbres en pyramides.

L'arbre sera choisi, autant que possible, parmi ceux qui n'auront qu'un ou deux ans de greffe et dont la tige, bien filée, ne devra porter aucune branche latérale, depuis l'écusson jusqu'à un pied environ au-dessus ; mais elle devra, dans cet espace, être garnie de bons boutons à bois.

La plantation aura lieu, autant que possible, au mois de novembre, au moins à deux pieds des bordures des allées ou des carrés, avec tous les soins possibles,

pour préparer l'arbre à une pousse avantageuse, la greffe se trouvant à 3 ou 4 pouces hors de terre, et les plus fortes racines tournées vers le nord.

Un peu avant le retour de la sève, la tige sera coupée obliquement, sur un bon œil, à un pied environ de la greffe, et la plaie sera de suite recouverte avec l'onguent de St.-Fiacre, il en résultera, à la pousse de la première année, plusieurs branches; on choisira à la fin d'août, ou au commencement de septembre, lorsque la sève est ralentie, la branche qui paraîtra mériter la préférence, tant par sa vigueur, que par sa disposition verticale, pour prolonger la tige, dans le cas où l'œil du haut n'aurait produit qu'une branche inférieure, et on supprimera l'excédant de la tige, qui sera recoupée encore obliquement et recouverte, comme il a été dit, avec l'onguent de St.-Fiacre; on donnera à cette branche verticale un tuteur qui sera placé du côté opposé et qui, par le moyen d'un brin de jonc ou d'un peu de laine, la contiendra droite, perpendiculairement à la tige; parce qu'un tuteur ordinaire nuirait au développement des branches latérales et que tout contact avec les boutons à bois, ne peut être que funeste dans cette occurrence; on peut, par le même moyen, contenir une branche latérale dans la place qu'elle doit occuper, quand elle tend à s'en écarter.

On ne conservera à cette même époque que 3 ou 4 branches latérales les mieux disposées, pour former le premier rang, qui ne doit pas se trouver à plus de 7 ou 8 pouces de terre. La suppression de l'excédant de la tige, et des branches inutiles qui auraient pu n'avoir lieu qu'à la taille d'hiver, en février ou mars, étant faite comme il vient d'être dit, présente deux avantages bien marqués; d'abord un bourrelet se trouvera en partie formé sur la plaie occasionnée par le retranchement de la tige, et les boutons des branches conservées auront encore eu le temps de prendre assez de force avant la Toussaint, pour faire espérer un plus heureux développement à la sève du printemps.

A la taille d'hiver, la branche verticale sera coupée à 4 ou 5 yeux et plus, suivant sa force, sur un bon œil en dedans et les branches latérales à 2 ou 3 yeux sur un œil en dehors ou en dessous; s'il n'avait poussé

que des branches faibles ou défectueuses, elles seraient toutes supprimées, hors celle qui doit prolonger la tige, et le premier rang ne serait formé qu'à la seconde année.

Les années suivantes, on donnera aux branches latérales plus d'extension, en se réglant suivant leur force et en les dirigeant le plus horizontalement possible; le second rang et les suivants devront se former comme le premier en laissant entre eux 7 ou 8 pouces de distance, pour que toutes les parties de l'arbre puissent jouir des bienfaits de l'air et des rayons du soleil.

Les branches du bas devront avoir plus d'expansion ou de longueur que celles du haut; leur étendue sera réglée de manière qu'on taillera peu à peu plus court en montant pour donner à l'arbre la forme exacte d'une pyramide; il ne s'agira plus ensuite que de lui appliquer les règles de la taille pour le mettre à fruit.

Il est très-essentiel de supprimer toutes les branches montantes ou verticales et descendantes, qui auront poussé sur les membres; elles seront coupées net sur les arbres faibles, et sur ceux qui seront vigoureux, elles seront cassées à 5 ou 6 lignes de leur naissance, en appuyant sur la serpette; ce cassement ne peut avoir lieu que sur les arbres à pépins.

L'ébourgeonnement ne devra point être négligé; c'est par cette opération, qu'en supprimant, en mai ou juin, tous les bourgeons inutiles, que l'on parviendra à maintenir l'équilibre dans toutes les parties de l'arbre, en ayant soin d'en conserver quelques-uns du côté le plus fort pour amuser la sève. Les branches restantes ne doivent point être raccourcies dans cette saison, hors le cas où un membre viendrait à s'emporter, ce qui nécessiterait alors pour le réduire, de le rabattre sur un bourgeon inférieur.

S'il arrivait qu'au moment de la plantation, on eût des arbres qui porteraient des branches latérales, il faudrait, au moment où on coupe la tige à un pied de la greffe, les supprimer toutes en les coupant à deux lignes au-dessus de leur naissance, pour faciliter aux sous-yeux les moyens d'en produire de nouvelles, qui sont bien préférables; cette opération est la même que celle que l'on ferait à une basse tige d'espalier, en pa-

reil-cas, pour obtenir les branches mères; il n'y a donc que la forme qui change pour le reste de la taille.

Il est bien entendu à l'article de la suppression des branches montantes et descendantes, que le cassement n'est applicable qu'aux branches moyennes et aux brindilles, et que les fortes branches doivent être coupées net.

Que l'on ne doit laisser qu'une seule issue à la sève pour la prolongation de chaque membre, à moins que la nécessité n'oblige à diriger une branche sortie de la partie la plus inférieure d'un membre pour remplir un vide.

Il est enfin nombre de circonstances que l'on ne peut prévoir et qui peuvent chaque année occuper la sagacité de celui qui opère; la dernière pousse et les événements inattendus qui auront pu survenir, devront le guider dans son travail.

Extrait du rapport de la commission nommée par la Société Nantaise d'Horticulture, *pour l'examen du Mémoire de M. Dereghat de Villard, sur les arbres en pyramides.*

» Les conseils donnés aux amateurs des jardins, en cette intéressante notice, sont le fruit des meilleurs doctrines, puisées aux sources les plus respectables, et ces principes réunis sont confirmés par de judicieuses observations et de nouvelles expériences. Résumé raisonné de nombreux ouvrages; ce petit recueil sera donc un bon guide pour le praticien qui n'a pas les grands auteurs à sa portée, et la commission le recommande comme objet d'utilité publique, à l'approbation de la Société. On y retrouve entr'autres, l'heureuse idée de tuteurs placés à quelque distance de l'arbre, ce qui préserve celui-ci du frottement toujours nuisible. La commission ajoute, que pour satisfaire au désir bien naturel de jouir des plantations, dès les premières années, et pour conserver néanmoins la durée des arbres principaux qui souffriraient de cet empressement, on pourrait, en espaçant les pyramides de 7 à 8 pieds, planter

entre deux un sujet de 2 ou 3 ans de greffe, garni, du haut en bas, de branches latérales : ces arbres intermédiaires, taillés long, ne manqueraient pas de fructifier tout de suite. Ils seraient supprimés lorsque les pyramides se trouveront, au bout de 3 ou 4 ans, en partie formées, et qu'elles offriront à l'œil l'image de l'abondance et de la fécondité.

Nantes, le 10 mai 1829.

HECTOT, URSIN, LEMOYNE.

La Société Nantaise d'Horticulture, en sa séance de ce jour, reçoit le rapport de sa commission pour l'examen du mémoire de M. Dereghat de Villard sur la culture et sur la taille des arbres en pyramides. Elle en adopte les conclusions. — Par suite de délibération, la Société arrête que des remercîments seront adressés, en son nom, à M. Dereghat de Villard, qu'un diplôme de membre honoraire lui sera décerné, et que son opuscule sera remis, avec copie du présent arrêté, à M. l'éditeur du *Lycée Armoricain*, pour être insérés dans ce journal consacré aux arts et aux sciences comme à la littérature de la Bretagne. Le secrétaire-archiviste est chargé d'exécuter ces diverses dispositions.

Nantes, le 10 mai mil huit cent vingt-neuf.

THOMINE, *président*; HECTOT, *vice-président*; A. M. LABOUCHERE, *trésorier*; J. J. LECADRE, *secrétaire-archiviste*; FERRARY, *secrétaire-adjoint*.

TABLEAU DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES, *faites à Nantes, à 25 mètres d'élévation au-dessus du sol, et 44 mètres, à-peu-près, d'élévation au-dessus des eaux moyennes de la mer. — Baromètre réduit à la température de la glace fondante.*

AVRIL 1829.

JOURS DU MOIS.	MATIN, à huit heures.							SOIR, à trois heures.						ETAT DU CIEL DURANT LE JOUR.
	Phase de la Lune.	Barom. métriq.	Barom. ordin.	Therm. centig.	Therm. de Réau.	Hygr. à cheveu	Vents.	Barom. métriq.	Barom. ordin.	Therm. centig.	Therm. de Réau.	Hygr. à cheveu	Vents.	
		mèt.	p. l.					mèt.	p. l.					
1		0,742	28,1,9	+ 6,2	+ 5	68	n. n. o.	0,745	27,6,3	+10	+ 8	65	n. e.	Brume, nuages, vent.
2		0,746	27 6,8	+ 2,5	+ 2	65	n. e.	0,749	27,8,2	+ 7,5	+ 6	60	n. e.	Gelée blanche, soleil, petite pluie, grêle, vent.
3	●	0,753	27 9,9	+ 2 5	+ 2	60	n. o.	0,754	27,10 3	+ 8,6	+ 7	55	ouest	*Idem*, nuages, soleil, vent.
4	10 h. 16' soir.	0,753	27,9,9	+ 7,5	+ 5	78	o. n. o.	0,749	27,8,2	+10	+ 8	80	s. o.	Couvert, brumeux, pluie, vent.
5		0,747	27,7,2	+ 8,6	+ 7	80	sud	0,743	27,5,4	+10	+ 8	82	s. o.	*Idem*, *idem*
6		0,741	27,4,5	+ 6,2	+ 5	78	s. o.	0,741	27,4,5	+11,2	+ 9	75	ouest	Nuages, soleil, pluie, vent, grêle, tonnerre, éclairs
7		0,740	27,4	+ 8 6	+ 7	78	ouest	0,742	27,5	+10	+ 8	75	n. o.	Nuageux, soleil, pluie, vent, grêle.
8		0,746	27,6,8	+ 8,6	+ 7	74	ouest	0,745	27,6,3	+11,2	+ 9	75	o. s. o.	*Idem*, *idem*, *idem*, vent.
9		0,740	27,4	+ 8,6	+ 7	75	ouest	0,746	27 6,8	+11,2	+ 9	75	ouest	*Idem*, *idem*, *idem*.
10		0,746	27,6,8	+10	+ 8	78	ouest	0,749	27,8,2	+12,5	+10	78	ouest	*Idem*, *idem*.
11	☽	0,751	27,9,5	+10	+ 8	80	s. o.	0,750	27,8,6	+12,5	+10	80	ouest	Pluie, brume, vent.
12	2 h. 0' matin.	0,743	27,5 4	+10	+10	80	sud	0,743	27 5,4	+13,6	+11	80	sud	Nuages, soleil, vent, pluie.
13		0,742	27,5	+10	+10	85	s. o.	0,737	27,2	+13,6	+11	85	s. o.	Couvert, pluie, brume, vent.
14		0,739	27,3,6	+10	+10	85	s. o.	0,737	27,2	+13,6	+11	85	s. o.	Nuageux, vent, pluie.
15		0,743	27,5,4	+11,2	+ 9	80	s. o.	0,744	27,5,9	+13,6	+11	77	s. o.	*Idem*, grêle, soleil.
16		0,736	27,2	+11,2	+ 9	78	s. s. o.	0,742	27,5	+13,6	+11	80	o. n. o.	Nuageux, pluie, couvert, vent.
17		0,750	27 8,6	+11,2	+ 9	80	ouest	0,754	27,10,3	+15	+12	68	n. o.	Pluie, nuages, soleil, vent.
18		0,755	27,10,8	+12,5	+10	70	ouest	0,757	27,11,5	+15	+12	68	n. o.	*Idem*, *idem*.
19	○	0,757	27,11,5	+12,5	+10	77	ouest	0,756	27,11,2	+15	+12	72	ouest	Nuageux, pluvieux, vent.
20	6 h. 16' matin.	0,756	27,11,2	+10	+ 8	70	ouest	0,756	27,11,2	+17,5	+14	65	ou st	Soleil, vent
21		0,750	27 8,6	+11,2	+ 9	70	est	0,743	27,5	+13,6	+12	70	est	Couvert, pluvieux, vent.
22		0,744	27 5 9	+12,5	+10	70	ouest	0,7.5	27,5,3	+17,5	+14	70	ou.st	Nuageux, pluvieux, vent.
23		0,748	27,7,6	+11,2	+ 9	68	sud	0,750	27,8 6	+17,5	+14	75	s. o.	Nuageux, couvert pluvieux, vent.
24		0,750	27,8,6	+13,6	+11	70	s e.	0,749	27,8,2	+17,5	+14	75	sud	*Idem*, soleil, pluvieux, vent.
25		0,750	27,8,6	+12,5	+10	70	ouest	0,754	27,10,3	+17,5	+14	68	n. o.	Nuageux, vent.
26	☾	0,755	27,10,8	+ 8 6	+ 7	70	nord	0,755	27 10,8	+17,6	+14	65	n n. e	*Idem*. *idem*.
27	2 h. 49' soir.	0,756	27,11,2	+ 8,6	+ 7	70	n. e.	0,755	27 10 3	+13,6	+11	65	ouest	*Idem*, *idem*, pluie le soir.
28		0,755	27,10,8	+10	+ 8	70	ouest	0,754	27,10 3	+15	+12	70	o n. o	Couvert, vent.
29		0,754	27 10,3	+ 6,2	+ 5	65	n. n o.	0,755	27 10,8	+ 8 6	+ 7	70	n. o.	*Idem*, *idem*, grêle, pluie.
30		0,758	28	+ 6,2	+ 5	60	n. o.	0,758	28	+12,5	+10	60	n. n o	Nuageux, vent.

RECAPITULATION jusqu'au 30 Avril 1829.

Baromètre....	Plus grande élévation.....	= 28 p. lig. = 0,758 mill.	
	Moindre élévation.....	= 27 » 2 = 0,736 mill.	
Thermomètre.	Plus grand degré de chaleur.....	+ 14 Réaumur.	+ 17,5 centigrades.
	Moindre degré de chaleur.....	2 Réaumur.	— 2,5 centigrades.
Hygromètre à cheveux.	Plus grande humidité.....	= 85 degrés.	
	Moindre degré.....	= 60 degrés.	

Jours dont le vent a soufflé.		Nombre de beaux jours.....	8
Du N.....	3	de couverts.....	22
N.-E.....	2	de pluie.....	24
E.....	2	de grêle.....	4
S.-E.....	1	de vent.....	30
S.....	3	de gelée.....	2
S.-O.....	6	de tonnerre.....	1
O.....	10	de neige.....	0
N.-O.....	3	de brouillard.....	6

Il est tombé 0.m 268 mill. de pluie sur la plate-forme de l'Observatoire, du 1.er au 30.

HUETTE, *Opticien.*

Nante, Imp. et Lith. de Mellinet-Malassis.

MELLINET-MALASSIS, *Editeur.*

LE LYCÉE ARMORICAIN.

TABLE DU TREIZIÈME VOLUME.

SUR LA BRETAGNE.

Mémoire sur les terres vaines et vagues de la ci-devant province de Bretagne; par M. H. COLOMBEL, avocat à Nantes. 71.

Mémoire sur le même sujet, par M. NADAUD, avocat-général *à la Cour Royale de Rennes.* 72 et 285.

Observations sur les moyens de parvenir au défrichement des landes de Bretagne, par M. REVEILLÉ DE BEAUREGARD. 105 et 192.

Sur le même sujet, par M. H. COLOMBEL. 355 et 363.

De la nécessité d'établir à Nantes un hôpital spécialement destiné aux enfants malades, par M. BERNARD, docteur-médecin. 34.

Promenade au Croisic, par M. GUSTAVE GRANDPRÉ. 87 et 122.

La Revue de l'Ouest, journal de la Librairie Industrielle de Nantes. 126.

Histoire des Rois et des ducs de Bretagne, par M. ROUJOUX. — Compte rendu par M. ED. RICHER. 165.

Langue galloise et langue bretonne; par M. DEGUER. 243.

Antiquités de la Bretagne, par M. le chevalier DE FREMINVILLE. 284.

Dictionnaire géographique des communes de France, par M. GIRAULT DE SAINT-FARGEAU. Corrections et omissions sur le département de la Loire-Inférieure, par M. Ch. H. 396.

Histoyre et plaisante chronique du noble et vaillant Baudouyn, comte de Flandres, lequel espousa le dyable. 408.

Lettres Morbihannaises : Par M. Brote.

24.e *Lettre.* — Paris et la Bretagne. Souvenirs d'un breton. Ivrognerie. Modification dans les idées et les habitudes. Propreté. Maladies. Funérailles. Superstitions. Visions. 40.

25.e *Lettre.* — Errata. 149.

26.e *Lettre.* — Un mot sur la position topographique de Pontivy et sur les moyens de défense de la Bretagne. Colléges. Nécessité enfin reconnue de l'instruction. Du *Pensum* et de son origine. Fouille d'un Tumulus. 345.

Biographie nantaise, par M. J. LE BOYER :

Fournier	127.	Ivallon	379.
Renou	129.	Tioles	379.
Léonard	253.	Térisse	380.
Rozelin	377.	Saint-Félix	434.

Nécrologie du Lycée :

M. Athenas. 297.
M. Grelier. 439.

Veillées Bretonnes, par M. DUCREST DE VILLENEUVE :

2.e *Veillée.* — *La tour du Bouffay.* 124.
3.e *Veillée.* — *Le siége de Rennes.* 258.
4.e *Veillée.* — *Le Manoir de Fontenay.* 319.

POÉSIE.

L'Ancien Régime; par M. BLANCHARD DE LA MUSSENAGE. 148.
Élégie, par M. B. P. 217.
Le Soleil Couchant, par M. B. 372.
Epigramme, par le même. 373.
L'amour, par M.me la marquise de Rancogne. 449.
A M.lle Lucie, par M. Ate. Lorieux. 449.

VARIÉTÉS.

De la Médecine Spirituelle; par M. ED. RICHER. — Y a-t-il une médecine qui avoue certains effets physi-

ques problèmes par l'exaltation mentale, et, si cette science existe, peut-on y rattacher des phénomènes regardés jusqu'ici comme simplement psycologiques. 5.
Tablettes Littéraires, par le même :
L'opinion. 248.
L'Homme du Monde. 250.
Le Souvenir. 252.
De deux sortes de grandeur. 352.
Errata. 354.
De la Foi, par M. CH. DE COMMEQUIERS. 49.
La Parole, par le même. 280.
Histoire de la Tête mise au Four; par M. B. 52.
Quelques remarques sur l'ouvrage intitulé : *Questions commerciales*, par M. D. L. RODET. — Par M. L.-F. DE TOLLENARE. 74.
Un mot sur le Grec moderne, par M. DE MARQUESSAC. 122.
Un crime, par M. A. DUCHATELLIER. 118.
De l'Art dramatique, par le même. 326.
Réflexions sur la fabrication et l'emploi des fers et des fontes, par M. L. BERTRAND-FOURMAND. 183.
Faune de Maine-et-Loire, ou description méthodique des animaux qu'on rencontre dans toute l'étendue du département de Maine-et-Loire, tant sédentaires que de passage, avec des observations sur leurs mœurs, leurs habitudes, etc., par M. MILLET, d'Angers. 283.
Traité des Actions Possessoires, par M. AULANIER. 293 et 373.
Observations sur la campagne, par les Russes, en 1828, en Moldavie, Valaquie et Bulgarie. 301.
L'Epingle d'Or et l'Aiguille, par M. Goubert. 334.
Méditations nocturnes.— Le Paria Moderne, ou la Vertu aux prises avec le Malheur, par M.***. 336.
La Soule, par M. A. Leleux. 371.
Considération sur les sucreries de Betteraves, par M. DUBOCHET aîné. 442.

TRADUCTIONS ANGLAISES.

La Prophétie du Dante, de lord Byron, traduction de M. Deguer. 129.
Eloge de la Gourmandise. 186.

Le Paradis et la Péri. 417.
Shakspeare et Bacon. 428.

LITHOGRAPHIE.

Tour de Buzai. 73.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.

Bulletin des Séances de décembre 1828, janvier, février, mars, avril et mai 1829. 88, 150, 218, 312, 381, 450.

Recherches et observations sur les lieux que choisit l'anguille pour sa reproduction, et nécessité de prohiber la pêche des civelles; par M. MILLET. 89.

Article de la *Revue Britannique*, sur le même sujet. 94.

Rapport trimestriel des Travaux de la Section d'agriculture; par M. CHAILLOU. 151.

Rapport de M. LE SANT sur la poudre anti-charbonneuse, du sieur Nicollet. 160.

Notice sur les modifications à apporter au système d'éducation en faveur de la classe ouvrière, industrielle et commerçante; par M. AMONDIEU. 219.

Rapport fait à la Société Académique; par M. DE TOLLENARE, au nom d'une commission, composée de MM. Hérisson, Ursin, Le Cadre, Le Boyer, Guillet, Caillet et Plihon, sur la proposition de M. Amondieu. 221.

Rapport fait à la Société Académique, par M. OGÉE père, au nom d'une commission, composée de MM. Cottin de Melville et Dom. Molchneth, sur le projet de MM. Th. Nau et Thomas Louis, d'établir *une fontaine publique à Nantes, sur la place du Port-Communeau.* 233.

Sur la culture de l'herbe de guinée, par M. ATHENAS. 313.

Rapport sur la nouvelle méthode de lecture de M. le chevalier Coupe; par M. DE TOLLENARE, au nom d'une commission, composée de MM. Guillet et Plihon. 383.